



LA RÉUNION



INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER
ETABLISSEMENT PUBLIC

SIEGE SOCIAL

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12

Réunion

Rapport Annuel

2007

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	9
SYNTHESE	10
La Réunion en Bref	14
CHAPITRE I – PANORAMA DE L’ECONOMIE REUNIONNAISE	17
SECTION 1 - LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	18
§ 1. Géographie et climat	18
§ 2. Dynamiques démographiques	19
§ 3. Le cadre institutionnel	23
1. Dans le paysage administratif français	23
2. Dans le paysage communautaire	25
SECTION 2 - LES POLITIQUES ET FINANCES PUBLIQUES	28
§ 1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	28
1. Les documents de programmation	28
2. Les comptes de l’Etat dans le département	31
3. Les concours financiers extérieurs de caractère public	34
§ 2. Le système fiscal	36
1. Des mesures structurelles d’allègements fiscaux	36
2. Une fiscalité locale spécifique	36
3. Des mesures incitatives relevant de politiques spécifiques	39
§ 3. Les finances publiques locales	44
1. Analyse des finances des communes	45
2. Analyse des finances du Département	48
3. Analyse des finances de la Région	55
SECTION 3 – LES DYNAMIQUES CONJONCTURELLES	60
§ 1. Les tendances macroéconomiques	60
1. Le poids économique et l’évolution des secteurs d’activité	61
2. Les bassins d’emploi	63
3. Le Produit Intérieur Brut régional	65
§ 2. Les indicateurs de conjoncture	68
1. Emploi et chômage	68
2. Revenus et salaires	81
3. L’inflation	90
4. Le commerce extérieur	94

SECTION 1 – LE SECTEUR PRIMAIRE	110
§ 1. L’agriculture	110
1. Structures de production	110
2. La filière canne	114
3. La filière fruits et légumes	121
4. Les productions traditionnelles	125
§ 2. L’élevage	127
§ 3. La pêche	135
SECTION 2 – LE SECTEUR SECONDAIRE	140
§ 1. L’énergie, l’eau et l’environnement	140
1. L’énergie électrique	140
2. L’eau	145
3. L’environnement	149
§ 2. L’industrie et l’artisanat	150
1. L’industrie	150
2. L’artisanat	156
§ 3. Le bâtiment et les travaux publics	159
1. Panorama des entreprises	160
2. Le logement	161
3. Les principaux autres marchés du BTP	167
SECTION 3 – LE SECTEUR TERTIAIRE	169
§ 1. Le commerce	169
1. Panorama des entreprises du secteur	169
2. Panorama de l’équipement commercial réunionnais	171
§ 2. Le tourisme	177
1. L’activité touristique	177
2. Bilan de l’activité hôtelière	180
3. L’équipement hôtelier et touristique	180
4. La promotion de la destination	182
§ 3. Les transports	184
1. Les activités portuaires	184
2. Les activités aéroportuaires	190
3. Le transport routier	196
§ 4. Les autres services	201
1. Panorama des entreprises du secteur	201
2. L’éducation et la santé	205

CHAPITRE III - L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE	217
SECTION 0 – REMARQUES METHODOLOGIQUES	218
SECTION 1 – LA STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER	220
§ 1. Les faits marquants de l'exercice	220
§ 2. Son organisation	223
§ 3. Sa densité	231
§ 4. Les moyens de paiements	238
SECTION 2 – L'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	245
§ 1. Les actifs financiers de la clientèle	245
§ 2. Les concours à la clientèle	257
§ 3. La position extérieure nette du système bancaire	273
§ 4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	275
SECTION 3 – LES CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITE BANCAIRE	279
§ 1. Les taux d'intérêt	279
§ 2. La situation agrégée des banques et l'analyse des risques	287
§ 3. La situation financière des banques locales	294
SECTION 4 – LA CIRCULATION FIDUCIAIRE	314
§ 1. Les billets	314
§ 2. Les pièces	317
PERSPECTIVES	319
Chronologie des principaux évènements de l'année 2007	320

Avant Propos



plusieurs titres 2007 restera une année de transition. Transition entre deux générations de contrats avec l'Etat et l'Union Européenne qui confèrent un cadre stable au financement du développement de l'île sur le long terme. Transition entre deux lois pour l'Outre-mer suite à l'élection présidentielle de mai. Transition enfin en ce qui concerne les relations commerciales avec les pays ACP avec la signature d'un Accord de Partenariat Economique transitoire devant préfigurer l'APE définitif début 2009.

Résolument tournée vers l'avenir, l'année 2007 a également vu naître deux projets majeurs qui devraient contribuer à structurer l'économie de l'île pour les années à venir : les projets Réunion Ile Verte et GERRI dont la trame commune est le développement durable et qui ont pour but annoncé d'impacter, par ce prisme, le monde économique réunionnais, mais également de mobiliser la société dans son ensemble. L'Etat, le Département et la Région - déjà engagés dans cette voie - ainsi que les entreprises - représentées par la Réunion Economique - affichent ainsi une convergence d'objectifs du plus haut intérêt, qu'il reste à concrétiser.

Le bilan de l'année est positif. Les grands travaux d'aménagement se sont poursuivis (Irrigation du Littoral Ouest, route des Tamarins, boulevard Sud) et certains ont été achevés tel l'agrandissement du Port Est tandis que ceux qui leurs succéderont se dessinent progressivement (Tram-train et nouvelle route du Littoral). BTP en tête, la plupart des secteurs économiques a connu un dynamisme soutenu, y compris le tourisme qui retrouve quelques couleurs après l'année noire de 2006 marquée par l'épidémie de Chikungunya. Seul le monde agricole, affecté par les aléas climatiques du début d'année, aura marqué le pas comme l'illustre la plus mauvaise campagne sucrière depuis 50 ans. La croissance devrait se maintenir en 2007 à un rythme comparable à celui de l'année précédente.

Le système bancaire réunionnais n'a pas directement souffert de la crise financière internationale et a pu continuer à apporter les ressources nécessaires au fonctionnement de l'économie en affichant des résultats en hausse.

Soucieux d'accompagner ces évolutions, l'IEDOM a pour objectif permanent d'améliorer la qualité de ses publications périodiques destinées aux décideurs et a poursuivi les travaux menés en partenariat avec l'INSEE et l'AFD pour établir avec fiabilité des comptes économiques rapides à la fin du premier semestre suivant l'année étudiée.

François DALLIER

Synthèse

Faisant suite à une année 2006 bien orientée en dépit des perturbations liées à plusieurs événements exceptionnels (épidémie de Chikungunya, coupure prolongée de la route du littoral), l'économie de la Réunion a été pénalisée en début d'année 2007 par le passage du cyclone Gamède qui a notamment gêné les échanges dans le sud de l'île suite à l'effondrement du pont de la rivière St-Etienne à St-Louis. De plus avec un certain attentisme des acteurs économiques durant la période préélectorale, elle a été ralentie au premier semestre 2007 avant de se redresser vigoureusement au cours de la seconde partie de l'année, démontrant une fois de plus qu'elle bénéficie de leviers puissants.

Sur l'ensemble de l'année, la croissance devrait à nouveau être robuste, portée par le triptyque (i) de la consommation des ménages – qui bénéficie de la croissance des revenus liée à la bonne orientation du marché de l'emploi et d'un faible niveau d'inflation –, (ii) de la commande publique notamment à travers les grands travaux et, dans une moindre mesure, (iii) de l'investissement privé, toujours soutenu pour les ménages mais en demi-teinte en ce qui concerne les entreprises.

Ces bonnes performances sont cependant inégalement réparties au sein des différents secteurs. Si le BTP profite pleinement des chantiers en cours et que le tourisme affiche des signes de redressement, le secteur agricole a été durement touché par les mauvaises conditions météorologiques qui ont notamment affecté la campagne cannière.

La consommation des ménages reste dynamique...

Principal moteur de la croissance économique réunionnaise, la **consommation des ménages** continue de progresser, mais à un rythme moins soutenu que l'année précédente. Nonobstant l'absence de salon de l'automobile en 2007, les ventes de véhicules de tourisme progressent de 7,4 % sur l'ensemble de l'année (24 052 véhicules vendus) alors qu'elles avaient chuté de 13,6 % en 2006 (pour 22 399 véhicules vendus) qui, il est vrai, faisait suite à une année « salon ». La croissance des importations en valeur de biens destinés aux ménages est limitée à + 2,3 %, niveau moins élevé qu'en 2006 (+ 5,1 %) ; elles s'établissent à 841 millions d'€. Un constat similaire est dressé pour les encours bancaires de crédits à la consommation octroyés par les établissements de crédits locaux qui progressent de façon continue (+ 3,7 % en 2007) mais moins rapidement que l'année précédente (+ 7,9 %) et s'élèvent à 1,7 milliard d'€. S'agissant de la taxe sur la valeur ajoutée - indicateur propre au secteur du commerce de détail - la progression est nette : + 11,4 % à 473 millions d'€, une telle croissance n'avait pas été atteinte depuis 1996.

.. et la commande publique demeure le principal moteur de l'investissement.

L'**investissement des ménages**, mesuré par l'évolution de l'encours des crédits à l'habitat, reste bien orienté avec une croissance de 11,1 % au cours de l'année faisant suite à une hausse de 15 % en 2006. En valeur absolue l'encours atteint 3,8 milliards d'€, ce qui représente 69 % de l'endettement des ménages et 34 % des financements accordés à l'économie par les établissements de crédit locaux. Ces chiffres sont en phase avec le bon niveau d'attestations de conformité de logements délivrées par le Consuel au cours de l'année.

L'orientation est plus nuancée en ce qui concerne l'**investissement des entreprises** qui a fléchi en début d'année avant de redémarrer au second semestre. Il en est ainsi des créations d'entreprises qui ont été stables au cours du premier semestre avant de se ressaisir sur la seconde partie de l'année pour afficher une progression cumulée de 5,2 % (correspondant à 5 782 entreprises créées sur l'ensemble de l'année). Les importations de biens d'équipement ont épousé une courbe similaire mais se sont établies en retrait de 3,2 % à 618 millions d'€ après un premier semestre en chute (- 13,1 %). Les ventes de véhicules utilitaires affichent également un repli de 4,9 % sur l'ensemble de l'année à 6 677 unités vendues. Parallèlement les encours de crédits d'investissements progressent de 13,2 %, soit un rythme plus soutenu que l'année précédente (+ 7,6 %) ; ils s'établissent à 2,7 milliards d'€.

La **commande publique**, dopée par les grands travaux - au premier rang desquels se trouvent la route des Tamarins, le chantier ILO (Irrigation du Littoral Ouest) et l'extension du Port Est -, qui viennent compléter les chantiers récurrents dans le domaine de l'éducation et de la santé, a une fois de plus joué un rôle de moteur de l'économie. Le montant des constructions publiques a progressé de + 27 % à 162 millions d'€ et les travaux routiers ont augmenté de 17 % à 420 millions d'€. Seuls les travaux de génie civil ont diminué de 28 % à 85 millions d'€. Les budgets (primitifs) d'investissements 2007 des deux principales collectivités que sont la Région et le Département reflètent cette tendance s'inscrivant en nette hausse par rapport à l'année précédente.

Une balance commerciale toujours très déficitaire.

Après deux années de baisse, les exportations de biens sont, en 2007, en progression de 12 % à 267 millions d'€, qui s'explique principalement par la bonne tenue des exportations de produits agro-alimentaires (+ 6,4 %) en raison d'une campagne sucrière 2006/2007 honorable. Il est plus difficile de chiffrer les exportations de services qui sont essentiellement issues de l'activité touristique, mesurée par l'enquête « flux touristiques » qui révèle une progression de 30 % de la dépense des touristes en 2007 à 293 millions d'€ contre 225 millions l'année précédente. Parallèlement, la progression des importations de biens, qui représentent l'essentiel des importations, a été limitée à + 1,8 %, mais porte sur des montants nettement plus importants puisqu'elles atteignent près de 4 milliards d'€. Ainsi le déficit commercial des échanges de biens se creuse à 3,7 milliards d'€, mais le taux de couverture se redresse très légèrement à 6,7 % contre 6,1 % en 2006.

L'inflation reste modérée...

Ces bons résultats ont été obtenus dans un contexte d'inflation modérée avec un indice moyen des prix à la consommation sur l'ensemble de l'année qui s'élève à 1,4 % contre 2,6 % en 2006. Plus de la moitié de la hausse des prix est imputable aux « services » (en hausse de 1,7%), qui comprennent notamment les loyers (+ 3,2 %), les transports et communications (+ 2,6 %) et les services de santé (+ 1,9 %). Fait nouveau, l'alimentation (hors-tabac) contribue pour plus du tiers à la hausse moyenne observée, ce qui peut s'expliquer par les dégâts engendrés par le cyclone Gamède sur la production agricole mais également par la hausse des prix de l'alimentation des élevages ainsi que des engrais. A l'inverse, et après deux années de forte hausse, les prix des produits pétroliers qui sont réglementés, n'ont pas augmenté.

... et le marché de l'emploi est bien orienté.

Cet environnement favorable a bénéficié directement au marché de l'emploi qui poursuit son amélioration en 2007. Les premières estimations de l'emploi salarié affichent une croissance de 3,7 % : tous les principaux secteurs connaissent des évolutions positives, mais la hausse est particulièrement marquée pour les services aux entreprises (+ 4,8 %) et encore plus pour la construction (+ 16,9 %) ; la poursuite des grands travaux et l'activité soutenue dans le bâtiment étant à l'origine de ces bons résultats. Le taux de chômage¹ diminue significativement et s'établit à 24,2 % selon la dernière enquête-emploi de l'INSEE (contre 27,5 % en 2006), de même que le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois - catégorie 1- qui s'élève à 52 602 à fin décembre contre 56 702 douze mois auparavant, soit une diminution de 7,2 %. Le nombre de chômeurs indemnisés est quasiment stable à fin décembre (+ 0,5 %, soit 38 774 contre 38 562 fin 2006) et celui des allocataires du RMI est en baisse sur l'ensemble de l'année : - 9,3 % en 2007, soit 66 504 contre 73 315 en 2006.

Une évolution différenciée par secteur :

A l'instar des années précédentes le secteur du **bâtiment et des travaux publics** dans l'ensemble de ses branches (gros œuvre, second œuvre et concassage), tire la croissance en profitant de la commande publique (grands travaux) mais aussi privée (logements, bureaux). La progression continue des effectifs du BTP (+ 9,4 %, soit 24 000 personnes) ainsi que des ventes de ciments (+ 8,9 %, soit 620 000 tonnes) illustre cette appréciation positive.

Si l'**industrie agroalimentaire** a amélioré ses résultats sur la fin de l'exercice, le bilan de l'ensemble de l'année est mitigé. La progression des importations touche la plupart des produits (viandes, boissons, produits laitiers, céréales,...). Enfin, la campagne sucrière 2007/2008 qui s'est clôturée début décembre, a été la plus mauvaise de la décennie avec 1 575 milliers de tonnes de cannes manipulées (pour une moyenne décennale de 1 846 milliers de tonnes) et une richesse saccharimétrique de 13,7 %, bien inférieure à la moyenne décennale de 14 %. Ainsi les exportations progressent moins rapidement que les importations (respectivement + 6,4 % contre + 6,8%). Pour sa part et après un début d'année difficile,

¹ Désormais calculé selon la définition Eurostat

l'industrie manufacturière s'est redressée dans le courant de l'année, en lien avec la demande de matériaux du secteur du BTP.

Le dynamisme des **services marchands** (hors commerce) qui constituent le socle de l'économie réunionnaise, est principalement lié aux services aux entreprises qui représentent près des deux-tiers des entreprises du secteur. Ils bénéficient également de la reprise du tourisme, après une année 2006 marquée par l'épidémie de Chikungunya. L'exercice 2007, commencé au ralenti, totalise 380 000 touristes, soit une progression de 36 % par rapport à 2006 – mais un chiffre toujours en retrait de 7 % par rapport à 2005, année de référence – et un taux d'occupation de l'hôtellerie classée qui progresse de 7 points par rapport à 2006 et s'établit à 58,8 % - chiffre également inférieur à celui de 2005 qui avait atteint 60,2 %. Il s'agit cependant davantage d'un retour à l'équilibre du tourisme affinitaire que du redécollage du tourisme d'agrément.

Dans l'ensemble, les résultats du **secteur primaire** sont négatifs avec un recul de la production en valeur de 18,8 millions d'€, soit - 5,3 %, après deux années de croissance. La bonne tenue de la filière élevage (+ 3,5 %) n'ayant pas contrebalancé les difficultés des cultures industrielles (- 13,2 %) et fruitières (-15,5 %). Note positive, pour la première fois depuis trois exercices les professionnels du secteur indiquent avoir augmenté leurs effectifs.

Mesurée en encours de crédits ou en collecte de dépôts, **l'activité des établissements de crédit** bénéficie pleinement de ce contexte économique favorable, même si son rythme de progression ralentit progressivement :

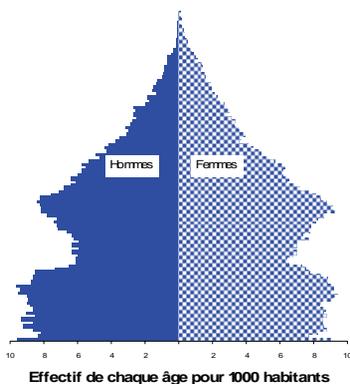
Accompagnant ce dynamisme économique, les établissements de crédit locaux ont continué d'accroître leurs encours de crédits et de collecte de dépôt. Les octrois progressent de 12,4 % (+ 12,1 % en 2006) et s'établissent à 11,7 milliards d'€. Parallèlement les encours collectés auprès de la clientèle progressent de 7,9 % (+ 8,9 % en 2006) à 10,1 milliards d'€. La décélération de l'encours de collecte creuse l'écart avec l'encours de crédits consentis.

Dans le même temps, une partie croissante de l'épargne collectée est orientée vers des produits d'assurance vie gérés hors du département. Ce déficit de collecte « transformable » en crédits oblige les établissements locaux à se refinancer chaque année de façon plus importante sur le marché interbancaire ou auprès de leur maison mère. Cela se traduit par un renchérissement de leurs ressources financières qu'elles ne peuvent pas répercuter intégralement sur leurs taux de sortie du fait de la vive concurrence qui prévaut sur la place. Ainsi, à l'instar de ce qui avait été relevé l'année précédente, les bonnes performances commerciales ne se traduisent pas sur la marge globale d'intermédiation qui accuse une nouvelle diminution de 35 points de base (après - 23 points de base en 2006 et - 42 points de base en 2005).

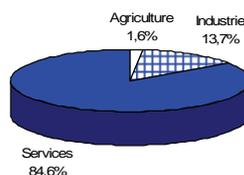
Pour la première fois le PNB agrégé des principaux établissements de crédit stagne (-0,3 %). Les banques sont donc contraintes de diversifier leurs produits afin d'augmenter leurs commissions et de maîtriser leurs charges pour maintenir leur rentabilité. Au final, la diminution des frais de structure permet de compenser l'augmentation du coût du risque et de dégager un résultat net en hausse de 2,8 % à 90,4 millions d'€, tout ayant un taux de crédits douteux à 4,5 %, niveau historiquement bas.

La Réunion en bref

Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2006
(Source : Insee)

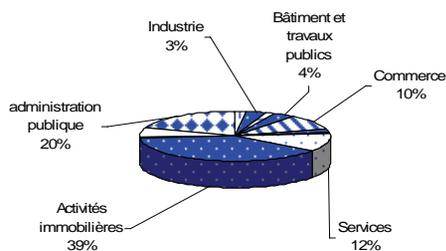


PIB/secteur en % de la valeur ajoutée totale – chiffres 2004
(Source : Insee)



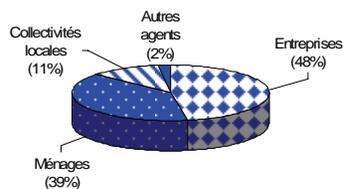
Répartition des risques par secteur au 31 décembre 2007

Source : Service central des risques de la Banque de France



Encours des crédits par agent économique au 31 décembre 2007

Source : IEDOM



Les chiffres clés de la Réunion

	2000	2007	Métropole
Population			
Population totale	715 900	793 000	63 573 000
Taux de croissance de la population	+ 1,6 %	+ 1,1 %	+ 0,6 %
Taux de natalité (nombre de naissances vivantes de l'année pour 1000 habitants)	20,2	18,9	13
Solde migratoire	+ 1 900	- 955 (2005)	+ 71 000
Taux d'accès d'une classe d'âge au niveau bac	57 % (2002)	60,5 %	70 % (2006)
Environnement			
Superficie totale	2 520 km ²	2 520 km ²	550 000 km ²
Surfaces cultivées (% surface totale)	19 %	18,8 %	58%
Consommation électrique (par habitant)	2 454 kWh	3 103 kWh	n.c.
Importations énergétiques (% de l'énergie utilisée)	54 %	63 %	63 %
Economie			
PIB*	8,6 mds €	12,7 mds €	1 762 mds €
PIB / habitant	12 070 €	16 040 €	28 721
Taux de croissance du PIB (annuel %)	3,3 %	4 %	2,1 %
Inflation	2 %	1,4 %	1,5 %
Taux de chômage	32,4 %	24,2 %**	8,1 %

	1994	2000	2004	2007
Secteurs d'activité				
Importation de ciment (tonnes)	421 000	447 000	476 000	620 000
Création d'entreprises	4 338	3 911	5 336	5 782
Nb de touristes	263 000	430 000	430 000	380 000
Eléments monétaires et financiers				
Nombre d'habitants par guichet bancaire	8 792	8 660	7 482	6 554
Nombre d'habitants par guichet automatique	8 420	3 021	2 024	1 766
Nombre de comptes bancaires par habitant.	1,43 (1991)	2,07	2,21	2,28

* estimation CEROM du PIB 2006

** calculé selon la définition EUROSTAT

CHAPITRE I

Panorama de l'économie Réunionnaise

Section 1

Les caractéristiques structurelles

§ 1 GEOGRAPHIE ET CLIMAT

La Réunion est une île géologiquement jeune, au relief tourmenté et montagneux, qui s'étend sur 2 520 km², soit une surface plus de trois fois inférieure à celle de la plus petite des régions de France métropolitaine, l'Alsace (8 280 km²).

Culminant à plus de 3 000 mètres au Piton des Neiges, le plus haut sommet de l'Océan Indien, elle est constituée de coulées basaltiques qui descendent en pentes étalées jusqu'à la mer, où elles s'enfoncent jusqu'à une profondeur de 4 000 mètres. Seul département français de l'hémisphère Sud, l'île de la Réunion est relativement isolée dans le sud-ouest de l'Océan Indien au sein de l'archipel des Mascareignes qui rassemble, outre la Réunion, Maurice et Rodrigues. Elle se trouve à 9 180 Km de Paris, 210 Km de Port-Louis (Ile Maurice), 880 Km d'Antananarivo (Madagascar) et 2 825 Km de Johannesburg (République d'Afrique du Sud).

La Réunion se caractérise par un climat tropical humide, sous l'influence de vents d'est appelés « alizés ».

Deux saisons climatiques se distinguent :

- l'hiver austral ou « saison sèche » de mai à octobre avec des températures douces, des précipitations peu abondantes et des alizés,
- l'été austral ou « saison des pluies » de novembre à avril avec des températures plus élevées, plus d'humidité et une pluviométrie beaucoup plus importante. Cette saison correspond à la période de formation des dépressions tropicales et des phénomènes cycloniques.

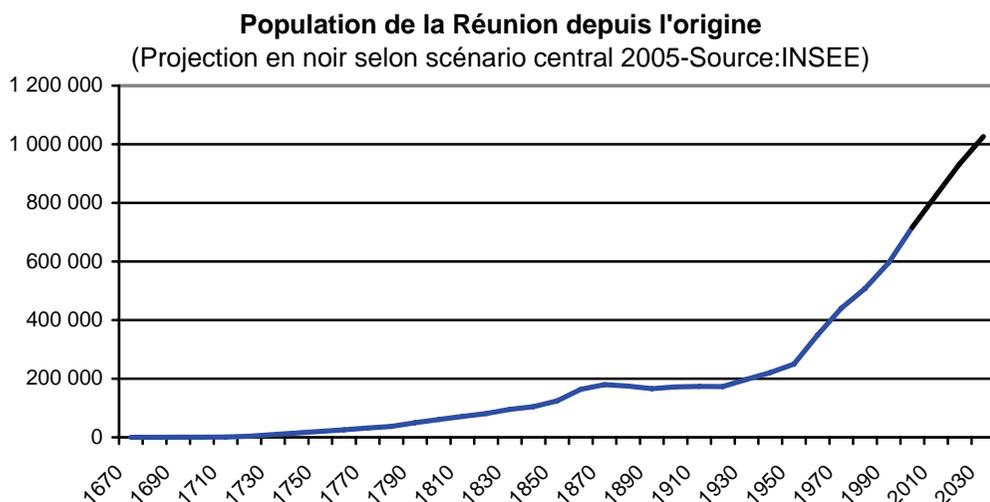
Le climat réunionnais se distingue par d'importants contrastes liés à la géographie de l'île : zones littorales avec des températures chaudes, zones des hauts avec des températures fraîches ; la côte dite au vent (Est) soumise aux alizés ainsi qu'à une pluviométrie élevée quelle que soit la saison, la côte dite sous le vent (Ouest) à l'abri des alizés et moins humide.

§ 2. DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

Une population estimée à environ 793 000 habitants au 1er janvier 2007.

D'après les estimations provisoires de l'INSEE, la population réunionnaise s'est accrue d'environ 9 000 personnes entre le 1^{er} janvier 2006 (784 000 habitants) et le 1^{er} janvier 2007 (793 000 individus), ce qui correspond à une hausse de 1,15 % légèrement inférieure à celle enregistrée un an auparavant (+ 1,21 %). Ainsi, le rythme de progression du nombre d'habitants de l'île, qui a une nouvelle fois ralenti, s'est révélé inférieur aux niveaux atteints en début de millénaire (oscillant entre 1,45 % et 1,54 %), mais demeure quasiment deux fois plus rapide qu'en France métropolitaine (+ 0,61 %). La Réunion a affiché le deuxième taux de croissance de la population le plus élevé des régions françaises derrière la Guyane.

Sur la période 1999-2007, la population a augmenté de 1,5 % en moyenne par an à la Réunion contre + 0,6 % en moyenne chaque année en France métropolitaine.



Au 1^{er} janvier 2007, la Réunion (317 habitants au km² contre 282 en 1999) représentait la quatrième région la plus densément peuplée de France derrière l'Île de France (964 habitants au km²), la Martinique (355 habitants au km²) et le Nord Pas de Calais (326 habitants au km²). En raison de son relief montagneux qui amplifie les contraintes de peuplement et de circulation, la population se concentre principalement sur les zones littorales.

14 610 naissances vivantes ont été enregistrées en 2005...

Selon les données provisoires de l'INSEE, le nombre de naissances vivantes (14 610 contre 14 545 un an auparavant s'est légèrement accru en 2005 (+ 0,4 %, soit 65 naissances

supplémentaires). Passant de 18,9 ‰ à 18,7 ‰, le taux de natalité¹ a faiblement diminué en 2005, dépassant toutefois largement ceux constatés dans l'Hexagone (12,8 ‰), en Martinique (12,7 ‰) et en Guadeloupe (16,9 ‰), mais demeurant nettement inférieur à celui de la Guyane (30,0 ‰).

L'indice conjoncturel de fécondité² provisoire s'est stabilisé en 2005 dans le département (2,45 enfants par femme) de même qu'en métropole (1,92 enfant par femme). La valeur théorique pour permettre le remplacement des générations est de 2,1 enfants par femme. Sur le long terme, le différentiel d'indice conjoncturel de fécondité entre la Réunion et la métropole diminue : 1,77 en 1974, 0,9 en 1982, 0,78 en 1990, 0,59 en 2000 et 0,53 en 2005.

... pour 4 255 décès, soit un accroissement naturel annuel de 10 355 personnes,...

Après avoir diminué en 2004 (- 3,4 ‰), le nombre de décès s'est inscrit en hausse en 2005 (+ de 9,5 ‰) pour atteindre 4 255 personnes. Par conséquent, le taux de mortalité a augmenté en 2005 (5,5 ‰ contre 5,1 ‰ un an auparavant) contrairement aux deux exercices précédents, mais demeure faible par rapport au niveau constaté en métropole (8,7 ‰). Cette situation s'explique principalement par la jeunesse de la population réunionnaise qui compte 43,9 ‰ de personnes âgées de moins de 25 ans au 1^{er} janvier 2006 contre 31,2 ‰ en métropole. A titre de comparaison, le taux de mortalité s'élevait respectivement à 6,6 ‰ et à 6,5 ‰ pour la Martinique et la Guadeloupe, et atteignait 3,5 ‰ en Guyane en 2005.

Ainsi, l'accroissement naturel de la population s'est révélé légèrement plus faible en 2005 (10 355 personnes) qu'en 2004 (10 661 individus), ce qui correspond à un fléchissement de 2,9 ‰.

Tableau démographique récapitulatif

	1982	1990	1999	2003	2004	2005
Estimation de la population au 1er janvier	514 300	595 800	706 180	752 300	763 200	774 596
Naissances	11 964	13 877	13 741	14 427	14 545	14 610
Décès	3 048	3 153	3 795	4 022	3 884	4 255
Taux de natalité (1)	23	23,1	19,3	19,0	18,9	18,7
Taux de mortalité (1)	5,9	5,2	5,3	5,3	5,1	5,5
Indicateur conjoncturel de fécondité	2,81	2,56	2,40	2,44	2,45	2,45

Source : INSEE - Réunion

L'espérance de vie à la naissance à la Réunion (72,4 ans pour les hommes et 80,0 ans chez les femmes) est plus faible qu'en France métropolitaine (76,8 ans chez les hommes et 83,8 ans pour les femmes). Cet écart se creuse chez les femmes (2,8 ans en 1990, 3,4 ans en 2000 et 3,8 ans en 2005) et se stabilise chez les hommes (3,9 ans en 1990, 4,4 ans en 2000 et 4,4 ans en 2005). A la Réunion, l'espérance de vie progresse plus rapidement pour les hommes (+ 3,6 ans par rapport à 1990) que pour les femmes (+ 1,8 an), ce qui entraîne une réduction de l'écart de la durée de vie à la naissance entre les deux sexes dont le niveau (7,6 ans) reste un des plus importants des régions françaises.

¹ Le taux de natalité indique le nombre moyen de naissances vivantes pour 1000 habitants

² L'indicateur conjoncturel de fécondité est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si le taux de fécondité devait se maintenir durablement

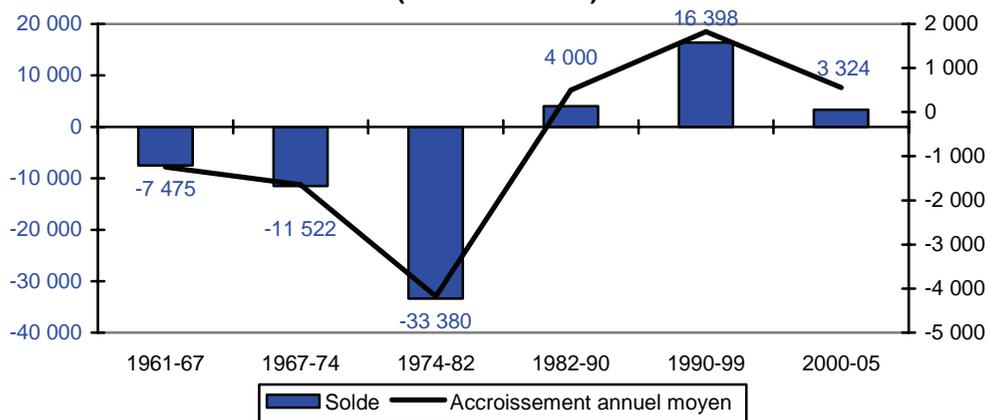
... et un solde migratoire négatif de 955 habitants,

En 2005, le solde migratoire s'est avéré négatif, passant de + 739 habitants en 2004 à - 955 personnes. Ainsi, le solde migratoire a atteint 3 324 personnes sur la période 2000-2005, soit un solde migratoire annuel moyen de + 554 personnes sensiblement inférieur à celui constaté pour les années 90 (+ 1 822 migrants en moyenne chaque année).

Le recensement de 1999 a permis d'estimer le nombre de personnes nées hors du département et vivant dans l'île à 98 013, soit 13,9 % de la population totale, dont 64 561 natifs de la métropole. A l'inverse, 94 585 personnes nées à la Réunion vivent en métropole.

Durant les années 60 et 70, les nombreux départs vers la métropole, expliqués par le regroupement familial et l'étroitesse du marché de l'emploi à la Réunion, se sont traduits par un solde migratoire négatif. Une inversion de la tendance du solde migratoire a été observée au cours des années 80, en raison d'une nette diminution des départs et du maintien du rythme des arrivées. Entre les recensements de 1990 et de 1999, le nombre des entrants a progressé plus vite (+ 53 %) que celui des sortants (+ 33 %), ce qui a entraîné un solde migratoire positif de 16 398 personnes, quatre fois plus important que sur la décennie précédente. Cette évolution résulte à la fois de la baisse des départs liée à la moindre attractivité du marché de l'emploi en métropole, mais aussi de l'effet positif sur les arrivées du développement de la desserte aérienne et de l'amélioration de l'image de l'île véhiculée à l'occasion des campagnes publicitaires touristiques.

Mouvements migratoires évalués par les recensements
(Source: INSEE)



35,3 % de la population réunionnaise a moins de 20 ans au 1^{er} janvier 2006, contre 24,8 % en métropole.

Selon les résultats du recensement annuel partiel réalisé à la Réunion en 2005, la part des habitants âgés de moins de 20 ans au 1^{er} janvier 2006 a légèrement reculé à 35,3 % contre 35,8 % un an auparavant, mais demeure nettement supérieure à celle observée en métropole (24,8 %). Les personnes de plus de 60 ans représentent 10,6 % des résidents du département contre 10,4 % l'année précédente, soit un niveau sensiblement inférieur à celui de la métropole (20,9 %). Ainsi, la pyramide des âges met en avant la jeunesse de la population réunionnaise.

D'après le scénario central des projections faites par l'INSEE à partir du recensement partiel de 2005, la population réunionnaise devrait dépasser le million d'habitants en 2030. A cet horizon, la part des moins de 20 ans devrait fléchir à 26,2 %, tandis que celle des plus de 60 ans devrait plus que doubler pour atteindre 24,2 % de la population, niveau légèrement supérieur à celui constaté en métropole aujourd'hui. Ces prévisions démontrent que la Réunion poursuit sa transition démographique.

Population totale par tranche d'âge

	1999		2006		Projection 2030	
	Total	%	Total	%	Total	%
0 à 19 ans	255 499	36,2%	276 887	35,3%	269 211	26,2%
20 à 39 ans	233 573	33,1%	231 808	29,6%	256 977	25,0%
40 à 59 ans	146 417	20,7%	192 265	24,5%	251 232	24,5%
60 ans et +	70 691	10,0%	82 892	10,6%	248 968	24,3%
Total	706 180	100,0%	783 852	100,0%	1 026 388	100,0%

Source : INSEE - Réunion

257 000 ménages recensés en 2005 à la Réunion contre 215 044 en 1999.

En raison d'une réduction de leur taille moyenne, le nombre de ménages (+ 3,0 %) a évolué quasiment deux fois plus rapidement que la population (+ 1,6 %) en moyenne par an sur la période 1999-2005. En effet, l'exploitation des données du recensement partiel réalisé en 2005 a permis de déterminer que la taille moyenne des ménages atteint 3 personnes, contre 3,3 en 1999 et respectivement 3,8 et 4,2 personnes en 1990 et en 1982. A titre de comparaison, la moyenne métropolitaine était de 2,4 personnes par famille en 1999.

Ainsi, l'INSEE a recensé 257 000 ménages à la Réunion en 2005, soit respectivement 41 956 ménages et 99 000 ménages de plus qu'en 1999 et 1990. 56,1 % des ménages réunionnais comptaient 3 personnes ou plus en 2005 contre 62,6 % en 1999. Cette évolution s'explique à la fois par la croissance démographique et par les changements de mode de cohabitation. A l'image de la métropole, la famille traditionnelle regroupant plusieurs générations cède du terrain au profit de modes de vie plus éclatés.

A l'horizon 2030, le nombre de ménages devrait s'accroître de 63,8 % par rapport à 2005 pour s'élever à environ 421 000 avec une taille moyenne d'un ménage qui atteindrait 2,41 personnes.

§ 3. LE CADRE INSTITUTIONNEL

Le cadre constitutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République¹. L'ensemble des collectivités d'outre-mer sont désormais nommément citées dans le texte de la Constitution.

Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les D.O.M. sont devenus des D.R.O.M. (Départements et Régions d'Outre-Mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les T.O.M. ont laissé la place à une catégorie hybride de C.O.M. (Collectivités d'Outre-Mer) régie par l'article 74 de la Constitution².

Cette partie propose une présentation synthétique du régime juridique applicable à la Réunion, qui relève des départements et régions d'outre-mer, au même titre que la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane.

1. DANS LE PAYSAGE ADMINISTRATIF FRANÇAIS

1.1 Un département et une région

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars **1946**, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion sont des **départements français**.

Depuis la loi du 31 décembre **1982**, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion sont également des **régions**, mais à la différence de leurs homologues métropolitaines, leur assise territoriale est **monodépartementale** et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales où la région détermine l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. Les conseils régionaux bénéficient, en outre, des avis d'une institution spécifique : le comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

La réforme constitutionnelle du **28 mars 2003** a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination : « **départements et régions d'outre-mer** » (**DROM**).

Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du **transfert de nouvelles compétences** et de moyens de l'Etat, depuis le 1^{er} janvier

¹ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, et des lois organiques de 2003 et 2004.

² Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenue un « *pays d'outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

2005¹. A l'exception de la formation professionnelle entièrement transférée aux Régions, les collectivités interviennent, depuis cette loi, dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Chacune, à l'exception des communes, dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de coordinateur : le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, la Région est coordinatrice du développement économique.

1.2 Possibilité de disposer d'une organisation institutionnelle propre

La Constitution prévoit désormais pour les DROM, la possibilité de créer une **collectivité unique** se substituant au département et à la région, ou une **assemblée délibérante unique** pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs inscrits dans le ressort des collectivités.

L'instauration de cette collectivité unique a été proposée aux électeurs de la Guadeloupe et de la Martinique qui l'ont refusée (respectivement à 72,98 % et 50,48 %) par le référendum du 7 décembre 2003².

Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les D.F.A. (Départements Français d'Amérique) d'un **congrès des élus** (départementaux et régionaux) qui délibérerait des propositions relatives soit à une évolution institutionnelle, soit à de nouveaux transferts de compétences.

1.3 Le droit applicable et ses adaptations

Les départements et régions d'outre-mer sont régis par le **principe de l'identité législative**. Néanmoins des **adaptations** aux lois et règlements qui prévalent en métropole sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « *les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités* ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003 qui obligeait à un quasi mimétisme institutionnel avec les collectivités métropolitaines.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- **le droit domanial** : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite « **des cinquante pas géométriques** » ; l'ensemble des cours d'eaux est inclu dans le domaine public fluvial ; en Guyane, l'Etat est propriétaire (domaine privé de l'Etat) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière....
- **la fiscalité**³ : les **taux de T.V.A.** sont **allégés** pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, la T.V.A. n'est pas applicable en Guyane (taux de 0 %) ; l'**impôt sur le revenu** est **réduit** de 30 % dans les trois premiers départements cités et de

¹ Suite à la loi du 13 août 2004.

² C'est à l'occasion de ce référendum que les électeurs des communes de Saint Martin et Saint Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création d'une collectivité unique se substituant à ces deux communes, au département et à la région de la Guadeloupe.

³ Cf Section 2 - § 2. Le système fiscal

40 % en Guyane. Il existe, par contre, un impôt supplémentaire : l'**octroi de mer** dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de **défiscalisation** ont été prévues depuis vingt ans par tous les Gouvernements successifs, afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. De plus, en complément de l'ensemble des mesures d'aides en faveur de l'emploi, il existe, dans les DOM-ROM, de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales.

- **le droit de la fonction publique** : les traitements sont majorés, et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de la Réunion, peuvent être habilités par la loi à **fixer elles-mêmes les règles applicables sur leur territoire**, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (et à l'exception des matières dites régaliennes). Traditionnellement, ces adaptations ne pouvaient être élaborées que par le Parlement et le Gouvernement.

1.4 Des compétences accrues en matière de coopération régionale

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'outre-mer¹ dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les Etats ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

2. DANS LE PAYSAGE COMMUNAUTAIRE

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires outre-mer de ses Etats membres.

Le premier régime est celui des **régions ultrapériphériques**² (RUP) qui concerne les **départements et régions d'outre-mer**. Le second régime est celui des **pays et territoires d'outre-mer** (P.T.O.M.) qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit l'**applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire**. A l'instar du droit français, certaines **adaptations** au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « *caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques* ». Ainsi, l'UE tolère par exemple, un régime fiscal particulier

¹ Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

² Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. Cf « *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Etude CEROM, mars 2008.

comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements.

Dans ce cadre, les départements et régions d'outre-mer **bénéficient de soutiens financiers au titre de la de la politique régionale de l'UE** et de son objectif « convergence » qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées¹ de l'Union. Les DOM vont ainsi bénéficier au titre de ce nouvel objectif d'une enveloppe de 2 696 millions d'euros à laquelle s'ajoutent 482 millions de fonds RUP² (35 euros par an et par habitant) soit un total de **3 178 millions d'euros sur la période 2007- 2013** (contre 2 885 millions d'euros pour la période 2000-2006).

Si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire en revanche peut créer des **distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins** (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses), pénalisantes pour le dynamisme économique.

Evolutions statutaires des Départements d'outre-mer

19 mars 1946 : passage du statut d'anciennes colonies des Antilles, de la Guyane française et de la Réunion au statut de **départements** d'outre-mer.

Loi du 2 mars 1982 : les 4 départements d'outre-mer deviennent également des **Régions**, intégrées au cadre administratif français de droit commun. Cette loi dite de décentralisation consacre le transfert de l'exécutif du préfet aux présidents du conseil général et régional pour un certain nombre de compétences autrefois prises en charge par l'Etat.

13 décembre 2000 : Loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM). Possibilité pour les DOM de disposer d'institutions qui leur soient propres, de créer un congrès des élus départementaux et régionaux délibérant toute proposition d'évolution institutionnelle ou concernant de nouveaux transferts de compétences.

21 juillet 2003 : Loi programme pour l'Outre-mer, dite loi GIRADIN. Principe d'une révision des conditions d'attributions du financement des transferts de compétences.

¹ Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75% de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.

² En complément des fonds structurels, la CE alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.

28 mars 2003 : Révision de la loi constitutionnelle, qui dans ses articles 72, 73 et 74, régit les statuts très divers des territoires d'outre-mer.

Le régime constitutionnel de l'outre-mer né de la réforme du 28 mars 2003 :

	Avant 2003	Après 2003	Article(s) de la Constitution	Principe applicable
Guadeloupe Guyane La Réunion Martinique	Départements d'Outre-Mer (DOM)	Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM ou DOM-ROM)	Article 73	Identité législative *
Saint-Barthélemy Saint-Martin	(Sans objet)	Collectivités d'Outre-Mer (COM) **	Article 74	Mixte
Mayotte	Collectivités territoriales <i>sui generis</i>	Collectivités d'Outre-Mer (COM) départementale		Mixte
Saint-Pierre-et-Miquelon	Collectivités territoriales <i>sui generis</i>	Collectivités d'Outre-Mer (COM)	Article 74	Mixte
Polynésie française Wallis-et-Futuna	Territoires d'Outre-Mer (TOM)	Collectivités d'Outre-Mer (COM)	Article 74	Spécialité législative ***
Nouvelle-Calédonie	Collectivité <i>sui generis</i>	Collectivité <i>sui generis</i>	Articles 76 et 77	Spécialité législative ***

* Avec le principe de l'identité législative, les lois et règlements sont applicables de plein droit sans mention expresse.

** Les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ne sont officiellement créées qu'après la première réunion de leur conseil territorial nouvellement élu, soit le 15 juillet 2007.

*** Avec le principe de la spécialité législative, les lois et règlements ne sont applicables que s'ils contiennent une mention expresse à cette fin. Par exception à ce principe, certaines lois (dites lois de souveraineté) sont automatiquement applicables (même sans mention expresse) dès lors qu'elles ont vocation à s'appliquer à tout le territoire.

7 décembre 2003 : Référendum sur le projet de création d'une collectivité unique se substituant au département et à la région qui coexiste à la Guadeloupe et Martinique. Les électeurs guadeloupéens et martiniquais ont rejeté ce projet, et consacrent de fait le maintien de deux collectivités superposées.

Le même jour, les électeurs de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, anciens arrondissements de la Guadeloupe, ont voté en faveur de l'autonomie de leurs communes, devenues par la loi organique du 21 février 2007, deux Collectivités d'outre-mer (COM) distinctes de la Guadeloupe.

13 août 2004 : Nouvelle loi de décentralisation renforçant les transferts de compétences et de moyens de l'Etat vers les collectivités territoriales, dont l'entrée en vigueur a été effective à compter du 01 janvier 2005.

21 février 2007 : Loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer. Elle crée notamment les nouvelles collectivités de St Martin et St Barthélemy. Concernant Mayotte, son statut est entièrement réécrit, avec notamment l'intégration, pour la première fois dans son histoire, du régime de l'identité législative.

Section 2

Les politiques et finances publiques

§ 1. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LEUR MISE EN OEUVRE

1. LES DOCUMENTS DE PROGRAMMATION

Afin de poursuivre l'effort entrepris pour combler son « retard de développement » (environ 57 % du PIB par habitant de la métropole et 63 % de la moyenne européenne à 27 pays) et au titre de son « ultrapériphéricité », la Réunion bénéficie d'importants concours financiers provenant de l'Etat et de l'Union Européenne à travers la mobilisation des fonds structurels au titre de la politique régionale de cohésion économique et sociale.

1.1 Fin de la période 2000 – 2006 couverte par le CPER et le DOCUP

L'année 2006 a conclu la 5ème génération de Contrats de Plan Etat - Région (CPER 2000 – 2006) ainsi que le Document Unique de Programmation de la Commission Européenne (DOCUP 2000 – 2006).

Le CPER 2000 – 2006 a mobilisé 748 millions d'€, issus de l'Etat pour 307 millions d'€ (41 %), de la Région pour 229 millions d'€ (31 %), du Département pour 173 millions d'€ (23 %) et des communes et organismes divers pour 38 millions d'€ (5 %). La participation de l'Etat a porté essentiellement sur les domaines suivants :

Principales participations de l'Etat au CPER 2000 - 2006

	fonds versés (en millions d'€)	en % du total
<i>Participation totale:</i>	307	100%
dont équipement, transport, logement	110	36%
dont éducation et recherche	52	17%
dont développement agricole	36,5	12%
dont politique de la ville	28,4	9%
dont emploi, formation	19	6%
dont aménagement du territoire	13,5	4%

Source : Préfecture

Au 31 décembre 2007, 93 % des montants avaient été engagés et l'objectif est d'atteindre 100 % avant la fin de l'exercice 2008.

En ce qui concerne le DOCUP 2000 – 2006, ce sont 1,588 milliards d'€ qui ont été attribués à la Réunion à travers les quatre fonds structurels : le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le Fonds Social Européen (FSE), le Fonds Européen

d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) et l'Instrument Financier d'orientation de la Pêche (IFOP). Le bon suivi des dossiers éligibles aux fonds européens a permis d'engager un cumul de 1,7 milliard d'€ à fin 2007 et de justifier 81 % des engagements. L'objectif est de solder la totalité des programmes à la fin de l'année 2008 :

DOCUP 2000 - 2006				
	en % du total	programmés au 31.12.2007 (millions d'€)	justifiés au 31.12.2007 (millions d'€)	taux de réalisation
FEDER	52%	824	653	79%
FSE	29%	566	464	82%
FEOGA	18%	300	256	85%
IFOP	1%	15	13	84%
total	100%	1 705	1 386	81%

Source : AGILE

1.2 Programmation pour la période 2007 – 2013

La période 2007-2013 est régie par une nouvelle génération de partenariats financiers liant l'Etat, l'Union Européenne, la Région et le Département portant sur un montant global de 4,33 milliards d'€ répartis comme suit :

- Etat :	1,087 milliard d'€
- Union Européenne :	1,998 milliard d'€
- Région ¹ :	1,133 milliard d'€
- Département :	112 millions d'€
Total :	4,33 milliards d'€

Le nouveau cadre de partenariat Etat- Région, rebaptisé Contrat de Projet Etat Région couvrira la période 2007 – 2013 (CPER 2007 - 2013). Elaboré dans le cadre d'un diagnostic territorial il se concentre sur un nombre limité de projets dans un souci de sélectivité et de concentration de l'effort financier :

CPER 2007 - 2013 (millions d'€)

	part Etat	part Région	part Département	part communes
1 - Infrastructures de transport*	-	-	-	-
2 - formation, emploi, cohésion sociale	39	15	5	4
3 - recherche	15	17	2	-
4 - environnement et développement durable	84	44	12	91
5 - filières économiques	55	18	87	-
6 - liaisons nationales et internationales	30	12	2	-
7 - aménagement des Hauts	13	12	3	4
8 - structuration urbaine	15	3	1	27
9 - Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise	6	42	-	-
10 - filière tourisme	1	-	-	-
total attendu	258	162	112	126

Source : Préfecture

* les infrastructures de transport font l'objet d'un protocole spécifique

¹ Dont Partenariat Public Privé pour le Tram-Train

Le projet N°1 est en lien avec le protocole spécifique conclu entre l'Etat et la Région pour le financement des deux infrastructures majeures que sont (i) la première tranche du Tram-Train qui reliera la ville de St-Marie à celle de St-Paul dont les travaux devraient débiter dès 2008 et (ii) la future route du littoral dont les travaux devraient s'étaler de 2009 à 2017.

Protocole d'accord Etat-Région (en millions d'€)

	part Etat	part Région (apport direct et PPP)	UE	concession	total
Tram-Train	435	780	100	-	1 315
Future route du littoral	394	191	130*	215	930
<i>total attendu</i>	829	971	100	215	2 245

Source : Préfecture

* dont 100 millions d'€ sur la programmation ultérieure

La programmation 2007-2013 des interventions de l'Union Européenne comporte cinq Programmes Opérationnels qui succèdent au DOCUP de la période précédente. Le FEDER¹ et le FSE sont reconduits, mais le FEOGA et l'IFOP sont remplacés respectivement par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) et le Fonds Européen pour la Pêche (FEP). De nouvelles règles seront appliquées : 60 % des crédits doivent être orientés vers les priorités des stratégies de Lisbonne (croissance et emploi) et de Göteborg (Développement Durable) et les nouveaux programmes feront l'objet d'une consultation publique environnementale préalable. L'enveloppe globale de 1,898 milliard d'€ est répartie comme suit :

Fonds européens 2007 - 2013	en millions d'€
FEDER	1 014
FEDER coopération	35,5
FSE	517
FEADER	319
FEP	12,9
<i>total attendu</i>	1 898

Source : AGILE

Le **FEDER** finance des infrastructures d'aménagement du territoire, des investissements productifs pour créer de l'emploi, des projets de développement local et des aides aux entreprises. Le programme opérationnel s'articule autour de quatre axes :

- La promotion et la valorisation du potentiel humain – 158 millions d'€.
- Le développement économique et l'emploi – 134 millions d'€.
- L'aménagement du territoire et l'environnement – 517 millions d'€.
- La compensation des handicaps liés à la situation ultrapériphérique – 206 millions d'€.

Le **FEDER Coopération** vise à renforcer le rôle de la Réunion dans la zone Océan Indien en tant qu'acteur de la coopération régionale, à travers trois axes :

- Développement durable et environnement – 15 millions d'€.

¹ La signature du FEDER coopération devant intervenir au cours du 1^{er} semestre 2008

- Intégration économique régionale – 10 millions d'€.
- Formation et solidarité – 10 millions d'€.

Le **FSE** soutient le secteur de la formation professionnelle, de l'aide à l'emploi et de l'insertion. Il s'articule autour de deux axes :

- Développer une offre de formation innovante et favoriser la mobilité éducative et professionnelle – 180 millions d'€.
- Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active – 337 millions d'€.

Le **FEADER**, qui est l'instrument de la Politique Agricole Commune (PAC) au service du développement rural s'articule autour de quatre axes :

- L'amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers – 227 millions d'€.
- L'amélioration de l'environnement et de l'espace rural – 52 millions d'€.
- La qualité de la vie en milieu rural et la diversification des activités – 22 millions d'€.
- La définition et la mise en œuvre de stratégies locales de développement – 17 millions d'€.

Le **FEP** dont l'objectif est de soutenir le développement durable des filières pêche et aquaculture : développement des entreprises, installation des jeunes pêcheurs et modernisation de la flotte, promotion et valorisation des produits, structuration et encadrement technique de la profession, développement des superstructures portuaires, approfondissement des connaissances halieutiques pour une gestion durable et raisonnée des ressources. Il est doté de 13 millions d'€.

2. LES COMPTES DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT

L'application, à compter de 2006, de la loi portant organisation de la loi de finances (LOLF) ayant impacté la comptabilisation de certaines opérations, la comparaison avec les données des années précédentes est délicate. Pour cette raison, les opérations retracées dans le tableau ci-après présentent l'évolution du recouvrement des recettes¹ et l'exécution des dépenses de l'Etat dans le département en 2006 et 2007 (données provisoires).

¹ Les comptes de l'Etat dans le département ne prennent pas en compte les dépenses des Forces Armées du Sud de la Zone Océan Indien, des établissements publics nationaux ainsi que certains salaires de fonctionnaires nationaux directement pris en charge par l'administration centrale.

Comptes de l'Etat dans le département (en millions d'€)

Recettes locales de l'Etat	2006	2007*	Dépenses locales de l'Etat	2006	2007*
I. BUDGET GENERAL	1 086	1 140	. Dépenses de personnel (y. c. les pensions)	2 105	2 152
. Recettes fiscales	982	1 030	. Dépenses de fonctionnement	143	124
<i>dont :</i>			. Dépenses d'investissement	102	103
Impôts directs	496	506	. Dépenses d'intervention	715	778
Impôts indirects	486	523	. Avance impôt et TIPP	808	854
. Recettes non fiscales	77	86	. Dépenses fonds européens	205	218
. Fonds de concours	27	24	<i>dont :</i>		
II. REVERSEMENT DE FONDS	5	4	FEDER	112	121
III. COMPTES SPECIAUX	806	855	FEP (ex IFOP)	3	3
<i>dont :</i>			FEADER (ex FEOGA)	33	38
Comptes d'affectation spéciale	378	390	FSE	56	56
Comptes de concours financiers	422	455	. Dotations aux collectivités	729	837
Comptes de commerce	7	10			
Total des recettes	1 897	1 998	Total des dépenses	4 806	5 066
Excédent des dépenses sur les recettes	-2 909	-3 068			

Source : Trésorerie Générale

* 2007 - données provisoires

2.1 Les recettes

Les recettes 2007 totales de l'Etat dans le département s'élèvent à 1,998 milliards d'€ décomposés en deux parties principales : le budget général et les comptes spéciaux.

Le budget général dispose de 1,140 milliard d'€ de recettes en 2007, constituées à hauteur de 90 % des recettes fiscales (1,030 milliard d'€), à hauteur de 8 % des recettes non fiscales (86 millions d'€), et des fonds de concours pour le solde de 2 %. Elles progressent de 5 % par rapport à 2006 (1,086 milliard d'€).

L'essentiel de la croissance du budget provient des recettes fiscales, en hausse de 48 millions d'€, soit +4,9 %, qui sont tirées vers le haut par les impôts indirects qui augmentent de 7,6 % à 523 millions d'€ et représentent désormais 50,8 % des recettes fiscales contre 49,5 % en 2006. A l'inverse, l'accroissement des impôts directs est plus modéré (+2 %) à 506 millions d'€, ce qui représente 49,1 % des recettes fiscales, contre 50,5 % en 2006. La part toujours très élevée de la fiscalité directe sur la fiscalité indirecte est une particularité qui s'explique par le fait que les recettes issues de l'octroi de mer (348 millions d'€ si l'on inclut le Fonds Régional pour le Développement de l'Emploi – FRDE -) et de la taxe sur les carburants (204 millions d'euros en 2007) ne sont pas considérées comme des recettes fiscales du budget général de l'Etat dans la mesure où elles sont reversées aux collectivités locales.

La progression de 7,6 % des impôts indirects en 2007, s'explique par la hausse de 11 % du produit de la TVA qui s'élève à 460 millions d'€ (88 % des impôts indirects), alors que les autres impôts indirects (enregistrement, timbre,...) s'inscrivent en baisse de 12 % à 63 millions d'€ (12 % du total).

Les impôts directs sont majoritairement composés des impôts recouverts par voie de rôle¹ (318 millions d'€ et 63 % des impôts directs), mais ceux-ci progressent modérément en 2007 (+2 %) alors que l'impôt sur les sociétés dont l'assiette porte sur l'exercice 2006 et qui représente un tiers des impôts directs, augmente de 4,6 % à 169 millions d'€ (+ 12 %). L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) a rapporté 13,1 millions d'€ à l'Etat, en hausse de 17 % par rapport à 2006 après avoir augmenté de 24 % un an auparavant, mais sa contribution aux recettes fiscales n'atteint pas 3 %.

Les recettes non fiscales sont essentiellement composées de taxes et redevances. Elles progressent de 9 millions d'€, soit +12 % et s'établissent à 86 millions d'€.

Enfin le poids des fonds de concours est désormais marginal depuis que ceux-ci ne recouvrent plus les recettes sur Fonds européens dans le cadre du financement du DOCUP. Ils s'élèvent à 24 millions d'€, en diminution de 11 %.

Les comptes spéciaux sont composés de deux principaux postes : les comptes d'affectation spéciale pour 390 millions d'€ qui retracent à 99% les recettes encaissées par l'Etat au titre des cotisations de pensions civiles (salariales et patronales) et les comptes de concours financiers à hauteur de 455 millions d'€, dont 97% sont constitués par les encaissements des impôts locaux effectués par l'Etat pour le compte des collectivités locales.

2.2 Les dépenses

En 2007, les dépenses de l'Etat à la Réunion s'élèvent à 5,066 milliards d'€. Les frais de personnel (y.c. les pensions) captent 2,152 milliards d'€, soit 42,5 % des dépenses, suivies des avances impôts et TIPP (854 millions d'€, soit 16,9 % des dépenses), des dotations aux collectivités (837 millions, soit 16,5 % du total) et des dépenses d'intervention (778 millions d'€, soit 15,4 % du total). Chacun de ces quatre postes contribue dans des proportions similaires à la croissance des dépenses au cours de l'année.

Les frais de personnels augmentent de 47 millions d'€ (+ 2 %) à 2,152 milliards d'€, principalement du fait de la rémunération des enseignants qui représentent plus de 60 % des salaires totaux.

Les avances impôts sont des avances faites aux collectivités locales au titre des impôts locaux (versement par douzième sur la base des rôles émis). En 2007, elles se sont élevées à 521 millions d'€, en hausse de 44 millions d'€ (+ 9 %). Pour sa part, le reversement au Département d'une part de la TIPP (dans le cadre du transfert de compétence en matière de RMI) s'est élevé à 328 millions d'€, montant identique à celui de 2006.

¹ Revenus fonciers, bénéfiques industriels et commerciaux, rémunérations de certains dirigeants de sociétés, bénéfiques agricoles, traitements, salaires et rentes viagères, bénéfiques non commerciaux, revenus de capitaux mobiliers, plus-values réalisées par les particuliers.

Les dotations aux collectivités s'élèvent à 837 millions d'€, en hausse de 108 millions d'€, soit + 14,8 %. Elles sont essentiellement composées de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat aux communes et au Département qui atteint 614 millions d'€ (en hausse de 20 millions d'€, soit + 3,4 %). Un montant de 128 millions d'€ (en progression de 24 millions d'€, soit +23 %) a également été rétrocedé au titre de fonds de compensation de différentes taxes (compensation pour la TVA, compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale - taxe d'habitation et taxes sur le foncier bâti et non bâti –, compensation de la fiscalité transférée et compensation de la taxe professionnelle).

Les dépenses d'intervention se renforcent à hauteur de 63 millions d'€, soit +9 % et atteignent 778 millions d'€. Elles concernent des restitutions aux entreprises au titre notamment du remboursement de TVA.

En outre, 39 millions d'€ (+3 millions d'€, soit +8 %) ont été reversés à la Région et aux communes au titre du Fonds Régional pour le Développement de l'Emploi (FRDE).

Globalement, les comptes de l'Etat dans le département de la Réunion font ressortir une hausse parallèle de 5,4 % des recettes (1,998 milliard d'€) et des dépenses (5,066 milliards d'€) qui maintient le taux de couverture des dépenses par les recettes à 39,4 %.

3. LES CONCOURS FINANCIERS EXTERIEURS DE CARACTERE PUBLIC

Comme expliqué ci-dessus, les modifications comptables induites par l'application de la LOLF à compter de l'exercice 2006 ne permettent pas de comparaison du budget de l'Etat avec les années antérieures qui ne sont présentées qu'à titre purement indicatif.

Le solde net des transferts publics à la Réunion peut être estimé à 5,4 milliards d'€ en 2006, en nette progression par rapport à l'année précédente, soit 6 900 € par habitant, selon l'estimation de la population au 1^{er} janvier 2007, contre 5 700 € par habitant l'année précédente (population au 1^{er} janvier 2006).

L'impact de la décentralisation et l'application de la LOLF rend la lecture des évolutions difficile. Il demeure intéressant de noter, après avoir neutralisé l'impact du RMI, que le déficit des organismes sociaux à la Réunion s'est creusé de 17,8 %. Cette situation résulte de l'accélération de la croissance des prestations versées (+ 11,7 % en 2006 contre + 3,2 % en 2005), en dépit de la bonne tenue des cotisations encaissées qui se sont accrues de + 8,8 % en 2006 contre + 5,2 % en 2005.

Solde net des transferts en provenance de la métropole

en millions d'€

	2003	2004	2005	2006
Budget de l'Etat				
Recettes	1 534	1 600	1 895	1 897
Dépenses	3 162	2 966	3 182	4 807
Recettes hors budget*	441	443	455	698
Dépenses hors budget**	834	1 415	1 495	698
Solde net dépenses / recettes de l'Etat (a)	2 021	2 338	2 327	2 910
Organismes sociaux				
Recettes	1 316	1 408	1 481	1 612
Financement du RMI par la TIPP		328	363	204
Dépenses budgétaires	223	226	240	157
Dépenses (prestations techniques)	3 457	3 660	3 779	4 221
<i>dont RMI + RMA</i>	322	358	373	383
<i>assurance maladie</i>	1 481	1 589	1 638	1 742
<i>assurance vieillesse - veuvage</i>	389	409	430	379
<i>assurance chômage</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>
Solde net des transferts sociaux (b)	2 364	2 150	2 175	2 563
Solde net des transferts (a + b)	4 385	4 488	4 502	5 472

Source: TG, CAF, ASEDIC, CGSS, RSI

* Taxe sur les carburants, octroi de mer et fonds régional pour le développement de l'emploi reversés aux collectivités locales.

** reversements aux collectivités locales

§ 2. LE SYSTEME FISCAL

La fiscalité applicable dans les économies domiennes se distingue par ses mesures propres dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Des **mesures structurelles d'allègements fiscaux** qui tiennent compte des différences de niveau de vie entre la métropole et ces départements ;
- Une **fiscalité locale spécifique**, héritée de l'histoire particulière de ces régions ;
- Des **mesures incitatives relevant de politiques spécifiques** poursuivant un objectif de développement économique local.

1. DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLEGEMENTS FISCAUX

- **Abattement de l'impôt sur le revenu** de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la Guyane¹ qui peut se conjuguer avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les particuliers ;
- **Abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises** (art. 217 bis du CGI).

Ces dérogations visent à reconnaître la nécessité de procéder au rattrapage du pouvoir d'achat et de compenser globalement les surcoûts générés par les handicaps structurels permanents de ces régions dotées d'un niveau de PIB/habitant inférieur au seuil des 75 % de la moyenne communautaire à 25, et de taux de chômage encore deux fois et demi plus élevés qu'en métropole.

2. UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

A coté de la fiscalité locale directe de droit commun², existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer, caractérisée par des produits d'impôts au profit des seules collectivités domiennes.

2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

S'agissant des produits pétroliers, en lieu et place de la taxe de consommation applicable en métropole (TIPP), une taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue par les conseils régionaux de chacun des DROM, qui en inscrivent le produit fiscal à leur budget. Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales, dont les taux et éventuellement les exonérations sont fixés par eux. Cette taxe fait l'objet d'une

¹ Contre 18 000 F soit 2 744 € en 1980 lors de son instauration.

² Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement

affectation tout à fait particulière en faveur notamment du développement des routes en alimentant le fonds d'investissement routier géré par les collectivités.

Enfin, le tabac destiné à être consommé dans les DOM est passible d'un droit de consommation. Le taux et l'assiette de ce droit sont fixés par délibération des conseils généraux. Le montant du droit de consommation est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine et son produit est affecté au budget départemental.

2.2 L'octroi de mer et l'octroi de mer régional

L'octroi de mer constitue un impôt datant de l'époque coloniale, qui à l'origine, taxait à leur arrivée tous les produits arrivant dans les DOM par la mer.

Aujourd'hui, ce dispositif est toujours en vigueur après plusieurs réformes successives qui ont tenu compte d'une part des exigences communautaires, et d'autre part, des nouvelles compétences attribuées aux collectivités locales dans le cadre des lois de décentralisation.

En respect du traité communautaire instaurant la mise en place du marché intérieur le 1^{er} janvier 1993¹, l'application de cet impôt indirect à la consommation² s'est élargie aux produits fabriqués localement. Toutefois, reconnaissant la persistance des handicaps structurels de ces régions,³ l'Union Européenne autorise un dispositif dérogatoire **d'exonérations totales⁴ ou partielles de l'octroi de mer en faveur d'une liste limitative de produits fabriqués localement**, pour lesquels un surcoût de fabrication résultant des handicaps de l'ultrapériphéricité peut être identifié⁵.

En effet, en partie du fait de l'éloignement et du coût élevé d'approvisionnement qui en résulte, les produits des DROM sont le plus souvent peu compétitifs à l'égard des produits venant de l'extérieur (et en particulier de la France métropolitaine et des autres Etats membres de la Communauté).

Ce dispositif est défini par la loi du 2 juillet 2004 et applicable pour une durée de dix ans. Des différentiels de taux entre les importations et la production locale ont été fixés par le Conseil Européen sur la base d'une **analyse de la situation concurrentielle** des productions locales par rapport aux importations. Ainsi trois catégories correspondant aux parties A (produits de base), B (produits nécessitant des investissements lourds influant sur les prix de

¹ En principe, le traité ne permet pas d'appliquer une fiscalité différente pour les produits locaux et les produits importés de France métropolitaine ou des autres Etats membres.

² L'assiette de l'octroi de mer est soit la valeur en douanes des marchandises pour les opérations d'importation, soit les prix hors TVA pour les livraisons de biens produits localement.

³ Les spécificités des régions ultrapériphériques sont reconnues dans l'article 299§2 du traité CE (éloignement, insularité, faible superficie, relief et climat difficiles, dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits).

⁴ Sont obligatoirement exonérés de l'octroi de mer les livraisons de biens d'exportation des entreprises locales et les livraisons des entreprises locales dont le CA annuel est inférieur à 550 000 €.

⁵ La liste des produits est précisée pour chaque département en annexe de la décision du Conseil du 10 février 2004 relative au régime de l'octroi de mer dans les départements français d'outre-mer.

revient des biens fabriqués localement) et C (produits fabriqués par des entreprises de grande taille, et produits d'une très grande vulnérabilité par rapport aux importations en provenance des pays voisins des DOM) relèvent respectivement d'un écart maximal de taxation de 10, 20, et 30 points de pourcentage.

Ce différentiel de traitement est destiné à **encourager l'activité industrielle productive locale**, et maintenir un certain niveau de compétitivité face aux produits provenant de l'extérieur.

Au sein de ce dispositif, les collectivités locales:

- Les conseils régionaux fixent les taux d'octroi, et peuvent exonérer l'importation de marchandises dans le cadre de cinq opérations précisées dans la loi (matériels d'équipement destinés à l'industrie hôtelière, matières premières destinées aux activités locales de production, équipement destinés aux missions régaliennes de l'Etat, équipements sanitaires, biens réimportés).
- En outre, ils peuvent bénéficier d'une recette issue d'une taxe additionnelle, dénommée *octroi de mer régional* applicable à tous les produits (à l'exception de ceux qui bénéficient des exonérations obligatoires), et dont le taux ne peut excéder 2,5 %.

Bénéficiant des produits de ces taxes, et face à une extension des compétences dévolues aux collectivités et à la faiblesse du potentiel fiscal de ces économies du fait du faible niveau de vie moyen, **l'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'outre-mer**, en particulier au plan communal.

Perçus par les douanes et distribués par la Trésorerie Générale, les produits fiscaux de cette taxe sont affectés selon le circuit de distribution suivant :

- Le produit de l'octroi de mer fait l'objet d'une affectation annuelle à une dotation globale garantie (DGC) répartie entre les communes en Guadeloupe, Martinique et à la Réunion, et entre le département et les communes en Guyane.
- S'il existe un solde entre le produit global de l'octroi de mer et le montant de la dotation globale garantie, celui-ci est alors affecté au *fonds régional pour le développement et l'emploi (FRDE)*¹, créé à cette occasion. En Guyane, le département reçoit 35 % de la DGC.
- Les recettes du *fonds* font l'objet d'une inscription spécifique au budget régional.

L'imposition sur la consommation est donc une combinaison du système de l'octroi de mer et de taxes sur la valeur ajoutée à taux réduits.

¹ Ce fonds a pour mandat de subventionner des investissements publics contribuant au développement économique.

Une application spécifique de la fiscalité indirecte au sein des DROM :

- **Le "Marché unique antillais"**

Les départements de la Guadeloupe et de la Martinique forment, au regard de l'octroi de mer, mais aussi de la TVA et des accises, un territoire fiscal unique. Les marchandises qui ont été mises à la consommation ou produites dans l'une de ces régions circulent librement dans l'autre. Elles supportent donc la taxation de la région d'origine et non plus de destination. De même, le principe d'origine prévaut en matière d'octroi de mer sur les échanges de productions locales entre les régions des DFA. En revanche, au regard de la TVA, les départements de la Réunion et de la Guyane constituent un territoire d'exportation entre eux et par rapport aux départements de la Guadeloupe et de la Martinique.

- **Le marché unique Antillo-Guyanais**

Les régions de Guyane, de Guadeloupe et de Martinique constituent un « marché unique » au regard de l'octroi de mer et de l'octroi de mer régional mais uniquement pour les échanges de productions locales. En conséquence, les livraisons de productions locales faites par des producteurs établis en Guyane à destination des régions de Guadeloupe ou de Martinique sont imposables en Guyane. De même, les livraisons de productions locales faites par des producteurs établis en Guadeloupe ou en Martinique à destination de la Guyane sont imposables en Guadeloupe ou en Martinique.

3. DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPECIFIQUES

3.1 Défisicalisation des investissements (productifs et logements)

Cet important dispositif qui date de 1952 concerne la **réduction du coût du capital**, ainsi que la **construction de logements locatifs et en accession à la propriété**.

Le dispositif actuellement en vigueur est celui défini par la loi de programme du 21 juillet 2003 pour l'outre-mer, dite loi Girardin et approuvé par décision de la Commission européenne (N/B/2003) du 11 novembre 2003. Il répond à un objectif d'aide au financement de l'investissement, tandis que les dispositifs précédents constituaient plutôt une aide fiscale à la réalisation de l'investissement par l'entreprise exploitante.

En 2005, la dépense fiscale afférente à la défiscalisation s'est élevée à 690 millions d'€, soit un doublement de la dépense depuis 2003 (340 millions d'€). Applicable jusqu'au 31 décembre 2017, ce dispositif contient les caractéristiques suivantes :

- **tous les secteurs sont éligibles** sauf ceux expressément exclus par la loi¹,
- pour les secteurs productifs, les **taux de réduction d'impôt sur le revenu sont fixés à 50 %** et peuvent être majorés pour les secteurs dits « sensibles » (majoration de 10 points pour les projets de production d'énergies renouvelables,

¹ Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission Européenne (commerce, activités financières, ...).

de 20 points pour les travaux de rénovation ou de réhabilitation hôtelière, et pour le secteur de la location de bateaux de plaisance, notamment),

- s'agissant du **logement**, les particuliers qui investissent dans du logement locatif « libre » bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 40 % (contre 25 % précédemment) répartie sur 5 ans, et pour le locatif intermédiaire le taux de réduction est de 50 % (contre 40 % dans l'ancien dispositif) plafonnés à 1 750 €/m² (contre 1 525 €/m² dans le dispositif précédent),
- la défiscalisation s'effectue soit de plein droit (secteurs non sensibles d'un montant n'excédant pas 1 million d'€ par exemple), soit sur agrément ou accord préalable auprès de l'administration fiscale.

Les **principaux impacts** de ce dispositif auraient été les suivants¹ :

- la modernisation de l'appareil productif générée par la défiscalisation a été faiblement créatrice d'emplois,
- le secteur de l'énergie peut être cité comme un des fleurons de la défiscalisation, notamment dans le domaine des chauffe-eau solaires, qui a suscité une nouvelle filière industrielle,
- les petits investissements productifs ont été très dynamiques,
- la construction de logement et le BTP ont été largement dynamisés, en créant cependant une pression sur le foncier, provoquée par des tensions sur le logement social où la défiscalisation n'a pas encore trouvé sa place². Le logement défiscalisé de plein droit a été en plein essor, ce qui suppose une vigilance accrue en matière d'urbanisme et de planification.

3.2 Diminution du coût du travail

Un régime spécifique d'exonérations de charges sociales a été introduit en 1995. Le dispositif actuel est régi par la loi du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer (LOPOM), et reconnu compatible par la Commission Européenne.

L'objectif visé est d'encourager la création d'emploi, afin que les économies ultramarines soient en mesure d'offrir, notamment aux jeunes, de vrais emplois durables. Dans la continuité de l'effort engagé depuis 1994, il est proposé un allègement renforcé de charges sociales pour les entreprises qui subissent plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est particulièrement bas.

¹ Cf Rapport sur l'évaluation de l'impact socio-économique du dispositif de défiscalisation des investissements Outre-mer, IGF / IGA, juillet 2006.

² En effet, la défiscalisation du logement outre-mer relève davantage d'un comportement patrimonial porté par les investisseurs et promoteurs plutôt que d'un objectif de développement d'un parc de logements adaptés aux besoins des populations ultramarines.

Le dispositif spécifique à l'outre-mer n'est cumulable avec aucune autre exonération totale ou partielle de cotisations patronales de sécurité sociale. Mais les entreprises d'Outre-mer qui ne seraient pas éligibles peuvent, en revanche, bénéficier des dispositifs d'allègements généraux valant en métropole. Par ailleurs, les exonérations issues de la LOPOM peuvent se cumuler avec d'autres dispositifs d'aide à l'emploi, ne faisant pas appel à des exonérations de charges sociales comme par exemple le congé solidarité propre aux DOM qui permet de substituer un jeune à un salarié âgé.

Par comparaison avec les autres dispositifs d'allègements généraux de cotisations sociales, le dispositif spécifique à l'outre-mer se caractérise par :

- l'éligibilité de tous les salaires, sans condition de plafond,
- l'application d'une exonération à hauteur de 100 % des cotisations patronales, ramenée à 50 % pour les employeurs du BTP de plus de 50 salariés, jusqu'à concurrence d'un montant pris par référence au SMIC, sans calcul dégressif,
- la limitation de l'éligibilité aux entreprises de moins de 11 salariés ou à certains secteurs d'activité.

Le rapport de l'impact socioéconomique des exonérations de charges sociales spécifiques à l'outre-mer¹ a généré les résultats suivants :

- des montants croissants d'exonérations : ils auraient augmenté de 54,7 % entre 2001 et 2005,
- cette progression du montant des exonérations a été plus rapide que celle des effectifs employés,
- l'exonération a été très large puisqu'elle a concerné, au seul titre de la LOPOM, les trois-quarts des établissements hors administrations et couvre avec la liste des secteurs ciblés et le champ des entreprises de moins de 11 salariés, une très grande partie de l'économie.

Par ailleurs, divers dispositifs portent sur la diminution du coût du travail, venant conforter les exonérations de charges sociales introduites en 1995 ou accompagnent la diversification économique et la création d'emplois ; il s'agit principalement de la **réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises**, et de façon plus sélective, sur agrément, **l'exonération de l'impôt sur les sociétés** pendant dix ans pour la création d'activités nouvelles.

¹ Mission d'audit de modernisation de l'IGF et l'IGAS, juin 2006

3.3 L'application de la TVA comme soutien à l'économie

3.3.1 Les particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'outre-mer, la Guadeloupe, la Martinique, et la Réunion, **la TVA fonctionne comme en métropole mais avec des taux spécifiques¹** : taux normal à 8,5 % et taux réduit, essentiellement à 2,1 % (article 296 CGI).

La dépense fiscale liée au différentiel de taux de TVA avec la métropole est évaluée à 990 millions d'€ en 2007 dans le programme 123 « conditions de vie outre-mer ».

Le régime de la TVA est assorti de plusieurs dispositifs d'exonération. L'article 295-1 CGI prévoit une exonération de TVA pour :

- les transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements,
- les ventes et importations de riz dans le département de la Réunion, les importations de riz et de pain dans les trois départements,
- les importations de matières premières et produits dont la liste est fixée dans les articles 50 undecies-1 (activités hôtelières et touristiques) et duodécies-I (tous secteurs d'activités) de l'annexe IV du CGI (article 295-1-5°-a),
- les ventes et les livraisons à soi-même des produits de fabrication locale analogues à ceux dont l'importation dans les trois départements est exemptée (article 295-1-5°-b);
- les ventes de produits pétroliers (article 295-1-6°).

La dépense fiscale liée à ces exonérations est chiffrée à 120 millions d'€ dans le projet de loi de finances pour 2006 (programme 123 précité).

En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union Européenne. Les départements français d'outre-mer (DOM) ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la 6ème directive TVA). Le régime de la TVA est régi exclusivement par la législation nationale. Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (*idem* dans l'autre sens).

Qu'il s'agisse d'exonérations de certains produits importés ou de la réduction des taux, **ces dispositifs assurent une neutralité fiscale pour les importations et les productions locales** dans un système d'équilibre avec l'octroi de mer.

3.3.2 Le mécanisme d'exonération de TVA est complété par le système original de la TVA non perçue récupérable

Adossée aux exonérations de TVA de l'article 295-1-5, en vigueur sur les importations et les fabrications locales dans les trois DOM, **ce dispositif consiste pour les entreprises assujetties à la TVA, à déduire de la TVA collectée le montant de la TVA**

¹ Taux zéro provisoire en Guyane.

qu'elles n'ont pas payées, correspondant à l'achat des biens exonérés. C'est pourquoi la TVA NPR est parfois aussi désignée sous le vocable de « TVA fictive ».

La production d'un bien ou d'un service vendu TTC peut incorporer des biens exonérés de TVA en application de l'article 295-1-5° du CGI, ce qui se traduit, compte tenu des mécanismes de la TVA, par une TVA collectée sur l'ensemble, y compris sur les biens exonérés. En l'absence d'un dispositif correctif, l'avantage financier de l'exonération serait donc annihilé pour le client final. Aussi, pour éviter cela, l'entreprise assujettie à la TVA qui réalise des opérations taxables peut déduire de la TVA collectée, le montant de TVA qu'elle n'a pas payée, correspondant aux biens exonérés. Cette TVA déduite est dite «non perçue récupérable». Dans ce cas, l'exonération de TVA vaut paiement, en application de l'instruction n° 168 B 2/1 du 30 juin 1954.

L'objectif est donc de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM au bénéfice des entreprises et consommateurs locaux.

Par ailleurs, la TVA NPR prend la forme d'une « **quasi subvention** » **perçue par l'entreprise qu'elle est censée répercuter au client par une réduction de son prix de vente.** C'est l'opérateur économique qui bénéficie de la TVA NPR, mais il est censé transférer le montant correspondant à son client : il est attendu de l'entreprise qu'elle neutralise la subvention qu'elle reçoit par une réduction à due concurrence de son prix de vente. Tout se passe comme si l'Etat confiait à l'entreprise le mandat de subventionner le client (*via* une réduction du prix de vente), la TVA NPR constituant la contrepartie de ce mandat. La TVA NPR fonctionne donc bien comme une subvention, acquise définitivement par l'entreprise et comptabilisée comme une subvention d'exploitation dans ses comptes.

Un dispositif coûteux qui n'aurait pas les effets escomptés sur les prix à la consommation¹. Difficile à évaluer, le coût élevé du dispositif est estimé à plus de 200 millions d'€ par an, au titre du projet de loi de finances pour 2007. L'objectif initial de la TVA NPR de répercussion de l'avantage sur le prix de vente final n'aurait pas été atteint, et l'aide, initialement destinée à bénéficier au consommateur est donc devenue peu à peu une aide aux entreprises.

L'évolution qui est envisagée pour ce dispositif à compter de l'année 2008, est de le restreindre aux **seuls investissements productifs neufs, exonérés de la TVA.** Sa finalité serait alors, non plus un effet prix direct, mais la compensation partielle des surcoûts liés à la situation des DOM, ce qui, à l'issue du cycle de production, pourrait aussi se traduire dans le prix de vente. La mesure proposée devrait permettre d'économiser la moitié environ du coût de **la dépense fiscale actuelle, soit une centaine de millions d'euros.**

¹ Cf Rapport sur la TVA NPR de l'IGF et l'IGA, mai 2007.

§ 3. LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

LES COMPETENCES DES COLLECTIVITES LOCALES

En vertu :

- des lois de décentralisation du 2 mars et du 22 juillet 1982,
- de la loi du 2 août 1984 fixant les attributions du Département et de la Région dans les Départements d'Outre-mer,
- de la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 sur l'organisation décentralisée de la France étendant les responsabilités des collectivités et leur reconnaissant un droit à l'expérimentation,
- de la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 qui énumère l'ensemble des compétences transférées par l'Etat aux collectivités locales, la Commune, le Département et la Région disposent d'un certain nombre de compétences.

- **La Commune** et le groupement de communes disposent des compétences suivantes : la tenue des bâtiments et le fonctionnement des écoles maternelles et primaires, l'urbanisme, l'action sociale de proximité, la voirie communale, le ramassage des ordures ménagères, l'assainissement et la distribution des eaux, les transports urbains, la culture, l'enseignement, le logement et l'action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région). Les communes avaient la possibilité de se porter candidat avant le 1er janvier 2006 pour l'aménagement et la gestion des aéroports civils et de tout port

non autonome relevant de l'Etat situé sur son territoire, ainsi que pour la création et la gestion de ports de commerce et de pêche.

- **Le Département** a compétence en matière d'action sanitaire et sociale, de construction et de gestion des collèges, d'organisation des transports non urbains et scolaires ainsi qu'en matière de création et d'exploitation des ports de commerce et de pêche. Par la loi relative aux libertés et responsabilités locales dit Acte II de décentralisation, le Département dispose également de compétences dans les domaines suivants : social-solidarité-logement, aménagement de l'espace-équipement (gestion d'une partie des routes nationales, mêmes droits que les communes pour les ports non autonomes et les aéroports civils), éducation-culture-patrimoine, action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région).

- **La Région** dispose de compétences dans les domaines suivants : les bâtiments et le fonctionnement des lycées, les transports et les liaisons d'intérêt régional, le développement économique (dont la gestion d'aides économiques et à l'immobilier), la négociation avec l'État et la mise en œuvre du "contrat de projet État-Région", l'aménagement du territoire et la planification notamment dans les domaines de l'éducation, la formation professionnelle, la culture et la santé.

1. ANALYSE DES FINANCES DES COMMUNES¹

1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement des communes de la Réunion s'élèvent à 930,6 millions d'€ en 2006 et augmentent en moyenne de 3,6 % par an sur la période 2003-2006, portées principalement par les recettes fiscales (+5,5 % par an).

La structure des recettes réelles évolue peu, la fiscalité et les dotations et participations représentant globalement 87 % du total. Toutefois, on relève un renforcement des recettes fiscales dont la part au sein des recettes de fonctionnement s'élève à 62 % en 2006 (contre 58 % en 2003) et un recul de la part des dotations et participations (25 % des recettes de fonctionnement en 2006 contre 29 % en 2003).

Première source de recettes, la fiscalité indirecte (42 % des recettes de fonctionnement) progresse en moyenne de 4,5 % par an et s'établit à 390,4 millions d'€ en 2006. L'octroi de mer en est le principal contributeur (234 millions d'€ en 2006, soit 25,1 % des recettes de fonctionnement).

La fiscalité directe progresse plus rapidement (8 % par an) du fait d'une hausse du taux d'imposition de la taxe d'habitation ainsi que des bases d'imposition de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe d'habitation. Elle s'élève à 191,7 millions d'€ en 2006 ce qui représente 33 % des recettes de fonctionnement.

Evolution des recettes fiscales de 2003 à 2006 (millions d'€)

	2003	2004	2005	2006
Contributions directes	152,5	164,6	177,2	191,7
Contributions indirectes	342,8	368,6	378,9	390,4
(dt) Octroi de mer	204,7	220,2	224,4	234,4
(dt) Taxes sur les carburants	45,4	47,3	46,2	45,9
Total impôts et taxes	495,3	533,2	556,1	582,1

source: AFD

Les dotations et participations, notamment en provenance de l'Etat, s'élèvent à 230 millions d'€ en 2006, soit près de 25 % des recettes réelles. Toutefois, elles diminuent en moyenne de 1 % par an ce qui réduit progressivement leur poids dans les recettes de fonctionnement (25 % des recettes en 2006 contre 29 % en 2003).

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Au cours de l'exercice 2006, les charges réelles de fonctionnement des communes s'élèvent à 839,7 millions d'€ et connaissent une progression moyenne de +3,8 % par an sur la période 2003-2006.

¹ Source : Agence Française de Développement

Les charges de personnel constituent de loin le principal poste de dépenses des communes. Elles s'élèvent à 505 millions d'€ en 2006 ce qui représente 61 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 51,2 % au niveau national). Sur la période 2003-2006, le poids de ces charges se renforce.

Les achats et charges externes atteignent 155 millions d'€, soit 18,5 % des dépenses réelles. Leur proportion dans les dépenses réelles évolue peu sur la période, mais ils augmentent de 5,1 % par an.

Les subventions et contingents versés par les communes constituent le troisième poste budgétaire, avec un montant de 128 millions d'€, soit 15,3% des dépenses réelles. Ils progressent globalement de 4,1 % sur la période.

Les charges financières s'élèvent à 25,8 millions d'€ en 2006. Elles représentent 3,1 % des dépenses réelles et affichent une légère baisse de près de 1% par an sur la période 2003-2006.

1.3 L'autofinancement

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement progresse de 4,5 % par an en moyenne entre 2003 et 2006 et s'établit à 91 millions d'€ en 2006.

Le taux d'épargne brute moyen de l'ensemble des communes de l'île s'élève à 9,8 % en 2006, à un niveau bien en dessous de la moyenne métropolitaine. L'autofinancement brut des communes de moins de 10 000 habitants est de 7 % à la Réunion contre 23 % en métropole, et celui des communes de plus de 10 000 habitants s'élève à 9,5 % contre 15,6 %.

1.4 Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 399,6 millions d'€, en progression de 13,8 % par rapport à 2005. Les communes semblent mener une politique d'investissement dynamique, avec des dépenses réelles en progression de 15 % par an sur la période 2003-2006.

Avec un volume de 267 millions d'€ en 2006, les dépenses d'équipement constituent le principal poste de dépenses d'investissements. Elles progressent en moyenne de 14,5 % par an sur la période. Le remboursement de la dette s'élève à 68,7 millions d'€, en baisse de 5,2 % par rapport à 2005. Sur la période 2003-2006, le volume des remboursements sur emprunts a diminué de 3,5 % par an et sa part dans le total des dépenses réelles d'investissement s'est réduite considérablement, passant de 29,5 % en 2003 à 17,2 % en 2006.

L'effort d'investissement (dépenses d'équipement/RRF) reste très soutenu dans les communes de moins de 10 000 habitants : les dépenses d'équipement représentent 540 €/hab. en 2006 contre 325 €/hab. pour la métropole¹. Dans une moindre mesure, l'effort d'investissement des communes de plus de 10 000 habitants de la Réunion demeure dynamique, à hauteur de 380 €/hab. en 2006 (contre 287 €/hab. pour la métropole en 2005²).

¹ Source : DGCL : « Les finances des communes de moins de 10 000 habitants en 2005 ».

² Source : DGCL : « Les finances des communes de plus de 10 000 habitants en 2005 ».

1.5 Les recettes d'investissement

Les ressources réelles d'investissement s'élèvent à 309,6 millions d'€ en 2006, en progression de 14,1 % par rapport à 2005. Sur la période 2003-2006, elles enregistrent une hausse moyenne de 15,8 % par an.

L'augmentation régulière des recettes réelles d'investissement s'explique principalement par le dynamisme des recettes propres d'investissement, constituées des recettes réelles hors emprunts, en progression moyenne de 19,5 % entre 2003 et 2006 pour s'établir à 188,4 millions d'€ en 2006. Parmi celles-ci, les subventions progressent de 18 %¹ par an en moyenne, et s'élèvent à 121,3 millions d'€ en 2006. Le recours à l'emprunt augmente moins rapidement (13,4 % par an en moyenne pour un montant de 120,4 millions d'€ en 2006) et sa part dans les dépenses réelles d'investissement diminue progressivement (39 % des dépenses en 2006 contre 43,3 % en 2003).

1.6 Les ratios financiers

En 2006, les ratios financiers des communes révèlent une situation d'ensemble correcte, en amélioration par rapport à l'exercice précédent : le taux d'épargne brute² s'élève à 9,8 % (contre 8,3 % en 2005), le niveau d'endettement³ est ramené de 59,1 % à 56,4 % et la capacité de désendettement de 7,1 années à 5,8 années.

L'analyse par strate de population montre un plus fort endettement des communes de plus de 10 000 habitants de la Réunion par rapport à la métropole. Ainsi, le taux d'endettement moyen des communes de l'île s'établit à 62,8 % fin 2006 contre 12 % pour les communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants. La capacité de désendettement est également plus élevée, à hauteur de 9,5 années d'épargne brute en 2006 contre 5,1 années en métropole.

S'agissant des communes de moins de 10 000 habitants de la Réunion, le taux d'endettement est de 34,5 % à fin 2006 (contre 13,6 % en métropole) et la capacité de désendettement s'élève à 5 années d'épargne brute (contre 0,79 année en métropole).

¹ Du fait notamment des contrats d'aides aux communes mis en place par le Département et la Région et du DOCUP de la période 2000-2006.

² Taux d'épargne brute = Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement

³ Niveau d'endettement = Encours de dette / Taux d'épargne brute = Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement

2. ANALYSE DES FINANCES DU DEPARTEMENT

Si la situation financière du Département de la Réunion peut toujours être considérée comme satisfaisante en 2006, elle accuse une détérioration de certains ratios du fait de la croissance des dépenses d'aide sociale liée à la montée en charge des mesures du Plan Départemental de Cohésion Sociale mis en œuvre par la collectivité et de l'insuffisante compensation financière de l'Etat en accompagnement du transfert de compétences dans le cadre de la loi de décentralisation. Il en résulte une dégradation de la capacité d'autofinancement de la collectivité. Pour financer les investissements qui continuent de progresser alors que les recettes liées se contractent, la collectivité a choisi de puiser dans son fonds de roulement afin de limiter le recours à l'emprunt.

Les recettes totales sont quasiment stables à 1,236 milliard d'€ (+1,7 millions d'€ par rapport à 2005) constituées à 87 % de recettes de fonctionnement et à 13 % de recettes d'investissements (respectivement 84 % et 16 % en 2005). Elles sont principalement composées de la fiscalité (52,4%), des dotations de l'Etat (30%) du recours à l'emprunt (6,5%) et des subventions (6%).

							Variations	
	2002	2003	2004	2005	2006	06/05	05/04	
Recettes totales	708,8	758,1	1 118,7	1 234,6	1 236,3	0,1%	10,4%	
(dt) Recettes de fonctionnement	568,5	624,8	982,6	1 038,7	1 076,3	3,6%	5,7%	
(dt) Recettes d'investissement	140,3	133,4	136,2	195,9	160,0	-18,3%	43,9%	
Dépenses totales	718,5	731,1	1 151,8	1 187,0	1 283,0	8,1%	3,1%	
(dt) Dépenses de fonctionnement	490,7	499,6	883,0	901,9	991,2	9,9%	2,1%	
(dt) Dépenses d'investissement	227,8	231,4	268,8	285,2	291,8	2,3%	6,1%	
Solde (hors restes à réaliser)	-9,6	27,1	-33,1	47,6	-46,7	n.s.	n.s.	

2.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement progressent de 9,9% sur l'année, soit + 89,3 millions d'€ à 991,2 millions d'€, ce qui représente 1 264 € par habitant, niveau supérieur aux moyennes domienne (1 177 €)¹ et nationale (677 €).

En hausse de 84,8 millions d'€ à 671,7 millions d'€ (+ 9,7 %), les actions sociales demeurent de très loin le principal poste de dépenses (67,8 % des dépenses de fonctionnement). Plus de la moitié correspond aux dépenses sociales transférées par l'Etat : revenu minimum d'insertion (RMI), revenu minimum d'activité (RMA) et revenu de solidarité (RSO), soit au total 402,6 millions d'€, en progression de 4,5 %. Les allocations versées aux personnes âgées représentent le deuxième poste avec 92,3 millions d'€, en progression de + 16,6 % du fait de l'augmentation du nombre d'allocataires (11 876 contre 8 153 en 2005).

Les interventions économiques progressent de 19,9% à 33,4 millions d'€. Le premier secteur d'intervention reste l'emploi via notamment les actions de mobilité (la subvention attribuée au CNARM s'élève à 7,5 millions d'€ et a permis le départ de 2 394 personnes), les

¹ Recettes 2006 et population estimée en 2005

opérations d'insertions, la création d'entreprise par le public en difficulté et le financement des emplois jeunes transférés à des associations participants à des politiques publiques (1,6 millions d'€). 2006 a également constitué la dernière année d'entrée dans le dispositif des congés solidarité dont bénéficient 1 853 personnes (contre 1 432 fin 2005) pour une allocation versée par le Département à hauteur de 6,5 millions d'€ (contre 3,7 millions d'€ en 2005). Les interventions dans le domaine agricole sont stables à 11 millions d'€.

Les actions relatives à l'enseignement bénéficient du soutien croissant du Département (31,2 millions d'€, soit +9,4 %) qui encourage notamment la mobilité étudiante, de même que la contribution aux services de sécurité – essentiellement le SDIS – qui progresse de 9,7 % à 42,6 millions d'€, les dépenses de transport à travers les appuis aux transports scolaires et de voyageurs ainsi que l'entretien des routes départementales (+6,8 % à 30,4 millions d'€) et enfin le secteur de l'environnement (+54,3% à 9,3 millions d'€).

Détail des dépenses de fonctionnement (interventions)

						Variations	
	2002	2003	2004	2005	2006	06/05	05/04
Dépenses de fonctionnement	332,9	343,1	746,6	759,9	991,2	30,4%	1,8%
(dt) Actions sanitaires et sociales	202,5	221,7	597,3	612,2	671,7	9,7%	2,5%
(dt) Interventions économiques	28,7	29,5	31,9	27,8	33,4	19,9%	-12,7%
(dt) Enseignement, mobilité et culture	29,6	32,6	33,6	39,7	41,5	4,7%	18,1%
(dt) Sécurité et police	26,9	30,9	34,1	38,8	42,6	9,7%	14,0%
(dt) Transport	33,1	17,7	37,6	28,4	30,4	6,8%	-24,4%
(dt) Aménagement et environnement	5,0	4,3	4,8	6,0	9,3	54,3%	24,9%

Les charges de personnel poursuivent leur tendance à la hausse à 116,9 millions d'€, soit une progression de 6,6 % imputable à l'augmentation du point d'indice, aux revalorisations de traitements, à la réduction des vacances et aux recrutements; l'effectif passant de 2 307 agents titulaires et 205 non titulaires à fin 2005 à 2 420 agents titulaires et 261 non titulaires fin 2006.

Les interventions liées à l'épidémie de chikungunya expliquent la progression des charges de gestion de 3,6 millions d'€ à 32,7 millions d'€. Les charges financières demeurent mesurées grâce à la gestion active de la dette et aux conditions de financement favorables dont bénéficie la collectivité et les charges exceptionnelles sont presque totalement éliminées.

2.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement progressent moins rapidement : + 3,6 % sur l'année (+ 37 millions d'€) pour atteindre 1,076 milliard d'€, soit 1 373 € par habitant, niveau également supérieur à la moyenne domienne (1 290 €) et nationale (830 €).

La structure des recettes de fonctionnement est stable d'une année sur l'autre. Depuis le versement par l'état d'une partie de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) perçue sur le territoire national, pour financer le transfert de compétence à la collectivité du RMI-RMA, la fiscalité représente plus de la moitié des recettes du Département (57%), soit 618,8 millions d'€ au total répartis entre la fiscalité directe et indirecte.

Le produit de la fiscalité directe – que maîtrise le Département – est minoritaire mais progresse. Il atteint 73,5 millions d'€, soit 6,8 % des recettes de fonctionnement, en hausse de 4,9 % grâce à l'accroissement continu des bases d'imposition (+ 6,4 % par rapport à 2005) ; les taux demeurant inchangés.

La fiscalité indirecte représente 50,7 % des recettes de fonctionnement mais progresse moins rapidement : + 2,8 % à 545,3 millions d'€. Elle est largement dominée par la TIPP, destinée à financer le RMI, qui est stable à 328,6 millions d'€¹. La taxe sur les tabacs affiche une progression significative de 11,6 % à 128,8 millions d'€ grâce à l'alignement sur les taux en vigueur en métropole. Il en est de même pour les droits de mutations qui progressent de 6,5 % à 34,6 millions d'€ du fait du dynamisme du secteur immobilier, tandis que la taxe spéciale sur les carburants diminue de 4,9 % à 34,6 millions d'€ et que le produit de la vignette automobile est désormais insignifiant. Enfin la Taxe spéciale sur les conventions d'assurance instaurée en 2005 a produit 8,2 millions d'€ (+ 9,9 %).

Les concours financiers de l'Etat au Département, principalement la DGF et la DGD (dotation de décentralisation) progressent de 4 % à 370,9 millions d'€ et constituent une part stable des recettes légèrement supérieure à 34 %.

Les autres participations de l'Etat comprennent notamment le FMDI cité ci-dessus, qui vient compléter les produits de la TIPP pour financer le RMI, la recette versée au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à hauteur de 22,8 millions d'€ et celle liée aux emplois aidés pour 6,1 millions d'€ ainsi qu'une nouvelle dotation de 7,7 millions d'€ dans le cadre de la mise en place de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Les produits divers représentent 17,8 millions d'€, en baisse de 24,9 % compte tenu des recettes exceptionnelles comptabilisées en 2005.

Détail des recettes de fonctionnement

						Variations	
	2002	2003	2004	2005	2006	06/05	05/04
Transferts, dotations & subventions reçues	322,0	337,6	352,3	356,6	370,9	4,0%	1,2%
Recettes fiscales directes	65,3	69,3	65,4	70,1	73,5	4,9%	7,2%
Recettes fiscales indirectes	150,3	150,3	502,8	530,6	545,3	2,8%	5,5%
(dt) fraction de la TIPP	-	-	328,1	328,8	328,6	-0,1%	0,2%
(dt) Taxe sur les tabacs	83,6	83,1	102,0	115,4	128,8	11,6%	13,1%
(dt) taxe spéciale sur les carburants	34,5	35,1	35,5	36,4	34,6	-4,9%	2,5%
(dt) Droits de mutation	20,0	23,5	27,7	32,5	34,6	6,5%	17,3%
(dt) Vignette automobile	5,7	1,5	1,5	1,6	0,0	n.s.	9,4%
Autres participations	15,9	29,8	41,7	57,7	68,8	19,3%	38,2%
Produits divers	30,9	37,8	20,3	23,7	17,8	-24,9%	16,7%
Total	584,4	624,8	982,6	1 038,7	1 076,2	3,6%	5,7%

¹ Pour la seconde année consécutive, le Fonds de Modernisation Départementale de l'Insertion – doté par l'Etat à hauteur de 500 millions d'€ / an pour l'ensemble des Départements – a compensé partiellement le déficit entre la dépense de RMI et la recette transférée, à hauteur de 29,5 millions d'€ (contre 34,5 millions d'€ en 2005).

2.3 L'autofinancement

La progression plus rapide des dépenses que des recettes de fonctionnement réduit l'autofinancement du Département qui s'élève à 85,1 millions d'€ contre 136,8 millions d'€ en 2005.

Eléments du compte administratif du Département

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations	
						06/05	05/04
Recettes de fonctionnement	568,5	624,8	982,6	1 038,7	1 076,3	3,6%	5,7%
Dépenses de fonctionnement	490,7	499,6	883,0	901,9	991,2	9,9%	2,1%
Epargne brute (RRF-DF)	77,8	125,1	99,5	136,8	85,1	-37,8%	37,5%
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	14%	20%	10%	13%	8%	-40,0%	30,1%

2.4 Les dépenses d'investissement

Pour la troisième année consécutive, les investissements du Département poursuivent leur croissance encadrée par le Plan Pluriannuel d'Investissements et atteignent 249,9 millions d'€ (contre 225,4 millions d'€ en 2005). Rapportés au nombre d'habitants, cela représente une moyenne de 319 €, supérieure aux moyennes domienne (300 €) et nationale (248 €).

Les investissements directs (140,6 millions d'€) sont concentrés sur trois domaines dont le basculement des eaux qui capte à lui seul plus de la moitié des concours (78,6 millions d'€), la voirie (23,1 millions d'€) et les constructions de collèges (17,5 millions d'€).

C'est la forte progression des subventions d'équipement (103,6 millions d'€, soit + 42,6 %) qui explique la croissance des dépenses. Elles bénéficient en premier lieu aux communes (37,7 millions d'€, soit + 16,4 %) mais ce sont principalement les « autres bénéficiaires » qui captent la progression des subventions au titre de la construction du boulevard Sud (5,1 millions d'€), de cuisines centrales (3,9 millions d'€), de l'université (5,7 millions d'€) ou de l'équipement du SDIS (4 millions d'€).

Le remboursement en capital de la dette est en diminution (41,9 millions d'€ contre 59,7 millions d'€) suite à un réaménagement intervenu sur une fraction de l'encours aboutissant à un différé d'amortissement d'un an.

Détail des dépenses d'investissement

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations	
						06/05	05/04
Investissements directs	102,3	92,7	130,9	147,8	140,6	-4,9%	12,9%
(dt) Basculement des eaux	40,6	42,6	82,5	84,4	78,6	-6,9%	2,3%
(dt) Constructions de collèges	15,0	16,0	14,7	16,7	17,5	4,6%	13,6%
(dt) Voiries	11,5	12,5	12,2	32,3	23,1	-28,4%	164,8%
Subventions d'équipement	69,2	74,4	79,9	72,6	103,6	42,6%	-9,2%
Autres dépenses	1,6	3,1	3,9	5,0	5,7	14,7%	29,6%
sous total	173,2	170,2	214,7	225,4	249,9	10,9%	5,0%
Remboursement de la dette en capital	54,6	58,9	54,1	59,7	41,9	-29,9%	10,4%

2.5 Les recettes d'investissement

Pour financer cet investissement la collectivité a dû tenir compte d'une diminution de ses recettes propres d'investissement (essentiellement composées de subventions et de dotations) ramenées à 80 millions d'€ contre 88 millions d'€ en 2005 suite à une réduction des encaissements de subventions européennes qui avaient bénéficié d'un rattrapage l'exercice précédent ainsi que de son épargne nette (du fait de la contraction de l'épargne brute expliquée ci-dessus) qui s'est établit à 43,2 millions d'€ contre 77,1 millions d'€ l'année précédente.

Compte tenu de ces contraintes et afin de limiter le recours à l'emprunt à 80 millions d'€ (contre 108 millions d'€ en 2005), le Département a puisé 46,7 millions d'€ dans son Fonds de roulement qui passe de 83,4 millions d'€ à fin 2005 à 36,6 millions d'€ au 31 décembre 2006.

Financement de la section d'investissement

	2002	2003	2004	2005	2006
Subventions, participations et divers	73,9	70,0	72,8	88,0	80,0
Epargne nette	41,4	66,2	45,4	77,1	43,2
Emprunts	49,7	63,4	79,4	107,9	80,0
Fonds de roulement	7,8	-27,1	33,1	-47,6	46,7
Total	172,8	172,5	230,7	225,5	249,9

Nota : Le fonds de roulement correspond à l'excédent cumulé des recettes totales sur les dépenses totales

2.6 Les ratios financiers

Les différents indicateurs de la structure financière de la collectivité se tendent en 2006. L'endettement atteint 470,3 millions d'€, contre 431,5 millions d'€ fin 2005, ce qui représente 5,5 années d'épargne brute - mesurée par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement – en raison de la diminution à 85 millions d'€ de cette dernière (cf supra), contre 3,2 années en 2005. Rapporté aux recettes réelles de fonctionnement (RRF), le niveau d'endettement ressort à 43,7 % contre 41,5 % l'année précédente.

Le fonds de roulement au 31 décembre s'élève à 36,6 millions d'€ contre 83,4 millions d'€ fin 2005, ce qui représente 9,2 jours de dépenses totales.

Il est également utile de suivre l'évolution de l'encours de dette garantie par la collectivité qui progresse à 194,8 millions d'€ contre 186,8 millions d'€ fin 2005 et concerne quasi exclusivement le logement social.

Endettement et structure financière du Département

	2002	2003	2004	2005	2006
Encours de la dette	371,6	373,9	383,3	431,5	470,3
Epargne brute	77,8	125,1	99,5	136,8	85,1
Dette / Epargne Brute (en années)	4,8	3,0	3,9	3,2	5,5
Niveau d'endettement (Dette / RRF)	65,4%	59,8%	39,0%	41,5%	43,7%
Annuités d'emprunts / RRF	9,6%	9,8%	5,5%	5,7%	3,9%
Excédent cumulé de recettes sur les dépenses	41,8	68,8	35,7	83,4	36,6
Autofinancement des dépenses d'investissement	13,4%	37,6%	21,2%	34,2%	17,3%

RRF : Recettes réelles de fonctionnement

Autofinancement des dépenses d'investissement : Epargne nette / Dépenses réelles d'investissement

La structure financière du Département demeure équilibrée et le taux d'endettement satisfaisant. Cependant, l'accroissement plus rapide des dépenses de fonctionnement que des recettes a limité ses marges de manœuvre financière, dans un contexte d'accélération des dépenses d'investissement.

Eléments du compte administratif du Département

	Montants en millions d'€					Variations	
	2002	2003	2004	2005	2006	06/05	05/04
Recettes réelles de fonctionnement	568,5	624,8	982,6	1 038,7	1 076,2	3,6%	5,7%
Transferts, dotations et subventions reçus	337,9	367,4	394,0	414,3	440	6,1%	5,1%
Produits de la fiscalité	215,6	219,6	568,2	600,7	619	3,0%	5,7%
Autres recettes	15,0	37,8	20,3	23,7	18	-24,9%	16,7%
Dépenses réelles de fonctionnement	490,7	499,6	883,0	901,9	991,2	9,9%	2,1%
Frais communs	138,7	138,7	121,7	127,8	137	7,0%	4,9%
Intérêts de la dette	19,1	17,8	14,7	14,2	16	13,5%	-3,6%
Interventions	332,9	343,1	746,6	759,9	838	10,3%	1,8%
Epargne brute	77,8	125,1	99,5	136,8	85,1	-37,8%	37,5%
Remboursement de la dette en capital	54,6	61,2	54,1	59,7	42	-29,9%	10,4%
Epargne nette	23,3	63,9	45,4	77,1	43,2	-44,0%	69,8%
Recettes réelles d'investissement	140,3	133,4	136,2	195,9	160,0	-18,3%	43,9%
Emprunts nouveaux	51,3	63,4	63,4	107,9	80	-25,9%	70,2%
Transferts, dotations et subventions reçus	80,9	66,0	70,1	85,4	74	-13,2%	21,9%
Divers	8,2	4,0	2,7	2,6	6	125,6%	-3,5%
Dépenses réelles d'investissement	172,6	169,2	213,9	223,0	249,9	12,1%	4,3%
Equipement brut	102,3	92,7	130,9	146,4	141	-3,9%	11,8%
Subventions d'équipement	69,2	74,4	79,9	72,6	104	42,6%	-9,2%
Divers	1,1	2,1	3,1	4,1	5,7	41,2%	32,6%

Dépenses du Département liées à l'action sociale

En 2006 le montant des dépenses brutes (fonctionnement et investissement) du Département liées à l'action sociale est stable et s'élève à 662 millions d'€. Elles représentent les deux tiers des dépenses de fonctionnement du Département et sont principalement destinées à financer le RMI (68 % des dépenses sociales).

le montant des dépenses nettes* d'action sociale totales atteint 266 millions d'€, en progression de 24 %, par habitant ce montant s'élève à 337 €.

Quatre familles de bénéficiaires sont concernées par ces dépenses :

- Famille et enfance (frais d'hébergement, frais de placement familial), qui perçoivent 74 millions d'€ (+3,1 %), soit 94 € par habitant,
- RMI insertion à hauteur de 448 millions d'€ (+11,2 %), soit 571 € par habitant. A fin 2006 le nombre de bénéficiaires du RMI est ramené à 73 315 personnes soit une diminution de 1 %.
- Aides aux personnes âgées (cf l'Allocation Personnalisée d'Autonomie) pour 96 millions d'€ (+ 3,2 %), soit 123 € par habitant
- Handicapés à hauteur de 37 millions d'€ (+20 %), soit 47 € par habitant.

Aide sociale (en millions d'euros)

	2005			2006			2006/2005
	Dépenses brutes	Dépenses nettes	Structure (%)	Dépenses brutes	Dépenses nettes	Structure (%)	Evolution
Enfance	72	70	11 %	74	72	11 %	+3,1 %
RMI insertion	403	36	61 %	448	86	68 %	+11,2 %
Personnes âgées	93	77	14 %	96	72	15 %	+3,2 %
Handicapés	31	28	5 %	37	29	5 %	+20,1 %
Autres	64	64	10 %	7	6	1 %	n.s.
Total	663	274	100 %	662	266	100 %	n.s.

* les dépenses nettes sont égales aux dépenses brutes diminuées des recettes dédiées et recouvrement divers.

3. ANALYSE DES FINANCES DE LA REGION

La Région Réunion affiche une très bonne santé financière caractérisée par une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et une progression des recettes de même nature, ce qui lui permet d'accroître sa capacité d'autofinancement et, partant, d'augmenter significativement ses dépenses d'investissement sans recourir à l'emprunt, mais en puisant massivement dans son fonds de roulement.

Les recettes totales atteignent 557 millions d'€ (+10,6 % par rapport à 2005) constituées à 75 % par les recettes de fonctionnement (en hausse de 16,8 %) et à 25 % par les recettes d'investissement (en diminution de 4,6 %). Elles sont principalement composées de la fiscalité (42,9 %), des dotations et subventions de l'Etat (28 %) et de l'Europe (21,5 %).

Dans ce contexte, l'agence de notation internationale Standard & Poor's confirme la note à long terme favorable de la collectivité locale à BBB+ (perspective stable)¹ depuis l'année 2003.

	Montants en millions d'€					Variations	
	2002	2003	2004	2005	2006	06/05	05/04
Recettes totales	416,9	466,6	484,8	504,1	557,7	10,6%	4,0%
(dt) Recettes de fonctionnement	322,6	345,8	388,7	357,8	418,1	16,8%	-7,9%
(dt) Recettes d'investissement	94,3	120,9	96,1	146,3	139,6	-4,6%	52,2%
Dépenses totales	356,7	359,7	406,3	537,5	716,1	33,2%	32,3%
(dt) Dépenses de fonctionnement	140,7	162,5	189,8	197,8	196,4	-0,7%	4,2%
(dt) Dépenses d'investissement	216,0	197,3	216,5	339,7	519,7	53,0%	56,9%
Solde	60,2	106,9	78,5	-33,4	-158,4	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>

3.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont quasiment stables (- 0,7 %) et s'élèvent à 196,4 millions d'€, soit 250 € / habitant, au dessus de la moyenne nationale (199 €) mais nettement inférieures à la moyenne domienne (333,5 €).

Avec 159,1 millions d'€, les interventions constituent le principal poste de dépenses et ne progresse que de 3,3 % du fait de la contraction de la plupart des principaux domaines d'intervention : formation professionnelle - 1,1 % à 83,2 millions d'€, enseignement secondaire - 5,3 % à 12,3 millions d'€, économie générale - 18,2 % à 12,3 millions d'€ et agriculture - 12,9 % à 8,7 millions d'€.

¹ Les notes « A » et « BBB » appartiennent à la catégorie « Investissement » des notes à long terme attribuées par Standard & Poor's. L'adjonction du signe « + » ou « - » sert à préciser la position relative dans l'échelle des notes. Les notes à long terme sont par ailleurs assorties, selon les cas, d'une perspective « stable », « positive » ou « négative », qui a pour but d'indiquer l'évolution potentielle des notes dans les deux ou trois ans à venir, sans présenter toutefois un caractère certain.

Détail des dépenses de fonctionnement (interventions)

	Montants en millions d'€					Variations	
	2002	2003	2004	2005	2006	06/05	05/04
Dépenses de fonctionnement	105,4	127,6	153,1	154,0	159,1	3,3%	0,6%
(dt) Formation professionnelle	48,9	60,9	80,9	84,1	83,2	-1,1%	4,0%
(dt) Enseignement secondaire	9,5	10,3	11,7	13,0	12,3	-5,3%	10,9%
(dt) Culture	9,3	10,0	10,2	10,8	14,6	34,6%	6,2%
(dt) Economie générale	5,4	6,2	9,6	15,1	12,3	-18,2%	56,8%
(dt) Agriculture	11,7	11,3	11,8	9,9	8,7	-12,9%	-15,9%

Les frais communs atteignent 33 millions d'€, en diminution apparente de 12,3 % par rapport à 2005, mais en progression réelle de 7,5 % si l'on ne tient pas compte des non valeurs qui ont grevé les comptes de l'exercice antérieur à hauteur de 6,9 millions d'€. Il faut principalement retenir la progression limitée à 6,5 % des dépenses de personnel qui constituent les trois quarts de ces dépenses.

3.2 Les recettes de fonctionnement

Hors élément exceptionnel (reprise de provision à hauteur de 27,4 millions d'€), les recettes de fonctionnement s'élèvent à 390,7 millions d'€ (+ 9,2 %), ce qui représente 498 € / habitant, niveau légèrement inférieur à la moyennes domienne (537 €¹) mais supérieur à la moyenne nationale (272 €). Les principales composantes des recettes de fonctionnement sont relativement stables d'une année sur l'autre ; les recettes fiscales y contribuent à hauteur de 57 % et les transferts (dotations et subventions) pour 37 %.

La fiscalité indirecte représente la principale source de recettes (209,5 millions d'€), mais progresse moins rapidement que l'ensemble (+ 3,3 %), la hausse du produit des cartes grises (+ 6,8 millions d'€) et de l'octroi de mer (+ 5,2 millions d'€) étant partiellement compensée par la contraction de plusieurs taxes, dont celle sur les carburants (- 5,3 millions d'€).

S'établissant à 24,7 millions d'€ la fiscalité directe issue principalement de la taxe professionnelle et de la taxe foncière représente un volume bien moins significatif mais progresse plus nettement (+ 5,7 %).

Second poste de recettes à 146,1 millions d'€, les transferts enregistrent une hausse plus marquée (+ 13,3 %) imputable à la croissance des dotations de l'Etat (+ 21,6 %) liée notamment aux compensations financières accompagnant les nouvelles compétences de la Région en matière de formation sanitaire et sociale. Les subventions (européennes pour l'essentiel) s'inscrivent en baisse de 4,8 %.

Mis à part la reprise sur provision mentionnée ci-dessus, les recettes diverses, composées de reversements d'avances et de cessions d'actifs, doublent à 5,4 millions d'€.

¹ Chiffres des Budgets Primitifs

Détail des recettes de fonctionnement

	Montants en millions d'€					Variations	
	2002	2003	2004	2005	2006	06/05	05/04
Transferts, dotations & subventions reçus	98,3	118,4	135,7	129,0	146,1	13,3%	-5,0%
(dt) versés par l'Europe	38,2	57,6	55,8	40,7	38,8	-4,8%	-27,0%
(dt) versés par l'Etat	55,7	56,0	79,9	88,2	107,3	21,6%	10,4%
Recettes fiscales directes	31,5	33,1	23,9	23,4	24,7	5,7%	-2,2%
(dt) foncier bâti et non bâti	8,3	8,9	9,4	10,1	10,7	6,6%	7,3%
(dt) taxe professionnelle	10,7	11,8	12,4	12,8	13,6	5,6%	3,9%
Recettes fiscales indirectes	190,3	191,2	213,0	202,9	209,5	3,3%	-4,7%
(dt) taxe spéciale sur les carburants	113,4	115,1	117,1	119,5	114,2	-4,4%	2,0%
(dt) fonds régional pour l'emploi	33,2	29,8	39,9	5,8	6,1	4,5%	-85,5%
(dt) taxe sur l'octroi de mer	23,6	25,1	37,4	58,4	63,6	9,0%	56,1%
(dt) taxe sur les cartes grises	12,0	13,5	13,1	14,1	20,9	47,8%	8,0%
Autres recettes	2,5	3,0	16,0	2,2	32,9	1401,0%	-86,3%
Recettes totales de fonctionnement	322,6	345,8	388,7	357,4	418,1	17,0%	-8,0%

3.3 L'autofinancement

La forte progression des recettes – hors reprise sur provision - conjuguée à la bonne maîtrise des dépenses dope l'autofinancement de la Région (communément appelé Epargne Brute) à 194,3 millions d'€ contre 160 millions d'€ en 2005.

Eléments du compte administratif de la Région

						Variations	
	2002	2003	2004	2005	2006	06/05	05/04
Recettes réelles de fonctionnement	322,6	345,8	388,7	357,8	390,7	9,2%	-7,9%
Dépenses réelle de fonctionnement	140,7	162,5	189,8	197,8	196,4	-0,7%	4,2%
Epargne brute (RRF-DRF)	182,0	183,3	198,8	160,0	194,3	21,5%	-19,5%
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	56%	53%	51%	45%	50%	11,2%	-12,6%

3.4 Les dépenses d'investissement

Pour la seconde année consécutive, les investissements de la Région ont très fortement progressé. Hors remboursement de la dette et frais communs, ils s'établissent à 476,7 millions d'€, en progression de 42,4 % par rapport à l'année précédente (après une progression de 66,1 % en 2005), ce qui représente 607 € / habitant, très nettement au-dessus des moyennes domienne (368 €) et nationale (56,5 €) des Budgets Primitifs 2006.

Les routes et les transports publics captent l'essentiel des interventions avec 323,6 millions d'€ (+80,8 %) dont 259,7 millions d'€ pour la seule Route des Tamarins. A noter que la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) 2000-2006 prévoyait des investissements à hauteur de 1,787 milliard d'€ sur 7 ans répartis entre les grands travaux (Route des Tamarins, lycées, contrat de progrès APPAR, Centre de Formation des Métiers de

l'Automobile, université du 3^{ème} millénaire, Maison des Civilisations) à hauteur de 639 millions d'€ et les investissements récurrents de la collectivité pour 1,148 milliard d'€. Ceux-ci sont réalisés à hauteur de 648 millions d'€ pour les grands travaux et 1,043 milliard d'€ pour les investissements récurrents. Avec 58,3 millions d'€ (+ 41,2 %), l'enseignement secondaire en est le second bénéficiaire.

La forte progression du remboursement de la dette en capital s'explique par l'arrivée à terme d'un prêt in fine.

Détail des dépenses d'investissement

						Variations	
	2002	2003	2004	2005	2006	06/05	05/04
Dépenses d'investissement	180,4	171,2	201,5	334,8	476,7	42,4%	66,1%
(dt) Routes et transport public	72,4	70,9	88,9	179,0	323,6	80,8%	101,3%
(dt) Enseignement secondaire	44,3	38,9	35,5	41,3	58,3	41,2%	16,2%
(dt) FRDE	6,2	5,1	12,3	38,2	31,8	-16,6%	210,2%
Amortissement de la dette	35,0	23,7	13,1	3,6	37,5	n.s.	n.s.
Frais communs	0,6	2,4	1,8	1,3	5,4	n.s.	n.s.
Total	216,0	197,3	216,5	339,7	519,7	153,0%	156,9%

3.5 Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement a reposé sur les subventions et participations (en progression de 43,3 millions d'€), sur l'épargne nette (en hausse de 27,8 millions d'€) et par ponction sur le fonds de roulement à hauteur de 158,4 millions d'€, la collectivité ayant fait le choix de ne pas emprunter mais d'utiliser ses excédents accumulés au cours des exercices antérieurs.

Financement de la section d'investissement

	2002	2003	2004	2005	2006
Subventions, participations et divers	89,9	120,9	96,1	96,3	139,6
Epargne nette	147,0	159,6	185,7	156,4	156,7
Emprunts	4,4	0,0	0,0	50,0	0,0
Fonds de roulement	-60,2	-106,9	-78,5	33,4	158,4
Total	181,1	173,6	203,3	336,0	454,7

Nota : Le fonds de roulement correspond à l'excédent cumulé des recettes totales sur les dépenses totales

3.6 Les ratios financiers

Cette politique de limitation du recours à l'emprunt (outre 2005, la Région n'a pas emprunté depuis 2002) se traduit par une diminution tendancielle de l'encours de dette qui s'établit à 64,3 millions d'€ à fin 2006, ce qui représente 0,3 année d'épargne brute¹. Ce ratio est excellent en regard des limites théoriques communément admises (dix à quinze ans).

¹ L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de même nature, avant remboursement des annuités (en capital) des crédits empruntés.

En outre et en dépit des ponctions opérées en 2005 puis surtout en 2006, la collectivité dispose toujours d'un fonds de roulement satisfaisant qui s'élève à 69,1 millions d'€, soit 35 jours de dépenses totales.

Endettement et ratios financiers

	2002	2003	2004	2005	2006
Encours de la dette	92,3	68,6	55,5	101,8	64,3
Emprunts nouveaux	4,4	0,0	0,0	50,0	0,0
Remboursements d'emprunts	35,0	23,7	13,1	3,6	37,5
Epargne brute	182,0	183,3	198,8	160,0	221,7
Dettes / Epargne brute (en années)	0,5	0,4	0,3	0,6	0,3
Niveau d'endettement (Dettes / RRF)	28,6%	19,8%	14,3%	28,5%	15,4%
Annuités d'emprunts / RRF	10,8%	6,8%	3,4%	1,0%	9,0%
Excédent cumulé de recettes sur les dépenses	75,6	182,4	260,9	227,5	69,1
Autofinancement des dépenses d'investissement	81,2%	91,9%	91,3%	46,5%	38,6%

RRF : Recettes réelles de fonctionnement

Autofinancement des dépenses d'investissement : Epargne nette / Dépenses réelles d'investissement

La Région Réunion dispose d'une situation financière solide. Son épargne dégagée régulièrement lui a permis de constituer des réserves qui ont été utilisées pour financer les grands travaux en cours de réalisation sans recourir massivement à l'emprunt. Elle préserve ainsi ses marges de manœuvre pour réaliser les ambitieux chantiers à venir.

Éléments du compte administratif de la Région

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations	
						06/05	05/04
Recettes réelles de fonctionnement	322,6	345,8	388,7	357,8	390,7	9,2%	-7,9%
Transferts, dotations et subventions reçus	98,3	118,4	135,7	129,0	146,1	13,3%	-5,0%
Produits de la fiscalité	221,8	224,3	236,9	226,7	239,2	5,5%	-4,3%
Autres recettes	2,5	3,0	16,0	2,2	5,4	n.s.	n.s.
Dépenses réelles de fonctionnement	140,7	162,5	189,8	197,8	196,4	-0,7%	4,2%
Frais communs	25,7	27,0	29,8	37,6	33,0	-12,3%	26,1%
Intérêts de la dette	9,6	7,8	6,9	6,2	4,2	-31,7%	-10,5%
Interventions	105,4	127,6	153,1	154,0	159,1	3,3%	0,6%
Epargne brute	182,0	183,3	198,8	160,0	194,3	21,4%	-19,5%
Remboursement de la dette en capital	35,0	23,7	13,1	3,6	37,5	933,6%	-72,3%
Epargne nette	147,0	159,6	185,7	156,4	156,7	0,2%	-15,8%
Recettes réelles d'investissement	94,3	120,9	96,1	146,3	139,6	-4,6%	52,2%
Emprunts nouveaux	4,4	0,0	0,0	50,0	0,0	-100,0%	ns
Transferts, dotations et subventions reçus	89,3	116,8	81,5	84,6	129,6	53,2%	3,7%
Divers	0,6	4,1	14,6	11,7	10,0	-14,6%	-19,5%
Dépenses réelles d'investissement	181,0	173,6	203,3	336,0	482,2	43,5%	65,3%
Investissements directs	180,4	171,2	201,5	334,8	476,7	42,4%	66,1%
Frais communs	0,6	2,4	1,8	1,3	5,4	322,6%	-30,0%

Section 3

Les dynamiques conjoncturelles

Economie moderne à la croissance soutenue - portée par la consommation et la commande publique - mais pénalisée par une balance commerciale très déficitaire et un taux de chômage élevé, caractérisée par l'hypertrophie de ses services administrés, la Réunion rattrape progressivement l'écart de PIB par habitant avec la métropole en dépit d'une croissance démographique vigoureuse.

§ 1. LES TENDANCES MACROECONOMIQUES

- **Aspects méthodologiques**

A l'instar des autres collectivités d'Outre-mer, la Réunion dispose d'un système d'information économique et de données statistiques développé et performant en comparaison des collectivités métropolitaines correspondantes. C'est notamment la conséquence du développement, par les institutions responsables de la production statistique et de la conduite de missions d'intérêt général pour l'île, d'investigations, d'outils méthodologiques et de publications spécifiques.

Néanmoins, ces informations restent souvent insuffisantes et encore mal valorisées face à des enjeux eux aussi spécifiques en termes de contexte socio-économique, de conjoncture, de cycles et de politiques économiques. Une des difficultés tient notamment au délai d'élaboration des informations économiques définitives. L'absence de systèmes de production d'informations synthétiques, légères et provisoires contribue à la faible capacité d'analyse économique et à l'insuffisante connaissance du contexte dans lequel les acteurs économiques sont amenés à agir.

Partant de ce constat, l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD ont initié une action commune – le projet de Comptes Economiques Rapides pour l'Outre-mer (CEROM) – dont l'objectif est notamment de promouvoir l'analyse économique des collectivités d'Outre-mer et de construire des modèles économiques adaptés permettant notamment la réalisation de comptes rapides sur la base des comptabilités économiques existantes. Dans le cadre de ce projet, deux études concernant la Réunion intitulées « Une double transition presque réussie : chômage, productivité et politique d'emploi à la Réunion » et « Emergence de nouveaux moteurs de croissance : le rattrapage économique réunionnais expliqué 1993-2002 » ont été publiées.

D'autre part, des « Comptes Economique Rapides » sont désormais réalisés conjointement et présentés à l'issue de premier semestre de l'année N+1¹.

¹ Les Comptes Economiques Rapides de l'année 2007 seront publiés en juillet 2008.

Evolution structurelle de l'économie de la Réunion

	1990	2000	2004	2006*
PIB (en millions d'€)	4 325	8 641	11 234	12 720
Agriculture (en % de la Valeur Ajoutée totale)	5,6%	2,6%	1,6%	n.d.
Industrie	27,4%	14,0%	13,7%	n.d.
dont BTP	n.d.	6,7%	7,0%	n.d.
Services	67,0%	83,4%	84,6%	n.d.
Consommation finale des ménages	3 456	5 628	7 293	8 220
Consommation finale des administrations	1 220	3 757	5 390	n.d.
FBCF	1 260	1 665	2 166	3 120
Exportations de biens et services	162	582	645	238
Importations de biens et services	1 762	2 872	3 543	3 909

* Estimation CEROM

1. LE POIDS ECONOMIQUE ET L'EVOLUTION DES SECTEURS D'ACTIVITE

La Réunion présente les caractéristiques d'une économie moderne dont les services constituent la principale source de création de richesse. Elle se distingue cependant par l'hypertrophie des services administrés (administration publique et éducation, santé, action sociale), en liaison avec l'importance du chômage et la jeunesse de la population.

Structure de la valeur ajoutée totale	en millions d'€						
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2004 %
Valeur ajoutée brute	7 465	7 884	8 479	9 047	9 596	10 254	
Primaire	222	214	205	186	188	172	1,7%
Agriculture, sylviculture et pêche	222	214	205	186	188	172	
Secondaire	1 106	1 148	1 211	1 254	1 346	1 459	14,2%
Industrie agroalimentaire	215	217	223	209	241	227	15,6%
Autres industries	286	303	318	342	371	393	27,0%
Energie	93	99	99	100	107	117	8,0%
Bâtiment et travaux publics	512	529	571	603	627	722	49,5%
Tertiaire	6 421	6 830	7 410	7 950	8 408	8 993	87,7%
Commerce	816	853	861	906	949	1 036	11,5%
Transports, poste et télécommunications	463	478	524	560	604	664	7,4%
Hôtels et restaurants	152	162	166	166	164	204	2,3%
Services	1 723	1 824	2 138	2 314	2 486	2 632	29,3%
Activités financières	358	402	451	471	508	566	6,3%
Education, santé, action sociale	1 856	2 036	2 130	2 325	2 454	2 572	28,6%
Services d'administrations publiques	1 053	1 075	1 140	1 208	1 243	1 320	14,7%
- SIFIM	-284	-308	-347	-343	-345	-371	

Source : INSEE Réunion

SIFIM = Services d'intermédiation financière indirectement mesurés

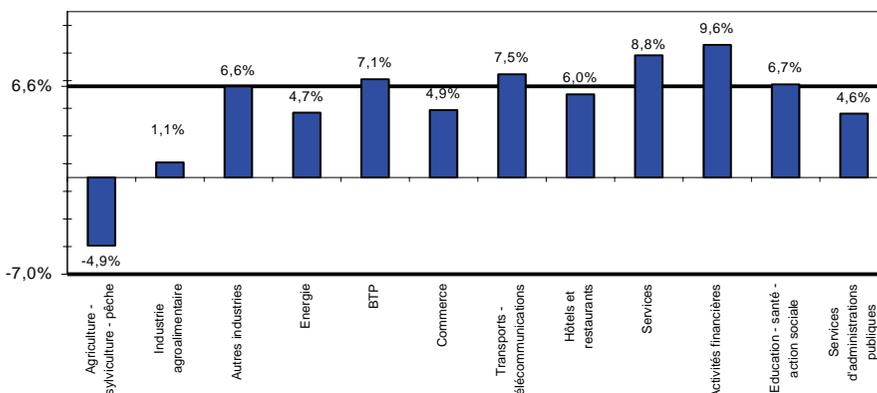
Au risque de surprendre, le poids de l'agriculture dans l'économie est plus faible à la Réunion (1,7 % de la valeur ajoutée – VA) que pour la France entière (2,8 %). La richesse produite par le secteur agricole réunionnais ne cesse de diminuer quand le reste de l'économie croît de manière rapide et en cinq ans sa part relative a perdu 1,3 point (3 % de la VA totale en 1999).

L'évolution du secteur secondaire est plus stable. Sa particularité provient de sa sous-représentation au sein de la VA de la Réunion à laquelle il ne contribue qu'à hauteur de 14,2 % contre 22,6 % au niveau national. Cette faiblesse est essentiellement imputable à l'industrie manufacturière et à l'énergie qui totalisent 5 % de la VA à la Réunion contre 15,6 % en France. En revanche, la place de l'industrie agroalimentaire dans l'économie de la Réunion (2,2 % de la VA) est très proche de celle qu'elle occupe en France (2 %), tandis que le poids du BTP y est nettement supérieur (7 % à la Réunion contre 5 % en France).

Point remarquable, le tertiaire, représente 87,7% de la VA de la Réunion – en progression de 1,7 point au cours des cinq dernières années - alors que sa part est limitée à 74,6 % en France. Si les activités « marchandes », avec 49,8 % de la VA de la Réunion, occupent une place moins significative qu'en France où leur poids atteint 53,9 %, à l'image du commerce (10,1 % de la VA à la Réunion contre 10,2 % en France), les services administrés sont proportionnellement plus importants dans l'économie de l'île (38 % contre 20,7 % en France). L'administration génère 12,9 % de la VA à la Réunion contre 7,7 % en France et l'ensemble éducation, santé et action sociale 25,1 % contre 13 % en France.

L'analyse des évolutions de la valeur ajoutée par branches sur une période de 5 ans (1999-2004) fait clairement ressortir les transformations économiques ayant cours dans l'île. Toutefois, l'absence d'un déflateur ne permet que de faire des comparaisons en valeurs nominales. L'analyse doit donc être nuancée pour tenir compte d'une évolution des prix hétérogène selon les branches. En prix courants, la valeur ajoutée brute totale a crû en moyenne de + 6,6 % par an à la Réunion, ce niveau étant matérialisé par une ligne dans le graphique ci-dessous. Les secteurs les plus dynamiques, dont l'importance s'est largement accrue en 5 ans, sont ceux dont le niveau de croissance moyen dépasse celui de l'ensemble de l'économie. Les activités financières arrivent en tête (+9,6 % en moyenne sur 5 ans) suivies des services (+ 8,8 %) des transports et télécommunications (+7,5 %) et du BTP (+7,1 %), même si dans certains cas il convient de relativiser cette progression selon leur importance dans l'économie. A l'inverse, les industries agroalimentaires ne progressent que de 1,1 % en moyenne et le secteur primaire diminue de 4,9 %.

Evolution moyenne de la valeur ajoutée sur 5 ans (1999-2004)



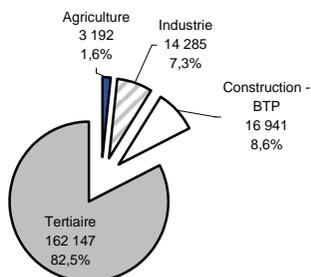
Les tendances illustrées par le tableau ci-dessus reflètent la réalité économique des années récentes, bien que l'ampleur de certaines évolutions doive être nuancée par l'effet « prix ». A titre d'exemple, les performances en valeur nominale du secteur sucrier, pour lequel les prix sont réglementés et stables, sont probablement très proches de celles en valeur réelle, alors que la progression en valeur des activités immobilières (services) s'explique en partie par un effet prix important. De même, la moindre croissance de la richesse générée par le commerce ne signifie pas un essoufflement de cette activité mais traduit plus certainement la modernisation du système de distribution (essor de la grande distribution) et l'impact d'une vive concurrence qui ont conduit les acteurs à réduire leurs marges commerciales, et donc la valeur ajoutée du secteur. Pour sa part, la moindre progression des secteurs « éducation santé et action sociale » et « administrations » se situe dans un contexte où les salaires de la fonction publique ont été contenus.

La tertiarisation de l'économie réunionnaise se poursuit avec un développement plus rapide des services marchands que des services administrés. Le succès de l'import substitution a permis de créer un secteur industriel significatif et diversifié. Le poids économique du secteur agricole est devenu faible et son poids relatif diminue, mais son rôle social et environnemental reste un enjeu important et reconnu pour le développement durable de l'île.

2. LES BASSINS D'EMPLOI

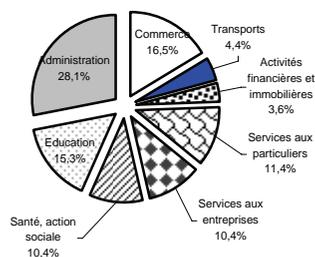
Sur un total de 220 686¹ emplois estimés au 31 décembre 2006, la part des salariés s'élève à 196 565 personnes (89 %) et celle des non salariés à 24 121 personnes (11 %). Leurs proportions respectives sont stables par rapport à 2005. Le secteur tertiaire, commerce et services, (87,7 % de la richesse créée ou VA en 2004) occupe 82,5 % des salariés, le BTP (7 % de la VA) emploie 8,6 % des salariés et l'industrie (6 % de la VA) compte 7,3 % des salariés. 1,6 % des salariés travaillent dans le secteur agricole (1,7 % de la VA), sachant qu'une grande partie des exploitants agricoles ne sont pas salariés.

Structure de l'emploi salarié au 31-12-2006*



Source : estimations de l'emploi (INSEE)
* données provisoires

Répartition des salariés du secteur tertiaire au 31-12-2006*

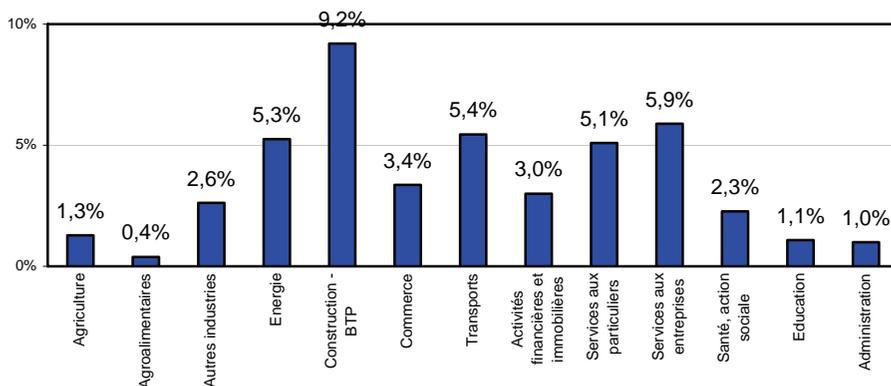


Source : estimations de l'emploi (INSEE)
* données provisoires

¹ Chiffres provisoires

La répartition par branche des salariés du secteur tertiaire fait ressortir l'importance de l'administration dont le poids représente près du double de celui observé en métropole. Bien qu'en diminution, l'ensemble « administration, éducation, santé et action sociale » occupe encore 53,7 % des salariés du secteur tertiaire. Le commerce reste un secteur clé en termes d'emploi avec 16,5 % des salariés, tandis que les services aux particuliers et aux entreprises ont un poids relatif comparable, respectivement 11,4 % et 10,4 %.

Croissance moyenne des effectifs salariés par branche de 1999 à 2006*



Source : estimations de l'emploi (INSEE)

* Chiffres 2006 provisoires

La dynamique d'emploi par branche sur 7 ans (1999 à 2006) fait clairement ressortir l'essor du BTP avec un taux de croissance annuel moyen des effectifs qui atteint 9,2 %. Un deuxième groupe d'activité a connu des niveaux de croissance de l'emploi supérieurs à 5 % ; il s'agit des services aux entreprises (5,9 %), des transports (5,4 %), de l'énergie (5,3 %) et des services aux particuliers (5,1 %), performance remarquable. Enfin, il convient de noter la bonne tenue des secteurs du commerce (3,4 %) et des activités financières et immobilières (3 %).

Sur la période, le parallèle entre l'évolution des emplois par secteur et celle de la valeur ajoutée créée fait sens. Toutefois, la croissance soutenue de la VA du secteur industriel et des activités financières semble avoir eu un contenu en emploi limité, phénomène probablement lié à d'importants gains de productivité. Un constat similaire peut être fait pour les services administrés dont la croissance moyenne en emploi est très inférieure à celle de la VA (3,6 points de moins pour l'administration publique). Par ailleurs, la forte croissance de l'emploi dans le BTP résulte d'une dynamique récente (depuis 2002), le secteur ayant à la fois bénéficié des grands travaux liés au DOCUP 2000-2006, du boom de l'immobilier et des effets de la lutte contre le travail clandestin.

3. LE PRODUIT INTERIEUR BRUT REGIONAL (PIBR)

L'INSEE élabore les comptes économiques des départements d'outre-mer selon les définitions et les concepts du système élargi de comptabilité nationale. Sur les cinq dernières années (2002-2006), la Réunion est le département français d'Outre-mer dont la croissance moyenne a été la plus forte, soit 4,5 % par an à prix constant¹ et 6,4 % en prix courants. Le PIB de la Réunion est estimé à 12,7 milliards d'€ en 2006².

	2001	2002	2003	2004	2005*	2006*
Produit Intérieur Brut	9 317	9 923	10 523	11 234	11 990	12 720
<i>Progression du PIB (en euros courants)</i>	7,8%	6,5%	6,0%	6,8%	6,7%	6,1%
Taux d'inflation (1)	2,4%	2,6%	1,1%	1,7%	2,2%	2,6%
Taux de croissance réel du PIB	5,4%	3,9%	4,9%	5,1%	4,5%	3,5%
Taux de croissance réel du PIB en France	1,9%	1,0%	1,1%	2,5%	1,7%	2%**

Source : INSEE

(1) Taux moyen correspondant à la moyenne des 12 indices mensuels de l'année en référence

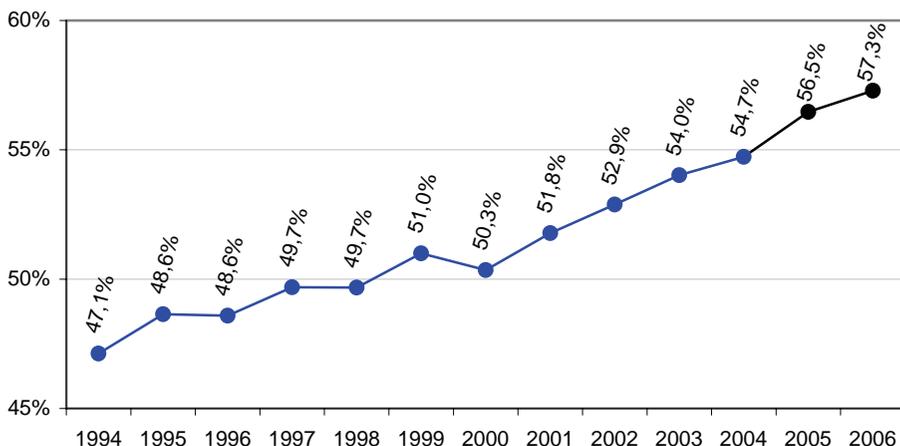
(*) comptes économiques rapides

(**) donnée provisoire

Cette croissance économique remarquable permet de rattraper progressivement le retard important de la Réunion sur la France entière en termes de richesse produite par habitant. En effet, nonobstant un rythme de croissance de la population supérieur à la France, le PIB par habitant déflaté progresse en moyenne de 4,6 % par an entre 1993 et 2006 à la Réunion contre 3,2 % par an pour la France. En 2006, il atteint 16 244 €, ce qui représente 57,3 % du PIB par tête de la France entière (alors qu'il n'en représentait qu'un peu plus de la moitié en 2000). De fait, la Réunion a dépassé la Guyane et n'est plus le département français ayant la plus faible richesse par habitant.

Comparaison entre le PIB par habitant à la Réunion et au niveau National

Source : comptes économiques (INSEE) – comptes rapides en 2005 et 2006



¹ En l'absence de partage volume / prix dans les comptes économiques, la croissance du PIB en volume ou valeur réelle s'obtient en déflatant le PIB en valeur par l'indice des prix à la consommation.

² Estimation CEROM

A l'instar des autres DOM, la consommation finale est la principale composante, en emplois, du PIB et absorbe plus de 100 % de la création de richesse. Toutefois, sur la période 1994-2004, l'importance relative de cet agrégat a diminué, passant d'environ 115 % du PIB en début de période à 107 % la dernière année.

Cette évolution résulte principalement du dynamisme de l'investissement, la formation brute de capital fixe (FBCF) représentant 19,3 % du PIB en 2004 contre 16 % en 1994. En effet, la FBCF s'est accrue en moyenne de + 8,1 % par an entre 1994 et 2004, soit un rythme de croissance supérieur à celui du PIB sur la même période (+ 6,5 % par an en moyenne). Cette tendance s'accélère au cours des années récentes en raison de la vigueur de l'investissement (privé et public), comme le révèlent les comptes rapides avec un poids relatif de la FBCF dans le PIB qui atteint 24,5 % en 2006, portant à + 12,5 % la variation annuelle moyenne de cet agrégat entre 1994 et 2006.

Ressources et emplois de l'économie réunionnaise			en millions d'€
	1994	2004	Evol. moy. 1994 - 2004
Produit Intérieur Brut	5 992	11 234	6,5%
+ Valeur ajoutée marchande	3 431	6 733	7,0%
+ Valeur ajoutée non marchande	2 305	3 892	5,4%
+ (Impôts - subventions) sur produits	525	981	6,4%
- Cons. Intermédiaire SIFIM (1)	269	371	3,3%
Total des ressources	5 992	11 234	6,5%
Consommation finale (CF)	6 893	12 046	5,7%
+ Dépenses de CF individuelle	6 251	11 409	6,2%
(+ dont ménages	4 108	7 293	5,9%
(+ dont ISBLSM (2) et APU (3))	2 143	4 116	6,7%
+ Dépenses de CF collective des APU et ISBLSM	642	637	-0,1%
Formation brute de capital	961	2 086	8,1%
+ Formation brute de capital fixe	1 056	2 166	7,4%
+ Variation des stocks	-95	-80	-1,7%
Exportations	307	645	7,7%
- Importations	2 169	3 543	5,0%
Total des emplois	5 992	11 234	6,5%

Source : INSEE Réunion

(1) Services d'intermédiation financière indirectement mesurés

(2) Institutions sans but lucratif au service des ménages (associations, syndicats, clubs sportifs, etc)

(3) Administrations publiques

Au sein de la consommation finale, la dépense des ménages reste prépondérante : elle représente 64,9 % du PIB en 2004, proportion qui a peu variée dans le temps (65,6 % en moyenne). La dépense des administrations publiques (APU) et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLM, principalement le secteur associatif qui œuvre notamment dans le social) totalise 42,3 % du PIB en 2004, quasiment stable par rapport à l'année précédente.

Cependant, sur la période 1994-2004, la croissance annuelle moyenne de la consommation des ménages (+ 5,9 %) a été moins rapide que celles du PIB (+ 6,5 %) et de la

consommation finale dans son ensemble (+ 6,8 %), alors que les dépenses des administrations et des institutions sans but lucratif ont crû de 6,7 %, imposant ces dernières comme des contributeurs significatifs à la croissance économique.

Venant compléter les deux piliers traditionnels de l'économie que sont la consommation et l'investissement, d'autres relais de croissance de l'économie sont apparus sur la période, qui illustrent des dynamiques nouvelles, même si leurs contributions restent modestes.

C'était le cas des exportations entre 1994 et 2004 dont la croissance sur la période atteint + 7,7 % par an en moyenne, ce qui reflète notamment l'essor des activités touristiques qui en constituent près de la moitié en valeur contre 20 % pour la branche sucre / rhum. En revanche, la crise majeure qui a affecté le tourisme en 2006 du fait de l'épidémie de Chikungunya modifie cette analyse cette année. En effet, une baisse de plus de 27 % de la dépense touristique a été constatée en 2006, soit un manque à gagner de 84 millions d'€, ce qui correspond à 0,7 point de croissance.

Les exportations ne représentent toutefois qu'un peu moins de 6 % du PIB contre presque 30 % pour l'ensemble de la France. Cette faiblesse relative des exportations contraste avec le poids des importations (31,5 % du PIB contre 26 % pour la France). Il en résulte un déficit commercial supérieur au quart du PIB, soutenable financièrement dans le cas d'une économie régionale car compensé par le système de redistribution de la richesse nationale, au travers des transferts publics.

§ 2. LES INDICATEURS DE CONJONCTURE

1. EMPLOI ET CHOMAGE

Avec une diminution du nombre de chômeurs combinée à une progression du nombre d'actifs ayant un emploi, le marché de l'emploi réunionnais s'est révélé dynamique en 2007, reflétant ainsi la vigueur de la croissance économique de l'île.

1.1 Structure et évolution de la population active

Après avoir progressé à un rythme soutenu en 2006 (+ 4,4 %), la population active réunionnaise au sens du Bureau International du Travail (BIT) s'est inscrite en légère baisse en 2007 (- 0,7 %, soit 2 069 actifs de moins), passant de 315 131 personnes à 313 062 individus d'après les statistiques d'Eurostat. Cette évolution marque une rupture de la tendance haussière observée depuis le début du siècle. Sur la période 2001-2007, la population active à la Réunion se caractérise par une croissance annuelle moyenne de 1,3 %, ce qui correspond à 5 518 actifs de plus chaque année.

Cette contraction de la population active totale s'explique par un repli du nombre d'actifs masculins (- 1,6 %) : en effet, si le nombre d'actifs occupés masculins a progressé de + 3,3 %, le nombre de chômeurs masculins a sensiblement diminué (- 14,9 %). Après s'être accru significativement l'année précédente (+ 6,6 %), le nombre de femmes actives a faiblement augmenté (+ 0,5 %) en raison d'une contraction sensible du nombre de femmes en recherche d'emploi (- 9,8 %). Ainsi, la population active totale se répartissait entre 173 916 hommes (55,5 %) et 139 146 femmes (44,5 %).

DEFINITIONS

- **Population active au sens du recensement (RP)** : personnes qui déclarent exercer une profession même à temps partiel, aider un membre de la famille dans son travail, être apprenti, stagiaire rémunéré, militaire du contingent, être chômeur à la recherche d'un emploi.
- **Population active au sens du BIT** : personnes qui ont travaillé au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise familiale, personnes pourvues d'un emploi mais temporairement absentes, personnes qui déclarent être militaire du contingent, apprenti ou stagiaire rémunéré, personnes qui déclarent être sans emploi, disponible dans les 15 jours et à la recherche active d'un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.
- **Taux d'activité** : rapport entre le nombre d'actifs et la population totale en âge de travailler.
- **Taux d'emploi** : rapport entre le nombre d'actifs occupés et la population totale en âge de travailler.

Par conséquent, le taux d'activité (59,0 %) a légèrement fléchi (- 0,7 point) contrairement à l'exercice antérieur (+ 1,5 point). Cela se vérifie pour le taux d'activité masculin (67,7 %) qui s'est réduit (- 0,3 point) à l'inverse de l'année précédente (+ 0,6 point) ainsi que pour le taux d'activité des femmes (50,9 %) qui a reculé de 0,8 point en 2007 après une hausse de 2,3 points un an auparavant, en raison d'une élévation de la population féminine en âge de travailler (+ 2,5 %) plus rapide que celle du nombre d'actives (+ 0,5 %).

Le rythme de croissance de la population active occupée s'est avéré plus modéré en 2007 (+ 3,9 %) que lors des deux exercices précédents (2006 : + 7,3 %, 2005 : + 5,0 %) mais demeure soutenu. Le nombre d'actifs occupés s'élevait à 237 210 travailleurs en 2007 contre 228 387 salariés un an auparavant, ce qui correspond à 8 823 emplois supplémentaires. Entre 2001 et 2007, la population active ayant un emploi a enregistré une progression moyenne de 1,3 % chaque année, soit 6 754 emplois de plus par an. Ainsi, le taux d'emploi (44,7 %) a augmenté (+ 1,5 point) pour la troisième année consécutive (2006 : + 2,2 points, 2005 : + 1,4 point).

A l'instar de l'année antérieure, les femmes (+ 4,7 %, soit 4 598 actives de plus ayant un emploi) ont davantage bénéficié du dynamisme du marché de l'emploi réunionnais que les hommes (+ 3,3 %, ce qui représente 4 225 actifs supplémentaires). Les femmes ont concentré la majorité des nouveaux actifs occupés (52,1 %). Comme en 2006 (+ 3,8 points) et 2005 (+ 0,2 point), le taux d'emploi féminin affiche une hausse (+ 1,0 point) pour se porter à 37,7 %. Après avoir ralenti en 2006 (+ 0,5 point), la croissance du taux d'emploi masculin (52,2 %) s'est accentuée en 2007 (+ 2,2 points) pour retrouver un rythme de progression proche de celui observé en 2005 (+ 2,6 points). Ainsi, le différentiel de taux d'emploi entre les hommes et les femmes (14,5 points) atteint une valeur supérieure à celle de 2006 (13,2 points). La population active occupée se partageait entre 134 059 hommes (56,5 %) et 103 151 femmes (43,5 %).

Evolution de la population active

	1990	1999	2005	2006	2007	Var 07/06
	au sens du RP		au sens du BIT			
Population active	233 622	298 847	301 719	315 131	313 062	-0,7%
Hommes	137 658	165 098	171 813	176 662	173 916	-1,6%
Femmes	95 964	133 749	129 906	138 469	139 146	0,5%
Taux d'activité (%)	55,5	58,0	58,2%	59,7%	59,0%	-0,7
Hommes (%)	67,1	66,0	67,4%	68,0%	67,7%	-0,3
Femmes (%)	44,4	50,4	49,3%	51,6%	50,9%	-0,8
Population active ayant un emploi	146 253	173 677	212 779	228 387	237 210	3,9%
Hommes	90 526	100 634	126 104	129 834	134 059	3,3%
Femmes	55 727	73 043	86 675	98 553	103 151	4,7%
Taux d'emploi (%)	37,9	37,2	41,0%	43,2%	44,7%	1,5
Hommes (%)	47,3	43,8	49,4%	49,9%	52,2%	2,2
Femmes (%)	28,6	30,9	32,9%	36,7%	37,7%	1,0

Source: INSEE

Contrairement à 2006, la vigueur du marché de l'emploi réunionnais en 2007 a uniquement profité aux travailleurs âgés de 25 à 49 ans (+ 6,8 %) et à ceux de 50 ans ou plus (+ 6,5 %). En effet, le nombre d'actifs occupés appartenant à la tranche d'âge des 15-24 ans a sensiblement baissé en 2007 (- 19,5 %) à l'inverse de l'année précédente (+ 21,7 %). Ces

tendances concernent aussi bien les femmes que les hommes. Ainsi, les actifs ayant un emploi se composaient de la manière suivante : 12,5 % d'individus âgés de 15 à 24 ans, 70,8 % de travailleurs de 25 à 49 ans, 16,2 % d'actifs âgés de 50 à 64 ans et 0,5 % de personnes de plus de 65 ans.

1.2 Evolution de l'emploi

Au 31 décembre 2005, la population active occupée se répartissait entre 88,9 % de salariés et 11,1 % de non salariés (entrepreneurs individuels, professions libérales...). Près des deux tiers des salariés réunionnais exercent dans le secteur marchand.

1.2.1 Evolution de l'emploi salarié dans le secteur marchand

D'après les statistiques de l'ASSEDIC (Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce), le secteur marchand réunionnais se caractérise par un résultat record en termes de créations d'emploi en 2006 en dépit de l'épidémie de chikungunya et de la fermeture prolongée de la route du littoral.

Après s'être légèrement accélérée en 2005 (+ 3,9 %) par rapport aux trois exercices précédents (2004 : + 3,1 %, 2003 : + 3,3 %, 2002 : + 3,6 %), la croissance de l'emploi salarié dans le secteur marchand s'est sensiblement renforcée en 2006 (+ 6,4 %) pour atteindre un rythme comparable à ceux enregistrés en 1999 (+ 6,4 %), 2000 (+ 6,2 %) et 2001 (+ 6,0 %). **D'après les premières estimations**, l'emploi salarié marchand devrait progresser une nouvelle fois à un rythme soutenu en 2007 proche de celui enregistré en 2006.

Pour l'année 2006 (132 202 travailleurs), l'ASSEDIC a recensé 7 936 salariés de plus qu'un an auparavant (124 266 actifs) contre 4 666 travailleurs supplémentaires lors de l'exercice antérieur. Cette performance s'est également révélée nettement meilleure que celles observées sur les périodes 2002-2004 (3 739 individus de plus en moyenne par an) et 1999-2001 (5 978 personnes supplémentaires en moyenne chaque année).

Ainsi, la Réunion s'est avérée une nouvelle fois la région française qui affiche la croissance de l'emploi salarié marchand la plus forte devant les autres Départements d'Outre-Mer (Guadeloupe : + 5,9 %, Martinique : + 5,5 %, Guyane : + 5,2 %) et les régions du sud et du sud-ouest de l'Hexagone (Languedoc-Roussillon : + 2,5 %, Midi-Pyrénées : + 2,5 %, Aquitaine : + 2,5 %). A titre de comparaison, l'emploi salarié marchand a progressé de 1,5 % en France métropolitaine en 2006 contre + 0,8 % en 2005 et + 0,3 % en 2004. Bien que représentant seulement 0,8 % du total des emplois salariés marchands de la France métropolitaine et des DOM, la Réunion a produit 3,1 % des créations d'emploi salarié du secteur marchand de cet espace géographique en 2006.

Cette évolution est le fruit de la vigueur des créations d'emploi dans le secteur de la construction et dans le secteur tertiaire qui ont généré respectivement 28,8 % (2 286 emplois) et 64,4 % (5 111 emplois) des nouveaux emplois salariés. A un degré moindre, l'industrie a également contribué à cet essor avec 499 emplois créés, ce qui correspond à 6,3 % des créations totales de poste. Le secteur de la construction a entraîné dans son sillage l'ensemble des branches liées à son activité.

Après s'être accru à un rythme similaire au cours des trois exercices précédents (2005 : + 3,1 %, 2004 : + 2,8 %, 2003 : + 2,8 %), **l'emploi salarié marchand dans le secteur tertiaire** se caractérise par une accentuation de sa progression en 2006 (+ 5,6 %) pour atteindre 96 344 travailleurs contre 91 233 actifs un an auparavant. La branche administrations et associations (+ 20,1 %, soit 1 694 nouveaux emplois), tirée par le développement de l'emploi dans les activités associatives et extra-territoriales (+ 27,4 %, soit 1 650 emplois créés), ainsi que la branche services aux entreprises (+ 12,2 %, soit 2 219 postes supplémentaires), dont les postes et télécommunications (+ 16,5 %), les services opérationnels (+ 14,9 %, soit 1 685 nouveaux emplois), la recherche et développement (+ 13,6 %) et le conseil et assistance (+ 6,4 %), ont constitué les principaux moteurs de la création d'emploi du secteur tertiaire marchand. De même, les transports (+ 5,3 %) et les activités immobilières (+ 5,0 %) ont vu leurs effectifs augmenter de manière soutenue en 2006. Parallèlement, les activités financières (+ 2,7 %), le commerce (+ 2,0 %), l'éducation, la santé et l'action sociale (+ 1,8 %) ont enregistré également une hausse du nombre de leurs salariés. A l'inverse, les services aux particuliers présentent une orientation à la baisse de leurs effectifs (- 2,1 %) en raison des pertes d'emploi dans les hôtels et restaurants (- 6,3 %) liées à la crise sanitaire du chikungunya. Par ailleurs, il convient de souligner le net accroissement du nombre de salariés des entreprises de travail temporaire pour la seconde année consécutive (+ 23,6 % en 2006 après + 12,1 % en 2005).

A l'image des trois années antérieures (2005 : + 14,8 %, 2004 : + 10,4 %, 2003 : + 6,8 %), les effectifs du **secteur de la construction** ont fortement progressé en 2006 (+ 14,7 %), passant de 15 587 travailleurs à 17 873 employés. Cette expansion s'explique par les importants besoins en main d'œuvre des grands chantiers de travaux publics (la route des Tamarins, le projet d'Irrigation du Littoral Ouest, l'extension du Port Est), le dynamisme des commandes de la branche du bâtiment aussi bien privée (logements, immobilier de bureaux, surfaces commerciales) que publique (éducation, santé, justice) ainsi que par les impacts de l'intensification de la lutte contre le travail illégal.

En 2006, **l'industrie** (15 089 actifs) a connu une élévation de ses effectifs plus rapide que l'année précédente (+ 3,4 % contre + 0,8 % en 2005), sous l'impulsion de l'industrie des biens d'équipement (+ 9,9 %), plus particulièrement des industries des biens d'équipement mécaniques (+ 9,7 %), et de l'industrie des biens intermédiaires (+ 5,1 %), notamment la métallurgie et la transformation des métaux (+ 16,0 %). Le nombre de salariés des industries des biens de consommation (+ 1,0 %) et de la branche énergie (+ 1,3 %) a modérément augmenté, tandis que celui de l'industrie automobile accuse un recul (- 1,5 %). A l'instar de 2005, un statu quo est constaté pour l'industrie agro-alimentaire.

Contrairement à l'exercice antérieur (- 7,4 %), l'emploi salarié du **secteur primaire** affiche un léger accroissement en 2006 (+ 1,4 %) pour se porter à 2 896 travailleurs.

Ainsi, le phénomène de tertiarisation du marché de l'emploi réunionnais tend à ralentir depuis 2003 en liaison avec la progression soutenue des effectifs salariés du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Au 31 décembre 2006, le secteur tertiaire (72,9 %) concentrait la majorité des salariés réunionnais du secteur marchand devant le secteur secondaire (24,9 %), dont la construction

(13,5 %), l'industrie manufacturière (7,4 %) et l'industrie agro-alimentaire (4,0 %), et le secteur primaire (2,2 %). Au sein du secteur tertiaire, l'emploi salarié se répartissait de la manière suivante : commerce (30,5 %), services aux entreprises (21,1 %), éducation, santé et action sociale (12,6 %), administration et associations (10,5 %), services aux particuliers (10,1 %), transports (8,3 %), activités financières (4,1 %) et activités immobilières (2,7 %).

Sur la période 1996-2006, l'emploi salarié marchand a enregistré une progression annuelle moyenne de 4,6 % à la Réunion, ce qui correspond à 4 521 emplois supplémentaires en moyenne chaque année, contre + 1,7 % en France métropolitaine. Cette évolution traduit la capacité du secteur marchand réunionnais à créer des emplois. Le secteur tertiaire (+ 5,0 % en moyenne par an), porté principalement par le développement de l'emploi dans les services aux entreprises (+ 10,5 %), les transports (+ 6,4 %) et l'administration et les associations (+ 5,6 %), et la construction (6,0 %) ont tiré la croissance de l'emploi salarié du secteur marchand durant la dernière décennie. Le nombre de travailleurs de l'industrie et celui du secteur primaire ont augmenté à un rythme annuel moyen respectif de 2,0 % et de 1,4 % entre fin 1996 et fin 2006.

Estimation de l'emploi salarié marchand

Secteurs d'activité	2002	2003	2004	2005	2006	Variation 2006/2005
SECTEUR PRIMAIRE	2 947	2 927	3 085	2 856	2 896	1,4%
SECTEUR SECONDAIRE	25 588	26 999	28 061	30 177	32 962	9,2%
Industries agro-alimentaires	5 045	5 333	5 308	5 315	5 316	0,0%
Bâtiment et travaux publics	11 515	12 300	13 581	15 587	17 873	14,7%
Industrie manufacturière	9 028	9 366	9 172	9 275	9 773	5,4%
SECTEUR TERTIAIRE	83 716	86 044	88 454	91 233	96 344	5,6%
Commerce	26 784	27 569	28 153	28 791	29 357	2,0%
Transports	6 139	6 446	6 944	7 587	7 988	5,3%
Activités financières	3 499	3 511	3 771	3 833	3 935	2,7%
Activités immobilières	2 192	2 335	2 391	2 506	2 632	5,0%
Services aux entreprises	14 208	15 321	17 113	18 144	20 363	12,2%
<i>dont services opérationnels</i>	<i>8 795</i>	<i>9 522</i>	<i>10 607</i>	<i>11 292</i>	<i>12 977</i>	<i>14,9%</i>
<i>dont travail temporaire</i>	<i>3 095</i>	<i>3 762</i>	<i>3 867</i>	<i>4 335</i>	<i>5 359</i>	<i>23,6%</i>
Services aux particuliers	8 926	9 052	9 709	9 983	9 775	-2,1%
<i>dont hôtels et restaurants</i>	<i>4 915</i>	<i>5 127</i>	<i>5 649</i>	<i>5 898</i>	<i>5 528</i>	<i>-6,3%</i>
Education, santé, action sociale	13 059	13 195	11 980	11 958	12 169	1,8%
Administration et associations	8 909	8 615	8 393	8 431	10 125	20,1%
Total général	112 251	115 970	119 600	124 266	132 202	6,4%

Source : ASSEDIC

1.2.2 Evolution de l'emploi salarié dans le secteur non-marchand

Selon les statistiques de l'INSEE, l'emploi salarié non-marchand hors emplois aidés (53 859 travailleurs) a augmenté en 2005 (+ 2,3 %) de manière moins soutenue qu'un an auparavant (+ 3,6 %). Les trois branches de la fonction publiques ont évolué au même rythme. Les collectivités territoriales (22 020 actifs) se caractérisent par une croissance de leurs effectifs en 2005 (+ 2,2 %) sensiblement moindre qu'en 2004 (+ 7,8 %). Parallèlement, les effectifs des hôpitaux ont progressé en 2005 au même rythme que celui observé l'année précédente (+ 2,3 %) pour atteindre 6 045 agents. Après deux périodes de stagnation (+ 0 % en

2003, + 0,6 % en 2004), le nombre de salariés de la fonction publique d'Etat (25 512 individus) s'est inscrit en hausse de 2,5 % par rapport à l'exercice antérieur.

Effectifs de la Fonction publique au 31 décembre

Fonction publique	1989	2001	2002	2003	2004	2005	Var 05/04
Fonction publique de l'Etat	18 264	24 041	24 741	24 750	24 900	25 512	2,5%
Fonction publique territoriale	21 318	18 973	19 422	19 994	21 553	22 020	2,2%
Fonction publique hospitalière	4 038	5 432	5 785	6 045	6 186	6 327	2,3%
Fonction publique totale	43 620	48 446	49 948	50 789	52 639	53 859	2,3%

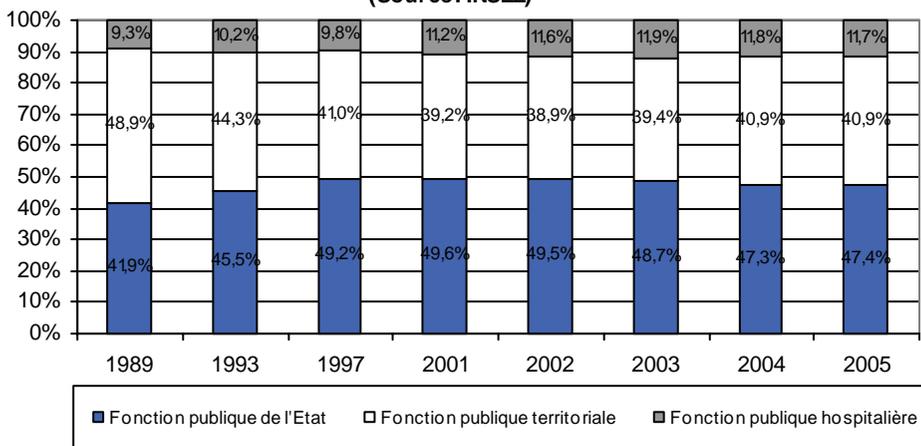
Source: INSEE

Au sein de la fonction publique d'Etat, les personnels affectés au Ministère de l'éducation, de la jeunesse et de la recherche (+ 2,1 %), au Ministère de l'Outre-Mer et de l'intérieur (+ 8,8 %), au Ministère de la justice (+ 8,0 %) et au Ministère des affaires sociales, de la santé et du travail (+ 7,4 %) affichent les évolutions les plus significatives.

Au 31 décembre 2005, la fonction publique d'Etat (47,4 %) et la fonction publique territoriale (40,9 %) concentraient l'essentiel des emplois salariés du secteur non-marchand devant la fonction publique hospitalière (11,7 %). La majorité des employés de la fonction publique d'Etat exerçait au Ministère de l'éducation, de la jeunesse et de la recherche (79,9 %).

Sur la période 1989-2005, le secteur non-marchand a enregistré une croissance moyenne de ses effectifs de l'ordre de 1,3 % par an. Les agents de la fonction publique d'Etat, des collectivités territoriales et des hôpitaux se sont accrus en moyenne respectivement de 2,1 %, de 0,2 % et de 2,8 % chaque année entre 1989 et 2005.

Répartition des effectifs de la Fonction publique par type
(Source: INSEE)



1.2.3 Evolution de l'emploi aidé

Les dispositifs issus des politiques d'aide à l'emploi sont particulièrement « utilisés et visibles » à la Réunion compte tenu de l'importance du chômage et du phénomène d'exclusion du marché du travail qu'il entraîne. L'étude intitulée « une double transition presque réussie », réalisée dans le cadre du projet CEROM (voir encadré), a souligné l'importance du nombre des emplois aidés dans le département et l'impact positif qu'ils ont joué depuis la fin des années 90 pour arrêter la montée quasi inexorable du chômage jusqu'en 1998. Selon l'étude, trois facteurs ont permis ce retournement: un début de desserrement de la contrainte démographique, un dispositif d'emplois aidés fonctionnant à plein régime (près de 50 000 contrats en 2000) et une croissance économique particulièrement créatrice d'emploi en 1999, 2000 et 2001.

A défaut de statistiques complètes sur le nombre de signatures de contrats d'emploi aidé (nouveaux contrats et avenants) aussi bien dans le secteur marchand que dans le secteur non marchand, il est difficile de mesurer l'évolution de l'emploi aidé en 2007.

Au sein du secteur marchand, il convient de souligner un fléchissement du nombre de signatures de l'ensemble des types de contrats à l'exception des aides à la création d'entreprise (ACCRE) qui ont quasiment triplé (+ 172,3 %) et du CIRMA-ASS/API (+ 27,1 %). Après avoir progressé en 2006 (+ 9,1 %), les contrats en alternance (5 154 signatures) ont été orientés à la baisse en 2007 (- 4,8 %), en liaison avec un repli de près d'un tiers des contrats d'apprentissage (- 31,4 %) à 2 331 signatures qui ne compense pas la hausse des contrats de professionnalisation (+ 39,9 %) pour se porter à 2 823 signatures. Par ailleurs, les contrats d'accès à l'emploi (1 495 signatures) ont sensiblement diminué pour le second exercice consécutif (- 24,5 % après - 20,3 % en 2006), ce qui correspond à 486 signatures de moins que lors de l'année précédente. De même, les PIJ création d'entreprise se caractérisent par une réduction (- 23,9 %), rompant ainsi la tendance haussière observée depuis la mise en place du dispositif en 2001. Parallèlement, les CIRMA-RMI se sont nettement contractés (- 30,4 %) à 927 signatures contre 1 331 signatures un an auparavant.

Nouveaux contrats aidés et avenants signés

	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Emploi aidé dans le secteur marchand	8 423	10 749	13 204	n.s	n.s
Contrats en alternance	5 146	4 965	5 416	5 154	-4,8%
Contrats d'accès à l'emploi (CAE)	2 377	2 487	1 981	1 495	-24,5%
Aides à la création d'entreprise (ACCRE)	182	170	310	844	172,3%
PIJ création d'entreprise	701	774	779	593	-23,9%
CIRMA-RMI			1 331	927	-30,4%
CIRMA-ASS/API			358	455	27,1%
CIVIS		2 319	3 000	n.d	n.s
Contrats "jeunes en entreprise"	17	34	29	n.d	n.s
Emploi aidé dans le secteur non marchand	30 149	23 531	21 687	n.s	n.s
Contrats d'accompagnement dans l'emploi*			11 193	n.d	n.s
Contrats emploi-jeune (CEJ)**	304	77	41	n.d	n.s
Contrats d'insertion par l'activité (CIA)*	7 013	6 640	1 376	n.d	n.s
Contrats d'avenir			6 302	8 236	30,7%
Apprentissage secteur public	59	88	138	n.d	n.s
TOTAL	38 572	34 280	34 891	n.s	n.s

Source : ANPE, Direction du travail, Agence départementale d'insertion

* conventions initiales + avenants

**conventions initiales+avenants jusqu'en 2002, conventions initiales uniquement à partir de 2003

*** hors éducation nationale et ministère de l'intérieur

En ce qui concerne le secteur non-marchand, le contrat d'avenir a connu un succès significatif en 2007 avec 8 236 signatures après 6 302 signatures en 2006, ce qui correspond à une progression de 30,7 % pour 1 934 contrats supplémentaires.

Initié par la Loi d'orientation pour l'Outre-mer dans son article 15, le congé - solidarité permet à un salarié volontaire d'au moins 55 ans, ayant travaillé au minimum cinq ans au cours des dix dernières années dans une entreprise à la Réunion et justifiant de dix années de cotisation à un régime salarié de sécurité sociale, de bénéficier d'une allocation de préretraite dont le montant dépend du nombre d'années de travail et du niveau de rémunération au moment du départ. Cette allocation est versée jusqu'à ce que le bénéficiaire puisse faire valoir ses droits à la retraite, soit au maximum pendant dix ans. Le financement de l'allocation est assuré par l'Etat et les deux collectivités locales, seules les cotisations sociales demeurant à la charge de l'employeur jusqu'au départ à la retraite. En contrepartie, ce dernier s'engage à recruter en remplacement du partant un jeune de moins de trente ans.

Prorogé d'une année supplémentaire, le dispositif du congé-solidarité a pris fin au 31 décembre 2007. Aucune nouvelle entreprise n'a signé de conventions dans le cadre de ce dispositif en 2007. Au total, 811 conventions ont été conclues depuis la mise en place de la LOOM.

En 2007, 62 dossiers de demande de congé-solidarité ont été déposés. Parallèlement, 356 décisions favorables ont été prononcées contre 632 un an auparavant. Sur la période 2002-2007, 2 688 dossiers ont été instruits, ce qui s'est traduit par 2 638 décisions positives. Ainsi, le nombre de bénéficiaires de ce régime s'élevait à 1 967 personnes au 31 décembre 2007, ce qui correspond à 114 individus de plus qu'un an auparavant (1 853 réunionnais).

Les montants nets versés au titre du congé-solidarité se sont sensiblement accrus en 2007 (+ 28,5 %) par rapport à 2006, passant de 31,6 millions d'€ à 40,5 millions d'€. au 31 décembre 2007, 121,4 millions d'€ ont été versés depuis son entrée en vigueur.

1.3 Le chômage

1.3.1 L'évolution du taux et de la structure du chômage

D'après l'enquête « emploi » menée par l'INSEE au cours du deuxième trimestre 2007, l'amélioration du marché de l'emploi réunionnais amorcée en 2005 s'est renforcée en 2007 avec une diminution du nombre de chômeurs au sens du BIT (- 12,6 %) sensiblement plus soutenue que lors des deux années précédentes (2006 : - 2,5 %, 2005 : - 7,5 %). En effet, le nombre de chômeurs est passé de 86 744 individus en 2006 à 75 852 personnes en 2007, soit 10 892 actifs sans emploi de moins. Cette tendance favorable témoigne de la capacité de la croissance économique de la Réunion à créer des emplois. Ainsi, le taux de chômage se caractérise par une baisse en 2007 (- 3,3 points), supérieure à celles des deux exercices précédents (2006 : - 2,0 points, 2005 : - 2,7 points), pour se porter à 24,2 % contre 27,5 % en 2006 et 29,5 % en 2005. Toutefois, il convient de souligner que le taux de chômage de l'île, qui s'avère le plus élevé des Départements d'Outre-Mer (Guadeloupe : 22,7 %, Martinique : 21,2 %, Guyane : 20,6 %) ainsi que de l'ensemble des régions françaises, demeure préoccupant avec un niveau toujours trois fois supérieur à celui enregistré en France métropolitaine (8,1 %).

Chômeurs au sens du BIT

	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Nombre de chômeurs	90 141	96 180	88 940	86 744	75 852	-12,6%
<i>dont : Hommes</i>	48 877	52 320	45 709	46 828	39 857	-14,9%
<i>Femmes</i>	41 264	43 860	43 231	39 916	35 995	-9,8%
Taux de chômage	30,8%	32,2%	29,5%	27,5%	24,2%	-3,3
<i>dont : Hommes</i>	29,5%	30,7%	26,6%	26,5%	22,9%	-3,6
<i>Femmes</i>	32,5%	34,1%	33,3%	28,8%	25,9%	-2,9

Source : INSEE (enquêtes emploi)

Ce recul du chômage a profité aux actifs âgés de 25 à 49 ans ainsi qu'aux personnes sans emploi âgées de 50 ans ou plus contrairement aux individus appartenant à la catégorie d'âge compris entre 15 et 24 ans. En effet, le taux de chômage des personnes âgées de 50 ans ou plus (13,8 %) a été orienté à la baisse pour la quatrième année consécutive (- 2,0 points après - 0,4 point en 2006, - 0,5 point en 2005 et - 1,3 point en 2004). A l'image des deux années précédentes (2006 : - 1,7 %, 2005 : - 3,2 %), l'indicateur de chômage des actifs âgés de 25 à 49 ans a fléchi (- 3,5 points) à 22,3 %. En revanche, le taux de chômage des 15-24 ans (49,1 %) s'est inscrit en légère hausse en 2007 (+ 1,1 point) après s'être replié lors des deux exercices antérieurs (2006 : - 5,2 points, 2005 : - 2,4 points). Ainsi, près de la moitié des actifs de moins de 25 ans demeure touchés par le chômage contre moins d'un sur cinq en France métropolitaine (19,9 %).

L'amélioration du marché du travail réunionnais a davantage concerné les hommes que les femmes avec une réduction du nombre de chômeurs quasiment deux fois supérieure. Contrairement à l'année précédente (+ 2,4 %), la population active masculine touchée par le chômage a diminué en 2007 (- 14,9 %) pour atteindre 39 857 personnes, ce qui correspond à 6 971 chômeurs de moins qu'un an auparavant. Parallèlement, la contraction du nombre de femmes sans emploi (35 995 personnes), initiée en 2005, s'est une nouvelle fois accentuée en 2007 (- 9,8 % après - 7,7 % en 2006 et - 1,4 % en 2005) pour s'établir à 3 921 individus contre 3 315 en 2006. Le taux de chômage masculin a enregistré une baisse légèrement plus importante (- 3,6 points à 22,9 %) que celui des femmes (- 2,9 points à 25,9 %). Par conséquent, le différentiel de taux de chômage entre les hommes et les femmes a augmenté de 2,3 points en 2006 à 3,0 points en 2007. Toutefois, les sans emplois masculins représentaient toujours la majorité des actifs non occupés (52,5 %).

Chez les femmes, l'ensemble des tranches d'âge a bénéficié de la vigueur du marché de l'emploi à l'exception des actives âgées de 15 à 24 ans. En effet, le taux de chômage des femmes de 25 à 49 ans et celui des sans emploi de 50 ans ou plus affichent des baisses respectives de 3,0 points à 25,0 % et de 1,1 point à 13,7 %, tandis que l'indicateur de chômage de la population féminine non occupée de moins de 25 ans s'est accru (+ 2,2 points contre - 8,6 points en 2006) et concerne plus de la moitié des actives de cette tranche d'âge (50,2 %).

En ce qui concerne les hommes, la situation est identique à celle constatée chez les femmes. Si les taux de chômage des actifs sans emploi appartenant aux tranches d'âge compris entre 25 et 49 ans (20,1 %) et de 50 ans ou plus (13,9 %) ont fléchi de 3,9 points et de 2,7 points, l'indicateur de chômage des individus âgés de 15 à 24 ans a faiblement augmenté (+ 0,3 point) à 48,4 % après deux années consécutives de repli (- 2,5 points en 2006, - 3,6 points en 2005).

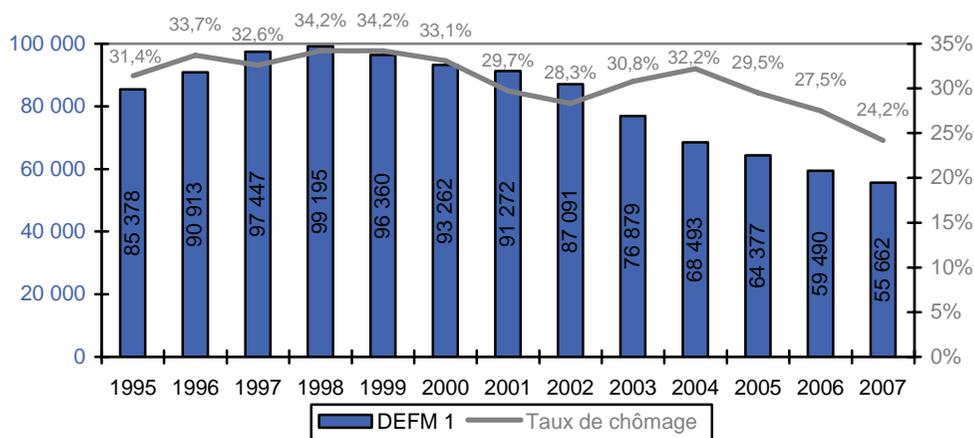
RAPPEL METHODOLOGIQUE

Il existe deux manières distinctes d'appréhender le marché de l'emploi :

- La première repose sur une enquête « emploi » menée par l'INSEE (au deuxième trimestre de chaque année à la Réunion) selon la méthodologie du BIT (Bureau International du Travail). Les résultats de cette enquête permettent de déterminer à la fois la population active et le nombre de personnes à la recherche d'un emploi. Le rapport entre les deux constitue le taux de chômage au sens du BIT.
- La seconde consiste à faire le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE et la population active (issue de l'enquête annuelle « emploi »). En effet, indépendamment des règles d'indemnisation de l'assurance chômage, l'ANPE recense les demandeurs d'emplois en plusieurs catégories, selon le type d'emploi recherché (cf. encadré p 53) et la disponibilité du candidat (immédiate ou non). Cette méthode suppose que toute personne cherchant un emploi est forcément inscrite à l'ANPE.

L'utilisation des deux méthodes, qui ont chacune des forces et des faiblesses, peut donner des résultats sensiblement différents. D'un côté, l'enquête « emploi » a le mérite de reposer sur une méthodologie éprouvée et stable dans le temps, mais garde la part d'arbitraire lié à tout sondage. D'un autre côté, le recensement des demandeurs d'emploi dans les fichiers de l'ANPE s'appuie sur un dénombrement exhaustif et indiscutable, mais qui est plus facilement soumis à des fluctuations liées à des facteurs exogènes (liens entre les inscrits et les indemnisés pour lesquels les changements de règles sont plus fréquents, effets de stock pouvant varier en fonction de l'application des règles de gestion du fichier).

Evolution du taux de chômage et du nombre de DEFM 1
(Source: INSEE, ANPE)



Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) et indicateur de chômage

	2003	2004	2005	2006	2007	Var 07/06
Defm catégorie 1	76 617	68 598	64 377	59 490	55 662	-6,4%
Defm catégorie 1,2,3	102 247	96 680	94 435	88 145	82 282	-6,7%
Defm total	119 710	113 666	110 720	104 222	99 635	-4,4%
Population active occupée	202 428	202 740	212 779	228 387	237 210	3,9%
Ind. chômage cat. 1	27,5%	25,3%	23,2%	20,7%	19,0%	-1,7
Ind. chômage cat. 1,2,3	33,6%	32,3%	30,7%	27,8%	25,8%	-2,1
Ind chômage toutes cat.	37,2%	35,9%	34,2%	31,3%	29,6%	-1,8

Source: INSEE, ANPE

Parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) total moyen a diminué pour la sixième année consécutive, atteignant ainsi une valeur inférieure au seuil des 100 000 chômeurs (99 635 individus). Cette évolution confirme l'amélioration du marché de l'emploi réunionnais observée à travers les résultats de l'enquête « emploi » réalisée par l'INSEE. Toutefois, cette embellie générale masque des évolutions divergentes des différentes catégories de demandeurs d'emploi. En effet, le nombre de chômeurs des catégories 1 (- 6,4 %), 2 (- 3,2 %), 3 (- 8,9 %) et 4 (- 11,9 %) s'est réduit, tandis que le nombre d'actifs non occupés des catégories 5 (+ 21,4 %), 6 (+ 3,7 %), 7 (+ 10,6 %) et 8 (+ 10,8 %) a augmenté. Entre 1999 et 2007, le nombre de DEFM total moyen s'est inscrit en baisse de 2,8 % par an en moyenne.

Définition des catégories de DEFM

Catégorie 1 : personne sans emploi immédiatement disponible, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein.

Catégorie 2 : personne sans emploi immédiatement disponible, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel.

Catégorie 3 : personne sans emploi immédiatement disponible, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée déterminée.

Catégorie 4 : personne sans emploi non immédiatement disponible à la recherche d'un emploi.

Catégorie 5 : personnes pourvue d'un emploi à la recherche d'un autre emploi.

Catégorie 6 : personne sans emploi, ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein.

Catégorie 7 : personne sans emploi, ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel.

Catégorie 8 : personne sans emploi, ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée déterminée.

Après avoir ralenti en 2006 (+ 2,6 % contre + 7,0 % en 2005), la croissance du nombre d'offres d'emploi enregistrées par l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) s'est renforcée en 2007 (+ 10,1 %) pour atteindre 49 642 offres, soit 4 559 offres de plus qu'un an auparavant. Cette évolution s'explique essentiellement par les offres d'emplois temporaires (contrats de un à six mois) qui ont sensiblement progressé en 2007 (+ 21,6 %) après avoir reculé lors des quatre exercices précédents (2006 : - 25,7 %, 2005 : - 0,3 %, 2004 : - 8,0 %, 2003 : - 4,4 %). A un degré moindre, les emplois durables (contrats supérieurs à six mois) s'accroissent pour la cinquième année consécutive (+ 2,0 %) et les emplois occasionnels (contrats inférieurs à un mois) en hausse depuis 2004 (+ 13,4 %) ont également contribué à l'élévation du nombre d'offres d'emploi. Ainsi, les emplois durables ont constitué comme en 2006 le principal type d'emploi offert (51,3 %) devant les emplois temporaires (40,7 %) et les emplois occasionnels (8,0 %).

Demandes et offres d'emplois à l'ANPE

	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Demandes d'emploi enregistrées (1)	96 800	90 159	86 417	87 375	94 937	8,7%
Offres d'emploi enregistrées (1)	42 178	41 097	43 960	45 083	49 642	10,1%

Source : Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

(1) Toutes catégories confondues

1.3.2 L'assurance chômage

A l'image des trois années précédentes (2006 : - 10,7 %, 2005 : - 6,3 %, 2004 : - 7,1 %), le nombre moyen d'allocataires de l'Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce (ASSEDIC) a été orienté à la baisse (- 9,1 %), passant de 43 701 individus en 2006 à 39 709 personnes en 2007. Parallèlement, le montant des allocations versées par l'ASSEDIC (311,0 millions d'€ contre 328,4 millions d'€ un an auparavant) a fléchi en 2007 (- 5,3 %) pour le quatrième exercice consécutif (2006 : - 8,0 %, 2005 : - 5,1 %, 2004 : - 5,2 %). La tendance haussière caractérisant les contributions encaissées par l'ASSEDIC depuis 2003 s'est poursuivie en 2007 (+ 8,6 %).

En 2007, le nombre moyen de bénéficiaires de l'assurance chômage s'est une nouvelle fois replié (- 9,6 %) pour atteindre 26 682 sans emploi, ce qui correspond à 67,2 % des allocataires. De même, le nombre moyen de bénéficiaires relevant du régime de l'Etat (13 028 allocataires), composés de 12 910 individus au titre du régime de solidarité (- 6,1 %) et de 118 personnes dépendant de régimes divers (pré retraite, stagiaire régime public, fonds de professionnalisation et de solidarité), a reculé de 8,2 % en 2007.

Nombre d'allocataires et prestations versées par les ASSEDIC

	2003	2004	2005	2006	2007	Var.07/06
Nombre d'allocataires moyen	56 227	52 216	48 937	43 701	39 709	-9,1%
Allocations versées (K€)	396 850	376 388	357 043	328 403	311 046	-5,3%
Contributions encaissées (K€)	147 075	161 236	171 314	193 201	209 757	8,6%
Montant annuel moyen par allocataire (€)	7 058	7 208	7 296	7 515	7 833	4,2%

Source : ASSEDIC

UNE DOUBLE TRANSITION PRESQUE REUSSIE (étude CEROM – octobre 2004)

Chômage, productivité et politiques d'emploi à la Réunion

Le chômage réunionnais apparaît à première vue paradoxal dans la mesure où son évolution semble déconnectée de la croissance économique. En effet, alors que l'économie de l'Ile a connu une croissance moyenne de 5% par an pendant 30 ans (1970-2000), rythme digne d'une économie émergente, le chômage a enregistré dans le même temps une dégradation constante pour atteindre environ le tiers de la population active, soit le niveau le plus élevé du territoire français. Cette aggravation « inexorable » de la situation de l'emploi a pourtant été stoppée en 1998, avec un retournement du marché du travail, à nouveau sans lien évident avec la conjoncture économique.

Le facteur démographique explique naturellement une partie de ces évolutions. La croissance de la population active a été rapide, au rythme moyen annuel de 3,3% sur le dernier quart de siècle (1974-99). Mais le facteur économique ne doit pas être sous-estimé. Si la croissance n'a pu absorber la totalité de la demande d'emploi, c'est parce qu'elle a reposé largement sur des progrès de productivité (en moyenne 2,8% par an sur la période 1974-99 contre 1,8% sur l'ensemble national), et dans une moindre mesure sur une expansion de l'emploi. En définitive, le déséquilibre du marché de l'emploi à la Réunion sur la longue période relève de la conjonction de trois phénomènes : la croissance rapide de la population en âge de travailler, la progression du taux d'activité en liaison avec l'émancipation féminine et la faiblesse relative du contenu en emploi de la croissance.

Les progrès de productivité constituent un élément majeur de la transformation économique réunionnaise. Ils caractérisent la transition économique, qualifiée parfois de rattrapage, que la Réunion connaît en même temps que sa transition démographique. Cette double transition réunionnaise se manifeste par une profonde et rapide mutation qui, en l'espace de quelques décennies, a transformé une petite économie traditionnelle tirée par l'agriculture et l'industrie sucrière en une économie urbaine fondée sur les services. La modernisation de l'île s'est diffusée à l'ensemble de l'économie, de l'appareil productif aux infrastructures, dans un contexte institutionnel en rapide mutation.

Au cours de cette période, un processus de création/destruction d'emplois, source première de la productivité, s'est déroulé de manière accélérée. L'économie a d'abord connu jusqu'au tournant des années 1990, une phase de respecialisation, marquée par la destruction d'emplois dans l'agriculture et la filière canne-sucre-rhum et par la création de nouveaux emplois dans les services marchands et l'industrie. Dans le même temps, un processus de modernisation des activités s'est progressivement amplifié jusqu'à devenir le phénomène dominant dans les années 1990. Cette décennie a été caractérisée par des gains élevés de productivité intra-branches et une faible création d'emplois marchands, dans un contexte d'alignement des minima salariaux sur la métropole.

La même période a aussi été marquée par une politique publique d'emploi active qui a eu un impact déterminant sur le marché du travail. Le fort développement des emplois aidés, majoritairement dans le secteur non marchand, et plus généralement l'assouplissement (et la précarisation) des nouvelles formes d'emplois (CDD et temps partiels) ont conduit à amorcer la décrue du chômage à la fin de la décennie. Une conjoncture très favorable du marché du travail dans les années 1999-2001 a par ailleurs permis de confirmer et d'amplifier cette rupture historique de l'évolution de chômage réunionnais.

Alors que la montée du chômage était inexorable dans les décennies précédentes (il aurait fallu une croissance régulière de 7% par an dans les années 80 pour stabiliser le chômage), il faut s'attendre désormais à une évolution de l'emploi plus sensible à la conjoncture économique et à son accompagnement par des politiques publiques. La contrainte démographique s'assouplit progressivement, et le processus de destruction d'emplois devrait décélérer, même s'il est probable que la productivité continue à progresser plus rapidement que sur le territoire métropolitain. Autour de l'année 2010, une croissance légèrement supérieure à 4% sera encore nécessaire pour améliorer la situation de l'emploi. C'est un objectif ambitieux mais désormais accessible.

2. REVENUS ET SALAIRES

2.1 Les salaires

2.1.1 L'évolution du SMIC

Hausse du SMIC de 2,1 % en 2007 pour une inflation moyenne de 1,4 %.

Par Décret n°2007-1052 du 28 juin 2007 publié au Journal Officiel du 29 juin 2007, le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) horaire brut a été fixé à 8,44 € au 1^{er} juillet 2007 après 8,27 € à la même date un an auparavant dans les Départements d'Outre-Mer, la Collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon et en France métropolitaine. Par conséquent, le SMIC mensuel brut pour 151,67 heures de travail¹ atteint 1 280,09 € contre 1 254,31 € l'année précédente.

Ainsi, le SMIC a augmenté de 2,1 % en 2007, confirmant le ralentissement de sa croissance amorcé en 2006 (+ 3,0 %) après trois années consécutives de forte réévaluation (2005 : + 5,5 %, 2004 : + 5,8 %, 2003 : + 5,3 %). Parallèlement, l'indice moyen des prix à la consommation des ménages réunionnais s'est renchéri de 1,4 %, procurant un gain de pouvoir d'achat de 0,7 point pour les salariés rémunérés au SMIC.

Evolution du SMIC horaire en fin d'année			en €
	SMIC Réunion (1)	Progression annuelle	
1997	6,01	4,0%	
1998	6,13	2,0%	
1999	6,21	1,2%	
2000	6,41	3,2%	
2001	6,67	4,0%	
2002	6,83	2,4%	
2003	7,19	5,3%	
2004	7,61	5,8%	
2005	8,03	5,5%	
2006	8,27	3,0%	
2007	8,44	2,1%	

Source : Journal Officiel

(1) identique au SMIC métropolitain depuis le 1er janvier 1996.

2.1.2 L'évolution des principaux salaires

Hors agents de l'Etat et salariés de l'agriculture, le salaire net moyen à la Réunion s'est accru de 2,3 % en 2005 (19 812 €) par rapport à 2004 (19 363 €), ce qui correspond au sixième rythme le plus lent des régions françaises. Cette progression s'est révélée moins soutenue qu'en province (+ 3,0 %) et qu'en France métropolitaine (+ 2,9 %), mais plus rapide qu'aux Antilles (Guyane : + 0,8 %, Guadeloupe : 1,2 %) à l'exception de la Martinique (+ 2,7 %).

¹ Correspondant à 35 heures hebdomadaires.

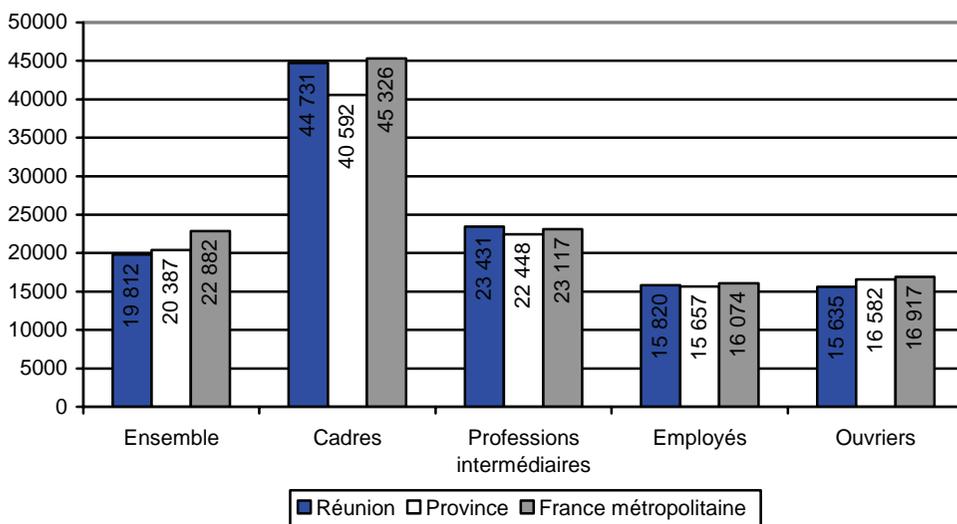
Avec des niveaux nettement inférieurs à ceux de la France entière, les cadres (+ 2,8 %), les professions intermédiaires (+ 1,4 %) et les employés (+ 1,0 %) se caractérisent par des hausses de leurs salaires nets annuels moyens parmi les plus faibles des régions françaises. En revanche, les ouvriers (+ 4,4 %) affichent la troisième variation la plus importante de France.

Ainsi, la Réunion occupe le cinquième rang régional le plus bas en ce qui concerne les revenus salariaux nets annuels moyens d'ensemble, derrière le Limousin (19 472 €), la Basse-Normandie (19 532 €), le Poitou-Charentes (19 568 €) et la Corse (19 708 €).

Toutefois, cette position masque des situations diversifiées pour les différentes catégories socio-professionnelles. Si la Réunion représente une des régions affichant des rémunérations salariales nettes annuelles moyennes les plus élevées pour les cadres (4^{ème} rang), les professions intermédiaires (6^{ème} position), les employés (8^{ème} rang), l'île constitue le territoire régional où les salaires annuels nets moyens des ouvriers sont les moindres. La part prépondérante de ces derniers dans l'ensemble des travailleurs explique la faiblesse du salaire net annuel moyen d'ensemble.

Enfin, les revenus salariaux nets annuels moyens d'ensemble réunionnais ont augmenté de 2,1 % par an en moyenne entre 1998 et 2005, soit à un rythme quasi-identique à celui de l'inflation moyenne (+ 1,8 %). Par conséquent, les salariés réunionnais ont enregistré un gain de pouvoir d'achat limité sur cette période. A titre de comparaison, la croissance annuelle moyenne des rémunérations salariales à la Réunion s'est avérée légèrement inférieure à celle constatée dans l'hexagone et en province (+ 2,2 %), mais supérieure ou équivalente aux Départements français d'Amérique (Guyane : + 1,2 %, Guadeloupe : + 1,8 %, Martinique : + 2,1 %).

Salaires nets annuels moyens en euros en 2005



Source : INSEE - DADS

2.2 Les revenus

2.2.1 L'évolution des différentes catégories de revenus

La structure des revenus réunionnais, analysée à travers les données des services fiscaux fait ressortir (i) la prépondérance des faibles revenus à la Réunion et (ii) un écart nettement plus important que pour la moyenne nationale entre les revenus les plus élevés et ceux les plus bas.

Le nombre de foyers fiscaux comptabilisés au titre des revenus 2005 à la Réunion (394 963 ménages) s'est inscrit en hausse de 2,5 % par rapport à 2004 (385 233 foyers), ce qui correspond à une progression légèrement moins rapide qu'un an auparavant (+ 3,4 %). A peine plus du quart des foyers fiscaux réunionnais (26,4 %) ont été déclarés imposables en 2005 (104 398 ménages) contre plus de la moitié (54,5 %) en France métropolitaine. La Réunion affiche la part de foyers non imposables (73,6 %) la plus élevée des régions françaises devant les autres Départements d'Outre-Mer (la Guadeloupe : 72,2 %, la Guyane : 71,7 %, la Martinique : 69,8 %, la Corse (54,3 %) et le Nord Pas de Calais (53,6 %).

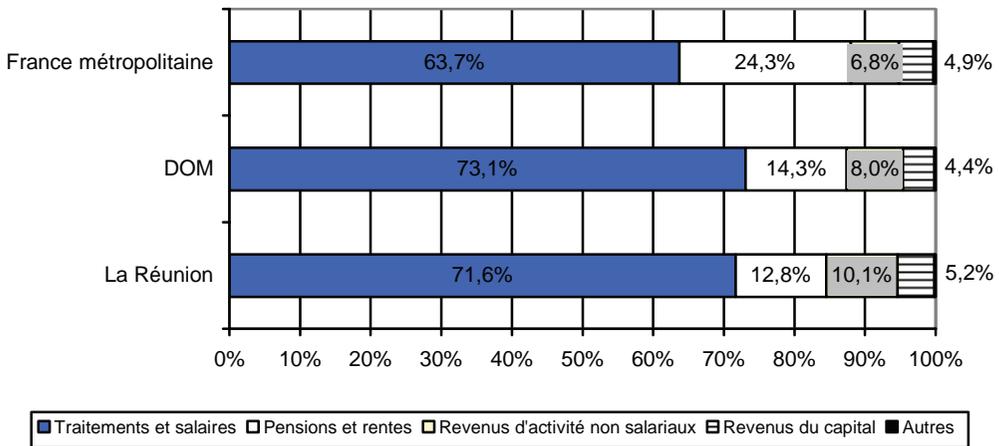
En 2005, le revenu fiscal de référence déclaré moyen du département (11 848 €) a augmenté (+ 4,6 %) à un rythme plus soutenu que lors de l'exercice précédent (+ 2,3 %) mais demeure nettement inférieur à celui de l'Hexagone (17 313 €) et de la région métropolitaine au niveau le plus faible (la Corse : 14 373 €). La Réunion se caractérise par le troisième plus bas revenu fiscal déclaré moyen derrière la Guyane (11 074 €) et la Guadeloupe (11 216 €).

A l'image de l'année antérieure, le revenu fiscal déclaré moyen des résidents soumis à l'impôt (29 210 €) a diminué (- 4,5 %) contrairement à celui des ménages non imposables (5 610 €) qui s'est renforcé (+ 2,3 %). Les foyers fiscaux imposables occupent le second rang uniquement précédés par l'Ile de France (31 023 €) avec un revenu net annuel significativement supérieur à la moyenne continentale (25 777 €), tandis que les réunionnais non imposables se situent à la troisième plus mauvaise position avec un montant inférieur à la France métropolitaine (7 174 €).

Par ailleurs, la somme totale des revenus déclarés a progressé en 2005 (+ 5,8 %) à un rythme équivalent à celui observé en 2004 (+ 6,2 %), passant de 6 148 millions d'€ à 6 504 millions d'€. Ainsi, les montants des revenus comptabilisés pour le département représentaient 0,8 % des revenus totaux déclarés de la France entière. Cette évolution est le reflet de l'élévation des montants déclarés des traitements et des salaires (+ 6,8 %), des pensions et des rentes (+ 8,2 %), des bénéfiques industriels et commerciaux (+ 2,2 %), des bénéfiques non commerciaux (+ 1,9 %) ainsi que des revenus fonciers (+ 7,7 %). En revanche, les bénéfiques agricoles (- 4,7 %) et les revenus des capitaux mobiliers (- 30,6 %) accusent une réduction de leurs montants déclarés.

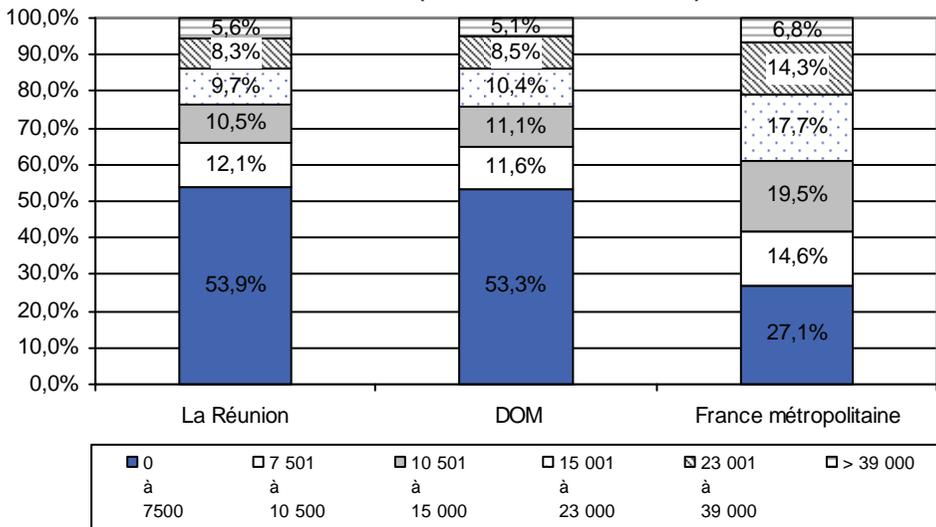
Les traitements et les salaires (71,6 %) constituaient la principale composante des revenus déclarés par les résidents réunionnais devant les pensions et les rentes (12,8 %), les bénéfiques industriels et commerciaux (4,7 %), les bénéfiques non commerciaux (4,7 %), les revenus fonciers (4,0 %), les revenus des capitaux mobiliers (1,2 %), les bénéfiques agricoles (0,7 %) et autres (0,2 %).

Répartition des bases d'imposition par revenu fiscal catégoriel en 2005
(Source: services fiscaux)



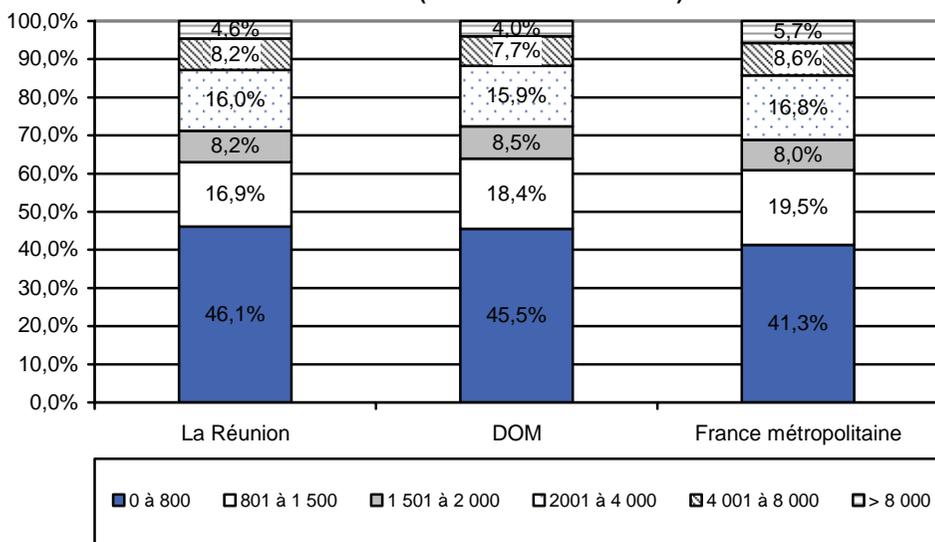
Parallèlement, le nombre de foyers fiscaux réunionnais déclarant des revenus inférieurs à 7 500 € et des revenus compris entre 7 501 € et 10 500 € ont été orientés à la baisse respectivement de 1,0 % et de 2,3 %, tandis que le volume de ménages appartenant aux tranches de revenus supérieures à 10 501 € s'est accru (10 501 € à 15 000 € : + 14,1 %, 15 001 € à 23 000 € : + 11,5 %, 23 001 € à 39 000 € : + 8,5 %, > à 39 000 € : + 6,6 %). Au final, la majorité des résidents de l'île (53,9 %) ont déclaré un revenu net annuel inférieur à 7 500 € contre seulement 27,1 % des résidents métropolitains.

Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence en 2005 (Source: services fiscaux)



Les montants perçus au titre de l'impôt sur le revenu dans le département ont enregistré une accélération de leur croissance en 2005 (+ 11,6 %) par rapport à 2004 (+ 5,6 %) pour atteindre 251 millions d'€. A l'inverse, la progression de cet indicateur s'est légèrement atténuée en métropole (+ 3,3 % après + 4,2 % un an auparavant). Toutefois, la Réunion ne concentrait seulement que 0,5 % des sommes collectées pour la France entière. L'impôt moyen versé par les ménages réunionnais (2 403 €) a fléchi de manière plus forte (- 4,1 %) que celui des foyers fiscaux de l'Hexagone (- 0,6 %). Le différentiel du montant de l'impôt moyen entre la Réunion et la métropole (351 €) s'explique en partie par l'abattement supplémentaire de 30 % sur l'impôt dû dont bénéficient les réunionnais. En 2005, l'essentiel des foyers fiscaux de l'île (46,1 %) ont payé un impôt inférieur à 800 €, ce qui correspond à une part légèrement inférieure à celle observée en métropole (41,3 %).

Répartition du nombre de foyers fiscaux imposables par tranche d'impôt sur le revenu en 2005 (Source: services fiscaux)



A l'instar de l'exercice précédent (+ 14,3 %), le nombre de foyers fiscaux imposables concernés par l'impôt sur la fortune (1 274 contre 993 un an auparavant) a nettement augmenté en 2005 (+ 28,3 %). Ainsi, 1,2 % des ménages soumis à l'impôt à la Réunion ont dû s'acquitter de l'ISF contre 2,1 % en France métropolitaine. La Réunion constitue une nouvelle fois le Département d'Outre-Mer où la concentration de foyers fiscaux imposables devant verser l'ISF est la plus forte (Guadeloupe : 0,5 %, Martinique : 0,5 %, Guyane : 0,5 %), mais demeure une des régions françaises pour laquelle cet indicateur est le moins élevé. De même, les paiements reçus au titre de l'ISF ont sensiblement progressé en 2005 (+ 23,6 %) à 9 millions d'€, ce qui correspond à 0,3 % des montants collectés sur l'ensemble du territoire national.

2.2.2 Le revenu minimum d'insertion

Institué par la loi n°88-1088 du 1^{er} décembre 1988, le revenu minimum d'insertion (RMI) garanti, depuis maintenant plus de 15 ans, aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France, le droit à une allocation de ressources dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge¹.

La loi d'orientation pour l'Outre-mer, promulguée le 13 décembre 2000, a modifié le décret du 20 janvier 1989 en arrêtant le principe de l'alignement du RMI dans les DOM sur celui de métropole au plus tard dans un délai de trois ans. La première étape de l'alignement est intervenue le 1^{er} janvier 2001 en réduisant le différentiel de 7 points et la deuxième étape a abouti à l'alignement total le 1^{er} janvier 2002. Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à compenser, sur ressources budgétaires, la disparition de la "créance de proratisation" destinée au financement partiel par l'Etat du logement social outre-mer, qui était constituée du différentiel de 20 % non perçu par les allocataires².

• Les bénéficiaires et les montants distribués en 2007

Pour la troisième année consécutive le nombre de bénéficiaires du RMI en fin d'année a diminué (- 8,4 % en 2007 après - 0,7 % en 2006 et - 1,7 % en 2005), passant de 74 459 allocataires au 31 décembre 2006 à 68 241 personnes au 31 décembre 2007, ce qui correspond à 6 218 individus de moins. Cette situation marque une rupture avec la tendance haussière observée au début de la décennie.

Evolution et composition des foyers bénéficiaires du RMI en fin d'année

Composition des foyers	2005	2006	2007	Structure	Var 07/06
Couples	21 558	20 721	19 077	28,0%	-7,9%
. Sans enfant	2 861	2 895	2 935	4,3%	1,4%
. Un enfant et plus	18 697	17 826	16 142	23,7%	-9,4%
Familles monoparentales	22 645	22 807	21 091	30,9%	-7,5%
Personnes seules sans enfant	30 808	30 931	28 073	41,1%	-9,2%
. Homme	22 301	22 202	19 873	29,1%	-10,5%
. Femme	8 507	8 729	8 200	12,0%	-6,1%
Total RMI	75 011	74 459	68 241	100,0%	-8,4%
RSO	6 171	6 732	7 160		6,4%
Total bénéficiaires (RMI+RSO)	81 182	81 191	75 401		-7,1%

Source : Caisse d'allocations familiales

Cette évolution a concerné l'ensemble des catégories de bénéficiaires. A l'instar de l'année précédente (- 3,9 %), les couples touchant le RMI se sont réduits en 2007 (- 7,9 %), soit 1 644 allocataires de moins que fin 2006. Le nombre de couples avec enfants percevant le RMI

¹ Le RMI est également accordé aux personnes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge.

² Le décret d'application du 20 janvier 1989 de la loi relative au RMI stipulait en effet que son montant dans les DOM était égal à 80 % du montant fixé en métropole. La différence, appelée "créance de proratisation du RMI", était affectée au financement de divers programmes d'insertion, majoritairement consacrés au logement social.

(84,6 % des couples bénéficiaires) a fléchi (- 9,4 %), tandis que celui de couples sans enfant a augmenté (+ 1,4 %). De même, le nombre de familles monoparentales et celui de personnes seules sans enfant allocataires du RMI se sont contractés respectivement de 7,5 % et de 9,2 % entre fin 2006 et fin 2007 après s'être légèrement accrus lors de l'exercice antérieur.

Les personnes seules sans enfant (41,1 %) constituaient la majorité des bénéficiaires du RMI devant les familles monoparentales (30,9 %) et les couples (28,0 %). Les personnes seules sans enfants allocataires du RMI sont principalement des hommes (70,8 %). Chez les couples, 84,6 % des foyers ont à leur charge au moins un enfant. Parmi les familles monoparentales, l'essentiel des bénéficiaires (73,4 %) représentait des foyers avec un ou deux enfants. Un tel écart entre les modèles familiaux les plus répandus au sein des allocataires du RMI et ceux de la société réunionnaise, pose la question de la sincérité des déclarations de situations conjugales, sans doute « aménagées » afin de contourner les règles d'attribution du RMI.

Age des allocataires du RMI

Tranches d'âge	2004	2005	2006	2007	Structure	Var 07/06
- de 25 ans	4 842	3 313	3 013	2 722	4,0%	-9,7%
25-29 ans	12 664	11 941	11 527	9 800	14,4%	-15,0%
30-39 ans	26 645	25 738	24 432	21 316	31,2%	-12,8%
40-49 ans	2 115	22 231	23 081	22 181	32,5%	-3,9%
50-59 ans	9 158	9 930	10 425	10 192	14,9%	-2,2%
60 ans ou plus	1 852	1 858	1 981	2 030	3,0%	2,5%
Total	57 276	75 011	74 459	68 241	100,0%	-8,4%

Le recul du nombre de bénéficiaires du RMI a profité à l'ensemble des tranches d'âge : moins de 25 ans (- 9,7 %), 25 à 29 ans (- 15,0 %), 30 à 39 ans (- 12,8 %), 40 à 49 ans (- 3,9 %), 50 à 59 ans (- 2,2 %), à l'exception de celle des allocataires âgés de plus de 60 ans (+ 2,5 %). Ainsi, les allocataires âgés de 40 à 49 ans (32,5 %) et de 30 à 39 ans (31,2 %) représentaient la majorité des bénéficiaires devant ceux appartenant aux tranches d'âge de 50 à 59 ans (14,9 %), de 25 à 29 ans (14,4 %), de moins de 25 ans (4,0 %) et de plus de 60 ans (3,0 %).

En revanche, le nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité (RSO)¹, s'est inscrit en hausse (+ 6,4 %) comme chaque année depuis son instauration pour atteindre 7 160 allocataires fin 2007 contre 6 732 un an auparavant. Au total, le nombre de bénéficiaires de revenus sociaux (75 401 allocataires contre 81 191 fin 2006) a été orienté à la baisse (- 7,1 %) après s'être stabilisé l'année précédente.

Il convient de souligner que 9,5 % de la population réunionnaise est bénéficiaire de ces revenus contre moins de 2,0 % en France métropolitaine. D'après la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le nombre de personnes couvertes directement ou indirectement par le RMI

¹ Le revenu de solidarité (RSO), prévu par l'article 27 de la loi d'orientation pour l'outre-mer, est destiné aux allocataires du RMI qui souhaitent sortir de ce régime et se retirer du marché du travail. Sont éligibles les allocataires du RMI depuis au moins deux ans et ayant au moins 50 ans. Cette allocation, d'un montant mensuel maximal de 464,05 €, est, contrairement au RMI, cumulable avec les allocations familiales mais incompatible avec des revenus provenant d'une activité professionnelle. Elle est versée sous conditions de ressources et prend fin lorsque l'allocataire fait valoir ses droits à la retraite. Cette mesure est financée par l'Etat, à hauteur de l'allocation moyenne du RMI, et par le Conseil Général, qui a procédé à des redéploiements budgétaires provenant des crédits en faveur de l'insertion.

et le RSO (178 107 individus), qui a reculé de 8,2 % entre 2006 et 2007, atteignait près du quart des résidents du département (22,5 %).

Pour la première fois de la décennie, les montants des prestations versés par la CAF au titre du RMI (370,3 millions d'€) se sont repliés en 2007 (- 2,6 %), en liaison avec la diminution du nombre de bénéficiaires. En revanche, les dépenses de la CAF en faveur des bénéficiaires du RSO ont une nouvelle fois progressé (+ 9,0 %) pour se porter à 37,7 millions d'€ contre 34,6 millions d'€ un an auparavant. Au total, les revenus relatifs aux minima sociaux payés par la CAF s'élevaient à 408,0 millions d'€ en 2007 contre 414,6 millions d'€ en 2006, ce qui correspond à une baisse de 1,6 %.

Dans le cadre du RMI, toute ressource complémentaire perçue (prestations familiales notamment) est automatiquement déduite de l'allocation théorique. De même, un abattement forfaitaire s'applique pour tout bénéficiaire logé gratuitement (abattement mensuel de 53,75 € au 1^{er} janvier 2008 dans le cas d'une personne seule). Par conséquent, le montant moyen mensuel reçu par allocataire en 2007 (407 € contre 403 € un an auparavant) s'est révélé inférieur à l'allocation théorique (443,49 €).

Allocation de revenu minimum d'insertion (au 1 ^{er} janvier)	en €				
	2004	2005	2006	2007	2008
Personne seule sans enfant	417,88	425,40	433,06	440,86	447,91
Personne seule avec 1 enfant ou couple sans enfant	626,82	638,10	649,59	661,29	671,87
Personne seule avec 2 enfants ou couple avec 1 enfant	752,18	765,72	779,51	793,55	806,24
Couple avec 2 enfants	877,54	893,34	909,43	925,81	940,61
Par enfant en plus	167,15	170,16	173,22	176,34	179,16

Source : Caisse d'allocations familiales

• Le dispositif d'insertion

Le dispositif d'insertion à la Réunion est géré depuis le 10 octobre 1995 par l'Agence Départementale d'Insertion (ADI), devenue établissement public local à caractère administratif en 1999 et qui dispose de 12 antennes réparties dans toute l'île. L'ADI élabore et met en œuvre le plan départemental d'insertion (PDI) qui prend en compte les orientations retenues par l'Etat et le Département en faveur des populations défavorisées, ainsi que le programme annuel de tâches d'utilité sociale (PATUS) qui concerne plus spécifiquement les contrats d'insertion par l'activité (CIA). Pour l'exercice de sa mission, l'agence bénéficie de crédits du Département, de l'Etat, ainsi que de la part du fonds pour l'emploi dans les DOM (FEDOM) consacrée au financement des CIA pour l'exécution du PATUS.

Après s'être nettement contractées lors de l'exercice 2005 (- 51,1 %), en raison d'une sous utilisation de ses ressources, les recettes de l'ADI se sont inscrites en hausse en 2006 (+ 28,2 %), passant de 38,1 millions d'€ à 48,9 millions d'€. Cette augmentation s'est avérée toutefois insuffisante pour retrouver les niveaux observés en 2003 (72,7 millions d'€) et 2004 (78,0 millions d'€). La contribution du Conseil Général, principale ressource de l'ADI (83,5 % des recettes), a quasiment doublé (+ 89,9 %) pour s'élever à 40,8 millions d'€, tandis que la participation du FEDOM accuse une baisse sensible (- 73,2 %) à 4,0 millions d'€.

Contrairement à l'année précédente, les dépenses d'insertion de l'ADI ont fléchi en 2006 à 31,8 millions d'€ (- 41,2 %), sous l'effet d'une diminution à la fois des dépenses au titre du PATUS (- 26,5 %) et de celles dans le cadre du PDI (- 69,1 %). Le taux de paiement sur crédits ouverts (77,7 %) a enregistré une nouvelle baisse (- 3,7 points) après celle de l'exercice antérieur (- 9,0 points). Les actions de l'ADI ont été orientées essentiellement vers le PATUS (26 millions d'€), soit 81,9 % des dépenses d'insertion. La partie restante (5,8 millions d'€) a été affectée au PDI.

Dans les trois mois qui suivent la mise en paiement de l'allocation de RMI et au vu des éléments utiles à l'appréciation de la situation sanitaire, sociale, professionnelle et financière des intéressés et de leurs conditions d'habitat, est établi un contrat d'insertion entre l'allocataire satisfaisant à un critère d'âge et l'antenne de l'ADI de son lieu de résidence. Ce contrat, qui constitue un préalable à la mise en place de mesures adaptées, spécifie la nature du projet d'insertion que les allocataires sont susceptibles de suivre ou qui peut leur être proposé ainsi que les facilités qui pourraient leur être offertes pour les aider à réaliser ce projet. La nature des engagements réciproques et le calendrier des démarches et activités d'insertion qu'implique la réalisation du projet défini, figurent également dans ce contrat établi pour une période de trois à douze mois renouvelable. La non-signature ou le non-respect du contrat peut conduire à la suspension du versement du RMI.

Selon les derniers éléments connus, le nombre de signatures de contrats d'insertion a diminué de - 16,3 % en 2006 (41 125 signatures) par rapport à 2005 (49 140 signatures).

Le dispositif d'insertion

	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
Contrats d'insertion	45 005	48 069	51 061	49 140	-3,8%
Mesures d'insertion	41 680	45 280	39 241	34 094	-13,1%
<i>Action sociale</i>	19 803	20 207	20 279	17 748	-12,5%
<i>Santé</i>	3 381	5 847	7 188	2 068	-71,2%
<i>Logement</i>	1 108	1 191	697	1 695	143,2%
<i>Formation</i>	2 506	3 908	2 602	2 702	3,8%
<i>Développement de l'activité économique</i>	1 970	2 298	1 406	796	-43,4%
<i>CIA</i>	11 924	10 773	7 013	6 670	-4,9%
<i>CIRMA</i>			56	779	1291,1%
<i>CAV</i>				679	n.s
<i>CES proximité</i>	988	1 056	n.d	957	n.s

Source : Agence d'insertion de la Réunion

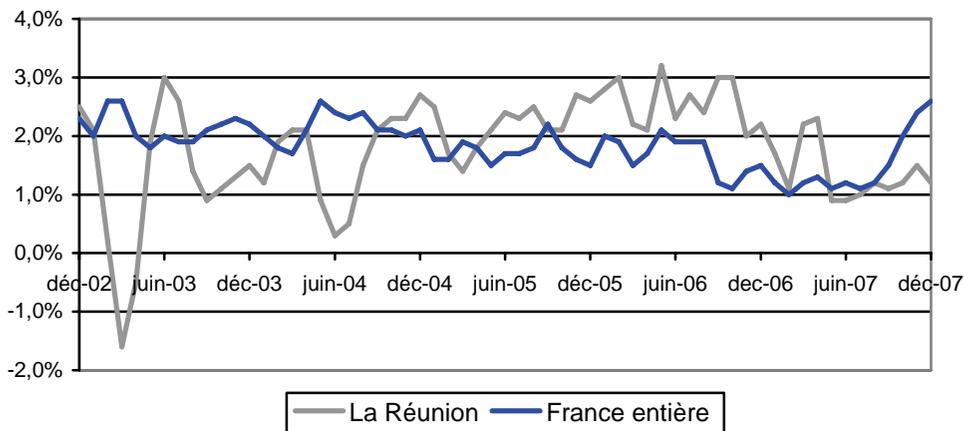
3. L'INFLATION

Les prix à la Réunion sont réglementés par le décret n° 88-1045 du 17 novembre 1988 (cf. Section 1 : « Le cadre institutionnel »).

En 2007, le glissement annuel des prix réunionnais s'est révélé mesuré contrairement aux trois années précédentes, traduisant ainsi un net ralentissement de l'inflation à la Réunion. En effet, l'indice général des prix à la consommation des ménages calculé par l'INSEE a augmenté de 1,2 % entre fin 2006 et fin 2007 après respectivement + 2,2 %, + 2,6 % et + 2,7 % lors des trois périodes antérieures. A l'instar de l'exercice précédent, la hausse des prix réunionnais s'est révélée moindre ou de même niveau que dans les autres économies ultramarines (Guadeloupe : + 1,2 %, Martinique : + 2,9 %, Guyane : + 3,0 %) de même que pour la France entière (+ 2,6 %) pour la première fois depuis 2004.

Enfin, l'inflation sous-jacente, mesurée par l'indice général des prix à la consommation des ménages hors énergie et produits frais, s'est réduite en glissement annuel pour la seconde année consécutive pour atteindre + 1,5 % après + 1,8 % en 2006 et + 2,2 % en 2005.

Evolution en glissement annuel de l'indice mensuel des prix à la consommation des ménages (source: INSEE)



Les postes « alimentation » (0,6 point) et « services » (0,5 point) expliquent l'essentiel de l'inflation réunionnaise en 2007. A un degré moindre, les composantes « produits manufacturés » (0,2 point) et « tabac » (0,1 point) ont également participé à l'accroissement des prix. A l'inverse, le poste « énergie » (- 0,1 point) a contribué de manière négative à la majoration des prix.

Après avoir fortement augmenté lors des cinq exercices antérieurs (+ 2,7 % en 2006, + 3,3 % en 2005, + 2,9 % en 2004, + 3,1 % en 2003, + 2,9 % en 2002), l'inflation touchant les services (+ 1,1 %) s'est sensiblement atténuée en 2007, sous l'effet principalement d'une contraction des prix des « autres services » (- 0,6 %) entre fin 2006 et fin 2007. Cependant, en

raison d'un poids élevé dans l'évaluation de l'indice général des prix (41,3 %), les services représentent une nouvelle fois une composante significative du renchérissement des prix en y contribuant pour plus d'un tiers (35,9 %). A l'image de l'année précédente, les services de santé se caractérisent en 2007 par une hausse de leurs prix (+ 1,6 %) plus faible que par le passé (+ 2,2 % en 2006, + 4,4 % en 2005). En dépit d'une progression moindre (+ 3,0 % contre + 4,2 % un an auparavant), les loyers et services rattachés, dont la part dans la mesure de l'indice général des prix s'élève à 11,0 %, ont participé de manière conséquente à l'élévation générale des prix (0,3 point, soit 27,3 %). Avec un accroissement de leurs tarifs toujours soutenu, similaire à 2006 (+ 3,3 %), les transports et communications ont joué un rôle important dans l'inflation d'ensemble (0,2 point, soit 16,5 %).

Indice des prix (base 100 : 1998)

	Pondération	Fin	Var.	Contribution	IPC moyen	Var.
	2007	2007	07/06	2007	2007	07/06
Alimentation	1 948	114,5	3,3%	0,6	113,8	2,5%
Tabac	202	308,8	2,8%	0,1	303,6	4,6%
Produits manufacturés	2 948	107,8	0,7%	0,2	107,0	0,6%
Energie	771	136,3	-1,6%	-0,1	132,8	-1,2%
<i>dont: produits pétroliers</i>	579	151,6	-2,6%	-0,2	146,8	-1,8%
Services	4 131	123,6	1,1%	0,5	122,0	1,7%
<i>dont: loyers et services rattachés</i>	1 103	128,8	3,0%	0,3	126,3	3,2%
<i>services de santé</i>	430	123,3	1,6%	0,1	122,3	1,9%
<i>transports et communications</i>	560	136	3,3%	0,2	130,8	2,6%
Indice général	10 000	119,3	1,2%	1,2	118,0	1,4%
Indice général hors tabac	9 798	117,1	1,2%		115,8	1,3%
Indice général hors énergie	9 229	118,0	1,5%		116,9	1,6%
Indice général sous jacent	8957	118,4	1,5%		116,9	1,4%
Alimentation (y compris tabac)	2 150	123	3,2%	0,7	122,2	2,7%
Produits manufacturés (y compris énergie)	3 719	113,0	0,3%	0,1	111,7	0,3%

Source : INSEE Réunion

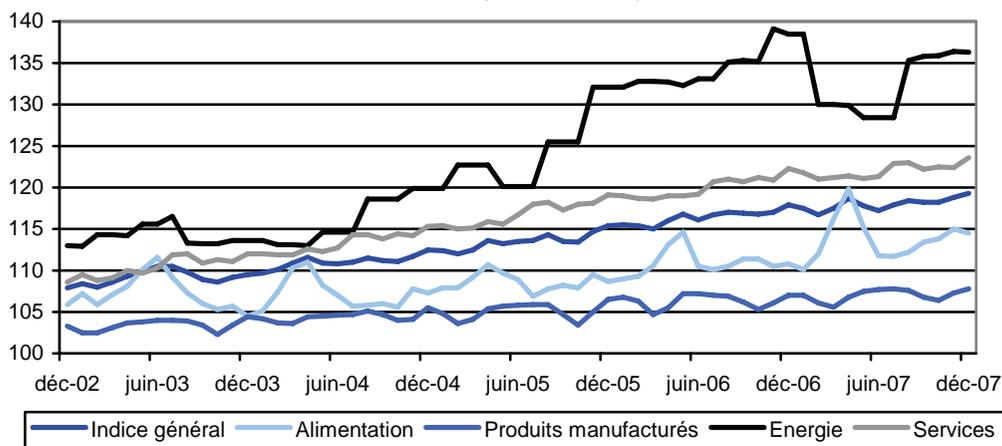
A l'instar de l'année précédente (+ 0,5 %), les prix des produits manufacturés ont progressé à un rythme modéré en 2007 (+ 0,7 %). Malgré une pondération importante dans le calcul de l'indice général des prix (29,5 %), les produits manufacturés n'ont eu qu'un impact limité sur l'inflation (0,2 point, soit 15,8 % de la hausse générale des prix). Cette situation est le reflet d'évolutions contrastées des différents sous-postes de consommation. En effet, les tarifs des produits de santé ont été orientés à la baisse (- 1,4 %) pour la troisième année consécutive (- 1,4 % en 2006, - 0,3 % en 2005). De même, les prix de l'habillement et des chaussures se sont repliés (- 0,9 %), tandis que les coûts d'achats des autres produits manufacturés ont augmenté plus rapidement (+ 1,7 %) qu'en 2006 (+ 0,4 %).

Bien que le cours du baril de pétrole brut en dollar ait connu une nouvelle flambée entre décembre 2006 et décembre 2007 (+ 46,6 %), les tarifs des produits pétroliers ont diminué à la Réunion (- 2,6 %) après trois années de forte progression (+ 5,9 % en 2006, + 14,2 % en 2005, + 7,7 % en 2004). Ainsi, les coûts d'achat de l'énergie ont baissé (- 1,6 %) contrairement aux trois périodes antérieures durant lesquelles cet indicateur s'était nettement accru (+ 4,8 % en 2006, + 10,2 % en 2005, + 5,5 % en 2004). Par ailleurs, le prix du gaz a sensiblement augmenté en 2007 (+ 4,6 %).

En revanche, l'inflation relative à l'alimentation s'est une nouvelle fois amplifiée passant de + 1,9 % en 2006 à + 3,3 % en 2007. Par conséquent, l'alimentation, dont le poids dans la mesure de l'indice général des prix s'élève à 19,5 %, constitue la composante majeure de l'élévation des prix en 2007 avec une contribution à hauteur de 48,2 %. Ce phénomène résulte principalement de la sensible hausse des prix des denrées alimentaires hors produits frais (+ 3,5 % contre + 1,3 % un an auparavant) qui ont souffert des tensions inflationnistes touchant les matières premières agricoles. Ainsi, ce sous-poste de consommation a eu un effet conséquent (44,9 %) sur la majoration des prix réunionnais en 2007. Parallèlement, les tarifs des produits frais (+ 1,3 %), dont les fruits (+ 4,1 %) et les légumes (+ 3,1 %), se sont accrus de manière moins rapide que lors de l'exercice précédent (+ 6,8 %).

Après s'être nettement accentuée lors de l'exercice antérieur (+ 6,6 %), la hausse des prix du tabac s'est affaiblie mais se maintient à un niveau élevé en 2007 (+ 2,8 %). En dépit de la faiblesse de sa part dans l'évaluation de l'indice général des prix (2,0 %), le renchérissement du tabac a tout de même pesé sur cet indicateur (0,1 point, ce qui correspond à 11,5 % de l'inflation d'ensemble).

Evolution mensuelle de l'indice des prix par poste de consommation base 100=1998 (source: INSEE)



L'évolution moyenne des prix réunionnais (variation de la moyenne des indices mensuels pour prendre en compte les variations infra annuelles) confirme l'atténuation de l'inflation constatée en 2007. Après avoir augmenté à un rythme soutenu lors des deux exercices antérieurs (+ 2,6 % en 2006, + 2,2 % en 2005), l'indice général annuel moyen des prix à la consommation des ménages se caractérise par une hausse modérée en 2007 (+ 1,4 %). Cette évolution marque une rupture de la tendance à l'accélération de l'inflation réunionnaise moyenne observée à partir de 2004.

Contrairement à l'année précédente, la variation annuelle moyenne de l'indice des prix est inférieure ou égale à celle enregistrée dans les autres Départements d'Outre-mer (Guadeloupe : + 1,4 %, Martinique : + 2,4 %, Guyane : + 3,4 %) ainsi que pour la France entière (+ 1,5 %).

La régulation des prix

Autre spécificité des DROM, les prix de certains biens et services sont fixés par autorisation préfectorale, en vertu du décret n°88-1 046 du 17 novembre 1988. Il s'agit des biens et services suivants :

- les produits pétroliers, et le gaz domestique,
- le ciment,
- la farine, le riz, les livres, les médicaments,
- les maisons de retraite non conventionnées, les taxis, les communications téléphoniques, les cantines scolaires publiques, de la pension et de la demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- les transports publics urbains de voyageurs,
- le remorquage dans les ports maritimes, des outillages dans les ports maritimes et fluviaux, de la manutention portuaire et enfin des consignataires de navire.

Concernant les produits pétroliers, les prix plafonds sont fixés par le préfet tous les trois mois à la Réunion sur recommandation de la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, et chaque mois en Guadeloupe, Guyane et Martinique (les 1^{er}, 11 ou 21 de chaque mois en fonction des dates d'approvisionnement de la Société Anonyme de Raffinerie des Antilles). Les taxes intérieures qui s'y appliquent sont décidées par le Conseil Régional.

Par ailleurs, les DROM bénéficient du **mécanisme de la contribution au service public de l'électricité** (CSPE), amendé par l'arrêté du 23 mars 2006. Ce mécanisme consiste notamment à racheter l'électricité d'origine renouvelable à un tarif réglementé par le ministère de l'Industrie. Dans ce cadre, des contrats sont signés entre EDF et des producteurs privés sur la base de ces tarifs de rachat¹.

Observatoire des prix

Dans son article 75, la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 prévoyait la création d'un décret application créant dans chacun des départements et régions d'outre-mer, un observatoire sur les prix et les revenus.

Le 2 mai 2007, le décret d'application a vu le jour et concerne la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon. Défini dans son article 1, la mission de ces observatoires « *est d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus et de fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution* ».

¹ Cf « L'énergie électrique dans les DCOM », Les Notes de l'Institut d'Emission, décembre 2006.

Ces observatoires offrent l'occasion d'un échange et de dialogues entre plusieurs acteurs aux intérêts parfois contradictoires, en vue de disposer d'une information reconnue et débattue par l'ensemble des acteurs locaux sur la question sensible de la détermination du pouvoir d'achat et de la spécificité ultramarine. En outre, les prérogatives attribuées à ces observatoires leurs permettent de disposer de toutes informations et études produites par les administrations et les établissements publics de l'Etat (article 6).

La composition de ces observatoires, dont la présidence est dévolue au Préfet, comprend en effet une diversité d'acteurs locaux (représentants de l'Etat, d'élus locaux, de l'administration, organisations socioprofessionnelles, syndicats, chambres consulaires). Les observatoires doivent se réunir au moins une fois par an et remettre un rapport annuel au ministre chargé de l'outre-mer, au ministre chargé de l'économie et des finances, et au ministre chargé de l'emploi. Cet exercice vise à proposer au gouvernement des recommandations pour la conduite de la politique économique et de cohésion sociale (article 2), dans un contexte d'évaluations généralisées des politiques publiques.

Des réunions d'installation de ces observatoires ont eu lieu dans l'ensemble des collectivités concernées à la suite de la sortie du décret. Des commissions spécialisées se sont mises en place dès l'été 2007 à La Réunion, et en mars 2008 à la Martinique.

Les thèmes d'études retenus en matière de formation des prix sont les suivants :

- les hydrocarbures, le foncier / immobilier, les transports aériens, le chariot type, les produits agricoles et les transports maritimes pour la Réunion ;
- la continuité territoriale, et le panier de la ménagère, pour la Martinique ;
- les produits alimentaires pour Mayotte.
- les prix dans les transports », « les prix de l'énergie » à la Guadeloupe.

Concernant la Réunion, un certain nombre d'analyses ont été effectuées et les premières recommandations sont les suivantes : le recentrage de la défiscalisation sur le logement social, et la mise en place d'une politique foncière et d'aménagement au niveau local.

Ainsi, ces observatoires vont permettre de compléter et renforcer l'outil statistique par une mise à niveau et une centralisation des informations disponibles sur la formation des prix d'abord, et des revenus ensuite.

4. LE COMMERCE EXTERIEUR

4.1 Les importations de biens

L'économie de l'île, comme celle des autres DOM et la majorité des économies insulaires, a largement recours à l'importation pour ses approvisionnements en biens et en matières premières. Toutefois, le taux d'importation, c'est-à-dire le rapport entre la valeur des importations et le PIB, reste mesuré (31,2 % en 2006¹) en comparaison d'autres petites économies insulaires de moins de 2 millions d'habitants (48 % à Chypre / 63 % aux îles Fidji / 88 % pour les Seychelles).

¹ Estimation du PIB : travaux CEROM

Importations en valeur

en millions d'euros

	2005	2006	2007	Var. 07/06 valeur	% 2007
Agriculture, sylviculture, pêche	72,7	76,6	91,1	18,9%	2,3%
Industries agricoles et alimentaires	529,2	559,9	598,1	6,8%	15,1%
Biens de consommation	782,3	822,3	841,6	2,3%	21,2%
Habillement, cuir	179,6	186,1	196,7	5,7%	5,0%
Edition, imprimerie, reproduction	57,0	55,0	55,7	1,4%	1,4%
Pharmacie, parfumerie et entretien	292,0	313,7	317,3	1,2%	8,0%
Biens d'équipement du foyer	253,8	267,6	271,8	1,6%	6,8%
Automobile	529,7	481,4	437,1	-9,2%	11,0%
Biens d'équipement	687,8	666,7	656,0	-1,6%	16,5%
Bateaux, avions, trains	142,3	32,6	38,1	16,9%	1,0%
Equipements mécaniques	304,8	356,1	353,2	-0,8%	8,9%
Equipement électriques et électroniques	240,7	278,0	264,7	-4,8%	6,7%
Biens intermédiaires	730,6	854,6	939,3	9,9%	23,7%
Industrie des produits minéraux	102,4	115,3	120,3	4,3%	3,0%
Industrie textile	33,4	34,8	37,7	8,4%	1,0%
Industrie du bois et du papier	126,2	133,9	141,4	5,6%	3,6%
Produits chimiques ou en plastiques	213,0	240,2	248,2	3,4%	6,3%
Métallurgie et transformation des métaux	167,4	221,2	248,4	12,3%	6,3%
Composants électriques et électroniques	88,1	109,3	143,3	31,2%	3,6%
Combustibles et carburants	352,7	411,9	389,6	-5,4%	9,8%
Produits divers	34,9	28,5	18,2	-36,2%	0,5%
TOTAL	3 720,0	3 901,9	3 971,1	1,8%	100,0%

Source : Douanes

En 2007, les importations en valeur se sont accrues de 1,8 % à près de 4 milliards d'€, après + 5,2 % en 2006, + 12,7 % en 2005 et + 3,3 % en 2004. Comme pour les années précédentes, les importations de produits alimentaires (17,4 % du total des importations), de biens de consommation (21,2 % du total des importations) et de biens intermédiaires (23,7 % du total des importations) augmentent tandis que les biens d'équipement (16,5 % du total des importations) et les produits de l'industrie automobile (11 % du total des importations) poursuivent leur recul.

Les importations de produits agricoles et alimentaires, qui ont progressé de + 6,8 % en valeur en 2007, concernent pour 12,4 % des viandes (85 millions d'€ en hausse de + 8,0 %), pour 11,6 % des boissons (80 millions d'€, en hausse de + 8,4 %) et pour 10,9 % des produits laitiers (75 millions d'€, en hausse de + 12,9 %). Les préparations à bases de céréales (65 millions d'€, en hausse de + 0,7 %) et les céréales (64 millions d'€, en hausse de + 25,8 %) représentent respectivement 9,5 % et 9,3 % des produits alimentaires importés. Il convient de noter que les importations de poissons (45 millions d'€) sont en baisse de - 15 %. Cependant, le poisson importé de métropole (22 % du total) progresse de 14,8 % comme celui en provenance d'Inde (14,6 % du total ; + 46,5 %). En 2007, les poissons pêchés dans les Terres Australes ne représentent plus que 3,2 % du total malgré une progression de 9,2 % qui fait suite à un repli conséquent de - 82 % en 2006.

Dans une économie portée par la consommation, il est naturel de constater un accroissement tendanciel des importations de biens de cette nature (+ 2,3 %) avec une progression plus marquée pour l'habillement (+ 5,7 %) suivie des biens d'équipement du foyer (+ 1,6 %) et des biens de pharmacie et parfumerie (+ 1,4 %).

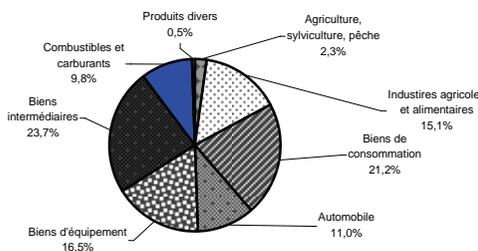
Enfin, les biens intermédiaires continuent de progresser fortement (+ 9,9 % en 2007 après + 17 % en 2006) sous l'impulsion des produits de la métallurgie et de la transformation des métaux (+ 12,3 %) et surtout des composants électriques et électroniques (+ 31,2 %).

A l'inverse, les produits de l'industrie automobile diminuent de 9,2 % et ne représentent plus que 11 % du total importé en valeur contre 12,3 % il y a un an. La baisse est plus importante en volume (- 11,1 %), ce qui laisse supposer un certain attentisme par rapport à la tenue du salon de l'automobile en 2008 après deux années d'absence. De même, les importations de combustibles et carburants représentent 390 millions d'€, soit 9,8 % du total et concernent à plus de 89 % les combustibles et huiles. Ces entrées en valeur ont diminué de 5,4 % sous l'effet de la baisse des prix du carburant¹.

Enfin, il convient de noter le nouveau ralentissement des importations de biens d'équipement (- 1,6 % en 2007 après - 3,1 % en 2006) et notamment des équipements électriques-électroniques (- 4,8 %).

Répartition des produits importés en 2007

Source : Douanes



La métropole reste le principal fournisseur de l'île avec près de 58 % du total importé (2,3 milliards d'€), en augmentation de 1,6 %. Hors métropole les importations, s'élèvent à 1,7 milliard d'€ et progressent de 2,1 %. En dépit d'une diminution de 4 % en 2007, Singapour est en première position (310 millions d'€) devant la Chine (210 millions d'€), l'Allemagne (148 millions d'€) et l'Italie (118 millions d'€). Il est intéressant de relever qu'en cinq ans les importations en provenance de Singapour ont été multipliées par 15 du fait notamment des combustibles minéraux qui représentent 78 % du total (en baisse de - 4,2 % par rapport à 2006).

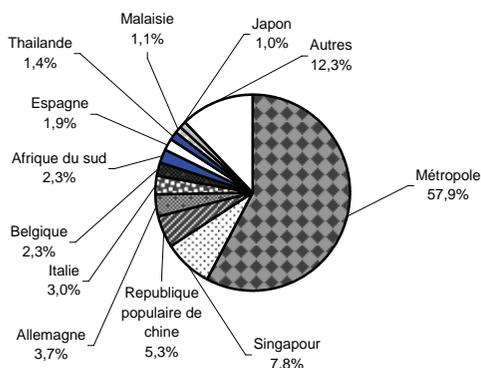
Les produits asiatiques sont de plus en plus appréciés des réunionnais, les importations chinoises ayant été multipliées par 5 en cinq ans et se composent à près de 14 % de matériel

¹ Les prix des carburants sont « semi-administrés » à la Réunion.

électronique (ordinateurs, téléphones mobiles,...). La Chine maintient sa position de second fournisseur de l'île en matériel électrique (65 millions d'€) malgré un repli de 23,8 %, derrière la métropole et devant l'Allemagne (27 millions ; + 15,6 %) et l'Italie qui enregistre un repli de 20,3 % dans ce secteur (25 millions d'€). En outre, deux nouveaux achats conséquents ont marqué l'année 2007 : il s'agit de portiques de déchargement (7,3 millions d'euros) et de bateaux de pêche (6,7 millions d'euros).

Répartition par pays des produits importés en 2007

Source : Douanes

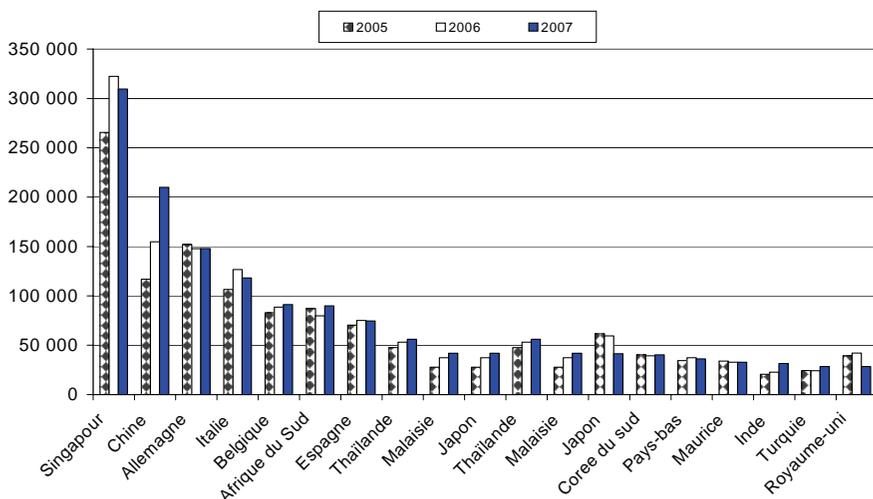


L'Allemagne fournit des véhicules automobiles pour 78 millions d'€ (en augmentation de + 17,2 % en 2007). Après la métropole, l'Allemagne est le plus important fournisseur d'automobiles du département. Il convient de noter la progression des achats de voitures en provenance d'Espagne (+ 3,4 % ; 30 millions d'€) qui, combinée avec la baisse enregistrée avec le Japon (- 46,9 % ; 21 millions d'€) permet à ce pays d'accéder à la seconde place derrière l'Allemagne. La Belgique est également un fournisseur de voitures, quoique toujours en perte de vitesse (- 18,2 % après - 20 % en 2006, soit 17 millions d'€).

L'Afrique du Sud se caractérise par ses ventes de charbon de bois (390 millions d'€) qui enregistrent une hausse de + 24,7 % (- 23 % en 2006), de fruits (84 millions d'€ ; + 16,6 %) et d'acier (66 millions d'€ en 2007, + 65 %). Enfin, plus de 41 % des importations en provenance de Thaïlande sont des ciments « clinker » (23 millions d'€ comme en 2006) et plus de 33 % concernent des céréales (19 millions d'€ ; + 13,5 %).

Evolution par pays des produits importés hors métropole

Source : Douanes



A l'exception de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Espagne, des Pays Bas et de Maurice, dont les ventes à la Réunion se sont stabilisées, les principaux pays fournisseurs de l'île ont connu de grandes fluctuations dans leurs échanges avec la Réunion. Certains ont bénéficié d'une croissance du marché réunionnais pour leurs produits en 2007, il s'agit de la Chine (+ 35,6 % après + 32,3 % en 2006), de l'Inde (+ 38,5 %), de la Turquie (+ 17,6 %) ou encore de l'Afrique du Sud (+ 12,7 %). Tandis que d'autres enregistrent un recul de leurs ventes à la Réunion comme Singapour (- 4 % contre + 27 % en 2006), l'Italie (- 6,7 %), le Japon (- 30,3 %) et surtout le Royaume Uni (- 32,7 %) qui en 2007 se retrouve au 17^{ème} rang (10^{ème} rang en 2006).

4.2 Les exportations de biens

Les exportations de biens, qui représentent moins de la moitié des exportations totales dominées par les services et en particulier le tourisme, se sont élevées à 267 millions d'€ en 2007, en hausse de + 12 % par rapport à 2006.

Près de 67 % des exportations de biens, soit 177,8 millions d'€ (+ 6,4 % en 2007 contre - 16,4 % en 2006) concernent les produits alimentaires au sein desquels 38,5 % proviennent de l'industrie sucrière. Les exportations de sucre ont atteint 102,7 millions d'€ en 2007 et ont progressé de + 5,2 % en liaison avec une campagne sucrière 2006-2007 moins mauvaise que celle de 2005-2006 (- 25,9 % en 2006). Les produits de la pêche représentent la seconde source de revenus à l'export avec 34,6 millions d'€ en 2007, en diminution de - 5,6 % mais dans une moindre mesure qu'en 2006 (- 15,7 %). La baisse pourrait venir du repli des ventes de poissons au Japon qui constitue le 1^{er} client avec 22 % des exportations mais dont les achats fléchissent depuis deux ans (- 4,6 % en 2006 et - 37 % en 2007). Le commerce des fruits à l'exportation n'est pas de niveau international. Les produits vont principalement en

métropole et en très faible quantité à Mayotte et en Guadeloupe. Ce commerce représente 5,2 millions d'€ en 2007, en hausse de 18,1 % par rapport à 2006. Les boissons, notamment le rhum et les alcools, affichent également un revenu à l'export en hausse en 2007 (+ 6,5 %) pour atteindre presque 15 millions d'€.

Exportations en valeur	en millions d'euros				
	2005	2006	2007	Var. 07/06 valeur	% 2007
Agriculture, sylviculture, pêche	6,3	4,8	5,7	18,6%	2,1%
Industries agricoles et alimentaires	192,8	161,7	172,1	6,4%	64,5%
Biens de consommation	8,0	8,7	8,0	-7,8%	3,0%
Habillement, cuir	2,6	2,9	2,4	-16,9%	0,9%
Edition, imprimerie, reproduction	0,2	0,5	0,8	65,7%	0,3%
Pharmacie, parfumerie et entretien	0,9	1,5	1,5	-2,0%	0,6%
Biens d'équipement du foyer	4,4	3,8	3,3	-13,0%	1,2%
Automobile	14,1	11,9	13,8	15,8%	5,2%
Biens d'équipement	27,4	33,0	40,9	24,0%	15,3%
Bateaux, avions, trains	5,0	6,2	11,0	78,2%	4,1%
Equipements mécaniques	8,5	11,0	12,8	16,0%	4,8%
Equipement électriques et électroniques	13,9	15,8	17,2	8,6%	6,4%
Biens intermédiaires	13,6	18,1	24,7	36,3%	9,2%
Industrie des produits minéraux	0,2	0,2	0,4	78,0%	0,1%
Industrie textile	0,6	0,6	0,5	-28,9%	0,2%
Industrie du bois et du papier	1,4	3,0	3,3	10,2%	1,2%
Produits chimiques ou en plastiques	4,7	5,2	6,1	16,2%	2,3%
Métallurgie et transformation des métaux	5,3	7,7	12,4	59,9%	4,6%
Composants électriques et électroniques	1,4	1,3	2,2	61,1%	0,8%
Combustibles et carburants	0,1	0,1	0,0	-51,2%	0,0%
Produits divers	0,2	0,2	1,7	888,6%	0,6%
TOTAL	263	238	267	12,0%	100,0%

Source : Douanes

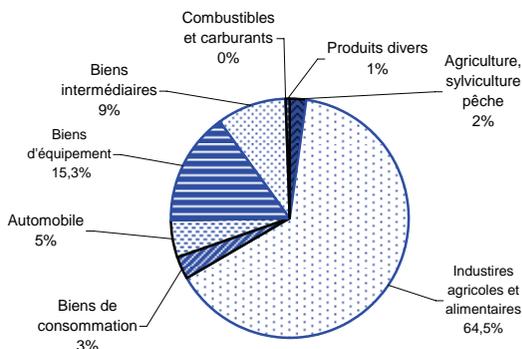
Second poste de produits exportés, les biens d'équipement s'inscrivent dans une tendance à la hausse (+ 24 % en 2007 après + 20 % en 2006). Ils ne constituent toutefois que 15,3 % du total des produits exportés en 2007. L'ensemble des produits de cette famille est en progression : bateaux-avions-train + 4,1 %, équipements mécaniques +4,8 % et équipements électriques et électroniques +6,4 %, notamment à destination de Mayotte et Maurice.

Une progression continue est également relevée pour les biens intermédiaires (+ 36,3 % en 2007 après + 33,1 % en 2006) qui représentent 9,2 % des exportations. Ils sont principalement soutenus par la forte progression des exportations de produits de la métallurgie (+ 60 %).

Enfin, la vente à l'étranger de véhicules d'occasions représente l'essentiel du poste « automobile » (13,8 millions d'€) qui a progressé de 15,8 % après un recul de - 5,4 % en 2006.

Répartition des produits exportés en 2007

Source : Douanes



Les exportations à destination de la métropole restent largement majoritaires avec 134,9 millions d'€ (50,5 % du total) en dépit de deux reculs successifs de -5,3 % par rapport à 2006 (141,8 millions d'€, soit 59,6 % du total) après - 18,5 % entre 2005 et 2006. Hors métropole, elles augmentent logiquement de façon significative (+ 37,5 %).

Mayotte maintient sa position de second partenaire commercial de l'île. Les achats qui s'élèvent à 25 millions d'€, progressent de + 31,8 % en 2007 (+ 49,2 % en 2006). Madagascar a plus que doublé ses acquisitions (+ 65,8 % à 20,3 millions d'€), tandis que l'Allemagne les a presque quadruplées à 12,6 millions d'€. En revanche, le Japon (- 37,1 %), qui s'était déjà fait devancer par Mayotte en 2006, se situe en 2007 derrière Madagascar et l'Allemagne. Pour sa part, l'île Maurice réduit ses achats de - 20,7 % à 5,6 millions d'€. Les « matériels électriques », constituent 41 % des ventes à Mayotte (+ 81,3 %), tandis que les véhicules en représentent 13,6 %, soit une hausse de + 25,8 %.

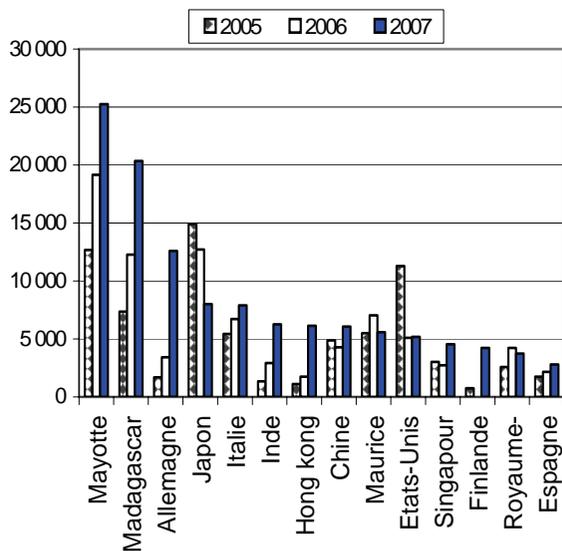
Les exportations à destination de l'Asie augmentent significativement : L'Inde double ses achats (6,2 millions d'€), Hong-Kong les quadruple (6,1 millions d'€) et les ventes vers la Chine et vers Singapour augmentent respectivement de + 41,3 % (6 millions d'€) et 66,6 % (4,5 millions d'€).

Avec 5,2 millions d'€, le marché américain se stabilise entre 2007 et 2006 (+ 1,5 %) après avoir régressé de 55,6 % en 2006.

Le sucre Réunionnais est écoulé principalement en métropole (74 % en 2007), mais également en Allemagne (9,5 %, chiffre multiplié par six après avoir été multiplié par cinq en 2006), en Italie (6 % ; + 1,1 %), pour la première fois depuis plusieurs années en Finlande (4,1 %), au Royaume-Uni (3,1 % ; - 14,9 %), et en Espagne (2,1 % ; + 31,7 %). L'Irlande, la Grèce, Mayotte, la Pologne et la Belgique achètent également du sucre en provenance de l'île de la Réunion mais dans une moindre mesure.

Evolution par pays des produits exportés

Source : Douanes



4.3 La balance commerciale hors services

Le déficit de la balance commerciale sur les échanges de biens s'est de nouveau accru en 2007 (+ 1,1 %) malgré la faible progression des importations (+ 1,8 %) et la forte croissance des exportations (+ 12 %).

Balance commerciale (hors services)

en millions d'€

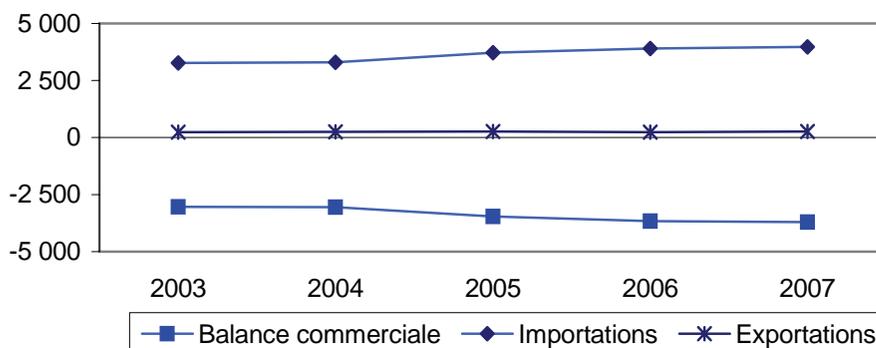
	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Importations	3 272	3 299	3 720	3 902	3 971	1,8%
Exportations	239	250	263	238	267	12,0%
Balance commerciale	-3 033	-3 049	-3 457	-3 663	-3 704	
Taux de couverture (exportations / importations)	7,3%	7,6%	7,1%	6,1%	6,7%	

Source : Douanes

En revanche, le taux de couverture des échanges de biens de la Réunion avec l'extérieur s'améliore de 0,6 point et se situe à 6,7 %.

Balance Commerciale

Source : Douanes



Le déficit commercial touche toutes les familles de produits, à l'exception du sucre.

Dans l'ordre, les principaux déficits observés concernent les biens intermédiaires (- 915 millions d'€), les biens de consommation (- 834 millions d'€), les biens d'équipements (- 615 millions d'€), les produits agricoles et alimentaires (- 511 millions d'€), l'industrie automobile (- 423 millions d'€), les combustibles et carburants (- 390 millions d'€).

Balance commerciale par famille de produit en millions d'€

	2005	2006	2007
Agriculture, sylviculture, pêche	-66,4	-71,8	-85,4
Industries agricoles et alimentaires	-336,4	-398,2	-426,0
Biens de consommation	-774,3	-813,6	-833,6
Habillement, cuir	-177,0	-183,2	-194,3
Edition, imprimerie, reproduction	-56,8	-54,5	-54,9
Pharmacie, parfumerie et entretien	-291,1	-312,2	-315,8
Biens d'équipement du foyer	-249,4	-263,8	-268,5
Automobile	-515,6	-469,5	-423,3
Biens d'équipement	-660,4	-633,7	-615,1
Bateaux, avions, trains	-137,3	-26,4	-27,1
Equipements mécaniques	-296,3	-345,1	-340,4
Equipement électriques et électroniques	-226,8	-262,2	-247,5
Biens intermédiaires	-717,0	-836,5	-914,6
Industrie des produits minéraux	-102,2	-115,1	-119,9
Industrie textile	-32,8	-34,2	-37,2
Industrie du bois et du papier	-124,8	-130,9	-138,1
Produits chimiques ou en plastiques	-208,3	-235,0	-242,1
Métallurgie et transformation des métaux	-162,1	-213,5	-236,0
Composants électriques et électroniques	-86,7	-108,0	-141,1
Combustibles et carburants	-352,6	-411,8	-389,6
Produits divers	-34,7	-28,3	-16,5
TOTAL	-3 457,0	-3 663,9	-3 704,1

Source: Douanes

4.4 Les échanges régionaux

Même si le dynamisme du marché intérieur se maintient, l'ouverture vers l'extérieur devient une nécessité pour les acteurs économiques réunionnais et notamment pour le développement de l'industrie qui semble arriver au bout d'un cycle, celui de la conquête du marché intérieur par import substitution au cours des dernières décennies. La recherche de nouveaux marchés à l'étranger, notamment dans les sous région de l'océan indien, devient un enjeu important pour l'avenir. Ce défi est également partagé au niveau politique avec une implication grandissante des collectivités locales, grâce au cadre juridique offert notamment par la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 qui autorise les Conseils régional et général à engager des actions de coopération avec les Etats voisins.

Par ailleurs, les négociations en cours entre l'Union Européenne et les pays ACP sur les Accords de Partenariat Economiques (APE) qui doivent remplacer les accords de Cotonou (2000) à compter du 1^{er} janvier 2009 devraient se traduire par une ouverture du marché européen, ce qui suscite des inquiétudes à la Réunion qui souhaite bénéficier d'un traitement adapté du fait de sa situation particulière de « Région Ultrapériphérique de l'Union Européenne » (cf. encart ci-après).

Les Accords de Partenariat Economique et les Départements et Régions d'outre-mer

Situées dans l'arc des Petites Antilles, dans les océans Indien et Pacifique, les économies ultramarines sont les régions françaises les plus directement concernées par la réforme des accords commerciaux négociée entre l'Union européenne et les six régions des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

Un bref rappel sur les APE

L'accord de coopération commerciale signé à Cotonou en juin 2000, succédant aux Accords de Lomé de 1975, prévoyait la conclusion d'ici le 31 décembre 2007 d'Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union européenne et les six unions régionales composant les pays de la zone Afrique Caraïbes et Pacifiques¹. Ces accords visent à contractualiser l'engagement réciproque de chaque partie à supprimer leurs restrictions aux importations en provenance de l'autre partie. La clause de la **préférence commerciale non réciproque au profit des pays ACP**² qui existait jusqu'alors sera supprimée de façon progressive d'ici 2020, et à des rythmes différents selon les types de produits³. A terme, se profile alors la libéralisation généralisée des échanges.

¹ La négociation de ces accords s'effectuant de manière bilatérale entre l'UE et les six régions des pays ACP (Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, région Afrique du Sud, Afrique australe, Caraïbes et Pacifique).

² Cette clause permettait aux pays ACP d'une part, d'avoir un accès préférentiel aux marchés européens, et d'autre part, de maintenir des restrictions aux importations en provenance des pays de l'Union européenne.

³ Trois paniers de produits sont déterminés au sein de chaque accords : 1) ceux à libéralisation immédiate, 2) les produits à libéraliser sur une période de 10 ans, 3) les produits bénéficiant de protection douanière

Une intégration régionale renforcée

Les APE constituent ainsi une opportunité de développer les échanges commerciaux avec les Etats géographiquement proches des DROM qui à ce jour demeuraient très marginaux. L'ouverture réciproque des marchés pourrait avoir un impact positif en matière de baisse des coûts du fret maritime, le niveau particulièrement élevé de ces derniers représentant un facteur majeur des surcoûts supportés par les économies des DROM. En outre, en se spécialisant dans les productions pour lesquelles elles disposent d'un avantage comparatif (les services notamment) les économies domiennes gagneraient à commercer avec les Etats voisins.

Par ailleurs, encouragées à la fois, pour un certain nombre d'entreprises, par la sous-utilisation de leurs appareils de production – acquis grâce aux aides du FEDER et de la défiscalisation – et par l'étroitesse du marché insulaire, les tentatives d'exportation des chefs d'entreprises domiens se heurtaient fréquemment à des droits de douanes dissuasifs dans les pays de leur zone. La mise en place de ces nouveaux accords commerciaux, pourrait alors offrir de nouveaux débouchés pour les biens et services des DROM (« effets d'échelle »).

La défense des intérêts des économies domiennes

Associés aux négociations des Accords dans le cadre de la consultation des acteurs non étatiques, les DROM ont été consultés en qualité de régions ultrapériphériques, afin que ces derniers puissent faire valoir les secteurs d'activité pour lesquels une ouverture de leurs marchés serait dommageable à leur compétitivité voire à leur pérennité.

Dans son approche *offensive*, qui consiste à mettre en place une stratégie d'exportation de services basées sur le développement des services traditionnels et nouveaux, la France a remis à la Commission européenne une liste de produits dits « offensifs » relevant des secteurs à forte valeur ajoutée (par exemple la communication, les industries agroalimentaires, les transports, les énergies renouvelables, ou la santé) et pour lesquels une libéralisation des marchés des pays ACP a été demandée.

Dans son approche *défensive*, et compte tenu de la vulnérabilité économique et des spécificités des économies domiennes, un certain nombre d'exemptions et d'aménagements ont été âprement négociés.

Les exemptions qui ont été obtenues au sein des APE ont été les suivantes :

- sur les marchés locaux :

- l'exclusion de l'entrée libre de droit de la banane et du sucre des pays ACP sur les marchés des DFA et uniquement du sucre pour la Réunion, pour une période de 10 ans renouvelable une fois (les droits de douane actuels sont donc maintenus) ;
- une clause de sauvegarde régionalisée applicable à tous les produits, permet le rétablissement de droits de douanes pour une période limitée en cas de déséquilibre de la concurrence avec les pays ACP ;

sans limite dans le temps. Un traitement spécifique est cependant accordé pour les Pays les Moins Avancés (PMA), qui ne se sont pas tenus d'adopter le principe de réciprocité, et conservent leurs préférences.

- sur le marché européen :

- un régime transitoire est prévu pour le sucre et le riz, ainsi que des mécanismes de sauvegarde et de surveillance applicables après la fin des régimes transitoires. Concernant le riz, sa libéralisation complète sera effective à partir du 1^{er} janvier 2010, à l'exception du riz en paille (riz paddy) dont la libre circulation intervient dès le 1^{er} janvier 2008 ; dans l'intervalle, un contingent tarifaire à droit nul sera ouvert à hauteur de 187 000 tonnes en 2008 et de 250 000 tonnes en 2009. S'agissant du sucre, et jusqu'en 2012, le prix du sucre ACP ne pourra être vendu à un prix inférieur à 90 % d'un prix de référence (prix défini dans le cadre de l'OCM sucre).

Toutefois, la demande du maintien des droits de douanes au bénéfice d'une liste de 40 produits présentés comme sensibles, notamment en raison d'une forte concurrence potentielle des Etats voisins¹ (principalement les fruits et légumes, la viande) a été refusée.

Concernant l'octroi de mer, n'étant pas considéré comme un droit de douane mais comme un impôt indirect local au regard du droit communautaire, son principe et son dispositif n'ont pas été remis en cause.

Le point sur la négociation des APE (mars 2008)

La conclusion historique, le 16 décembre 2007 à Bridgetown, du premier Accord de Partenariat Economique complet (qui comprend les règles régissant les biens, les services, les investissements, et les règles commerciales et développement) entre les états de la zone Caraïbes et l'UE, ouvre la voie à une nouvelle configuration des échanges commerciaux régionaux.

Les APE avec les autres unions régionales, parafés en décembre 2007, sont pour le moment provisoires (ils concernent les règles régissant uniquement les échanges de biens). La Commission européenne fait pression pour que leur transformation en APE complets soit réalisée d'ici la fin de l'année 2008. Dans l'intervalle, les règles d'échanges et d'accès aux marchés (autre que les marchandises) sont régies par un règlement communautaire² spécialement créé le 20 décembre 2007 afin que soit comblé le vide juridique laissé par l'arrêt de l'application des Accords de Cotonou, arrivés à expiration le 31 décembre 2007.

4.4.1 Le contexte institutionnel

La Réunion est membre de la Commission de l'Océan indien (COI) depuis 1986 aux côtés de Maurice, de Madagascar, des Seychelles et de l'Union des Comores. Si la vocation d'origine de la COI est plutôt d'ordre politique, les orientations stratégiques définies en 1989 à l'occasion du colloque de Mahé, puis la mise en place du Programme régional intégré de développement des échanges (PRIDE) ont permis une réorientation vers l'intégration économique. En juillet 2005, à Madagascar, le 3^{ème} Sommet des chefs d'Etat ou de

¹ Ex : la filière de la viande (porc, poulet....) congelée en provenance de l'Afrique du sud sur le marché réunionnais.

² Règlement n°1528-2007 du Conseil européen.

gouvernement a mis en avant les nouvelles orientations de la COI définies selon les axes prioritaires suivants :

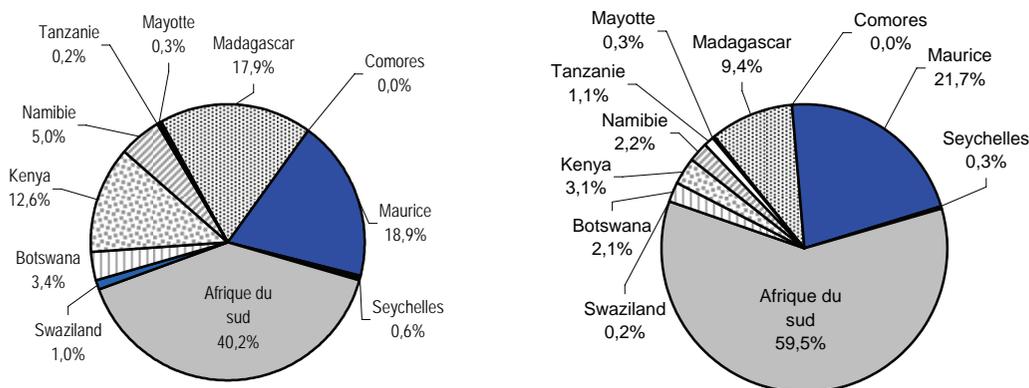
- la coopération politique et diplomatique,
- la coopération économique et commerciale,
- le développement régional durable,
- le renforcement de l'identité culturelle régionale.

D'autres ensembles régionaux ayant vocation à développer les échanges entre leurs membres, tels la SADC (South African Development Community), qui regroupe les pays d'Afrique australe, centrale et orientale, ou l'IOR (Indian Ocean Rim), qui regroupe les États riverains de l'océan indien, font partie de l'environnement économique immédiat de l'île et en deviendront des interlocuteurs privilégiés dans le cadre de la coopération régionale.

4.4.2 Les échanges

En 2007, la Réunion a importé pour 151 millions d'€ de biens des pays de la zone, soit 3,8 % de ses importations (niveau stable par rapport à 2006). Ces mêmes pays ont acheté pour 52,9 millions d'€ de biens à la Réunion (contre 40,2 millions d'€ en 2006), soit 19,8 % des exportations réunionnaises (contre 16,9 % en 2006).

Répartition par pays des importations en valeur (source : Douanes)
1999 2007



L'Afrique du sud a renforcé sa position de principal fournisseur régional avec près de 60 % des achats de la Réunion (+ 10 % par an en moyenne sur 8 ans), en liaison avec la fourniture de charbon destiné aux usines thermiques du Gol et de Bois Rouge.

L'île Maurice se positionne comme second fournisseur de l'île (33 millions d'€ en 2007), en forte progression sur les 8 dernières années (+ 6,6 % par an en moyenne) au

détriment de Madagascar dont les ventes à la Réunion sont passées de 19 à 14 millions d'€ entre 1999 et 2007.

Les achats en provenance du Kenya, notamment les ciments de type « clinker » et les plantes, sont en forte baisse à 4,8 millions d'€ contre 12,9 millions d'€ en 2006, en forte baisse depuis 8 ans (- 12 % par an en moyenne). Néanmoins, le Kenya se positionne toujours comme le 4^{ème} fournisseur régional de l'île derrière Madagascar.

Echanges en valeur dans la région

en milliers d'€

	Importations		Var, annuelle moyenne	Exportations		Var, annuelle moyenne
	1999	2007		1999	2007	
Mayotte	332	485	4,8%	9 416	25 251	13,1%
Madagascar	18 760	14 213	-3,4%	8 124	20 352	12,2%
Comores	25	27	0,9%	752	1 205	6,1%
Maurice	19 747	32 822	6,6%	4 611	5 579	2,4%
Seychelles	585	487	-2,3%	306	44	-21,6%
Total COI	39 117	47 549	2,5%	13 793	27 181	8,8%
Afrique du sud	42 059	89 902	10,0%	596	412	-4,5%
Swasiland	1 045	250	-16,4%	0	0	n.s.
Botswana	3 548	3 210	-1,2%	0	0	n.s.
Kenya	13 200	4 752	-12,0%	0	12	n.s.
Namibie	5 200	3 330	-5,4%	0	0	n.s.
Tanzanie	181	1 606	31,4%	4	0	n.s.
Total Afrique de l'est et du sud	65 233	103 050	5,9%	600	424	-4,2%
TOTAL	104 682	151 084	4,7%	23 809	52 856	10,5%

Source : Douanes

98 % des produits expédiés depuis la Réunion vers son environnement régional concernent Mayotte et les Pays de la COI (Madagascar, Comores, Maurice, Seychelles), tandis que les ventes aux pays d'Afrique de l'est et du sud restent marginales. Mayotte, avec 25,3 millions d'€ (18,9 millions d'€ en 2006), est le principal client de la zone devant Madagascar (20,4 millions d'€ contre 12,3 millions d'€ en 2006) et Maurice (5,6 millions d'€ contre 7,1 millions d'€ en 2006).

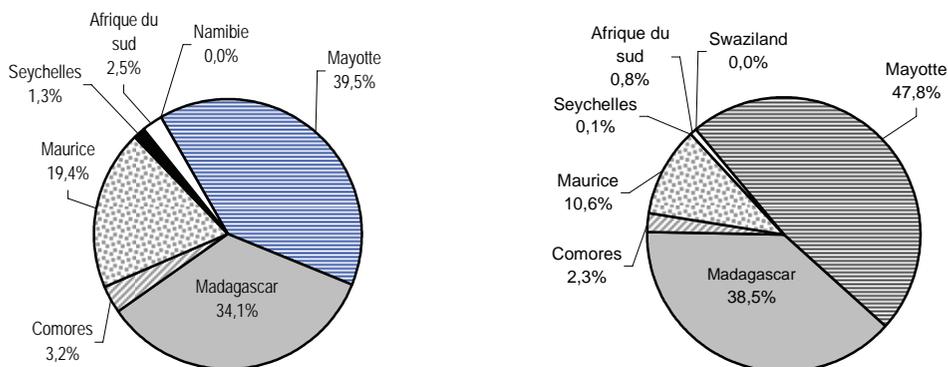
A Mayotte – dont les exportations ont progressé de 13,3 % en moyenne au cours des huit dernières années -, les ventes de « machines et appareils électriques » (y compris hi-fi et vidéo) représentent près de 8 millions d'€, soit près du tiers du total et ont progressé de 67,1 % en 2007. Second débouché, les ventes de véhicules (3,4 millions d'€ et 13,6 % du total) se sont accrues de 25,8 % en un an. Arrivent ensuite les machines, appareils et engins mécaniques dont le marché a plus que doublé (2,4 millions d'€). Les ouvrages métalliques représentent 5,5 % du total et progressent de 26,7 %.

Sur les huit dernières années, les ventes à destination de Madagascar se sont accrues de + 12,2 % par an en moyenne, passant de 8,1 millions d'€ en 1999 à 20,3 millions d'€ en 2006. En 2007, près de 70 % entrent dans la catégorie « aliments pour animaux et déchets de l'industrie agroalimentaire », soit 13,8 millions d'€. Ce marché, quasiment inexistant il y a 2 ans, a pratiquement doublé en 2007. Les véhicules représentent le second débouché avec 10,3 % des ventes (2,1 million d'€) en 2007, en augmentation de + 34 %. Les machines, appareils et engins mécaniques se sont exportés pour 1,3 million d'€ (deux fois plus qu'en

2006) et les produits de la minoterie pour 0,7 millions d'€ (- 29,4 %). Débutées en 2006, les ventes d'armes se poursuivent mais dans une moindre mesure, avec 0,2 millions d'€ (- 56,4 %).

Au cours des huit dernières années le rythme de croissance des ventes à destination de Maurice a ralenti pour s'établir à 2,4 % par an en moyenne. Les machines, appareils et engins mécaniques ne représentent plus que 29 % des exportations à Maurice (1,6 million d'€) contre 55 % en 2006 et ont régressé de 58,3 % en 2007. A l'inverse, les exportations de fer et d'acier ont presque quadruplé en 2007 (0,2 millions d'€).

Répartition par pays des exportations en valeur (source : Douanes)



CHAPITRE II

Les secteurs d'activité

Section 1

Le secteur primaire

§ 1. L'AGRICULTURE

1. STRUCTURES DE PRODUCTION

◆ La surface agricole utilisée (SAU)

D'après les statistiques agricoles annuelles provisoires de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF), la Surface Agricole Utilisée (SAU) a stagné en 2007 (- 0,1 %, soit 36 hectares de moins que l'année précédente) après deux années consécutives de légère progression (+ 0,7 % en 2005, + 0,4 % en 2006). Par conséquent, la SAU est passée de 47 425 hectares en 2006 à 47 389 en 2007, ce qui représente 18,8 % de la surface totale de la Réunion. Parallèlement, le territoire agricole non cultivé (51 300 hectares) est estimé identique à celui de l'exercice antérieur, couvrant ainsi 20,4 % de la superficie de l'île. En raison du relief montagneux du territoire réunionnais, l'ensemble des terres agricoles occupe une faible part de la surface du Département (39,2 %) par rapport à la France métropolitaine (environ la moitié du territoire).

Répartition du territoire départemental en hectares

	2004	2005	2006(sd)	2007(p)	% 2007
Terres arables	35 254	35 759	35 040	34 266	72,3%
<i>dont jardins familiaux des non exploitants</i>	3 000	3 000	2 800	2 750	5,8%
Cultures fruitières permanentes	2 201	2 006	1 959	1 979	4,2%
Surfaces toujours couvertes d'herbe	9 300	9 300	10 250	10 941	23,1%
Vigne	30	30	30	20	0,0%
Cultures florales	82	85	86	98	0,2%
Divers	53	56	60	85	0,2%
Surface agricole utilisée	46 922	47 236	47 425	47 389	18,8%
Territoire agricole non cultivé	54 236	54 000	51 300	51 300	20,4%
Superficie boisée	85 581	85 000	86 700	88 000	34,9%
Territoire non agricole	65 261	65 764	66 575	65 311	25,9%
Surface totale	252 000	252 000	252 000	252 000	100,0%

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Malgré la pression de l'urbanisation liée à la forte croissance démographique du département, le territoire non agricole, qui s'étend sur un peu plus du quart de l'île (25,9 %), a diminué en 2007 (- 1,9 %), rompant ainsi avec la tendance haussière observée jusqu'alors. A l'image de l'année précédente (+ 2,0 %), la superficie boisée s'est agrandie (+ 1,5 %) pour couvrir 34,9 % de l'espace terrestre de la Réunion.

Parmi le territoire agricole utilisé, les terres arables (34 266 hectares), sols retournés chaque année, ont une nouvelle fois reculé en 2007 (- 2,2 %), ce qui correspond à 774 hectares de moins qu'un an auparavant.

Cette diminution s'explique principalement par le repli des surfaces occupées par les cultures industrielles et aromatiques (25 499 hectares) pour la quatrième année consécutive (- 3,0 %, soit 801 hectares de moins), constituées essentiellement d'espaces cultivés en canne à sucre (- 2,9 % avec 736 hectares en moins). En dépit d'une forte mobilisation autour de la sauvegarde de la filière « sucre », les surfaces plantées en canne à sucre (24 833 hectares, ce qui représente 51,9 % de la SAU) ont fléchi de plus d'un tiers en 20 ans (- 34,4 %) en grande partie pour satisfaire les besoins fonciers induits par la pression urbaine. La volonté d'endiguer cette tendance baissière se traduit dans le projet de futur Schéma d'Aménagement Régional (SAR 2005-2020, qui prévoit de réserver « avec une protection renforcée » 30 000 hectares à vocation cannière dans les années à venir.

Répartition des terres arables en hectares

	2003	2004	2005	2006(sd)	2007(p)	% 2007
Terres arables	36 764	35 254	35 759	35 040	34 266	100,0%
Céréales	647	757	850	550	350	1,0%
Cultures industrielles et aromatiques	27 237	27 102	26 728	26 300	25 499	74,4%
<i>canne à sucre</i>	26 452	26 403	25 988	25 569	24 833	72,5%
<i>plantes à huiles essentielles</i>	288	287	278	273	263	0,8%
<i>plantes aromatiques, condiments...</i>	497	412	462	458	403	1,2%
Cultures légumières	1 887	1 794	1 783	1 799	1 917	5,6%
<i>Tubercules, racines et bulbes</i>	254	339	340	350	298	0,9%
<i>Légumes frais</i>	1 503	1 322	1 310	1 316	1 492	4,4%
<i>Légumes secs</i>	130	133	133	133	127	0,4%
Cultures fruitières semi permanentes	591	596	822	925	880	2,6%
<i>Banane</i>	369	350	500	500	450	1,3%
<i>Autres</i>	222	246	322	425	430	1,3%
Cultures fourragères	1 340	1 000	1 505	1 600	1 921	5,6%
<i>Autres</i>	170	160	150	150	140	0,4%
Jardins et vergers familiaux	4 100	3 095	3 095	2 890	2 830	8,3%
Jachères	792	750	826	826	729	2,1%

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

A un degré moindre, les céréales (350 hectares) affichant une forte baisse pour le second exercice successif (- 36,4 % en 2007 après - 35,3 % en 2006), les cultures fruitières semi-permanentes (880 hectares) en recul pour la première fois depuis 2003 (- 4,9 %) en raison des plantations de bananes (- 10,0 %), les jachères (- 11,7 %) ainsi que les jardins et les vergers familiaux (- 2,1 %) ont également contribué à cette contraction des terres arables. A l'inverse, les cultures maraîchères (+ 6,6 % à 1 917 hectares), sous l'impulsion des légumes frais (+ 13,4 % pour s'élever à 1 492 hectares), de même que les cultures fourragères (+ 20,1 % à 1 921 hectares) se caractérisent par un accroissement de leur superficie.

Les cultures industrielles et aromatiques, constituées quasi-exclusivement de canne à sucre (97,4 %), couvrent la majorité des terres arables (74,4 %) devant les jardins et vergers familiaux (8,3 %), les cultures fourragères (5,6 %), les cultures légumières (5,6 %), les cultures fruitières semi permanentes (2,6 %), les jachères (2,1 %) et les céréales (1,0 %).

Autre composante de la SAU, les surfaces toujours couvertes d'herbe (10 941 hectares) ont de nouveau sensiblement progressé en 2007 (+ 6,7 % après + 10,2 % en 2006), témoignant ainsi du développement de la filière bovine. Contrairement aux quatre années antérieures, les cultures fruitières permanentes (1 979 hectares) se sont légèrement agrandies en 2007 (+ 1,0 %, soit 20 hectares supplémentaires). Après s'être accrues à un rythme similaire lors des trois exercices précédents (+ 1,2 %), les cultures florales (98 hectares) enregistrent un renforcement de la croissance de leur superficie en 2007 (+ 14,0 %), qui s'avère néanmoins insuffisant pour atteindre le niveau observé en 2001 (114 hectares). En revanche, la vigne (20 hectares) a vu sa superficie se réduire d'un tiers (- 10 hectares) entre 2006 et 2007, après des années de stabilité.

Au final, les terres arables restent la principale utilisation de la SAU (72,3 %) devant les surfaces toujours couvertes d'herbe (23,1 %) et les cultures fruitières permanentes (4,2 %).

◆ La production agricole

Selon les statistiques provisoires de la DAF, la production du secteur agricole en valeur (339,8 millions d'€) a été orientée à la baisse en 2007 (- 5,3 %, soit 18,8 millions d'€ de moins qu'un an auparavant) après avoir progressé lors des deux exercices précédents. Cette contre-performance s'explique par les mauvais résultats enregistrés pour les cultures industrielles (- 13,2 %) et les cultures fruitières (- 15,5 %), qui ont souffert des conditions météorologiques difficiles. Bien que touchées par les perturbations climatiques, les cultures maraîchères ont profité de prix de vente élevés pour afficher une augmentation de leur production en valeur (+ 4,8 %). Par ailleurs, la filière élevage a poursuivi son développement en 2007 avec une hausse de sa richesse créée (+ 3,5 %) pour la troisième année consécutive. La filière bovine (+ 3,7 %) et la filière avicole (+ 7,2 %) ont constitué les moteurs de cette croissance, tandis que la filière laitière accuse une légère diminution de sa production en valeur (- 1,8 %). Parallèlement, la filière porcine se caractérise par une stagnation de son activité (- 0,1 %). Il convient de souligner que les professionnels de l'élevage ont été confrontés à un sensible renchérissement des coûts des produits de la nutrition animale. Enfin, les cultures fruitières et légumières (34,4 %) demeurent la première source de revenus du secteur agricole devant l'élevage (31,2 %) et les cultures industrielles (29,8 %).

Répartition des productions en valeur en millions d'€ (1)

	2006 (sd)	% 2006	2007 (p)	% 2007	Var 07/06
Cultures industrielles	116,6	32,5%	101,3	29,8%	-13,2%
Légumes frais et secs	49,0	13,7%	51,4	15,1%	4,8%
Cultures fruitières	77,4	21,6%	65,4	19,3%	-15,5%
Autres cultures	13,1	3,6%	15,6	4,6%	19,5%
Produits d'élevage	102,5	28,6%	106,1	31,2%	3,5%
Total	358,7	100,0%	339,8	100,0%	-5,3%

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

(1) Y compris les aides directes aux produits.

sd : semi-définitif

p : provisoire

◆ L'emploi agricole

La dernière enquête de structure menée par la DAF a eu lieu en 2007. Les résultats de cette enquête seront disponibles au cours du second semestre 2008.

La précédente enquête, datant de 2005, met en avant une sensible diminution du nombre d'exploitations agricoles à la Réunion. En effet, le nombre d'exploitations agricoles s'est réduit de - 21,7 % entre 2000 (9 271 structures) et 2005 (7 259 entreprises) et de moitié (- 49,9 %) sur la période 1989-2005. Ainsi, le nombre d'exploitations agricoles a fléchi de -4,8 % par an en moyenne entre 2000 et 2005, soit 335 disparitions chaque année.

Cette évolution est le reflet d'un phénomène de concentration des terres, les petites exploitations disparaissant progressivement au profit de structures de plus grande envergure. Entre 2000 et 2005, les exploitations de moins de 5 hectares et d'une surface comprise entre 5 et 10 hectares ont vu leur nombre se contracter respectivement de -30,4 % et de -14,1 %, tandis que les entreprises dont la superficie varie de 10 à 20 hectares ou dépasse 20 hectares ont vu leur population s'accroître respectivement de + 66,7 % de + 12,3 % sur la même période.

La réduction du nombre d'exploitations s'accompagne d'une baisse de la population active occupée agricole (- 6,7 %) entre 2000 (21 545 actifs) et 2005 (20 103 travailleurs). Les chefs d'exploitation et leur famille (64,7 % des actifs agricoles) ont diminué de -13,9 % sur la période, passant de 15 109 à 13 009 travailleurs entre 2000 et 2005. Ce recul touche les chefs d'exploitation et les coexploitants (- 21,5 %), soit 2 007 professionnels de moins et, dans une moindre mesure, les autres actifs familiaux (- 359 travailleurs). A l'inverse, les conjoints non coexploitants (3 297 individus) ont augmenté (+ 8,8 %). Parmi les salariés, le nombre de salariés permanents s'est contracté de moitié (- 54,3 %), tandis que celui des salariés saisonniers s'est inscrit en hausse (+ 55,0 %) pour atteindre 5 888 individus en 2005. Ainsi, les travailleurs à temps partiel (41,5 %) constituent la majorité des actifs agricoles devant les employés saisonniers (29,3 %) et les professionnels à temps complet (29,2 %).

Par ailleurs, les résultats de l'enquête structure 2005 révèlent un vieillissement de la population des chefs d'exploitation et des coexploitants. En effet, la part des chefs d'exploitation de moins de 40 ans (28,6 %) a chuté (- 9,5 points) au profit principalement de celle de la tranche d'âge des 40 à 49 ans (36,2 %) qui a augmenté de 7,3 points. De même, la part des exploitants âgés entre 50 et 59 ans (24,8 %) et celle des plus de 60 ans (10,5 %) se sont accrues respectivement de 0,3 point et 1,9 point.

Répartition des exploitations selon leur taille

Surface agricole utilisée	1989		2000		2005		Var.
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	2005/2000
Moins de 1 ha	4 704	32,5%	2 242	24,2%	1 205	16,6%	-46,3%
De 1 à 5 ha	7 280	50,2%	4 365	47,1%	3 392	46,7%	-22,3%
De 5 à 10 ha	1 896	13,1%	2 059	22,2%	1 769	24,4%	-14,1%
De 10 à 20 ha	414	2,9%	393	4,2%	655	9,0%	66,7%
Plus de 20 ha	195	1,3%	212	2,3%	238	3,3%	12,3%
Total	14 489	100,0%	9 271	100,0%	7 259	100,0%	-21,7%

Source : Recensement général de l'agriculture, enquête structure (DAF)

Parallèlement, la canne à sucre (43,9 % des exploitations) demeure le pivot de l'agriculture réunionnaise en termes de répartition des exploitations selon leur orientation technico-économique devant la polyculture (19,8 %), les légumes et les fleurs (11,2 %) et les fruits (11,1 %).

◆ Les enjeux de l'irrigation

Pour compenser la réduction des surfaces gagnées par l'urbanisation, l'irrigation de nouvelles terres à l'ouest de l'île est un enjeu important, notamment pour la survie de la filière sucrière. On estime, en effet, qu'une baisse significative de la production de cannes à sucre en dessous d'un certain seuil (environ 1,5 million de tonnes de cannes) entraînerait inéluctablement la fermeture d'une des deux usines de sucre de l'île. Compte tenu des distances qu'il y aurait à parcourir vers la dernière usine, une partie de la production de cannes deviendrait à son tour non rentable, entraînant un déclin brutal de cette culture.

L'essentiel du réseau d'irrigation de l'île dépend des infrastructures du Bras de la Plaine et du Bras de Cilaos, gérées par la Société d'aménagement des périmètres hydroagricoles de l'île de la Réunion (SAPHIR) :

- Le périmètre d'irrigation du Bras de la Plaine couvre 6 021 hectares sur les communes de Saint-Pierre, de l'Entre-Deux et de Petite-Ile,
- Le périmètre d'irrigation du Bras de Cilaos s'étend sur 3 550 hectares sur les communes des Avirons, de l'Etang-Salé, de Saint-Leu et de Saint-Louis.

Parallèlement, l'ambitieux projet d'irrigation de la partie Ouest de l'île à partir du basculement des eaux du Nord-Est se poursuit. Ce projet, financé par l'Etat (15 %), les collectivités territoriales (35 %) et les fonds européens (50 %), a déjà permis d'irriguer environ 1 200 hectares dans la région de Saint-Paul (périmètre d'irrigation de l'antenne 4) depuis le mois d'août 1999 et 645 hectares dans la région de Saint-Leu (périmètre d'irrigation de l'antenne 8) depuis décembre 2006. A l'horizon 2013 (date prévue de fin des travaux de la galerie Salazie amont, d'une longueur de 8 Km, reliant la Rivière du Mât dans le cirque de Salazie à la plate-forme de la Rivière des Pluies), ce sont 7 150 hectares¹, quasiment 15 % de la SAU de l'île, qui devraient bénéficier de ce projet du transfert des eaux. Le coût global de ces travaux a été réévalué à 850 millions d'euros en raison de surcoûts occasionnés notamment par des arrêts de chantier ainsi que par des aménagements non prévus à l'origine. Ce projet est présenté en détail dans la « section 2, paragraphe 2 » du présent chapitre.

2. LA FILIERE CANNE

La campagne sucrière 2007-2008 affiche les plus mauvais résultats depuis la récolte de 1958. Des facteurs à la fois climatique (passage fin février du cyclone Gamède accompagné de vents violents, sécheresse ayant précédé et suivi le cyclone Gamède lors de la période de croissance des plantes dans les micro-régions Sud et Ouest, pluies acides provoquées par

¹ Dont 1 000 hectares de zones d'irrigation autonomes existantes à raccorder au réseau de basculement.

l'importante éruption volcanique d'avril-mai), technique (irrigation de certaines zones du Sud rendue impossible par un éboulement dans le Bras de la Plaine, fermetures momentanées des deux usines sucrières de l'île en raison de dysfonctionnements en début de campagne) et économique (taux de replantation insuffisants, pertes de surfaces agricoles ayant un fort potentiel agronomique) sont à l'origine de ce bilan très négatif.

◆ La campagne 2007 – 2008

Après avoir légèrement augmenté durant la récolte précédente (+ 3,5 %, soit 63 milliers de tonnes de cannes supplémentaires à 1 864 332 tonnes), la quantité de cannes coupées s'est nettement contractée lors de la campagne 2007-2008 (- 15,5 %) pour s'élever à 1 575 513 tonnes de cannes, ce qui correspond à 288 819 tonnes de moins. Par conséquent, la campagne 2007-2008 affiche un volume de cannes traitées nettement inférieur à la moyenne décennale (1 851 901 tonnes de cannes).

Cannes manipulées de 1998 à 2007

milliers de tonnes

Campagnes	Cannes manipulées	Campagnes	Cannes manipulées
1998-1999	1 676	2003-2004	1 916
1999-2000	1 938	2004-2005	1 969
2000-2001	1 821	2005-2006	1 801
2001-2002	1 812	2006-2007	1 864
2002-2003	1 811	2007-2008	1 576

Source : Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre

Cette contre-performance a touché l'ensemble des micros-régions de l'île.

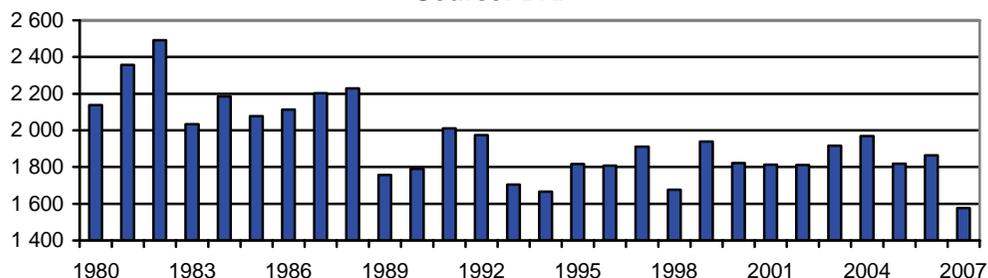
A l'inverse de l'exercice antérieur (+ 12,8 %), la région dite « au vent » a enregistré une diminution significative de ses quantités de cannes broyées (- 15,7 %), passant de 906 418 tonnes en 2006 à 763 668 tonnes en 2007. Ces mauvais résultats s'expliquent par une baisse des volumes de cannes manipulées à la fois dans le bassin cannier de Beaufonds (- 16,4 %) et dans celui de Bois Rouge (- 14,8 %), qui affichaient des résultats respectivement en hausse de 22,4 % et de 1,4 % en 2006. L'ensemble des centres de réception du périmètre de Beaufonds accuse une réduction de la production (Beaufonds : - 18,6 %, Ravine Glissante : - 15,7 %, Pente Sassy : - 12,9 %), de même que ceux du bassin cannier de Bois Rouge (Bois Rouge : - 14,5 %, La Mare : - 19,2 %).

Dans la région dite « sous le vent » le volume de cannes réceptionnées a fléchi au cours de la campagne cannière 2007-2008 (- 15,2 %) à 811 845 tonnes contre 957 914 tonnes un an auparavant, à l'image des trois récoltes précédentes (2006 : - 4,0 %, 2005 : - 4,4 %, 2004 : - 2,3 %). La totalité des bassins canniers des micros-régions Ouest et Sud a contribué à cette évolution défavorable. Le bassin cannier de Savanna (Grand Pourpier : - 10,3 %, Tamarins : - 13,0 %, Stella Matutina : - 16,0 %) se caractérise par un repli de sa production quasi-équivalent à celui constaté en 2006 (- 13,7 % en 2007 contre - 14,5 % en 2006). Parallèlement, la quantité de cannes coupées dans le périmètre du Gol (Le Gol : - 14,3 %, Casernes : - 17,2 %) a été orientée à la baisse (- 16,0 %) pour la quatrième année consécutive (2006 :- 2,9 %, 2005 : - 5,9 %, 2004 : - 4,3 %). Contrairement à la campagne 2006-2007

(+ 1,4 %), la performance du bassin cannier de Grand Bois (Grand Bois : - 14,5 %, Langevin : - 15,8 %) s'est détériorée durant la récolte 2007-2008 (- 15,1 %).

Production de cannes à sucre (milliers de tonnes)

Source: DAF



Après s'être stabilisée en 2006 (+ 0,02 point), la richesse saccharimétrique cumulée de l'ensemble des centres de réception du département (13,74 %) s'est inscrite en baisse de 0,29 point par rapport à la récolte précédente pour s'établir à un niveau nettement inférieur à la moyenne décennale (13,93 %). Cet indicateur s'est révélé moindre qu'en 2006 dans l'ensemble des bassins canniers de l'île : Beaufonds (- 0,19 point à 13,93 %), Bois Rouge (- 0,35 point à 12,80 %), Savanna (- 0,18 point à 13,88 %), Le Gol (- 0,25 point à 14,22 %), Grand Bois (- 0,49 point à 13,78 %).

Production de cannes par bassin cannier (tonnes)

Bassins	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Variations 2007-2008 2006-2007
Beaufonds	515 002	434 309	531 752	444 445	-16,4%
Bois-Rouge	410 811	369 589	374 666	319 223	-14,8%
Total zone "au vent"	925 813	803 898	906 418	763 668	-15,7%
Savanna	213 260	213 933	182 907	157 915	-13,7%
Le Gol	476 690	448 766	435 754	366 038	-16,0%
Grand-Bois	353 128	334 710	339 253	287 891	-15,1%
Total zone "sous le vent"	1 043 078	997 408	957 914	811 845	-15,2%
Total général	1 968 892	1 801 306	1 864 332	1 575 513	-15,5%

Source : Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre

Depuis 1996, année de la fermeture de l'unité industrielle de Beaufonds, les tonnages de cannes livrées se répartissent entre deux usines, celle de la sucrerie de Bois-Rouge, contrôlée majoritairement par le groupe Union des Sucreries et Distilleries Agricoles (Union SDA), et celle du Gol appartenant au groupe Quartier Français.

Conséquence de la mauvaise récolte, l'usine de Bois Rouge, qui brasse l'ensemble de la récolte de la région dite « au vent » ainsi que les cannes issues du centre de réception du Grand Pourpier, a manipulé un volume de cannes en sensible diminution en 2007 (- 15,5 %) alors que la campagne antérieure avait affiché une nette progression (+ 10,3 %). Parallèlement, l'usine du Gol, qui traite la production des bassins du Gol, de Grand Bois et des plates-formes

des Tamarins et de Stella Matutina qui appartiennent au bassin de Savanna, a enregistré une nouvelle diminution des cannes manipulées (- 15,5 % après - 2,7 % en 2006, - 4,3 % en 2005 et - 2,4 % en 2004).

A l'instar de la campagne 2006-2007, l'unité industrielle de Bois Rouge (797 465 tonnes de cannes, ce qui correspond à 50,6 % de la production totale de l'île) a transformé une quantité de cannes plus importante que celle du Gol (778 047 tonnes) en 2007. En raison d'une contraction de leurs volumes traités de même ampleur, les parts de marché des deux usines sont restées identiques à 2006.

Tonnages de cannes manipulées par usine (milliers de tonnes)

Usines	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Variations
						2007-2008 2006-2007
Sucrierie de Bois-Rouge	903	980	855	943	797	-15,5%
Sucrierie du Gol	1 013	989	946	921	778	-15,5%

Source : Centre d'Essai, de Recherche et de Formation

◆ Le prix de la canne et les aides à la filière

Les conditions d'achat de la canne à sucre par les industriels sucriers de la Réunion, les modalités d'octroi des aides de l'Etat et de l'Union Européenne aux producteurs de canne à sucre et aux sociétés sucrières ainsi que le cadre technique, financier et interprofessionnel permettant la bonne mise en œuvre des relations contractuelles entre planteurs et industriels sont définis par la convention canne signée le 4 juillet 2006 pour une durée de neuf campagnes de récolte et de commercialisation (Cf encadré ci-après).

1) La recette brute des planteurs

Les mauvais résultats de la campagne cannière aussi bien en termes de volumes de cannes coupées que de richesse saccharimétrique se sont traduits par une sensible baisse de la recette brute des planteurs.

Le prix industriel d'achat de la canne à sucre aux planteurs, calculé à partir des données de richesse du CTICS et tenant compte du coefficient de bonification-réfaction¹, a varié entre 34,24 € / t pour les planteurs du bassin cannier de Bois Rouge et 41,14 € / t pour ceux du Gol. En liaison avec un fléchissement de la richesse saccharimétrique moyenne du département, le prix industriel d'achat moyen de la canne de l'ensemble des centres de réception de l'île s'est inscrit en baisse en 2007 (- 3,7 %) pour s'établir à 38,79 € / t, ce qui correspond à un niveau légèrement inférieur au prix d'achat de la canne de référence (39,09 € / t).

¹ Un coefficient de bonification-réfaction est appliqué au prix de base payé au planteur lorsque la richesse livrée, mesurée par le CTICS, s'écarte de la richesse standard de 13,8 %. Ce coefficient de bonification-réfaction K est égal à $(R - 5,8)/8$ où R correspond à la richesse de l'échantillon livré. Pour une richesse R donnée, le prix payé au producteur est $P = P_0 * K$ où P_0 est le prix de base de la tonne de cannes.

Une prime bagasse forfaitaire par tonne de cannes, tenant compte d'une estimation elle-même forfaitaire de la valorisation des coproduits au-delà de la valeur déjà prise en compte dans le prix industriel de base de la tonne de canne de référence, est par ailleurs versée aux planteurs sous réserve que la production de la Réunion dépasse 1,5 million de tonnes de cannes.

2) Les aides directes

Les producteurs de canne à sucre bénéficient d'une aide à la production de l'Etat destinée à compenser les handicaps structurels de la production à la Réunion applicable aux agriculteurs à titre principal¹ (cf. encadré pour le barème). Pour les agriculteurs pluriactifs, le montant de l'aide à la production est fixé à 6 € par tonne de canne, quel que soit le tonnage de cannes livrées. Passant de 33,5 millions d'€ en 2006 à 28,2 millions d'€ en 2007, le montant de l'aide à la production versée par l'Etat a nettement diminué (- 15,6 %).

De plus, certains planteurs de cannes éligibles à l'aide à la production peuvent également percevoir une indemnité de compensation des handicaps naturels (ICHN), dont le bénéficiaire est plus large que celui de la prime d'indemnité spéciale montagne (ISM canne). Le montant de cette prime, plafonné aux 50 premières tonnes, est fonction de la localisation de l'exploitation agricole (trois zones ont ainsi été définies) et du tonnage de cannes livrées. Pour la campagne 2007-2008 (4,1 millions d'€), cette aide s'est réduite (- 8,7 %) par rapport à la campagne précédente (4,5 millions d'€).

Par ailleurs, une aide au transport versée par la Commission Européenne et gérée par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, a été instaurée en faveur des producteurs après la signature en 2001 d'une annexe à la convention tripartite précisant la définition de la canne saine, loyale et marchande. Cette aide, fonction de la localisation de l'exploitation, de l'état des chemins d'accès au lieu de livraison et de la quantité livrée par l'agriculteur, a pour objet la prise en charge partielle des coûts de transport de la canne du champ au centre de réception le plus proche. Au titre de la campagne cannière 2007-2008, le montant de l'aide au transport a atteint 6,95 millions d'€, soit un niveau équivalent à celui de la récolte antérieure (6,94 millions d'€).

Aide au transport (euro / tonne)	Zone 1 zone verte	Zone 2 zone jaune	Zone 3 zone rouge
Niveau 1 (< 700 tonnes)	3,03	5,35	7,00
Niveau 2 (> 700 tonnes et < 3000 tonnes)	2,33	4,46	7,00
Niveau 3 (> 3000 tonnes)	1,63	3,57	7,00

¹ Est considéré comme agriculteur à titre principal tout agriculteur bénéficiaire des prestations de l'Assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA) et justifiant en outre:

- de plus de 50 % du revenu du travail du chef d'exploitation issu de l'activité agricole telle que définie par l'article L 311-1 du code rural ;
- de plus de 50 % du temps d'activité du chef d'exploitation consacré à l'exercice de cette activité;
- du respect de la réglementation relative au contrôle des structures agricoles et, lorsqu'elle est requise, de l'autorisation d'exploiter conformément aux dispositions des articles L 331-2 et suivants du code rural pour les agriculteurs s'étant installés ou ayant agrandi leur exploitation depuis moins de trois ans à la date du dépôt de la demande d'aide ;
- de la propriété du foncier de l'exploitation et/ou de la possession d'un bail à ferme ou colonat conforme à la réglementation.

Enfin, une prime de soutien d'un million d'€ est octroyée par les industriels uniquement aux planteurs cultivant la canne dans des zones éloignées des centres de réception et / ou difficiles en raison de la pente de l'exploitation.

3) Les aides structurelles

La filière canne bénéficie par ailleurs d'un certain nombre d'aides structurelles destinées à améliorer le cadre de production, les structures d'exploitation ainsi que la logistique de collecte et le transport. Ces aides s'inscrivent dans le cadre du Programme de Consolidation de l'Economie Sucrière (PCES Canne) dont l'origine remonte à 1983 et se prolonge à partir de la campagne 2000-2001, dans le cadre du Document unique de programmation (DOCUP) 2000-2006 et du Programme de Développement Régional dont le principal bailleur de fonds est le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA).

Les principaux axes d'intervention concernent, d'une part, des actions en faveur de l'amélioration foncière (épierrage essentiellement) ainsi que l'ouverture ou la remise en état de voiries d'accès aux exploitations et, d'autre part, la replantation de surfaces en cannes pour compenser les pertes récurrentes de surfaces dues essentiellement au développement de l'habitat urbain ainsi qu'aux infrastructures routières. L'ensemble des interventions sur l'amélioration foncière et les voiries est subventionné à hauteur de 75 % (le solde étant à la charge de l'exploitant). La subvention est financée dans le cadre du DOCUP, à hauteur de 70 % par le FEOGA et 30 % par le Conseil Général. Le montant des aides octroyées dans ce cadre s'est établi à 1,5 million d'€ en 2007 contre 2,6 millions d'€ un an auparavant, ce qui correspond à un fléchissement de près de moitié (- 41,8 %) entre les deux campagnes.

L'appui à la replantation intervient par l'attribution d'une prime de 1 142,37 € par hectare en plantation manuelle et de 990,92 € par hectare en plantation mécanisée, dont 70 % sont financés par le FEOGA et 30 % par l'Etat. S'ajoute une prime complémentaire égale à 50 % du coût des intrants de fonds (engrais), plafonnée à 381,12 € (dont la contrepartie nationale est financée par le Conseil Régional) pour les agriculteurs qui s'engagent à faire analyser leur sol et à procéder aux amendements nécessaires. Entre 2006 (1,29 million d'€) et 2007 (1,54 million d'€), le montant des primes versées en faveur de l'appui à la replantation a progressé de 19,8 %. En complément de ces subventions, une aide exceptionnelle, dont la mise en œuvre est assurée par les pôles canne, est versée sous forme d'avance remboursable par les industriels à tout planteur s'engageant dans une action de replantation durant les campagnes 2006-2007 à 2008-2009.

Enfin, des aides indirectes financées à hauteur de 60 % par le FEOGA et 40 % par le Conseil Général sont versées au CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), au CERF (Centre d'essai, de recherche et de formation), au CTICS (Centre technique interprofessionnel de la canne et du sucre) et aux différents organismes de travaux pour un montant de 2,41 millions d'€ en 2007 contre 2,81 millions d'€ en 2006. Le Département a, par ailleurs, contribué financièrement pour 30 % à la politique de lutte contre le ver blanc, le solde étant financé par le FEOGA. Cette aide correspond à une ristourne de 50 % sur le prix des produits chimiques.

La convention canne 2006-2015

- la canne de référence demeure la canne à sucre saine, loyale et marchande à 13,8 % de richesse saccharimétrique mesurée selon le protocole du CTICS ;
- le prix d'achat de la canne de référence par les industriels est maintenu à 39,09 € / tonne ;
- la prime forfaitaire par tonne de canne livrée (prime bagasse), sous réserve d'une production globale livrée supérieure à 1,5 million de tonnes, s'élève respectivement à 1,30 € / tonne pour une production comprise entre 1,5 et 1,75 million de tonnes, à 1,80 € / tonne pour des volumes réceptionnés compris entre 1,75 et 1,9 million de tonnes et à 2 € / tonne pour des quantités manipulées supérieures à 1,9 million de tonnes ;
- l'instauration d'une prime de soutien versée par les industriels aux planteurs dont les cultures se situent dans des zones éloignées des centres de réception et / ou difficiles en raison de la pente d'un montant global annuel d'un million d'€ ;
- le montant éligible de l'aide à la production attribuée par l'Etat aux agriculteurs producteurs de canne à sucre est égal, pour les agriculteurs à titre principal, au produit des quantités de canne livrées par l'aide unitaire fixée en fonction de la tranche de tonnage selon le barème suivant : 21,40 € / t pour les 700 premières tonnes, 16 € / t pour la tranche de 701 à 1 200 tonnes, 12,50 € / t pour la tranche de 1 201 tonnes à 3 000 tonnes, 9,50 € / t pour la tranche de 3 001 à 5 000 tonnes, 7,40 € / t pour la production supérieure à 5 000 tonnes. Pour tous les agriculteurs pluriactifs, le montant éligible est égal au produit des quantités de canne livrées par une aide unitaire fixée à 6 € / tonne ;
- l'octroi à tout planteur par les industriels lors des 3 premières campagnes couvertes par la présente convention d'une aide complémentaire exceptionnelle à la replantation d'un montant de 1 000 € par hectare pour les replantations simples canne sur canne et de 2 000 € par hectare pour les replantations nécessitant des travaux fonciers sous la forme d'une avance remboursable à taux zéro (80 % de l'aide) et d'une subvention (20 % de l'aide) ;
- les taux unitaires de l'aide au transport tranche par tranche ont été relevés de 10 % par rapport au barème fixé en 2001. (Cf tableau ci-dessus) ;
- l'octroi par l'Etat aux sociétés industrielles à compter de l'exercice budgétaire 2010 d'une aide forfaitaire d'adaptation à la réforme de l'OCM sucre d'un montant annuel de 7,46 millions d'€ en contrepartie du paiement intégral de la taxe à la production ;
- l'attribution par l'Etat aux sociétés sucrières des Départements d'Outre-Mer exportant des sucres vers les ports des pays membres de l'Union européenne d'une aide de soutien logistique d'un montant annuel maximum de 24 millions d'€ à compter de l'année budgétaire 2010 ;
- le versement par la Commission européenne aux sociétés sucrières d'une aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM à la réforme de l'OCM sucre d'un montant de 31,496 millions d'€ pour 2007, de 36,648 millions d'€ pour 2008, de 41,422 millions d'€ pour 2009 et de 44,163 millions d'€ par an pour la période 2010-2015 ;
- la constitution d'une organisation interprofessionnelle regroupant les acteurs professionnels et économiques de la filière canne-sucre dans les trois mois suivants la signature de la présente convention ;
- la création d'un pôle canne par bassin de production afin d'améliorer l'accompagnement de proximité des planteurs et de faciliter leurs démarches administratives.

L'Organisation Communautaire du Marché (OCM) européen du sucre

Sur la base des propositions faites par la Commission européenne et suite aux avis du Parlement européen et du Comité économique et social européen, le Conseil de l'Union européenne a adopté le 20 février 2006 le règlement (CE) n°318/2006 entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2006, réformant l'Organisation commune de marché (OCM) Sucre. L'Union européenne a réservé un traitement spécial à la Réunion ainsi qu'aux autres Régions Ultra-Périphériques (RUP) afin de prendre en compte les contraintes spécifiques de leur agriculture et de leur industrie sucrière et leur situation géographique par rapport au marché européen.

Les principales dispositions de la réforme de l'OCM sucre sont les suivantes :

- une baisse du prix d'achat garanti de 36 % pour le sucre blanc (631,9 euros par tonne en 2006 à 404,4 euros en 2009) et le sucre brut (496,8 euros par tonne en 2006 à 335,2 euros par tonne), échelonnée sur quatre campagnes ;
- un remplacement du prix d'intervention par un prix de référence au bout de quatre ans ;
- une mise en place d'un système d'information sur les prix pratiqués sur le marché du sucre, comprenant un dispositif de publication des niveaux de prix pour ce marché ;
- une fusion des quotas de production « A » et « B » en un quota unique de production, soit 480 225 tonnes par campagne pour les Départements d'Outre-Mer français dont 324 112,8 tonnes pour la Réunion contre 294 582 tonnes dans le précédent règlement ;
- un abandon du système d'intervention publique au profit d'un régime de stockage privé comme filet de sécurité dans le cas d'un prix du marché inférieur au prix de référence ;
- une validité du nouveau règlement jusqu'en 2014-2015, sans clause de révision ;
- un fonds de restructuration temporaire s'élevant à 6,4 millions d'euros alimenté par les pays producteurs pour financer la reconversion des sucreries souhaitant cesser leur activité, cotisation à laquelle la Réunion n'est pas soumise en sa qualité de Région Ultra-Périphérique (RUP) ;
- une baisse de l'aide à l'écoulement du sucre de 18 millions d'euros par an à 15,2 millions d'euros ;
- une indemnisation, s'élevant à 44 millions d'euros par campagne, des pertes de revenus agricoles des Régions Ultra-Périphériques liées à la baisse du prix d'achat du sucre par l'Union européenne.

3. LA FILIERE FRUITS ET LEGUMES

L'année 2007 a été marquée par de mauvaises conditions météorologiques avec une alternance de périodes de sécheresse et de fortes précipitations, notamment lors du passage fin février du cyclone Gamède. Ce climat défavorable a provoqué des pénuries de production, qui se sont traduites par une flambée des prix aussi bien des fruits que des légumes, ainsi qu'une moindre qualité des produits mis en marché.

La filière fruits et légumes a connu au cours des dernières années un développement important lié à la croissance régulière du marché local. Les productions fruitières et

légumières, qui constituaient à l'origine, pour l'essentiel, des cultures de diversification de la canne à sucre, sont devenues la première source de revenus de l'agriculture de l'île (34,4 %).

En dépit de l'ampleur prise par ses cultures, la filière fruits et légumes réunionnaise continue de souffrir d'un manque de structuration à tous les niveaux, comme en témoignent notamment l'irrégularité des cours, le défaut de prévision des quantités à mettre en marché de même que la sensibilité de la filière aux produits d'importation. Ainsi, la Chambre d'Agriculture a organisé des marchés de vente directe aux consommateurs afin de permettre aux petits producteurs d'écouler les surplus de production non absorbés par les circuits classiques de distribution. Malgré les tentatives d'organisation de la branche en structures coopératives impulsées par le Conseil Général, les grossistes, plus communément appelés localement « bazarriers », jouent toujours un rôle essentiel dans la commercialisation des fruits et des légumes. En effet, la plupart des groupements de producteurs créés au cours des dernières années n'a pu maintenir un niveau d'activité satisfaisant et a rencontré d'importantes difficultés financières. L'ouverture en 1992 du marché de gros de Saint-Pierre¹ a toutefois marqué une étape importante dans l'organisation des circuits de distribution sur le marché local.

◆ La filière légumes

Les principales zones de production de légumes sont localisées dans le nord (La Bretagne à Saint-Denis et Dos d'âne à la Possession), le cirque de Salazie et surtout dans une zone comprise entre les Hauts de l'ouest et Saint-Joseph via le Tampon où les conditions naturelles sont les plus favorables (zones de basse altitude irriguées par les rivières de la Plaine et de Cilaos).

A l'image de l'exercice précédent (- 5,5 %), la production locale de légumes, qui se compose de légumes frais (83,2 %), de légumes secs (0,9 %) et de tubercules, racines et bulbes (15,9 %), a diminué en 2007 (- 4,2 %) pour atteindre 40 190 tonnes contre 41 943 tonnes un an auparavant. Ces mauvais résultats s'expliquent par des conditions météorologiques défavorables au premier trimestre 2007 (températures élevées et sécheresse suivies du passage du cyclone Gamède) et des difficultés d'approvisionnement en eau dans la micro-région Sud. Ainsi, la récolte de légumes demeure une nouvelle fois sensiblement inférieure à celles de la fin des années 1990 et du début des années 2000 (61 304 tonnes en moyenne par an entre 1997 et 2001).

¹ Le marché de gros de Saint-Pierre, dont le statut a été transformé en société mixte depuis janvier 1995, est fréquenté par environ 400 acheteurs inscrits au registre du commerce ou des métiers et 800 producteurs inscrits à l'AMEXA. Selon les estimations, le tiers des tonnages de légumes produits à la Réunion serait commercialisé sur ce marché.

Production de légumes (en tonnes)

	2003	2004	2005	2006(sd)	2007(p)	Var 07/06
Légumes frais	37 582	36 182	36 931	34 190	33 453	-2,2%
<i>dont christophine</i>	5 050	3 450	3 362	3 192	2 800	-12,3%
<i>dont choux pommé</i>	6 048	5 346	5 275	4 990	2 220	-55,5%
<i>dont brèdes</i>	1 770	1 617	1 579	1 476	2 400	62,6%
<i>dont haricots verts</i>	808	243	285	257	231	-9,9%
<i>dont salades</i>	2 205	4 828	4 743	4 185	3 804	-9,1%
<i>dont tomates</i>	5 829	8 943	8 755	n.d	10 860	n.s
Légumes secs	410	528	519	480	342	-28,8%
Tubercules, racines, bulbes	5 832	5 867	6 943	7 273	6 395	-12,1%
<i>dont pommes de terre</i>	4 037	5 444	6 420	6 750	6 000	-11,1%
Total production de légumes	43 824	42 576	44 392	41 943	40 190	-4,2%

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Cette pénurie de production a touché l'ensemble des cultures. Ainsi, les quantités récoltées de légumes frais (33 453 tonnes contre 34 190 tonnes lors de l'exercice antérieur) ont été orientées à la baisse pour la seconde année consécutive en 2007 (- 2,2 % après - 7,4 % en 2006). Les principales cultures de légumes frais ont enregistré une diminution de leurs volumes produits à l'exception des brèdes (+ 62,6 %). En effet, les récoltes de tomates (10 860 tonnes, soit 32,5 % de la production de légumes frais) ont particulièrement souffert en 2007. Comme en 2006 (- 11,8 %), les salades (11,4 % des légumes frais) se caractérisent par un net fléchissement de leur production en 2007 (- 9,1 %), passant de 4 185 tonnes à 3 804 tonnes. A l'instar des trois années précédentes, les productions de christophines (- 12,3 %) et de choux pommés (- 55,5 %) se sont réduites pour atteindre respectivement 2 800 tonnes et 2 220 tonnes, ce qui correspond à des niveaux plus de deux fois inférieurs à ceux observés en 2001. Contrairement aux quatre exercices antérieurs, les quantités produites de tubercules, racines et bulbes (6 395 tonnes) se sont repliées en 2007 (- 12,1 %), sous l'effet essentiellement du recul des volumes récoltés de pommes de terre pour la première fois depuis 2003 (- 11,1 %), qui représentent 93,8 % de la production de ce type de légume. Parallèlement, la production de légumes secs s'est révélée moins élevée en 2007 (342 tonnes) qu'en 2006 (480 tonnes).

Après avoir stagné en 2006 (+ 0,1 %), les importations de légumes ont significativement augmenté en 2007 (+ 8,0 %) pour pallier les déficits de la production locale. Par conséquent, la production réunionnaise a permis de satisfaire la demande des résidents de l'île à hauteur de 65,9 %, soit une perte de parts de marché de l'ordre de 2,7 points par rapport à 2006. Les volumes importés de légumes étaient constitués principalement d'oignons (34,6 % des volumes importés), de haricots (19,4 %), de carottes et de navets (13,1 %), de pommes de terre (8,2 %), d'aulx (8,1 %), de lentilles (5,8 %). Les entrées de légumes provenaient essentiellement de Madagascar (25,6 %), d'Inde (20,1 %), de France métropolitaine (13,4 %), d'Australie (11,6 %), de Chine (10,4 %), du Canada (6,9 %) et d'Afrique du Sud (6,0 %).

Passant de 12,7 tonnes à 33 tonnes, les exportations de légumes affichent une sensible progression entre 2006 et 2007 (+ 160,0 %), qui s'est avérée toutefois insuffisante pour approcher les niveaux atteints en 2002 (142,7 tonnes) et 2003 (77,4 tonnes). Ainsi, la Réunion a exporté seulement 0,08 % de sa production maraîchère. Les quantités exportées de légumes se constituaient majoritairement de haricots (79,6 %) et d'aulx (19,1 %), le reste se répartissant entre des épinards (1,0 %) et des oignons (0,3 %). Madagascar (82,8 %) a représenté le premier débouché des sorties de légumes du département devant l'Hexagone (12,7 %), Mayotte (3,2 %), les Terres Australes Antarctiques Françaises (1,0 %) et le Nigéria (0,3 %).

◆ La filière fruits

Production de fruits (en tonnes)

	2003	2004	2005	2006(sd)	2007(p)	Var. 07/06
Agrumes	7 912	7 465	7 842	7 664	5 994	-21,8%
Ananas	8 020	8 902	11 950	16 000	14 800	-7,5%
Letchis	8 455	8 193	7 370	7 219	6 571	-9,0%
Bananes	9 247	8 750	11 250	10 000	5 400	-46,0%
Mangues	4 954	5 275	4 469	3 848	1 956	-49,2%
Goyavier	616	556	508	508	700	37,8%
Autres	7 436	6 775	7 302	6837	6804	-0,5%
Total production fruits	46 639	45 916	50 691	52 077	42 225	-18,9%

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Contrairement aux deux exercices précédents (2006 : + 2,7 %, 2005 : + 10,4 %), la production de fruits se caractérise par une sensible baisse en 2007 (- 18,9 %), passant de 52 077 tonnes à 42 225 tonnes. Des conditions climatiques difficiles sont à l'origine de cette contre-performance. Ces mauvais résultats ont touché l'ensemble des cultures de premier plan. En effet, l'ananas (35,1 % des quantités produites totales) affiche une nette baisse de ses volumes récoltés (- 7,5 %) à 14 800 tonnes, rompant ainsi la tendance haussière observée depuis 2003. A l'image de l'exercice antérieur, les agrumes (14,2 % de la production totale), la banane (12,8 %) et les mangues (4,6 %) ont enregistré une contraction significative de leur activité avec des diminutions respectives de 21,8 %, de 46,0 % et de 49,2 %. De même, la production de letchis (15,6 %) s'est repliée en 2007 (- 9,0 %) pour la quatrième année consécutive. Une nouvelle fois, les agriculteurs réunionnais ont du faire face dans l'ensemble à des difficultés de commercialisation de leur production.

Paradoxalement, les exportations de fruits (1 540,8 tonnes) se sont inscrites en hausse en 2007 (+ 12,8 %) après s'être réduites un an auparavant (- 25,8 %). Ainsi, 3,6 % de la production locale a été exportée. Les quantités expédiées se composaient essentiellement d'ananas (82,5 %), dont 8,6 % des volumes produits ont été vendus hors du département, de letchis (9,1 %), de fruits de la passion (3,3 %) et de mangues et de goyaves (3,3 %). La France métropolitaine a représenté le débouché quasi-exclusif des exportations réunionnaises de fruits.

A l'instar de l'année précédente (+ 15,7 %), les entrées de fruits à la Réunion (17 621 tonnes contre 16 067 tonnes en 2006) ont progressé de manière élevée en 2007 (+ 9,7 %). Les importations de fruits étaient constituées principalement de pommes (35,9 %), d'oranges (19,4 %), de poires (10,0 %), de raisins de table (8,4 %), de citrons (5,6 %), de kiwis (2,8 %), de mandarines (2,4 %), de pruneaux (2,2 %), de nectarines (2,1 %), de pamplemousses (2,1 %) et de clémentines (1,6 %). L'Afrique du Sud (57,2 %) demeure le principal fournisseur des volumes de fruits importés de l'île devant la France métropolitaine (16,6 %), Israël (7,0 %), l'Egypte (6,6 %), l'Italie (3,9 %) et la Nouvelle-Zélande (3,8 %).

Ainsi, la part de marché de la production locale a sensiblement fléchi (- 6,2 points), passant de 76,6 % en 2006 à 70,4 % en 2007.

4. LES PRODUCTIONS TRADITIONNELLES

◆ G eranium et v etiver

Apr es avoir interrompu l'ann ee pr ecedente (+ 4,8 %) son orientation   la baisse amorc ee en 2000, la production r eunionnaise d'huile essentielle de **g eranium** s'est de nouveau contract ee en 2007 (- 18,7 %) pour s' tablir   1 649 Kg contre 2 028 Kg un an auparavant, en raison notamment des d eg ats occasionn es sur les cultures par le passage du cyclone Gam ede. Par cons equent, les exportations se sont repli ees (- 13,5 %), passant de 1 815 Kg en 2006   1 570 Kg en 2007. Ainsi, la R eunion se caract erise une nouvelle fois par un d eficit de production face   un march e international qui offre de nombreux d ebouch es tant en parfumerie qu'en cosm etique et en soins para-m edicaux. Par ailleurs, il convient de souligner que les exploitants rencontrent des difficult es pour trouver de la main d' uvre lors des pics de travaux. Toutefois, de nouvelles techniques de culture plus productives (plantations hors sol) ainsi que le nouveau Programme d'Orientations Sp ecifiques   l'Eloignement et   l'Insularit  des D epartements d'Outre-Mer (POSEIDOM) posent les jalons d'une relance de l'activit .

Apr es plusieurs ann ees de diminution, le nombre de planteurs de g eranium s'est stabilis    144 en 2007 contre 142 en 2006. Cette tendance baissiere est le reflet d'un int er t moindre pour la culture du g eranium qui contraste avec l'engouement observ  dans la seconde moiti  des ann ees 1990. La filiere est essentiellement compos ee de petits producteurs. En effet, pr es des deux tiers des planteurs (63,9 %) ont apport    la Coop erative Agricole des Huiles Essentielles de Bourbon (CAHEB) moins de 10 Kg d' quivalent en huile essentielle de g eranium. Par ordre d croissant, les exploitants ayant livr  entre 20 et 40 Kg ont repr esent  les principaux planteurs en termes de quantit  (39,5 % des volumes totaux) devant les cultivateurs ayant produit respectivement moins de 10 Kg (23,2 %), de 10   20 Kg (20,3 %) et plus de 40 Kg (16,9 %).

Les prix pay s aux planteurs, se d composant en un prix de base et une subvention pr evue dans le cadre du POSEIDOM, s' levaient   140   le Kg en 2007.

Production d'huiles essentielles (en Kg)

	2003	2004	2005	2006	2007
G�eranium	3 112	2 508	1 935	2 028	1 649
<i>Variations annuelles</i>	-1,4%	-19,4%	-22,8%	4,8%	-18,7%
V�etiver	179	0	44	0	16
<i>Variations annuelles</i>	-58,8%	-100,0%	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>

Source : Coop erative agricole des huiles essentielles de Bourbon (CAHEB)

En d pit du triplement en trois ans du prix pay  aux planteurs, la production r eunionnaise d'huile essentielle de **v etiver**, qui atteint seulement 16 Kg en 2007 contre 434 Kg en 2002, est quasiment   l'arr t depuis 2004. L'absence de main d' uvre pour les t ches de r colte – r put es p nibles – semblent  tre   l'origine du d clin de la filiere. L' le n'a export  aucune quantit  de v etiver en 2006 et 2007.

◆ La vanille

La filière vanille est organisée autour de deux structures, Provanille, d'une part, qui collecte la vanille verte, apporte une assistance technique aux producteurs et contribue à des travaux de recherche agronomique et l'Union réunionnaise des coopératives agricoles, d'autre part, qui assure la transformation et la commercialisation des produits. Parallèlement, des exploitants indépendants¹ réalisent une part croissante de la production du département.

D'après les statistiques provisoires de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF), les plantations de vanille couvriraient une surface d'environ 270 hectares en culture principale à la Réunion en 2007 contre 300 hectares l'année précédente. Ces cultures se situaient essentiellement sur les côte Est et Sud-Est du Département entre les communes de Sainte-Suzanne et de Saint-Joseph. Une troisième catégorie de producteurs cultivant et transformant eux-mêmes la vanille, dont la production est estimée à environ 5 à 10 % de la production de l'île, est apparue depuis quelques années.

Selon les premières estimations de la DAF, la production de vanille se serait contractée de plus de deux tiers en 2007 en raison des dégâts importants occasionnés par le cyclone Gamède sur les plantations. Par conséquent, les rendements de production à l'hectare ont nettement diminué entre 2006 (72,7 Kg par hectare) et 2007 (24,0 Kg par hectare).

Production et commercialisation de la vanille (en tonnes)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Production de vanille verte						
Coopérative des producteurs	15,0	19,1	13,8	8,0	12,5	8,3
Producteurs indépendants	13,0	15,2	13,2	10,0	12,5	15,0
Total	28,0	34,3	27,0	18,0	25,0	23,3

Source : Société coopérative agricole Provanille et DAF

¹ Il existe trois producteurs indépendants à la Réunion : les exploitations Appavoupoullé et Lechnig, ainsi que la Compagnie réunionnaise d'exportation.

§ 2. L'ELEVAGE

◆ Le contrôle de la nutrition animale

L'approvisionnement en aliments destinés aux différentes filières animales, composante essentielle des coûts de production des éleveurs, est quasi-exclusivement assuré par deux entreprises : l'Union réunionnaise des coopératives agricoles (URCOOPA), qui détient 65,4 % des parts de marché pour les aliments et deux tiers pour les matières premières, et PROVAL SANDERS pour le solde. Le secteur coopératif est le principal client des deux sociétés avec quasiment deux tiers des achats d'aliments et environ trois quarts des achats de matières premières.

Le marché de la nutrition animale à la Réunion (en tonnes)

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Aliments pour porcins	60 800	65 536	59 889	58 512	56 944	-2,7%
Aliments pour bovins	33 943	37 238	36 389	37 917	41 053	8,3%
Aliments pour volailles	81 321	78 457	77 086	76 077	84 043	10,5%
Total Aliments pour bétail	185 648	188 796	184 555	184 284	195 000	5,8%
Matières premières	44 593	46 055	45 560	40 648	40 377	-0,7%

Sources: URCOOPA, PROVAL SANDERS

Passant de 184 284 tonnes en 2006 à 195 000 tonnes en 2007, les ventes d'aliments pour bétail ont sensiblement augmenté (+ 5,8 %), sous l'effet d'une progression de la consommation d'aliments des filières volaille (+ 10,5 %) et bovine (+ 8,3 %). En revanche, les ventes d'aliments pour porcins se sont inscrites en baisse pour le troisième exercice consécutif en 2007 (- 2,7 % après - 2,3 % en 2006 et - 8,6 % en 2005). Parallèlement, les ventes de matières premières transformées ont enregistré un léger repli en 2007 (- 0,7 %).

Par ailleurs, il convient de souligner que l'année 2007 a été marquée par une hausse significative des prix des matières premières.

◆ La filière avicole

En amont de la filière, la livraison de poussins aux éleveurs de poulets de chair relevant tant du secteur coopératif que du secteur privé est principalement assurée par la société Couvée d'or dont les ventes de poussins, toutes espèces confondues, passent de 8,0 millions d'unités en 2006 à 8,7 millions d'unités en 2007, soit une progression de + 9,5 %. L'espèce « poulet de chair » représente 94,5 % des ventes.

La production avicole locale (9 695 tonnes équivalent carcasse contre 9 020 TEC en 2006) a progressé à un rythme élevé en 2007 pour la seconde année consécutive (+ 7,5 % après + 7,9 % en 2006), confirmant ainsi la reprise amorcée un an auparavant après trois exercices de stagnation. Cette performance s'est traduite par un accroissement du chiffre d'affaires de la filière organisée de + 5,8 % à 42,1 millions d'€. Parallèlement, la production hors filière est

estimée entre 4 000 et 5 000 TEC. Par ailleurs, il convient de souligner que l'opération de déstockage de volailles congelées conduite en 2005 et 2006 s'est révélée fructueuse, comme en attestent la diminution des stocks de poulets congelés et l'augmentation des mises en rayon de poulets standards. De même, les éleveurs ont poursuivi leurs efforts de communication à la fois en termes de sécurité alimentaire et de qualité des produits en s'appuyant sur la mention « Produits Pays Réunion » officialisée par le Décret n°2006-162 publié le 18 décembre 2006.

A l'inverse de l'exercice précédent (+ 6,3 %), les importations de volailles se sont légèrement contractées en 2007 (- 1,0 %) passant de 14 797 tonnes à 14 650 tonnes. La France métropolitaine (55,4 % des volumes importés de volailles) demeure le principal fournisseur de la Réunion devant la Belgique (23,5 %) et les Pays-Bas (16,1 %).

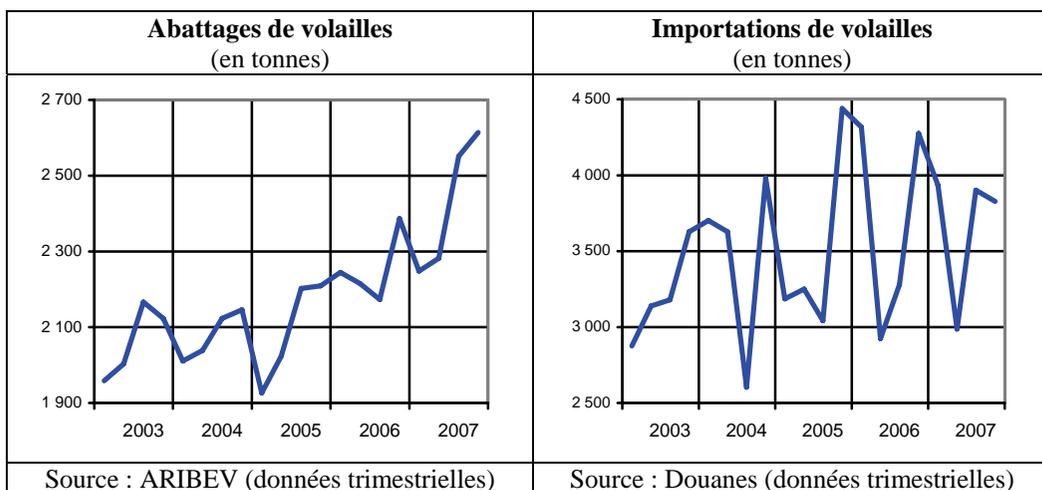
Production avicole (tonnes équivalent carcasse)

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Volailles consommées (tonnes)	21 070	22 234	22 277	23 817	24 345	2,2%
Production avicole (1)	8 250	8 319	8 361	9 020	9 695	7,5%
Importations	12 820	13 916	13 916	14 797	14 650	-1,0%

Source : Avipole, Douanes

(1) Abattages contrôlés en équivalent carcasse des abattoirs agréés "Crête d'or" et SEGMA

Au total, la consommation apparente de volailles (24 345 tonnes) s'est une nouvelle fois inscrite en hausse en 2007 (+ 2,2 %), s'établissant à un niveau record. Cette demande croissante a davantage été satisfaite par la production locale que par les entrées extérieures de volailles. Par conséquent, la filière avicole réunionnaise enregistre un gain de sa part de marché de 2,0 points à 39,8 %.



Selon les statistiques annuelles agricoles provisoires de la DAF, la production réunionnaise d'œufs (120,6 millions d'unités contre 118,0 millions d'unités en 2006) a augmenté de manière plus rapide en 2007 (+ 2,2 %) qu'en 2006 (+ 1,2 %). Cette évolution s'explique par l'accélération de la croissance de l'activité des élevages de type intensif en 2007 (+ 2,3 % après + 1,4 % l'année précédente). Les élevages de type familial enregistrent une

stabilisation de leur production contrairement à l'exercice antérieur (- 5,9 %). Les structures industrielles, dont la quasi-totalité de la production est réalisée par le syndicat des producteurs d'œufs de la Réunion (SPOR), couvrent l'essentiel de la production d'œufs de l'île (97,0 %).

Contrairement aux deux années précédentes (- 30,2 % en 2006, - 39,1 % en 2005), les investissements engagés par la filière avicole (6,5 millions d'€) se sont nettement renforcés en 2007 en étant plus de six fois supérieurs aux montants enregistrés en 2006 (environ 1 million d'€). La majeure partie de ces investissements a été destinée aux outils d'abattage et de transformation, et plus particulièrement à une nouvelle chaîne de découpe automatisée pour répondre de manière plus efficace à une demande grandissante du marché en produits de découpe. Le reste des investissements a profité aux couvoirs et aux élevages.

En 2007, le nombre d'emplois directs dans la filière est resté stable pour s'établir à 499 travailleurs contre 498 personnes un an auparavant.

Enfin, les hauts de l'île, qui concentrent 80 % des élevages, demeurent la principale zone d'implantation des aviculteurs. Confrontés à une pression urbaine croissante dans les Hauts, notamment à mi-hauteur, les éleveurs doivent respecter des contraintes environnementales plus importantes.

◆ La filière porcine

Après avoir été orientée à la baisse en 2006 (- 2,4 %), les abattages contrôlés locaux de viande porcine ont stagné en 2007 (- 0,1 %) pour atteindre 12 357 tonnes contre 12 368 tonnes un an auparavant. Cette situation masque toutefois des évolutions divergentes des différentes catégories de producteurs. A l'image des deux exercices précédents (2006 : - 1,7 %, 2005 : - 8,5 %), la production des éleveurs indépendants (3 044 tonnes) a diminué (- 4,3 %), tandis que la production de viande porcine du secteur coopératif (9 313 tonnes) a légèrement progressé en 2007 (+ 1,4 %, soit 127 tonnes supplémentaires) contrairement à l'année antérieure (- 2,7 %). Ainsi, la part de marché du secteur coopératif s'élevait à 75,4 %, ce qui correspond à une augmentation de 1,1 point par rapport à 2006.

Le marché de la viande de porc à la Réunion (en tonnes)

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Abattages contrôlés de porcs locaux	11 765	12 394	12 675	12 368	12 357	-0,1%
CPPR	8 576	8 855	9 437	9 186	9 313	1,4%
Autres éleveurs	3 189	3 539	3 238	3 182	3 044	-4,3%
Importations de viande porcine	10 424	10 715	9 317	10 462	11 075	5,9%
Total	22 189	23 109	21 992	22 830	23 432	2,6%

Sources : Coopérative des producteurs de porcs de la Réunion, Douanes

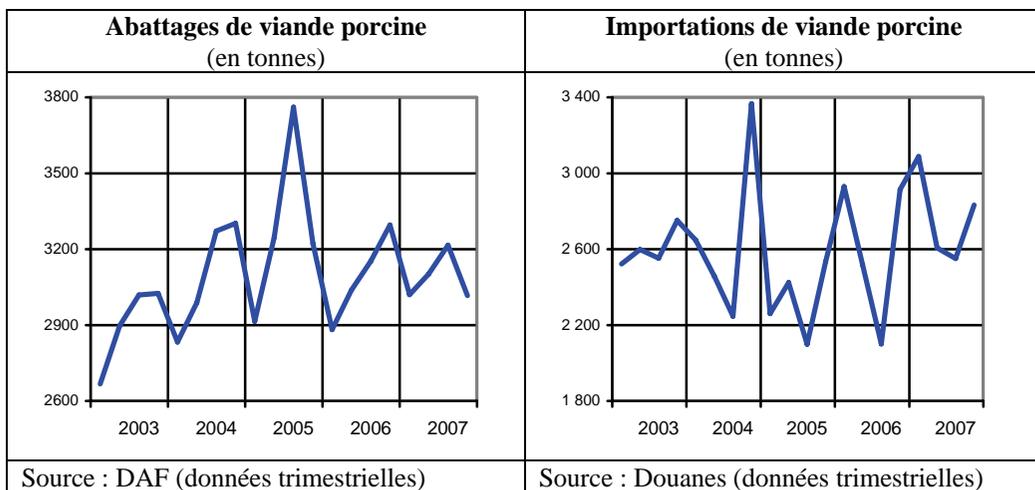
Après le phénomène de surproduction constaté en 2004 et 2005, puis un retour à la normale en 2006, l'année 2007 a été également marquée par une stabilisation du marché durant les trois premiers trimestres. Les conséquences du cyclone Gamède et une baisse de la fertilité des truies au cours de l'été austral 2007 ont provoqué un déséquilibre entre l'offre et la demande au quatrième trimestre 2007. Cette pénurie a contraint les éleveurs à anticiper l'abattage d'une partie du cheptel et a nécessité des ajustements ponctuels en ayant recours à

des importations de carcasses fraîches pour satisfaire la demande, plus particulièrement pour les fêtes de fin d'année. Ces opérations de régulation du marché organisées depuis plusieurs années dans le cadre de l'ARIBEV s'avèrent efficaces pour répondre à la demande tout en évitant une flambée des prix en période de pénurie et un effondrement des cours en cas de surproduction.

Ainsi, les importations de viande porcine se sont accrues pour la seconde année consécutive en 2007 (+ 5,9 % après + 12,3 % un an auparavant), passant de 10 462 en 2006 à 11 075 tonnes en 2007. Les volumes importés proviennent essentiellement de France métropolitaine (72,4 %), d'Espagne (12,8 %) et du Danemark (10,0 %).

A l'instar de l'exercice antérieur (+ 3,8 %), la consommation apparente totale de viande porcine (23 432 tonnes contre 22 830 tonnes en 2006) a augmenté en 2007 (+ 2,6 %). La production locale a permis de satisfaire un peu plus de la moitié de la demande de viande porcine (52,7 %), ce qui correspond à une perte de parts de marché de 1,5 point au profit des importations.

Les éleveurs du secteur coopératif sont principalement localisés dans la zone des Hauts qui a fourni les deux tiers de la production totale de la Coopérative des Producteurs de Porcs de la Réunion (CPPR). Il s'agit d'élevages à caractère familial de dimension restreinte : 30 truies en moyenne, soit un sixième de la taille d'une exploitation métropolitaine moyenne. Contrairement au secteur non coopératif, les élevages de la CPPR sont soumis à un quota limitant leur envergure (45 truies au maximum).



◆ La filière bovine

La filière bovine réunionnaise a bien résisté aux conséquences de deux facteurs exogènes défavorables qui ont marqué l'année 2007 : le passage du cyclone Gamède fin février ayant provoqué une sur-mortalité au sein du cheptel et un contexte de commercialisation difficile.

A l'image des deux années précédentes (2006 : + 3,4 %, 2005 : + 3,7 %), les abattages contrôlés de viande bovine ont été orientés à la hausse en 2007 (+ 3,0 %) pour atteindre 1 915 tonnes équivalents carcasses (TEC) contre 1 859 TEC un an auparavant, ce qui correspond à une production supplémentaire de 56 TEC. Ainsi, la filière bovine a affiché une nouvelle fois une performance record. Les volumes abattus de bœufs ont augmenté pour le troisième exercice consécutif en 2007 (+ 3,9 % après + 2,2 % en 2006 et + 4,4 % en 2005), tandis que les quantités produites de veaux ont diminué (- 8,3 %).

Le marché de la viande bovine à la Réunion (en tonnes)

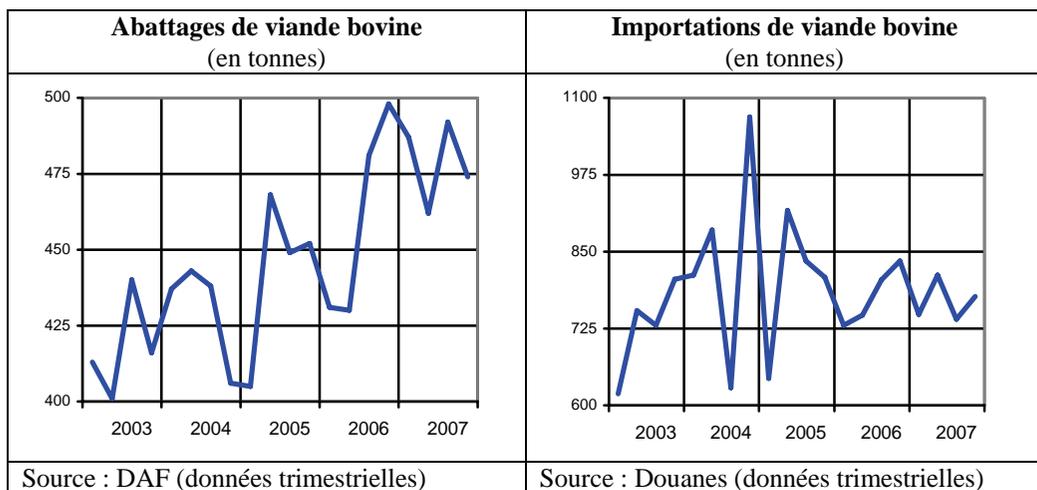
	2003	2004	2005	2006	2007	Variations
						2007/2006
Total des abattages contrôlés	1 729	1 733	1 798	1 859	1 915	3,0%
. Boeufs	1 635	1 622	1 693	1 730	1 797	3,9%
. Veaux	94	112	105	130	119	- 8,3%
Consommation totale	4 118	4 608	4 463	4 417	4 417	0,0%
. dont production locale (1)	1 210	1 213	1 259	1 302	1 341	3,0%
. dont importations (2)	2 907	3 394	3 204	3 116	3 076	-1,3%

Sources : Direction de l'agriculture et de la forêt - Douanes

(1) Hors carcasses (abattages contrôlés multipliés par le facteur 0,70)

(2) Viande réfrigérée et congelée

Après avoir nettement progressé en 2006 (+ 7,1 %), la production des adhérents de la Société coopérative d'Intérêt Collectif Agricole Réunion Viande (SICA-REVIA) a stagné en 2007 (+ 0,5 %) à 1 581 TEC. Parallèlement, les abattages contrôlés des éleveurs indépendants se sont sensiblement accrus (+ 16,8 %) contrairement à l'année antérieure (- 13,3 %), passant de 286 TEC à 334 TEC. Par conséquent, la part de marché de la SICA-REVIA a fléchi (- 2,0 points) entre 2006 (84,6 %) et 2007 (82,6 %).



Comme lors des deux exercices précédents (- 2,8 % en 2006, - 5,6 % en 2005), les importations de viande bovine ont diminué en 2007 (- 1,3 %) à 3 076 tonnes. La France métropolitaine (62,7 %) a constitué le principal fournisseur des entrées de viande bovine à la Réunion devant le Botswana (18,2 %), la Namibie (13,0 %) et les Pays-Bas (4,4 %).

Au final, la consommation apparente totale de viande bovine (4 417 tonnes) s'est stabilisée en 2007. Pour la troisième année successive, il convient de souligner un léger gain de part de marché (+ 0,9 point) de la production locale de viande bovine (30,4 %) au détriment des importations (69,6 %) qui demeurent néanmoins largement majoritaires.

◆ La production de lait

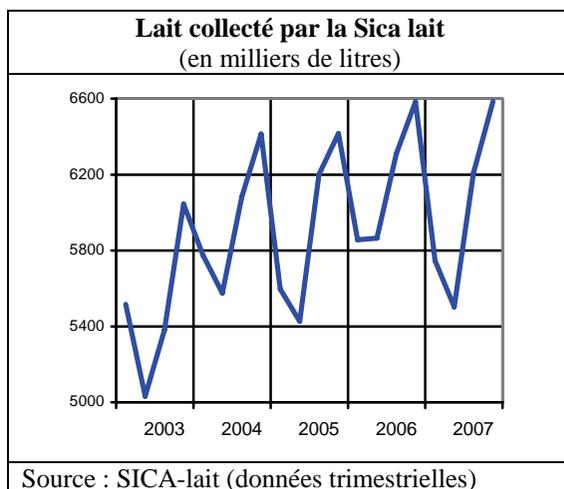
Production de lait

	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Collecte SICA-Lait (milliers de litres)	23 847	23 647	24 614	24 041	-2,3%
Importations de lait et de produits laitiers (tonnes) (1)	16 216	16 070	17 080	18 034	5,6%

Sources : SICA Lait - Douanes

(1) Lait (concentré, non concentré et en poudre), yaourts, beurre, fromages, etc.

Contrairement à l'année précédente (+ 4,1 %), la production de lait a été orientée à la baisse en 2007 (- 2,3 %), passant de 24,6 millions de litres à 24,0 millions de litres. Cette diminution s'explique principalement par le passage du cyclone Gamède fin février qui a provoqué une perte de production totale estimée à environ 800 000 litres. Un retour à la normale n'a été constaté qu'à partir du mois d'août. Toutefois, il convient de souligner que l'année 2007 affiche le deuxième meilleur bilan de la décennie.



Amorcée en 2000, la diminution continue du nombre d'exploitations laitières (120 élevages) s'est poursuivie en 2007 avec trois unités de production de moins ayant livré du lait au moins un mois dans l'année. Cette évolution est le reflet d'un phénomène de concentration de la filière. Les Hauts de l'île représentent la principale zone de production de lait du département. Parallèlement, la taille du cheptel (3 950 vaches laitières) s'est contractée pour la troisième année consécutive (- 3,4 % après - 1,6 % en 2006 et - 0,9 % en 2005). Au final, le nombre moyen de vaches laitières par élevage (32,9 têtes) s'est réduit de 2,6 % en 2007, rompant la tendance haussière observée depuis 2004.

Par ailleurs, la production moyenne par vache laitière (6 100 litres par tête) a une nouvelle fois progressé (+ 2,5 %), tandis que les volumes moyens produits par élevage (200 346 litres par unité de production) se sont stabilisés (+ 0,1 %). Ces performances sont le reflet des gains de productivité enregistrés par la filière laitière réunionnaise.

A l'image de l'exercice antérieur (+ 6,3 %), les quantités de lait et de produits laitiers importées se sont inscrites en hausse en 2007 (+ 5,6 %) pour atteindre 18 034 tonnes contre 17 080 tonnes un an auparavant. Avec 92,7 % des volumes de laits et de produits laitiers importés, la France métropolitaine demeure le fournisseur quasi-exclusif de la Réunion, le reste étant fourni essentiellement par les Pays-Bas (5,6 %).

LA STRUCTURATION DES FILIERES ANIMALES

L'interprofession

- **ARIBEV**

L'Association réunionnaise du bétail, de la viande et du lait (ARIBEV), structure interprofessionnelle créée en 1979, regroupe les différents intervenants des filières porcine, bovine et laitière (CPPR, SICA-REVIA, SICA-LAIT), ainsi que les importateurs, les transformateurs et les distributeurs. L'ARIBEV gère également plusieurs fonds d'intervention - la Caisse pour l'orientation et la régulation du marché du porc (CORMAP), le Fonds de développement de l'élevage bovin (FODEBO) et le Fonds de développement de l'élevage laitier (FODELAIT), lesquels financent diverses actions en faveur des éleveurs réunionnais.

- **SICA Viande pays**

Société coopérative d'intérêt collectif agricole chargée du désossage, de la découpe et du conditionnement dans les filières porcines et bovines.

Le traitement des déchets

- **SICA-AUCRE**

La Sica-Aucré, créée en 1995, est une usine de traitement de déchets animaux située à l'Etang-Salé.

La filière porcine

- **CPPR**

La Coopérative des producteurs de porcs de la Réunion, créée en 1974, assure le développement de la production (240 éleveurs étaient adhérents de la coopérative en décembre 2007).

- **CRIAP**

Centre régional d'insémination artificielle porcine, qui contrôle la reproduction dans la filière porcine.

- **SICABAT**

Société coopérative d'intérêt collectif agricole d'abattage, qui assure l'abattage des porcs.

La filière bovine

- **SICA-REVIA**

Société coopérative d'intérêt collectif agricole

Réunion-Viande, qui rassemble 315 éleveurs de bovins.

Elle fournit des animaux reproducteurs aux éleveurs-naisseurs et assure l'abattage des animaux issus d'élevages non adhérents.

- **SICABO**

Société coopérative d'intérêt collectif agricole chargée de la gestion de l'abattoir ouvert à Saint-Pierre en juin 1998. L'atelier de découpe associé à l'abattoir est géré par la Société bourbonnaise de viande (SOBOVI).

La filière laitière

- **SICA-LAIT**

Société coopérative d'intérêt collectif agricole du lait (170 adhérents en 2007), créée en 1962, qui assure la collecte du lait et contribue, avec les interventions du FODELAIT, au développement de la production réunionnaise.

La filière avicole

- **ARIV**

L'Association réunionnaise interprofessionnelle de la volaille, créée en 1994, rassemble l'ensemble des acteurs de la filière avicole et gère le Fonds de développement avicole (FODAVI). La production de volailles est assurée dans le cadre de la filière organisée par un groupement d'éleveurs : Avi-pôle Réunion (106 éleveurs). Créé en novembre 2006 suite à la fusion de la SCAAR et du SREV en juillet 2005, Avi-pôle Réunion compte dans ses rangs depuis le 1^{er} janvier 2008 le GEVE, qui avait succédé au GEVGM après la création d'Avicom en 2002. Cet organisme fait partie de la Fédération des éleveurs de volailles de la Réunion (FEVOR), dont le rôle consiste à défendre les intérêts des éleveurs, développer la production et gérer les aides financières attribuées.

§ 3. LA PECHE

◆ L'organisation de la pêche

L'activité de la pêche à la Réunion se répartit en trois catégories : la petite pêche, la pêche palangrière (regroupant la pêche côtière et la pêche au large) et la grande pêche industrielle.

Inscriptions au rôle et nombre d'unités armées

	2003	2004	2005	2006	2007
Petite pêche					
. Nombre d'inscrits au rôle	357	363	349	331	347
. Nombre d'unités armées	250	250	245	248	246
Pêche palangrière					
. Nombre d'inscrits au rôle	234	224	228	224	256
. Nombre d'unités armées	26	23	25	34	30
Grande pêche					
. Nombre d'inscrits au rôle	197	218	184	167	161
. Nombre d'unités armées	9	11	10	11	11

Source : Direction départementale des affaires maritimes

1) La pêche artisanale et la pêche au large

a) La pêche artisanale

La petite pêche est exercée pour des durées inférieures à 24 heures à proximité des côtes de l'île. Contrairement aux deux années précédentes (- 5,2 % en 2006, - 3,9 % en 2005), le nombre de marins pratiquant la petite pêche inscrits au rôle (347 pêcheurs) progresse de + 4,8 % en 2007 sans toutefois atteindre le niveau enregistré en 2004 (363 marins). Passant de 248 navires au 31 décembre 2006 à 246 embarcations au 31 décembre 2007, le nombre d'unités armées a faiblement diminué durant le dernier exercice. Composée de navires de petite taille (1,4 marin par embarcation en moyenne), la petite pêche constitue l'activité la plus importante en termes de flottille (85,7 %) et d'emplois (45,4 %).

Les prises de ce type de pêche sont destinées en quasi totalité à l'approvisionnement du marché local. Malgré les efforts du Conseil Général et de la Direction départementale des affaires maritimes, qui s'emploient à structurer la filière afin de maîtriser et d'accroître la production et la commercialisation, l'absence de cohésion de la profession se traduit par la persistance de pratiques commerciales traditionnelles et artisanales inadaptées aux besoins croissants de la grande distribution alimentaire¹. Ainsi, la Réunion continue d'importer des quantités importantes de poissons en 2007 (9 695 tonnes).

¹ Aucune gestion des variations saisonnières de production, absence de garantie de qualité, contrôle des circuits de distribution par les « accapareurs » favorisés par l'absence de centralisation des débarquements.

b) La pêche palangrière

A l'image de l'année précédente, la pêche côtière a enregistré en 2007 une réduction de ses effectifs (103 pêcheurs contre 112 en 2006 et 147 en 2005) de même que de sa flotte (13 navires contre 16 en 2006 et 18 en 2005). La pêche côtière se caractérise par des sorties en mer d'une durée comprise entre 24 et 96 heures.

Parallèlement, la pêche au large, plus professionnelle, disposait fin 2007 de 17 navires sur lesquels exerçaient 157 marins, ce qui correspond respectivement à un bateau de moins mais à 45 pêcheurs de plus qu'à la même date un an auparavant. Ces navires, de type « palangriers longue ligne » automatisés et d'une taille comprise entre 12 et 25 mètres, effectuent des sorties en mer d'une durée de 96 heures à 21 jours. Ils ne peuvent pêcher à moins de 12 miles des côtes, zone réservée à la pratique de la petite pêche et de la pêche côtière. La technique de pêche à la « longue ligne » consiste à capturer des poissons à partir de lignes pouvant mesurer plusieurs kilomètres et dotées de centaines d'hameçons (4 000 au maximum) accrochées à des bouées munies d'émetteurs.

Les navires pratiquant la pêche palangrière (pêche côtière et pêche au large) exercent leur activité principalement dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) de la Réunion (35 %), dans une zone distante de moins de 20 miles de la Réunion (30 %) et dans la ZEE de Madagascar (20 %).

c) Un secteur soutenu par d'importantes aides publiques

La pêche artisanale et la pêche au large bénéficient d'aides conséquentes du Conseil Général en matière d'investissement (plan de modernisation de la flotte, aides à l'équipement de l'île en dispositifs de concentration de poissons, infrastructures) et de fonctionnement de la profession (Caisse intempéries - chômage, Comité régional des pêches maritimes et élevages marins). La dynamisation de la filière pêche et le développement de l'aquaculture font, par ailleurs, l'objet d'un sous-programme pêche inclus dans le Plan de développement régional III et bénéficient d'un fonds structurel spécifique, l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP). Passant de 2,57 millions d'€ en 2006 à 2,64 millions d'€, les crédits mandatés au titre de l'IFOP ont progressé de 2,7 %. La majorité des crédits a été destinée aux actions de renouvellement et de développement de la flotte (67,5 %). Les sommes restantes se répartissaient entre les actions innovatrices et d'assistance technique mises en œuvre par les professionnels (18,6 %), l'aquaculture (10,1 %), les actions de transformation et de commercialisation (1,8 %), la protection et le développement des ressources aquatiques (1,3 %) et la promotion et la recherche de nouveaux débouchés (0,7 %). Au 31 décembre 2007, les montants programmés dans le cadre de l'IFOP atteignaient moins de 1 % des programmations de fonds structurels du DOCUP (0,9 %).

2) La grande pêche industrielle

a) Six armements pratiquent la pêche industrielle

La pêche industrielle dans les TAAF est réglementée par l'attribution de quotas.

En 2007, six armements (cinq réunionnais et un métropolitain), qui disposent de navires congélateurs (chalutiers ou palangriers) dont la longueur varie entre 30 et 90 mètres ont pratiqué la grande pêche industrielle, qui s'exerce principalement dans les zones économiques exclusives (ZEE) des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF)¹. La croissance du nombre de marins inscrits au rôle (161 en 2007 contre 135 en 2000 et 81 en 1995) et du nombre de navires (11 en 2007 contre 6 en 2000 et 3 en 1995) témoigne du développement qu'a connu la filière sur dix ans, qui semble marquer une pause depuis trois ans. En effet, le nombre de marins s'est contracté pour le troisième exercice consécutif en 2007 (- 3,6 % après - 9,2 % en 2006 et - 15,6 % en 2005), le nombre d'unités armées étant stable à 11 embarcations. Les captures de la grande pêche industrielle sont majoritairement écoulées à l'exportation.

Afin de protéger les ressources halieutiques d'une possible surexploitation pouvant mettre en cause leur existence, des quotas sont fixés chaque année par l'Administration des TAAF après avis du Muséum national d'histoire naturelle.

Par l'Arrêté n° 2007-100 du 26 juillet 2007, l'administrateur supérieur des TAAF a fixé le total admissible de capture (TAC) de légines à 6 000 tonnes pour la campagne 2007-2008, soit un quota inférieur de 100 tonnes à celui de l'exercice antérieur. Ce quota se répartit entre 5 000 tonnes pour les îles Kerguelen comme pour la campagne précédente et 1 000 tonnes pour la zone économique de Crozet contre 1 100 tonnes un an auparavant. L'intégralité des 6 000 tonnes autorisées doit être pêchée à la palangre, technique plus respectueuse de l'environnement que la pêche au chalut désormais interdite.

L'ensemble des armements a vu ses quotas diminuer : SAPMER (1 654 tonnes contre 1 680 tonnes en 2006), Cap Bourbon (- 15 tonnes à 975 tonnes), COMATA (935 tonnes après 950 tonnes en 2006), Armements réunionnais (847 tonnes contre 860 tonnes), Armements des Mascareignes (- 12 tonnes à 808 tonnes) et Pêche Avenir (781 tonnes après 800 tonnes en 2006).

b) Le problème de la pêche illégale dans les TAAF

En dépit de la mise en place de quotas, l'avenir de la pêche industrielle reste en permanence menacé par l'exploitation massive et illégale des ressources halieutiques des TAAF, comme cela s'est déjà produit pour la zone maritime située au sud du continent latino-américain. La légine, qui connaît un succès important sur les marchés asiatique et nord-américain, est à l'origine de cette recrudescence de la pêche illégale.

¹ La ZEE française est délimitée par une ligne tracée à 200 miles nautiques autour des côtes des trois îles des TAAF (Crozet, Kerguelen et Amsterdam). Elle représente une superficie totale de 1,7 million de km², soit plus de trois fois celle de l'hexagone. L'administration des TAAF est localisée à la Réunion depuis fin 1999 (Saint-Pierre).

En 2007, aucun navire en situation de pêche illégale dans la Zone économique exclusive française des Terres australes antarctiques françaises n'a été repéré par les autorités nationales. Cette situation est en partie le fruit du renforcement et de l'efficacité des dispositifs de lutte contre la pêche illicite mis en place depuis quelques années.

Par ailleurs, la Commission européenne et la Commission de l'Océan Indien (COI) ont conclu le 24 janvier 2007 un accord de partenariat prévoyant la mise en place d'un plan régional de surveillance de la pêche dans le sud-ouest de l'Océan Indien. Dans le cadre de ce plan, l'Union européenne s'est engagée à financer un projet initial à hauteur de 7 millions d'€ jusqu'en 2010. Ce dispositif est opérationnel depuis fin novembre 2007 suite à une mission de surveillance effectuée dans les eaux situées au nord de Madagascar.

◆ Les résultats de la filière

Contrairement aux deux années précédentes qui s'étaient révélées exceptionnelles en termes de quantités pêchées, la filière pêche, hors pêche industrielle, a enregistré des résultats en diminution en 2007. Des conditions météorologiques défavorables sur l'ensemble des zones de pêche (phénomènes cycloniques, épisodes de forte houle), ayant limité les sorties en mer, expliquent pour partie cette contre-performance. Par ailleurs, il convient de souligner que l'activité de la filière pêche évolue selon un cycle, qui semble se situer dans une phase descendante. Enfin cette filière souffre toujours de difficultés de structuration et d'organisation.

En l'absence de statistiques relatives à la pêche industrielle, il est difficile d'effectuer un bilan d'activité de la filière pêche en 2007. A titre d'indication, il convient de rappeler que la pêche industrielle a réalisé en 2005 la majorité des captures (59,4 %) et de la production en valeur (79,5 %).

Produits de la pêche : quantités pêchées

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
. Petite pêche	963	866	945	997	716	-28,2%
. Pêche palangrière	1 569	1 711	2 028	2 292	2 781	21,3%
. Pêche industrielle	2 683	4 403	5 221	4 815	<i>n.d</i>	<i>n.s</i>
Quantité pêchée (tonnes)	5 214	6 980	8 194	8 104	n.s	n.s
. Petite pêche	4,1	3,9	4,3	4,6	3,3	-27,9%
. Pêche palangrière	5,0	5,1	8,1	9,0	12,3	37,5%
. Pêche industrielle	23,4	<i>n.d</i>	44,1	52,5	<i>n.d</i>	<i>n.s</i>
Valeur (millions d'euros)	32,5	n.s	56,6	66,0	n.s	n.s

Source : Direction départementale des affaires maritimes - Douanes

A l'image des deux années précédentes (- 7,9 % en 2006, - 4,2 % en 2005), les quantités exportées de produits de la mer se sont contractées en 2007 (- 5,5 %), passant de 3 628 tonnes à 3 429 tonnes. Cette évolution défavorable est essentiellement la conséquence du repli sensible des sorties de filets de poissons frais ou réfrigérés hors espadons, légines et morues (- 83,9 %), qui représentaient 16,1 % du total en 2006. En revanche, la légine, principale composante des exportations (75,7 %), a vu ses ventes sur les marchés extérieurs

s'accroître en 2007 (+ 13,3 %), rompant ainsi la tendance baissière observée lors des deux exercices antérieurs (- 8,3 % en 2006, - 10,7 % en 2005). Devenu le second poste d'exportation des produits de la mer (9,2 %), la langouste a enregistré, comme en 2006 (+ 16,2 %), une progression de ses volumes commercialisés hors département (+ 5,3 %). Le continent asiatique (72,5 %), dont le Japon (19,6 %), la Chine (18,3 %), Hong Kong (16,4 %), Singapour (7,7 %), la Thaïlande (4,4 %), la Corée du Sud (4,1 %) et la Malaisie (2,0 %), a constitué le premier débouché à l'exportation des produits de la mer réunionnais devant les Etats-Unis (14,3 %) et la France métropolitaine (6,3 %).

Parallèlement, les entrées en volume de produits de la mer à la Réunion ont légèrement reculé en 2007 (- 2,2 %), confirmant ainsi l'évolution à la baisse enregistrée en 2006 (- 1,8 %) après trois exercices consécutifs d'augmentation (+ 3,8 % en 2005, + 19,6 % en 2004, + 12,3 % en 2003). Les importations de poissons frais ou réfrigérés (- 17,3 %), de chairs et de filets de poissons (- 9,7 %), de poissons séchés, salés ou en saumure (- 2,7 %) et de poissons vivants (- 4,2 %) ont fléchi contrairement aux quantités importées de poissons congelés (+ 1,1 %), de mollusques (+ 10,7 %) et de crustacés (+ 3,9 %). En 2007, les importations de produits de la mer étaient composées de crustacés (30,0 %, dont 89,6 % de crevettes), de filets et de chairs de poissons (26,5 %), de poissons congelés (18,8 %), de poissons séchés, salés ou en saumure (12,3 %, dont 59,7 % de morues), de mollusques (7,0 %), de poissons frais ou réfrigérés (5,1 %) et de poissons vivants (0,3 %). Ces produits de la mer provenaient principalement des Iles vierges britanniques (28,5 %), d'Inde (15,9 %), de France métropolitaine (14,0 %), de Madagascar (10,7 %) et d'Indonésie (6,5 %).

Produits de la pêche : exportations et importations

	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Exportations (tonnes) (1)	3 942	4 109	3 939	3 628	3 430	-5,5%
Exportations (millions d'euros)	32,9	35,8	43,5	36,7	34,6	-5,6%
Importations (tonnes) (1)	8 134	9 728	10 100	9 916	9 695	-2,2%
Importations (millions d'euros)	38,2	41,6	48,0	46,0	45,3	-1,5%

Source : Direction départementale des affaires maritimes - Douanes

(1) Exportations et importations de poissons, crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques

En valeur, les exportations de produits de la mer (34,6 millions d'€) ont été orientées à la baisse pour le second exercice consécutif en 2007 (- 5,6 % après - 15,7 % un an auparavant) de même que les importations (- 1,5 % après - 4,2 % en 2006). Comme en 2006, le déficit de la balance commerciale de la filière pêche s'est creusé en 2007 pour atteindre 10,7 millions d'€ contre 9,3 millions d'€ l'année précédente, en raison d'une diminution des exportations plus importante que celle des importations.

Section 2

Le secteur secondaire

§ 1. L'ENERGIE, L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT

1. L'ENERGIE ELECTRIQUE

Au sein de la nouvelle stratégie énergétique de la France (loi du 13 juillet 2005) qui fixe pour 2010 un taux de couverture de 10 % des besoins énergétiques en ressources renouvelables contre 7% aujourd'hui, la Réunion, qui ne dispose pas d'énergie fossile, occupe une place à part. En effet, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique électrique réunionnais atteint déjà 37 %, à comparer également avec l'objectif de 50 % d'énergie renouvelable en 2020 fixé pour les départements d'Outre-mer par le Grenelle de l'environnement.

Il peut être considéré que le potentiel d'énergie hydraulique et issue de la biomasse (bagasse) est déjà significativement exploité, ce qui nécessitera de miser sur de nouvelles énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque connecté au réseau (PVCR), biogaz, géothermie et énergies des mers (houle et courants marins). L'intermittence de l'éolien et du PVCR passera par des progrès techniques afin de faciliter l'insertion massive dans le système électrique. Les possibilités de valorisation du potentiel géothermique devraient être connues au mieux en 2009 grâce à un forage prévu à partir de 2008 dans la région du volcan. La filière des énergies des mers est toute récente ; elle nécessitera encore une période d'essais.

Face aux besoins grandissant¹ d'une population en forte croissance et de mieux en mieux équipée, l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité est tendu, ce qui nécessite une constante adaptation des moyens de production et impose, plus qu'ailleurs, la mise en œuvre de mesures destinées à maîtriser la consommation. A la Réunion, la fourniture et le transport d'électricité sont effectués par la société nationale EDF qui assure une mission de service public dans un cadre réglementaire spécifique. En effet, la loi de modernisation et de développement du service public de l'électricité du 10 février 2000, qui instaure la libéralisation du marché de l'électricité, impose la séparation des fonctions de « production », de « transport » et de « commercialisation ». Dans les DOM, compte tenu du déficit structurel de ces activités, en liaison notamment avec le système de péréquation tarifaire en vigueur au niveau national, la loi du 10 février 2000 a été complétée par la loi du 9 août 2004 qui prévoit le maintien du monopole attribué à EDF pour le « transport » et la « commercialisation ». Ainsi, à la Réunion, EDF assure seul ces deux dernières fonctions et se positionne comme unique acheteur des producteurs qui évoluent dans un marché ouvert à la concurrence.

¹ La consommation annuelle estimée est en moyenne de 3,6 MWh par client particulier.

1.1. La tarification

En matière d'électricité et dans le cadre de la mission de service public assignée à EDF, tous les clients bénéficient du système national de péréquation qui permet de ne pas lier directement le prix de vente aux coûts de production subis localement. Depuis le 1^{er} juillet 2007, l'ouverture du marché de l'électricité en France est totale. Ainsi tout client peut choisir de conserver le tarif péréqué d'EDF ou choisir un tarif libre proposé par les fournisseurs d'électricité. A la Réunion, aucun fournisseur n'a proposé de tarif libre dans la mesure où le coût de production de l'énergie électrique est supérieur au tarif péréqué.

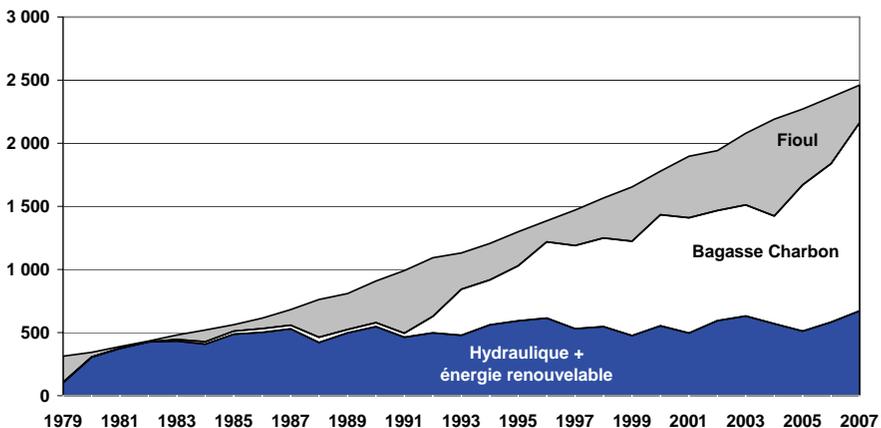
1.2. L'évolution de l'offre et de la demande

En 2007, le rythme de croissance de l'énergie consommée est resté stable par rapport à 2006. L'énergie délivrée au réseau¹ a augmenté de + 4,05 % en 2007 (après +4,1% en 2006), soit 2 461 millions de KWh contre 2 365 millions de KWh en 2006.

En revanche, la croissance de la puissance demandée a été plus faible que prévu, grâce en partie à l'opération de promotion de lampes basse consommation, réalisée par EDF, qui a permis d'écarter le pic d'appel de puissance du soir. Le record de puissance de pointe appelée a été battu avec 404 MW, le 14 février 2007, en hausse de + 1,5 % par rapport au précédent record (398 MW) de fin 2006 (après + 5,9% entre 2005 et 2006).

Le nombre de clients enregistrés par les services d'EDF atteint 309 952 fin 2007, dont 276 832 ménages (89 %), 25 463 professionnels (8 %), 6 226 collectivités (2 %) et 1 431 grandes entreprises (0,5 %). En termes de consommation, les particuliers représentent « seulement » 44 % des achats devant les grandes entreprises (37 %), les professionnels (15 %) et les collectivités (3 %).

Energie livrée au réseau



Source : EDF

¹ L'énergie délivrée au réseau constitue la production nette, c'est-à-dire l'énergie produite aux bornes des alternateurs, déduction faite de la consommation des services auxiliaires.

La production d'énergie électrique est réalisée à partir de quatre sources principales, de nature renouvelable (l'eau et la bagasse) ou non (le fioul et le charbon). Au cours de l'année 2007, les centrales mixtes (bagasse + charbon) du GOL et de BOIS ROUGE ont fourni 60,6 % de l'électricité livrée au réseau, contre 26,7 % pour l'hydraulique (principalement « rivière de l'est » et Takamaka) et 12,1 % pour le fioul. La hausse sensible de l'énergie produite par les centrales mixtes résulte de la production en année pleine de l'unité à charbon du Gol (51 MW) mise en service fin 2006. De même, la production d'origine hydraulique a connu une année exceptionnelle, en hausse de 22% par rapport à la moyenne décennale. La pluviométrie abondante s'explique par le passage du cyclone Gamède fin février 2007. Ainsi, un moindre recours aux moyens fonctionnant au fioul a été observé en 2007 avec seulement 12,1 % de l'énergie livrée contre 22,3 % un an auparavant.

Il convient de noter le développement de la production d'énergie renouvelable avec des installations connectées au réseau fin 2007 pour une puissance de 16,4 MW (10,4 MW d'éolien et 6 MW de photovoltaïque), soit 2,9 % de la puissance totale installée. Du fait de l'intermittence propre à ces moyens de production, la part de l'énergie produite n'est que de 0,6%. La valorisation du potentiel géothermique ne devrait être connue qu'en 2009.

	Répartition des sources d'énergie électrique livrée au réseau								en %
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
Hydraulique	32,0	26,8	31,0	31,0	26,0	22,4	24,4	26,7	
Bagasse (1)	15,0	13,5	13,0	11,0	13,0	11,5	11,6	9,7	
Charbon (2)	35,0	34,9	32,0	31,0	26,0	39,5	41,6	50,9	
Fioul (3)	18,0	24,8	24,0	27,0	35,0	26,4	22,3	12,1	
Renouvelable							0,2	0,6	
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	

Source : Electricité de France - Ile de la Réunion

(1) Unités de Bois-Rouge (depuis 1992) et du Gol (depuis 1995)

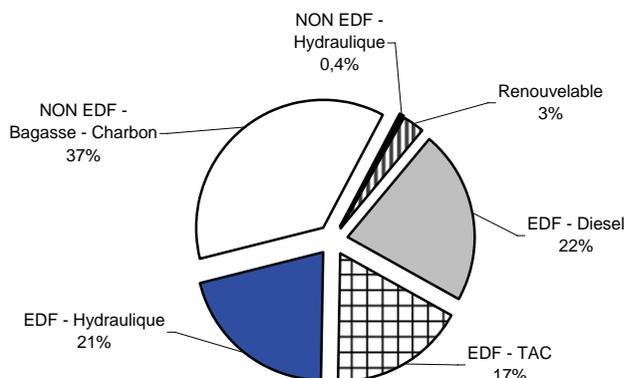
(2) Unités de Bois-Rouge et du Gol hors campagne sucrière

En termes de puissance installée, la capacité totale atteint 573 MW fin 2007, avec le raccordement en 2007 des équipements éoliens et photovoltaïques (respectivement + 0,4 MW et + 3 MW). La puissance installée reste théorique et doit être lue à la lumière de plusieurs paramètres :

- l'indisponibilité affectée à tout moyen de production (entretien programmé, pannes fortuites...),
- les contraintes structurelles des moyens mis en œuvre : par exemple, l'impossibilité de fonctionner à pleine puissance au-delà de quelques heures pour l'énergie hydraulique s'accomode mal du profil particulier de la consommation à la Réunion caractérisée par des « plateaux » de consommation (plusieurs heures en continu) plutôt que des « pics ».

Au final, la capacité de puissance garantie ou disponible demeure inchangée et est estimée à environ 460 MW en fin d'année 2007.

Puissance électrique totale installée à fin 2007



1.3. Des investissements importants

La programmation des investissements relatifs aux moyens de production électrique donne lieu à l'établissement, au niveau national, d'un document de référence appelé « planification pluriannuelle des investissements (PPI) ». La PPI émane du ministère de l'industrie et le volet Réunion est élaboré sur la base d'un bilan prévisionnel pluriannuel des investissements (BPI) réalisé localement par EDF, comme son statut de gestionnaire du système le prévoit et en liaison avec la DRIRE. La précédente PPI s'est terminée en 2006 avec la livraison en fin d'année d'une troisième unité de production bagasse / charbon à l'usine thermique du GOL (51 MW).

L'actuelle PPI a été validée en milieu d'année 2006 (arrêté du 7 juillet 2006) et décline les objectifs de construction de moyens de production supplémentaires à horizon 2010 et 2015. A la Réunion, les objectifs prévoient d'augmenter la capacité de production de 200 MW d'ici à 2010 et de 280 MW d'ici à 2015. A titre de comparaison, l'unité de production, d'une puissance de 45 MW, mise en service à Bois rouge fin 2005 a nécessité un investissement d'environ 100 millions d'€.

D'autre part, l'augmentation continue des moyens de production induit également de lourds investissements dans le cadre du développement des réseaux de transports, que ce soit pour des lignes à haute tension (HT), les postes fixes (transformateur) ou les lignes de distribution de basse tension.

1.4. Les actions en faveur de la maîtrise de l'énergie

Parallèlement au développement des capacités de production, EDF-Ile de la Réunion développe depuis 1991, en partenariat avec la Région et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), une politique active de maîtrise de l'énergie. Les actions ont été orientées essentiellement vers l'optimisation des systèmes énergétiques (asservissement des

chauffe-eaux aux heures creuses, utilisation accrue de lampes basse consommation, promotion du chauffe-eau solaire, promotion des appareils électriques de classe A) et la maîtrise thermique de l'habitat (optimisation du confort thermique dans les logements sociaux, isolation, climatisation).

Ainsi, la Réunion compte environ 81 000 chauffe-eaux solaires, ce qui en fait de loin le département le plus équipé. Ce marché est toujours très actif avec l'installation de plus de 10 000 appareils par an, ce qui représente une puissance évitée de l'ordre de 5 à 10 MW / an.

EDF a mené en 2006 et en 2007 une opération de promotion de lampes basse consommation avec au total la vente de plus d'un million de lampes. Chacune des deux opérations a permis d'écrêter le pic d'appel de puissance du soir d'environ 5 MW, soit 10 MW au total.

1.5. La montée en puissance du photovoltaïque et de l'éolien

Plus récemment, se développe à un rythme rapide le PVCR (photovoltaïque connecté au réseau) et l'éolien. Entre 2005 et 2007, la puissance installée de ces techniques est passée de moins de 1 MW à 16,4 MW.

La Réunion héberge la plus grande ferme photovoltaïque de France, d'une puissance de 1,3 MW. Ce marché devrait continuer à se développer rapidement avec la généralisation d'installations de grande puissance (de 1 à 10 MW). La défiscalisation, les subventions départementales et le relèvement du prix d'achat par EDF de l'électricité ainsi produite (400 € le MWH, vendu 90 € au particulier) en sont autant d'incitations.

L'éolien qui ne bénéficie pas de vents aussi réguliers qu'aux Antilles, devrait connaître un développement plus contenu.

Enfin, dans le cadre du programme de rationalisation des énergies renouvelables (PRERURE), placé sous la compétence de la Région par la LOOM, des études sont menées pour évaluer le potentiel géothermique et en énergie de la mer de l'île.

2.1. La problématique de l'eau à la Réunion

La Réunion, qui détient tous les records mondiaux de pluviométrie pour les périodes comprises entre 12 heures et quinze jours¹, dispose en première analyse d'un volume de pluie suffisant pour couvrir les besoins de la population, de l'agriculture et de l'industrie. Toutefois, la disponibilité de ces ressources souffre d'une mauvaise répartition dans l'espace et dans le temps. En effet, l'Ouest de l'île enregistre en moyenne 6 mois de sécheresse chronique et dispose de ressources 10 fois inférieures à l'Est. Par ailleurs, les ressources en eau de surface sont maigres dans les hauts (sols perméables et infiltrations profondes), tandis que des nappes littorales pérennes existent dans les Bas mais sont parfois confrontées à un phénomène naturel de salinisation des aquifères par l'eau de mer.

Face à ces difficultés naturelles et à l'évolution prévisible des besoins en eau liée à l'accroissement rapide de la population et au développement des activités économiques, le Département, en partenariat avec l'Etat et les collectivités locales, a initié une politique de gestion globale de l'eau impliquant différentes structures :

- Un Comité de bassin, créé en 1996, représentant les collectivités, les services de l'Etat ainsi que les usagers, dont le rôle est de définir les orientations politiques dans le domaine de l'eau à la Réunion.
- Un « Office de l'Eau », établissement public local, créé en 2003 et rattaché au Département, dont les principales missions sont :
 - (i) l'étude et le suivi des ressources en eau ainsi que des milieux aquatiques et littoraux,
 - (ii) le conseil et l'assistance technique auprès des maîtres d'ouvrages,
 - (iii) la programmation et le financement d'actions et de travaux, en lien avec la perception de redevances.

Un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), adopté en 2001, détermine pour chaque bassin les conditions permettant une gestion équilibrée de la ressource. Il est complété, pour chaque sous-bassin, par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Au cœur de la politique de l'eau, se trouve l'ambitieux projet de basculement des eaux d'Est en Ouest, baptisé « Irrigation du littoral ouest » (ILO). Ce projet (voir encadré) a pour but de répondre à un double objectif de développement économique : satisfaire les besoins en eau des agriculteurs de la côte Ouest (estimés à 40 millions de m³ par an) et renforcer la desserte en eau potable et industrielle de cette zone (14 millions de m³ d'eau par an).

¹ Les records pluviométriques concernant des périodes plus courtes sont causés par des phénomènes orageux et ceux pour des périodes plus longues par le phénomène de mousson.

Basculement des eaux d'est en ouest : le projet ILO

Sur le plan agricole, l'irrigation de la côte Ouest doit permettre l'amélioration des rendements en canne à sucre (environ 350 000 tonnes supplémentaires par an) et par conséquent l'augmentation de la production annuelle de sucre (50 000 tonnes supplémentaires), la valorisation de parcelles incultes et la diversification des cultures notamment au profit de l'horticulture, l'arboriculture, le fourrage et le maraîchage. Au niveau industriel, le projet ILO doit permettre de renforcer l'alimentation des activités portuaires et des industries agro-alimentaires, fortement consommatrices en eau et en électricité, et favoriser l'implantation de nouvelles industries dans l'Ouest.

Le « basculement des eaux d'Est en Ouest », repose sur le captage de ressources aqueuses à partir de quatre prises d'eau, se répartissant entre le cirque de Mafate et le cirque de Salazie, et le transfert de ces ressources par des galeries souterraines jusqu'au réservoir de tête de Mon Repos dans les Hauts de Saint Paul. Ces galeries souterraines dont la longueur totale **dépasse 28 km**, (**Salazie amont** entre Salazie et la plateforme de la Rivière des Pluies : 8,5 km, **Salazie aval** entre la plateforme de la Rivière des Pluies et le Bras Sainte Suzanne : 9,4 km et **Mafate** entre le Bras Sainte Suzanne et le réservoir de Mon repos : 10,8 km), permettent de relier les quatre prises d'eau, situées dans la Rivière des Galets et le Bras Sainte Suzanne pour le cirque de Mafate, et dans la Rivière du Mât et la Rivière Fleurs Jaunes pour le cirque de Salazie. L'irrigation de la côte Ouest, découpée en 9 antennes dont 8 périmètres d'irrigation, est assurée à partir de l'eau stockée dans le réservoir de Mon repos. La distribution de l'eau s'effectue par des conduites secondaires propres à chaque antenne, raccordées à la conduite principale allant de Saint Paul à Saint Leu, séparée elle-même en deux tronçons à hauteur de La Saline.

Les travaux du projet ILO ont commencé en 1989 par la partie transfert de Mafate, achevée en 1998 avec 2 années de retard. Parallèlement, a débuté en 1995 la mise en chantier du réseau de distribution de l'eau avec le lancement des travaux sur la première tranche de la conduite principale entre Saint Paul et La Saline et des antennes 0 et 4. L'antenne 4 a été mise en service en août 1999 et permet depuis l'irrigation de 1 800 hectares. Les travaux relatifs à la conduite maîtresse 1^{ère} tranche (CMIT) reliant Saint-Paul à La Saline ont été achevés en 1998. Réalisés en complément de l'antenne 0, les travaux d'extension des réseaux sur le secteur agricole de l'ASA Ravine à Marquet mis en service le 1^{er} octobre 2005, qui couvrent 97 hectares sur les communes de la Possession et du Port, marquent le point d'achèvement des réseaux relevant de la phase Mafate.

La deuxième phase des travaux du basculement des eaux, c'est-à-dire la partie Salazie, a démarré en 1998 par la galerie Salazie aval et se poursuit à l'heure actuelle avec le creusement de la galerie Salazie amont, amorcée en 1999. La galerie Salazie aval est terminée depuis décembre 2003 (malgré des aléas géologiques ayant retardé la progression du tunnelier) et les travaux de finition (bétonnage, étanchéité) engagés en 2004 se sont achevés en juillet 2006. Les dispositifs de captage des venues d'eau rencontrées dans la galerie ont été mis en place et sont opérationnels. La réception de l'ouvrage a eu lieu en décembre 2006.

En revanche, les travaux de la galerie Salazie amont piétinent depuis octobre 2001 en raison du blocage du tunnelier au point métrique 1 238 à 7,3 Km de Salazie, noyé par une voie d'eau pérenne, ce qui a conduit à poursuivre le creusement de la galerie à la dynamite à partir de septembre 2004. En conséquence, la fin des travaux a dû être repoussée à 2013 alors qu'elle

était prévue en 2003 dans un premier temps, en 2006 dans un second temps puis 2011 dans un troisième temps.

La rencontre de cet aléa a nécessité de nouvelles études afin de redéfinir techniquement et financièrement le projet. La ligne directrice des travaux est désormais la suivante : recours à l'explosif jusqu'au point métrique 3 000, utilisation du tunnelier existant entre le point métrique 3 000 et la prise d'eau située dans la Rivière Fleurs Jaunes et creusement à l'explosif entre les deux prises d'eau installées dans Salazie. Conformément à ces recommandations, le creusement de l'ouvrage a continué à l'explosif atteignant le point métrique 2 692 fin décembre 2006. A partir de ce point, un sondage de grande longueur, effectué au cours du premier trimestre 2007 pour déterminer avec précision le point de reprise du percement de la galerie à l'aide du tunnelier, a mis en avant l'existence de zones aquifères au-delà du point métrique 3 000 provoquant un report du redémarrage du creusement au tunnelier, qui demeure en attente de montage. En dépit des venues d'eau, le creusement de la galerie a progressé pour aboutir au point métrique 3 064,5 en fin d'année 2007. Un second sondage réalisé entre octobre et décembre 2007 à partir du point métrique 2 935 a mis en évidence la présence d'eau jusqu'au point métrique 3 355. L'année 2008 et le premier semestre 2009 seront consacrés au franchissement de la zone aquifère pour une mise en service du tunnelier prévue en août 2009. D'autre part, la phase de préparation des travaux de l'attaque amont de la galerie depuis Salazie est terminée et le démarrage des travaux d'excavation à l'explosif est effectif depuis début décembre 2007. Le percement de la galerie est envisagé pour 2010 et la livraison de l'ouvrage en 2013.

Par ailleurs, les travaux de génie civil de la prise d'eau de la Rivière du Mât sont terminés depuis fin 2003. L'année 2005 a été marquée par l'achèvement des travaux d'ajustement des équipements hydromécaniques, électriques et auxiliaires identifiés lors des essais en marche industrielle. Débutés en juin 2004, les travaux relatifs aux ouvrages de la prise d'eau des Fleurs Jaunes ont été réceptionnés en janvier 2007 suite à l'achèvement de la phase de mise en marche industrielle terminée à la même date. Les travaux de génie civil ont été achevés courant 2006.

La réalisation du réseau de distribution est également entrée dans sa deuxième phase en janvier 2004 avec le début de l'aménagement de la conduite maîtresse 2^{ème} tranche (CM2T) reliant La Saline à Saint-Leu, comme ouvrage indispensable au raccordement des antennes d'irrigation 5 à 8. Les travaux et la mise en marche industrielle des ouvrages ont été achevés respectivement en février et avril 2006. La conduite maîtresse 2^{ème} tranche a été réceptionnée mi avril 2006. Les travaux d'installation de l'antenne 8, amorcés à la fin du premier trimestre 2004, ont été livrés en décembre 2006, ce qui a permis la mise en irrigation de 655 hectares sur un total de 913 hectares. Les travaux relatifs à l'antenne 6 ont débuté en mai 2005. Leur réception, prévue pour novembre 2006, est intervenue en juillet 2007. Les travaux liés à la réalisation de l'antenne 3 ont été engagés en juillet 2006 pour une mise en service envisagée en avril 2008. La mise en œuvre complète du réseau de distribution de l'Ouest devrait s'achever en 2013 avec la mise en fonctionnement des antennes 1, 2, 5 et 7, soit 8 ans après l'échéancier du calendrier prévisionnel.

Ayant fait l'objet de plusieurs réévaluations depuis son démarrage, dont la dernière date de 2006, le coût du projet est désormais estimé à 850 millions d'€ et la fin des travaux fixée à l'horizon 2013.

2.2. Le système de distribution de l'eau potable

Bien qu'elle ait peu évolué sur les années récentes, la consommation d'eau potable par habitant à la Réunion (291 litres par jour en 2004) demeure nettement supérieure à celle des autres DOM (221 litres par jour) et de la métropole (165 litres par jour). En revanche, le prix de l'eau potable y est nettement moins élevé que dans les autres DOM.

distribution d'eau potable en 2004

	Réunion	Martinique	Guadeloupe	Guyane	moyenne DOM	métropole
consommation domestique d'eau potable (litre/habitant/jour)	291	142	204	146	221	165
prix de l'eau potable (€/m ³)*	1,4	3,3	3,6	1,8	2,4	3,0

Source : AGRESTE

* y.c. assainissement

L'alimentation en eau potable (AEP) de l'île de La Réunion met en œuvre environ 170 captages de sources ou prises en ravine, 66 forages ou puits et 3 galeries. Les forages et puits sont situés principalement sur les bordures littorales Nord et Ouest, alors que l'Est et les Hauts de l'île sont desservis essentiellement par des prises d'eau de surface.

En 2006, 142 millions de m³ d'eau ont été captés pour l'eau potable, dont 19,5 millions de m³ d'eau issue des réseaux d'irrigation (Bras de la Plaine, Bras de Cilaos et transfert Est - Ouest) qui viennent renforcer les communes dont la production propre est insuffisante. Environ la moitié de la production (68 millions de m³) est d'origine souterraine et concerne principalement les communes de St-Pierre (7,5 Mm³), Le Port (9 Mm³), St-Denis (10 Mm³) et surtout St-Paul (12,5 Mm³). 72 millions de m³ d'eau ont été déclarés pour l'irrigation.

Parmi les 24 communes que compte l'île, deux assurent la distribution de l'eau en régie directe (Sainte-Rose et la Plaine-des-Palmistes) tandis que les autres ont concédé ce service, par contrat d'affermage ou de gérance, à la société VEOLIA, à la Compagnie Internationale de Service et d'Environnement (CISE, du groupe SAUR France - filiale du groupe Bouygues) ou plus récemment à la Société d'Aménagement des Périmètres Hydrauliques de la Réunion (SAPHIR) qui était auparavant spécialisée dans l'irrigation agricole¹.

Enfin, en raison de l'importante superficie et de la topographie difficile de certaines communes, l'alimentation en eau a rendu nécessaire la création du syndicat intercommunal d'adduction d'eau des Hirondelles qui couvre partiellement les communes du Tampon (où se situe la source, des Hauts de Saint-Pierre, de Petite-Ile et de Saint-Joseph).

¹ L'exploitation des réseaux d'eau potable des communes de Saint-Denis, du Port, de La Possession, de Saint-Paul, de Saint-Pierre, de Saint-Louis, de Saint-Joseph, de Saint-Philippe, de l'Entre Deux, de Bras-Panon et de Sainte-Suzanne est assurée par la société VEOLIA. La CISE intervient dans les communes du Tampon, de l'Etang-Salé de Petite-Ile, de Sainte-Marie, de Saint-André, de Salazie, de l'Etang-Salé, de Saint-Benoît, de Saint-Leu, de Trois-Bassins et des Avirons. Enfin, la SAPHIR assure la distribution d'eau potable de la commune de Cilaos.

3. L'ENVIRONNEMENT

Accroissement continu de la population et développement économique rapide ont depuis longtemps obligé les pouvoirs publics réunionnais à placer l'environnement parmi les priorités du développement de l'île, comme en atteste les initiatives relatives aux énergies renouvelables mentionnées au paragraphe 1. Plusieurs documents cadres ont été élaborés dans ce domaine.

Ainsi, la Région a adopté fin 2006 le Plan Réunionnais de Développement Durable (PR2D) qui offre une vision à horizon 2030 permettant de mettre en adéquation les besoins du monde économique et de l'aménagement du territoire tout en préservant la cohésion sociale. La stratégie proposée repose sur le principe d'ouverture à l'international et de promotion de l'excellence dans le respect de la solidarité dans le cadre d'un modèle réunionnais d'aménagement selon les règles du développement durable.

Conformément aux obligations légales, le Conseil Général de la Réunion a adopté en 2002 un Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) qui a pour objet d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, en vue de réduire, recycler ou valoriser les déchets, organiser leur transport dans le but de limiter les distances parcourues et les volumes à transporter, supprimer la mise en décharge de déchets bruts et n'enfouir que des déchets ultimes. Ce plan doit désormais être actualisé, la question du traitement effectif des déchets restant à régler.

Plus récemment, deux projets de développement économique axés autour du Développement Durable ont été initiés en 2007.

Le premier projet dénommé « Réunion Ile Verte » est promu par l'association « La Réunion Economique » qui regroupe des représentants du monde économique local. Son objectif est de créer un nouveau modèle de société en transformant, à un horizon de trente ans, la Réunion en une économie mettant en œuvre des technologies propres, utilisant les ressources de manière rationnelle, recherchant une viabilité sociale et environnementale, communicante et valorisant ses spécificités uniques au monde. Pour y parvenir la Réunion deviendra une zone d'expérimentation et de recherche, présentant les savoir-faire nationaux tout en valorisant les compétences locales, en focalisant son action sur quatre grands domaines d'activité stratégiques : l'agro-nutrition, l'énergie, le tourisme et les technologies de l'information et de la communication. A titre d'exemple, la traduction de ce projet pour la filière BTP consiste notamment en la réalisation d'un plan de réduction des déchets de chantier devant aboutir en 2015 à ce que 92 % des déchets de chantiers soient recyclables.

Pour sa part, l'Etat porte le projet GERRI, acronyme de « Grenelle de l'Environnement à la Réunion – Réussir l'Innovation », qui consiste à faire de la Réunion, à un horizon de trente ans, un espace d'excellence internationale en termes de développement durable appliqué à la maîtrise, la production et le stockage de l'énergie, les déplacements, l'urbanisme et l'aménagement durable.

Enfin, 2007 fut l'année de la création du Parc National des Hauts (105 000 ha) et de la Réserve naturelle marine (3 500 ha) dans l'Ouest de l'île.

§ 2. L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT

1. L'INDUSTRIE

1.1 Panorama général

Avec une croissance moyenne de sa valeur ajoutée de 6,6 % par an de 1999 à 2004, l'industrie réunionnaise est plus dynamique qu'en métropole, mais sa part dans l'économie y est moindre (7 % des effectifs salariés à la Réunion contre 15 % en métropole) et son poids relatif au sein de l'économie marchande s'érode du fait de la tertiarisation de cette dernière. Réparti harmonieusement parmi les quatre microrégions de l'île, l'emploi industriel représente un peu plus de 16 % de l'emploi marchand, à l'exception du Nord où il ne compte que pour 11,5 %.

La dernière enquête annuelle de l'INSEE sur les entreprises industrielles (hors bâtiment, énergie et tabac) comptant au minimum dix salariés ou atteignant 800 000 euros de chiffre d'affaires, porte sur l'exercice 2005. Les 329 entreprises recensées ont réalisé un chiffre d'affaires (CA) total de près de 1,8 milliard d'euros pour une valeur ajoutée (VA) de 498,7 millions d'euros, soit en moyenne 5,3 millions d'euros de CA par entreprise et 1,5 million d'euros de VA (chiffres stables par rapport à l'enquête précédente de 2003). Elles emploient au total 9 435 salariés dans des structures de type PMI, puisque seules trente deux entreprises emploient plus de 50 salariés, parmi lesquelles trois emploient plus de 250 salariés. La taille moyenne des entreprises du secteur ressort à 28,7 salariés. Le taux de valeur ajoutée (valeur ajoutée / chiffre d'affaires), qui mesure la rentabilité, atteint 28,4 % pour l'ensemble des entreprises du secteur avec cependant de fortes disparités. Il est le plus élevé dans l'industrie des biens de consommation (37 %) et le plus faible dans l'industrie agroalimentaire (24,4 %).

La place de l'industrie agroalimentaire dans le tissu industriel réunionnais demeure significative en termes de chiffre d'affaires (41,9 % du total), de valeur ajoutée produite (36,1 % du total) et de main d'œuvre employée (35,2 % de l'ensemble) ce qui représente une part environ trois fois supérieure à ce qui est constaté en métropole. Cependant, le secteur ne regroupe que 21 % des entreprises industrielles, ce qui le caractérise par des structures de taille moyenne plus importante avec plus de 48 salariés, 10 millions d'euros de CA et 2,6 millions d'euros de VA par établissement.

Le poids de la branche agroalimentaire résulte historiquement de la conjugaison d'un potentiel agricole important, basé notamment sur la filière canne-sucre-rhum, et de la faiblesse relative de l'industrie manufacturière. L'évolution relativement récente de la distribution moderne a fortement contribué à l'essor de cette filière agro-industrielle locale en rendant ses produits accessibles à un plus grand nombre de consommateurs. Il convient aussi de noter que de nombreuses entreprises ont conclu des accords de franchise et de licence leur permettant de fabriquer localement des produits de marques nationales ou internationales, avec les contrôles de qualité que cette démarche impose, afin de mieux répondre aux exigences de la clientèle.

Si l'industrie agroalimentaire réunionnaise est aujourd'hui composée d'une grande diversité d'entreprises couvrant des secteurs variés (produits laitiers, boissons, boulangeries industrielles, conserves, salaisons, plats cuisinés, tabac, aliments pour bétail,...), l'industrie sucrière, qui compte deux importantes sociétés (Sucrerie de Bois-Rouge – groupes Quartier Français et SDA¹ – et Sucrerie de la Réunion – du groupe Quartier Français) totalise 14,8 % des effectifs et contribue à hauteur de 19,2 % du CA de la branche.

Répartition des entreprises industrielles en 2005 selon l'activité principale

Activité principale	Nb	Effectifs occupé moyen	Chiffre d'affaires (1)	Valeur ajoutée (1)
. Industrie agroalimentaire	69	3 325	737,2	180,1
<i>dont : Industrie de la viande et du lait</i>	19	1 103	230,5	50,5
<i>Industrie sucrière</i>	4	493	141,4	17,3
<i>Autres industries agro-alimentaires</i>	46	1 729	365,4	112,4
. Industrie des biens de consommation	48	1 463	172,9	64,0
<i>dont : Edition, imprimerie, reproduction</i>	27	1 071	125,9	47,3
<i>Equipement du foyer, pharmacie, parfumerie</i>	21	392	47,0	16,7
. Industrie des biens intermédiaires	113	2 621	578,5	172,8
<i>dont : Chimie, caoutchouc, plastiques</i>	17	471	86,2	30,6
<i>Industrie des produits minéraux</i>	40	1 135	323,9	90,5
<i>Industrie du bois et du papier</i>	26	444	59,0	18,9
<i>Métallurgie et transformation des métaux</i>	16	349	87,7	25,9
<i>Récupération</i>	9	161	16,0	4,8
. Industrie des biens d'équipement	99	2 026	268,8	81,8
Total	329	9 435	1 757,4	498,7

Source : INSEE Réunion

(1) En millions d'€

L'industrie de biens de consommation est la branche la moins représentée dans l'industrie locale. Elle totalise 14 % des entreprises et 16 % des effectifs moyens pour ne générer que 10 % du CA et 13 % de la VA, dont près des trois quarts (73 % du CA et 74 % de la VA) relève de l'ensemble « édition, imprimerie, reproduction » loin devant le groupe « équipement du foyer, pharmacie, parfumerie ».

Avec 30 % des entreprises et 22 % des effectifs, l'industrie des biens d'équipement ne génère que 15 % du CA et 16 % de la VA industriels.

A l'inverse, la branche des biens intermédiaires regroupe 34 % des entreprises industrielles et 28 % des effectifs pour générer 33 % du CA et 35 % de la VA industriels. L'essentiel provient des « industries des produits minéraux » qui concentrent 43 % des effectifs de la branche, génèrent 56 % du CA et 52 % de la VA.

¹ Quartier Français 49 % et SDA 51 %.

Après avoir fortement contribué au développement du secteur, les marchés d'import substitution, stimulés par les dispositifs fiscaux favorisant l'investissement et la production locale, semblent désormais arrivés à maturité (entre 1994 et 2003 la croissance annuelle de l'industrie réunionnaise a été en moyenne inférieure de 0,9 point à la croissance des importations, ce différentiel ayant tendance à s'accroître depuis la fin des années 1990). Les difficultés rencontrées à l'exportation (isolement, coût de production élevé,...) limitent les possibilités de se développer vers les pays de la zone Océan Indien qui ne représentent que 10 % des exportations industrielles réunionnaises. De nouveaux axes de développement pourraient être trouvés en accompagnement de la démarche de Développement Durable engagée par les pouvoirs publics susceptible notamment de dynamiser les secteurs des énergies renouvelables et des déchets, mais également du pôle de compétitivité « Agro-nutrition en milieu tropical » créé en 2005.

1.2 La filière sucre – rhum

Après une légère progression en 2006 (+ 2,1 %), la production de sucre (167 124 tonnes) a sensiblement diminué en 2007 (- 19,1 %) pour s'établir à un niveau nettement inférieur à la moyenne décennale (203 836 tonnes). Cette contre-performance est la conséquence des résultats catastrophiques de la campagne cannière 2007-2008 aussi bien en termes de quantité de cannes coupées (- 15,5 %) que de qualité des cannes broyées (difficultés d'extraction, manque de jus dans la canne, mauvaise richesse saccharimétrique, faible pureté).

Résultats des campagnes sucrières (en milliers de tonnes)

Campagnes	Cannes manipulées (1)	Sucre produit (2)	Richesse %	Rendement usine (2)/(1) %	Ecart technique %	Mélasses produites
1990-1991	1 790	192	13,74	10,72	3,02	66
1991-1992	2 010	215	13,89	10,67	3,22	71
1992-1993	1 973	227	14,44	11,49	2,95	68
1993-1994	1 704	184	13,65	10,77	2,88	60
1994-1995	1 656	177	13,85	10,71	3,14	59
1995-1996	1 817	196	13,83	10,77	3,06	60
1996-1997	1 807	205	14,55	11,32	3,23	62
1997-1998	1 910	207	13,77	10,85	2,92	69
1998-1999	1 676	179	13,64	10,74	2,91	56
1999-2000	1 938	215	14,10	11,10	3,00	66
2000-2001	1 821	204	14,22	11,19	3,03	66
2001-2002	1 812	201	14,08	11,08	3,00	66
2002-2003	1 811	193	13,57	10,67	2,90	65
2003-2004	1 916	209	13,77	10,92	2,85	70
2004-2005	1 969	220	14,14	11,20	2,94	71
2005-2006	1 801	202	14,01	11,23	2,78	64
2006-2007	1 864	207	14,03	11,08	2,95	65
Moyenne décennale	1 852	204	13,93	11,01	2,93	66
2007-2008	1 576	167	13,74	10,61	3,13	57

Sources : Centre technique interprofessionnel de la canne et du sucre - Centre d'essai, de recherche et de formation

Parallèlement, le rendement moyen des deux usines de l'île, mesuré par le rapport entre le volume de sucre produit et la quantité de cannes traitées, s'est réduit pour le deuxième exercice consécutif (- 0,47 point après - 0,15 point), passant de 11,08 % en 2006 à 10,61 % en 2007. Ainsi, cet indicateur, qui se caractérise par la valeur la plus faible enregistrée depuis le début des années 1990, s'avère moins élevé que la moyenne décennale (11,01 %).

A l'image de la campagne sucrière 2006-2007, l'écart technique (3,13 %), qui correspond à la différence entre la quantité de sucre estimée à partir des échantillons et la quantité de sucre effectivement cristallisée à partir de ces mêmes cannes, s'est également dégradé (+ 0,18 point contre + 0,17 point un an auparavant) durant la campagne 2007-2008, atteignant un niveau supérieur à la moyenne décennale (2,93 %). Il convient de souligner que cet écart technique constitue le quatrième plus mauvais résultat observé depuis le début de la décennie 90 derrière les campagnes 1996-1997 (3,23 %), 1991-1992 (3,22 %) et 1994-1995 (3,14 %).

La production de mélasse (57 034 tonnes), principal sous-produit du sucre, utilisée en distillerie pour la fabrication des rhums industriels et légers, s'est inscrite en baisse en 2007 (- 12,4 %), contrairement à l'année précédente (+ 2,4 %), demeurant inférieure à la moyenne décennale (65 748 tonnes) pour la troisième année consécutive.

Par ailleurs, les deux usines du département ont affiché en 2007 une contraction de leur production de sucre de même ampleur. Ainsi, un statu quo des parts de marché des deux unités industrielles est constaté : 50,6 % pour l'usine de Bois Rouge contre 49,4 % pour celle du Gol. Pour la deuxième année consécutive, la production de sucre à Bois Rouge (84 554 tonnes) s'est avérée plus importante qu'au Gol (82 570 tonnes). Le repli de la quantité de sucre fabriquée à l'usine de Bois Rouge (- 19,0 %) inverse la tendance constatée en 2006 (+ 11,2 %), alors que le recul du volume de sucre produit par l'usine du Gol (- 19,2 %) s'inscrit dans la lignée des deux exercices précédent (2006 : - 5,8 %, 2005 : - 4,6 %).

Sucre produit par usine (en tonnes)

Usines	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Variations
						<u>2007-2008</u> <u>2006-2007</u>
Bois-Rouge	98 978	106 754	93 830	104 361	84 554	-19,0%
Le Gol	110 260	113 716	108 512	102 219	82 570	-19,2%
Total	209 238	220 470	202 343	206 580	167 124	-19,1%

Source : Centre d'essai, de recherche et de formation.

Selon les statistiques du Service des ports et des bases aériennes de la Direction départementale de l'équipement, les exportations de sucre en volume (185 063 tonnes) ont sensiblement augmenté en 2007 (+ 11,2 %) contrairement à l'année précédente (- 28,2 %), sans toutefois parvenir à approcher les performances des années 2003 (209 348 tonnes), 2004 (218 675 tonnes) et 2005 (231 841 tonnes). Cette situation paradoxale s'explique par le fait que les exportations de l'année 2007 sont composées à la fois de sucre produit en 2006 et en 2007, dans la mesure où la campagne sucrière prend fin début décembre.

Avec près des trois quarts des volumes exportés (74,4 %), la France métropolitaine demeure le principal débouché des exportations réunionnaises de sucre devant l'Allemagne (10,0 %), l'Italie (5,5 %), la Finlande (4,4 %), le Royaume-Uni (3,0 %) et l'Espagne (2,0 %).

A l'inverse de l'exercice antérieur (- 25,9 %), les exportations de sucre en valeur se sont inscrites en hausse en 2007 (+ 5,2 %) pour atteindre 102,7 millions d'€ contre 97,6 millions d'€ en 2006 d'après les statistiques de la Direction régionale des douanes. Une nouvelle fois, l'hexagone (74,4 %) a représenté le principal client des exportations de sucre en valeur devant l'Allemagne (9,5 %), l'Italie (6,0 %), la Finlande (4,1 %), le Royaume-Uni (3,1 %) et l'Espagne (2,1 %).

En ce qui concerne le rhum, la production réunionnaise comprend le rhum traditionnel agricole réalisé à partir du jus de canne et les rhums traditionnels de sucrerie et légers issus de la distillation de la mélasse. La différence entre rhum léger et rhum traditionnel de sucrerie réside dans la quantité de non-alcool contenu (substances différentes de l'éthanol), comprise entre 60 et 80 grammes par HAP pour le premier et supérieure à 225 grammes par HAP pour le second.

Comme l'année précédente (+ 16,9 %), la production de rhum du département a nettement augmenté (+ 19,3 %) et s'établit à 110 109 HAP en 2007 contre 92 263 HAP en 2006. Ce bon résultat est obtenu en dépit d'une diminution significative de la production de mélasse (- 12,4 %) et représente la deuxième meilleure performance historique derrière celle enregistrée en 2003 (112 568 HAP). La progression soutenue de la fabrication de rhum léger pour la seconde année consécutive (+ 26,6 % après + 48,2 % un an auparavant), de même que la forte croissance de la production de rhum traditionnel de sucrerie (+ 11,5 %), rompant avec trois exercices de baisse (2006 : - 6,2 %, 2005 : - 10,4 %, 2004 : - 5,1 %), expliquent l'essor de la fabrication réunionnaise de rhum en 2007. En revanche, la production de rhum traditionnel agricole a fléchi (- 18,7 %).

Ainsi, les quantités produites de rhum se répartissaient entre 62 162 HAP de rhum léger (56,5 % des volumes totaux contre 53,2 % en 2006), 47 504 HAP de rhum traditionnel de sucrerie (43,1 %) et 443 HAP de rhum traditionnel agricole (0,4 %). Ces évolutions de parts de marché sont le reflet de la stratégie de réorientation de la production de rhum en faveur du rhum léger au détriment du rhum traditionnel de sucrerie.

Confirmant la reprise amorcée un an auparavant (+ 19,4 %), les exportations réunionnaises de rhum (77 047 HAP) ont été orientées à la hausse en 2007 (+ 8,9 %) pour atteindre un niveau proche de ceux de 2002 (82 063 HAP) et 2003 (80 434 HAP). Cette expansion est le fruit principalement de l'augmentation des volumes exportés de rhum léger (+ 12,9 %) pour le deuxième exercice successif et dans une moindre mesure de la progression des quantités expédiées de rhum traditionnel de sucrerie (+ 3,1 %) consécutive à une stagnation l'année précédente (+ 0,3 %). Le rhum léger (47 261 HAP) a constitué une nouvelle fois le principal produit d'exportation (61,3 % des exportations totales) devant le rhum traditionnel de sucrerie (29 786 HAP, soit 38,7 % du total). La Réunion n'exporte plus de rhum traditionnel agricole depuis 2002.

Sur les marchés européens, le rhum réunionnais doit faire face à de fortes pressions concurrentielles exercées par les marques « majeures » de rhum ainsi que par les pays

producteurs ACP des Caraïbes. La France métropolitaine (58,5 %) et l'Allemagne (32,7 %) ont absorbé l'essentiel des exportations réunionnaises de rhum.

Par ailleurs, la consommation locale de rhum (16 514 HAP) a fléchi en 2007 (- 5,7 %), rompant ainsi la tendance haussière observée lors des quatre exercices antérieurs. Les réunionnais consomment quasi-exclusivement du rhum traditionnel de sucrerie (98,4 % des quantités totales).

Selon les statistiques de la Direction régionale des douanes, les stocks de rhum sont passés de 46 224 HAP au 31 décembre 2006 à 54 761 HAP au 31 décembre 2007, ce qui correspond à un accroissement de 8 537 HAP (+ 18,5 %). Les stocks de rhum léger (23 222 HAP) et de rhum traditionnel agricole (1 382 HAP) étaient supérieurs respectivement de 66,1 % et de 4,5 % par rapport à la même date un an auparavant, les quantités stockées de rhum traditionnel de sucrerie (30 157 HAP) étant pour leur part légèrement inférieures (- 2,5 %). Le rhum traditionnel de sucrerie (55,1 % des volumes totaux immobilisés) et le rhum léger (42,4 %) constituaient les principaux composants des stocks de rhum, le rhum traditionnel agricole (2,5 %) ne représentant qu'une faible part.

Marché réunionnais du rhum (en hectolitres d'alcool pur)

	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Production	112 568	86 130	78 929	92 263	110 109	19,3%
Rhum traditionnel agricole	709	337	348	545	443	-18,7%
Rhum traditionnel de sucrerie	53 429	50 710	45 450	42 610	47 504	11,5%
Rhum léger	58 430	35 083	33 131	49 108	62 162	26,6%
Exportations	80 434	64 132	59 250	70 761	77 047	8,9%
Rhum traditionnel agricole	0	0	0	0	0	<i>n.s</i>
Rhum traditionnel de sucrerie	29 916	27 947	28 824	28 902	29 786	3,1%
Rhum léger	50 518	36 185	30 426	41 859	47 261	12,9%
Consommation locale	16 700	16 952	17 021	17 515	16 514	-5,7%
Rhum traditionnel agricole	601	379	242	228	262	14,9%
Rhum traditionnel de sucrerie	16 099	16 573	16 779	17 282	16 252	-6,0%
Rhum léger	0	0	0	5	0	<i>n.s</i>
Total	97 134	81 084	76 271	88 276	93 561	6,0%

Source : Direction régionale des douanes et droits indirects

La réglementation du marché du rhum

Conformément à l'arrêté du 23 décembre 2005, le contingent annuel d'exportation de rhum des départements d'outre-mer, composé de rhum traditionnel agricole et de rhum traditionnel de sucrerie, est fixé à 90 000 hectolitres d'alcool pur (HAP) depuis le 1^{er} janvier 1996 (art. 362 du Code général des impôts), comprenant 17 000 HAP de rhum traditionnel de sucrerie pour la Réunion et ce jusqu'au 31 décembre 2008. La consommation annuelle moyenne de rhum de la métropole est passée de 75 000 HAP durant les années 90 à environ 88 000 HAP depuis l'an 2000. A la différence des trois départements français d'Amérique, la Réunion ne dispose d'aucun contingent de rhum agricole.

Ce contingent de rhum traditionnel de sucrerie est lui-même réparti entre les trois producteurs de l'île à raison de 1 258 HAP pour la distillerie Isautier à Saint-Pierre, 4 656 HAP pour celle de Savanna à Saint-André et enfin 11 086 HAP pour celle de la Rivière du Mât à Saint-Benoît (groupe Quartier Français).

Les rhums traditionnels contingentés des DOM, écoulés sur le marché métropolitain, bénéficient d'un droit d'accise minoré : la taxe à la consommation des spiritueux s'élève à 835 euros par HAP pour le rhum traditionnel de sucrerie ou agricole au lieu de 1 450 euros par HAP pour les autres spiritueux, y compris le rhum léger. Ce régime fiscal favorable, qui a été prorogé par le Conseil des ministres de l'Union Européenne le 18 février 2002 jusqu'au 31 décembre 2009, constitue ainsi un atout majeur pour cet alcool fortement menacé par la concurrence des pays ACP. En effet, la déclaration XXV de l'accord de Cotonou (relations Union européenne / pays ACP) a supprimé le contingent tarifaire sur le marché communautaire pour le rhum léger et les rhums dits traditionnels originaires des pays ACP à compter du 1^{er} janvier 2000.

Il existe enfin une taxation locale pour le rhum produit et consommé à la Réunion de 145 euros par HAP, ce qui représente 71 centimes d'euros pour un litre de rhum traditionnel de sucrerie.

2. L'ARTISANAT

La chambre des métiers a recensé 14 204 artisans en 2007, soit 8 % de plus qu'en 2006. La répartition par branche professionnelle traduit la nette prépondérance du secteur du bâtiment (40,8 % du nombre total d'entreprises artisanales inscrites), devant l'hygiène et les autres services (26,3 %), la production (22,2 % qui comprend les métaux, la mécanique, l'électricité, le bois, le textile, l'imprimerie et la bijouterie) et l'alimentation (10,6 %). L'ensemble des branches se développe en 2007, notamment dans le bâtiment.

Répartition des artisans par secteurs professionnels

	2003	2004	2005	2006	2007
Alimentation	1 187	1 249	1 308	1 405	1 503
Bâtiment	3 880	4 118	4 454	5 293	5 802
Production	3 226	3 329	3 511	2 961	3 160
Hygiène et divers	2 546	2 738	2 977	3 491	3 739
Total	10 839	11 434	12 250	13 150	14 204

Source : Chambre des métiers de la Réunion

En terme d'emploi, l'artisanat occupe 37 303 personnes en 2007, soit près de 12 % de la population active ayant un emploi à la Réunion, dont 25 443 salariés. L'année 2007 se caractérise par une accélération du rythme de progression des créations d'emploi, soit + 9 % après + 5 % en 2006, + 4,6 % en 2005 et + 2,6 % en 2004.

Les inscriptions nettes des radiations pour l'exercice 2007 confirment le dynamisme du secteur avec une hausse de + 11 % par rapport à 2006, variation toutefois moins forte que les années précédentes. L'évolution de ce solde résulte de la hausse des inscriptions (+ 8,9 % en 2007) plus forte que celle des radiations (+ 6,7 % en 2007). Il convient de noter que les radiations n'avaient pas progressé depuis l'année 2002.

Inscriptions et radiations au registre des métiers

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 07/06
Inscriptions	1 318	1 485	1 744	1 843	2 038	2 219	8,9%
Radiations	1 348	1 155	1 108	1 083	1 063	1 134	6,7%
<i>dont radiations d'office</i>	-	-	-	-	-	-	-
Solde	-30	330	636	760	975	1 085	-
<i>Variations</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>93%</i>	<i>19%</i>	<i>28%</i>	<i>11%</i>	-

Source : Chambre des métiers de la Réunion

L'ensemble des branches d'activité enregistre une accélération de la croissance de leur population d'entreprises en 2007, à l'exception des professionnels liés à la production. Le bâtiment demeure le premier contributeur d'immatriculations nouvelles (51,6 % du total) mais également de radiations (49,5 % du total).

Immatriculations et radiations par secteur en 2007

	Immatriculations		Radiations		Solde
Alimentation	237	10,7%	139	12,3%	98
Bâtiment	1 144	51,6%	561	49,5%	583
Production	327	14,7%	187	16,5%	140
Services	511	23,0%	247	21,8%	264
Total	2 219	100,0%	1 134	100,0%	1 085

Source : Chambre des métiers de la Réunion

Le chiffre d'affaires total des 13 branches analysées atteint 1 401 millions d'€ en 2007, contre 1 271 en 2006, soit une augmentation de + 10,1 % après une croissance de + 6,2 % en 2006.

Toutes les branches enregistrent une croissance de leur chiffre d'affaires. En progression de + 12,7 % (+ 8,8 % en 2006), celui du bâtiment, qui représente 47,2 % de celui de l'ensemble des artisans, affiche des performances plus élevées que les autres branches. Les progressions atteignent + 9,3 % pour le secteur des services (23 % du total), + 7,5 % pour la production, + 6,9 % pour le secteur alimentation. Le chiffre d'affaires moyen par entreprise s'accroît en 2007 et s'élève à 128 697 € contre 116 730 € en 2006 et 118 211 € en 2005.

Les chiffres clés de l'artisanat à la Réunion

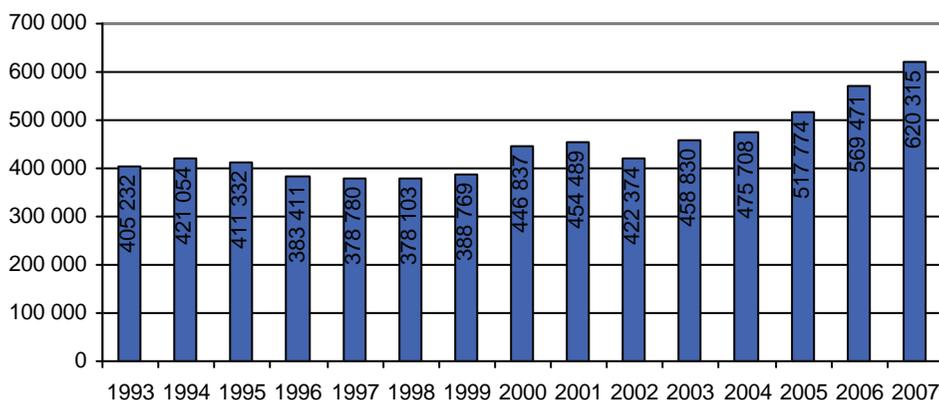
en millions d'€

Activité principale	Nombre d'entreprises		Nombre d'actifs (1)		Chiffre d'affaires	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
. Alimentation	1 209	1 281	4 076	4 315	139	149
<i>dont : filière farine</i>	664	698	2 429	2 553	83	88
<i>filière viande et poissons</i>	545	583	1 647	1 762	56	61
. Production	2 016	2 136	6 890	7 330	251	270
<i>dont : métaux</i>	579	619	2 720	2 908	106	114
<i>textile, habillement et cuir</i>	129	127	247	243	8	8
<i>bois et ameublement</i>	471	489	1 113	1 153	40	41
<i>autres fabrications</i>	837	901	2 810	3 026	98	106
. Bâtiment	4 581	5 117	14 886	16 611	587	661
<i>dont : gros œuvre</i>	1 969	2 172	7 146	7 883	289	322
<i>second œuvre</i>	1 718	1 940	4 709	5 317	180	206
<i>bois</i>	216	236	617	673	22	25
<i>travaux publics</i>	678	769	2 414	2 738	96	110
. Services	3 080	3 326	8 365	9 047	293	320
<i>dont : mécanique automobile</i>	614	664	2 097	2 268	74	81
<i>transport</i>	590	600	1 235	1 256	42	43
<i>autres services</i>	1 876	2 062	5 033	5 523	177	196
Total	10 886	11 860	34 217	37 303	1 271	1 401

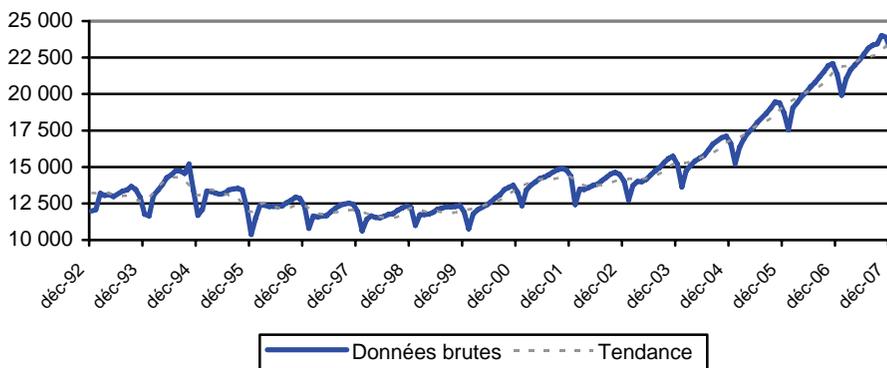
§ 3. LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

A l'instar des années 2005 et 2006, le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics se caractérise par une activité vigoureuse en 2007, comme en atteste la progression, une nouvelle fois soutenue, de son chiffre d'affaires (+ 17 %) qui atteint un niveau record (2 milliards d'€). Porté par les grands chantiers en cours (route des Tamarins, extension du Port Est, projet d'Irrigation du Littoral Ouest), les travaux publics ont constitué le principal moteur de la croissance du secteur. De même, le bâtiment, et plus particulièrement la construction de logements collectifs privés défiscalisables, commercialisés essentiellement en France métropolitaine, ainsi que la construction de structures non-résidentielles publiques, a également contribué au dynamisme d'ensemble. Seul bémol à ce bilan très favorable, la construction de logements sociaux est confrontée à d'importantes difficultés.

Ventes de ciment en tonnes (source: CER-BTP)



**Effectifs du secteur du BTP
(source: Caisse des congés payés du BTP)**



En progression sensible pour le troisième exercice successif (+ 8,9 % après + 10,0 % en 2006 et + 8,8 % en 2005), les ventes de ciment (620 315 tonnes) attestent de la performance historique du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Cette conjoncture favorable a de nouveau profité à l'emploi, comme l'illustre l'augmentation significative des effectifs recensés par la caisse des congés payés du BTP au 31 décembre 2007 (+ 7,6 %), à l'image des années précédentes (+ 14,0 % en 2006, et + 12,6 % en 2005).

1. PANORAMA DES ENTREPRISES

Dans un département où les données démographiques créent des besoins en logements et en infrastructures considérables, le secteur du BTP est bien entendu stratégique par son importance mais également par les débouchés qu'il offre aux autres secteurs, l'industrie, l'artisanat ou les transports.

Menée sur l'exercice 2005, la dernière enquête annuelle de l'INSEE sur les entreprises du BTP a recensé 330 entreprises d'au moins dix salariés ou d'au moins 800 K€ de chiffre d'affaires et dont le siège social est situé à la Réunion. Les entreprises enquêtées affichent un chiffre d'affaires (CA) de 1 120,9 millions d'€ pour une valeur ajoutée (VA) de 332,8 millions d'€ réalisés par 8 713 salariés. Ainsi, le CA moyen par entreprise et la VA moyenne par structure de production s'élevaient respectivement à 3,4 millions d'€ et à 1 million d'€. Par ailleurs, la taille moyenne d'une entreprise atteignait 26,4 travailleurs en 2005.

Il convient de souligner que le secteur du BTP est composé essentiellement de petites entreprises : 93,1 % des entreprises totales du BTP employaient moins de dix salariés (aucun salarié : 55,3 %, 1 à 9 salariés : 37,8 %). De plus, la Réunion comptait seulement 2 entreprises de plus de 200 salariés et 17 sociétés de 50 à 199 salariés. Le taux de valeur ajoutée (VA / CA) était de 29,7 %.

Principalement constituée d'entreprises de construction de maisons et de bâtiments (75,5 % des entreprises ayant généré 91,3 % du CA et 90,1 % de la VA de la filière), la branche gros œuvre a créé en 2005 la majorité du CA (65,4 %) et de la VA (59,3 %) du secteur du BTP avec moins de la moitié des entreprises recensées (48,2 %). La branche second œuvre (28,8 % des établissements du secteur) a produit 16,0 % du CA et 19,6 % de la VA et la branche des travaux publics (23,0 % des sociétés du BTP) a engendré 18,6 % du CA et 21,1 % de la VA. Enfin, le taux de valeur ajoutée s'établissait à 26,9 % pour le gros œuvre, à 36,4 % pour le second œuvre et à 33,7 % pour les travaux publics.

Répartition des entreprises du BTP en 2005 selon l'activité principale

Activité principale	Nombre	Effectifs salariés	Chiffre d'affaires (1)	Valeur ajoutée (1)
Gros œuvre	159	5 168	733,2	197,3
<i>dont construction de maisons</i>	<i>120</i>	<i>4 475</i>	<i>669,5</i>	<i>177,8</i>
Second œuvre	95	1 863	179,0	65,2
Travaux publics	76	1 682	208,7	70,3
Total	330	8 713	1 120,9	332,8

Source : INSEE Réunion - (1) En millions d'€

2. LE LOGEMENT

2.1 Le parc de logements

D'après les résultats des enquêtes annuelles de recensement partiel menées de 2004 à 2006, le parc de logements comptait environ 280 000 logements au 1^{er} janvier 2005 contre 238 196 en 1999, soit 41 804 logements supplémentaires¹ (+ 17,5 %). Sur la période 1999-2005, le nombre de logements a progressé à un rythme annuel moyen plus soutenu que celui de la population (respectivement + 2,7 % contre + 1,6 %). Cette situation est principalement la conséquence de la réduction de la taille moyenne des ménages (3 personnes en 2005 contre 3,3 personnes en 1999), engendrée à la fois par la diminution de la natalité et la poursuite du phénomène de décohabitation. Enfin, un autre facteur explicatif provient du vieillissement de la population qui se traduit par une croissance des personnes en âge d'être chef de ménage plus vive que celle de la population.

Une autre mesure du parc total de logements consiste à le rapprocher du nombre de clients « particuliers » d'EDF, soit 269 000 ménages à fin 2006 auquel il faut ajouter une partie des 24 500 installations de « professionnels » qui habitent parfois sur leur lieu de travail.

L'essentiel du parc de logements (91,8 %) était composé de résidences principales (257 000 logements), dont le nombre a augmenté de 41 956 unités (+ 19,5 %) entre 1999 et 2005. Plus de la moitié des ménages (55 %) sont propriétaires de leur logement pour 41 % de locataires et 4 % logés à titre gratuit. Quelques 18 000 résidences sont considérées comme vides, ce qui correspond à un taux de vacance de 6,4 % en baisse de 1,7 point par rapport à 1999 (19 332 logements inhabités). Ainsi, le différentiel du taux de vacance entre la Réunion et l'Hexagone (6,1 %) a fléchi de 0,9 point, passant de 1,2 point en 1999 à 0,3 point en 2005. Par ailleurs, il convient de souligner la faible part de résidences secondaires à la Réunion (1,7 %), qui s'explique par l'étroitesse du territoire et l'éloignement de la France métropolitaine.

Avec un passage de la proportion des constructions en dur de 55 % en 1990 à 73,7 % en 1999, la décennie 90 a été marquée par un phénomène de « durcification » des logements. Cette tendance s'est poursuivie durant le début des années 2000, comme en atteste la hausse de 9,3 points à 83 % de la part des logements en dur au détriment de l'habitat traditionnel (17 % en 2005) entre 1999 et 2005. Cette évolution a concerné aussi bien les maisons individuelles en dur (57 % en 2005 contre 51,0 % en 1999) que les appartements (26 % en 2005 après 22,7 % en 1999). La croissance du nombre de maisons individuelles en dur (+ 45,5 %) et de la quantité d'appartements (+ 49,4 %) de même que la réduction du nombre d'habitats traditionnels (- 16,0 %) en 2005 par rapport à 1999 sont à l'origine de la « durcification » des logements. Sur la période 1999-2005, les maisons individuelles en dur et les appartements se sont accrus respectivement de 6,5 % et de 6,9 % en moyenne chaque année, tandis que l'habitat traditionnel a reculé de 2,9 % en moyenne par an.

¹ L'absence de données précises concernant le nombre total d'attestations délivrées par le comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité (CONSUEL) en 2007 ne permet pas de détailler les évolutions constatées dans ce secteur.

La Réunion se caractérise par des logements d'une surface plus petite que celle des habitations de France métropolitaine : 15 % des constructions de l'île contre 11 % de l'Hexagone mesurent moins de 40 m², 67 % des résidences ont une taille comprise entre 40 et 100 m² pour 61 % en France métropolitaine, 18 % des habitations (28 % en métropole) affichent une surface de plus de 100 m².

En 2005, les logements collectifs représentaient 26 % des résidences occupées à titre principal contre 14,5 % en 1990. Ce niveau demeure cependant nettement inférieur à l'objectif de 40 % fixé par le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) adopté en 1995.

Ce point constitue un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire du Département dans les années à venir. En effet, la tâche urbaine présente à la Réunion une faible densité globale (11 logements à l'hectare en moyenne) et sa croissance s'est faite davantage par extension que par densification. Compte tenu de la croissance démographique et de la baisse continue de la taille des ménages, 106 000 logements (37,8 % du parc actuel) devraient être construits ou reconstruits entre 2005 et 2020 d'après l'Agence pour l'observation de la Réunion, l'aménagement et l'habitat (AGORAH)¹, ce qui représente 7 067 logements en moyenne chaque année. Les besoins en foncier correspondant à ces logements seront fonction de leur densité. A 30 logements par hectare (objectif du SAR), 3 533 hectares seront nécessaires, à 15 logements par hectare, le double de surface serait nécessaire.

Pour éviter que ces logements ne soient réalisés de façon anarchique, et dans le but de préserver les espaces naturels et les surfaces agricoles, notamment la sole cannière, un établissement public foncier a été constitué le 26 novembre 2002. Cet établissement, qui regroupe la Région, le Département et les différentes communes, soit directement, soit par l'intermédiaire des communautés de communes, a pour vocation la constitution et le portage d'un patrimoine foncier suffisant pour favoriser, dans ce contexte de forte pression foncière, la construction de logements et d'équipements publics. Les besoins estimés portent ainsi sur 4 500 ha pour la décennie à venir, devant permettre de construire environ 90 000 logements. Seuls 1 400 ha ont pu être identifiés à ce jour, ce qui situe l'ampleur de l'enjeu pour cette nouvelle structure.

L'établissement public foncier de la Réunion (EPFR) s'est substitué ainsi à la Société foncière du département (SOFOND), qui réalisait déjà du portage foncier. L'EPFR, en raison de son statut, peut être délégataire du droit de préemption et d'expropriation, ce qui n'était pas le cas de la SOFOND. Il permet par ailleurs un portage du foncier sur des durées plus longues (7 à 10 ans). Enfin, il bénéficie d'une ressource fiscale propre, la Taxe spéciale d'équipement (TSE), additionnelle aux quatre "vieilles" taxes directes (foncier bâti et non bâti, taxe professionnelle et taxe d'habitation) et a perçu une dotation de départ de 11,5 millions d'€ provenant à parité de l'Etat, de la Région et du Département.

De 2003 à 2007, l'EPFR a procédé à 83 acquisitions sur une surface totale de 139 hectares (répartis sur 18 communes) et pour un montant d'environ 19 millions d'€. En 2007, l'EPFR a dépensé 8,2 millions d'€ pour acquérir 20 espaces fonciers s'étendant sur 35 hectares.

¹ L'INSEE table sur 6 360 à 8 640 logements par an selon le scénario de projection, la différence avec le chiffre de l'AGORAH provenant de l'estimation des destructions.

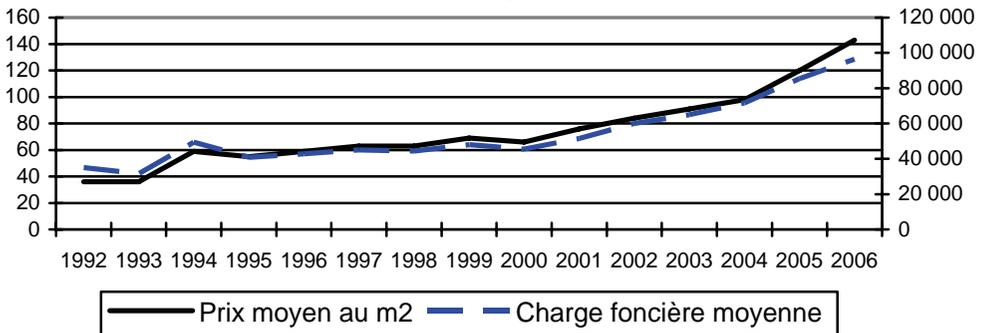
2.2 Les prix des logements

Dans ce contexte de forte demande et de rareté de l'offre, les prix sont inévitablement tirés à la hausse comme le montrent les études réalisées par l'AGORAH au travers de son observatoire.

Entre 1994 (59 € / m²) et 2006 (143 € / m²), le prix moyen au m² des terrains à bâtir a plus que doublé à la Réunion (+ 142,4 %), ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 7,7 %. Toutefois, il convient de distinguer trois périodes différentes d'évolution : 1994-2000, 2001-2004 et 2005-2006. De 1994 à 2000, les prix ont légèrement augmenté (+ 1,9 % par an en moyenne, soit 1,2 € / m² de plus par an), tandis qu'ils se sont sensiblement renchérissés depuis 2001 (+ 10,4 % en moyenne chaque année de 2001 à 2004, soit 8 € / m² de plus par an) pour atteindre un niveau moyen de croissance fortement élevé lors des deux dernières années étudiées (+ 20,8 %, soit un surcoût de 22,5 € / m² en moyenne par an). En 2006, le coût d'achat moyen d'un terrain à bâtir s'est inscrit une nouvelle fois significativement en hausse (+ 19,2 % après + 22,4 % un an auparavant).

Le marché des terrains à bâtir (en euros)

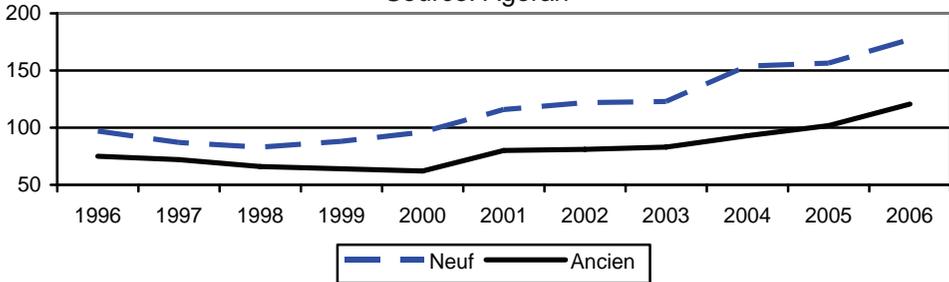
Source: Agorah



De 1994 (49 430 €) à 2006 (96 407 €), la charge foncière (prix moyens des terrains achetés) a progressé de manière plus mesurée (+ 95,0 %, soit + 5,7 % en moyenne par an). Les ménages ont eu tendance à compenser la hausse des prix par une réduction des surfaces achetées. Deux phases différentes d'évolution se démarquent : 1994-2001 (+ 4,3 %, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 0,6 %) et 2002-2006 (+ 87,0 %, ce qui représente une augmentation moyenne de 13,3 % par an). En 2006, la charge foncière moyenne s'est nettement amplifiée pour la sixième année successive.

Le prix moyen des appartements (en milliers d'euros)

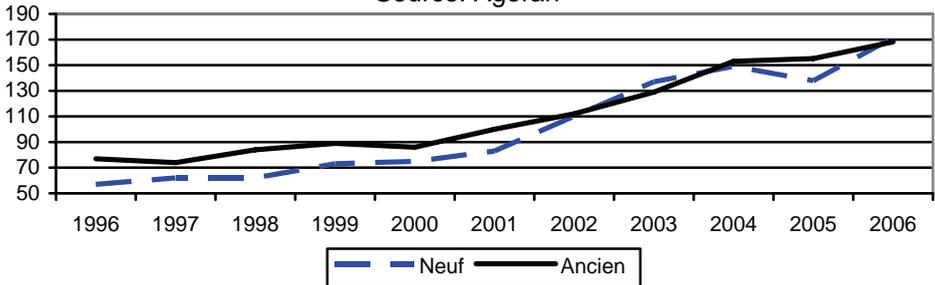
Source: Agorah



Sur la période 1996-2006, l'évolution du prix des appartements s'est révélée plus importante pour les logements neufs (+ 82,6 %), qui bénéficient des incitations liées aux lois de défiscalisation, que pour les logements anciens (+ 61,0 %). Modérée en 2005 (+ 1,7 %), la croissance du coût d'achat moyen d'un appartement neuf s'est nettement accélérée en 2006 (+ 13,1 %). Parallèlement, le prix d'achat moyen d'un appartement ancien a fortement progressé pour la troisième année consécutive en 2006 (+ 18,6 % après + 9,5 % en 2005 et + 12,0 % en 2004). Il convient de souligner que l'inflation touchant les appartements anciens s'est montrée plus rapide que celle des appartements neufs au cours des deux dernières années. Par conséquent, le différentiel de coût d'achat moyen entre les appartements neufs (177 091 €) et les appartements anciens (120 758 €) s'est stabilisé en 2006 (56 333 € contre 54 734 € en 2005), après s'être amplifié en 2004 d'environ 21 000 € comparativement à 2003.

Le prix moyen des maisons (en milliers d'euros)

Source: Agorah



En ce qui concerne les maisons individuelles, il est intéressant d'observer que les prix moyens pratiqués sur le marché de l'ancien sont supérieurs à ceux du neuf à l'exception des années 2003 et 2006. Cette situation semble refléter le décalage entre les programmes neufs du type « lotissement », qui offrent des surfaces foncières réduites en rapport avec l'évolution des prix du terrain à bâtir, et les transactions opérées sur des biens « historiques » qui disposent de surfaces foncières plus importantes mais dont le prix est limité par la capacité financière des acheteurs. Toutefois, le prix d'achat moyen des maisons neuves a triplé (+ 200,6 %) entre 1996 (57 milliers d'€) et 2006 (171,3 milliers d'€), tandis que celui des constructions anciennes (168,2 milliers d'€) a seulement doublé (+ 118,4 %) sur la même période. En 2006, les maisons

neuves se sont sensiblement renchériées (+ 24,3 %) contrairement à l'exercice précédent (- 7,5 %). Le coût d'achat d'une maison ancienne a augmenté de manière significative (+ 8,4 %) après + 1,4 % en 2005.

2.3 Les logements aidés

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le financement du logement social relève des dispositions budgétaires et comptables de la loi organique du 1^{er} août 2001 (LOLF) relative aux lois de finance. Ceci se traduit par la mise en place d'un Budget Opérationnel de Programme (BOP) déconcentré et rattaché à l'action « logement » du programme « améliorations des conditions de vie outre-mer ». Les crédits sont mis à disposition du Préfet selon trois sous-actions :

- 1- logement (aides à la Pierre)
- 2- accompagnement des politiques d'aménagement (FRAFU – PAQ)
- 3- résorption de l'habitat insalubre (RHI)

La fongibilité entre sous-actions est une des caractéristiques du BOP qui donne des marges de manœuvres dans la ventilation des crédits alloués. Par ailleurs, les dispositions de la LOLF ne permettent plus de récupérer localement les autorisations d'engagement (AE) rendues disponibles par des annulations d'opérations engagées sur les exercices antérieurs, ni de reporter les crédits d'une année sur l'autre.

En 2007, ce sont 106 millions d'€ d'engagement qui ont été consacrés au logement social hors prêt à taux zéro (PTZ), dont 76 millions d'€ pour le logement (sous-action 1), ce qui correspond à 2 868 logements (neufs et réhabilitation) contre 3 355 en 2006, soit une diminution de 14,5 % (après une diminution de 28,6 % en 2006). En revanche, 100 % des autorisations d'engagement ont été utilisées.

2 136 logements neufs ont été engagés en 2007, en baisse de 23,6 % par rapport à 2006 (après une contraction de 14,5 % en 2006). L'année 2007 se caractérise par l'absence, pour la seconde année consécutive, de financement d'opérations de réhabilitation du parc locatif (420 logements en 2005) mais on note une reprise des engagements de logements individuels avec 1 040 logements engagés contre 560 en 2006, niveau qui demeure en deçà de la moyenne de 1 221 unités des sept dernières années. En outre, 281 logements ont été financés avec un prêt à taux zéro en 2007.

La résorption de l'habitat insalubre (sous-action 3) a fait l'objet d'une dotation de 17,6 millions d'€, ayant aidé au financement de sept opérations permettant le relogement de 610 familles et la création ou l'amélioration de 984 logements, dont 881 aidés. En outre, six études et quatre maîtrises d'œuvre urbaine et sociale ont été concernées par des subventions RHI.

Dotations et utilisations du Budget Opérationnel de Programme (hors PTZ)

en millions d'€

	2004	2005	2006	2007
Moyens financiers affectés au logement social (hors PTZ)	122,2	130,8	107,0	105,7
<i>Sous action 1 - Logement</i>			79,1	75,7
<i>Sous action 2 - Frafu - Paq</i>			6,4	12,4
<i>Sous action 3 - RHI</i>			21,5	17,6
Décomposition des engagements au titre du logement				
- Constructions de logements neufs :				
Logements Evolutifs Sociaux (LES)	871	903	857	766
<i>Montant</i>	19,7	22,2	23,2	22,0
Logements locatifs sociaux (LLS) et très sociaux (LLTS)	1 240	2 366	1 938	1 401
<i>Montant</i>	29,2	49,2	43,8	35,6
Nombre de nouveaux logements	2 111	3 269	2 795	2 167
Montant utilisé total	48,9	71,4	67,0	57,6
- Autres engagements				
Opérations d'amélioration et de réhabilitation logements individuels	578	1 013	560	685
<i>Montant</i>	12,7	24,1	11,4	15,2
Logements d'urgence				16
<i>Montant</i>				0,6
Opérations d'amélioration et de réhabilitation parc locatif	393	420	0	0
<i>Montant</i>	3,0	3,8	0,0	0,0
Divers	2,0	1,2	0,7	2,2
Nombre de logements concernés	971	1 433	560	701
Montant utilisé	17,7	29,1	12,1	17,4

Les opérateurs du logement social se heurtent aux difficultés récurrentes du secteur, notamment le manque de terrains équipés, le problème de l'équilibre financier des opérations (compte tenu des prix plafonds, l'absence de maîtrise des coûts du foncier entraîne des estimations de travaux qui ne correspondent plus au prix du marché), la réticence de certains élus à autoriser la création de logements sociaux nombreux sur leurs communes et, alors que le secteur du bâtiment tourne à plein régime, un certain désintérêt des entreprises pour ce marché où les marges sont tirées et les appels d'offres irrégulièrement distribués dans l'année.

Ces contraintes limitent la production de logements sociaux qui arrive à peine à couvrir les nouvelles demandes de logement, mais ne parvient pas à résorber progressivement le stock de 26 000 dossiers en attente. Ce constat revêt une importance particulière depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2008, de la loi Droit Au Logement Opposable (loi DALO).

3. LES PRINCIPAUX AUTRES MARCHES DU BTP

3.1 Les constructions publiques

En 2007, le marché des constructions publiques (hors hôpitaux et armée) a progressé de + 26,9 % par rapport à 2006, passant de 127 à 162 millions d'euros. Ce taux de progression est toutefois inférieur à celui de l'année précédente (+ 59,2 %). La Région a réalisé près de la moitié des investissements totaux (47,6 %) et le Département en a effectué 42,8 % contre 38,6 % en 2006. Les investissements de l'Etat ont été presque multipliés par trois à 14,9 millions d'€, soit 9,2 % des montants engagés.

Constructions publiques (crédits de paiement)	en millions d'€					
	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Maîtrise d'ouvrage Région	32,1	27,8	44,7	72,1	76,8	6,5%
dont enseignement et formation	25,6	20,9	32,5	63,0	69,3	9,9%
Maîtrise d'ouvrage Département	36,8	40,3	32,7	49,1	69,1	40,7%
dont enseignement	16,3	22,3	21,8	23,9	46,5	94,5%
Maîtrise d'ouvrage Etat	2,1	1,7	1,0	5,6	14,9	166,3%
dont enseignement	0,1	0,4	0,0	0,0	0,0	<i>n.s.</i>
Aéroport	3,8	1,1	1,5	0,4	0,7	75,0%
dont Aérogare passagers (CCIR)	0,0	0,0	1,5	0,4	0,7	75,0%
dont Aérogare fret (CCIR)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<i>n.s.</i>
Total	74,8	70,9	79,9	127,2	161,5	26,9%

Source : Cellule économique du BTP de la Réunion

3.2 Les travaux publics et le génie civil

Toujours sous l'impulsion du chantier de la route des Tamarins, le marché des travaux routiers s'est encore développé en 2007 (+ 17,4 %) après plusieurs progressions déjà remarquables en 2006 (+ 79,5 %) et en 2005 (+ 154,5 %), pour atteindre 420 millions d'euros. Cette progression provient presque exclusivement des travaux relatifs aux routes nationales (+ 18,3 % à 381 millions d'euros). Parallèlement ceux concernant les routes départementales (+ 4,0 % à 36,5 millions d'euros) et les voiries d'exploitation et routes forestières (multiplié par près de 4 à 2,7 millions d'euros) augmentent à nouveau après s'être contractés en 2006. Les opérations concernant les routes nationales (91 %) ont concentré la majorité des investissements devant les routes départementales (9 %) et les voiries d'exploitation et les routes forestières (0,6 %).

Montant des travaux routiers (investissements et entretien) (1)						en millions d'€
	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Routes nationales	73,7	55,0	154,7	322,0	381,0	18,3%
Investissements	66,5	53,7	154,1	317,1	364,4	14,9%
Entretien	7,2	1,3	0,6	4,9	16,7	n.s.
Routes départementales	17,5	17,1	36,2	35,1	36,5	4,0%
Investissements	12,8	11,9	31,2	28,9	30,2	4,4%
Entretien	4,7	5,2	5,0	6,2	6,3	1,9%
Voiries d'exploitation et routes forestières	3,9	6,2	8,4	0,7	2,7	281,9%
Total	95,1	78,3	199,3	357,8	420,2	17,4%

Source : Cellule économique du BTP de la Réunion

(1) Maîtrise d'ouvrage Etat, Région et Département

Après trois années consécutives de hausse, les travaux de génie civil sont en repli en 2007 (- 27,6 %) à 85,1 millions d'euros. Il convient de souligner la décroissance des dépenses dans tous les secteurs et notamment dans les infrastructures portuaires et aéroportuaires qui avaient été multipliées par plus de trois en 2006, en raison d'importants travaux d'agrandissement au Port Est qui s'est achevé en 2007.

Les investissements au titre de la gestion de l'eau se sont contractés de nouveau en 2007 (- 16,5 %), mais représentent, avec 63 millions d'euros, 75 % des travaux de génie civil effectués dans l'année. La quasi-totalité de ces investissements correspond à la réalisation de périmètres irrigués dans le cadre du projet d'Irrigation du Littoral Ouest.

Les travaux portuaires et aéroportuaires totalisent 21,1 millions d'€ en 2007, soit 25 % des opérations de génie civil de l'exercice.

Investissements pour les opérations de génie civil (montants réalisés)					en millions d'€
Opérations	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Travaux portuaires et aéroportuaires	2,2	12,1	40,4	21,1	-47,8%
Endiguement de ravines	0,1	0,0	1,1	0,6	-45,5%
Gestion de l'eau /					
réalisation de périmètres irrigués	82,1	83,2	75,9	63,4	-16,5%
dont transfert Est/Ouest	81,9	83,1	74,5	60,0	-19,5%
Recherche en eau	0,8	0,3	0,2	0,0	-100,0%
Centrales électriques et réseau EDF					
Total investissements (hors EDF)	85,2	95,6	117,6	85,1	-27,6%

Source : Cellule économique du BTP de la Réunion

Section 3

Le secteur tertiaire

§ 1. LE COMMERCE

Le commerce est un secteur clé de l'économie réunionnaise puisqu'il occupe près du quart des salariés du secteur marchand de l'île (28 500 des 132 000 salariés recensés par les ASSEDIC en 2006). Son poids dans le PIB est plus mesuré avec 10,1 % de la valeur ajoutée brute totale selon les derniers comptes économiques régionaux (année 2004), proportion comparable à celle observée en métropole (10,2 %) mais inférieure de 4 à 6 points à celle des départements Antillais. Par ailleurs, la dynamique de croissance de la valeur ajoutée générée par les activités commerciales sur 5 ans (1999-2004) demeure moins rapide (+ 4,9 % en moyenne) que celle du PIB (+ 6,6 % en moyenne), ce qui traduit une diminution relative de la contribution de ce secteur à la création de richesse de l'île.

Au cours de l'année 2007, le secteur a à nouveau bénéficié d'une consommation intérieure à la croissance solide alors que le développement du tissu commercial a marqué une pause après deux années de réalisation de projets d'envergures dans le sud et l'est du département.

Le secteur du commerce se décline en trois sous ensemble principaux, le commerce de détail, le commerce de gros et intermédiaires, puis la distribution et réparation automobile. Le niveau d'activité du commerce de détail et de la distribution automobile est directement lié à la consommation des ménages, tandis que le commerce de gros, plus en amont, est aussi sensible au niveau de la consommation des entreprises et des collectivités.

En matière d'emploi, les dernières données sur les salariés du secteur marchand révèlent une croissance annuelle limitée à + 1,9 % pour le commerce, tandis que tous secteurs confondus, la hausse atteint + 3,7 %.

1. PANORAMA DES ENTREPRISES DU SECTEUR

La dernière enquête annuelle de l'INSEE sur les entreprises du secteur du commerce qui comptent au minimum dix salariés ou réalisent au moins 800 K€ de chiffre d'affaires, couvre l'exercice 2005.

Elle porte sur 1 127 entreprises dont l'essentiel sont des PME - puisque seules 64 entreprises ont plus de 50 salariés, parmi lesquelles seules 8 ont plus de 250 salariés - qui totalisent un effectif moyen de 22 917 personnes, génèrent un chiffre d'affaires (CA) de plus de 8 milliards d'euros, une marge commerciale de près de 1,6 milliard d'euros et une valeur ajoutée (VA) qui dépasse 1,1 milliard d'euros. Par entreprise, le chiffre d'affaires s'élève en moyenne à 7,2 millions d'€ (contre 6,6 millions d'euros lors de l'enquête 2003).

Le commerce de détail domine en nombre le secteur commercial réunionnais avec près de la moitié des entreprises et 54 % des salariés, mais il ne génère que 36 % du volume d'affaires total et 44 % de la valeur ajoutée créée. La distribution alimentaire - dont 94 % du CA est généré par la grande distribution - produit 51 % de l'activité des détaillants.

Le positionnement du commerce de gros et des intermédiaires du commerce est inverse. S'il ne représente que 25 % des entreprises et 19 % de l'effectif moyen, le commerce de gros génère 30 % du CA et 29 % de la VA, tandis que les intermédiaires du commerce comptent pour moins de 2 % des entreprises et moins de 3 % des effectifs moyens alors qu'ils contribuent à 8 % de l'activité et plus de 4 % de la valeur ajoutée. Rapportée à l'effectif, l'activité des intermédiaires est quatre fois supérieure à celle du Commerce de détail.

Le poids de la distribution automobile (vente et réparation) dans le commerce est sensiblement équivalent qu'il s'agisse du nombre d'entreprises concernées (21 %), des effectifs employés (22 %), de l'activité (25 %) et de la valeur ajoutée (21 %). Enfin l'artisanat à caractère commercial, qui représente 3 % des entreprises et des effectifs du secteur, ne génère que 0,5 % de l'activité.

Ces différences sectorielles se retrouvent logiquement dans les ratios de gestion qui révèlent d'importants écarts. Ainsi le CA par personne occupée se situe entre 67 milliers d'€ pour les artisans et 1,075 millions d'€ pour les intermédiaires du commerce. Il en est de même pour la VA qui oscille entre 27 milliers d'€ par personne occupée pour les artisans et 85 milliers d'€ pour les intermédiaires du commerce.

Les entreprises du commerce en 2005 (1)

en millions d'€

	Nbre d'entr.	Effectif occupé moyen	CA	VA	Marge com.
Commerce de gros	278	4 425	2 455	330,3	511,8
. alimentaire	70	1 299	757	87,9	183,7
. non alimentaire	68	1 154	513	76,9	114,4
. interindustriel	140	1 973	1 185	165,5	213,7
Commerce de détail	554	12 325	2 936	490,9	716,5
. alimentation générale de grande surface	67	4 882	1 407	178,1	256,2
. alimentation générale de proximité	37	270	69	8,8	12,3
. alimentaire spécialisé	11	102	20	3,6	5,7
. habillement, textile	55	1 372	173	45,3	75,7
. équipement du foyer	112	2 526	639	105,8	180,9
. pharmacies, articles médicaux	164	1 400	299	81,2	90,4
. hygiène, culture, loisirs et sports	40	877	133	33,3	50,4
. autres commerces de détail	68	897	197	34,8	44,9
Intermédiaires du commerce	21	585	629	49,6	66,2
. groupement centrales d'achats	10	408	565	38,8	53,6
. autres intermédiaires	11	178	64	10,8	12,6
Commerce et réparation automobile	239	4 957	2 007	237,6	295,5
Artisanat commercial	35	626	42	16,9	3,3
Total	1 127	22 917	8 069	1 125	1 593

Source : Enquête annuelle d'entreprises INSEE

(1) Entreprises d'au moins 10 salariés ou d'au moins 800 000 € de chiffre d'affaires

2. PANORAMA DE L'EQUIPEMENT COMMERCIAL REUNIONNAIS

La répartition de la surface de vente par branche d'activité montre la prédominance du commerce non alimentaire avec 609 105 m², soit 68,4 % de la superficie totale dont 62,8 % représentent une surface de plus de 300 m². Les commerces spécialisés de plus de 300 m² sont principalement des magasins d'équipement de la maison (45,9 % de la surface), y compris les magasins de bricolage (22,6 %), des concessionnaires automobiles et activités liées (28,1 %), des commerces dédiés à l'équipement de la personne (15,2 %) et aux jardineries (7,2 %), à la culture et aux loisirs (3,7 %). La superficie occupée par les entreprises de commerce à dominante alimentaire¹ s'élève à 281 122 m², soit 31,6 % de la surface de vente départementale, dont 58,3 % est occupée par des unités d'une surface supérieure à 300 m². Les hypermarchés et très grandes surfaces sont au nombre de 16 pour une surface totale de 74 231 m², soit près de 45,3 % des surfaces de plus de 300 m² à dominante alimentaire et un peu plus de 26 % de l'ensemble des surfaces alimentaires.

Surfaces commerciales (02/2008)

	Nombre	%	Surface	%
Commerces à dominante alimentaire > 300 m²	123	6,7%	163 852	58,3%
. Hypermarchés et très grandes surfaces > 2 500 m ²	16	13,0%	74 231	45,3%
. Supermarchés	107	87,0%	89 621	54,7%
Commerces à dominante alimentaire < 300 m² (1)	1 704	93,3%	117 270	41,7%
Total commerces à dominante alimentaire	1 827	35,8%	281 122	31,6%
Commerces spécialisés > 300 m²	318	9,7%	382 655	62,8%
. Equipement de la personne	73	23,0%	58 149	15,2%
. Equipement de la maison	154	48,4%	175 535	45,9%
<i>dont Bricolage</i>	62	19,5%	86 633	22,6%
<i>dont Meubles - électroménager</i>	57	17,9%	65 085	17,0%
. Jardinerie	19	6,0%	27 429	7,2%
. Culture et loisirs	19	6,0%	14 134	3,7%
. Voitures et activités liées	53	16,7%	107 408	28,1%
Commerces spécialisés < 300 m² (1)	2 961	90,3%	226 450	37,2%
Total commerces spécialisés	3 279	64,2%	609 105	68,4%
Total	5 106	100,0%	890 227	

Source : DDCCRF

(1) Données 1997

2.1 L'équipement commercial alimentaire

L'équipement commercial alimentaire à la Réunion poursuit son développement. En effet, les surfaces autorisées et non encore construites (14 003 m²) représentent 8,4 % de l'appareil commercial actuel (surfaces exploitées ou fermées depuis moins de deux ans) contre 6,7 % en 2006. Les nouveaux projets autorisés concernent plus particulièrement les supermarchés (7 030 m²). En effet, aucun nouveau projet d'hypermarchés n'a été autorisé en 2007, la création d'un hypermarché de 3 500 m² à Saint-André et la transformation ou l'extension d'un supermarché existant en très grandes surfaces (TGS) au Tampon ayant déjà eu

¹ Les données concernant les commerces de moins de 300 m² n'ont qu'une valeur indicative en raison de leur ancienneté (1997).

l'autorisation de la Commission départementale à l'équipement commercial (CDEC) depuis l'année 2004 pour le premier et depuis l'année 2005 pour l'autre.

La superficie de vente des grandes surfaces alimentaires (hypermarchés, supermarchés et supérettes de plus de 300 m²) s'élève à 167 302 m² en début d'année 2008, dont 3 450 m² sont fermés depuis moins de deux ans et peuvent donc bénéficier d'une réouverture sans passage devant la Commission départementale à l'équipement commercial (CDEC). Ce niveau d'équipement commercial représente une densité¹ moyenne de 210 m²/1 000 habitants, inférieure à celle de métropole (267 m²/1000 habitants en 2000). Néanmoins, en tenant compte des surfaces autorisées par la CDEC, la densité réunionnaise atteindrait 228 m² pour 1 000 habitants.

La densité au titre des seize hypermarchés s'établit à 95 m²/1 000 habitants et reste inférieure aux données métropolitaines pour ce type d'implantations (120 m²/1 000 habitants), de même que leur surface moyenne (4 639 m² à la Réunion contre 5 748 m² dans l'hexagone en 2000).

Répartition des surfaces alimentaires de plus de 300 m² (02/2008)

	Exploités		Fermés		Extension		Création		Total	
	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.
Hypermarchés TGS	16	74 231	0	0	1	725	1	3 500	17	78 456
Supermarchés	107	89 621	8	3 450	3	2 748	7	7 030	122	102 849
Total	123	163 852	8	3 450	4	3 473	8	10 530	139	181 305

Source : DDCCRF

En terme de densité, la répartition géographique des surfaces de plus de 300 m² à vocation alimentaire ne s'est pas sensiblement modifiée contrairement à l'année 2006 caractérisée par un rattrapage des zones Est et Sud. En 2007, l'Est avec la poursuite du développement de la zone commerciale de Sainte Suzanne, propose le niveau d'équipement le plus élevé avec 257 m²/1 000 habitants. Dans le Sud, la densité passe de 225 m²/1 000 habitants en 2006 à 222 m²/1 000 habitants sous l'effet conjugué d'une légère diminution des surfaces et d'une augmentation de la population. Pour les mêmes raisons, la densité dans le Nord passe de 194 m²/1 000 habitants en 2006 à 182 m²/1 000 habitants. Dans l'Ouest, la densité ne diffère pas d'une année sur l'autre et se maintient à 192 m²/1 000 habitants.

¹ Les densités ont été calculées sur la base des dernières estimations de population par zone géographique de l'INSEE disponibles (juillet 2005)

Répartition géographique des surfaces de plus de 300 m² (02/2008)

	Surfaces existantes				Surfaces sup. (1)		
	Nb	S	%	Dens.	Nb	S	Dens.
Grandes surfaces à dominante alimentaire							
. Zone Nord	21	34 847	21%	182	1	2 720	197
. Zone Est	19	29 345	18%	257	1	3 890	292
. Zone Sud	51	61 568	38%	222	3	6 799	247
. Zone Ouest	32	38 092	23%	192	1	594	195
Total	123	163 852	100%	210	6	14 003	228

Source : DDCCRF et CCIR

La densité s'entend en nombre de m² pour 1 000 habitants.

(1) "Nb" représente le nombre de créations alors que "S" représente la surface de ces créations ajoutée aux surfaces des extensions de magasins déjà existants.

Les nouveaux projets devraient confirmer ces évolutions. D'ici trois ans, l'Est prédominerait toujours avec 292 m²/1 000 habitants et le Sud atteindrait 247m²/1 000 habitants. Le retard actuel de la zone Ouest ne s'améliorera pas puisqu'en 2008 seul un projet de faible envergure (594 m²) est prévu. Dans la moitié Ouest du département, quatre hypermarchés sont situés dans la région de Saint-Denis, trois dans celle de Saint-Pierre et trois dans les communes de Saint-Paul, Saint-Louis et du Port. A l'Est de l'île, six hypermarchés sont répartis dans les communes de Saint-Benoît, Sainte Suzanne, le Tampon et Saint-André.

En tenant compte du parc actuel de 16 hypermarchés ou grandes surfaces assimilées (surface supérieure à 2 500 m²) et des autorisations délivrées par la CDEC (créations ou extensions), le nombre d'hypermarchés à la Réunion pourrait être porté à 18 à brève échéance pour une surface totale de 80 721 m².

Etat des hypermarchés et perspective du nombre de supermarchés (02/2008)

Nom	Surfaces actuelles (m2)			Commune	Date (1)	Nature
	Hyper	Super	Sup.			
Jumbo Score Chaudron	4 908			Saint-Denis		
Jumbo Score Duparc	5 980			Sainte-Marie		
Jumbo Score Savanah	5 850			Saint-Paul		
Jumbo Score St Pierre	5 000			Saint-Pierre		
Jumbo Score Beaulieu	4 200			Saint-Benoît		
Jumbo Score Port	5 700			Le Port	08/02/1995	
Jumbo Score Cocoteraie	2 997			Saint André	19/07/2006	
Carrefour	7 450			Saint-Denis		
Carrefour Q. Français	5 525			Sainte-Suzanne	14/10/1999	
Hyper Champion Butor	2 811			Saint-Denis		
Hyper Champion Pichan	3 125			Saint-Benoît		
Hyper Crack Canabady	4 500			Saint-Pierre		
Hyper Champion Chatoire	3 500			Le Tampon		
Géant Casino Caserne	5 685			Saint-Pierre	12/12/2005	
Hyper U Bel Air	4 500			Saint-Louis		
Super U Sessa	2 500			Saint-André	15/03/2004	
Hyper U			3 500	Saint-André	15/03/2004	Création
Asia Store			390	Saint-André	02/03/2007	Création
CBO Territoria			594	Saint-Paul	15/05/2006	Création
Champion Soresum		1 700	1 290	Le Tampon	01/07/2005	Extension
Champion			1 995	Sainte-Marie	06/02/2007	Création
DIA			979	Saint Louis	12/02/2008	Création
HOAREAU			422	Tampon	07/10/2003	Création
Leader Price			1 050	Saint Pierre	24/11/2006	Création
Champion Cilaos		400	555	Cilaos	24/11/2006	Extension
Super U		1 500	903	Etang-Salé	18/02/2005	Extension
Super U			1 600	Saint Joseph	09/11/2005	Création

Les groupes « Vindémia » (Groupe Casino) et « Caillé Grande distribution » (groupes Caillé et Hayot) sont les principaux acteurs de la grande distribution à la Réunion, le second ayant augmenté ses surfaces de vente en intégrant en franchise plusieurs magasins « Crack ».

Répartition des surfaces commerciales alimentaires par groupe (02/2008)

en m²

Groupes	Surface	Surface	Surface	% Surf.	Surf. totale	Var,
	existante	autorisée	Totale	totale	2006	07/06
Vindémia (1)	53 340	0	53 340	29,4%	54 240	-1,7%
<i>dont Oké</i>	3 825	0	3 825	2,1%	4 725	-19,0%
Caillé-Hayot (2)	51 648	5 544	57 192	31,5%	53 493	6,9%
Cadre	7 580	0	7 580	4,2%	12 748	-40,5%
Crack	1 900	0	1 900	1,0%	1 900	0,0%
Casino	11 966	0	11 966	6,6%	11 966	0,0%
Distridom (3)	11 793	1 050	12 843	7,1%	12 843	0,0%
Indépendants	25 625	7 409	33 034	18,2%	27 766	19,0%
Inexploités	3 450	0	3 450	1,9%	4 708	-26,7%
Total	167 302	14 003	181 305		179 664	0,9%

Source : DDCCRF

(1) Jumbo Score, Score

(2) Carrefour, Champion, Dia, Shopi

(3) Leader Price

2.2 L'équipement commercial spécialisé

Le relatif sous dimensionnement de l'équipement commercial à vocation alimentaire à la Réunion, en comparaison de la métropole, n'est pas transposable au commerce spécialisé. En effet, la densité moyenne constatée sur l'île pour le commerce spécialisé (actuellement 491 m²/1 000 habitants) devrait être portée à 572 m²/1 000 hab en tenant compte des projets approuvés par la CDEC, soit un niveau supérieur à celui observé en métropole (494 m² /1 000 hab. en 2000).

La répartition des densités des grandes surfaces spécialisées traduit la prédominance du Nord (608 m²/1000 habitants) et du Sud (565 m²/1 000 hab), devant l'Ouest (371 m²/1 000 hab) et l'Est (323 m²/1000 hab). Les projets autorisés par la CDEC sont essentiellement situés dans le Sud et le Nord du département et dans une moindre mesure dans l'Est.

Répartition géographique des surfaces de plus de 300 m² (février 2008)

	Surfaces existantes				Surfaces sup. (1)			Population
	Nb	S	%	Dens.	Nb	S	Dens.	
Grandes surfaces spécialisées								
. Zone Nord	88	116 202	30,4%	608	13	21 594	721	191 000
. Zone Est	38	36 792	9,6%	323	9	11 145	421	114 000
. Zone Sud	130	156 391	40,8%	565	18	27 259	663	277 000
. Zone Ouest	62	73 470	19,2%	371	2	3 271	388	198 000
Total	318	382 855	100,0%	491	42	63 269	572	780 000

Source : DDCCRF et CCIR

Les niveaux d'équipement de l'appareil commercial réunionnais varient fortement selon le type de produits. S'agissant de la distribution automobile, la Réunion connaît un niveau d'équipement très supérieur à la métropole (135 m²/1 000 hab à la Réunion contre 61 m²/1 000 hab. en métropole). En revanche, le secteur de la culture et des loisirs est très nettement sous représenté dans le département (18 m²/1 000 hab contre 43 en métropole). De même, la Réunion accuse un retard d'équipement commercial dans le secteur de l'équipement de la maison (222 m²/1 000 hab. à la Réunion contre 260 en métropole), qui sera toutefois totalement comblé avec les importants projets approuvés par la CDEC pour 31 948 m² supplémentaires.

	Nb	S	%	Dens.	Nb	S	Dens.
Grandes surfaces spécialisées							
. Equipement de la personne	73	58 149	15,2%	73	8	9 380	85
. Equipement de la maison	154	175 735	45,9%	222	27	31 948	262
<i>dont bricolage</i>	62	86 633	22,6%	109	6	11 058	123
. Jardinerie	19	27 429	7,2%	35	0	130	35
. Culture et loisirs	19	14 134	3,7%	18	3	2 880	21
. Voitures et activités liées	53	107 408	28,1%	135	4	18 931	159
Total	318	382 855		483	42	63 269	563

Source : DDCCRF et CCIR

La densité s'entend en nombre de m² pour 1 000 habitants, calculée à partir de l'estimation de l'INSEE au 1er janvier 2007.

(1) "Nb" représente le nombre de créations alors que "S" représente la surface de ces créations ajoutée aux surfaces des extensions de magasins déjà existants.

2.3 Les autorisations de la CDEC

Le tableau ci-après retrace les surfaces commerciales supplémentaires autorisées par la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC) depuis 2003. Le nombre de projets de création ou d'extension de surfaces commerciales de plus de 300 m² présenté à la CDEC s'est élevé à 24 en 2007 (33 en 2006, 27 en 2005, 30 en 2004, 35 en 2003 et 14 en 2002). Les autorisations de l'année 2007 sont en repli de 7,4 % par rapport à celles de 2006, notamment en raison de la forte baisse des surfaces autorisées dans le secteur alimentaire (- 72,3 %). Le secteur culture et des loisirs enregistre également un recul des autorisations (- 30,5 %). En revanche, tous les autres secteurs sont en progression, notamment dans l'équipement de la personne (+ 13,2 %).

Surfaces commerciales autorisées par la CDEC					en m ²
Secteur d'activité	2003	2004	2005	2006	2007
Alimentaire	4 065	8 341	5 737	4 028	1 115
Equipement de la maison	15 769	4 499	7 484	9 717	10 722
Equipement de la personne	4 816	3 000	2 158	4 497	5 089
Culture et loisirs	1 327	1 000	0	5 374	3 733
Voiture et équipement auto	1 487	5 736	4 408	2 896	3 000
Autres	1 800	6 601	3 025	7 237	7 592
Total	29 264	29 177	22 812	33 749	31 251

Source : DDCCRF

Sur les 24 projets étudiés en 2007, seulement la moitié a été autorisée contre 85 % l'année dernière. Il convient de relever l'autorisation donnée au projet Pôle Océan sur une surface de 15 800 m² (Hypermarché 4 444 m², Culture Loisirs 2 576 m², Electroménager 1 023 m², Equipement de la personne 869 m², Meubles et décoration 493 m², Equipement de la maison 805 m², Sport 890 m², Jeux-jouets 434 m², Galerie marchande de 50 boutiques 4 266 m²). De même, la création d'un « Cotrans Automobile » à Saint –André de 3 300 m², d'un espace commercial à Saint-Pierre qui contiendra 20 boutiques (2 339 m²), d'un ensemble commercial à Saint-Louis de 5 372 m² (Sport 1847 m², Puériculture 1 080 m², Mobilier décoration 1 080 m², Equipement de la maison 1365 m²) a été acceptée.

§ 2. LE TOURISME

1. L'ACTIVITE TOURISTIQUE

Les statistiques des services de la Direction départementale de la Police aux frontières (PAF), établies à partir d'un décompte journalier des arrivées par nationalité aux aéroports Réunion Roland-Garros et Pierrefonds, ne permettent pas de faire la distinction d'une part, entre les Français résidents et non-résidents et, d'autre part, entre les citoyens de l'Union européenne et les Français, seuls les étrangers hors Union européenne étant tenus de fournir certains renseignements sur leur identité. En revanche, l'enquête annuelle sur la fréquentation touristique menée depuis 1989 par l'INSEE et le CTR (désormais IRT) permet d'évaluer approximativement le nombre de touristes parmi les passagers des lignes aériennes.

L'évolution du nombre de voyageurs enregistrés à leur arrivée à l'aéroport de Réunion-Roland-Garros et à l'aéroport de Pierrefonds entre 2002 et 2007, y compris les résidents réunionnais, est retracée dans le tableau ci-dessous.

Entrées de voyageurs

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Français et originaires de l'UE	716 593	745 636	815 440	831 020	731 522	865 476
Etrangers, dont	43 535	38 817	36 897	33 935	30 604	31 938
<i>Malgaches</i>	6 211	4 924	4 262	3 545	3 317	3 414
<i>Mauriciens</i>	23 675	20 208	18 702	16 805	14 378	14 605
<i>Divers</i>	13 649	13 685	13 933	13 585	12 909	13 919
Total	760 128	784 453	852 337	864 955	762 126	897 414

En 2007, le nombre de voyageurs entrant sur le territoire réunionnais s'est inscrit en forte hausse (+ 17,8 %) par rapport à l'année précédente, passant de 762 126 à 897 414 et ce, quelle qu'en soit la provenance. Ce nombre a même progressé de 3,8 % par rapport à l'année 2005, qui précédait l'épidémie de Chikungunya. Les entrées de voyageurs en provenance de l'Union Européenne, qui représentent 96 % des entrées totales, se caractérisent par une progression de + 18,3 %. Pour les personnes non originaires de l'espace européen, la hausse est de + 4,4 %. Les arrivées de ressortissants malgaches et mauriciens augmentent respectivement de + 2,9 % et + 1,6 %.

Les résultats de l'enquête sur la fréquentation touristique menée par l'INSEE révèlent une forte progression du nombre de touristes à la Réunion (+ 36,5 %), en liaison avec la fin de la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Chikungunya. Le nombre de touristes s'établit à 380 500 (contre 278 800 en 2006 et 409 000 en 2005), soit 42,4 % des entrées de voyageurs à la Réunion. Si la reprise de la fréquentation est avérée par rapport à 2006, les niveaux de 2005 n'ont pas été encore retrouvés, notamment pour les touristes d'agrément (- 23,1 %) de métropole (- 14,9 %) qui se logent en structure hôtelière (- 15,2 %) ou en gîtes (- 38,6 %). Les dépenses totales se rétractent également par rapport à 2005 (- 5,1 %) en liaison avec une durée de séjour moins longue (- 3,5 %). En nombre, les touristes ont diminué de - 7 % par rapport à l'année 2005 qui est considérée comme référence.

Les touristes se répartissent entre originaires de la Réunion ou non dans un rapport de près de 16 % pour les réunionnais d'origine 84 % pour les autres. Pour les deux catégories, la fréquentation s'est nettement améliorée en 2007 : + 22,5 % pour les réunionnais d'origine et + 39,5 % pour les non-originares de la Réunion.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Type de touristes							
Touristes d'agrément	205 500	208 500	183 035	161 900	80 100	124 500	55,4%
Touristes affinitaires	159 600	164 900	180 316	184 400	134 900	185 000	37,1%
Touristes d'affaires	45 500	44 200	51 563	46 900	47 100	52 000	10,4%
Autres catégories	15 400	14 400	15 086	15 800	16 700	19 000	13,8%
Pays de résidence							
France métropolitaine	334 300	347 200	343 172	330 000	209 500	280 700	34,0%
Autres pays d'Europe	17 200	16 400	20 740	14 100	10 500	16 400	56,2%
Maurice	30 600	27 400	26 222	24 800	20 100	23 700	17,9%
Autres pays	43 900	41 000	39 866	40 100	38 700	59 700	54,3%
Mode d'hébergement principal							
Hôtel et résidences de tourisme	139 800	147 900	147 576	135 200	82 200	114 700	39,5%
Village-vacances, gîtes	58 600	61 400	45 860	45 100	16 000	27 700	73,1%
Location	26 400	26 900	29 404	30 700	18 600	28 000	50,5%
Parents, amis	19 150	18 500	19 670	19 000	15 400	20 120	30,6%
Autre hébergement	9 700	10 000	7 490	7 600	7 900	8 900	12,7%
Total	426 000	432 000	430 000	409 000	278 800	380 500	36,5%

Sources : enquête annuelle INSEE et Ile de la Réunion Tourisme (IRT)

La répartition par pays de résidence des personnes en visite dans l'île montre que la progression par rapport à l'année 2005 a concerné la totalité des marchés géographiques mis à part la métropole (-14,9 %) et l'île Maurice (- 4,4 %). Avec le reste de l'Europe et les « autres pays », les hausses sont sensibles, respectivement de + 16,3 % et + 48,9 %.

La métropole reste le premier pourvoyeur de vacanciers avec 74 % des arrivants devant l'île Maurice (6,2 %) et les autres pays d'Europe (4,3 %). Les visiteurs du reste du monde représentent 15,7 % des personnes en visite.

Trois principaux marchés constituent le tourisme à la Réunion : le tourisme d'agrément, le tourisme affinitaire (visite aux amis ou à la famille) et le tourisme d'affaires.

- Le « tourisme d'agrément », le plus touché par la crise sanitaire et déjà en nette perte de vitesse depuis 2004, n'a pas réussi à retrouver le niveau de 2005 avec 124 500 personnes en 2007 (- 23,1 % comparé à 2005).
- A l'inverse, dans la catégorie « tourisme affinitaire », principal vivier de touristes à la Réunion, le niveau record observé en 2005 a été rétabli avec 185 000 individus contre 184 400 en 2005.
- Le « tourisme d'affaires » qui avait vu se stabiliser le nombre de ses voyageurs en 2006, progresse de 10,4 % par rapport à 2006 et de 10,9 % par rapport à 2005 (52 000 personnes) supplantant ainsi le record de 2004 (51 600 personnes).

S'agissant des touristes n'entrant pas dans l'une des catégories précédentes, leur nombre s'est de nouveau accru (+ 13,8 % par rapport à 2006 et + 20,2 % par rapport à 2005) pour atteindre 19 000 personnes.

Ces variations importantes n'ont toutefois pas fondamentalement modifié le poids relatif des différentes catégories de tourisme d'une année sur l'autre et ont même accentué certaines tendances lourdes déjà observées. Ainsi, le développement de la part du tourisme affinitaire, visible depuis 1999, se maintient avec 48,6 % des visiteurs totaux (contre 48,4 % en 2006, 45,1 % en 2005 et 30,4 % en 1998) aux dépens du tourisme d'agrément dont le déclin, malgré un relèvement en 2007, est préoccupant (32,7 % contre 28,1 % en 2006, 39,6 % en 2005 et 56,5 % en 1998). Le tourisme d'affaires, nonobstant la progression, voit sa part de marché décroître à 13,7 % contre 16,9 % en 2006, soit 3,2 points de moins. Les autres catégories de tourisme représentent 5 % du marché.

L'augmentation du nombre de touristes s'est évidemment répercutée sur la fréquentation de tous les différents modes d'hébergement. Le nombre de personnes ayant logé chez les parents / amis a augmenté de + 30,6 % par rapport à 2006 et également de 5,7 % par rapport à 2005 ce qui représente plus que jamais le type d'hébergement le plus utilisé (53 % du total en 2007 contre 47 % en 2005). En liaison avec la baisse du tourisme d'agrément par rapport à 2005, les hôtels-résidences de tourisme (30 % du total), les villages-vacances-gîtes (7 %) et les locations (7 %) ont enregistré, par rapport à 2005, des baisses respectives du nombre de visiteurs accueillis de - 15,2 %, - 38,6 % et - 8,8 %. Enfin, les « autres hébergements » ont drainé un nombre de visiteurs en hausse (+ 17,1 % par rapport à 2005).

Toujours d'après l'enquête « flux touristiques », les dépenses des touristes au cours de leur séjour à la Réunion se sont élevées à 292,9 millions d'euros en 2007 contre 224,8 millions d'euros en 2006 et 308,3 millions d'euros en 2005, soit une augmentation de + 30,3 % par rapport à 2006 mais un recul de 5,1 % par rapport à 2005, moins marqué que celui du nombre de touristes (- 7 %). Les dépenses moyennes par personne et par jour se sont élevées à 47 €, contre 44 € en 2005 et en 2006. En contrepartie, la durée de séjour moyenne a été ramenée à 16,4 jours contre 18,6 en 2006 (et 17 en 2005). Par ailleurs, la durée moyenne des séjours à l'hôtel pour la clientèle ayant choisi ce mode d'hébergement s'est très nettement améliorée : 8,7 jours après 7,0 jours en 2006 et 6,9 jours en 2005. Il convient de souligner que l'économie de l'île récupère en outre une quote-part des dépenses encaissées avant le départ par les voyageurs.

Les dépenses payées sur place par rapport à 2005 se sont inscrites en baisse pour l'hébergement (- 9 %), les souvenirs - cadeaux (- 11,8 %) et les loisirs (- 2,6 %) tandis qu'elles ont progressé pour la location de voiture (+ 3,7 %), les activités diverses (+ 5,3 %) et la restauration (+ 2,3 %).

En terme de structure, le budget sur place des touristes se répartit entre l'hébergement (22,2 % de la dépense totale par ménage), la restauration (22 %), les souvenirs et les cadeaux (14,7 %), la location de voiture (15,9 %), les loisirs (12,3 %) et les dépenses diverses (12,9 %).

Enfin, 3 378 « croisiéristes » ont emprunté les voies maritimes pour débarquer à la Réunion en 2007 contre 5 850 en 2006.

2. BILAN DE L'ACTIVITE HOTELIERE

La Réunion dispose schématiquement de trois bassins d'implantation d'hôtels : la région de Saint-Denis, qui accueille principalement la clientèle de tourisme d'affaires, la région de l'Ouest, tournée vers le tourisme balnéaire et enfin les autres zones (régions des Hauts et du Sud principalement) caractérisées par une infrastructure hôtelière de faible densité et des hôtels de petite taille vers lesquels se tournent à la fois les touristes et les résidents.

L'enquête sur la fréquentation hôtelière réalisée par l'INSEE et la Délégation régionale au commerce, à l'artisanat et au tourisme (DRCAT) révèle une progression de la fréquentation des structures hôtelières réunionnaises par rapport à 2006, reflet d'une reprise significative de l'activité. En revanche, les chiffres demeurent inférieurs à l'année 2005. La diminution des chambres disponibles (- 9,8 %) entraîne un redressement du taux d'occupation des chambres (+ 7 points à 58,8 %), pour atteindre un niveau proche de celui de 2005 (60,2 %). De fait, le nombre de chambres louées a progressé de + 2,4 %. Parallèlement, l'évolution du nombre de nuitées¹ en 2007 (+ 5 %) corrobore la reprise d'activité du secteur de l'hôtellerie par rapport à l'année précédente. Le quatrième trimestre de l'année 2007 a été particulièrement dynamique (taux d'occupation de 71,2 %, 32 % du total de nuitées de l'année) et a permis de compenser un début d'année peu prometteur. Ces résultats sont attribuables aux hôtels quatre étoiles, situés notamment dans le Sud.

Fréquentation hôtelière

						Variations
	2003	2004	2005	2006	2007	2007/2006
Nombre de chambres disponibles (1)	nd	1 044 882	1 066 864	886 875	800 004	-9,8%
Nombre de chambres louées (2)	nd	609 000	642 252	459 401	470 402	2,4%
Taux d'occupation des chambres	nd	58,3%	60,2%	51,8%	58,8%	7,0%
Nombre de nuitées	nd	1 153 614	1 112 116	760 765	798 948	5,0%
Nombre de clients	nd	420 469	n.d	n.d	n.d	n.s

Sources : enquête annuelle INSEE et Direction régionale au commerce, à l'artisanat et au tourisme

(1) Nombre de chambres du parc hôtelier x nombre de jours

(2) Nombre de chambres disponibles x taux d'occupation

3. L'EQUIPEMENT HOTELIER ET TOURISTIQUE

3.1 L'offre hôtelière classée

Fin 2007, la Réunion comptait 55 établissements classés, dont 53 hôtels et deux résidences de tourisme, contre 56 un an auparavant. Au total, ces deux types d'hébergement offrent 2 102 chambres, en baisse de - 6,9 % sur un an après - 22,9 % en 2006. Comparé à l'année 2005, le parc hôtelier classé s'est réduit de - 23,5 %, perdant ainsi 647 chambres en deux ans. Entre 2005 et 2007, les plus touchés par ces réductions sont les hôtels classés de 2 à

¹ Les nuitées correspondent au total des nuits passées par les clients dans les établissements hôteliers. Elles prennent en compte le nombre de personnes hébergées et leur durée de séjour.

3 étoiles et notamment dans la zone Nord-Ouest alors que le nombre d'hôtels quatre étoiles augmente plus particulièrement dans la zone Sud. Les structures hôtelières classées se répartissent géographiquement de la manière suivante :

Répartition géographique des établissements classés en 2007

	Nombre		Type		Chambres		Catégories des hôtels				
	Total	Hôtels	Résid.	Hôtels	Résid.	0*	1*	2*	3*	4*	
Région Nord	8	8	0	469	0	1	0	2	4	1	
Région Ouest	22	20	2	1 010	107	0	1	9	9	3	
Région Sud	10	10	0	315	0	1	2	2	4	1	
Région Est	1	1	0	5	0	1	0	0	0	0	
Les plaines	5	5	0	79	0	1	0	4	0	0	
Les cirques	9	9	0	224	0	0	1	6	2	0	
Total	55	53	2	2 102	107	4	4	23	19	5	

Source : Direction régionale au commerce, à l'artisanat et au tourisme

Dans l'ensemble, le paysage hôtelier qui s'est beaucoup transformé en 2006 du fait de l'épidémie de Chikungunya ne s'est pas renforcé en 2007 malgré l'ouverture d'un quatre étoiles à Grand-Anse « le Palm Hôtel & Spa », d'un trois étoiles à l'Entre-deux « le Dimitile », d'un deux étoiles à Hell Bourg « Le jardin d'Heva » et enfin d'un trois étoiles à Saint-Gilles-les-Bains « La Résidence Tropic Appart'hôtel ».

A noter également, la vente par le groupe Bourbon des hôtels « les Villas du Lagon », « les Villas du Récif » et « les Créoles » à la société Hôtel Prestige Réunion dont le siège social est situé à Paris. L'actionnaire principal de cette société est le groupe Naïade resort LTD, groupe mauricien qui détient déjà huit hôtels à Maurice, un hôtel aux Maldives et un autre aux Seychelles. C'est la première fois qu'un groupe mauricien investit dans l'hôtellerie à la Réunion. Seules deux autres chaînes hôtelières non locales sont présentes à la Réunion : Accor (382 chambres réparties dans quatre structures distinctes, dont deux Mercure et un Novotel) et Protea (50 chambres).

Le parc hôtelier devrait être modifié en 2008 avec notamment la construction d'un hôtel d'affaires au Port, le rachat de « l'Hostellerie de la Confiance » dans l'Est, la transformation de l'hôtel « Le Maharani » en hôtel quatre étoiles à Saint-Gilles-Les-Bains et la construction d'un lodge quatre étoiles dans les hauts de Sainte-Anne.

3.2 Une offre diversifiée d'hébergement alternatif

A côté de l'offre hôtelière classique s'est développée une forme d'hébergement de type alternatif, principalement implantée dans les Hauts et dans le Sud de l'île. Fin 2007, étaient recensés 189 meublées classées et de tourisme (255 chambres, soit - 14,1 % par rapport à 2006), 932 chambres meublées non classées (- 4,4 %), 48 chambres en ferme auberge (0 %), 257 chambres d'hôte (+ 4,5 %), 159 chambres de Villages Vacances Familles (0 %), 453 lits en gîtes ruraux (- 4,4 %) et 125 lits en gîtes de montagne (0 %). Toutes catégories confondues, la capacité d'hébergement à la Réunion est estimée à environ 11 714 lits, en hausse de + 3,5 % sur un an, retrouvant ainsi les capacités de 2005.

4. LA PROMOTION DE LA DESTINATION

Bien que l'épidémie de Chikungunya soit officiellement terminée depuis avril 2007, le tourisme réunionnais a de nouveau subi un coup dur en février 2007 avec le passage du cyclone Gamède suivi en mai de fortes houles qui se sont abattues sur la côte Ouest de l'île et ont fortement endommagé certaines structures touristiques.

Suite aux difficultés économiques engendrées par la crise du Chikungunya, notamment dans le secteur touristique, une enveloppe de 60 millions d'euros a été accordée par l'Etat pour soutenir plus particulièrement les entreprises de petites tailles (les plus exposées) dont l'activité a été impactée par l'épidémie. Ce dispositif a été prolongé jusqu'à la fin du premier semestre 2007. Au 20 décembre 2007, l'ensemble des aides de l'Etat s'élève à 31,5 millions d'€ (82 % Fonds de Secours ; 8 % Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce – FISAC- ; 6 % chômage partiel et 4 % formation professionnelle).

11 120 dossiers de demande d'aide ont été examinés au titre des années 2006 et 2007 parmi lesquels 7 259, soit 65 %, ont reçu un avis favorable. Ces demandes ont bénéficié d'une indemnisation de 23,6 millions d'€ dont 21,1 millions d'€ pour le fond de secours (88 %) et 2,6 millions d'€ pour le FISAC.

Par ailleurs, 323 dossiers ont bénéficié d'un moratoire des dettes fiscales et sociales. Les demandes de prise en charge du chômage partiel ont concerné 114 entreprises pour 1 001 salariés et 529 231 heures chômées. Le montant payé par l'Etat est de 891 704 € (pour le secteur café hôtels restaurants) et de 466 779 € (pour les autres secteurs touristiques).

Un fonds de garantie spécifique à vocation temporaire et adossé au Fonds DOM a été créé par Oséo et l'Agence Française de Développement, à la demande du Ministère de l'Outre-Mer et de la Région. Ce fonds doté de 2 millions d'€ permet de garantir à 70 % un volume 2,8 millions d'€ de crédits court terme et 7,7 millions d'€ de crédit moyen terme. Opérationnel depuis avril 2006, il devrait être clôturé en 2008 compte tenu de l'arrêt du dispositif d'Etat. Au 31 décembre 2007, l'encours de risque s'élevait à 77 828 €.

Le Comité du tourisme de la Réunion (CTR), association créée en 1989, financée par la Région et le Département et passée sous tutelle de la Région le 1^{er} janvier 2005, n'existe plus depuis le 31 juillet 2007 et a été relayé par une nouvelle association baptisée « Ile de la Réunion Tourisme » (IRT) qui regroupe la Région, le Département, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les Chambres consulaires, les Conseils consultatifs et les organisations professionnelles. Elle assure la coordination et la gestion des actions de promotion touristique de la destination Réunion sur les marchés locaux, nationaux et internationaux. La mise en œuvre du schéma de développement touristique de la Réunion et de l'observatoire économique du secteur fait également partie de ses missions. Des « ateliers territoriaux », des « assises locales » et des « assises nationales » sont au programme.

Quinze délégations de mission ont été constituées, portant entre autre sur :

- l'accueil dans les ports et aéroports,
- les petites structures touristiques et les produits commercialisables,
- le transport aérien et le développement touristique,

- l'hébergement,
- le schéma directeur des équipements touristiques,
- le catalogue des formations du secteur touristique.

En terme de promotion de l'île, la Réunion était notamment présente à la foire de Paris du 27 avril au 8 mai, et aux internationaux de France de tennis « Roland Garros ». Par ailleurs, sept tours opérateurs chinois ont été invités par le Comité du tourisme et la SR21.

Le label national Tourisme et Handicap a été lancé sur l'île en 2007. En parallèle, le CTR et la CCI ont révisé la charte de qualité élaborée en 1995. De nouvelles obligations en termes d'environnement avec notamment une meilleure gestion des déchets et une économie d'énergie ont été intégrées. De plus, cette charte s'adresse désormais aux bars et aux boutiques artisanales.

Il convient de noter la création de la Réserve naturelle marine d'une superficie d'environ 3 500 hectares sur les communes de Saint-Paul, Trois-Bassin, Saint-Leu, les Avirons et l'Etang-Salé et celle du Parc National des Hauts, qui couvre 105 000 hectares. C'est le 9ème parc national français. L'île de la Réunion entre ainsi dans le cercle des territoires exceptionnels avec le classement de ses espaces naturels des Hauts et ses îlets.

En 2008, l'IRT a lancé sa première campagne de publicité à destination de la métropole avec son slogan « 360° de plénitude » et son ambassadrice, Valérie Bègue, élue Miss France 2008. Un second slogan « une île, un monde » véhicule le message d'un concentré d'activités et de culture. Ce slogan est complété par la campagne d'affichage qui se décline autour du thème « 360° ».

Enfin, la Réunion a déposé un dossier de candidature au classement du Parc National des Hauts au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

§ 3. LES TRANSPORTS

1. LES ACTIVITES PORTUAIRES

Port Réunion est un port d'intérêt national, dont l'Etat a concédé l'établissement et l'exploitation des installations à la Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion (CCIR)¹. L'Etat assure les responsabilités qui incombent à un propriétaire (hangars, entrepôts, terre-pleins) ainsi que quelques autres fonctions (travaux, gestion, quais, balises). L'intérieur du Port est soumis à la concurrence (manutentionnaires, armateurs, transporteurs). Une partie des dockers est employée par la CCIR. En ce qui concerne l'exploitation, la réforme portuaire visant à favoriser la libération des services, rejetée en 2003 et en 2006, est de nouveau discutée en 2008.

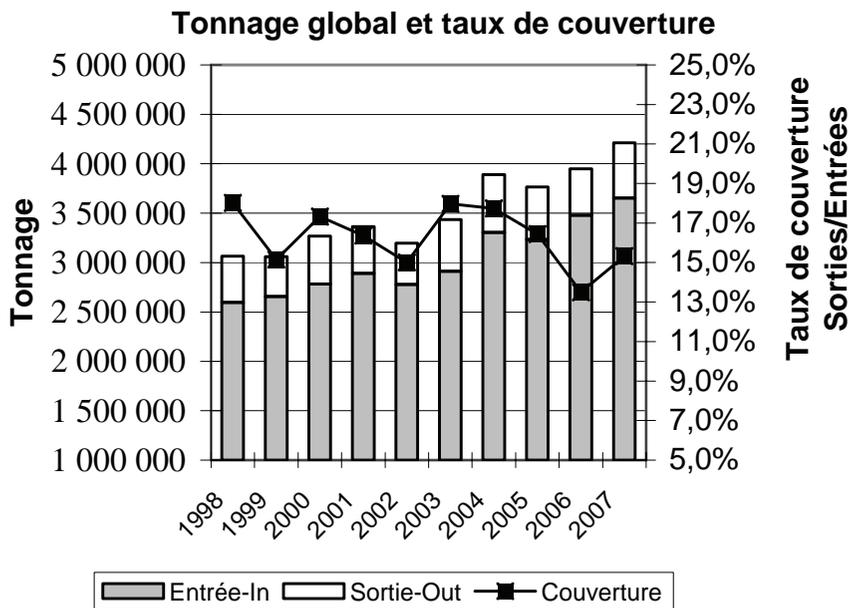
Deux grands ensembles à proximité l'un de l'autre constituent le port : le port Ouest, situé sur la commune du Port, dont l'origine remonte au XIX^e siècle, et le port Est, inauguré en 1986 et situé sur les communes de la Possession et du Port, qui capte aujourd'hui l'essentiel du trafic.

1.1 Le trafic de marchandises

A l'instar des autres îles de l'Océan Indien, la Réunion se situe sur deux axes de trafic maritime : un axe nord-sud entre l'Europe (principalement la France) et les îles de l'Océan Indien et un axe transversal entre l'Afrique (notamment la République sud-africaine) et l'Asie.

En 2007, les bateaux entrés à Port Réunion totalisent 709 touchés contre 714 en 2006 (712 en 2005, 724 en 2004 et 748 en 2003). Plus précisément, 89 navires ont accosté au Port Ouest et 620 au Port Est, ce dernier représentant 87 % du trafic total contre 85 % un an auparavant.

¹ Pour des informations complémentaires : cf. la note des Instituts d'Emission de décembre 2007 « compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional ».



Le trafic total de marchandises embarquées ou débarquées, incluant le transbordement, a augmenté de 6,7 % à 4 212 109 tonnes en 2007, après une hausse de 4,8 % en 2006. Cette situation exceptionnelle, la meilleure depuis 1967, résulte d'une progression des volumes en entrée (+ 5,0 %), mais également en sortie (+ 19,2 %). La valeur des marchandises manipulées progresse de manière sensible avec 4 245 millions d'€, soit + 16,5 % en 2007 après + 9,7 % en 2006. Elle se répartit en 3 978 millions d'€ d'importations (+ 17,4 %, la meilleure année depuis 1967) et 267 millions d'€ d'exportations (+ 4,7 %).

En volume, la part du transport maritime réalisée en vrac, constituée en grande partie de produits pétroliers et de charbon, reste prédominante (52,2 % du total) et augmente de + 2,9 % sur un an (2 198 695 tonnes). A l'instar de ce qui avait été constaté l'année précédente, cette évolution recouvre une hausse sensible des tonnages pour les matières solides (1 522 505 tonnes, soit + 9,0 %) qui compense la baisse enregistrée pour le vrac liquide (676 190 tonnes, soit - 8,6 %). L'augmentation à nouveau très soutenue des importations de charbon Sud Africain (+ 26 %) et des entrées de ciment de Malaisie qui ont été multipliées par cinq, explique les variations observées pour les matières solides. La baisse du trafic en vrac liquide est liée aux diminutions de tous les types d'entrées (kérosène, gazole, gaz liquéfié, fioul lourd) hormis le bitume qui progresse de 12,5 % et l'huile végétale qui se stabilise (+ 0,5 %). La baisse liée aux matières liquides de kérosène (- 6,4 %) provient de l'économie réalisée par Air France en utilisant les Boeing B777-300.

Le trafic de conteneurs EVP «Equivalent vingt pieds », mesuré en poids, participe également à ces résultats exceptionnels et s'inscrit en hausse de + 8,7 % avec 1 767 729 tonnes transportées. En nombre de conteneurs, la hausse est plus importante, soit + 12 % avec 224 873 unités en 2007.

Enfin, l'activité liée au transbordement (transfert de cargaison d'un navire sur un autre après entreposage sur les terre-pleins de Port-Réunion) a quasiment doublée en 2007, après deux ans de stagnation, avec 6 497 conteneurs EVP de marchandises embarquées et débarquées (+ 98,3 %) contre 3 276 en 2006. En masse, l'évolution est similaire avec une hausse de + 71,4 % en 2007, soit 82 432 tonnes transportées contre 48 093 tonnes en 2006. La stagnation des dernières années résulte d'un changement de politique commerciale de la compagnie « MSC maritime » en 2004 qui a mis fin à la plupart des activités de transbordement à la Réunion. En revanche, depuis octobre 2007, la compagnie « CMA-CGM » a choisi Port-Réunion pour ses activités de transbordement. Port Réunion a de sérieux atouts à faire valoir dans ce domaine au moment où son voisin de Port Louis connaît des problèmes d'engorgement. En effet, si les coûts de passage d'un navire sont plus élevés sur la concession réunionnaise qu'à l'île Maurice, le temps d'attente et la productivité sont inférieurs à la Réunion.

Les échanges entre l'Europe et la Réunion concentrent 37,3 % du trafic total. Sur cet axe Nord-Sud, la France métropolitaine confirme son rôle de principal partenaire avec 70,3 % du trafic européen grâce à une progression des volumes transportés de + 7,2 % en 2007. Pour les autres destinations européennes, le trafic a diminué de - 4,0 % en 2007 et ce, en raison d'un recul des échanges avec l'île de Malte (- 41,2 % par rapport à 2006; 12,6 % du trafic européen hors France au lieu de 21 % en 2006). Le trafic avec la Belgique régresse de - 1,4 % en 2007, malgré la réapparition des exportations de sucre vers ce pays (11 800 tonnes) qui avaient disparu en 2006. Malgré cette baisse, la Belgique concentre 38,3 % des échanges européens hors France contre 37 % en 2006.

En volume, les échanges avec l'Europe (+ 3,7 %), l'Asie (+ 10,8 %), la région Océan Indien (6,2 %) et le Moyen-Orient (+ 20,8 %) se sont accrus, tandis que les relations commerciales avec les Amériques ont été stables (- 0,2 %) et que celles avec l'Afrique de l'Ouest (- 51 %) se sont contractées.

En volume, les échanges régionaux sont en hausse de + 6,2 % contre + 9,8 % en 2006. Ils représentent près de 24 % du trafic total. L'Afrique du Sud reste le principal partenaire avec 78,5 % du total régional, les volumes échangés étant en hausse de + 20,1 % sur un an. Parmi les autres pays de la zone, Madagascar et Mayotte ont également développé leurs relations commerciales avec la Réunion en 2007, progressant respectivement de + 34,5 % (5,7 % du total régional) et + 6,7 % (2,9 % du total régional). Les relations avec l'île Maurice et le Kenya se dégradent respectivement de - 4,1 % (9,7 % du total régional) et de - 75,7 % (2,7 % du total régional contre 11,6 % en 2006). Pour le Kenya elles ne reposent plus que sur des importations de ciment, qui s'inscrivent en forte baisse (- 77,8 % en 2007). Il convient par ailleurs de noter qu'en 2007 le ciment provient principalement de Malaisie, de Maurice et de Thaïlande, mais plus de Mayotte, contrairement à 2006.

Les tonnages importés d'aliments pour bétail depuis l'Argentine continuent de diminuer en 2007 (- 11,1 %). A l'inverse, les relations commerciales avec les pays du Moyen-Orient s'inscrivent en hausse (+ 20,8 %); il en est de même des échanges avec l'Inde (+ 14,4 %) qui concernent surtout les sorties. Avec l'Asie, les échanges (34,7 % du total) ont progressé de + 10,8 % en liaison avec la hausse des entrées en provenance de Thaïlande (+ 10,3 %) et de Malaisie qui ont presque triplé. La consolidation des échanges avec la

Malaisie s'est effectuée à travers le ciment pour lequel les entrées se sont multipliées par plus de cinq et également par le clinker qui était inexistant en 2006.

Trafic de marchandises de Port-Réunion

					tonnes
	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Nombre d'escales de navires marchands	724	712	714	709	-0,7%
Marchandises débarquées			2 186 413	2 281 934	4,4%
Produits agricoles et animaux vivants	303 857	304 820	321 490	304 937	-5,1%
Produits alimentaires et fourrages	385 772	383 484	395 474	407 579	3,1%
Produits énergétiques	1 197 649	1 245 008	1 291 700	1 370 630	6,1%
<i>dont charbon et tourbe</i>	386 582	473 216	539 230	679 181	26,0%
<i>dont produits pétroliers</i>	811 067	771 792	752 470	691 449	-8,1%
Minerais et déchets pour la métallurgie	0	0	457	252	ns
Produits métallurgiques	129 487	89 965	126 327	129 955	2,9%
Minéraux et matériaux de construction	546 138	538 946	667 490	693 287	3,9%
Engrais	42 800	36 704	29 304	31 712	8,2%
Produits chimiques	58 210	79 550	86 762	80 709	-7,0%
Produits manufacturés divers	640 854	555 150	559 109	633 503	13,3%
<i>dont voitures particulières</i>	37 538	40 611	35 633	42 072	18,1%
Total	3 304 767	3 233 627	3 478 113	3 652 564	5,0%
Marchandises embarquées					
Produits agricoles et animaux vivants	2 600	5 224	5 560	2 522	-54,6%
Produits alimentaires et fourrages	243 170	261 175	197 205	226 702	15,0%
<i>dont sucre</i>	208 675	231 841	166 341	185 063	11,3%
<i>dont poissons et crustacés</i>	6 031	4 826	3 813	5 856	53,6%
<i>dont rhum</i>	6 804	6 633	4 831	8 481	75,6%
Produits énergétiques	2 066	977	1 494	1 912	28,0%
Minerais et déchets pour la métallurgie	17 409	14 570	20 966	38 651	84,4%
Produits métallurgiques	1 547	1 081	838	1 395	66,5%
Minéraux et matériaux de construction	340	6 583	6 448	4 524	-29,8%
Engrais	23	188	84	8	-90,5%
Produits chimiques	27 158	29 173	26 361	24 971	-5,3%
Produits manufacturés divers	291 882	212 479	210 394	258 860	23,0%
<i>dont véhicules et matériels de transport</i>	10 066	8 788	10 208	12 581	23,2%
<i>dont conteneurs vides</i>	151 170	157 244	151 735	180 396	18,9%
<i>dont mobilier de déménagement</i>	10 190	10 600	9 227	9 704	5,2%
Total	586 195	531 450	469 350	559 545	19,2%
Trafic total de marchandises	3 890 962	3 765 077	3 947 463	4 212 109	6,7%

Sources : Direction départementale de l'équipement - Service des Ports et des Bases Aériennes

- **Marchandises débarquées**

Les importations, qui représentent près de 87 % du trafic, ont progressé de 5 % à 3,7 millions de tonnes. La hausse du trafic à l'import résulte d'une augmentation généralisée des volumes, exceptions faites des entrées de produits pétroliers, de produits chimiques et de produits agricoles. La hausse des entrées de produits énergétiques (+ 6,1 %), qui représentent 38 % du total des importations en volume, traduit exclusivement celle du charbon (+ 26 %), tandis que les produits pétroliers sont en retrait (- 8,1 %), notamment les fiouls lourds (- 25,1 %) mais également les fiouls légers (- 7,1 %).

Hors produits énergétiques, les importations maritimes s'établissent à 2 281 934 tonnes, en hausse de + 4,4 % par rapport à 2006. Les matériaux destinés au bâtiment (+ 3,9 % ; 19 %

du total importé) notamment le ciment (+ 24,9 %), les produits manufacturés (+ 13,3 %) - dont les voitures particulières (+ 18,1 %, 1,2 % du total) - et les produits métallurgiques (+ 2,9 %), notamment les tôles, feuillard et bandes en acier (+ 5,3 %) sont en progression.

Par ailleurs, les produits alimentaires et les engrais sont en hausse de respectivement + 3,1 % et + 8,2 %. En revanche, les volumes importés de produits chimiques (produits pharmaceutiques, d'hygiène, de parfumerie et médicaux) régressent de - 7 % ainsi que les entrées de produits destinés à l'agriculture et à l'élevage (- 5,1 %).

- **Marchandises embarquées**

Les sorties de marchandises par voie maritime se sont élevées à 559 545 tonnes en 2007 contre 469 350 tonnes en 2006, soit une hausse de + 19,2 %. Hors conteneurs vides réexpédiés, dont le tonnage augmente de + 18,9 %, le trafic export progresse de + 19,4 %. Toutes les exportations, à l'exception de celles de produits agricoles (- 54,6 % ; 0,5 % du total), de produits chimiques (- 5,3 % ; 4,5 % du total), des engrais (- 90,5 %) et des matériaux de construction (- 29,8 % ; 0,8 % du total) sont en hausse. Les augmentations les plus significatives en tonnage concernent les produits alimentaires et notamment le sucre (+ 11,3 % ; 33,1 % du total), les minerais et déchets pour la métallurgie (+ 84,4 % ; 6,9 % du total), les véhicules (+ 23,2 % ; 2,2 % du total). Viennent ensuite les sorties de rhum (+ 75,6 % ; 1,5 % du total) et de poissons (+ 53,6%, 1 % du total).

1.2 Le trafic passagers

En 2007, ont été enregistrées 10 escales de paquebots de croisière, contre 22 en 2006. Cette régression (- 54,5 %) a entraîné une diminution de - 42,3 % du nombre de touristes ayant, par ce biais, effectué un bref séjour de découverte de l'île, soit 6 756 personnes de moins. En revanche, le trafic de passagers avec l'île sœur (37 648 passagers) a progressé de + 44,9 %. Le *Mauritius Pride* et le *Mauritius Trochetia*, exploités par la Mauritius shipping Corporation Ltd, ont effectué 145 escales à la Réunion en 2007, contre 134 en 2006.

Trafic de passagers

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Nombre d'escales	165	161	179	156	155	-0,6%
<i>dont croisières</i>	17	19	32	22	10	-54,5%
<i>dont inter-îles</i>	148	142	147	134	145	8,2%
Nombre de passagers	41 173	39 047	48 755	37 677	44 404	17,9%
<i>dont croisières</i>	10 464	10 006	17 287	11 700	6 756	-42,3%
<i>dont inter-îles</i>	30 709	29 041	31 468	25 977	37 648	44,9%

Sources : Direction départementale de l'équipement - Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion

1.3 Le développement des infrastructures portuaires

Le schéma directeur portuaire, élaboré en 1999, définit les grandes orientations du développement de Port Réunion à l'horizon 2015. C'est ainsi que les nouvelles infrastructures seront conçues pour l'accueil de navires de 80 000 tonnes, au lieu de 50 000 tonnes aujourd'hui et de porte-conteneurs de 3^{ème} génération transportant jusqu'à 3 000 EVP «Equivalent vingt pieds». Les travaux d'aménagement (deux nouveaux postes à quai, déplacement vers le Port Est du terminal céréalier, agrandissement et approfondissement du cercle d'évitage, creusement de la darse de « grande plaisance », acquisition de 3 grues mobiles, ...) nécessitent des investissements de l'ordre de 150 millions d'€ et sont financés par la concession portuaire (49 %), les fonds européens (40 %), l'Etat (9%), et les collectivités locales (2 %).

Le tableau ci-après retrace les décaissements annuels des investissements réalisés (infrastructures, superstructures et outillages divers) au cours des huit dernières années. En 2007, ils ont atteint 26,1 millions d'€.

Investissements décaissés							millions d'€	
2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 (p)	
4,3	9,4	7,0	8,9	5,3	4,6	39,2	26,1	

(p) = provisoire

L'extension du Port Est, qui avait déjà pris du retard en 2005, à la suite d'un appel d'offres annulé, a souffert en 2007 du passage du cyclone Gamède mais les travaux ont été achevés au cours de l'année et ont mobilisé 4 millions d'€ pour la partie gros œuvre. Le nouveau quai a été livré début 2007 et permet d'accueillir 2 navires de 80 000 tonnes simultanément. En revanche, les travaux de terrassement du site et de dragage du bassin et du chenal d'entrée du port devraient s'achever vers la fin du mois de mai 2008 alors que l'achèvement total du chantier est programmé pour la fin d'année 2008 ou au plus tard en début d'année 2009.

Un nouveau terminal céréalier est prévu pour fin 2008. D'une capacité de 62 000 tonnes au lieu de 30 000 tonnes actuellement, cet outil de stockage est mis à la disposition des importateurs de provende et de farine. Pour mener à bien ce projet, la CCI a décidé en mars 2007 de solliciter un partenariat public-privé pour construire le terminal (24 millions d'euros).

Il convient de noter l'acquisition en 2007 d'un quatrième portique à conteneurs au port Est pour une valeur de 8,2 millions d'€, financé par le Feder à hauteur de 2,8 millions d'€.

Enfin, au port Ouest, une nouvelle darse est en cours de creusement. Elle sera dédiée à l'activité industrielle et à la réparation navale. Sa livraison est prévue en 2008, au terme d'un investissement de 40 millions d'euros, financé par l'Europe, l'Etat, le Conseil régional et la CCI. En 2007, 13,3 millions d'€ ont été mobilisés pour ce chantier tandis que 14 millions d'€ sont prévus pour 2008.

Le budget d'investissement 2008 de la concession portuaire s'élève à 53,4 millions d'€.

La capacité de stockage, aujourd'hui de 13 hectares devrait à terme s'agrandir de 10 hectares dont 5 seront mis en service en 2008. Parallèlement, afin de décongestionner Port Réunion, le projet de création de deux plates-formes de développement économique (12 ha pour Saint-Pierre et 3 ha pour Saint-Benoît) ont vocation à diminuer les aléas routiers, grâce à des transports de nuit. La mise en activité de ces deux « ports secs » est prévue d'ici 2009.

L'étude d'un nouveau schéma directeur portuaire devrait débuter en 2008.

Par ailleurs, Port-Réunion a participé à la 25^{ème} édition du salon du transport et de la logistique qui s'est déroulé à Paris du 11 au 14 mars 2008.

2. LES ACTIVITES AEROPORTUAIRES

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion a pour objectif de transformer dans un proche avenir l'aéroport de Roland Garros en société aéroportuaire dont l'Etat détiendra 60 % des parts, la CCI 25 % et les collectivités locales 15 %. Pour l'heure elle dispose d'un contrat de concession aéroportuaire qui court jusqu'en 2013 et prévoit des investissements à hauteur de 40 millions d'€ jusqu'à ce terme. Afin de financer ces investissements, la taxe d'aéroport a subi, le 1^{er} juillet, une augmentation variable selon les destinations : 80 % pour Mayotte, 38 % environ pour les autres destinations.

2.1 Le trafic passager

En 2007, le trafic aérien global s'est redressé de + 16,1 % avec 1 715 839 passagers ayant emprunté les lignes aériennes. Cette progression est la conséquence directe de la reprise qui fait suite à la crise sanitaire qui a frappé l'île au premier trimestre de 2006 (épidémie de Chikungunya) et de son impact immédiat sur l'activité touristique. Ainsi, le trafic passager, enregistré à la Réunion, a été ramené à son meilleur niveau depuis 1995.

Evolution du trafic aérien

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Mouvements d'avions commerciaux (nombre)	14 232	15 742	15 400	13 806	13 505	-2,2%
Passagers (nombre)						
Arrivée	772 257	841 162	825 268	708 825	822 693	16,1%
Départ	771 686	839 889	826 757	713 542	818 405	14,7%
Transit	8 709	10 253	34 739	55 800	74 741	33,9%
Total	1 552 652	1 691 304	1 686 764	1 478 167	1 715 839	16,1%
Fret (tonnes)						
Arrivée	18 123	20 237	19 968	66 743	70 636	5,8%
Départ	7 423	8 100	7 910	7 753	7 755	0,0%
Total	25 546	28 337	27 878	74 496	78 391	n.s.
Poste (tonnes)						
Arrivée	3 476	2 925	3 277	3 600	3 489	-3,1%
Départ	735	1 096	1 245	981	1 138	16,0%
Total	4 211	4 021	4 522	4 581	4 627	1,0%

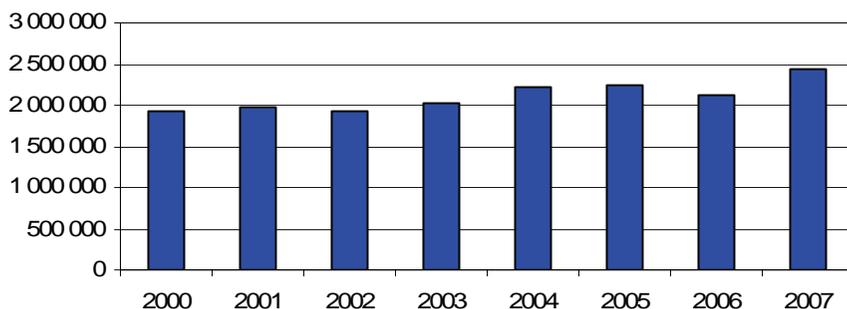
Sources : Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion - Syndicat mixte de Pierrefonds

Quelques 7,1 % des passagers, soit 121 034 personnes, ont voyagé au départ de l'aéroport de Pierrefonds (commune de Saint-Pierre), dont le nombre de passagers a modérément progressé : + 6,0 % par rapport à 2006 et + 6,6 % par rapport à 2005. La liaison Pierrefonds / Roland Garros en pré et post acheminement sur Paris a concerné 28 020 personnes, en hausse de + 3,8 % par rapport à 2006. Il convient de rappeler que la fermeture de la route du littoral entre la Possession et Saint-Denis à la suite de l'éboulement du 26 mars 2006 avait contribué à la forte hausse de 2006 (+ 13,3 %) sur cette ligne.

Le reste du trafic concerne l'aéroport Roland Garros et augmente sensiblement : + 16,9 % y compris le transit et + 16,2 % hors transit. Comparée à l'année 2005, hors contexte de crise sanitaire, la progression atteint + 1,4 % transit inclus alors qu'un recul de - 1,2 % est constaté hors transit. Le nombre de passagers en transit a poursuivi sa forte progression, enregistrant un taux de croissance moyen annuel de + 71 % sur 4 ans. Plus de la moitié de cette évolution résulte de la liaison Dzaoudzi/métropole via la Réunion par la compagnie Air Austral et du trajet Tananarive-Réunion-Bangkok ouvert par Air Madagascar en partage de code avec Air Austral en novembre 2006.

Le nombre de mouvements d'avions a baissé de - 2,2 % en 2007, en liaison avec une baisse de - 12,1 % des mouvements à l'aéroport de Pierrefonds tandis celui de l'aéroport de Roland Garros s'est stabilisé (+ 0,4 %). En revanche, le nombre de sièges offerts progresse de 14 % - révélant ainsi une croissance de la part relative des gros et moyens porteurs dans la flotte desservant les aéroports - en passant de 2,1 millions de sièges en 2006 à 2,4 millions en 2007. Cela représente un taux de remplissage de 67,4 % (0,6 point de plus qu'en 2006 mais 6,3 points de moins qu'en 2005).

Nombre de sièges offerts



A l'aéroport de Pierrefonds, le nombre de sièges offerts est passé de près de 196 000 sièges en 2006 à 221 000 en 2007, ce qui représente un taux de remplissage de 54,8 % pour l'année 2007. Parallèlement, à l'aéroport de Roland Garros, 2,2 millions de sièges ont été offerts contre 1,9 million en 2006, ce qui porte le taux de remplissage à 68,6 % pour l'année 2007 (0,9 point de plus qu'en 2006). Si la capacité en sièges a été étoffée par rapport à 2005 (+ 8 %), le taux de remplissage s'est en revanche révélé inférieur perdant 6,6 points à 68,6 % en 2007 contre 75,2 % en 2005.

Cinq compagnies se partagent le ciel réunionnais en 2007. Les trois premières, Air Austral (44,5 %), Air France (20 %) et Corsair International (18,3 %), ont capté près de 83 % du trafic des passagers locaux tandis qu'Air Mauritius et Air Madagascar détiennent respectivement 12,9 % et 4,2 %.

Trois opérateurs se sont répartis les 908 554 passagers de la ligne Réunion-Métropole, qui représente 55,4 % du trafic hors transit. Ce marché, qui s'améliore de + 16,7 % en 2007, n'atteint toutefois pas le niveau de 2005 (932 483 passagers, - 2,6 %). La compagnie Air France (qui a inauguré sa première liaison Paris-Saint-Denis par Boeing 777-300ER le 24 janvier 2007) a enregistré une hausse limitée de + 5,0 % sur cette liaison, tandis que la compagnie régionale Air Austral et Corsair international enregistrent des progressions respectives de + 17,9 % et de + 32,4 %.

Air France, Corsair et Air Austral s'octroient respectivement 36,1 %, 33,1 % et 30,7 % de parts de marché de la ligne Réunion-Métropole sur l'ensemble de l'année 2007. Le nombre de passagers locaux transportés tend à s'harmoniser entre les trois compagnies reliant la Réunion et la Métropole. Cet équilibre des parts de marché s'explique notamment par la diversification de l'offre de destinations régionales opérée par les compagnies, complétée par la desserte de Toulouse via Marseille avec Air Austral en mars 2007. Il faut souligner qu'une partie de la croissance enregistrée en 2007 sur la Métropole est imputable aux aides accordées par l'Etat et la Région dans le cadre de la continuité territoriale à partir du 4ème trimestre 2006, dispositif qui a été suspendu en septembre 2007. Ses effets devraient toutefois être encore sensibles durant le premier trimestre 2008.

Le trafic passager sur la zone Afrique-Océan Indien¹ en 2007 a progressé de manière analogue à celle du trafic passager global (+ 14,6 %) et s'effectue principalement sur les lignes Réunion-Maurice (64 % du trafic régional), Réunion-Mayotte (17 % du trafic régional) et Réunion-Madagascar (15 % du trafic régional). Les liaisons avec l'Afrique du Sud (2 % du trafic régional), les Comores (1 %), la Thaïlande (1 %), les Seychelles (0,5 %), et la Chine (0,1 %) restent encore marginales. L'île Rodrigues n'est plus desservie au départ de la Réunion. En revanche, en 2007, 247 réunionnais ont pu se rendre en Nouvelle-Calédonie et en Australie par un vol direct.

¹ La consultation de la Préfecture est obligatoire pour les ressortissants des pays de l'Océan Indien. Elle varie toutefois en fonction du pays et de la durée du séjour. Selon qu'ils viennent de Maurice, de Madagascar ou des Seychelles, l'avis de la Préfecture est respectivement nécessaire au-delà 15, 10 et 30 jours. En revanche, pour les visiteurs des Comores, la consultation préfectorale est systématique.

Evolution du trafic aérien dans la zone Océan-Indien

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations	
						%	2007/2006
Ile Maurice	435 127	436 074	441 107	375 714	430 665	73%	14,6%
Mayotte	110 100	122 810	111 965	101 838	113 974	19%	11,9%
Madagascar	71 889	81 306	87 300	88 943	101 590	17%	14,2%
Afrique du Sud	13 684	18 168	13 255	11 010	10 303	2%	-6,4%
Comores	9 580	10 505	9 629	7 546	7 129	1%	-5,5%
Thaïlande	—	—	—	697	8 686	1%	ns
Chine	—	—	—	1 811	368	0%	
Ile Rodrigues	—	5 517	4 190	856	—	ns	ns
Seychelles	6 152	5 150	4 129	1 533	3 427	1%	123,5%
Total	646 532	679 530	671 575	589 948	676 142		14,6%
Variations	3,3%	5,1%	-1,2%	-12,2%	14,6%		

Sources : Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion - Syndicat mixte de Pierrefonds

Le nombre d'entrées et de sorties de voyageurs à destination et en provenance de l'île Maurice¹ augmente de + 14,6 % en 2007, soit 54 951 passagers de plus qu'en 2006 mais 10 442 passagers de moins qu'en 2005. Avec 430 665 passagers, cette ligne représente une proportion de 26,2 % du trafic total hors transit des deux aéroports, proche de celle observée un an auparavant (26,4 %). Parmi ces passagers, 88 984 d'entre eux ont choisi l'aéroport de Pierrefonds, soit 21 % du trafic Réunion / Maurice (- 1 point par rapport à 2006). Avec 50,7 % de part de marché, la compagnie Air Austral est le premier transporteur sur cette destination devant Air Mauritius (49,3 % du marché en 2007).

Le trafic passager entre la Réunion et Madagascar a progressé de + 14,2 % en 2007 pour s'établir à 101 590 passagers. Ces liaisons sont réalisées dans le cadre d'un partenariat liant Air Austral et Air Madagascar (respectivement 32,1 % et 67,9 % du trafic sur cette liaison). Parmi ces passagers, 4 030 d'entre eux ont choisi l'aéroport de Pierrefonds (4 % du trafic Réunion / Madagascar, soit - 1 point par rapport à 2006).

Les autres liaisons régionales sont principalement exploitées par Air Austral. Plusieurs vols par semaine desservent notamment Mayotte, les Comores, la République Sud-Africaine (Johannesburg) et la Thaïlande. Mayotte constitue depuis l'an 2000 la deuxième destination de la zone avec 113 974 passagers, en hausse (+ 11,9 %). Il convient de noter le 30^{ème} anniversaire de l'ouverture de la ligne Réunion-Mayotte par la compagnie Air Austral qui a transporté 1 330 000 passagers sur cette destination depuis 1977. Parallèlement, Air France avec Kenya Airways et Corsair a inauguré en 2007 la desserte de cette île.

¹ Il convient de spécifier l'accord ministériel signé le 2 avril 2007 entre les autorités françaises et mauriciennes qui enlève l'obligation de visa d'entrée à la Réunion pour les séjours d'une durée inférieure ou égale à 15 jours, dans la limite de 120 jours par an, sans limitation du nombre de séjours. Un délai de 7 jours entre chaque séjour au lieu de 30 jours doit être respecté. Cet accord concerne les visites familiales et touristiques mais également les voyages d'affaires. La présentation d'un billet d'avion aller-retour, d'une réservation d'hôtel ou d'une attestation d'accueil, d'une assurance voyage ainsi que des ressources en devises suffisantes pour la durée du voyage continuent toutefois d'être exigés.

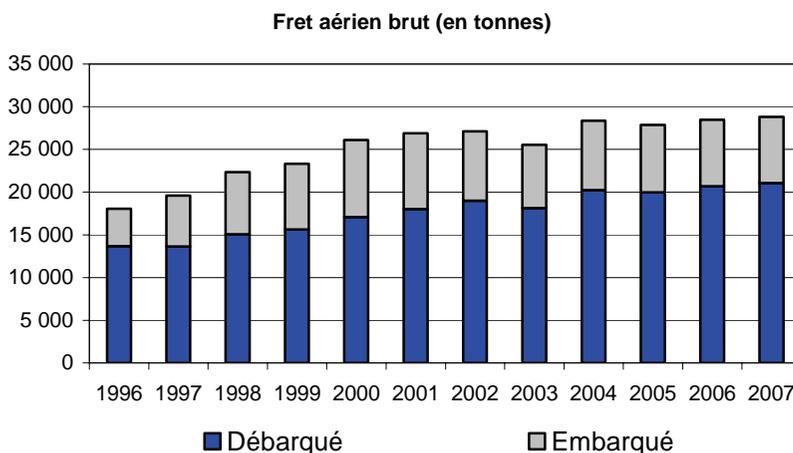
Par ailleurs, Air Austral qui a conclu un accord de partage de codes avec Air Madagascar pour desservir deux fois par semaine Bangkok depuis le 24 novembre 2006, a transporté 8 686 passagers locaux. Cette nouvelle ligne vers l'Asie du sud-est place cette destination devant les Comores et les Seychelles. En outre, cette compagnie dessert ponctuellement la Chine depuis le début de l'année 2006. 368 passagers ont ainsi pu être transportés entre la Réunion et la Chine en 2007 (contre 1 811 en 2006).

Enfin, Air Austral s'est tournée vers les destinations de l'Océanie. En effet, après avoir obtenu les autorisations administratives, elle prévoit de programmer deux vols Paris-Réunion-Sydney par semaine avec une connexion assurée par la compagnie Air Calédonie International pour le trajet entre Sydney et Nouméa. Un vol inaugural en novembre 2007 a transporté 247 passagers locaux.

Sur les deux prochaines années, la concurrence se renforcera sur les lignes régionales. En effet, Air France procède à une étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau régional dans l'Océan Indien. Parallèlement, Air Austral a pris 49 % du capital de la compagnie mauricienne Catovair, rebaptisée Air Mascareignes, pour assurer des liaisons au départ de Maurice vers les Seychelles et l'Afrique du Sud dans un premier temps.

2.2 Le fret aérien

Avec 28 813 tonnes transportées en entrée et en sortie, le fret aérien a progressé de + 1,2 % en 2007.



Les compagnies Air France, Corsair, Air Austral, Air Mauritius et Air Madagascar se partagent le marché. Quelques 21 058 tonnes, dont 50 tonnes débarquées à l'aéroport de Saint-Pierre, ont été acheminées par avion en 2007 vers la Réunion, ce qui représente une hausse de + 1,7 % du volume importé par rapport à 2006. S'agissant des sorties, le fret aérien n'a pas évolué par rapport à 2006 (7 755 tonnes).

La compagnie Air France conforte sa position dominante sur ce marché avec 48,5 % du volume total transporté (51,2 % en 2006), devant les transporteurs Air Austral (24,4 %), Air Mauritius (16,4 %), Corsair (8,4 %) et Air Madagascar (2,2 %).

Le fret aérien acheminé sur l'axe Nord-Sud représente 20 815 tonnes (- 0,5 %), soit 72,2 % du total transporté en 2007. Le reste correspond au trafic régional, dont le niveau progresse de + 4,2 % en 2007, grâce à la hausse des échanges avec Maurice, Mayotte et Madagascar.

Suite à une restructuration de ses services en escale, Air France Cargo a confié à la CCIR le traitement du fret aérien embarqué sur les vols des compagnies Air France et Air Mauritius, avec qui la compagnie française a un accord d'assistance sur l'escale de Roland Garros. Auparavant, ces expéditions étaient traitées par Air France Cargo dans un magasin dédié à cet effet. Ce transfert d'activité à la CCIR représente en 2007, un volume de 4 210 tonnes supplémentaires embarquées, soit une croissance de 17,1 % des volumes traités par la CCIR.

2.3 Le développement des infrastructures

Les investissements réalisés en 2007 à l'aéroport Roland Garros se sont élevés à environ 4,3 millions d'€. 2,6 millions d'€ ont concerné les travaux d'adaptation des chaussées sur les 4 raquettes de retournement et les trois taxiways, afin d'accueillir le Boeing B777-300ER mis en ligne par Air France en début d'année 2007 et par Air Austral courant 2009. Ces travaux seront achevés au premier trimestre 2008 et devraient représenter un coût global de 4 millions d'€. Les travaux en 2007 ont également concerné l'aménagement d'un nouveau salon pour les passagers « haute contribution » de la compagnie Air France et l'acquisition de deux bus pour le transport des passagers entre les parkings avion et l'aérogare. Les dégâts causés par le cyclone Gamède ont aussi nécessité des travaux sur la clôture et la carapace de piste endommagée par la houle. Ces réparations ont représenté 500 000 € en 2007.

L'essentiel des investissements de l'aéroport de Pierrefonds en 2007 ont consisté en l'extension de la piste pour un coût de 2,6 millions d'€.

Pour 2008, le budget prévisionnel s'élève à 5,8 millions d'€ pour l'aéroport de Pierrefonds et à 8,9 millions d'€ pour celui de Roland Garros.

3. LE TRANSPORT ROUTIER

Les infrastructures routières ont été marquées en 2007 par le cyclone Gamède (du 25 au 27 février) qui a notamment détruit une partie du pont de la Rivière Saint-Etienne qui relie Saint-Louis et Pierrefonds dans le Sud de l'île.

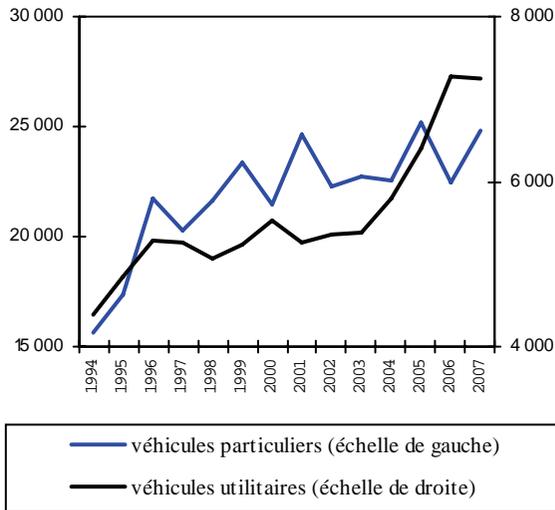
3.1 Les immatriculations de véhicules

Les dernières estimations de l'INSEE relatives au parc automobile réunionnais remontent au 1^{er} janvier 2005 où il était estimé à 338 500 voitures, soit une hausse + 9,6 % par rapport à 2004 et de + 36,6 % en cinq ans.

Par ailleurs, la préfecture a immatriculé 32 071 véhicules en 2007 (+ 8 % par rapport à 2006), dont 24 819 véhicules particuliers et 7 252 véhicules utilitaires. Malgré l'absence de salon automobile en 2007, les immatriculations enregistrées apparaissent en augmentation par rapport à 2006, notamment pour les voitures particulières (+10,6 %) alors que les immatriculations de véhicules utilitaires sont stables (- 0,2 %).

Nombre d'immatriculations de véhicules particuliers et utilitaires neufs

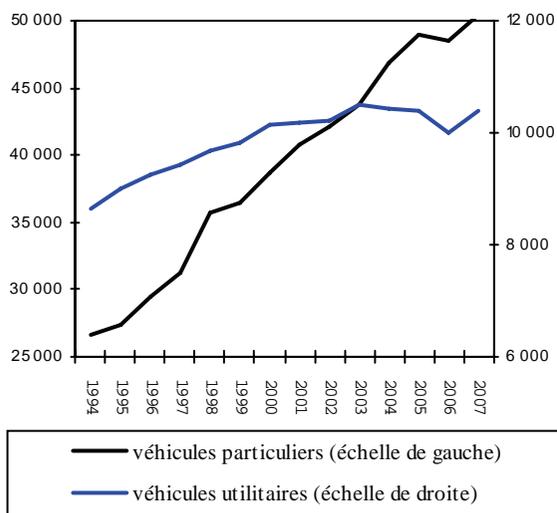
Source : Préfecture



En 2007, la part de marché des grandes marques françaises (Peugeot, Renault et Citroën) se stabilise à 52 %, stoppant ainsi la progression des constructeurs étrangers. Les ventes de voitures neuves qui utilisent le gazole comme carburant augmentent et passent de 67,3 % du total en 2006 à 77 % en 2007.

Nombre de véhicules particuliers et utilitaires d'occasion

Source : Préfecture



En 2007, 60 872 voitures ont été revendues en progression de + 4 % par rapport à l'année précédente. Les ré-immatriculations de voitures particulières et utilitaires d'occasion semblent reprendre après le repli constaté en 2006. La hausse est plus importante pour les véhicules particuliers (+ 4,1 %) que pour les véhicules utilitaires (+ 3,9 %).

3.2 Les investissements routiers

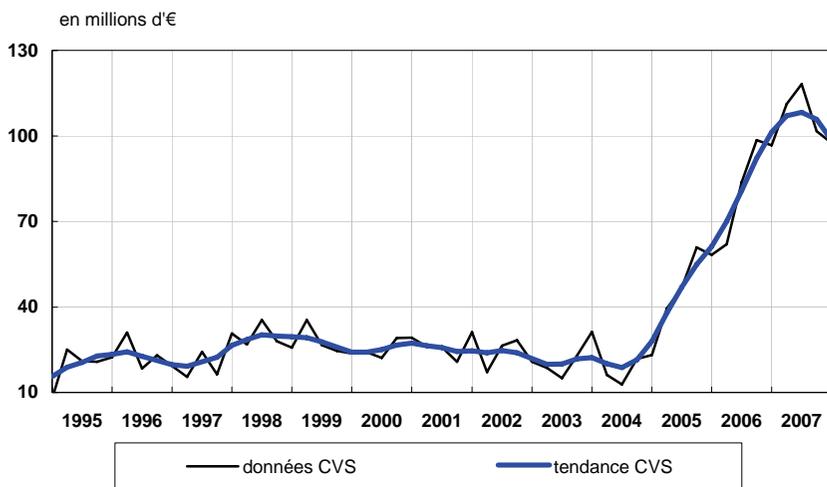
Au cours des trois dernières années, le montant des investissements routiers a progressé de manière considérable avec la construction de la Route des Tamarins (route express de type autoroutier entre Saint-Paul et l'Etang-Salé). Longue de 34 km, cette voie devrait coûter environ 970 millions d'€. La Région contribue à hauteur de 895 millions et l'Union Européenne à hauteur de 75 millions. Jusqu'à 69 000 véhicules par jour y sont attendus en 2015. Cette route pourrait constituer le premier maillon d'un futur axe circulaire de moyenne altitude, servant au développement des zones à mi-hauteur. Les travaux entamés en 2003 sont réalisés en une seule phase et devraient être terminés début 2009 au plus tard.

Côté technique, la route des Tamarins est un chantier de première importance. 120 ouvrages d'art sont nécessaires pour franchir les ravines. A Saint-Paul, la route commence par un ouvrage hors normes : un viaduc de 756 mètres de long et 27 mètres de large, qui s'élève du niveau de la mer à 213 mètres d'altitude. Ce viaduc est prolongé par un tunnel de 150 mètres. De même, les viaducs de Trois-Bassins et de la grande Ravine constituent des ouvrages d'arts exceptionnels.

Les travaux réalisés sur les routes départementales et nationales ont représentés 420 millions d'€ en 2007, soit 17,4 % de plus que l'année précédente. Toutefois, corrigée des variations saisonnières, la courbe ci-dessous révèle une tendance à la baisse sur les deux derniers trimestres et une stabilisation entre les quatrièmes trimestres 2006 et 2007 qui

traduisent en fait des taux de progression de moins en moins importants. Sur ces 420 millions, 270 millions ont concerné la route des Tamarins, soit 64,2 % du total. Hors route des Tamarins, les investissements routiers augmentent de + 33,4 % en 2007 et concernent en grande partie le réseau national avec la réalisation du Boulevard Sud de Saint-Denis (le raccordement Est, le lancement du pont sur la Rivière des Pluies et la tranchée couverte du « cœur de ville »). Les dépenses liées au réseau départemental ont progressé de + 4,3 %.

Investissements routiers à la Réunion



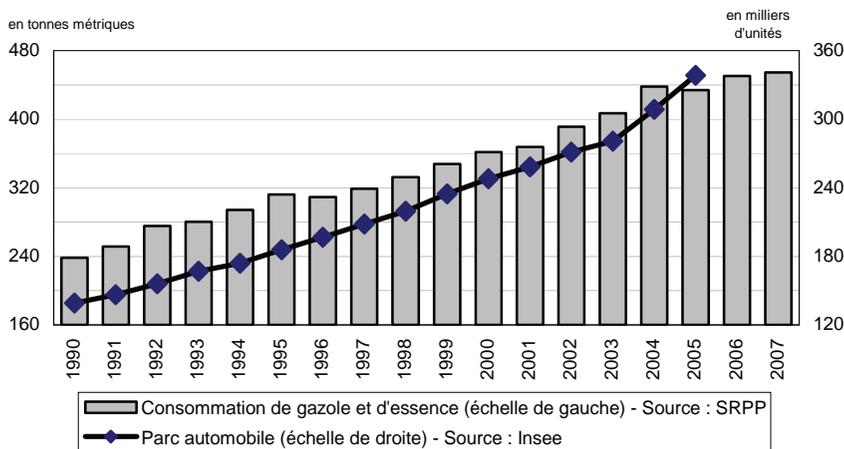
Source : Cer BTP (données trimestrielles - CVS)

3.3 La consommation de produits pétroliers

En dépit de l'accroissement du parc automobile, la consommation de gazole et d'essence relevée par la SRPP (Société réunionnaise de produits pétroliers) s'est stabilisée en 2007 (+ 0,9 %). Au cours des 10 dernières années elle a progressé de 43 %.

Le gazole constitue le produit pétrolier le plus utilisé et représente 73,6 % du total des volumes en 2007. Les tonnages consommés de gazole ont été multipliés par 3 entre 1990 et 2007 tandis que l'essence est moins utilisée aujourd'hui qu'en 1990 (- 5 %).

Evolution de la consommation de produits pétroliers



L'année 2007 a d'abord connu deux nouvelles diminutions de prix, les ramenant à leurs plus bas niveaux depuis mi-2005. La première fin janvier avec - 11,8 % pour le sans plomb (1,27 €) et - 6,5 % pour le gazole (1 €) et la seconde, plus modérée, fin avril avec - 0,8 % pour le sans plomb (1,26 €) et - 3 % pour le gazole (0,97 €). Celles-ci ont ensuite été plus que compensées par l'augmentation effectuée en août à hauteur de +10,3 % pour le sans plomb (1,39 €) et + 5,2 % pour le gazole (1,02 €). Un dernier ajustement a été réalisé fin novembre à hauteur de - 0,7 % pour le sans plomb (1,39 €) et + 2 % pour le gazole. Cette hausse s'est poursuivie en mai 2008 avec + 3 % pour le sans plomb (1,43 €) et + 6,9 % pour le gazole (1,09 €).

3.4 Le développement des infrastructures

Le tracé de la future liaison entre le Nord et l'Ouest, ayant vocation à remplacer l'actuelle « route du littoral », arrêté, en accord avec la région, par le Ministre des Transports le 25 août 2006, est remis en question. La première solution mixte « digue et tunnel » sur le littoral pourrait être remplacée par un projet « digue et viaduc ». Les travaux de cette nouvelle route, évalués à 930 millions d'€, seront financés à hauteur de 394 millions d'€ par l'Etat. Les coûts d'exploitation annuels du nouvel ouvrage sont estimés à 3,3 millions d'€. Les premiers travaux débuteront dès 2010 et pourront se dérouler sans fermeture de l'actuelle route du littoral. Le premier tronçon devrait être ouvert dans le courant 2012, mais le tracé total ne sera pas inauguré avant 2016.

L'application du décret du 23 mars 2007 relatif au transfert de compétences de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) à la Région pour la gestion des routes nationales a été effective le 1^{er} janvier 2008. Le Conseil Régional décide désormais des routes nationales à construire ainsi que des rénovations et aménagements à effectuer, travaux pour lesquels il dispose de la maîtrise d'ouvrage. Il en sera de même pour la route du littoral dont

l'Etat a assuré jusqu'à cette date, la maîtrise d'ouvrage des études et la préparation des procédures.

Parmi les grands projets, le tram-train, qui constituera une liaison ferroviaire sur 40 kilomètres environ entre Sainte-Marie et Saint-Paul et pourra transporter 15 millions de voyageurs par an, devrait voir le jour en 2013. La Région envisage de recourir à des opérateurs privés dans le cadre d'un partenariat public/privé pour le financement de ce projet évalué tout d'abord à 1,3 milliard d'€ et réévalué en 2008 à 1,6 milliard d'€. L'extension du tram-train dans le Sud est envisagée et pourrait desservir jusqu'à la commune de Saint-Joseph. Les fréquences de passage s'élèveraient à une rame toutes les 5 minutes aux heures de pointe (toutes les 15 à 20 minutes en dehors des heures de pointe), le tout 7 jours sur 7, de 5 heures du matin à minuit. Le tram-train constituera le premier moyen de transport ferroviaire régulier de tout l'outre-mer, et devrait permettre le développement de certaines zones telles que la Montagne.

Les travaux devraient durer quatre ans, ils débiteront mi-2009. Le suivi du projet a été confié à une société d'économie mixte, la SR21, mandataire du Maître d'Ouvrage, le Conseil Régional de la Réunion. L'État apportera une contribution financière de 435 millions d'euros, sous forme de subventions au projet et de mesures de défiscalisation. L'arrêté d'utilité publique pour le tracé du tram-train a été signé par le Préfet en 2008.

Après une coupure de sept mois au niveau du Tremblet, liée à l'éruption du volcan d'avril 2007 qui a provoqué une coulée de lave jusqu'à l'océan, la route du Grand Brulé (RN2) a été ré-ouverte le 7 novembre 2007. Toutefois, en mars 2008, après des fortes pluies, de multiples fissures ont déformé la chaussée qui a dû être sécurisée.

Des travaux de démolition sont intervenus durant deux mois à la suite de l'effondrement du pont de la rivière Saint-Etienne. L'actuel radier, très vulnérable aux intempéries, sera utilisé jusqu'à la livraison du nouveau pont prévue pour fin 2010, dont le coût est évalué à 84 millions d'€. L'Etat participera à hauteur de 25 millions d'€, le reste du financement est encore à trouver.

§ 4. LES AUTRES SERVICES

Comme évoqué dans l'analyse de la structure économique réunionnaise conduite au chapitre I du présent rapport, les services marchands constituent aujourd'hui le socle de l'économie réunionnaise et offrent les meilleures perspectives de développement. En effet, compte tenu des contraintes propres à l'économie de la Réunion au sein de sa zone géographique (coût des facteurs), seules les activités à forte valeur ajoutée sont susceptibles d'être concurrentielles et de se développer dans une économie de marché.

Aussi, la comparaison des enquêtes annuelles auprès des entreprises réalisées par l'INSEE sur différents secteurs révèle que pour la même année (2005), le rapport valeur ajoutée sur chiffre d'affaires ressort à 14 % dans le secteur du commerce contre près de 52 % pour les services marchands. Outre son poids économique élevé, le secteur des services est également le plus dynamique en termes de création de richesse, tiré notamment par l'essor des services aux entreprises.

1. PANORAMA DES ENTREPRISES DU SECTEUR

L'enquête annuelle de l'INSEE portant sur les entreprises du secteur des services qui comptent au minimum dix salariés ou réalisent 800 K€ de chiffre d'affaires couvre l'exercice 2005 et porte sur 463 entreprises qui emploient un effectif moyen de 13 700 personnes et génèrent 1,7 milliard d'activité.

Chaque entreprise compte en moyenne 29,6 personnes (contre 28,1 lors de l'enquête 2003) et génère 3,8 millions d'€ de CA ainsi que 1,9 million d'€ de VA (contre 3,2 millions d'€ de CA et 1,7 million d'€ de VA en 2003). Parmi les entreprises interrogées en 2005, soixante emploient plus de 50 salariés, dont six plus de 250 salariés.

Les services aux entreprises dominent le secteur marchand en concentrant 63 % des établissements enquêtés et 63 % des effectifs. S'ils ne contribuent qu'à hauteur de 58 % au chiffre d'affaires du secteur, ils génèrent en revanche près de 60 % de la valeur ajoutée.

Près de la moitié des effectifs des services aux entreprises est issue des activités de « sécurité et nettoyage » (31 % des effectifs du secteur) et d'intérim (15 % des effectifs du secteur), deux branches qui ne génèrent qu'une faible part du chiffre d'affaires (respectivement 9 % et 6 %). Les activités de courrier et de télécommunications constituent la plus forte contribution à l'activité des services aux entreprises avec 37 % du CA pour seulement 9 % des effectifs. Viennent ensuite les activités juridiques et comptables qui génèrent 11 % du CA et représentent 12 % des effectifs. Parmi l'ensemble des autres secteurs, qui génèrent au total 36 % de l'activité pour un tiers des effectifs, aucun ne développe plus de 6 % du CA des services aux entreprises.

Drainant un quart des effectifs des services marchands, les services aux particuliers ne génèrent que 18 % de l'activité. Les hôtels et restaurants emploient à eux seuls 77 % des

effectifs de ce secteur, mais ne génèrent que 52 % de l'activité, suivis par les activités audiovisuelles (28 % de l'activité) et les agences de voyages (16 %).

Les activités immobilières ne représentent que 11 % des effectifs moyens, mais génèrent près du quart de l'activité et de la valeur ajoutée. Parmi les activités immobilières, la branche « location immobilière » a réalisé 63 % du CA et 74 % de la VA, devant la « promotion immobilière » (32 % du CA et 21 % de la VA) et la « gestion immobilière » (5,5 % du CA et de la VA). Ces trois branches affichent des taux de valeur ajoutée très disparates, de 34 % pour la « promotion immobilière » à 60 % pour la « location immobilière ».

Répartition des entreprises du secteur des services marchands en 2005

	Nb d'entre- prises	Effectif moyen occupé	CA HT (1)	VA (1)
ACTIVITES IMMOBILIERES	44	1 533	427	218
Location immobilière	16	953	269	161
Promotion immobilière	10	261	135	46
Gestion immobilière	18	319	23	12
SERVICES AUX ENTREPRISES	292	8 667	1 009	540
Postes et télécommunications	8	751	369	148
Activités informatiques	19	315	33	16
Activités juridiques et comptables	57	1 067	112	78
Administration d'entreprise	29	412	59	35
Publicité et études de marchés	19	195	51	11
Architecture, ingénierie et contrôles	34	575	50	32
Location sans opérateur (hors véhicules)	10	108	19	9
Location de véhicules automobiles	14	214	48	24
Sélection et fourniture de personnel	14	1 336	66	63
Sécurité et nettoyage	55	2 683	95	71
Services divers aux entreprises	27	553	55	23
Assainissement, voirie et déchets	6	457	53	30
SERVICES AUX PARTICULIERS	127	3 504	315	144
Hôtels et restaurants	87	2 698	165	70
Agences de voyages	16	291	52	13
Activités audiovisuelles	16	310	88	57
Services personnels	8	206	10	4
TOTAL	463	13 704	1 752	902

Source : INSEE, Enquête annuelle entreprises 2005

(1) en millions d'€

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) à la Réunion

Le secteur des TIC couvre trois domaines d'activité :

- la vente et la distribution de produits TIC avec l'informatique (matériel de bureau, ordinateurs personnels), la filière électronique (composants, téléviseurs), et le matériel de communication (téléphonie mobile, télécopieurs),
- les services de l'informatique (édition de logiciels, services de maintenance, réparation) et des télécommunications (services de téléphonie),
- les activités de contenu et de services de la communication (écrit, son, image), regroupant la publicité, les agences de presse, les études de marché et l'édition.

La filière des technologies de l'information et de la communication (TIC), peu développée au début des années 90, a connu un essor rapide grâce à la mise en place d'aides financières par les pouvoirs publics. En 2005, selon une étude commandée par la Région et réalisée par Ipsos, la filière (hors France télécom) s'est consolidée après une période de forte croissance et compte désormais des entreprises de taille plus importante avec une structure financière plus solide. En effet, l'étude révèle que 57 % des entreprises du secteur avaient un capital inférieur à 30 000 € en 1999, alors qu'elles ne sont plus que 36 % en 2005. De même, le nombre d'entreprises du secteur a diminué dans un ordre de grandeur estimé entre -3 % et -5 % tandis que le chiffre d'affaires a triplé sous l'impulsion du développement soutenu des opérateurs de réseaux et que la productivité s'est accrue de 72 % entre 1999 et 2005. Les professionnels du secteur estiment qu'un développement à l'export est possible, voire nécessaire et serait largement facilité par une politique publique visant à réduire les coûts de communication et augmenter les débits.

En 2005, la filière des TIC à la Réunion comptait environ 480 entreprises qui ont réalisé un chiffre d'affaires de 1,065 milliard d'€, soit un niveau stable par rapport à 2004, signe de la « consolidation » de ce marché qui observe un effet de pallier. Par ailleurs, la filière se composait d'une cinquantaine de grandes entreprises (11 %) qui réalisent 75 % du chiffre d'affaires total et emploient 55 % de l'ensemble des salariés et de nombreuses petites structures (89 %). Représentant seulement 4 % des effectifs, les opérateurs de réseaux ont produit la majorité (52 %) du chiffre d'affaires global de la filière devant les entreprises n'appartenant pas aux TIC (20 %), la distribution et la diffusion (14 %) et la fabrication de matériel (7 %). Les branches édition et production (27 %), distribution et diffusion (22 %) et prestations techniques (16 %) concentraient l'essentiel des salariés des TIC (5 650 travailleurs).

Equipement en TIC

Taux de pénétration moyen	2003	2004	2005	2006	2007
Abonnés GSM (privé + société)	64%	69%	73%	79%	84%
Abonnés télévision payante	44%	45%	46%	49%	54%
Micro-ordinateur	43%	50%	56%	59%	68%
Abonné Internet domicile	30%	35%	41%	47%	56%
<i>dont ADSL</i>	--	7%	13%	27%	43%
Lecteur DVD	27%	55%	67%	74%	78%
Console jeux vidéo	26%	30%	32%	33%	35%
Appareil photo numérique	10%	19%	29%	39%	49%

source : Région Réunion - IPSOS OI

Le développement de la filière s'est accompagné d'une importante progression de l'équipement des ménages et des entreprises en TIC ainsi que de leur utilisation. En 2007, plus des deux tiers des réunionnais (68 %) étaient équipés d'un micro-ordinateur contre moins de la moitié en 2003 (43 %). De même, le taux d'abonnement internet à domicile a sensiblement progressé (+ 26 points) entre 2003 (30 %) et 2007 (56 %), et plus particulièrement celui des abonnements ADSL qui est passé de 7 % en 2004 à 43 % en 2007. Ainsi, 76,8 % des ménages réunionnais souscrivant un abonnement internet disposaient d'une connexion ADSL contre à peine un sur cinq en 2004 (20,5 %). Parallèlement, le taux d'équipement en téléphonie mobile (personnel ou professionnel) s'est nettement accentué (+ 20 points) pour atteindre 84 % en 2007 contre 64 % en 2003. Le lecteur DVD (78 %) et l'appareil photo numérique (49 %) se caractérisent également par de fortes augmentations de leur taux d'équipement respectivement de 51 points et de 39 points sur la période 2003-2007. Comparativement à 2006, l'appareil photo numérique (+ 10 points), le micro-ordinateur (+ 9 points) et l'abonnement internet (+ 9 points) affichent les croissances de taux de pénétration du marché les plus significatives devant la téléphonie mobile (+ 5 points), l'abonnement à la télévision payante (+ 5 points), le lecteur DVD (+ 4 points) et les consoles de jeux vidéo (+ 2 points).

Utilisation d'Internet

Taux de pénétration	2003	2004	2005	2006	2007
Fréquence de connexion					
<i>au moins une fois par mois</i>	28%	29%	33%	38%	49%
<i>moins souvent</i>	3%	5%	5%	5%	6%
<i>jamais</i>	69%	65%	61%	56%	46%
Dont fréquence > une fois par mois					
<i>tous les jours ou presque</i>	56%	64%	65%	69%	72%
<i>1 à 4 fois par semaine</i>	32%	29%	28%	24%	22%
<i>1 à 3 fois par mois</i>	12%	7%	7%	6%	6%
Lieu de connexion principal à Internet					
<i>au domicile</i>	83%	85%	88%	88%	86%
<i>au travail</i>	6%	7%	5%	6%	6%
<i>à l'école / université</i>	6%	3%	3%	2%	2%
<i>au cyber café / cyber case ou autre lieu</i>	2%	2%	2%	2%	4%
<i>chez des amis / de la famille</i>	3%	3%	2%	2%	2%

source : Région Réunion - IPSOS OI

En 2007, 43 % des réunionnais ont déclaré faire usage tous les jours ou presque d'un micro-ordinateur contre seulement un peu plus du quart (26 %) en 2003. Toutefois, il convient de souligner que la part des ménages n'utilisant jamais un ordinateur (39 %), bien qu'en baisse (- 10 points par rapport à 2006 et - 20 points relativement à 2003) demeure élevée. Un habitant sur deux (49 %) affirme se connecter à internet au moins une fois par mois - dont quasiment les trois quarts (72 %) tous les jours ou presque -, ce qui correspond à une hausse de 21 points en comparaison de 2003 (28 %). En diminution constante (- 10 points par rapport à 2006 et - 23 points comparativement à 2003), la part des réunionnais ne se connectant jamais à internet s'avère toujours importante. 2007 est la première année où les proportions des réunionnais utilisant un micro-ordinateur tous les jours ou presque et de ceux se connectant au moins une fois par mois à internet sont supérieures à celles des habitants n'ayant jamais recours à ces technologies.

2. L'EDUCATION ET LA SANTE

D'après les derniers comptes économiques définitifs réalisés par l'INSEE (année 2004), la valeur ajoutée de la branche « éducation, santé et action sociale » a augmenté en 2004 (+ 4,8 %) à un rythme légèrement moins rapide qu'en 2003 (+ 5,5 %) pour atteindre 2,6 milliards d'€ contre 2,4 milliards d'€ un an auparavant, ce qui correspond à 25,1 % de la richesse créée sur l'ensemble de l'île et 28,6 % de la valeur ajoutée du secteur tertiaire.

Selon les estimations de l'emploi salarié effectuées par l'INSEE, les effectifs salariés de la branche « éducation, santé et action sociale » ont progressé de 2,8 % en 2006 (41 628 travailleurs) par rapport à 2005 (40 513 employés), confirmant ainsi la reprise amorcée l'année précédente (+ 2,3 %) après deux exercices consécutifs de baisse (- 1,5 % en 2004, - 3,0 % en 2003). Le nombre de salariés de l'éducation s'est inscrit en hausse de 2,5 %, celui de la santé et de l'action sociale a progressé de 3,2 %. En 2006, la branche « éducation, santé et action sociale » concentrait 21,2 % des travailleurs du département et 25,7 % des salariés du secteur tertiaire.

2.1 L'éducation

- Les établissements scolaires du premier et du second degré

A la rentrée 2007/2008, la Réunion disposait de 535 établissements scolaires du premier degré contre 533 à la même date un an auparavant, soit une école maternelle et une école élémentaire supplémentaires dans le secteur public. L'enseignement public (509 établissements) concentrait 95,1 % des structures d'accueil du premier degré.

Nombre d'établissements scolaires du 1er et 2nd degré

	1er degré		2nd degré		
	2007/2008	Structure	2007/2008	Structure	
Enseignement public	509	95%	Enseignement public	114	93%
Ecoles maternelles	171	32%	Collèges	73	59%
Ecoles élémentaires	338	63%	LEGT*	13	11%
			Lycées polyvalents	15	12%
			Lycées professionnels	13	11%
Enseignement privé	26	5%	Enseignement privé	9	7%
Ecoles maternelles		0%	Collèges	5	4%
Ecoles élémentaires	26	5%	LEGT*	1	1%
			Lycées polyvalents	1	1%
			Lycées professionnels	2	2%
Ensemble 1er degré	535	100%	Ensemble 2nd degré	123	100%

* Lycées d'enseignement général et technologique

Source : Rectorat de la Réunion

Parallèlement, le département comptait également deux établissements du second degré de plus qu'à la rentrée précédente, avec l'ouverture d'un collège et de deux lycées polyvalents et la fermeture d'un lycée d'enseignement général et technologique d'enseignement public. Le secteur public (114 structures) possédait 92,7 % des établissements scolaires du second degré de l'île (123 structures).

- Le personnel de l'enseignement public

Le nombre de personnes employées dans l'enseignement public s'est stabilisé en 2007 (+ 0,2 %) pour s'élever à 19 703 travailleurs contre 19 668 l'année précédente. Cette situation masque toutefois des évolutions contrastées des différentes catégories de personnel. Si les enseignants du premier degré (+ 0,8 %), ceux du second degré (+ 2,2 %), notamment les agrégés et chaires supérieures (+ 3,4 %) et les certifiés et assimilés (+ 3,2 %), de même que les enseignants du supérieur (+ 4,6 %) ont vu leur nombre s'accroître, le personnel administratif, technique et d'encadrement a enregistré une contraction de leurs effectifs en 2007 (- 3,2 %). Le personnel de l'enseignement public se composait essentiellement d'enseignants du second degré (44,1 %), d'enseignants du premier degré (31,4 %) et d'agents administratif, technique et d'encadrement (20,1 %), le reste des postes étant occupés par des enseignants du supérieur (2,4 %) et des stagiaires des établissements de formation (1,9 %). Dans l'enseignement public, le nombre d'enseignants pour 100 élèves s'établissait à 5,4 pour le premier degré, à 9,1 pour le second degré et à 2,9 pour l'enseignement supérieur.

Personnel de l'enseignement public

	janv-06	janv-07	Var. 07/06
Enseignants du 1er degré	6 145	6 197	0,8%
Professeurs des écoles	5 340	5 861	9,8%
Instituteurs	803	334	-58,4%
Non titulaires	2	2	n.s
Enseignants du 2nd degré	8 501	8 686	2,2%
Agrégés et chaires supérieures	696	720	3,4%
Certifiés et assimilés	5 200	5 364	3,2%
Professeurs de LP	1 588	1 600	0,8%
PEGC* et autres titulaires	462	415	-10,2%
Professeurs des écoles et instituteurs	189	215	13,8%
Non titulaires	366	372	1,6%
Enseignants du supérieur	457	478	4,6%
Stagiaires des établissements de formation	476	382	-19,7%
Personnel administratif, technique et d'encadrement	4 089	3 960	-3,2%
Total académie	19 668	19 703	0,2%

* Professeurs d'enseignement général de collège

Source : Rectorat de la Réunion

- Les effectifs scolarisés dans le premier et le second degré

Après avoir stagné à la rentrée précédente (+ 0,1 %), le nombre d'élèves scolarisés au titre de l'enseignement du premier degré a légèrement augmenté à la rentrée 2007-2008 (+ 0,6 %, soit 761 élèves supplémentaires), passant de 121 954 élèves à 122 715 élèves. Les établissements publics ont enregistré une hausse de leurs effectifs scolarisés (+ 0,7 %) à 113 797 élèves, qui masque toutefois des évolutions contrastées dans les différentes écoles : préélémentaire (- 0,2 %), élémentaire (+ 1,3 %), CLIS (- 7,2 %). Les établissements privés se caractérisent par une stabilisation de leur nombre d'élèves (+ 0,1 %) à la fois dans les écoles préélémentaires (+ 0,6 %) et les écoles élémentaires (- 0,1 %). L'enseignement public regroupait 92,7 % des enfants inscrits dans des établissements du premier degré. Les élèves du premier degré se partageaient entre 45 220 élèves en école préélémentaire (36,8 %),

76 297 élèves en école élémentaire (62,2 %) et 1 198 élèves en Classes d'Intégration Scolaire (1,0 %).

Le nombre d'élèves inscrits dans des établissements du second degré (101 467 élèves) a diminué à la rentrée 2007-2008 pour le deuxième exercice consécutif (- 0,7 % après - 0,4 % un an auparavant), reflétant ainsi une nouvelle baisse des effectifs scolarisés dans l'enseignement public (- 0,9 % après - 0,5 % à la rentrée antérieure). Les cursus de premier cycle affichaient une contraction de leur nombre d'élèves (- 2,3 %), tandis que les formations de second cycle général et technologique (+ 0,3 %), de second cycle professionnel (+ 1,8 %) et les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) (+ 1,5 %) ont vu leurs effectifs s'inscrire en hausse. En revanche, le nombre d'élèves effectuant leurs études dans des structures privées a, comme en 2006-2007 (+ 0,7 %), progressé en 2007-2008 (+ 2,7 %) dans l'ensemble des cursus : premier cycle (+ 1,9 %), second cycle général et technologique (+ 2,8 %) et second cycle professionnel (+ 7,2 %). Ainsi, la part des élèves suivant une formation de second degré dans des établissements publics a faiblement fléchi (- 0,2 point) à 93,9 % au profit des structures privées (6,1 %). Les effectifs scolarisés dans un cursus de second degré se répartissaient entre 58 770 élèves en premier cycle (58,0 %), 23 774 élèves en second cycle général et technologique (23,4 %), 16 441 élèves en second cycle professionnel (16,2 %) et 2 482 élèves en SEGPA (2,4 %).

Effectifs de l'enseignement public et privé du 1er et 2nd degré

	2006-07	2007-08	Var.	Struct. 07-08		2006-07	2007-08	Var.	Struct. 07-08
Public	113 047	113 797	0,7%	92,7%	Public	96 171	95 258	-0,9%	93,9%
Préélémentaire	42 097	42 028	-0,2%	34,2%	1er cycle	56 050	54 754	-2,3%	54,0%
Elémentaire	69 659	70 571	1,3%	57,5%	2nd cycle général + techno.	22 175	22 247	0,3%	21,9%
CLIS	1 291	1 198	-7,2%	1,0%	2nd cycle professionnel	15 500	15 775	1,8%	15,5%
					SEGPA*	2 446	2 482	1,5%	2,4%
Privé	8 907	8 918	0,1%	7,3%	Privé	6 047	6 209	2,7%	6,1%
Préélémentaire	3 174	3 192	0,6%	2,6%	1er cycle	3 940	4 016	1,9%	4,0%
Elémentaire	5 733	5 726	-0,1%	4,7%	2nd cycle général + techno.	1 486	1 527	2,8%	1,5%
CLIS	0	0	n.s	n.s	2nd cycle professionnel	621	666	7,2%	0,7%
					SEGPA*	0	0	n.s	0,0%
Total 1er degré	121 954	122 715	0,6%	100,0%	Total 2nd degré	102 218	101 467	-0,7%	100,0%

Source : Rectorat de la Réunion

* Section d'enseignement général et professionnel adapté

- Les effectifs de l'enseignement supérieur

Effectifs de l'enseignement supérieur

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Var.	Structure 2007-2008
CPGE	505	489	520	6,3%	3,1%
STS et assimilés (1)	2 884	2 939	3 058	4,0%	18,3%
IUT	329	393	439	11,7%	2,6%
IUFM	1 278	1 210	1 176	-2,8%	7,0%
Université	10 562	10 186	9 909	-2,7%	59,3%
Autres établissements (2)	1 187	1 603	1 616	0,8%	9,7%
Total enseignement supérieur	16 745	16 820	16 718	-0,6%	100,0%

Source : Rectorat de la Réunion

(1) STS, DTS, DECF, DPECF

(2) Ecoles sanitaires et sociales, de commerce, des Beaux-Arts, d'architecture

A l'inverse des deux années précédentes (+ 75 étudiants en 2006, + 200 étudiants en 2005), la population inscrite en formation supérieure s'est réduite à la rentrée 2007-2008 (- 102 étudiants) pour s'établir à 16 718 élèves contre 16 820 élèves un an auparavant. Ce repli s'explique par le recul continu des inscriptions principalement à l'Université (- 2,7 %, soit 277 étudiants de moins) et dans une moindre mesure à l'IUFM (- 2,8 %, ce qui correspond à 34 étudiants de moins). En revanche, le nombre d'étudiants scolarisés dans les Sections de Technicien Supérieur et assimilés (STS et assimilés), dans les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) et à l'Institut Universitaire Technologique (IUT) ont augmenté respectivement de 4,0 %, de 6,3 % et de 11,7 %. En dépit de ces évolutions, l'Université accueillait toujours la majorité des étudiants (59,3 %) devant les STS et assimilés (18,3 %), les autres établissements (9,7 %), l'IUFM (7,0 %), les CPGE (3,1 %) et l'IUT (2,6 %).

- Les taux d'accès d'une classe d'âge au niveau V et au baccalauréat

Taux d'accès annuel au niveau V (enseignement public et privé)

%		2002	2003	2004	2005	2006
Réunion	Seconde GT	48,3	50,6	50,3	52,7	52,6
	BEP/CAP	30,8	32,8	31,1	33,3	31,4
	Apprentissage+agriculture	5,4	5,6	6,5	6,4	6,6
	Total niveau V	84,5	89,0	87,9	92,4	90,6
Métropole	Seconde GT	55,5	56,2	56,0	56,2	56,2
	BEP/CAP	24,5	24,6	24,5	24,3	23,6
	Apprentissage+agriculture	13,1	13,2	13,1	12,2	12,6
	Total niveau V	93,1	94,0	93,6	92,7	92,4

Source : Rectorat de la Réunion

Contrairement à l'année précédente (+ 4,5 points), le taux d'accès d'une classe d'âge au niveau V de formation (90,6 %) s'est détérioré en 2006 (- 1,8 point), sous l'effet d'un recul du taux d'accès en BEP-CAP (- 1,9 point) à 31,4 %. Cet indicateur est resté stable pour la seconde générale et technologique (- 0,1 point à 52,6 %) et pour l'apprentissage et les formations agricoles (+ 0,2 point à 6,6 %). En France métropolitaine, le taux d'accès d'une classe d'âge au niveau V de formation (92,4 %) s'est légèrement dégradé pour le troisième exercice consécutif (- 0,3 point après - 0,9 point en 2005 et - 0,4 point en 2004). Ainsi, le différentiel entre la Réunion et l'Hexagone s'est agrandi (+ 1,5 point), passant de 0,3 point en

2005 à 1,8 point en 2006. Par filière, les taux d'accès au niveau V de formation du département se sont avérés sensiblement inférieurs à ceux observés en métropole pour l'ensemble des filières (seconde générale et technologique : - 3,6 points, apprentissage et agriculture : - 6 points) à l'exception des BEP-CAP (+ 7,8 points).

Après avoir stagné en 2005, le taux d'accès d'une classe d'âge au niveau baccalauréat de l'île s'est amélioré en 2006 (+ 2,8 points à 60,5 %), en raison des progressions principalement pour les terminales générale et technologique (+ 2,0 points) et à un degré moindre pour les terminales professionnelles (+ 0,3 point) ainsi que pour l'apprentissage et l'agriculture (+ 0,5 point). En revanche, cet indicateur s'est faiblement replié en France métropolitaine (- 0,4 point) pour atteindre 70,0 %. Par conséquent, l'écart entre la Réunion et l'Hexagone (9,5 points) est moins élevé qu'en 2005 (12,7 points). Toutefois, il convient de souligner que les taux d'accès par filière du département restent inférieurs à la France métropolitaine pour les terminales générale et technologique (- 6,8 points) et l'apprentissage et l'agriculture (- 2,8 points), mais équivalent pour les terminales professionnelles (+ 0,1 point).

Taux d'accès annuel d'une classe d'âge au niveau baccalauréat
(enseignement public et privé)

%		2002	2003	2004	2005	2006
Réunion	Terminale GT	43,5	45,4	44,5	44,4	46,4
	Terminale Pro	9,9	9,4	10,0	10,0	10,3
	Apprentissage+agriculture	3,6	3,4	3,2	3,3	3,8
	Total niveau V	57,0	58,2	57,7	57,7	60,5
Métropole	Terminale GT	53,4	53,4	53,8	53,9	53,2
	Terminale Pro	9,5	9,7	9,9	10,2	10,2
	Apprentissage+agriculture	6,2	6,4	6,4	6,3	6,6
	Total niveau V	69,1	69,5	70,1	70,4	70,0

Source : Rectorat de la Réunion

Par ailleurs, la proportion de bacheliers dans une génération à la Réunion (53,5 %) a augmenté pour la troisième année successive en 2007 (+ 1,6 % après + 0,6 point en 2006 et + 2,8 points en 2005), et plus particulièrement dans l'enseignement général (+ 1,7 point) pour atteindre 27,8 %. Les filières technologique (- 0,1 point) et professionnelle (+ 0,0 point) ont enregistré un statu quo respectivement à 15,6 % et 10,1 %.

Proportion de bacheliers dans une génération

%		1995	2005	2006	2007
Réunion	général	21,7	26,8	26,1	27,8
	technologique	14,2	15,5	15,7	15,6
	professionnel	6,4	9,0	10,1	10,1
	Total	42,3	51,3	51,9	53,5
Métropole	général	37,2	33,7	34,8	n.d
	technologique	17,6	17,3	17,2	n.d
	professionnel	7,9	11,5	12,3	n.d
	Total	62,7	62,5	64,3	n.d

Source : Rectorat de la Réunion

2.2 La santé

2.2.1 Les professionnels de santé

Selon les statistiques provisoires de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS), le nombre de professionnels de santé (libéraux et salariés) a augmenté de 7,8 % entre le 1^{er} janvier 2007 (9 266 praticiens) et le 1^{er} janvier 2008 (9 992 professionnels), ce qui correspond à 726 travailleurs supplémentaires. A titre de comparaison, les effectifs médicaux ont stagné (+ 0,2 %) en France métropolitaine tandis qu'ils affichent une hausse de 3,5 % aux Antilles-Guyane à la même date.

Cette évolution s'explique principalement par la progression du nombre d'infirmiers diplômés d'Etat (+ 10,9 %). A un degré moindre, les ergothérapeutes (+36 %), les psychomotriciens (+ 13,7 %), les orthophonistes (+ 11,6 %), les audio-prothésistes (+ 11,1 %), les masseurs-kinésithérapeutes (+ 9,5 %), les opticiens (+ 6,9 %), les manipulateurs radio (+ 6,7 %), les orthoptistes (+ 6,1 %), les médecins généralistes (+ 4,4 %), les pharmaciens (+ 3,5 %), les dentistes (+ 2,8 %) ainsi que les médecins spécialistes (+ 1,2 %) ont également participé à l'élévation des effectifs des professionnels de santé. A l'inverse, le nombre de sages-femmes (- 1,4 %), d'infirmiers psychiatriques (- 1,5 %) et de pédicures-podologues (- 2,9 %) a diminué.

Au 1er janvier 2008, les professionnels exerçant dans le domaine de la santé étaient constitués majoritairement d'infirmiers diplômés d'Etat (45,7 %), de médecins (20,2 %, répartis entre 11,4 % de généralistes et 8,8 % de spécialistes), de masseurs-kinésithérapeutes (9,5 %), de pharmaciens (6,1 %), de dentistes (4,4 %) et de sages-femmes (3,4 %).

Effectifs des professionnels de santé libéraux et salariés au 1er janvier

	2006	2007(p)	2008(p)	Variations 2008/2007	Structure 2008
Médecins généralistes	1 117	1 087	1 135	4,4%	11,4%
Médecins spécialistes	978	865	875	1,2%	8,8%
Ensemble des médecins	2 095	1 952	2 010	3,0%	20,1%
Chirurgiens-dentistes	431	432	444	2,8%	4,4%
Sages femmes	302	345	340	-1,4%	3,4%
Infirmiers diplômés d'Etat	3 979	4 115	4 564	10,9%	45,7%
Masseurs kinésithérapeutes	819	867	949	9,5%	9,5%
Pharmaciens	549	592	613	3,5%	6,1%

(p): provisoire

Source : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales

A la Réunion, la densité médicale s'élevait au 1^{er} janvier 2007 à 1 168 professionnels de santé pour 100 000 habitants contre 1 582 en France métropolitaine et 1 074 aux Antilles-Guyane. Il ressort de l'étude de la densité médicale par spécialité un retard de l'île par rapport à la métropole, hormis pour les sages-femmes, les masseurs-kinésithérapeutes et les orthophonistes. En revanche, la Réunion présentait des taux de densité médicale supérieurs à ceux des Antilles-Guyane, à l'exception des infirmiers diplômés d'Etat, des pédicures-podologues et des manipulateurs radio.

Ainsi, le département comptait pour 100 000 habitants : 131 médecins généralistes contre 162 en métropole et 123 aux Antilles-Guyane, 109 médecins spécialistes (168 dans

l'Hexagone et 101 dans les Départements Français d'Amérique), 54 chirurgiens-dentistes (67 en métropole et 35 dans les autres DOM), 43 sages-femmes (29 sur le continent métropolitain et 39 aux Antilles-Guyane), 75 pharmaciens (115 en métropole et 69 aux Antilles-Guyane), 109 masseurs-kinésithérapeutes (103 dans l'Hexagone et 67 aux Antilles-Guyane) et 519 infirmiers diplômés d'Etat (717 en métropole et 531 dans les DFA).

Toutefois, il convient de souligner que la Réunion se caractérise par un phénomène de rattrapage des niveaux métropolitains, comme en atteste la progression généralement plus rapide des croissances annuelles moyennes des taux de densité médicale des principales disciplines sur la période 1997-2007 : médecin généraliste (+ 1,9 % contre + 0,8 % en métropole), médecin spécialiste (+ 5,3 % contre + 1,1 % dans l'Hexagone), dentiste (+ 2,3 % contre -0,2 %), pharmacien (+ 4,3 % contre + 2,7 %), sage-femme (+ 5,7 % contre + 2,0 %), masseur-kinésithérapeute (+ 8,6 % contre + 1,6 %), infirmier diplômé d'Etat (+ 3,6 % pour les deux géographies).

Par ailleurs, le département comptait au 1^{er} janvier 2008 5 officines pharmaceutiques de plus (247 pharmacies) et 1 laboratoire d'analyse médicale de plus par rapport à l'année précédente, soit 49 centres. Début 2007, le taux de densité médicale pour 100 000 habitants atteignait respectivement 30 structures pour les pharmacies et 6 établissements pour les laboratoires d'analyse, ce qui correspond à des niveaux inférieurs à l'Hexagone (37 pharmacies et 6,4 laboratoires pour 100 000 habitants).

2.2.2 L'hospitalisation complète

- **La capacité d'accueil en hospitalisation complète**

Entre le 1^{er} janvier 2006 (2 916 lits) et le 1^{er} janvier 2007 (2 956 lits), la capacité d'accueil en hospitalisation complète de la Réunion s'est développée à un rythme inférieur à celui observé un an auparavant (+ 1,4 % contre + 2,4 %). Le secteur public (+ 1,4 %) et le secteur privé (+ 1,3 %) enregistrent des progressions équivalentes de leur nombre de lits disponibles en hospitalisation complète. Au 1^{er} janvier 2007, cette capacité d'accueil se partageait entre 2 039 lits dans le secteur public (69,0 %) et 917 lits dans le secteur privé (31,0 %). Le court séjour hospitalier (2 021 lits) concentrait la majorité des lits disponibles (68,4 %).

Pour la deuxième année consécutive, la capacité d'accueil des établissements hospitaliers de court séjour s'est renforcée (+ 2,0 %, soit 39 lits supplémentaires). Cette situation s'explique à la fois par la croissance du secteur privé (+ 2,3 %) et par celle du secteur public (+ 1,8 %). Avec 1 399 lits, ce dernier possédait l'essentiel des lits disponibles (69,2 %). Cette position dominante est constatée dans l'ensemble des disciplines pratiquées (médecine : 82,9 %, gynécologie obstétrique : 66,5 %) à l'exception de la chirurgie où le secteur privé (51,2 %) dispose d'un nombre de lits supérieur au secteur public (48,8 %).

A l'instar de l'exercice précédent (+ 3,0 %), la médecine (1 035 lits) se caractérise par une augmentation sensible de sa capacité d'accueil (+ 3,6 %, ce qui correspond à 36 lits de plus qu'à la même date un an auparavant) aussi bien dans le secteur privé (+ 4,1 %) que dans le secteur public (+ 3,5 %). Parallèlement, le nombre de lits disponibles en chirurgie affiche une

stabilité entre début 2006 et début 2007 (+ 0,2 %), qui masque des évolutions divergentes dans le secteur public (- 1,9 %) et dans le secteur privé (+ 2,2 %). De même, les disponibilités en gynécologie obstétrique ont stagné (+ 0,6 %) pour atteindre 340 lits. La capacité d'accueil de l'hospitalisation de court séjour se répartissait de la manière suivante : médecine (51,2 %), chirurgie (32,0 %) et gynécologie obstétrique (16,8 %).

A l'exception de la gynécologie-obstétrique (0,43 lit contre 0,38 lit en France métropolitaine en 2006), le département se caractérise en 2007 par des taux d'équipement en lits pour 1 000 habitants nettement plus faibles que ceux observés dans l'Hexagone (médecine : 1,31 lit contre 2,12 lits, chirurgie : 0,81 lit contre 1,65 lit).

Taux d'équipement en lits pour 1 000 habitants

(en hospitalisation complète de court séjour)

	Réunion					Métropole	Antilles-Guyane
	2003	2004	2005	2006	2007	2006	2006
Médecine	1,31	1,29	1,25	1,27	1,31	2,12	2,08
Chirurgie	0,89	0,86	0,85	0,82	0,81	1,65	1,17
Gynécologie-obstétrique	0,45	0,44	0,43	0,43	0,43	0,38	0,54

Source : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales

S'agissant du moyen séjour, la capacité d'accueil de l'île au 1^{er} janvier 2007 (666 lits) est identique à celle constatée à la même date l'année précédente (665 lits). Le nombre de lits disponibles se répartissait entre 295 lits dans des structures privées (44,3 %) et 371 lits dans des établissements publics (55,7 %). Les soins de suite (50,3 %) et la psychiatrie générale (48,2 %) concentraient l'essentiel des disponibilités, le reste correspondant à des lits en psychiatrie infanto-juvénile (1,5 %).

- **L'activité de l'hospitalisation complète**

Contrairement à l'année précédente (+ 1,9 %), l'activité de l'hospitalisation complète des établissements de santé de l'île s'est contractée par rapport à l'exercice antérieur (- 1,1 %), passant de 135 566 entrées en 2005 à 134 057 entrées en 2006. Cette situation est imputable à la diminution significative de l'activité du secteur privé (- 8,5 %). A l'inverse, le nombre d'hospitalisations dans le secteur public s'est inscrit en hausse (+ 1,8 %) pour atteindre 98 721 entrées contre 96 951 entrées un an auparavant. Par conséquent, la part du secteur privé (26,4 %) a fléchi (- 2,1 points) entre 2005 et 2006 au profit du secteur public (73,6 %).

Ce sont les hospitalisations de court séjour qui expliquent le recul des activités d'hospitalisation complète. En effet, si elles représentent toujours 91,4 % des entrées en hospitalisation complète, elles diminuent de - 1,4 %, en liaison avec une baisse d'activité des établissements du secteur privé (- 10,6 %) dans l'ensemble des disciplines (médecine : - 2,7 %, chirurgie : - 15,6 %, gynécologie obstétrique : - 5,4 %). En revanche, les hospitalisations de court séjour dans le secteur public (+ 2,4 %) ont augmenté dans toutes les spécialités (médecine : + 4,7 %, chirurgie : + 1,6 %) à l'exception de la gynécologie obstétrique (- 3,4 %). Le secteur public a accueilli la majorité des entrées en hospitalisation complète de court séjour (73,9 %) quelle que soit la discipline (médecine : 87,7 %, chirurgie : 54,3 %, gynécologie obstétrique : 70,1 %). Les actes de médecine (49,1 %) représentaient la majorité des hospitalisations devant les actes de chirurgie (30,7 %) et de gynécologie obstétrique (20,3 %).

A l'inverse, l'activité de l'hospitalisation complète de moyen séjour s'est accrue en 2006 (+ 1,8 %) par rapport à 2005. Ce phénomène a concerné essentiellement les soins de suite (+ 4,4 %), et plus particulièrement les soins de suite effectués dans le secteur privé (+ 23,8 %), et dans une moindre mesure la psychiatrie générale (+ 1,3 %) exclusivement dans le secteur public (+ 1,6 %). Les hospitalisations de moyen séjour dans le secteur privé (29,4 % des entrées totales) se sont avérées plus importantes qu'en 2005 (+ 18,4 %) contrairement à celles enregistrées dans le secteur public (- 3,8 %).

2.2.3 L'hospitalisation partielle

- **La capacité d'accueil en hospitalisation partielle**

A l'image de l'exercice antérieur (+ 4,3 %), la capacité d'accueil des établissements de santé du département en hospitalisation partielle (hospitalisation partielle de jour ou de nuit et anesthésie ou chirurgie ambulatoire) s'est sensiblement renforcée (+ 5,0 %) pour atteindre 591 places au 1^{er} janvier 2007. Ces disponibilités se répartissaient entre 507 places en hospitalisation partielle de jour ou de nuit (85,8 % du total) contre 484 places un an auparavant et 84 places en chirurgie ambulatoire et anesthésie contre 79 places au 1^{er} janvier 2006. Le nombre de places disponibles dans le secteur privé et celui dans le secteur public a augmenté respectivement de 8,6 % et de 3,4 %. Le secteur public offrait plus des deux tiers de la capacité d'accueil en hospitalisation partielle (67,9 %).

La capacité d'accueil des structures hospitalières de court séjour s'est nettement améliorée (+ 15,6 %) entre le 1^{er} janvier 2006 (157 places) et le 1^{er} janvier 2007 (182 places) aussi bien dans le secteur privé (+ 17,4 %) que dans le secteur public (+ 14,1 %). Le secteur privé concentrait 55,5 % des places disponibles. Les disponibilités en médecine (+ 37,7 %, dont + 80,0 % dans le secteur privé et + 27,9 % dans les établissements publics) et en chirurgie (+ 6,3 %), plus particulièrement des structures privées (+ 9,7 %), se sont accrues. La gynécologie obstétrique affiche un statu quo de sa capacité d'accueil (25 places). L'essentiel des places disponibles était destiné à la chirurgie (46,2 %) et à la médecine (40,1 %) devant la gynécologie obstétrique (13,7 %). Par ailleurs, il convient de souligner la prépondérance du secteur privé dans la discipline de la chirurgie (94,0 %).

Parallèlement, la capacité d'accueil en moyen séjour est restée stable (+ 0,7 %) entre le 1^{er} janvier 2006 (406 places) et le 1^{er} janvier 2007 (409 places). Les services hospitaliers de moyen séjour disposaient de la majorité des places disponibles en hospitalisation partielle (72,1 %).

La Réunion présentait au 1^{er} janvier 2007 un taux d'équipement en hospitalisation partielle pour 1 000 habitants (0,75 place) légèrement inférieur à celui constaté dans l'Hexagone un an auparavant (0,84 place).

- **L'activité de l'hospitalisation partielle**

Après s'être significativement accrues en 2005 (+ 8,1 %), les venues en hospitalisation partielle ont stagné en 2006 (+ 0,6 %) pour atteindre 120 704 visites, ce qui représente

seulement 720 consultations de plus que l'année précédente. Les hospitalisations dans les établissements privés (46,8 % des visites totales) ont été orientées à la hausse (+ 2,1 %) contrairement aux actes réalisés dans les structures publiques (- 0,7 %). Ces arrivées se partageaient entre 94 134 hospitalisations de jour et de nuit (78,0 %) et 26 570 soins en anesthésie ou chirurgie ambulatoire (22,0 %). L'intégralité des actes de médecine réalisés en hospitalisation partielle a été effectuée dans des hôpitaux publics. De même, le secteur privé a assuré la totalité des soins d'anesthésie et de chirurgie ambulatoire.

Comme en 2005 (+ 8,7 %), l'activité des services de court séjour en hospitalisation partielle (46 473 venues) a augmenté en 2006 (+ 4,5 %) par rapport à l'exercice précédent (44 453 visites) avec 2 020 hospitalisations supplémentaires. Cette progression est le fruit principalement de l'accroissement des actes pratiqués dans le secteur public (+ 8,7 %) et dans une moindre mesure de celui des hospitalisations dans le secteur privé (+ 1,9 %). Toutefois, les structures privées ont effectué la majorité des soins (59,4 %). La médecine (+ 16,8 %) et la chirurgie (+ 6,1 %) se caractérisent par un renforcement de leur activité, tandis que la gynécologie obstétrique enregistre une baisse du nombre de ses interventions (- 29,2 %). Les actes de chirurgie (59,1 %), pris en charge quasi-intégralement par le secteur privé (96,8 %), ont constitué l'essentiel des venues devant les actes de médecine (32,0 %) et de gynécologie obstétrique (8,9 %).

En ce qui concerne le moyen séjour, le nombre d'hospitalisations (74 231 visites) a fléchi en 2006 (- 1,7 %, soit 1 300 actes de moins qu'un an auparavant) à l'inverse de l'exercice antérieur (+ 7,7 %). L'activité du secteur public a reculé (- 4,1 %) alors que celle du secteur privé s'est développée (+ 2,3 %). Le secteur public a assuré près des deux tiers des soins (61,1 %). Cette évolution est le reflet de la contraction des visites en psychiatrie générale (- 4,1 %) aussi bien dans les établissements privés (- 4,5 %) que dans les structures d'accueil publiques (- 4,0 %) et des venues ayant pour objet des soins de suite (- 8,1 %), et plus particulièrement dans le secteur public (- 49,9 %). En revanche, les hospitalisations en psychiatrie infanto-juvénile se caractérisent par une hausse (+ 15,2 %). Les consultations se répartissaient de la manière suivante : psychiatrie générale (38,5 %), soins de suite (37,4 %) et psychiatrie infanto-juvénile (24,2 %).

2.2.4 Le dispositif d'accueil pour les personnes âgées et les handicapés

Au 1^{er} janvier 2006, la Réunion disposait de 1 023 lits répartis dans 14 maisons de retraite, de 3 lits en hébergement temporaire, de 372 places en services de soins à domicile pris en charge par 7 structures et de 79 lits dédiés aux soins de longue durée pour accueillir les personnes âgées. A cette date, la capacité d'hébergement des personnes âgées est identique à celle constatée un an auparavant hormis pour les services de soins à domicile qui bénéficient de 46 places supplémentaires.

A l'instar de l'exercice antérieur (+ 25,3 %), la capacité d'accueil des adultes handicapés s'est significativement renforcée (+ 11,0 %) à la fois dans les structures d'hébergement (+ 16,2 %, soit 91 lits de plus) et dans les établissements de travail protégé (+ 6,4 %, ce qui représente 40 places supplémentaires). Au sein des établissements d'hébergement, les maisons d'accueil spécialisées (+ 13,6 %) et les foyers occupationnels

(+ 77,0 %) affichent des progressions de leur nombre de lits disponibles, les foyers d'hébergement et les foyers d'accueil médicalisés se caractérisant par un statu quo. Ainsi, le département possédait 119 lits dans 5 foyers d'hébergement, 117 lits dans 3 maisons d'accueil spécialisées, 177 lits dans 6 foyers de vie, 240 lits dans 5 foyers d'accueil médicalisés ainsi que 670 places réparties dans 12 établissements et services de travail protégé.

En ce qui concerne l'enfance et la jeunesse handicapée, le dispositif d'accueil (1 189 places contre 1 165 places début 2005) s'est une nouvelle fois amélioré au 1^{er} janvier 2006 (+ 2,1 %). Cette augmentation masque toutefois des évolutions contrastées des différentes structures d'accueil. En effet, les instituts médico-éducatifs pour déficients intellectuels et les établissements pour handicapés moteurs enregistrent des croissances respectives de 3,5 % et de 42,4 % de leur nombre de places disponibles grâce à l'ouverture d'un centre supplémentaire. En revanche, les structures accueillant des polyhandicapés ainsi que celles pour déficients sensoriels ont vu leur capacité d'accueil se réduire (- 16,7 %). Ainsi, les réunionnais bénéficiaient de 805 places dans 13 instituts médico-éducatifs, 125 places dans 3 établissements pour polyhandicapés, 84 places dans 3 établissements pour déficients moteurs et 175 places dans une structure pour déficients sensoriels au 1^{er} janvier 2006. Parallèlement, le nombre de places en Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) s'est accentué (+ 12,5 %), passant de 401 places au 1^{er} janvier 2005 à 451 places au 1^{er} janvier 2006.

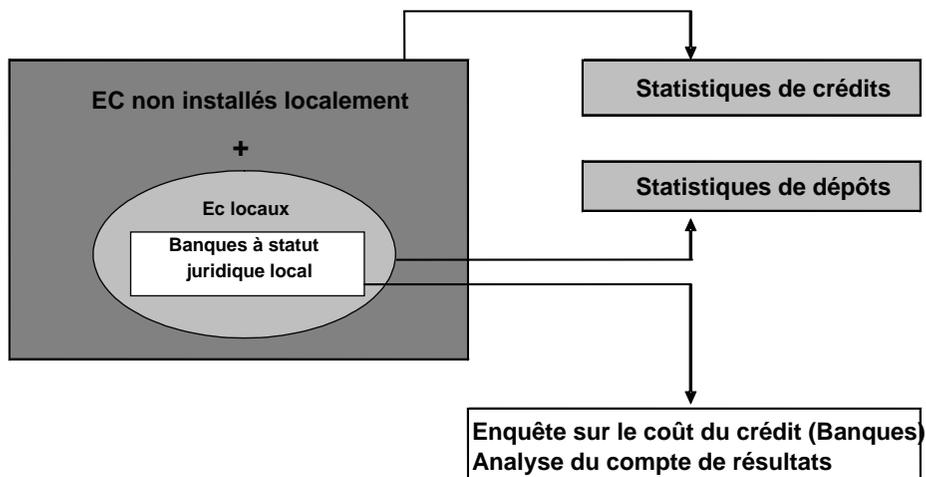
CHAPITRE III

L'évolution monétaire et financière

Section 0

Remarques méthodologiques

L'objectif de ce troisième chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et, d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon les statistiques présentées. Le graphique ci-dessous donne un aperçu des différents périmètres qui sont retenus.



Pour ce qui est de l'organisation du secteur bancaire et financier et de son activité (distribution de crédits et collecte de dépôts), le champ des EC retenu (banques et sociétés financières installées localement ou non) pour la production des statistiques permet d'avoir une large vision des intervenants et de la bonne couverture de l'activité des EC dans le département.

La production de statistiques relatives à la situation financière des EC (section 3 du chapitre) et la situation agrégée est plus complexe. En effet, les EC peuvent être soumis à un découplage territorial. Certains établissements locaux voient leur activité de back-office s'exercer dans un département de la zone (ils sont alors dénommés établissements de crédit à structure juridique locale) ou dans l'hexagone (EC succursale de banque métropolitaine). Il peut être difficile pour ces cas de distinguer la part qui résulte de l'activité de l'établissement

dans le département ou la zone, sauf lorsque les activités de back-office sont refacturées distinctement, la production de certaines statistiques (charges d'exploitation, par exemple) peut alors s'en trouver affectée. Les résultats publiés dans la section 3 concernent uniquement les EC pour lesquels le découplage territorial ne fausse pas les données et ayant un agrément de banque de plein exercice.

S'agissant des extractions du Service central des risques (SCR) de la Banque de France, elles permettent de connaître l'évolution de l'endettement global de la clientèle sur laquelle les établissements de crédit effectuent leurs déclarations. Il s'agit d'un dispositif de prévention géré sous la responsabilité des autorités monétaires, avec la participation active de l'ensemble de la communauté bancaire.

Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises sises dans les Dom directement auprès du SCR de la Banque de France. Le seuil déclaratif a été abaissé à 25.000 euros par guichet et par bénéficiaire en janvier 2006 (contre 45.000 euros dans les Dom et 75.000 euros en métropole précédemment).

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises concerne les principaux établissements bancaires intervenant dans le département, soit un échantillon proche des établissements retenus pour l'analyse de la situation financière des EC.

Enfin, la nomenclature des agents économiques retenus dans le cadre de la section 2 (actifs financiers et concours consentis à la clientèle) est inchangée par rapport au rapport annuel de l'année précédente. Pour la partie concernant les actifs financiers collectés auprès de la clientèle, les ménages regroupent les particuliers, les entrepreneurs individuels et les administrations privées, les entreprises correspondent aux sociétés non financières et les autres agents rassemblent les sociétés d'assurance et fonds de pension, les administrations publiques locales, les administrations centrales et les administrations de sécurité sociale.

Pour la partie concernant les concours consentis à la clientèle, les entrepreneurs individuels sont éclatés entre entreprises et ménages selon les types de crédits. Ainsi, les crédits à l'habitat et les comptes ordinaires débiteurs des entrepreneurs individuels sont comptabilisés dans les encours des ménages (avec les données des particuliers) tandis que les autres catégories de crédit des entrepreneurs individuels ont été intégrées aux entreprises (avec la totalité des données des sociétés non financières).

Ainsi, pour les entreprises (SNF et EI selon les cas), les crédits d'exploitation regroupent les créances commerciales, les crédits de trésorerie, les comptes ordinaires débiteurs et l'affacturage tandis que les crédits d'investissement comprennent les crédits à l'équipement et le crédit-bail. Pour les ménages (particuliers, administrations privées et entrepreneurs individuels selon les cas), les crédits à la consommation rassemblent les crédits de trésorerie, les comptes ordinaires débiteurs et le crédit-bail. Enfin, les autres agents regroupent les sociétés d'assurance et fonds de pension, les administrations centrales et de sécurité sociale.

Section 1

La structure du système bancaire et financier

§ 1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les principaux évènements locaux

La place financière réunionnaise n'a pas enregistré d'évolutions significatives en 2007, malgré les soubresauts qui ont affecté le secteur financier au niveau international. Dans l'ensemble la concurrence sur le marché bancaire réunionnais n'a pas été fortement modifiée au cours des dernières années malgré l'implantation de Groupama Banque à compter de 2005 ou la création de la Banque Postale, qui regroupe depuis le 1^{er} janvier 2006 les anciennes activités financières de La Poste. Aucune nouvelle implantation d'établissements de crédit n'a été enregistrée en 2007.

Il convient toujours de noter la montée en puissance de la BFCOI, appuyée sur les produits et le réseau de la SOCIETE GENERALE, établissement de crédit français qui, pour mémoire, avait pris une participation importante dans le capital de cet établissement en 2003. Parallèlement, la COMPAGNIE GENERALE D'AFFACTURAGE, filiale de la SOCIETE GENERALE, intervient dans le département depuis 2005 et vient compléter l'offre de la BFCOI en direction de sa clientèle "entreprises", en proposant une solution "affacturation", en concurrence des deux factors déjà installés dans le département.

Les évènements nationaux ayant un impact local

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2007 ont connu un retentissement plus ou moins important dans le département.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur des nouvelles normes prudentielles (Réforme Bâle II), les établissements ont concentré leurs efforts sur la finalisation de leurs modèles internes de notation tandis que la Commission bancaire (CB) s'est attachée à valider ces modèles d'appréciation du risque de crédit. La CB est intervenue en priorité au sein des établissements ayant choisi les méthodes de calcul du risque dites « de base » ou « avancée ». Dès lors, le nouveau ratio de solvabilité a été rendu applicable pour toutes les banques françaises et européennes à compter du 1^{er} janvier 2008¹. La plupart des banques françaises appliquent désormais le nouveau ratio de solvabilité européen, suivant l'approche dite « notation interne

¹ Pour celles ayant retenu l'approche standard, le nouveau ratio est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

avancée ». Cette réforme lourde vise à renforcer la solidité et la stabilité du système bancaire grâce à une appréhension plus fine des risques.

Dans le même temps, les établissements ont été fortement mobilisés par le projet européen SEPA (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros). Le calendrier de démarrage des nouveaux instruments de paiement européens a été validé par le Comité national SEPA lors de sa réunion du 11 octobre 2007. Les banques ont mis à disposition des virements (SCT) aux normes Sepa dès le 28 janvier 2008 et la montée en puissance des SCT permet d'envisager la fin des virements nationaux en 2010. Par ailleurs, les prélèvements européens (SDD) sont attendus pour 2010. Les cartes, quant à elles, seront progressivement adaptées entre 2008 et 2011. Ces nouveaux moyens de paiement européens permettront aux consommateurs, aux entreprises, aux commerçants et aux administrations d'effectuer des paiements en euros au sein de l'espace européen selon les mêmes conditions, droits et obligations, quel que soit leur lieu de résidence.

Parallèlement, l'Eurosystème a mis en œuvre à partir du 19 novembre 2007 le programme TARGET 2¹, son système de paiement en euro pour le règlement en temps réel d'opérations de montant élevé en monnaie banque centrale. Ce nouveau système repose sur une plate-forme unique partagée qui assure la gestion technique des comptes ouverts aux institutions financières dans les livres des banques centrales participantes. Cette nouvelle organisation permet d'offrir à l'ensemble des utilisateurs un service harmonisé incluant des mécanismes performants de gestion de liquidité tout en réduisant sensiblement les coûts de traitements et en renforçant la continuité opérationnelle. Après la migration vers TARGET 2 d'un premier groupe de huit pays², la Banque de France a mené avec succès, conjointement avec les places de Belgique, des Pays Bas, d'Espagne, du Portugal, de Finlande et d'Irlande, la migration de la place financière de Paris le 18 février 2008. Dans le prolongement de cette migration, la Banque de France a mis en œuvre le système « 3G » (Gestion Globale des Garanties). Ce nouveau dispositif de gestion des garanties permet désormais aux banques françaises de gérer de manière unifiée et globale l'ensemble du collatéral (instruments financiers domestiques et étrangers, créances privées) relatif à leurs opérations de refinancement auprès de la Banque de France, que ce soit dans le cadre des opérations de politique monétaire ou pour l'obtention de crédit infra-journalier.

L'année 2007 s'inscrit dans la continuité des efforts engagés par la profession bancaire en matière d'information de la clientèle, de transparence, notamment en matière de tarifs et d'accès aux services bancaires. Des mesures réglementaires sont venues renforcer le dispositif en vigueur. La loi n°2008-3 pour le développement de la concurrence au service des consommateurs, dite « loi Chatel », adoptée le 3 janvier 2008, comporte deux dispositions afférentes aux services bancaires : la création d'un relevé périodique des frais bancaires et agios et l'obligation pour la banque de fournir au moment de l'obtention d'un prêt à taux variable, une simulation de variation des taux. Sur ce dernier point, les banques sont désormais tenues, une fois par an, de porter à la connaissance de l'emprunteur le montant du capital restant dû. Par ailleurs, conformément au décret publié le 16 novembre 2007 au Journal

¹ Target 2 remplacera successivement les plates-formes techniques décentralisées opérant sous le nom de Target (Système de transfert express automatisé transeuropéen à règlement brut en temps réel).

² Autriche, Chypre, Allemagne, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte et Slovénie

Officiel, les frais bancaires perçus à l'occasion du rejet d'un chèque sont désormais plafonnés à 30 € pour les chèques d'un montant inférieur ou égal 50 €, et à 50 € au delà. Pour les incidents de paiement autres que le rejet d'un chèque, les frais bancaires ne pourront excéder le montant de l'ordre de paiement rejeté, ceci dans la limite d'un plafond de 20 €. Ces dispositions entrent en vigueur en mai 2008.

De plus, face à une demande de logements en constante croissance, et dans le sillage du rapport Worms Taffin¹, la Fédération bancaire française (FBF) a signé le 27 septembre 2007, au nom de l'ensemble des banques françaises, la charte sur l'accession à la propriété pour tous, élaborée sous l'égide du ministère du logement et de la ville. Les établissements de crédit se donnent ainsi comme objectif d'informer le plus largement les candidats à l'accession des dispositifs publics d'accession sociale à la propriété et de les accompagner vers les solutions les plus adaptées.

Parallèlement, en renforçant la concurrence, la directive relative aux marchés d'instruments financiers (MIF) entraîne un renouvellement des relations banque-client. La mise en place de cette directive à compter du 1^{er} novembre 2007 a donné lieu à un certain nombre de transpositions en droit français. Ainsi, l'ordonnance n° 2007-544 du 12 avril 2007, relative aux marchés d'instruments financiers, porte modification de certains articles du code monétaire et financier et régleme nte l'exécution de certains services portant sur des instruments financiers. Cette directive vise notamment à préciser les obligations de protection et de conseil des établissements de crédit vis-à-vis de leurs clients.

Dans le même temps, conformément à la décision de la Commission européenne en date du 10 mai 2007, une mission de réflexion a été confiée à Michel Camdessus, gouverneur honoraire de la Banque de France, sur les modalités d'une réforme de la distribution du livret A. Remis le 17 décembre 2007, ce rapport préconisait la généralisation de la distribution de ce produit d'épargne à l'ensemble des banques en prenant soin de préserver pleinement les missions d'intérêt général ayant trait au financement du logement social et à l'accessibilité bancaire. Inspirée de ce rapport, le projet de loi portant modernisation de l'économie devrait être présenté au parlement d'ici la fin du 1^{er} semestre 2008 pour une entrée en vigueur d'ici 2009.

Par ailleurs, le 19 novembre 2007, le Ministère de l'économie a autorisé la Banque Postale à distribuer des crédits à la consommation. Toutefois, la commercialisation effective des crédits à la consommation ne devrait intervenir qu'à compter de la fin de l'année 2009. L'appel d'offres conduisant à la sélection d'un partenaire en vue de constituer une coentreprise est en cours. Ces derniers devront par la suite obtenir l'agrément du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

Enfin, l'année 2007 a également été marquée par la fin des négociations ayant conduit à l'adoption, le 16 janvier 2008, de la directive européenne sur les crédits à la consommation. Cette dernière fixe notamment les informations précontractuelles délivrées aux consommateurs, porte le délai de rétractation à 14 jours et harmonise le droit au remboursement anticipé avec une indemnité plafonnée. De plus, le mode de calcul du coût du

¹ Portant sur l'élargissement de l'accès au crédit au logement des emprunteurs atypiques (revenus irréguliers, personnes âgées...).

crédit (le taux annuel effectif global – TEG) est standardisé à l'échelle européenne, ce qui devrait permettre de mieux comparer les offres. Tous ces éléments devraient contribuer à ouvrir le marché européen des prêts à la consommation et ainsi favoriser la concurrence.

Ces différents chantiers et réformes conduits au cours de l'exercice, l'ont été sur fond de turbulences financières. Engagée en 2006, la crise des subprimes¹ aux Etats-Unis, s'est progressivement transformée en crise financière mondiale à partir de l'été 2007. Elle résulte du double mouvement de baisse des prix de l'immobilier aux États-Unis et de la remontée conjointe des taux d'intérêt ayant conduit au défaut de paiement de nombreux emprunteurs à taux variable et à la mise en situation de faillite, ou de quasi-faillite, des établissements spécialisés en crédit hypothécaires. Cette crise des crédits subprimes américains a conduit à une défiance vis-à-vis du système bancaire au niveau mondial susceptible de véhiculer, par le biais de divers produits (créances titrisées, fonds d'investissement, OPCVM...), une part plus ou moins grande de crédits subprimes. Dès lors, les multiples interventions de la Banque Centrale Européenne sur les marchés financiers², n'ont pu enrayer un renforcement des critères d'attribution de crédits aux entreprises et aux ménages, en particulier sur les crédits immobiliers, dans un contexte d'assèchement des liquidités et de renchérissement du coût de la ressource pour les banques se refinançant sur le marché monétaire.

§ 2 - SON ORGANISATION

1. TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire et financière s'organise à la Réunion autour de différents réseaux d'établissements de crédit, implantés ou non sur la place locale. Au 31 décembre 2007, 19 établissements de crédit, soumis à la loi bancaire, sont considérés comme locaux et participent au système d'intermédiation financière de l'île (collecte des dépôts et financement de l'économie).

Nombre d'établissements de crédit

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Etablissements de crédit locaux	16	16	16	17	19	19
Banques commerciales	3	3	3	3	5	5
Banques mutualistes et coopératives	4	4	4	4	4	4
Sociétés financières	8	8	8	9	9	9
Institutions Financières Spécialisées	1	1	1	1	1	1

¹ Les « subprimes » sont des crédits à risque comprenant les prêts hypothécaires, les cartes de crédit, les locations de voitures, accordés aux États-Unis à une clientèle peu solvable, sur la base d'une majoration du taux d'intérêt (« prime » appliquée à un emprunteur dont la solvabilité est « en dessous » d'un certain seuil) censée compenser les risques pris par le prêteur. Ces prêts étaient majoritairement accordés à des conditions de taux d'intérêt variables.

² Voir à ce sujet les développements de la partie afférente aux taux directeurs - section 3, chapitre 1

2. LA LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

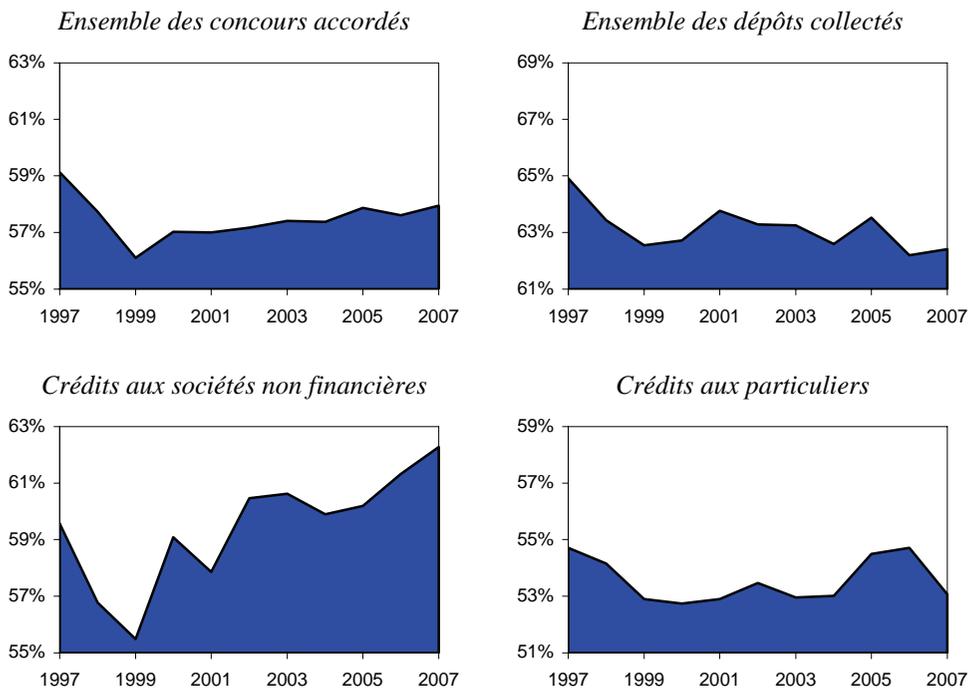
ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Groupe bancaire de référence	Guichets	Dab	Effectifs	Total bilan
LES BANQUES COMMERCIALES								
Banque française commerciale Océan indien (BFCOI)	16,7 M€	60, rue Alexis de Villeneuve Saint-Denis		Groupe Société Générale	16	21	295	1 112 M€
BNP Paribas - Réunion	19,9 M€	1, Bd Hossmann Paris 9	67, rue Juliette Dodu Saint-Denis	Groupe BNP Paribas	15	32	276	1 173 M€
Banque de la Réunion (BR)	56,2 M€	27, rue Jean Chatel Saint-Denis		Groupe Caisses d'Epargne	20	84	392	2 381 M€
Banque Postale	2342,4 M€	34, rue de la Fédération Paris 15	31, rue Maréchal Leclercq Saint-Denis	La Poste	93	90	-	1 265 M€
Groupama Banques		70, rue de Lagny Montreuil		Mandat de représentation		5		15 M€
LES BANQUES MUTUALISTES ET COOPERATIVES								
BRED Banque Populaire	340,3 M€	18, quai de la Rapée Paris 12	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe Banques Populaires	20	48	192	1 488 M€
Caisse d'épargne et de prévoyance Provence-Alpes-Corse (CEPAC)	363,1 M€	Place Estrangin Plastré Marseille	55, rue de Paris Saint-Denis	Groupe Caisses d'Epargne	12	32	125	570 M€
Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Réunion (CRCAMR)	48,1 M€	Parc Jean de Cambiaire Saint-Denis		Groupe Crédit Agricole	34	115	648	4 588 M€
Caisse régionale de crédit maritime mutuel d'Outre-Mer (CRCMMOM)	3,2 M€	36, rue Achille René Boisneuf Pointe à Pitre	7, rue Evariste de Parry Le Port	Groupe Banques Populaires	1	-	3	11 M€
LES INSTITUTIONS FINANCIERES SPECIALISEES								
OSEO	547,4 M€	27-31, avenue du Général Leclerc Maisons-Alfort	1, rue Champ Fleuri Saint-Denis	Groupe OSEO	Salariés et agence de l'AFD			19 M€
LES SOCIETES FINANCIERES								
Compagnie Financière de Bourbon - (CFB)	3,5 M€	32 bis, rue Claude Chappe - Le Port		Groupe Société Générale	1	20	7	31 M€
Crédit moderne Océan indien (CMOI)	4,6 M€	22, rue Pierre Aubert Sainte-Clotilde		Groupe BNP Paribas	3	-	64	475 M€
Crédit SOFIDER Océan Indien	40,0 M€	3, rue Labourdonnais Saint-Denis		Groupe Banques Populaires	2	-	Salariés BRED	628 M€
FORTIS Océan Indien	33,9 M€	30, quai du Dion Bouton Puteaux	1, rue de la Martinique Sainte-Clotilde	Groupe FORTIS	1	-	11	25 M€
REUNIBAIL	14,5 M€	5, rue André Lardy Sainte-Marie		Groupe Général Electric Money	Salariés et agences de SOREFI			178 M€
Océo Lease Réunion	3,5 M€	32, boulevard du Chaudron Sainte-Clotilde		Groupe Caisses d'Epargne	2	-	Salariés BR	250 M€
Société réunionnaise de financement (SOREFI)	7,3 M€	5, rue André Lardy Sainte-Marie		Groupe Général Electric Money	3	2	134	550 M€
NATIXIS FACTOR	15,0 M€	115, rue Montmartre Paris 2	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe Banques Populaires	1	-	12	110 M€
BRED Cofilease	12,2 M€	18, quai de la Rapée Paris 12	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe Banques Populaires	Salariés et agences de la BRED- BP			-
Compagnie Générale d'Affacturage (CGA)	14,4 M€	3, rue Francis de Pressensé Plaine St Denis	60, rue Alexis de Villeneuve Saint-Denis	Groupe Société Générale	1	-	7	21 M€

3. ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA REPARTITION DU MARCHÉ

La concentration du marché du crédit bancaire réunionnais comme celui de la collecte d'épargne s'est très légèrement accentuée en 2007. En matière de crédits, la part de marché cumulée des trois principaux établissements prêteurs de la place s'établit à 58,0% en décembre 2007 (+0,4 point par rapport à 2006), en hausse régulière depuis 1999, où celle-ci s'établissait à 56,1%. La part de marché cumulée des trois principaux réseaux de collecte d'épargne atteint pour sa part 62,4% en décembre 2007 (+0,2 point par rapport à 2006), s'inscrivant dans un mouvement de baisse sur plusieurs années (63,8% en 2001). La concentration sur le marché des crédits aux sociétés non financières, un peu moins concurrentiel que le marché des crédits aux particuliers, s'est accrue au cours de l'année 2007, pour atteindre 62,3% (en hausse de +1,0 point par rapport à 2006 et de +6,8 points par rapport à 1999). A l'inverse, le financement des particuliers (y compris les crédits à l'habitat) enregistre une nette baisse en termes de concentration (53,1% en décembre 2007, soit -1,7 point par rapport à 2006), en raison des efforts commerciaux d'établissements disposant de parts de marché plus faibles.

Evolution du poids relatif des trois principaux intervenants par marché de 1997 à 2007 (établissements locaux uniquement)



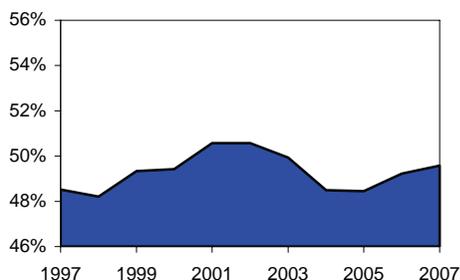
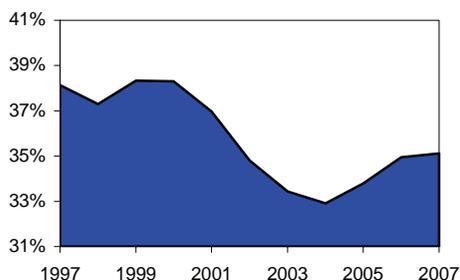
Ces parts de marché s'entendent « par établissement » et ne tiennent pas compte de l'appartenance à un même groupe bancaire national, comme les Caisses d'Epargne pour la CEPAC-R et la Banque de la Réunion, les Banques Populaires pour la BRED, FACTOREM, la CASDEN et la SOFIDER, ou encore GENERAL ELECTRIC pour la SOREFI et REUNIBAIL.

4. VENTILATION DES DEPOTS ET CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT

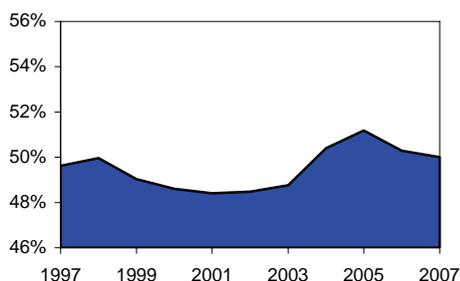
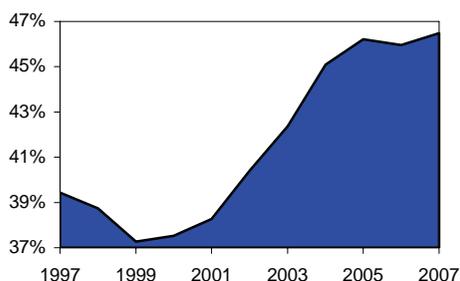
Au 31 décembre 2007, les quatre banques mutualistes dominent le marché de la distribution de crédits (46,5% de parts de marché en hausse de +0,5 point) et de la collecte d'épargne (50,0% en baisse de -0,3 point). Leur part de marché a fortement progressé depuis 1999 (+9,2 points pour les crédits et +1,0 point pour les dépôts) au détriment notamment des sociétés de crédit (-6,0 points en terme de parts de marché sur la même période) et des banques commerciales (-3,2 points de parts de marché en terme de crédits) même si ces dernières ont inversé la tendance au cours de ces trois dernières années.

Evolution entre 1997 et 2007 des parts de marché
pour les concours accordés / *pour les dépôts collectés*

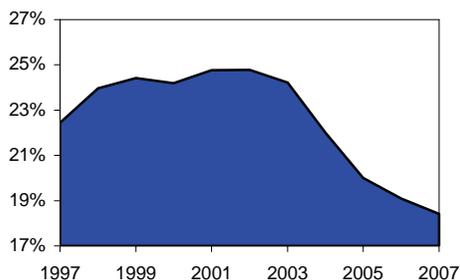
des banques commerciales (dont la Banque Postale)



des banques mutualistes



des sociétés de crédit (sociétés financières)



L'encours des crédits distribués par les quatre banques mutualistes s'élève à 5,4 milliards d'€ (46,5% de part de marché), en progression de +13,6% sur l'année 2007. Les banques mutualistes sont particulièrement actives sur le segment des crédits à l'habitat avec une part de marché de 54,9% (contre 55,8% en 2006 mais 49,0% en 2001) ainsi que pour le financement des investissements des entreprises et des collectivités locales (part de marché de 50,2% en 2007 contre 47,3% en 2006). Elles affichent un taux de risque (créances douteuses brutes / encours brut total) particulièrement faible (2,8% à fin décembre 2007 après 2,9% en 2006). Elles collectent également 5,0 milliards d'€ de dépôts (en progression de +7,3% par rapport à 2006 après +7,1% l'année précédente) et sont particulièrement performantes sur le segment des dépôts à terme, des plans d'épargne et des valeurs mobilières.

Ventilation des dépôts et crédits par catégories d'établissements fin 2007

<i>en millions d'euros</i>	Banques commerciales	Banques mutualistes	Sociétés financières	TOTAL
Encours de crédits	4 098,2	5 423,7	2 148,6	11 670,5
- Crédits de trésorerie (entreprises)	599,5	385,2	230,4	1 215,1
- Crédits de trésorerie (particuliers)	381,3	517,5	742,0	1 640,8
- Crédits d'équipement	1 051,5	1 720,7	658,3	3 430,5
- Crédits à l'habitat	1 728,1	2 537,9	358,8	4 624,8
- Autres crédits	112,4	113,2	8,1	233,7
- Créances douteuses (brutes)	225,4	149,2	151,1	525,7
Collecte de dépôts	4 997,4	5 040,8	41,8	10 080,0
- Dépôts à vue	1 736,9	1 459,9	40,6	3 237,4
- Dépôts à terme et bons	431,4	638,4	1,2	1 071,0
- Livrets & plans d'épargne	1 337,7	1 441,4		2 779,1
- Titres & assurance-vie	1 491,5	1 501,1		2 992,5

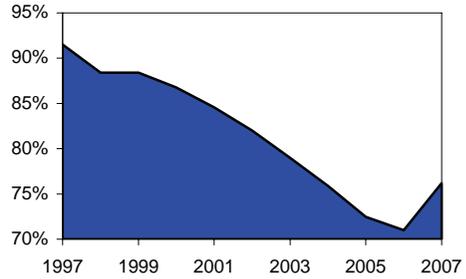
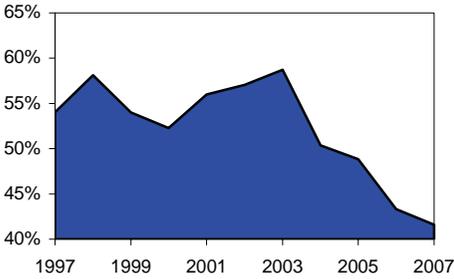
La part de marché des cinq banques commerciales (Banque Postale incluse) atteint 35,1% à fin 2007 pour l'ensemble des crédits consentis à la clientèle, ce qui représente un encours de 4,1 milliards d'€ (en hausse de +12,9% par rapport à 2006). Les banques commerciales demeurent dominantes sur le segment des crédits d'exploitation aux entreprises avec une part de marché de 49,3% en 2007 (contre 54,7% en 2001). Leur taux de risque continue de s'améliorer pour atteindre 5,5% en 2007 (contre 5,9% en 2006 et 10,0% en 2003). Avec 5,0 milliards d'€ de collecte, leur part de marché sur l'ensemble des dépôts atteint 49,6% au 31 décembre 2007 (contre 49,2% à fin 2006) et atteint 53,6% pour les dépôts à vue de la clientèle.

Les dix sociétés et institutions financières totalisent 2,1 milliard d'€ d'encours de crédits (en progression de +8,4% en 2006 après +7,0% en 2006), ce qui représente 18,4% du marché du crédit réunionnais en 2007 (contre 19,1% en 2006 et 24,8% en 2001). Ces établissements interviennent plus particulièrement sur le segment du financement de la consommation des particuliers (45,2% du marché en 2007 après 43,6% en 2006 mais 49,6% en 2001) mais également de manière croissante sur le segment des crédits d'exploitation aux entreprises (19,0% du marché en 2007 après 17,7% en 2006 et 9,1% en 2001). Ils affichent un taux de risque de 7,0% en 2007 contre 7,4% en 2005 mais 6,7% en 2003.

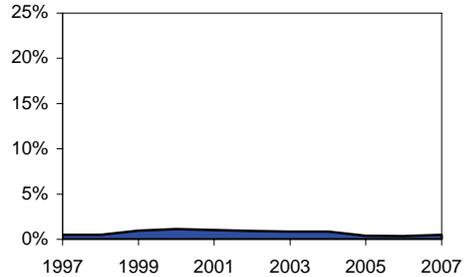
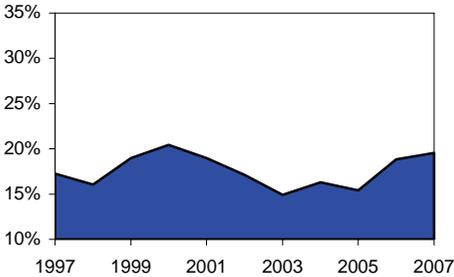
Eléments de concentration en matière de distribution de comptes sur livrets

Dans le cadre du projet de réforme de distribution du Livret A (cf § 1.), il est apparu intéressant de retracer l'évolution de la concurrence sur les principaux livrets d'épargne, au-delà des distinctions entre banques commerciales (auxquelles est rattachée la Banque Postale) et banques mutualistes (auxquelles est rattachée la Caisse d'épargne de l'Ecureuil).

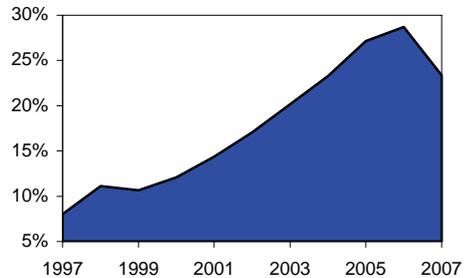
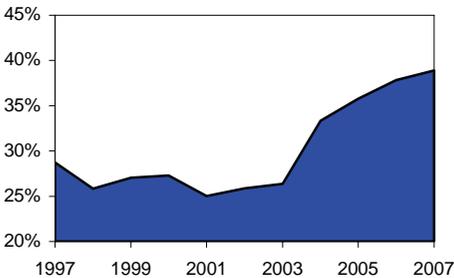
Evolution entre 1997 et 2007 des parts de marché sur les livrets jeunes sur les livrets d'épargne populaires de la Banque Postale et de la Caisse d'épargne (CEPAC-R)



des autres banques commerciales



des autres banques mutualistes

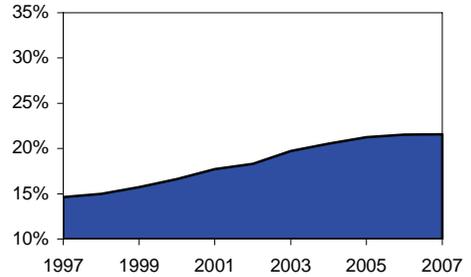
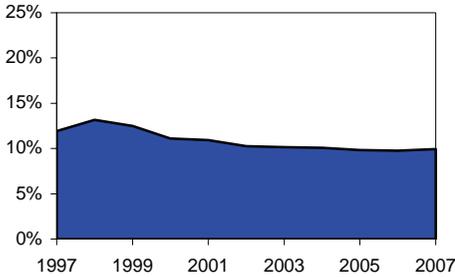


Il apparaît ainsi que les réseaux de caisse d'épargne enregistrent sur de nombreux produits d'épargne une baisse de leurs parts de marché, au bénéfice le plus souvent des trois autres banques mutualistes. Mais il peut aussi être observé que les autres banques commerciales ou mutualistes sont peu investies dans la distribution de certains produits

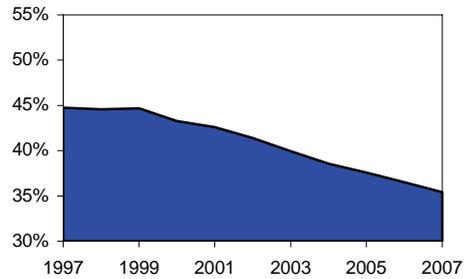
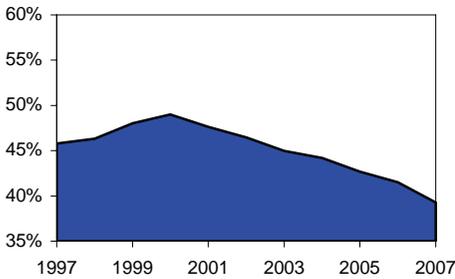
d'épargne en direction de la clientèle plus modeste, tel le livret d'épargne populaire, pour lesquels les caisses d'épargne bénéficient d'une part de marché de 76,2%. Il doit être noté que les autres banques commerciales sont pratiquement absentes de ce marché, comme c'était le cas pour les banques mutualistes avant 1997.

Les réseaux des caisses d'épargne sont également les premiers distributeurs des livrets jeunes.

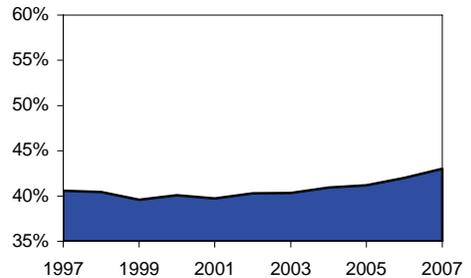
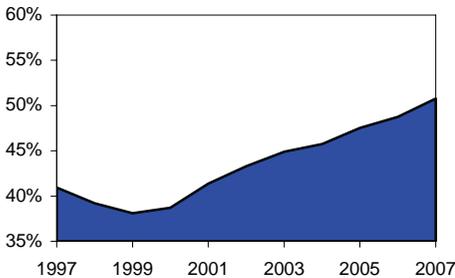
Evolution entre 1997 et 2007 des parts de marché
sur les livrets de développement durable *sur les comptes d'épargne logement*
de la Banque Postale et de la Caisse d'épargne (CEPAC-R)



des autres banques commerciales



des autres banques mutualistes



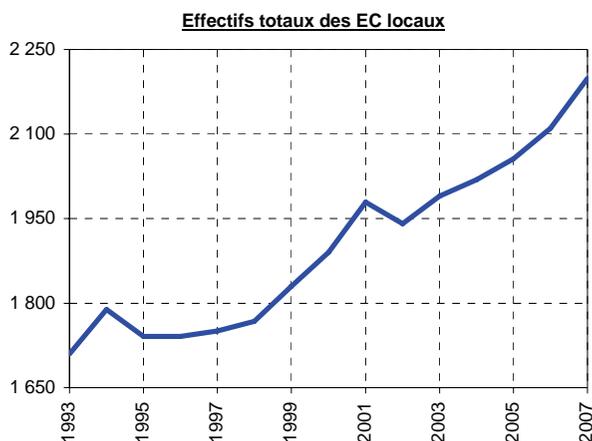
5. LES RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs totaux employés par les établissements de crédits locaux atteignent 2.199 personnes au 31 décembre 2007, en progression de +4,2% par rapport à fin décembre 2006 (après +2,6% l'année précédente). Il s'agit de la cinquième année de hausse consécutive, après la diminution enregistrée à la fin de l'année 2002 qui faisait suite au passage à l'euro fiduciaire et à la fin des grands chantiers de bascule informatique.

En une décennie, entre 1997 et 2007, les effectifs employés ont ainsi augmenté de +25,6%, soit un taux moyen de progression de +2,3% par an. C'est essentiellement pendant les années 1999 à 2001 puis à nouveau en 2007 que l'emploi a le plus progressé dans les établissements de crédit réunionnais.

Les effectifs des cadres de banque continuent de croître en 2007 (+4,0%), toutefois plus modérément que l'ensemble des effectifs (+4,2%), par différence avec les années précédentes (+4,6% de hausse en 2006 et +8,2% en 2005). Les effectifs de cadre sur la dernière décennie ont ainsi augmenté de +74,6% (soit une moyenne annuelle de +5,7%) contre +17,2% pour les techniciens et les employés de banque sur la même période (soit une moyenne annuelle de +1,6%). Leur poids relatif dans

les effectifs totaux employés par les établissements de crédit réunionnais s'établit ainsi à 20,3% en 2007 contre 14,6% en 1997, traduisant une nette augmentation du taux d'encadrement.



Effectifs des établissements de crédit locaux

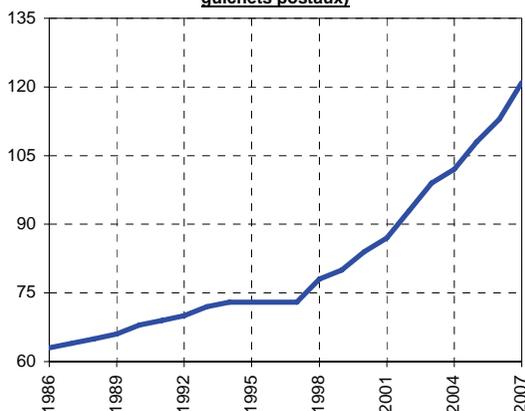
		2002	2003	2004	2005	2006	2007	07/06
Effectifs totaux	ensemble	1941	1990	2019	2056	2110	2199	4,2%
	cadres	339	372	380	411	430	447	4,0%
	techniciens	1602	1618	1639	1645	1680	1752	4,3%
(dt) Banques commerciales	ensemble	898	917	928	926	930	967	4,0%
	cadres	134	157	168	170	172	185	7,6%
	techniciens	764	760	760	756	758	782	3,2%
(dt) Banques mutualistes et coopératives	ensemble	782	802	879	906	939	968	3,1%
	cadres	150	161	178	201	210	211	0,5%
	techniciens	632	641	701	705	729	757	3,8%
(dt) Sociétés financières	ensemble	261	271	212	224	241	264	9,5%
	cadres	55	54	34	40	48	51	6,3%
	techniciens	206	217	178	184	193	213	10,4%

§ 3. SA DENSITE

1. LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Le nombre de guichets bancaires de plein exercice des banques réunionnaises atteint 214 implantations permanentes au 31 décembre 2007 (y compris les 93 guichets de la Banque Postale), ce qui représente huit unités nouvelles par rapport à 2006. Ces nouveaux guichets bancaires correspondent essentiellement au renforcement du réseau d'agences de certaines banques commerciales, ainsi qu'à la création d'agences spécialisées sur certains types de clientèle (entreprises, consommation des particuliers, habitat). En excluant les guichets postaux comptabilisés au titre de la Banque Postale, les quatre banques mutualistes disposent d'un réseau d'agences plus étoffé que celui des trois autres banques commerciales¹ implantées disposant d'un réseau, avec 67 agences contre 54.

Nombre de guichets bancaires permanents (hors guichets postaux)

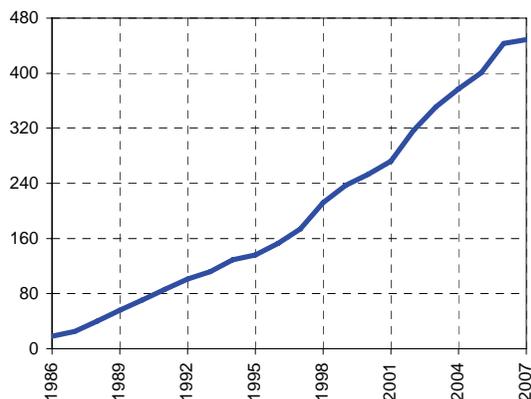


Nombre de guichets bancaires permanents

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	07/06
Guichets bancaires	93	99	102	108	206	214	3,9%
(dt) Banques commerciales	38	40	43	45	141	147	4,3%
(dt) Banques mutualistes et coopératives	55	59	59	63	65	67	3,1%

Le nombre d'automates bancaires installés dans le département augmente beaucoup plus modérément en 2007 qu'au cours des années précédentes (+6 unités après +42 unités en 2006, +24 unités en 2005 et +26 unités en

Nombre de distributeurs automatiques

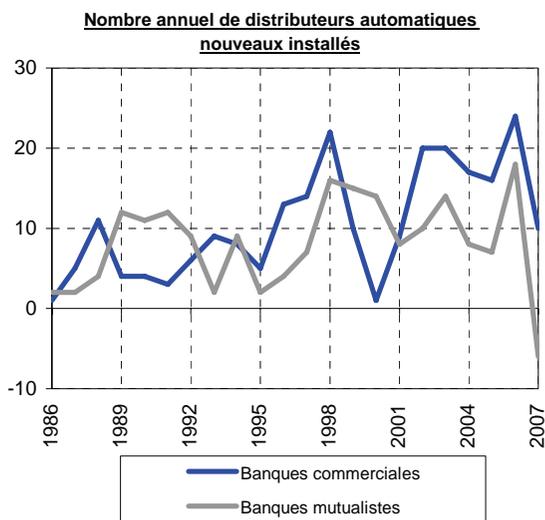


¹ Ce chiffre n'intègre pas les guichets de 'Groupama Banque', qui ne dispose pas d'implantations dans le département, et dont les produits sont distribués au travers du réseau des assurances 'Groupama', dans le cadre d'un mandat d'intermédiaire en opérations de banque

2004), ce qui représente un total de 449 distributeurs, tous établissements confondus.

Grâce à un effort particulier d'investissement au cours des années récentes (+104 nouveaux automates installés en six années entre 2002 et 2007), les distributeurs automatiques appartenant aux banques commerciales sont plus nombreux que ceux des banques mutualistes, en dépit de leur effort assez lourd d'investissement depuis 1998 (+110 nouveaux automates entre 1997 et 2006 en neuf années), mais dont le parc a été réduit en 2007. Par ailleurs, la Société Générale, dans le cadre de son partenariat avec la Compagnie Financière de Bourbon, dispose également de distributeurs installés dans les grandes surfaces commerciales sous enseigne SCORE et

JUMBO SCORE, de même que le groupe GE Money, qui parallèlement à la fourniture à sa clientèle de cartes de crédit et de paiement international, installe également des automates dans des grandes surfaces commerciales à enseigne CHAMPION dans le cadre de son partenariat avec le groupe CAILLE.



Nombre de guichets et distributeurs automatiques de billets

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	07/06
Distributeurs automatiques	317	351	377	401	443	449	1,4%
(dt) Banques commerciales	145	165	182	198	222	232	4,5%
(dt) Banques mutualistes et coopératives	154	168	176	183	201	195	-3,0%
(dt) Autres établissements	18	18	19	20	20	22	10,0%

2. LE NOMBRE D'HABITANTS PAR GUICHET

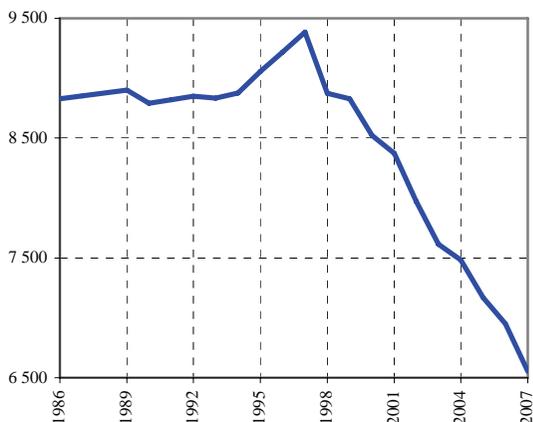
Le nombre d'habitants par guichet bancaire permanent atteint la valeur de 6.554 habitants pour un guichet en 2007 à la Réunion (hors guichets de la Banque Postale) contre 6.949 en 2006. En intégrant les 93 guichets postaux réalisant des opérations pour le compte de la Banque Postale, ce chiffre atteint la valeur de 3.706 habitants par guichet en 2007.

Nombre d'habitants par guichet bancaire et par DAB-GAB à la Réunion

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre d'habitants par guichet bancaire	7 971	7 614	7 482	7 170	6 949	6 554
Nombre d'habitants par DAB-GAB	2 338	2 148	2 024	1 931	1 773	1 766

Depuis 1997 et malgré l'accroissement démographique enregistré¹, ce ratio baisse régulièrement, en moyenne de -3,5% par an au cours des neuf dernières années, passant de 9.384 habitants par guichet en 1997 à 6.554 habitants par guichet en 2007. La croissance du réseau de guichets répond à une logique de conquête de parts de marché par la proximité avec la clientèle, dans un climat de concurrence accrue entre établissement de crédits. Pour mémoire, après une première phase (entre 1982 et 1985) d'amélioration du ratio de couverture de la population en guichets bancaires, liée à l'implantation de nouveaux établissements bancaires (BFCOI et Bred), ce dernier avait eu tendance à se dégrader jusqu'en 1997.

Evolution du nombre d'habitants par guichets bancaires à la Réunion (hors BP)



En dépit de la nette amélioration observée ces dernières années, le ratio d'un guichet pour 6.554 habitants (3.706 en intégrant les guichets de la Banque Postale) demeure toujours très supérieur à celui observé pour la France entière (un guichet pour 2.298 habitants en 2007² - un pour 1.589 habitants Banque Postale incluse), ainsi que pour les autres départements d'outre-mer (un guichet bancaire pour 4.147 habitants aux Antilles en 2006). Cette situation peut s'expliquer par la géographie du département de la Réunion, où la plus grande partie de la population se concentre sur les zones côtières, par le très faible nombre de communes (24) et la présence de grandes agglomérations qui concentrent les activités économiques et humaines.

Rapporté à la superficie totale de l'île, on observe toutefois des ratios comparables entre la Réunion et la France entière, soit un guichet pour 20,8 km² à la Réunion en 2007 contre un guichet pour 22,9 km² pour la France entière³ (et un guichet pour 13,9 km² aux Antilles en 2006).

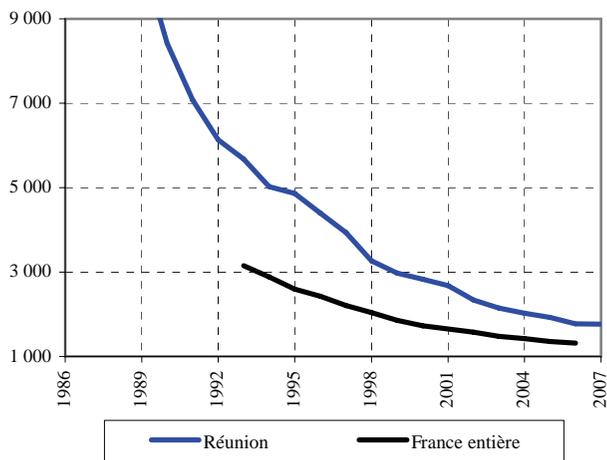
¹ La population réunionnaise est passée sur la période de 685.000 habitants en 1997 à 793.000 habitants en 2007. Le nombre de guichets bancaires permanents est passé pour sa part de 73 guichets à 121 guichets (214 en intégrant les guichets de la Banque Postale).

² Source : Fédération Bancaire Française. Par France entière, il faut entendre le territoire métropolitain, la principauté de Monaco et les Départements d'Outre-Mer.

³ Soit 121 guichets pour une superficie de 2.520 km² pour la Réunion et 27.663 guichets pour 632.834 km² pour la France entière (source INSEE). Les Antilles (Martinique et Guadeloupe) totalisaient 204 guichets bancaires en 2006 pour une superficie totale de 2.830 km².

Le niveau d'équipement en guichets et distributeurs automatiques de billets à la Réunion (1.766 habitants par DAB-GAB en 2007) demeure également en dessous des niveaux observés pour la France entière (1.317 habitants par DAB-GAB en 2006) et pour la Martinique (1.313 habitants par DAB-GAB en 2006). Il est en revanche proche de celui observé à la Guadeloupe (1.746 habitants en 2006).

**Evolution comparée du taux d'équipement en distributeurs
(en habitants par Dab)**



Toutefois, sur la dernière décennie, une nette amélioration est constatée, cet indicateur ayant pratiquement été divisé par trois entre 1993 (un automate pour 5.679 habitants) et 2007, ce qui est remarquable compte tenu d'un accroissement démographique à la Réunion largement supérieur à la moyenne nationale. Pour la France entière, il a été divisé par un peu plus de deux sur la même période (passant d'un DAB pour 3.149 habitants en 1993 à un pour 1.317 habitants en 2006)

Le développement des distributeurs et guichets automatiques résulte de la politique menée par les établissements bancaires au cours des dernières années et notamment de la volonté de décourager, en les facturant, les opérations de retrait d'espèces aux guichets pour les orienter vers les distributeurs automatiques, même pour des montants relativement élevés.

Il faut toutefois noter que les taux d'équipement en automates diffèrent sensiblement selon les zones géographiques. La région Est du département apparaît notamment un peu moins équipée que les autres parties de l'île. La région Nord, qui regroupe les principales administrations, affiche à l'inverse un niveau d'équipement en automates bancaires proche de la moyenne nationale (1 automate pour 1.390 habitants en 2007).

Nombre d'habitants par DAB-GAB par zone géographique (*)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
- Région Nord du département	1 833	1 683	1 588	1 523	1 384	1 390
- Région Est	2 755	2 690	2 741	2 380	2 149	2 076
- Région Ouest	2 208	1 954	1 894	1 813	1 702	1 707
- Région Sud	2 724	2 512	2 258	2 194	2 003	1 997

(*) Extrapolation des populations par zone à partir des enquêtes INSEE de 1999 et 2004

Ces différences s'expliquent par la concentration des distributeurs automatiques de la majeure partie des établissements bancaires de la place sur les grandes agglomérations de Saint-Denis, Saint-Pierre et Saint-Paul. Seule la Poste, et, dans une moindre mesure, le Crédit

Agricole, disposent de DAB-GAB implantés dans les zones rurales du département, ce qui leur permet d'assurer le désenclavement de ces régions. Ces deux établissements affichent ainsi une répartition de leurs distributeurs proche du poids des quatre régions en terme de population.

Répartition du nombre de DAB-GAB par banque et par zone géographique à fin 2007

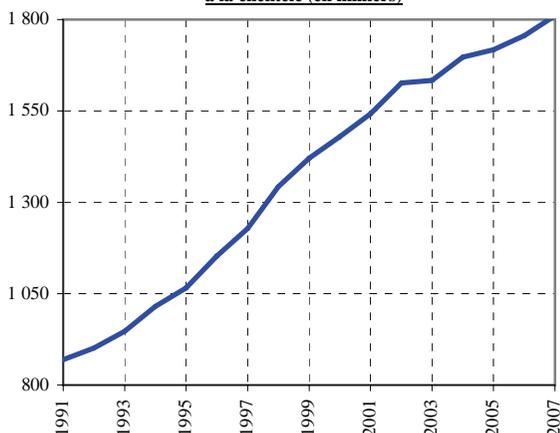
	Br	Bnpp	Bfcoi	Bred	Crca	Cepac	Poste	Autre	Popul.
- Région Nord	33%	31%	48%	25%	24%	25%	23%	19%	22%
- Région Est	15%	16%	5%	17%	14%	13%	17%	15%	17%
- Région Ouest	23%	31%	19%	29%	26%	31%	28%	30%	26%
- Région Sud	29%	22%	29%	29%	36%	31%	32%	37%	35%

3. LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Les établissements de crédit installés localement et la Banque Postale gèrent pour le compte de leur clientèle 1,8 million de comptes de dépôts ou d'épargne au 31 décembre 2007 (auxquels il faut rajouter 50.000 comptes titres, plans d'épargne en actions et plans d'épargne retraite populaires). La progression du nombre de comptes sur l'année 2007 ressort ainsi à +3,1%, après une hausse de +2,3% enregistrée l'année précédente.

La part de marché des banques commerciales, qui intègre notamment les comptes détenus par la Banque Postale, reste globalement stable entre 2005 et 2007 à 58,4%.

Nombre de comptes bancaires à la clientèle (en milliers)

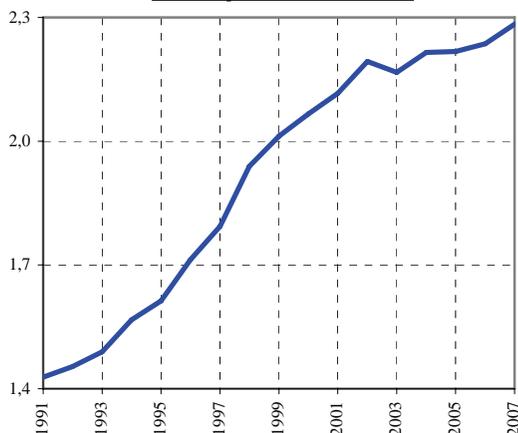


Nombre de comptes bancaires total à la clientèle (en milliers)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre total de comptes	1 626	1 633	1 697	1 717	1 756	1 811
Variation annuelle	5,5%	0,5%	3,9%	1,2%	2,3%	3,1%
Parts de marché par réseaux d'établissements bancaires						
Banques commerciales	59,1%	58,8%	59,5%	58,3%	58,3%	58,4%
Banques mutualistes	40,9%	41,2%	40,5%	41,7%	41,7%	41,6%

Le nombre de comptes bancaires, rapporté à la population, s'élève à 2,3 comptes par habitant à la Réunion en 2007, soit un niveau pratiquement inchangé par rapport aux années précédentes, inférieur à celui observé à la Martinique (3,1 en 2006), mais relativement proche de celui de la Guadeloupe (2,6). Le nombre de comptes de dépôts à vue par habitant a évolué également très faiblement au cours des dernières années, s'établissant à 0,79 compte par habitant en 2007 contre 0,75 compte l'année précédente. Le nombre de comptes d'épargne par habitant évolue encore plus faiblement (1,48 compte par habitant en 2007 contre 1,47 compte en 2006).

Evolution du nombre de comptes bancaires par habitant à la Réunion



Nombre de comptes bancaires par habitant à la Réunion

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Comptes de dépôts à vue	0,637	0,647	0,677	0,693	0,657	0,707	0,729	0,751	0,789
Comptes d'épargne	1,367	1,407	1,417	1,471	1,485	1,485	1,468	1,467	1,477
Nombre total de comptes	2,012	2,066	2,116	2,193	2,167	2,215	2,218	2,236	2,284

La progression modérée du nombre de comptes bancaires (+3,1% en 2007 après +2,3% en 2006) masque toutefois quelques évolutions divergentes selon les types de comptes. Les progressions les plus dynamiques concernent en 2007 les comptes de dépôts à terme (+36,7% en 2007 après -11,8% en 2006), les livrets de développement durable¹ (+7,2% en 2007 après +4,0% en 2006), les comptes de dépôts à vue (+6,0% en 2007 après +4,5% en 2006), les livrets ordinaires (+4,6% en 2007 après +1,2% en 2006) et les livrets jeunes (+4,4% en 2007 après +7,9% en 2006). Il doit être observé la faible progression du nombre de livrets A des caisses d'épargne (+0,7% en 2007 après +0,8% en 2006), mais celui-ci demeure le premier placement d'épargne des ménages loin devant les autres produits d'épargne commercialisés par les établissements de crédit. Par ailleurs, au vu des données fragmentaires obtenues sur les nouveaux plans d'épargne retraite populaires (Perp), il semble que ceux-ci ne se développent pas significativement (+6,0% en 2007 après +22,3% en 2006), pour des encours collectés en hausse de +52,2% à fin décembre 2007.

L'encours moyen d'un compte de dépôt à vue toute clientèle confondue (particuliers, entreprises) s'élève à 5.100 € en 2007 à la Réunion (3.990 € en Martinique et 4.971 € en Guadeloupe en 2006) contre 1.550 € pour les comptes sur livrets (1.400 € en Martinique) et 7.451 € pour l'épargne logement (8.300 € en Martinique).

¹ Anciennement dénommés 'comptes de développement industriel' ou en abrégé Codevi.

Au sein des comptes sur livrets, il faut remarquer les différences d'encours entre types de produits ; les livrets jeunes présentant notamment un encours moyen faible par rapport aux autres types de livrets (404 € en 2007 à la Réunion). Les livrets ordinaires et les livrets d'épargne populaire¹ affichent par contre les soldes moyens les plus élevés des livrets d'épargne.

Si l'encours moyen des portefeuilles de valeurs mobilières diminue légèrement en 2007 (-0,6% après -14,2% en 2006) et atteint 25.596 € à fin décembre 2007, le nombre de portefeuilles titres déclarés par les établissements de crédit progresse malgré tout faiblement (+0,6% en 2007 après +21,5% en 2006). Cette évolution doit être resituée dans le cadre global de la situation des marchés financiers, qui ont traversé en fin d'année 2007 une période de fortes incertitudes, après plusieurs années de croissance des indices boursiers.

Nombre et encours moyens des comptes bancaires total à la clientèle

	Nombre en milliers				Encours moyens en €		
	2005	2006	2007	Var. 07/06	2005	2006	2007
Dépôts à vue	564,5	590,0	625,4	6,0%	4 659	5 109	5 100
Dépôts à terme	10,7	9,5	12,9	36,7%	41 477	54 916	50 812
Comptes sur livrets	978,7	1 000,7	1 024,0	2,3%	1 444	1 492	1 550
- Livrets A	495,8	499,6	503,2	0,7%	948	990	1 047
- Livrets ordinaires	215,6	218,2	228,2	4,6%	2 902	3 020	2 956
- Livrets Jeunes	81,0	87,4	91,3	4,4%	389	387	404
- Livrets d'épargne populaire (LEP)	47,7	51,3	46,7	-9,0%	2 621	2 585	2 753
- Livrets de développement durable	138,7	144,3	154,7	7,2%	1 166	1 197	1 428
Epargne-logement	150,3	145,2	141,8	-2,3%	7 463	7 517	7 451
- Comptes d'épargne-logement (CEL)	60,0	59,7	60,0	0,4%	3 807	3 879	3 887
- Plans d'épargne-logement (PEL)	90,3	85,5	81,9	-4,2%	9 890	10 059	10 062
Plans d'épargne populaire (PEP)	7,8	6,3	5,8	-7,9%	14 233	15 560	14 543
Bons de caisse et bons d'épargne	4,7	4,0	0,5	-86,4%	11 385	6 934	31 484
Total	1 717,4	1 756,1	1 810,8	3,1%	3 532	3 755	3 865
Comptes titres en portefeuille et PEA	40,5	49,2	49,5	0,6%	30 025	25 752	25 596

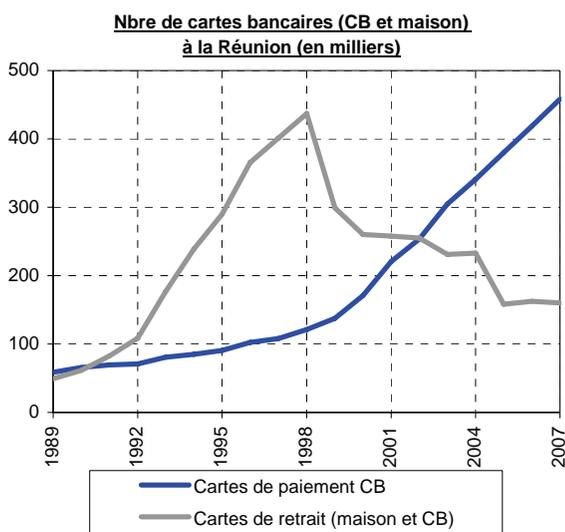
¹ Ce produit d'épargne, mieux rémunéré (1% supplémentaire) que le livret A des Caisses d'Epargne, est réservé aux contribuables faiblement imposés (impôt sur le revenu inférieur ou égal à 709 euros) avec un plafond de 7 700 € (cf. articles L.221-13 à L.221-17 du Code Monétaire et Financier). Le nombre de livrets d'épargne populaire ouverts à la Réunion (51 300 comptes) est toutefois relativement faible en regard du nombre de contribuables non imposables dans le département (près de 300 000).

§ 4. LES MOYENS DE PAIEMENT

1. LE NOMBRE DE CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION¹

Le nombre de cartes de retrait ou de paiement interbancaires (CB) en circulation à la Réunion à fin décembre 2007 atteint 533.422 unités, contre 483.522 à fin décembre 2006, soit une progression de +10,3% sur un an (contre +12,6% l'année précédente).

A la même date, les établissements de crédit avaient aussi distribué 85.057 cartes de retrait 'maison', valables uniquement dans la banque émettrice (contre 97.619 fin 2006), ainsi que 33.402 cartes de crédit privées (cartes 'Aurore', 'Bourbon Avantages' ou 'Open').



Nombre de cartes bancaires en circulation (en milliers)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	07/06
Cartes de retrait interbancaire	59,3	60,6	58,8	49,4	64,9	75,1	15,7%
Cartes de paiement et de retrait	253,7	304,5	340,7	379,9	418,6	458,3	9,5%
- Cartes de paiement national	1,5	3,1	2,8	2,6	3,7	4,2	-n.s-
- Cartes de paiement international	239,4	286,6	321,9	358,3	392,2	429,2	9,4%
- Cartes de prestige	12,9	14,8	16,1	19,1	22,7	24,9	9,6%
Nombre total de cartes C.B	313,0	365,1	399,5	429,3	483,5	533,4	10,3%
Autres Cartes							
- Cartes de retrait 'maison'	195,6	170,2	174,0	108,8	97,6	85,1	-12,9%
- Cartes de crédit privées	0,0	0,0	31,3	32,1	32,1	33,4	4,1%

Les établissements de crédit du département continuent en effet de substituer des cartes de retrait ou de paiement interbancaires (CB) aux cartes de retrait 'maison' détenues par leur clientèle. Cette politique concerne plus particulièrement les banques mutualistes en 2007 (pour lesquelles moins de 2% des cartes distribuées ne sont pas en interbancaire aujourd'hui contre

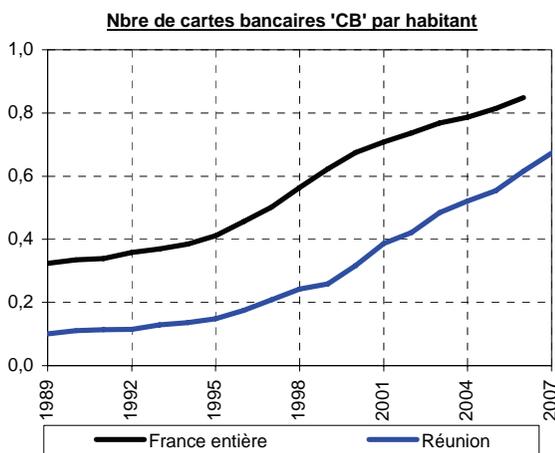
¹ Par analogie avec la définition proposée par le 'GIE Cartes Bancaires', on retient parmi les cartes bancaires 'CB' les seules cartes interbancaires de retrait ou de paiement, en excluant les cartes de retrait 'maison' valables uniquement dans les distributeurs des établissements émetteurs.

près de 6% l'année précédente et 46% en 1997) et dans une moindre mesure les banques commerciales ainsi que le réseau de la Banque Postale (23% des cartes distribuées n'étant pas en interbancaire en 2007 contre 29% en 2006 et 83% en 1997). Les banques commerciales (Banque Postale incluse) sont devenues depuis 2006 les principaux émetteurs de cartes interbancaires, avec une part de marché de près de 50,6% (contre 43,6% en 2005).

Parts de marché des différents réseaux bancaires selon le type de cartes

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Cartes interbancaires CB (retrait ou paiement)	313,0	365,1	399,5	429,3	483,5	533,4
Banques commerciales	38,9%	43,2%	45,4%	43,6%	49,9%	50,6%
Banques mutualistes	61,1%	56,8%	54,6%	56,4%	49,7%	49,1%

Le nombre de cartes bancaires CB rapporté à la population réunionnaise atteint 0,67 unité par habitant en 2007 (contre 0,60 en 2006), soit un niveau toujours inférieur à celui de la métropole et des DOM confondus (0,85 carte 'CB' par habitant en 2006). En effet, il était dénombré 53,6 millions de cartes bancaires pour la France entière en 2006¹. Il faut remarquer que les deux courbes Réunion et France évoluent parallèlement, avec une tendance récente (depuis 2002) au comblement de l'écart existant en terme de taux d'équipement.



Nombre de cartes bancaires par habitant (hors cartes de retrait 'maison')

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Réunion	0,21	0,24	0,26	0,32	0,39	0,42	0,48	0,52	0,55	0,62	0,67
France entière	0,50	0,56	0,62	0,67	0,71	0,74	0,77	0,79	0,81	0,85	-n.d-
Ecart	0,29	0,32	0,36	0,36	0,32	0,31	0,28	0,27	0,26	0,23	-n.d-

¹ Source : GIE Cartes Bancaires (hors cartes de retrait 'maison' délivrées par les établissements bancaires).

2. VOLUME DES TRANSACTIONS DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTES BANCAIRES

a) Transactions de retrait dans les distributeurs automatiques de billets

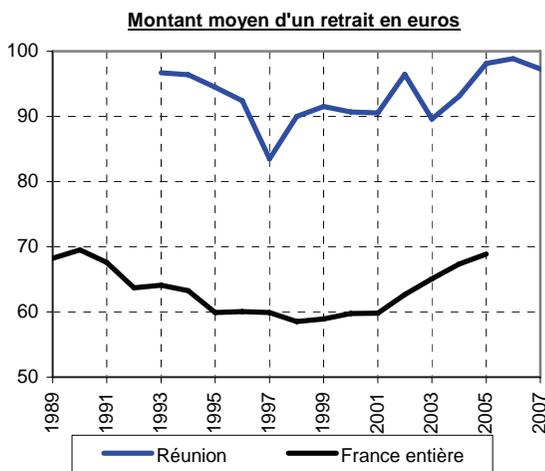
Les transactions de retrait par cartes bancaires dans les 449 distributeurs automatiques installés dans l'île progressent de +9,5% en valeur entre 2006 et 2007 (après +3,6% l'année précédente) et de +11,3% en nombre (+2,5% antérieurement).

Transactions de retrait dans les GAB en nombre et en montant

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	07/06
Nombre de transactions (en millions)	18,2	18,6	19,5	19,9	20,4	22,8	11,3%
Montant des transactions (en millions d'€)	1 751	1 663	1 820	1 950	2 021	2 214	9,5%
Montant moyen d'un retrait (en €)	96,43	89,61	93,09	98,12	98,89	97,29	-1,6%
Retrait annuel moyen par carte (en €)	3 443	3 108	3 173	3 624	3 478	3 579	2,9%

Le montant des retraits en espèces effectués par an et par porteur de carte à la Réunion s'établit à 3 579 € en 2007 (en hausse de +2,9% par rapport à 2006), ce qui représente une moyenne de 35 retraits par carte et par an (contre 1 739 € pour la France entière¹ en 2005 soit 25 retraits par an). Le montant moyen par retrait à la Réunion (97,29 € en 2007 en baisse de -1,6%) apparaît également supérieur à celui enregistré sur le territoire national (69 € en 2005).

Une explication de ces différences peut être trouvée dans un usage plus important des espèces à la Réunion dans les échanges commerciaux, ainsi que par le faible développement des cartes interbancaires de paiement en comparaison avec la métropole (0,58 carte par habitant à la Réunion en 2007 contre 0,74 carte pour la France entière en 2005). Par ailleurs, il faut rappeler que les coupures de 50 € et 20 € sont le plus souvent privilégiées dans les distributeurs automatiques de la Réunion, tandis que



¹ Source : GIE Cartes Bancaires. En raison de l'importance des cartes de retrait 'maison' (non interbancaires) dans les cartes utilisées à la Réunion (13,8% en 2007 mais 30,3% en 2004 – chiffre indisponible pour la France métropolitaine), et parmi les utilisateurs des distributeurs automatiques, il est impossible de ne pas prendre en compte ces cartes 'maison' pour calculer cette moyenne par an et par porteur de carte. On estime que les cartes de retrait 'maison' sont beaucoup moins commercialisées en France métropolitaine.

celles de 10 € et 20 € sont majoritairement distribuées et demandées par la clientèle en Métropole, ce qui peut mécaniquement induire des retraits plus élevés.

Décomposition des retraits dans les distributeurs par réseaux bancaires

		2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de transactions en % du total	Banques commerciales	57,5%	55,7%	54,2%	55,7%	55,1%	58,4%
	Banques mutualistes	42,5%	44,3%	45,5%	43,9%	44,6%	41,3%
Montant des transactions en % du total	Banques commerciales	57,9%	52,8%	52,0%	52,6%	50,6%	50,2%
	Banques mutualistes	42,1%	47,2%	47,8%	47,1%	49,0%	49,5%
Nombre de transactions par mois & Dab	Banques commerciales	6 004	5 226	4 855	4 735	4 323	4 875
	Banques mutualistes	4 173	4 076	4 212	3 975	3 775	4 019
Montant moyen d'un retrait (en €)	Banques commerciales	97 €	85 €	89 €	93 €	91 €	84 €
	Banques mutualistes	96 €	96 €	98 €	105 €	109 €	116 €

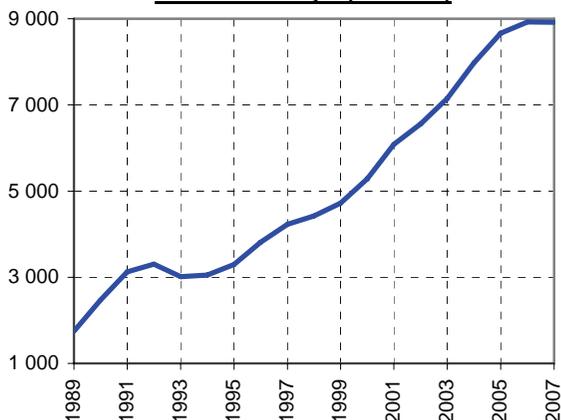
Logiquement, la part des différents réseaux bancaires dans l'ensemble des retraits reflète leur niveau d'équipement en distributeurs automatiques. Ainsi les banques mutualistes, qui possèdent environ 43% des distributeurs de l'île, drainent 41% des retraits en nombre (mais 50% en valeur). Les banques commerciales et le réseau de la Banque Postale (52% des distributeurs) ont exécuté 58% des opérations de retrait en nombre (mais 50% en valeur). Le montant moyen d'un retrait atteint ainsi 84 € en 2007 dans les distributeurs des banques commerciales et de la Banque Postale et 116 € dans ceux des banques mutualistes, dépendant notamment des différences d'implantations géographiques de ces réseaux (zone urbaine ou rurale). Enfin, le nombre moyen d'opérations de retrait réalisé dans les distributeurs de billets s'élève à 4.875 opérations par mois dans les distributeurs des banques commerciales (ce nombre est particulièrement élevé dans les distributeurs de la Banque Postale où certains distributeurs enregistrent plus de 10.000 opérations par mois) et à 4.019 opérations par mois dans les distributeurs des banques mutualistes.

b) Transactions de paiement chez les commerçants

Au 31 décembre 2007, il était dénombré 8.921 terminaux de paiements électroniques installés chez des commerçants de la Réunion, soit une diminution de 4 unités par rapport à 2006.

24,8 millions de transactions de paiement ont été enregistrées au cours de l'année 2007 (+3,2% par rapport à 2006) pour un chiffre

Nb total de terminaux de paiement (y compris sabots manuels jusqu'en 1998)



d'affaires total de 1,6 milliard d'euros¹ (+5,5%), ce qui représente un volume de facturations de 177.100 € par terminal en 2007 (167.700 € par terminal en 2006).

Transactions de paiement par CB chez des commerçants en nombre et en montant

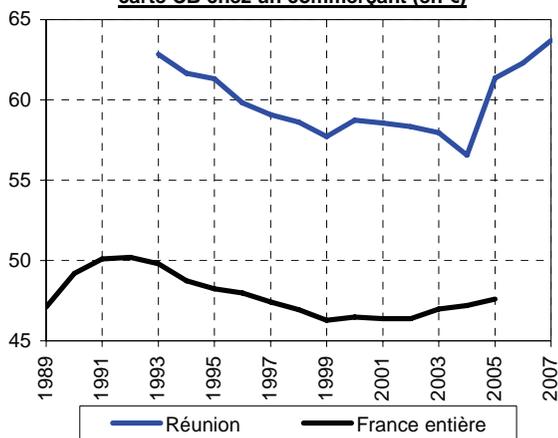
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	07/06
Nombre de terminaux électroniques installés	6 561	7 154	7 980	8 664	8 925	8 921	0,0%
Nombre de transactions (en millions)	18,95	20,49	22,48	23,25	24,03	24,81	3,2%
Montant des transactions (en millions d'€)	1 105	1 188	1 272	1 427	1 497	1 580	5,5%
Montant moyen d'un paiement (en €)	58 €	58 €	57 €	61 €	62 €	64 €	2,2%

A titre de comparaison, au niveau national, le volume de facturations des 890.000 terminaux de paiement de proximité² ressortait ainsi à 204.300 euros par terminal en 2005.

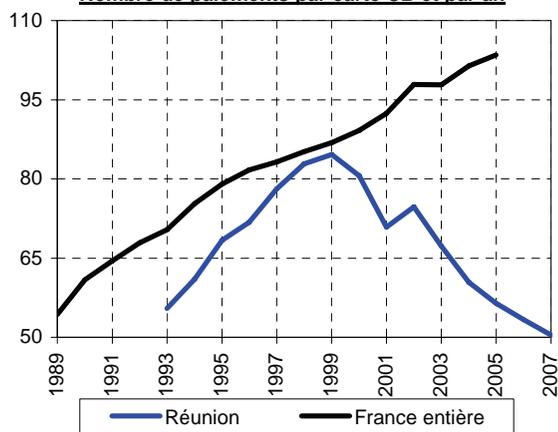
Le montant moyen par paiement s'établit à 63,70 € à la Réunion en 2007, contre 62,30 € l'année précédente et 47,60 € pour la France entière en 2005. Ce montant moyen a sensiblement progressé depuis 2005 à la Réunion.

En revanche, la fréquence d'utilisation des cartes de paiement CB par la clientèle réunionnaise est moins élevée qu'au niveau national, selon les statistiques du GIE Cartes Bancaires (dans les chiffres locaux, l'utilisation des cartes de paiement CB à l'extérieur du département est toutefois exclue). En 1999, les fréquences d'utilisation étaient équivalentes sur les deux

Montant moyen d'un paiement par carte CB chez un commerçant (en €)



Nombre de paiements par carte CB et par an



¹ Le nombre et le montant des transactions de paiement par carte bancaire peuvent varier d'une année sur l'autre du fait de problèmes d'homogénéité des déclarations par les établissements déclarants.

² Auxquels il faut rajouter environ 140.000 automates de paiement (publiphones, distributeurs de titres de transport, ...) pour lesquels aucune donnée correspondante n'est disponible pour la Réunion, ainsi que 65.000 points d'acceptation en paiement en vente à distance.

géographiques (environ 85 utilisations par an et par carte). Depuis, une baisse du nombre annuel de paiements par carte (ainsi que du montant cumulé moyen d'achat) est constatée, ce qui va à l'inverse de la tendance pour la France entière, où les cartes de paiement sont de plus en plus utilisées. Aujourd'hui, 103 utilisations par an et par carte sont dénombrées au niveau national contre 50 à la Réunion.

Ce constat peut s'expliquer par le phénomène de rattrapage de la « bancarisation » de la population réunionnaise, comme l'illustre la forte progression du nombre de cartes interbancaires sur la période (multiplication par trois en six ans du nombre de cartes de paiement en circulation contre +36% sur la même période pour la France entière) et la démocratisation de ce moyen de paiement.

Décomposition des paiements par carte chez les commerçants par réseaux bancaires

		2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de transactions en % du total	Banques commerciales	45,0%	48,7%	47,6%	48,3%	49,1%	48,6%
	Banques mutualistes	55,0%	51,3%	52,4%	51,0%	51,4%	51,1%
Montant des transactions en % du total	Banques commerciales	47,5%	50,4%	49,7%	48,9%	51,3%	50,7%
	Banques mutualistes	52,5%	49,6%	50,3%	51,0%	48,6%	49,2%
Montant moyen d'un paiement (€)	Banques commerciales	61,51	60,02	59,02	62,13	65,12	66,40
	Banques mutualistes	55,72	56,01	54,34	61,38	58,94	61,28

3. LES CHEQUES COMPTABILISES PAR LE SYSTEME INTERBANCAIRE DE TELECOMPENSATION AU TITRE DU DEPARTEMENT

Depuis le 8 mars 2002 et la mise en œuvre de l'image chèque¹, la chambre de compensation interbancaire de la place de Saint-Denis a fermé ses portes et la représentation informatique de tous les chèques échangeables à la Réunion transite par le système interbancaire de télécompensation (SIT) métropolitain². Quelques 26,7 millions de chèques ont ainsi été compensés en 2007 à la Réunion pour une valeur totale de 15,3 milliards d'€.

Chèques compensés entre établissements de crédit à la Réunion

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	07/06
Nombre de chèques (en millions)	26,8	26,1	26,6	26,5	26,3	26,7	1,6%
Montant des chèques (en millions d'€)	12 763	12 827	13 237	13 889	14 272	15 329	7,4%

¹ L'image d'un chèque est numérisée puis télécompensée sur un système informatique interbancaire national.

² En outre, certains chèques, en fonction de critères déterminés, sont dits « circulants » et sont physiquement échangés, au sein du CPEC de la Réunion (Centre d'échange physique des chèques).

Le nombre de paiements par chèque à la Réunion recensé par le SIT, c'est-à-dire en paiements interbancaires (hors échanges de chèques en interne au sein de chaque établissement), progresse ainsi légèrement en 2007 (+1,6%) après plusieurs années de baisse (-0,8% en 2006 et -0,4% en 2005). Il demeure toujours supérieur au nombre de paiements réalisés par le biais de cartes interbancaires de paiement (24,8 millions de transactions), ce dernier chiffre comprenant également les opérations intra banques.

Comme en métropole, l'usage du chèque devient moins fréquent mais reste privilégié pour les paiements de gros montants (moyenne de 574 € par chèque en 2007 contre 64 € pour les paiements par carte bancaire).

Contrairement à la Réunion, le nombre de paiements par carte bancaire pour la France entière (5,0 milliards de transactions en 2005) dépasse largement (depuis 2001) le nombre de paiements par chèque bancaire (3,4 milliards). En revanche, en considérant le cumul des opérations de retrait et de paiements (en nombre), l'usage de la carte bancaire a dépassé l'usage du chèque depuis 1998 à la Réunion, soit une année avant la métropole à périmètre comparable¹ et ce, en raison de l'importance du nombre de transactions de retrait dans le département.

Il faut cependant noter que le nombre de transactions par chèques diminue régulièrement depuis de nombreuses années pour la France entière. Ce nombre est malgré tout très supérieur à celui de nos voisins européens, où les transactions par chèques sont beaucoup moins nombreuses, notamment en Allemagne et en Belgique.

Rapport entre les retraits et paiements par carte bancaire et les chèques échangés en interbancaire (en nombre)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Réunion	106%	119%	136%	149%	138%	149%	158%	163%	175%	178%
Métropole	89%	107%	116%	133%	148%	161%	172%	194%	-	-

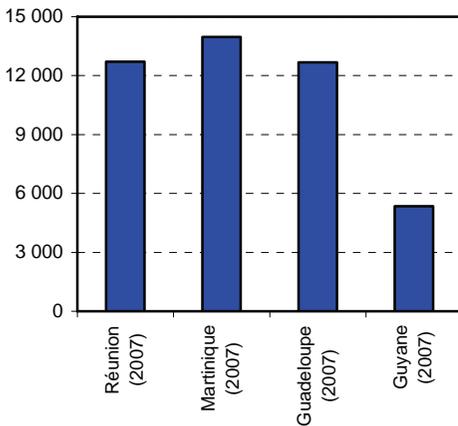
¹ Pour la Réunion comme pour la métropole, les opérations de retraits et de paiements par carte sont comptées globalement (inter et intra banque) alors que les opérations de paiements par chèque ne comprennent que les paiements interbancaires (seule donnée disponible à la Réunion). En métropole, si l'on considère les données globales pour les paiements par chèques, ce n'est qu'en 2001 que l'usage du chèque (4,5 milliards d'opérations) a été dépassé par la carte (4,8 milliards de transactions).

Section 2

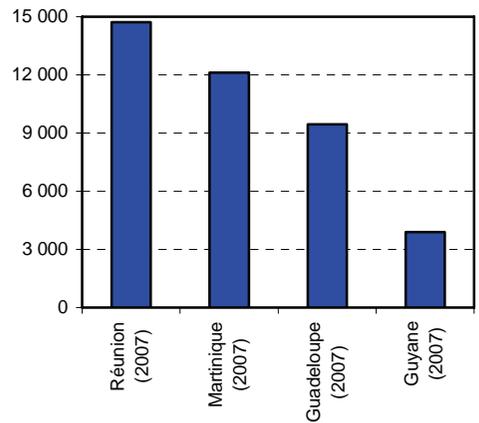
L'activité des établissements de crédit

Avec une épargne moyenne de 12.700 € par habitant en 2007 et un encours moyen de crédits consentis (zone d'émission uniquement) de 14.700 € par habitant, le système bancaire de la Réunion est structurellement et depuis de nombreuses années, emprunteur sur le marché interbancaire. Par comparaison, aux Antilles françaises, les établissements de crédit collectent nettement plus de dépôts qu'ils ne consentent de crédits, mais ils sont néanmoins également devenus emprunteurs nets depuis 2006.

Actifs financiers détenus par habitants (en €)



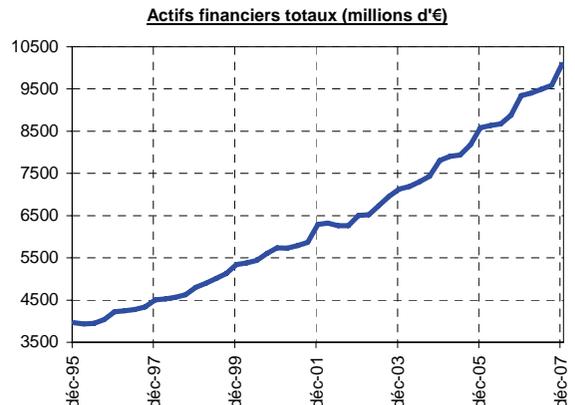
Encours de crédit par habitant (en €)



§ 1. LES ACTIFS FINANCIERS DE LA CLIENTELE

L'exercice 2007 enregistre une progression encore soutenue des actifs financiers collectés par le système bancaire local auprès des agents économiques réunionnais. L'épargne totale collectée¹ atteint ainsi 10.080 millions d'€ à fin décembre 2007 (contre 9.345 millions d'€ à fin

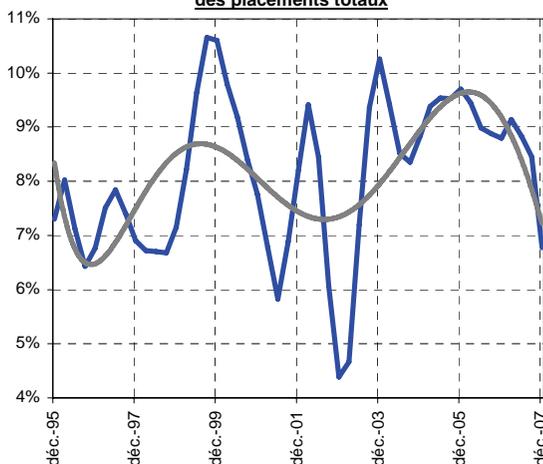
¹ Les statistiques publiées ci-après reposent sur les situations comptables des établissements de crédit installés dans le département (E.C locaux).



décembre 2006), ce qui représente un accroissement de +735 millions d'€ sur l'année 2007 (+7,9%), après +764 millions d'€ en 2006.

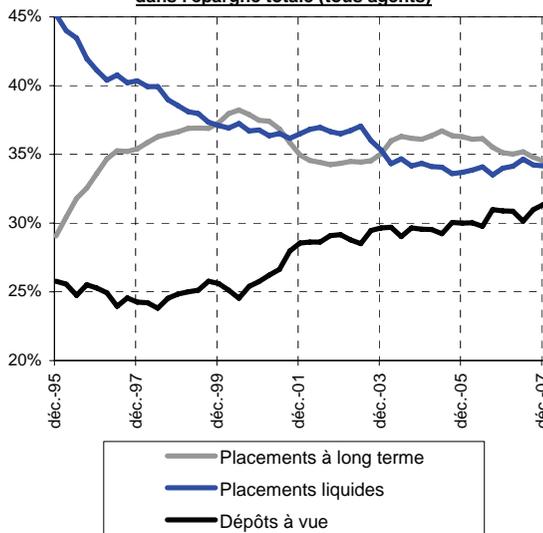
Le rythme d'évolution de l'épargne totale collectée par les établissements bancaires locaux auprès de la clientèle réunionnaise a toutefois tendance à ralentir au cours des dernières années, avec un taux de progression en baisse en 2007 par rapport aux années précédentes (+7,9% en 2007 contre +8,9% en 2006, +9,7% en 2005 et +9,5% en 2004). Les ressources collectées semblent ainsi enregistrer en 2007 la fin d'une période de forte croissance démarrée après l'éclatement de la bulle spéculative internet, dont le point bas avait eu lieu en fin d'année 2002.

Evolution lissée en glissement annuel des placements totaux



Si, à l'instar de l'année précédente, toutes les formes de placements¹ progressent en 2007, ce sont les placements liquides qui enregistrent très nettement la plus forte croissance (+12,7% soit +387 millions d'€ de collecte supplémentaire). Les dépôts à vue progressent modérément en 2007 (+5,9% soit +181 millions d'€), alors qu'ils représentaient la forme de placement qui avait affiché la plus forte hausse en 2006 (+14,8% soit +393 millions d'€). L'épargne à long terme s'accroît quasiment au même rythme que l'année précédente : +5,2% en 2007, soit +167 millions d'€, contre +6,0% en 2006, soit +183 millions d'€.

Poids (lissé) des différents placements dans l'épargne totale (tous agents)



Le poids relatif des placements à long terme dans l'épargne totale des agents économiques réunionnais a tendance à décroître depuis juin 2004 où il atteignait 36,9%, contre 33,8% fin 2007. Les placements liquides représentent aujourd'hui la forme de

¹ L'épargne à long terme n'inclut notamment pas les encours des contrats d'assurance-vie souscrits auprès des compagnies d'assurance, ni les titres de placement enregistrés auprès d'établissements de crédit installés en métropole.

placements préférés des ménages réunionnais (34,1% des placements totaux), même si leur poids relatif est demeuré globalement stable par rapport à 2004. Parallèlement le poids des dépôts à vue progresse régulièrement au cours de ces dernières années, atteignant 32,1% du total des placements en décembre 2007 contre une moyenne de 23% à 25% dans les années 1998-2000.

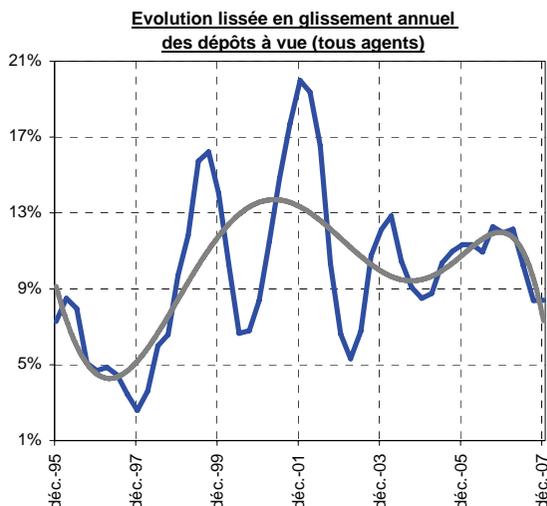
Répartition des actifs financiers par catégorie de placement

Montant en millions d'€	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Dépôts à vue	1 924	2 234	2 402	2 663	3 056	3 237	5,9%
Placements liquides ou à court terme	2 356	2 403	2 620	2 860	3 047	3 434	12,7%
Placements à long terme	2 224	2 489	2 787	3 058	3 241	3 408	5,2%
Total	6 504	7 127	7 809	8 581	9 345	10 080	7,9%
Banques commerciales	50,5%	49,9%	48,5%	48,4%	49,1%	49,5%	
Banques mutualistes	48,5%	48,8%	50,4%	51,2%	50,3%	50,0%	

1. LES DEPOTS A VUE

Le rythme de progression des dépôts à vue a ralenti en 2007, s'établissant à +5,9% en glissement annuel à fin décembre 2007 contre +14,8% à fin 2006, +10,8% à fin 2005 et +7,5% à fin 2004. Le suivi des dépôts à vue sur moyenne période fait toutefois toujours apparaître une évolution heurtée, avec une succession de périodes de forte croissance suivies de périodes de plus faible croissance, tous les deux ou trois ans.

Le ralentissement observé en 2007 concerne aussi bien la clientèle des sociétés non financières (en hausse de +8,3% en 2007 contre +15,6% en 2006) que celle des ménages (+5,5% en 2007 contre +12,4% l'année précédente).



Répartition des dépôts à vue

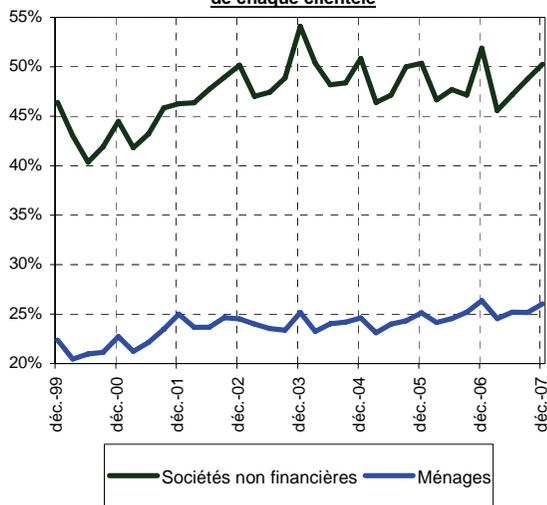
Montant en millions d'€	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Dépôts à vue	1 924	2 234	2 402	2 663	3 056	3 237
Variation annuelle	4,4%	16,1%	7,5%	10,9%	14,8%	5,9%
Banques commerciales	55,7%	55,4%	53,2%	52,9%	53,8%	53,6%
Banques mutualistes	43,4%	43,4%	45,8%	45,9%	44,7%	45,0%
Sociétés non financières	34,4%	37,2%	37,2%	38,3%	38,5%	37,2%
Ménages	63,2%	59,6%	58,6%	58,4%	57,3%	58,7%
Autres agents	2,5%	3,2%	4,1%	3,3%	4,2%	4,1%

Les dépôts à vue des sociétés non financières s'établissent à 1 275 millions d'€ à fin décembre 2007 (en hausse de +97 millions d'€ sur 2007) tandis que ceux des ménages atteignent 1 847 millions d'€ (en hausse de +97 millions d'€ également). Les disponibilités à vue des ménages représentent 57,1% du total des encours de dépôts à vue collectés par le système bancaire local, chiffre quasiment inchangé par rapport à l'année précédente (57,3%).

Ils représentent 50,3% des placements totaux détenus pas les sociétés non financières mais seulement 26,1% de ceux des ménages. Cette part relative des dépôts à vue dans les placements totaux s'inscrit à la hausse pour ces deux clientèles.

Les banques commerciales¹ enregistrent en 2007 un rythme de croissance de leur collecte de dépôts à vue en net retrait par rapport à 2006 (+5,5% contre +16,7% précédemment) et légèrement inférieur à celui des quatre banques mutualistes (+6,6% en 2007 après +11,8% en 2006). Si les deux groupes d'établissements enregistrent des évolutions comparables sur la clientèle des ménages et que les banques commerciales gagnent des parts de marché sur la clientèle des sociétés non financières, la différence porte sur le segment des autres agents économiques où le poids des banques mutualistes se renforce. Ces dernières demeurent prépondérantes sur le segment de marché des dépôts à vue de la clientèle des ménages résidents (51,2% en 2007). A l'inverse, les banques commerciales collectent 59,7% des dépôts à vue de la clientèle des entreprises résidentes.

Poids des dépôts à vue dans les placements totaux de chaque clientèle



Evolution des parts de marché par réseaux bancaires selon les clientèles

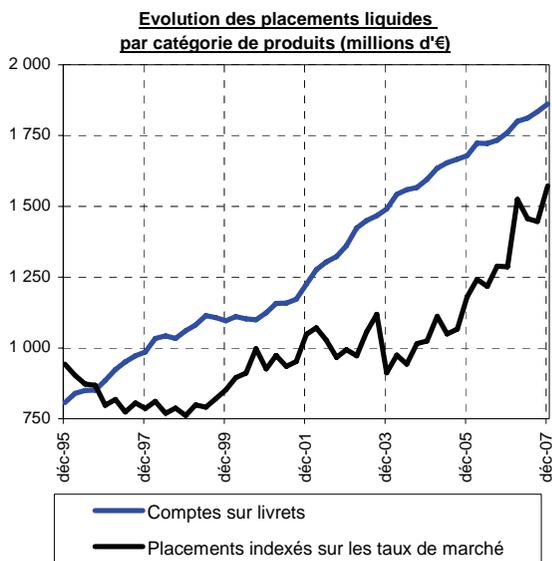
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Clientèle des ménages résidents						
- Banques commerciales	50,3%	49,6%	49,8%	48,6%	48,8%	48,7%
- Banques mutualistes	49,6%	50,4%	50,1%	51,3%	51,1%	51,2%
Clientèle des sociétés non financières résidentes						
- Banques commerciales	62,1%	62,4%	58,9%	57,6%	57,5%	59,7%
- Banques mutualistes	35,6%	34,6%	38,8%	39,4%	38,9%	37,3%
Autres clientèles résidentes et non résidentes						
- Banques commerciales	65,4%	60,4%	49,5%	56,9%	63,8%	55,3%
- Banques mutualistes	33,9%	38,7%	49,8%	42,7%	35,9%	43,8%

¹ Pour mémoire la Banque Postale est incluse dans les banques commerciales.

2. LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital. Ils se partagent entre les comptes sur livrets¹ (54,2% des placements liquides en 2007 après un maximum de 62,1% en 2003) et les produits indexés sur le taux du marché monétaire² (45,8% des placements liquides en 2007 après 42,2% l'année précédente).

Cette forme de placements enregistre une évolution chaotique suivant les années. L'année 2007 se conclut ainsi par une augmentation assez rapide des placements liquides (+387 millions d'€ soit +12,7%), après une année 2006 où le rythme de progression avait été plus mesuré (+187 millions d'€ soit +6,6%). Cette hausse enregistrée en 2007 s'explique par l'accélération de la collecte de l'épargne rémunérée à taux de marché (+286 millions d'€ soit +22,2% en 2007 après +106 millions d'€ soit +9,0% en 2006). A l'inverse, le rythme de croissance des produits d'épargne à taux réglementés évolue peu entre 2006 et 2007 (+101 millions d'€ soit +5,7% en 2007 après +82 millions d'€ soit +4,9% en 2006), à l'instar de ce qui avait été constaté au cours des années précédentes (+84 millions d'€ soit +5,2% en 2005).



Répartition des placements liquides

Montant en millions d'€	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Placements liquides	2 356	2 403	2 620	2 860	3 047	3 434
Variation annuelle	3,6%	2,0%	9,0%	9,1%	6,6%	12,7%
Comptes sur livrets	57,8%	62,1%	60,9%	58,7%	57,8%	54,2%
Placements à taux de marché	42,2%	37,9%	39,1%	41,3%	42,2%	45,8%
Banques commerciales	51,4%	50,4%	48,5%	49,2%	50,3%	50,9%
Banques mutualistes	47,6%	47,9%	50,1%	50,6%	49,6%	49,0%
Sociétés non financières	22,5%	22,6%	24,5%	29,1%	29,7%	31,3%
Ménages	75,5%	74,4%	72,7%	68,6%	67,3%	65,7%
Autres agents	2,0%	3,0%	2,8%	2,3%	3,0%	3,0%

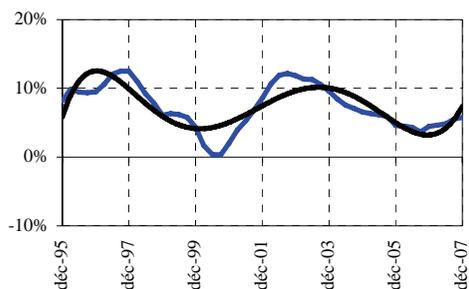
¹ Livrets A des caisses d'épargne, livrets ordinaires, livrets Jeunes, livrets d'épargne populaire, comptes de développement industriel (CODEVI) et comptes d'épargne logement.

² Produits dont le risque de perte en capital est pratiquement nul mais dont les taux de rémunération sont libres : dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôt négociables (TCN) et OPCVM monétaires.

Ces deux types de placements enregistrent des évolutions différenciées sur ces douze dernières années. En effet, les comptes sur livrets ont enregistré des fortes progressions de la collecte en 1995 et 1998 puis à nouveau entre 2001 et 2004 alors que les placements indexés sur les taux de marché font apparaître des fortes progressions des encours en 2000 puis à partir de 2005.

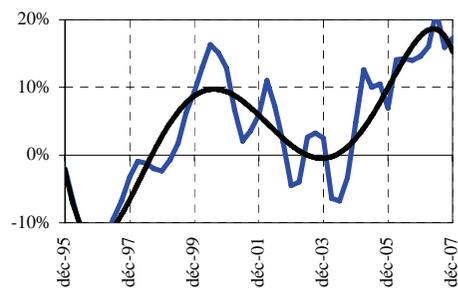
Comptes sur livrets

Variations trimestrielles lissées en glissement annuel



Placements indexés sur les taux de marché

Variations trimestrielles lissées en glissement annuel



Les placements liquides des sociétés non financières (essentiellement sous forme de placements indexés) s'établissent à 1.075 millions d'€ à fin décembre 2007, en hausse de +170 millions d'€ soit +18,8% sur un an (après +73 millions d'€ soit +8,7% en 2006 et +190 millions d'€ soit +29,7% en 2005).

Les placements liquides des ménages se sont également accrus relativement rapidement en 2007 (+208 millions d'€ soit +10,1%) après des hausses plus modérées les années précédentes (+89 millions d'€ soit +4,5% en 2006 et +56 millions d'€ soit +2,9% en 2005). Fin 2007, ils représentaient un encours de 2 258 millions d'€, soit 31,9% des placements totaux des ménages. Les comptes sur livrets détenus par les ménages ont progressé de +103 millions d'€ (+5,9%) en 2007 (après +83 millions d'€ soit +5,0% en 2006) tandis que les placements indexés détenus par les ménages ont cru de +105 millions d'€ (+34,2%) en 2007 (après +6 millions d'€ soit +2,0% en 2006).

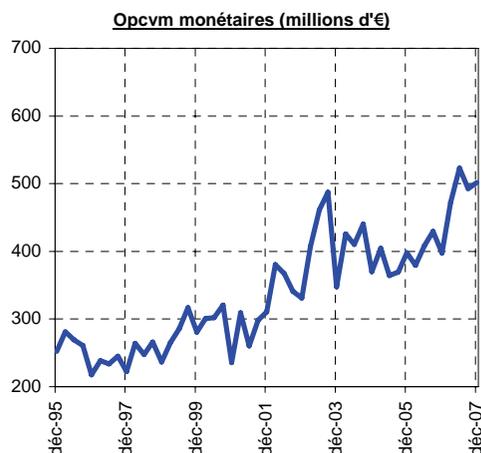
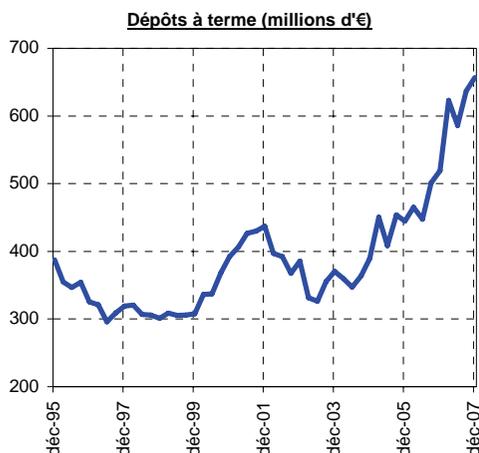
Evolution des parts de marché par réseaux bancaires et par produits

Montant en millions d'€	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Comptes sur livrets						
- Banques commerciales	55,2%	55,3%	55,2%	54,7%	55,0%	54,3%
- Banques mutualistes	45,4%	44,7%	44,8%	45,2%	45,0%	45,7%
Placements indexés sur les taux de marché						
- Banques commerciales	47,0%	42,3%	38,0%	41,5%	43,8%	46,9%
- Banques mutualistes	50,7%	53,3%	58,5%	58,4%	56,1%	53,0%

Les banques mutualistes et commerciales se partagent à peu près équitablement le marché de la collecte des produits d'épargne à court terme (49,0% pour les premières en 2007 et 50,9% pour les secondes). S'agissant de la collecte sous forme de comptes sur livrets et après intégration de la Banque Postale, les banques commerciales détiennent une part de marché de 54,3% en 2007. A l'inverse, les banques mutualistes occupent toujours une place

prépondérante pour les placements indexés au taux de marché (53,0% en 2007), même si leur part de marché s'érode depuis 2004 (-5,5 points).

Les placements indexés à taux de marché (+22,2% sur l'année 2007, toute clientèle et tous établissements confondus) ont bénéficié au cours de l'année 2007 d'une forte progression de la collecte sous forme de dépôts à terme (+138 millions d'€ soit +26,5% en 2007 après +75 millions d'€ soit +16,8% en 2006), sous forme d'OPCVM¹ monétaires (+104 millions d'€ soit +26,2% en 2007 après -1 million d'€ soit -0,1% en 2006) et sous forme de certificats de dépôts négociables (+55 millions d'€ soit +11,6% en 2007 après +56 millions d'€ soit +19,9% en 2006). Seuls les bons de caisse et de capitalisation s'inscrivent en recul (-11 millions d'€ soit -38,2% en 2007 après -25 millions d'€ soit -47,7% en 2006).

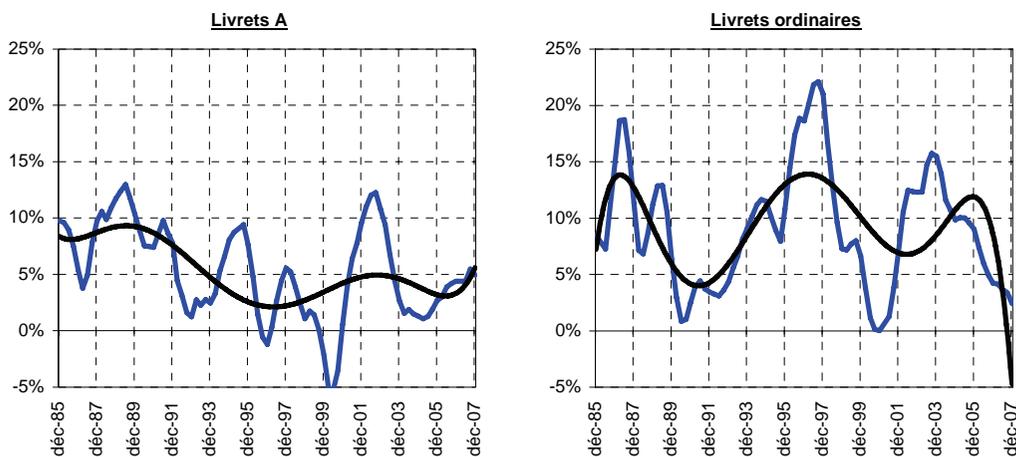


Dans la continuité des dernières années, la collecte sous forme de comptes sur livrets demeure relativement modérée en 2007 (+5,7% après +4,9% en 2006 et +5,2% en 2005), en dépit d'une hausse régulière de leur taux de rémunération sur les deux dernières années (+100 points de base en moyenne pour la plupart de ces produits sur les deux dernières années), inférieure toutefois à celle des taux de marché qui a atteint près de 200 points de base par rapport à décembre 2005 (en liaison avec les huit relèvements de taux opérés par la Banque Centrale Européenne au cours des années 2006 et 2007).

Dans le détail, les livrets A enregistrent une collecte nette de +32 millions d'€ en 2007 (+6,5%) après +25 millions d'€ en 2006 (+5,3%), les livrets ordinaires de +20 millions soit +2,9% (+33 millions d'€ soit de +5,0% en 2006), les livrets de développement durable (ex-comptes de développement industriel) de +48 millions d'€ soit de +27,9% (après +11 millions d'€ soit +6,8% en 2006) et les comptes d'épargne logement de +1 million d'€ soit +0,6% (après +4 millions d'€ soit +1,4% l'année précédente). Ces derniers placements continuent de pâtir de la désaffection des ménages français et réunionnais pour l'épargne logement, qui avait

¹ Organismes de placements collectifs de valeurs mobilières, également dénommés fonds commun de placement (FCP).

pourtant été leur placement préféré durant de nombreuses années. Enfin, les livrets d'épargne populaire enregistrent une décollecte nette de -4 millions d'€ en 2007 (-3,1%) contre une collecte nette de +8 millions d'€ (+6,1%) en 2006.



La décomposition par produit des placements de type « compte sur livret » révèle plusieurs spécificités réunionnaises, comme un poids des livrets ordinaires plus important à la Réunion (38,4% en 2007) qu'en métropole (29,3% du total). Il en est même pour les comptes d'épargne logement (12,5% en 2007 à la Réunion contre 8,7% en métropole). A l'inverse, les livrets d'épargne populaire rencontrent un faible engouement à la Réunion (6,9% de l'épargne placée en comptes sur livret) comparativement à la Métropole (13,9%). En revanche, le poids des livrets A y est proche (28,3% à la Réunion contre 27,5% en métropole).

Poids de certains placements au sein des comptes sur livrets

		2002	2003	2004	2005	2006	2007
Livrets A	Réunion	32,7%	30,6%	28,9%	28,0%	28,1%	28,3%
	Métropole	34,3%	31,9%	30,1%	28,6%	27,7%	27,5%
Livrets ordinaires	Réunion	35,2%	37,0%	38,3%	39,5%	39,5%	38,4%
	Métropole	20,6%	24,3%	26,7%	29,1%	30,9%	29,3%
Livrets ép. Populaire	Réunion	6,1%	6,5%	7,3%	7,4%	7,5%	6,9%
	Métropole	15,5%	15,3%	15,0%	14,5%	14,0%	13,9%
Comptes ép. Logement	Réunion	14,3%	14,0%	13,9%	13,6%	13,2%	12,5%
	Métropole	10,4%	10,2%	10,2%	10,0%	9,2%	8,7%
Livrets de dév. durable	Réunion	9,6%	9,7%	9,7%	9,6%	9,8%	11,9%
	Métropole	12,9%	12,3%	12,1%	12,0%	12,3%	14,4%

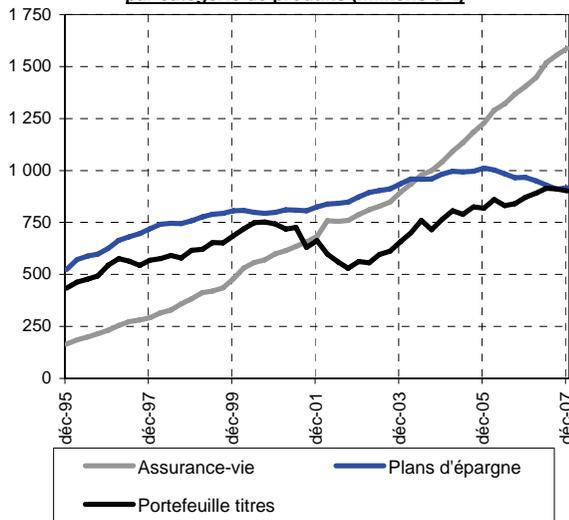
3. L'ÉPARGNE A LONG TERME

Les chiffres présentés ci-après n'incluent que partiellement les encours de contrats d'assurance-vie souscrits auprès des établissements de crédit, et ne tiennent pas compte des données relatives aux contrats souscrits auprès des compagnies d'assurance. Les données obtenues permettent toutefois d'estimer les montants investis par les résidents à la Réunion sous forme de placements longs.

L'épargne à long terme détenue par les agents économiques réunionnais s'établit à 3.408 millions d'€ au 31 décembre 2007, en hausse de +5,2% sur l'année 2007 (+167 millions d'€), soit un rythme proche de l'année précédente (+6,0% soit +183 millions d'€ en 2006) mais

toujours en retrait par rapport aux années antérieures (+9,7% et +271 millions d'€ en 2005 après +12,0% et +298 millions d'€ en 2004). Ce ralentissement s'explique notamment par la baisse des encours collectés au titre des plans d'épargne logement en raison d'une modification de la fiscalité de ces produits intervenue à la fin de l'année 2005 (prélèvement immédiat de la CSG-RDS).

Evolution de l'épargne à long terme par catégorie de produits (millions d'€)



Répartition de l'épargne à long terme

Montant en millions d'€	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Epargne à long terme	2 224	2 489	2 787	3 058	3 241	3 408
Variation annuelle	2,4%	11,9%	12,0%	9,7%	6,0%	5,2%
Plans d'épargne	39,2%	37,6%	35,2%	33,1%	29,8%	26,9%
Portefeuille titres	25,3%	26,4%	27,5%	26,8%	26,9%	26,5%
Assurance-vie	35,5%	36,0%	37,3%	40,2%	43,3%	46,6%
Banques commerciales	45,1%	44,6%	44,5%	43,8%	44,0%	44,4%
Banques mutualistes	52,6%	54,2%	54,5%	56,2%	56,0%	55,6%

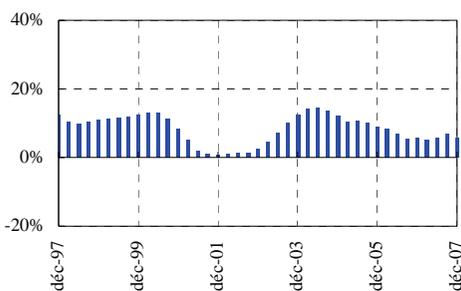
L'épargne à long terme collectée dans le département regroupe trois grandes catégories de produits financiers : les plans d'épargne, les placements boursiers et l'assurance vie, qui évoluent de manière divergente.

En perte de vitesse depuis 2004, la collecte au titre des plans d'épargne est devenue négative à partir du second semestre 2006, ce qui s'est traduit par une baisse de l'encours de -5,1% en glissement annuel à fin décembre 2007, soit une décollecte de -49 millions d'€ (contre -4,4% soit -44 millions d'€ au cours de l'année 2006). Pour mémoire, ces produits

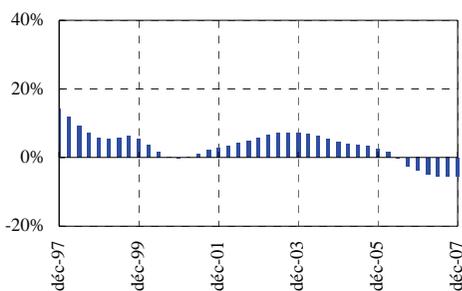
avaient encore progressé de +3,0% au cours de l'année 2005 (collecte nette de +29 millions d'€) après +4,9% en 2004 (+46 millions d'€).

Ces placements ne représentent plus que 26,9% de l'épargne longue totale détenue par l'ensemble des agents économiques réunionnais en 2007 (contre 39,2% en 2002 et 48,3% en 1994) et 30,7% de l'épargne longue des seuls ménages (44,3% en 2002). Dans le détail, les encours des plans d'épargne populaires diminuent une nouvelle fois de -13 millions d'€ en 2007 (-13,9%). Les plans d'épargne logement reculent pour leur part de -36 millions d'€ (-4,2%) en 2007 après une érosion de -34 millions d'€ (-3,8%) en 2006. La même évolution a été observée en France métropolitaine où les plans d'épargne logement ont enregistré une décollecte de -15,9 milliards (-7,7%) sur l'année 2007, après une précédente baisse de -19,6 milliards d'€ (-8,7%) en 2006.

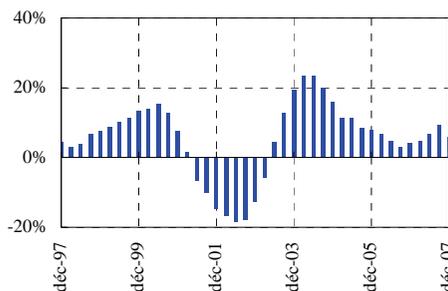
Ensemble de l'épargne à long terme
Variations trimestrielles en glissement annuel



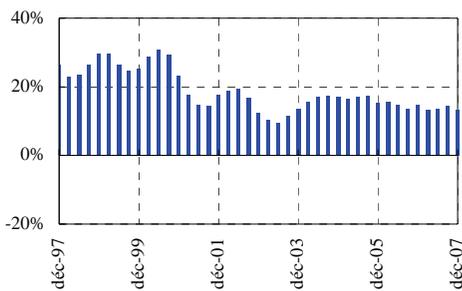
Plans d'épargne
Variations trimestrielles en glissement annuel



Placements boursiers
Variations trimestrielles en glissement annuel



Assurance-vie
Variations trimestrielles en glissement annuel



Les placements « boursiers » (actions, obligations et OPCVM titres) concentrent 26,5% des placements financiers à long terme au 31 décembre 2007. Ils progressent de +3,7% sur l'année 2007 (+32 millions d'€) pour atteindre 903 millions d'€ à fin décembre 2007 (après une hausse de +6,4% soit +53 millions d'€ sur l'année 2006). Ces produits se caractérisent, sur longue période, par des évolutions cycliques marquées, avec une alternance de phases de hausse (1998 à mi 2000 puis 2003 à mi 2004) et de phases de baisse (mi 2000 à mi 2002 puis mi 2004 à fin 2006). Il convient de noter que le petit mouvement de croissance qui pouvait être observé depuis le quatrième trimestre 2006 semble s'être inversé en fin d'année 2007, en

liaison avec les difficultés rencontrées sur les marchés financiers depuis la crise des crédits subprime au cours de l'été 2007.

Enfin, l'assurance-vie reste le produit de placement préféré des ménages réunionnais puisqu'il représente 53,2% de leur épargne longue à fin 2007 (45,8% en 2005) et 46,6% de celle de l'ensemble des agents économiques¹. C'est également le placement le plus dynamique avec une hausse en 2007 de +13,1% (+182 millions d'€) de l'encours collecté après une progression de +14,3% (+176 millions d'€) en 2006 et de +17,1% (+178 millions d'€) en 2005. Il convient cependant de noter le faible succès actuel des plans d'épargne retraite populaires qui ne représentent à fin 2007, après quatre années d'existence, qu'un encours de 8,5 millions d'€ (soit 0,2% de l'épargne longue des ménages) contre 5,6 millions d'€ à fin 2006 et 2,5 millions d'€ à fin 2005.

Pour mémoire, les placements sous forme de produit d'assurance-vie ne représentaient en 1994, soit plusieurs années après leur mise en place, qu'une proportion de 2,9% de l'épargne totale de l'ensemble des agents économiques réunionnais, alors que cette part atteint aujourd'hui 15,8%.

Poids des placements à long terme en proportion de l'épargne totale

Montant en millions d'€	1994	1996	1998	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Plans d'épargne	12,6%	14,8%	15,8%	13,9%	13,4%	13,1%	12,6%	11,8%	10,3%	9,1%
Portefeuille titres	9,9%	12,9%	12,8%	13,0%	8,7%	9,2%	9,8%	9,5%	9,3%	9,0%
Assurance-vie	2,9%	5,5%	8,0%	10,4%	12,1%	12,6%	13,3%	14,3%	15,0%	15,8%
Epargne à long terme	25,4%	33,2%	36,6%	37,3%	34,2%	34,9%	35,7%	35,6%	34,7%	33,8%

¹ Par hypothèse, seuls les ménages (qui regroupent pour mémoire essentiellement les particuliers et les entrepreneurs individuels) sont supposés détenir des produits d'assurance-vie.

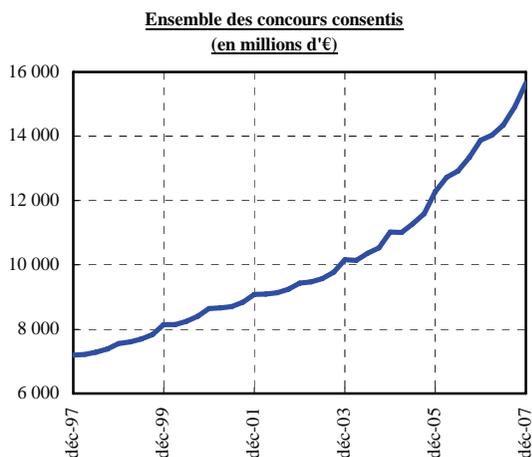
4. TABLEAU DES DONNEES

(en millions d'euros)	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	Var. 07/06
Dépôts à vue	1 924	2 234	2 402	2 663	3 056	3 237	5,9%
Placements liquides	2 356	2 403	2 620	2 860	3 047	3 434	12,7%
(dt) Livrets 'A'	448	456	461	470	495	527	6,5%
(dt) Livrets ordinaires	475	552	612	662	695	715	2,9%
(dt) Livrets jeunes	28	32	30	32	34	37	9,1%
(dt) Livrets d'épargne populaire	83	98	116	125	133	129	-3,1%
(dt) Codevi	131	145	155	162	173	221	27,9%
(dt) Livrets d'épargne logement	196	209	223	228	232	233	0,6%
(dt) Dépôts à terme	385	371	389	444	519	657	26,5%
(dt) Bons de caisse	55	44	37	53	28	17	-38,2%
(dt) Certificats de dépôt	222	149	229	286	342	397	16,0%
(dt) OPCVM monétaires	331	348	370	398	398	502	26,2%
Placements à long terme	2 224	2 489	2 787	3 058	3 241	3 408	5,2%
(dt) Plans d'épargne logement	741	798	853	893	860	824	-4,2%
(dt) Plans d'épargne populaire	126	131	122	111	98	85	-13,9%
(dt) Autres comptes d'épargne	5	7	7	7	9	9	2,7%
(dt) OPCVM titres	273	329	423	435	444	451	1,6%
(dt) Actions en portefeuille	102	131	120	165	205	205	-0,3%
(dt) Obligations en portefeuille	188	199	222	218	222	247	11,6%
(dt) Assurance-vie	788	895	1 040	1 228	1 404	1 588	13,1%
Total	6 504	7 127	7 809	8 581	9 345	10 080	7,9%
Ménages	4 960	5 297	5 724	6 196	6 640	7 089	6,8%
(dt) Dépôts à vue	1 215	1 332	1 408	1 556	1 750	1 847	5,5%
(dt) Comptes sur livrets	1 351	1 469	1 574	1 660	1 743	1 846	5,9%
(dt) Placements à taux de marché	429	319	331	301	307	412	34,2%
(dt) Plans d'épargne	872	935	982	1 011	967	918	-5,1%
(dt) Autre épargne à long terme	1 094	1 242	1 429	1 667	1 874	2 067	10,3%
Sociétés non financières	1 319	1 537	1 759	2 024	2 270	2 537	11,7%
(dt) Dépôts à vue	661	831	894	1 019	1 178	1 275	8,3%
(dt) Placements à taux de marché	529	543	641	829	902	1 074	19,1%
(dt) Autre épargne à long terme	128	162	223	173	188	187	-0,3%
Autres agents	226	293	326	360	434	454	4,6%
(dt) Dépôts à vue	47	71	100	88	128	116	-10,1%
(dt) Comptes sur livrets	11	21	20	15	14	14	1,0%
(dt) Placements à taux de marché	37	50	53	51	79	87	11,3%
(dt) Autre épargne à long terme	129	149	154	206	213	237	11,2%

§ 2. LES CONCOURS A LA CLIENTELE

1. L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

En matière de distribution de crédits à la clientèle, deux types d'établissements de crédit interviennent dans le département (les établissements locaux et hors zone) sur des marchés toutefois différents : les établissements de crédit hors zone d'émission sont spécialisés dans le financement de l'investissement des entreprises et des collectivités locales ainsi que de la promotion immobilière alors que le financement du cycle d'exploitation des entreprises et les crédits aux particuliers sont assurés par les établissements locaux.



Au 31 décembre 2007, le marché du crédit à la Réunion représente un encours total de 15.649 millions d'€, dont 74,6 % sont distribués par les établissements de crédit locaux, le solde étant octroyé par les établissements non installés dans le département¹. La tendance à la progression de la part de marché des établissements de crédit locaux dans le total des crédits consentis dans le département s'est toutefois inversée depuis 2006, en raison d'une croissance plus importante des crédits consentis par les établissements hors zone.

(en millions d'€)	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Concours totaux (tous EC)	9 431	10 160	11 023	12 272	13 873	15 649
Variation annuelle	3.8%	7.7%	8.5%	11.3%	13.0%	12.8%
Part des crédits distribués par les établissements de crédit locaux						
en % des crédits totaux	69.9%	71.2%	74.0%	75.5%	74.9%	74.6%

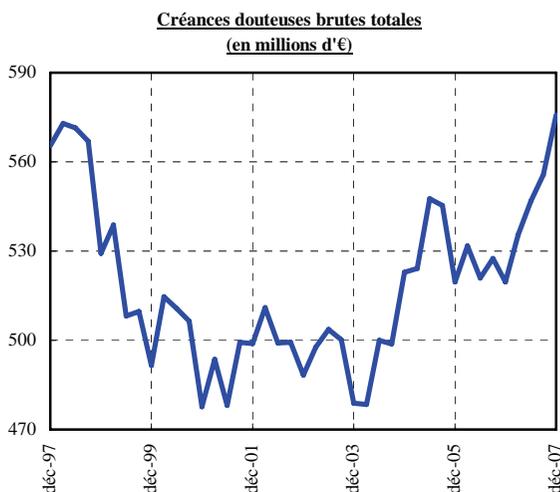
L'activité de distribution de crédits est demeurée soutenue en 2007 (+12,8% de progression des encours à fin décembre 2007 après +13,0% en 2006 et +11,3% en 2005). Les crédits accordés par le système bancaire local continuent de progresser rapidement

¹ Les crédits octroyés par les établissements de crédit locaux intègrent 254 millions d'€ de créances titrisées par un établissement bancaire de la place au 31 décembre 2007 (contre 68 millions d'€ à fin 2006). Pour mémoire, la titrisation est une technique financière qui permet la transformation de créances en titres destinés à être cédés à des investisseurs. Cette opération s'effectue via un fonds commun de créances qui reçoit les paiements effectués par les emprunteurs initiaux et dont les parts négociables sont émises dans des conditions adaptées aux besoins des marchés financiers. Elle présente l'intérêt d'être à la fois une source de financement et un outil de gestion de bilan pour les établissements de crédit qui la mettent en place. La qualité intrinsèque des créances apportées est toutefois fondamentale dans l'approche en termes de risques transférés.

(+12,4% à fin décembre 2007 après +12,1% en 2006 et +13,6% en 2005), bien qu'en léger retrait par rapport à ceux consentis par les établissements installés hors du département (+14,1% à fin décembre 2007 après +16,0% en 2006 et +4,8% en 2005).

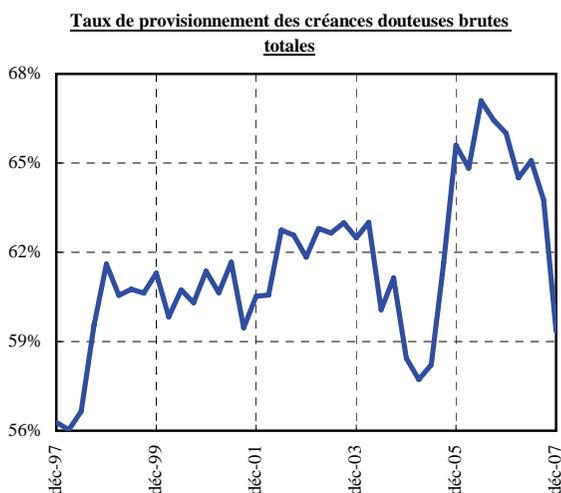
1.1 Part des créances douteuses et des créances saines dans l'ensemble des concours (zone et hors zone)

Les créances douteuses brutes de l'ensemble des établissements de crédit (locaux et hors zone) représentent un encours de 576 millions d'€ au 31 décembre 2007, en nette hausse (+10,8%) par rapport à l'année précédente, où elles étaient demeurées stables à 520 millions d'€. Les créances douteuses brutes retrouvent ainsi en fin d'année 2007 leur niveau atteint il y a dix ans, après une décennie de diminution du montant des douteux. Toutefois, l'encours des crédits totaux consentis par les établissements de crédit a plus que doublé sur la même période. Le poids relatif des douteux au sein de l'ensemble des concours bruts n'a pas varié en 2007, à 3,7% du total des concours bruts à la clientèle. Pour mémoire, il s'établissait à 7,9% en décembre 1997.



des concours bruts à la clientèle. Pour mémoire, il s'établissait à 7,9% en décembre 1997.

Toutefois, les provisions sur créances douteuses constituées par les établissements de crédit ayant été maintenues inchangées aux alentours de 340 millions d'€, le taux de provisionnement des créances douteuses se dégrade en 2007 pour descendre à 59,4% contre 66,0% à fin décembre 2006. Par différence, les créances douteuses nettes progressent de +57 millions d'€ sur l'année 2007 (elles avaient diminué de -2 millions d'euros au cours de l'année 2006).



Part des créances douteuses dans l'ensemble des concours (toutes zones)

(en millions d'€)	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Créances douteuses brutes	477	479	522	520	520	576	10.8%
(dt) Créances douteuses nettes	181	179	217	179	177	234	32.5%
(dt) Provisions sur douteux	295	299	306	341	343	342	-0.4%
Taux de provisionnement	62.0%	62.5%	58.5%	65.6%	66.0%	59.4%	-10.1%
Douteux en % des concours bruts	5.1%	4.7%	4.7%	4.2%	3.7%	3.7%	-1.8%

1.2 Répartition de l'ensemble des créances saines (zone et hors zone) par catégorie de crédit

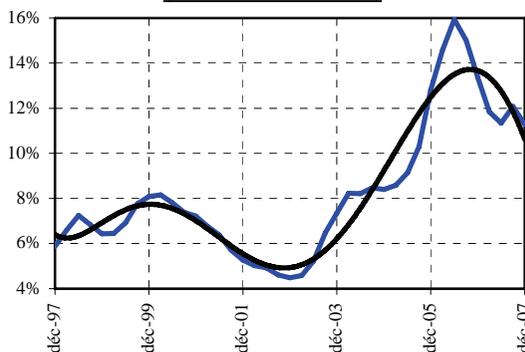
Les créances saines détenues par l'ensemble des établissements de crédit intervenant dans le département atteignent 15.074 millions d'€ à fin décembre 2007. Elles ont progressé de 1.720 millions d'€ au cours de l'année 2007 (+12,9%), soit à un rythme comparable à celui de l'année précédente (+1.601 millions d'€ soit +13,6%).

Ce rythme de progression, qui a atteint en glissement annuel un maximum de +16,0% au cours du premier semestre 2006, est particulièrement élevé au regard des dix dernières années. L'augmentation de l'endettement total de l'économie réunionnaise représente un encours moyen de 2.169 € supplémentaire par habitant (+12,7%), portant ainsi l'endettement total par habitant à 19.000 € à fin 2007.

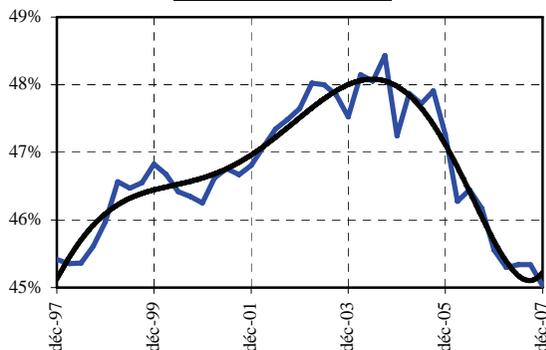
Les crédits à l'habitat représentent toujours la principale forme de financement octroyée par l'ensemble des établissements de crédit (45% de l'ensemble des concours sains à fin décembre 2007) même si cette proportion s'est inscrite en baisse depuis le début de l'année 2005, après avoir représenté un maximum de 48,4% en septembre 2004. Cette évolution est ainsi l'inverse de celle observée depuis début 1998, avec une place croissante des crédits à l'habitat dans le total des concours sains. Les crédits à l'habitat se sont cependant

affichés en hausse de +11,6% sur l'ensemble de l'année 2007 (après +9,5% sur 2006).

Variation en glissement annuel (lissée)
(ensemble des crédits sains)



Poids des crédits à l'habitat
(ensemble des crédits sains)

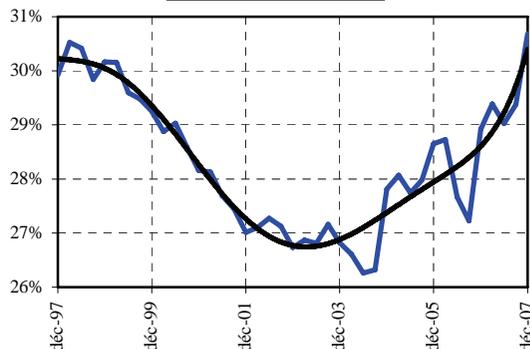


Répartition de l'ensemble des concours sains par type

(en millions d'€)	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Concours sains (tous EC)	8 944	9 682	10 501	11 753	13 354	15 074
Variation annuelle	4,2%	8,3%	8,5%	11,9%	13,6%	12,9%
Répartition par type de concours (zone et hors zone)						
(dt) Crédits d'investissement	26,7%	26,8%	27,8%	28,6%	28,9%	30,7%
(dt) Crédits à l'habitat	47,6%	47,5%	47,2%	47,3%	45,6%	45,0%

Le poids des crédits à l'équipement dans l'ensemble des crédits sains, qui avait eu tendance à diminuer régulièrement entre les années 1998 et 2002, s'inscrit depuis 2005 dans un trend haussier, en net accélération au cours de l'année 2007. Cette situation traduit la forte croissance de l'investissement des entreprises observée depuis 2005 ainsi que la mise en place des financements bancaires accompagnant la politique de grands travaux conduite par la Région Réunion. La hausse enregistrée par les crédits à l'équipement s'établit ainsi à +19,8% en décembre 2007 (après +14,7% en 2006) ; ils représentent ainsi une proportion de 30,7% de l'ensemble des crédits sains toutes zones.

Poids des crédits à l'équipement
(ensemble des crédits sains)

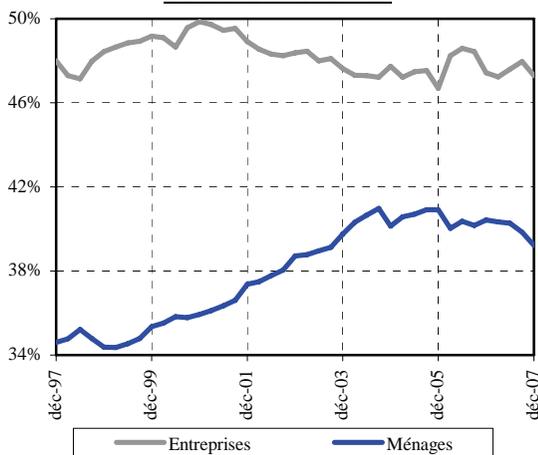


1.3 Répartition de l'ensemble des créances saines (zone et hors zone) par agent économique

Les entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels) sont les premiers clients du système bancaire réunionnais (tous établissements confondus) et captent 47,3% des concours sains totaux octroyés aux agents économiques du département à fin décembre 2007 (47,4% à fin 2006). Leur part relative au sein de l'ensemble des crédits sains a toutefois tendance à diminuer depuis le début de l'année 2001, où ces concours représentaient une proportion de 49,9%.

L'ensemble des concours sains de crédits consentis aux entreprises s'établit ainsi à 7.130 millions d'€, en hausse de +797 millions d'€ (+12,6%) sur l'année

Crédits aux ménages et aux entreprises
dans le total des crédits sains



2007, contre +846 millions d'€ (+15,4%) au cours de l'année précédente.

Répartition de l'ensemble des concours sains par agent économique

(en millions d'€)	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Crédits sains totaux distribués par l'ensemble des E.C locaux et hors zone						
Encours total	8 943	9 681	10 500	11 753	13 354	15 073
(dt) Ménages (1)	38,7%	39,8%	40,1%	40,9%	40,4%	39,2%
(dt) Entreprises	48,4%	47,6%	47,7%	46,7%	47,4%	47,3%
(dt) Collectivités publiques	11,5%	10,9%	10,4%	10,4%	10,0%	11,4%

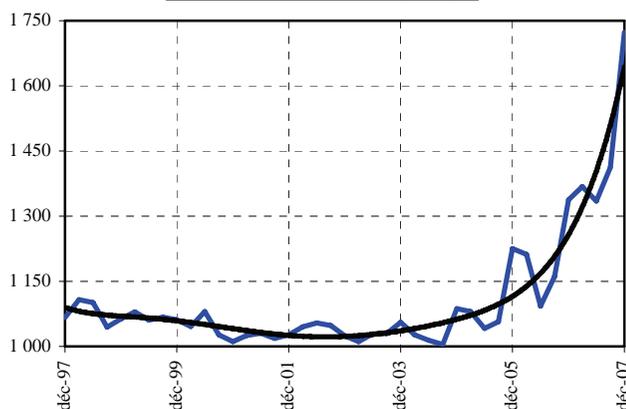
(1) y compris les crédits titrisés

Le poids relatif des crédits aux ménages, qui s'inscrivait en progression régulière jusqu'en 2005, notamment en liaison avec le développement du crédit à la consommation et du financement de l'habitat, a sensiblement diminué au cours des années 2006 et plus encore 2007, revenant à une proportion de 39,2% des concours sains totaux accordés dans le département à décembre 2007 contre 40,9% en décembre 2005. Ils ont enregistré une hausse de +9,5% (+514 millions d'€) en 2007, après +12,3% en 2006 et +14,6% en 2005.

Les crédits consentis aux collectivités publiques par l'ensemble des établissements de crédit intervenant dans le département s'établissent à 1.724 millions d'€ à fin décembre 2007, en hausse de +31,1% sur les douze derniers mois (contre +9,2% à fin 2006). Cette forte progression s'explique par la demande importante de financements bancaires des collectivités territoriales réunionnaises pour réaliser la politique de grands travaux (le Tram-train, la route des Tamarins ...).

Les crédits aux collectivités publiques représentent une proportion de 11,4% du total des concours sains en décembre 2007 (contre 10,0% en décembre 2006, mais 17,3% en décembre 1996). Il doit être noté que les mouvements de fortes amplitudes observés en milieu d'année 2004, 2005, 2006 et 2007 sont liés à des opérations de gestion et de structuration de dettes de certaines collectivités locales.

Crédits sains aux collectivités publiques



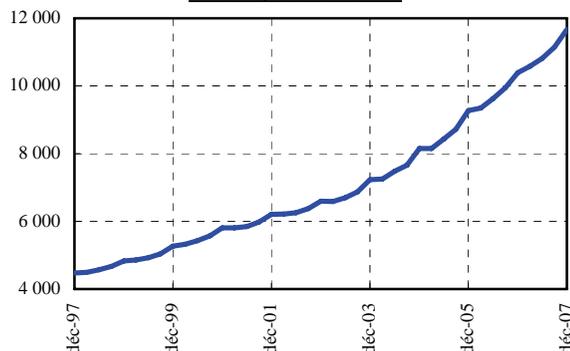
2. LES CONCOURS ACCORDES PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Les crédits consentis par les établissements de crédits locaux s'établissent à 11.670 millions d'€ au 31 décembre 2007, en hausse de +1.283 millions d'€ sur les douze derniers mois, soit +12,4% en glissement annuel (contre +1.121 millions d'€ soit +12,1% en 2006).

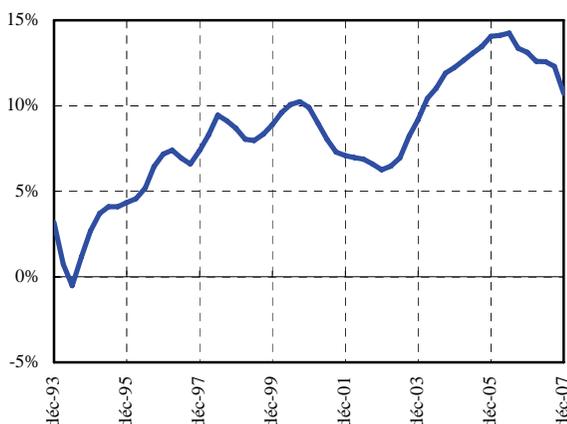
Le rythme de progression des encours enregistré au cours des quatre dernières années (supérieurs à 12% par an) n'avait plus été observé depuis le début des années 1990. L'année 2007 a toutefois enregistré une tendance au ralentissement, qui pourrait se renforcer au cours de l'année 2008 en liaison avec les inquiétudes concernant la conjoncture économique européenne et mondiale, touchée par la crise des crédits subprime américains et son impact sur le financement de l'économie mondiale.

L'origine de cette hausse des encours est principalement à rechercher auprès des banques commerciales et mutualistes. Les banques commerciales ont accru leurs encours de crédits à la clientèle de +12,9% en 2007 (après +15,8% en 2006 et +16,6% en 2005). De leur côté, les quatre banques mutualistes affichent une hausse de leurs encours de +13,6% en 2007 (après +11,5% en 2006 et +16,4% en 2005). Les sociétés financières enregistrent un niveau de croissance plus mesuré de +8,4% en 2007 (après +7,0% en 2006 et +3,3% en 2005).

Concours bancaires bruts accordés par les EC locaux



Variations en glissement annuelle des concours bancaires bruts (EC locaux)

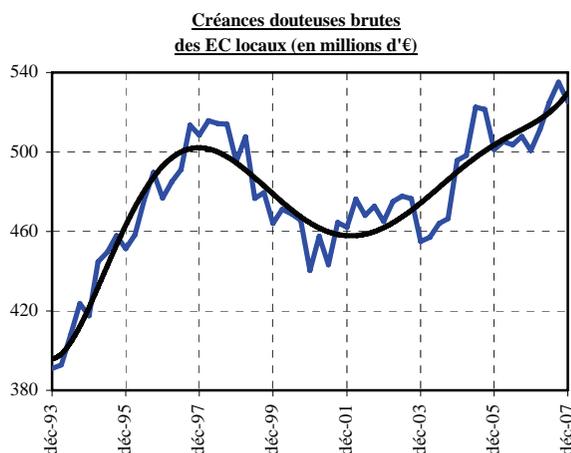


Concours totaux consentis par les établissements de crédit locaux

(en millions d'€)	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Encours brut total	6 596	7 235	8 154	9 266	10 387	11 670
Variation annuelle	6,3%	9,7%	12,7%	13,6%	12,1%	12,4%
Banques commerciales	34,8%	33,4%	32,9%	33,8%	35,0%	35,1%
Banques mutualistes	40,4%	42,4%	45,1%	46,2%	46,0%	46,5%
Autres (sociétés financières)	24,8%	24,2%	22,0%	20,0%	19,1%	18,4%

2.1 Part des créances douteuses et des créances saines dans les concours accordés par les établissements de crédit locaux

Les créances douteuses brutes portées par les établissements de crédit locaux se montent à 525 millions d'€ à fin décembre 2007, en hausse de +4,9% par rapport à décembre 2006 (après -0,1% l'année précédente). Leur poids dans l'ensemble des concours bruts consentis par les établissements de crédit locaux diminue (4,5% en décembre 2007 après 4,8% en 2006 et 5,4% en 2005). Pour mémoire, ce ratio a atteint un maximum de 12,3% en septembre 1996, pour un encours de créances douteuses brutes de 490 millions d'€.



Part des créances douteuses dans les concours totaux (EC locaux)

(en millions d'€)	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Créances douteuses brutes	465	455	496	501	501	525
Variation annuelle	0,6%	-2,2%	8,9%	1,1%	-0,1%	4,9%
Douteux en % des concours bruts	7,1%	6,3%	6,1%	5,4%	4,8%	4,5%
Taux de provisionnement	64,4%	65,4%	61,2%	67,6%	68,4%	64,9%

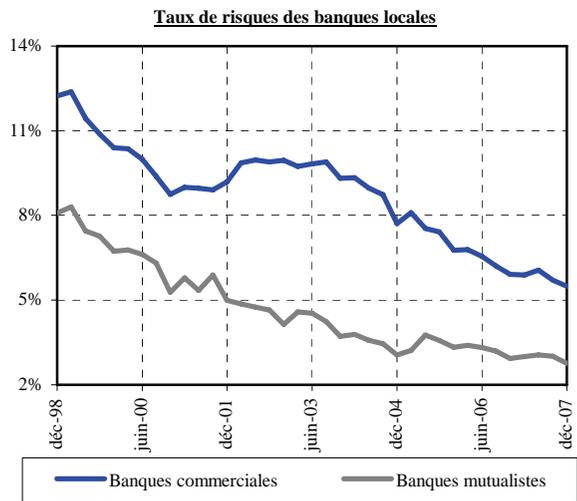
Après une année 2006 de stabilité, malgré l'épisode de la crise sanitaire du Chikungunya au cours du premier semestre, l'année 2007 a enregistré un léger accroissement du risque de crédit dans le département, sans que l'on puisse pour l'instant lier cette progression aux événements ayant affecté les marchés financiers depuis le mois d'août 2007.

Les créances douteuses nettes progressent nettement (+16,2%) sur l'année 2007 pour s'établir à 184 millions d'€ au 31 décembre 2007 (+26 millions d'€), tandis que les provisions pour créances douteuses constituées par le système bancaire local demeurent pratiquement inchangées à 341 millions d'€ à fin 2007 (-0,3%). Le taux de couverture des créances douteuses par les provisions, appelé 'taux de provisionnement', s'est ainsi sensiblement dégradé en 2007 pour atteindre 64,9% en décembre 2007 contre 68,4% l'exercice précédent.

Décomposition par réseaux d'établissements bancaires

(en millions d'€)	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Part des créances douteuses brutes par réseaux d'établissements locaux						
Banques commerciales	49,0%	49,4%	41,7%	42,2%	42,8%	42,9%
Banques mutualistes	23,7%	24,8%	22,5%	28,2%	27,9%	28,4%
Autres (sociétés financières)	27,3%	25,8%	35,8%	29,6%	29,4%	28,7%
Douteux en % des concours bruts par réseaux bancaires						
Banques commerciales	9,9%	9,3%	7,7%	6,8%	5,9%	5,5%
Banques mutualistes	4,1%	3,7%	3,0%	3,3%	2,9%	2,8%
Autres (sociétés financières)	7,8%	6,7%	9,9%	8,0%	7,4%	7,0%

Les cinq banques commerciales détiennent toujours une forte proportion des créances douteuses brutes du système bancaire local (42,9% du total à fin 2007 contre 42,8% un an auparavant). Le taux de risque brut (créances douteuses brutes rapportées aux concours bruts totaux) auquel elles sont confrontées ressort à 5,5% de leur portefeuille de crédits, soit une proportion en baisse sensible sur les cinq dernières années (par rapport à un maximum de 9,9% en décembre 2002). En montant, les créances douteuses brutes des banques commerciales ont augmenté de +5,2% en 2007 (après +1,2% en 2006 et +2,4% en 2005). Leur taux de provisionnement moyen s'établit à 65,5% à fin 2007 contre 71,1% à fin 2006, soit en baisse de -5,6 points.

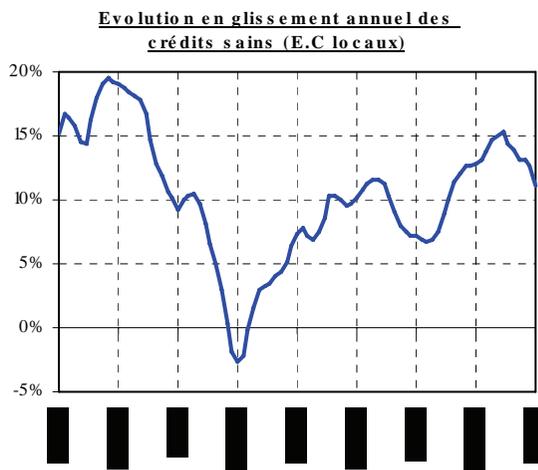


Le taux de risque brut des quatre banques mutualistes apparaît beaucoup moins élevé que celui de leurs concurrentes, à 2,8% de leur portefeuille de crédits. Leurs encours de créances douteuses brutes détenues augmentent de +7,0% en 2007 (après une baisse de -1,5% en 2006 et une hausse de +26,7% en 2005). Le taux de provisionnement des banques mutualistes s'établit à 76,9% à fin 2007, après 76,1% en 2006, en hausse de 0,8 point.

Pour leur part, les dix sociétés financières ou institutions financières spécialisées affichent une légère hausse de leur encours de créances douteuses sur l'année 2007 (+2,7%), après deux années de diminution (-0,8% en 2006 et -16,5% en 2005), qui fait ressortir un taux de risque de 7,0%, en baisse de 0,4 point entre 2006 et 2007. Leur taux de provisionnement est cependant moins élevé que leurs concurrentes bancaires à 52,8% à fin 2007 contre 57,0% à fin 2006, en baisse de 4,2 points.

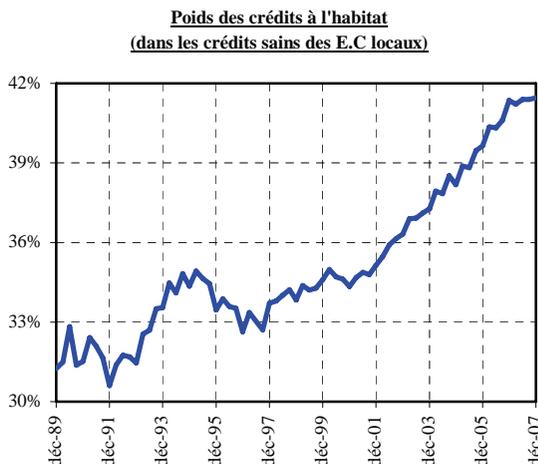
2.2 Répartition des créances saines (établissements de crédit locaux) par catégorie de crédits

Les créances saines détenues par le système bancaire local atteignent 11.145 millions d'€ à fin décembre 2007, en progression de +1.259 millions d'€, soit +12,7% en glissement annuel. Pour mémoire, elles avaient progressé de 1.111 millions d'€ sur l'année 2006, soit de +12,8% par rapport à 2005. Les taux de progression enregistrés au cours de ces quatre dernières années sont les plus élevés depuis le début des années 1990. Il faut remonter aux années 1987-1989 (soit à l'époque de l'abandon par l'IEDOM de la politique d'encadrement du crédit) pour enregistrer des niveaux de progression plus élevés.



L'année 2007 enregistre cependant une inflexion de la tendance à l'accélération de la distribution de crédits observée au cours des dernières années, avec une évolution comparable à celle enregistrée au cours des années 2000-2001 lors de l'explosion de la bulle spéculative des valeurs technologiques sur les marchés financiers.

Le poids des crédits à l'habitat dans le total des crédits sains distribués par les établissements de crédit locaux a atteint un palier au cours de l'année 2007, se stabilisant aux alentours de 41,5% des concours sains totaux (contre 41,4% à fin 2006). En effet, les crédits consentis pour le financement de l'habitat ont limité leur progression à +13,0% seulement au cours de l'année 2007, en net ralentissement par rapport aux années précédentes (+17,7% en 2006, +18,8% en 2005 et +15,7% en 2004). Ils représentent toutefois toujours le premier type de financement de l'économie réunionnaise.



Le rythme de progression des crédits à l'équipement est par contre reparti à la hausse au cours de l'année 2007 (+18,6%) après la pause enregistrée l'année précédente (+5,4%) qui faisait suite à de nettes progression en 2005 (+16,1%) et 2004 (+18,1%). Cette forte progression s'explique toutefois par la hausse du financement des investissements des collectivités locales, plus que par celui des entreprises. Les crédits à l'investissement représentent toujours la deuxième forme de concours à l'économie en termes d'importance (28,4% des concours sains totaux).

Répartition de l'ensemble des concours locaux sains par type

(en millions d'€)	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Concours sains (EC locaux)	6 131	6 780	7 658	8 765	9 886	11 145
Variation annuelle	6,8%	10,6%	13,0%	14,5%	12,8%	12,7%
Répartition par type de concours (zone seulement)						
(dt) Crédits de trésorerie	24,0%	24,0%	22,5%	21,4%	20,7%	19,3%
(dt) Crédits d'investissement	27,5%	27,2%	28,5%	28,9%	27,0%	28,4%
(dt) Crédits à l'habitat	36,3%	37,3%	38,2%	39,6%	41,4%	41,5%
(dt) Autres crédits	12,2%	11,6%	10,8%	10,1%	10,9%	10,9%

La croissance des crédits de trésorerie s'inscrit pour sa part en net retrait par rapport aux années précédentes (+5,0% en 2007 contre +9,1% en 2006 et +9,0% en 2005). La reprise des crédits de trésorerie aux entreprises enregistrée en 2006 (+12,5%) - conséquence de l'épidémie de Chikungunya au cours de l'année 2006 - qui expliquait largement la bonne performance de l'année précédente, ne s'est pas répétée en 2007 (+3,3%). De même, le financement de la consommation des particuliers a continué de ralentir en 2007 (+3,7% en 2007 après +7,9% en 2006 et +11,6% en 2005).

2.3 Répartition des créances saines (E. C. locaux) par agent économique

La hausse des concours bancaires accordés par le système bancaire local enregistrée au cours de l'année 2007 (+12,7%) a principalement concerné la clientèle des collectivités locales (+47,2% en 2007 après +1,2% seulement en 2006 et +13,1% en 2005), celle des entreprises (+14,2% après +13,5% en 2006 et +14,2% en 2005) et dans une moindre mesure celle des ménages (+8,8% en 2007 après +12,5% en 2006 et +14,7% en 2005).

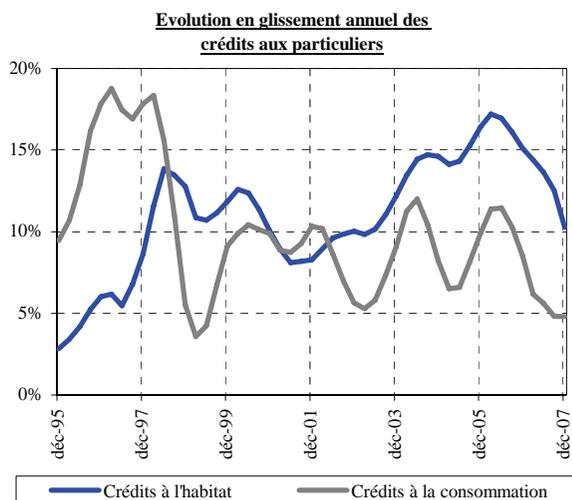
Répartition de l'ensemble des concours sains par agent économique

(en millions d'€)	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Ménages (1)	3 155	3 518	3 934	4 510	5 075	5 522	8,8%
Entreprises	2 575	2 823	3 212	3 669	4 164	4 754	14,2%
Collectivités publiques	309	320	375	424	429	631	47,2%
Autres agents économiques	90	118	138	161	218	237	8,9%

(1) y compris les crédits titrisés

a) Les concours consentis aux ménages

Le marché des ménages progresse de +8,8% sur l'année 2007 pour atteindre 5.522 millions d'euros à fin décembre 2007 (contre +12,5% l'année précédente). Les crédits à l'habitat (y compris les crédits titrisés) constituent toujours une composante robuste du marché du financement des ménages, avec un rythme de croissance enregistrée en 2007 de +11,1%, en net retrait toutefois par rapport à 2006 où les crédits à l'habitat des ménages avaient cru de +15,0%. Ils s'inscrivent dans une phase de ralentissement depuis le début de l'année 2006.



En revanche, la progression des crédits à la consommation est limitée à +3,7% sur l'ensemble de l'année 2007 (contre +7,9% en 2006 et +11,6% en 2005). L'influence biennale du salon de l'automobile est visible au niveau des oscillations de l'encours des crédits à la consommation (1997, 1999, 2001, 2003 et 2005). De manière plus surprenante, une même corrélation, toutefois moins marquée, peut être observée avec les crédits à l'habitat des ménages ; les années de salon automobile enregistrant une inflexion des variations des encours de crédits à l'habitat.

Crédits aux particuliers distribués par les E.C locaux

Encours en millions d'€	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Crédits sains aux ménages	3 154	3 517	3 934	4 510	5 075	5 522
Variation annuelle	7,9%	11,5%	11,8%	14,7%	12,5%	8,8%
Evolution des principales composantes des crédits aux particuliers						
(dt) Crédits à l'habitat	9,5%	12,7%	14,3%	16,8%	15,0%	11,1%
(dt) Crédits à la consommation	5,5%	9,2%	6,5%	11,6%	7,9%	3,7%
Poids relatif dans le total des crédits aux particuliers						
(dt) Crédits à l'habitat	63,1%	63,7%	65,1%	66,4%	67,8%	69,2%
(dt) Crédits à la consommation	36,4%	35,6%	33,9%	33,0%	31,7%	30,2%
Parts de marché par réseau bancaire						
Banques commerciales	29,6%	29,6%	29,2%	29,9%	30,9%	31,5%
Banques mutualistes	42,6%	44,2%	47,3%	48,8%	49,1%	48,8%
Autres (sociétés financières)	27,8%	26,1%	23,5%	21,4%	20,0%	19,7%

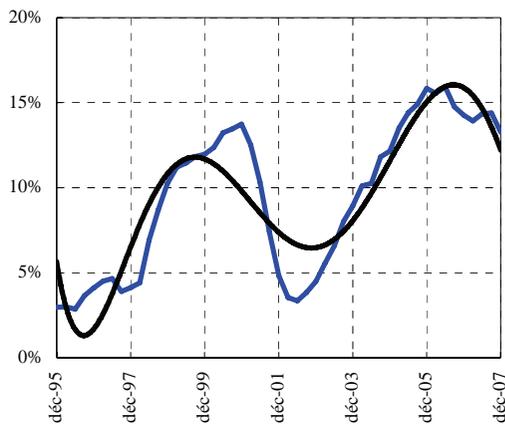
Le poids des crédits à l'habitat délivrés par le système bancaire local représente une proportion toujours croissante du total des crédits sains aux particuliers (69,2% en 2007 après 67,8% en 2006 et 66,4% en 2005).

Avec une part de marché qui atteint 48,8% à fin 2007 (en baisse de 0,3 point par rapport à 2006), les quatre banques mutualistes demeurent les premiers prêteurs des ménages, devant les banques commerciales (31,5% en hausse de 0,6 point) et les sociétés financières (19,7%). Les banques commerciales continuent de progresser plus rapidement que leurs concurrents mutualistes (+11,1% en 2007 après +16,3% en 2006 pour les banques commerciales contre +8,1% en 2007 après +13,3% en 2006 pour les banques mutualistes), loin devant les sociétés financières de crédit (+6,8% en 2007 après +5,6% en 2006 et +4,4% en 2005).

b) Les concours aux entreprises

Pour la quatrième année consécutive, le financement des entreprises affiche une hausse soutenue en 2007. L'encours des crédits aux entreprises s'établit ainsi à 4.754 millions d'€ au 31 décembre 2007, en hausse de +590 millions d'€ sur l'année 2007 soit +14,2% (après +495 millions d'€ soit +13,5% en 2006). Sur les trois composantes du crédit aux entreprises, le financement de l'immobilier demeure le plus solide (+23,1% en 2007 après +34,6% en 2006 et +32,7% en 2005). Ces derniers représentent 23,1% des crédits consentis aux entreprises en décembre 2007 contre 6,3% en décembre 1998. Leur croissance s'explique vraisemblablement par l'essor des sociétés civiles immobilières familiales, pour des motifs fiscaux ou patrimoniaux, en remplacement de l'acquisition personnelle des biens immobiliers.

Evolution en glissement annuel des crédits aux entreprises



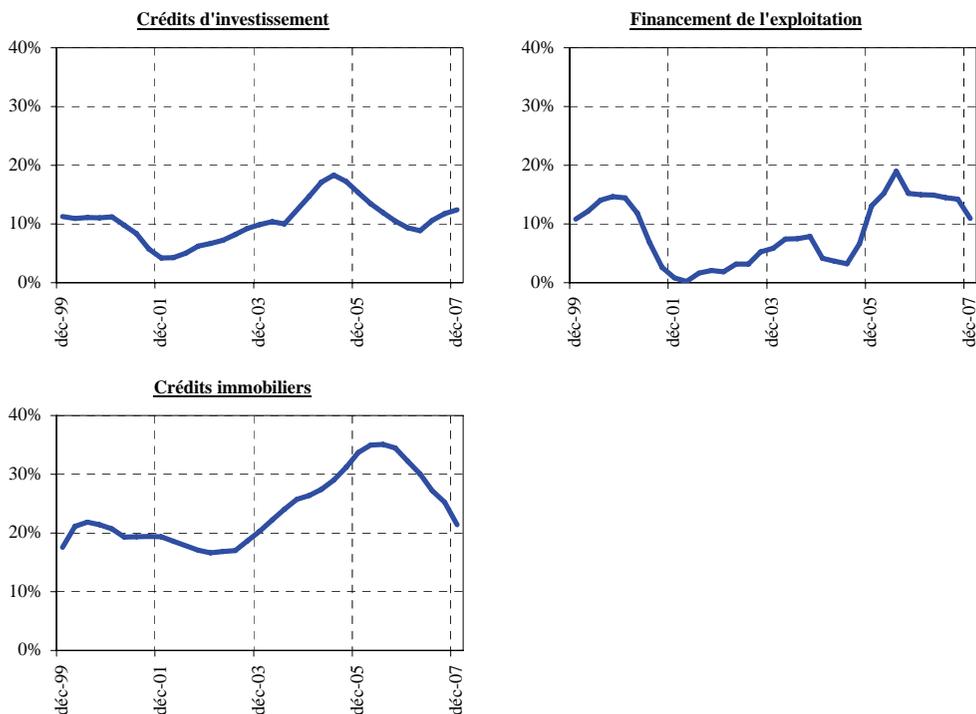
Crédits aux entreprises consentis par les E.C locaux

Encours en millions d'€	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Crédits sains aux entreprises	2 575	2 823	3 212	3 669	4 164	4 754
Variation annuelle	4,9%	9,6%	13,8%	14,2%	13,5%	14,2%
Evolution des principales composantes des crédits aux entreprises						
(dt) Crédits à l'équipement	6,6%	10,8%	16,1%	15,2%	7,6%	13,2%
(dt) Crédits à l'habitat	17,7%	20,6%	27,1%	32,7%	34,6%	23,1%
(dt) Crédits d'exploitation	4,9%	6,5%	7,5%	8,5%	13,7%	11,8%
Poids relatif dans le total des crédits aux entreprises						
(dt) Crédits à l'équipement	58,9%	59,5%	60,7%	61,3%	58,1%	57,6%
(dt) Crédits à l'habitat	9,2%	10,1%	11,3%	13,1%	15,6%	16,8%
(dt) Crédits d'exploitation	28,6%	27,8%	26,2%	24,9%	25,0%	24,4%

Le financement de l'équipement des entreprises est également en nette hausse en 2007 (+13,2% après +7,6% en 2006). Le recul observé l'année précédente s'expliquait vraisemblablement par le report de certains investissements des entreprises en liaison avec les difficultés liées à l'épidémie de Chikungunya que le département a connu au premier semestre

2006. C'est cette même épidémie qui avait entraîné une forte progression du financement de l'exploitation des entreprises en 2006 (+13,7%). Cette dernière forme de concours a continué de décélérer en 2007, en hausse de +11,8% contre +13,7% en 2006.

Croissance en glissement annuel (évolution sur encours lissés en moyenne mobile d'ordre 3)



Le poids des crédits d'équipement dans le total des crédits sains aux entreprises a de nouveau légèrement diminué en 2007, passant de 58,1% en 2006 à 57,6% en 2007, demeurant cependant la première forme d'intervention des banques en direction des entreprises.

Crédits aux entreprises consentis par les E.C locaux

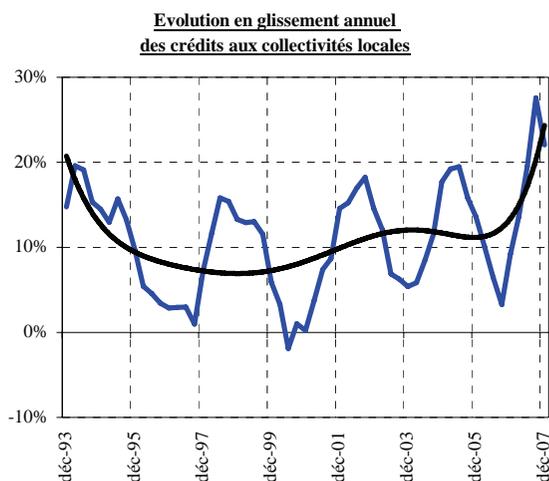
Encours en millions d'€	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Parts de marché par réseau bancaire						
Banques commerciales	39,6%	36,8%	36,9%	37,8%	39,3%	40,3%
Banques mutualistes	36,2%	38,2%	41,9%	42,3%	41,2%	40,7%
Autres (sociétés financières)	24,2%	25,0%	21,2%	20,0%	19,5%	19,0%

Les banques mutualistes sont, depuis 2003, les premiers prêteurs aux entreprises, avec une part de marché de 40,7% en 2007 (en baisse de 0,5 point par rapport à 2006), devant les banques commerciales (40,3% en 2007, en hausse de 1 point), et les sociétés financières (19,0% en baisse de 0,5 point). Les banques commerciales enregistrent une nouvelle fois en 2007 une progression plus élevée que leurs concurrentes (respectivement +17,0% contre

+12,8%). Les concours consentis par les sociétés financières de crédit progressent également de +11,4% en 2007¹ (contre +10,7% en 2006).

c) Les concours consentis aux administrations publiques locales

Les financements octroyés par les établissements de crédit locaux aux administrations publiques locales se sont inscrits en très forte hausse en 2007 (+202 millions d'€ en un an soit +47,2%) après quelques années de stagnation (+5 millions d'€ soit +1,2% en 2006 et +49 millions d'€ soit +13,1% en 2005). Sur longue période, l'évolution des financements consentis aux administrations publiques apparaît toutefois particulièrement heurtée avec de nombreuses phases de relance de ces financements. Avec 631 millions d'€, le financement des administrations publiques ne représente que 5,7% du total des encours sains à fin 2007 (4,3% à fin 2006). Ce segment spécialisé est en effet majoritairement couvert par des établissements



hors zone qui détiennent 63,4% de parts de marché à fin 2007 (69,1% l'année précédente).

Crédits aux administrations publiques et locales consentis par les E.C locaux

Encours en millions d'€	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Crédits sains	309	320	375	424	429	631
Variation annuelle	20,9%	3,5%	16,9%	13,1%	1,2%	47,2%
Evolution des principales composantes des crédits aux administrations						
(dt) Crédits à l'équipement	18,5%	4,7%	19,2%	14,1%	0,4%	43,2%
Parts de marché par réseau bancaire						
Banques commerciales	24,7%	25,2%	29,6%	34,4%	36,4%	24,2%
Banques mutualistes	75,1%	74,7%	70,1%	65,5%	63,4%	75,7%

¹ Hors variations de Crédit-Sofider dont les encours de crédits décroissent fortement depuis 2003, les concours consentis par les neuf autres sociétés financières et institution financière spécialisée progressent de +16,5% après +21,7% en 2006 et +15,5% en 2005.

3. TABLEAUX DES DONNEES

Concours totaux consentis par l'ensemble des établissements de crédit zone et hors zone

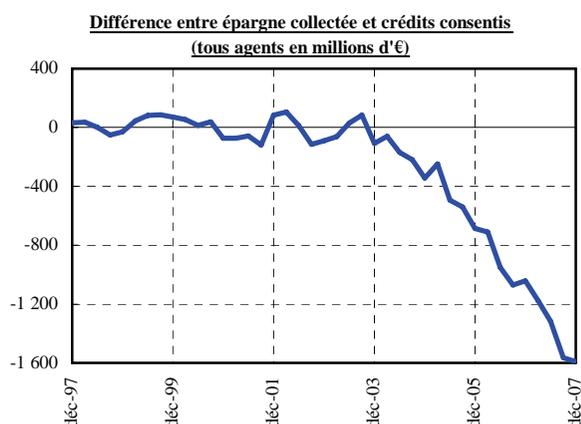
(en millions d'euros)	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	Var. 07/06
Evolution des concours consentis par catégorie de crédit (ensemble des E.C.)							
Créances commerc.	140	138	153	147	160	157	-2,5%
Crédits de trésorerie	1 521	1 683	1 775	1 939	2 135	2 256	5,7%
Crédits à l'équip.	2 391	2 597	2 921	3 367	3 862	4 626	19,8%
Crédits à l'habitat	4 262	4 601	4 961	5 555	6 083	6 787	11,6%
(dt) Prêts d'épargne log.	116	103	85	67	54	45	-16,9%
(dt) Prêts à taux zéro	70	78	81	82	82	83	0,6%
Cptes ordinaires débiteurs	198	165	182	230	272	343	26,0%
Crédit bail	200	236	273	267	306	327	6,9%
Affacturage	39	62	67	86	120	142	18,3%
Autres crédits	193	200	169	163	416	437	5,0%
Créances douteuses brutes	487	478	522	519	519	575	10,8%
(d) Créances douteuses nettes	188	180	218	180	180	236	31,0%
(d) Provisions sur créances douteuses	300	298	304	339	339	339	0,0%
Total	9 431	10 160	11 023	12 272	13 873	15 649	12,8%
Evolution des concours consentis par agents économiques (ensemble des E.C.)							
Ménages	3 463	3 849	4 214	4 809	5 399	5 912	9,5%
(dt) Consommation	1 189	1 297	1 382	1 542	1 666	1 732	4,0%
(dt) Crédits à l'habitat	2 251	2 523	2 789	3 233	3 700	4 135	11,7%
Entreprises	4 328	4 612	5 014	5 487	6 333	7 131	12,6%
(dt) Exploitation	740	795	845	912	1 092	1 191	9,1%
(dt) Investissement	1 548	1 724	1 991	2 278	2 849	3 227	13,3%
(dt) Crédits à l'habitat	1 950	2 017	2 121	2 263	2 333	2 652	13,7%
Collectivités publiques locales	1 025	1 055	1 059	1 203	1 315	1 724	31,1%
(dt) Exploitation	16	8	9	7	7	44	540,2%
(dt) Investissement	928	966	987	1 126	1 250	1 675	34,0%
Autres agents économiques	128	165	213	255	307	308	0,3%

Concours totaux consentis par les établissements de crédit locaux

(en millions d'euros)	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	Var. 07/06
Evolution des concours consentis par catégorie de crédit (E.C. locaux seulement)							
Créances commerc.	140	138	153	147	158	155	-2,4%
Crédits de trésorerie	1 470	1 624	1 724	1 879	2 049	2 152	5,0%
(dt) Ventes à tempérament	518	561	590	624	641	603	-6,0%
(dt) Prêts personnels	464	520	591	675	741	814	9,9%
(dt) Autres crédits de trésorerie	489	543	543	580	667	736	10,3%
Crédits à l'équip.	1 686	1 845	2 179	2 531	2 666	3 163	18,6%
Crédits à l'habitat	2 226	2 527	2 924	3 474	4 089	4 620	13,0%
(dt) Prêts d'épargne log.	116	103	85	67	54	45	-16,9%
(dt) Prêts à taux zéro	70	78	81	82	82	83	0,6%
Cptes ordinaires débiteurs	198	165	182	230	262	332	26,7%
Crédit bail	200	236	273	267	306	327	6,9%
Affacturage	39	62	67	86	120	142	18,3%
Autres crédits	171	183	156	152	236	254	7,5%
Créances douteuses brutes	465	455	496	501	501	525	4,9%
(d) Créances douteuses nettes	166	157	192	162	161	186	15,3%
(d) Provisions sur créances douteuses	300	298	304	339	339	339	0,0%
Total	6 596	7 235	8 154	9 266	10 387	11 670	12,4%
Evolution des concours consentis par agents économiques (E.C. locaux seulement)							
Ménages	3 154	3 517	3 934	4 510	5 075	5 522	8,8%
(dt) Consommation	1 148	1 254	1 335	1 490	1 608	1 668	3,7%
(dt) Crédits à l'habitat	1 989	2 241	2 561	2 993	3 441	3 822	11,1%
Entreprises	2 575	2 823	3 212	3 669	4 164	4 754	14,2%
(dt) Exploitation	735	783	842	914	1 039	1 162	11,8%
(dt) Investissement	1 517	1 680	1 950	2 248	2 419	2 739	13,2%
(dt) Crédits à l'habitat	237	285	363	481	648	798	23,1%
Collectivités publiques locales	309	320	375	424	429	631	47,2%
(dt) Exploitation	16	8	9	7	7	7	0,0%
(dt) Investissement	292	306	365	416	416	416	0,0%
Autres agents économiques	92	119	138	162	218	238	9,1%

§ 3. LA POSITION EXTERIEURE NETTE DU SYSTEME BANCAIRE

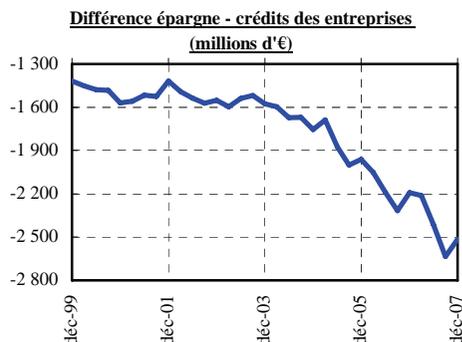
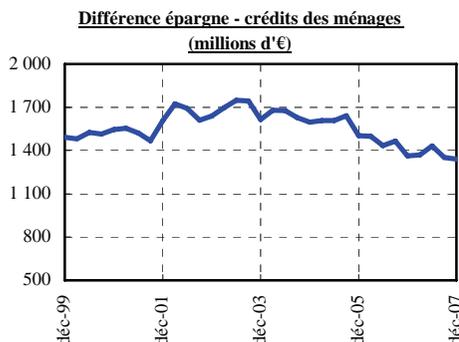
Le système bancaire local octroie toujours plus de crédits qu'il ne collecte de ressources (dépôts, comptes et plans d'épargne, épargne à long terme) à fin décembre 2007. La situation de relatif équilibre qui prévalait avant 2003 s'est notablement dégradée depuis 2004 en liaison avec l'accélération de la distribution de crédits dans le département. Il convient également de noter qu'une partie de l'épargne collectée, notamment à long terme, n'est pas conservée dans le département, mais est placée sur les marchés boursiers ou auprès d'intermédiaires financiers (fonds commun de placement ou assurance-vie).



Rapport entre les crédits consentis et l'épargne collectée (E.C locaux)

Montant en millions d'€	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Encours des crédits consentis	6 596	7 235	8 154	9 266	10 387	11 670
Encours de l'épargne collectée	6 504	7 127	7 809	8 581	9 345	10 080
Excédent ou insuffisance de collecte	-91	-108	-345	-685	-1 042	-1 590
(dt) Ménages	1 638	1 615	1 597	1 502	1 363	1 340
(dt) Entreprises	-1 552	-1 576	-1 755	-1 962	-2 192	-2 515
(dt) Autres agents et collectivités locales	-178	-147	-187	-225	-213	-415

La situation est cependant différente selon les types de clientèle considérés. Les ménages présentent ainsi un solde «collecte - concours» toujours excédentaire en 2007 tandis que les entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels) sont structurellement emprunteuses nettes vis-à-vis du système bancaire local.



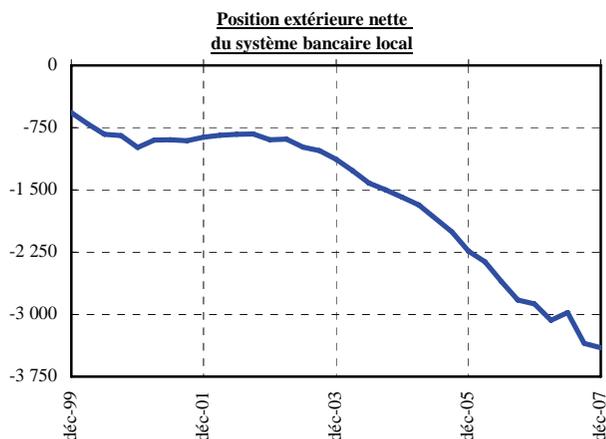
Les établissements de crédit locaux doivent donc recourir de manière structurelle aux refinancements bancaires pour couvrir leurs besoins de trésorerie (sur le marché local, auprès de la maison mère ou sur le marché monétaire européen). Il doit être rappelé que les données des banques commerciales intègrent désormais la Banque Postale (anciennement le réseau financier de la Poste). Dans un souci d'homogénéité des séries statistiques, la correction a été effective depuis 2002 et a pour effet de diminuer le besoin de refinancement apparent de l'ensemble des banques commerciales, compte tenu de la position largement prêteuse de la Banque Postale.

Besoin ou excédent de refinancement net des établissements de crédits locaux

	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07
Banques commerciales	463	424	270	93	-124	-325
Banques mutualistes	-69	-164	-377	-693	-958	-1 177
Sociétés financières	-1 323	-1 400	-1 450	-1 510	-1 626	-1 760
Besoin de refinancement net total	-929	-1 140	-1 557	-2 110	-2 708	-3 262
(dont) Position extérieure nette	-898	-1 132	-1 588	-2 240	-2 872	-3 403

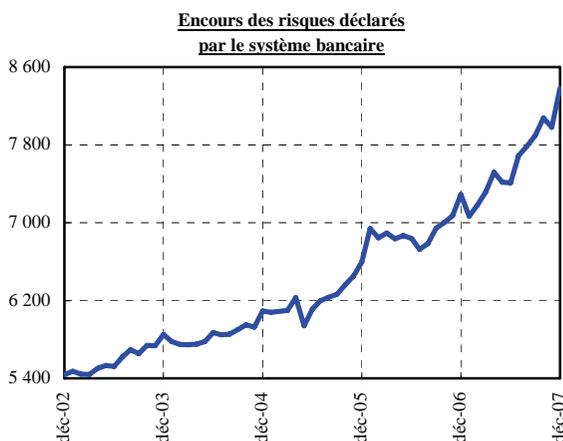
Malgré tout, les banques commerciales sont 'emprunteuses nettes' depuis 2006, en raison notamment des efforts consentis au cours de ces dernières années pour prendre des parts de marché à leurs concurrentes mutualistes. Ces dernières sont pour leur part 'emprunteuses nettes' depuis l'année 2002 ; leur déficit atteignant -1,2 milliard d'€ à fin décembre 2007.

La position extérieure nette du système bancaire local, qui résulte de la différence entre les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux et les engagements hors zone d'émission de ces mêmes établissements, a ainsi continué de se dégrader sensiblement en cours d'année 2007, pour atteindre -3,4 milliards d'€ au 31 décembre 2007 contre -2,9 milliard d'€ à la fin de l'année précédente.



§ 4. LES GRANDES TENDANCES DU FINANCEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITE

A partir des données issues du service de la Centrale des risques (SCR) de la Banque de France, le tableau ci-dessous retrace la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits distribués par les établissements de crédit (locaux et ceux installés hors du département), en faveur des entreprises dont le siège social se situe dans le département. Il convient de noter que, depuis le 1^{er} février 2006, les encours de crédit déclarés au SCR sont recensés à partir d'un seuil déclaratif de 25.000 € par guichet et par entité juridique, contre 45.000 € auparavant, ce qui explique en partie la forte progression observée début 2006. Toutefois, même élargi, le champ ne recouvre pas l'intégralité des concours accordés.



Répartition par secteurs d'activité des concours octroyés aux entreprises

en millions d'€	déc-06	déc-07	Répartition		Var. 07/06
			2006	2007	
Agriculture-Elevage	158,5	177,2	2,2%	2,1%	11,8%
Industrie	239,4	232,9	3,3%	2,8%	-2,7%
Energie	73,7	120,9	1,0%	1,4%	64,0%
Bâtiment et travaux publics	157,6	190,7	2,2%	2,3%	21,0%
Commerce	705,7	774,8	9,8%	9,2%	9,8%
Transports	157,5	149,3	2,2%	1,8%	-5,2%
Hôtels et restaurants	73,8	81,3	1,0%	1,0%	10,2%
Services	769,2	1 069,8	10,7%	12,8%	39,1%
Services aux Particuliers	41,8	39,3	0,6%	0,5%	-6,1%
Services aux Entreprises	727,4	1 030,5	10,1%	12,3%	41,7%
Activités immobilières	3 057,5	3 459,5	42,6%	41,3%	13,1%
Activités financières	34,6	47,4	0,5%	0,6%	37,0%
Education-santé-action sociale	454,7	524,8	6,3%	6,3%	15,4%
Services d'administrat^e publique	1 276,3	1 554,8	17,8%	18,5%	21,8%
Divers	26,3	0,2	0,4%	0,0%	-
Total des crédits	7 184,6	8 383,4	-	-	16,7%

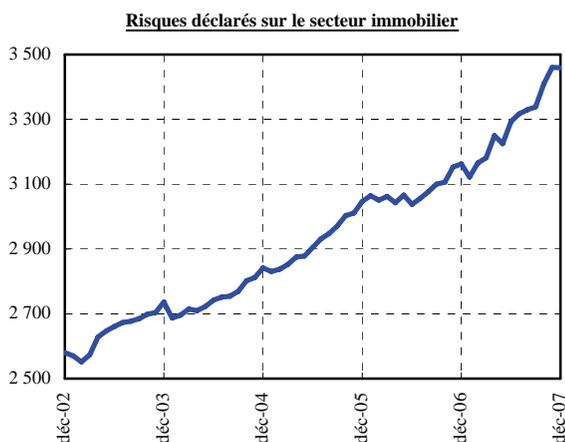
L'encours des financements aux entreprises déclaré au SCR (hors engagements hors bilan) progresse très rapidement en 2007 (+16,7 %) par rapport aux années précédentes (+8,9% en 2006 et +8,2% en 2005) en raison notamment de la poursuite de l'amélioration de la qualité des déclarations par les établissements déclarants. Les risques totaux déclarés au 31 décembre 2007 s'élèvent à 8,4 milliards d'€.

L'analyse de la répartition par terme de l'encours total révèle la forte prépondérance des crédits à moyen et long terme (86,0% en 2007 après 89,2% en 2006 et 85,9% en 2005). Les risques déclarés au titre des engagements de hors-bilan consentis par les établissements de crédit s'élèvent pour leur part à 1,6 milliard d'€, en hausse de +29,8% sur l'année 2007 (après +49,8% sur 2006).

Ces encours des risques recensés concernent 13.754 bénéficiaires déclarés par les établissements de crédit à fin décembre 2007 (contre 13.327 fin 2006 et 8.715 fin 2005), soit un encours moyen de risques par bénéficiaire de 609.000 € à fin 2007 (547.000 € à fin 2006). Le nombre de bénéficiaires de risques déclaré par les établissements de crédit évolue ainsi très faiblement au cours de l'année 2007 (+3,2%) en regard de la hausse enregistrée en 2006 (+52,9%) du fait de l'abaissement du seuil de déclaration au SCR à 25.000 €, qui avait été particulièrement sensible dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment, de l'éducation et du commerce.

1. LE RISQUE IMMOBILIER

L'encours total des risques de crédit porté par le système bancaire sur le secteur de l'immobilier à la Réunion, recensé au SCR de la Banque de France, s'établit à 3,5 milliards d'€ au 31 décembre 2007, auquel il faut rajouter 0,4 milliard d'€ d'engagements hors-bilan. Ce secteur d'activité représente ainsi une proportion de 41,3% de l'ensemble des risques déclarés en 2007 (contre 43,4% en 2006 et 46,2% en 2005). La progression enregistrée s'élève à +9,4% sur l'année 2007 (contre +3,8% l'année précédente).



Risques déclarés sur le secteur de l'immobilier

en millions d'€	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	Var. 07/06
Activités immobilières	2 841,9	3 047,0	3 162,3	3 459,5	9,4%
Poids des crédits à terme	96,2%	94,5%	93,7%	90,1%	
Nb de bénéficiaires	2 337	2 597	2 850	2 958	3,8%
Encours moyen par bénéficiaires	1 216,0	1 173,3	1 109,6	1 169,5	5,4%

Les crédits à moyen et long terme y sont prédominants, représentant 90,1% du total des crédits consentis. Les entreprises de ce secteur d'activité se financent, en effet, majoritairement à long terme. Traditionnellement, seul le sous-secteur de la promotion immobilière enregistre un poids des crédits à court terme plus important (proche de 35%) s'expliquant par une durée de financement traditionnellement plus courte.

Les huit principales sociétés d'économie mixte du secteur immobilier¹ concentrent 61,7% du total des risques déclarés pour ce secteur d'activité (66,5% à fin 2006), ce qui représente un encours de 2,1 milliards d'€ à fin décembre 2007, en hausse de +1,4% sur l'année 2007. Les autres entreprises de ce secteur d'activité présentent un encours de risque résiduel de 1,3 milliard d'€ à fin 2007, en progression annuelle de +25,2%, soit un encours moyen de 449.600 € par bénéficiaire.

Détail des risques déclarés sur le secteur de l'immobilier

en millions d'€	déc-05		déc-06		déc-07		Var. 07/06
Encours des principales SEM	2 086,3	68,5%	2 103,0	66,5%	2 133,2	61,7%	1,4%
Autres sociétés du secteur immobilier	960,7	31,5%	1 059,3	33,5%	1 326,3	38,3%	25,2%
Nb d'autres bénéficiaires (hors SEM)	2 588		2 841		2 950		3,8%
Encours moyen par bénéficiaires	371,2		372,9		449,6		20,6%

2. LE RISQUE SUR LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Les secteurs de l'industrie et du commerce concentrent 1 milliard d'€ de risques à court, moyen et long terme, soit 12% de l'ensemble des risques déclarés à fin décembre 2007 auprès du SCR de la Banque de France. L'abaissement du seuil de déclaration au SCR s'était accompagné d'une forte hausse des encours déclarés au premier trimestre 2006 (ceux-ci avaient ralenti en cours d'année 2006). Ce mouvement s'expliquait peut-être également par une croissance de demandes de financement liées à l'épidémie de Chikungunya.



Risques déclarés sur les secteurs de l'industrie et du commerce

en millions d'€	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	Var. 07/06	Crédits à terme
Risques totaux	803,4	875,3	945,1	1 007,6	6,6%	61,8%
(dt) Industrie	228,6	233,7	239,4	232,9	-2,7%	57,2%
(dt) Commerce	574,8	641,6	705,7	774,8	9,8%	63,1%
Nb de bénéficiaires	1 641	1 793	2 741	2 861	4,4%	
Encours moyen par bénéficiaires	489,6	488,2	344,8	352,2	2,1%	

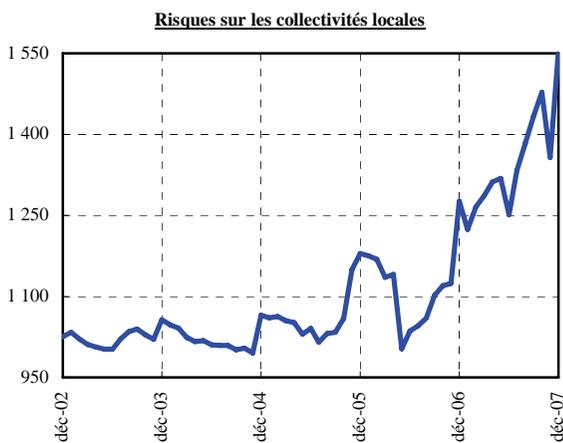
¹ SHLMR, SIDR, SEMAC, SODIAC, SEDRE, BATIPRO, SODEGIS et SEMADER (SEMPRO ayant fusionné fin 2006 avec la SHLMR).

En 2007, les encours de risques déclarés ont progressé de +6,6% (après +8% en 2006) ; le secteur de l'industrie enregistrant une diminution des risques déclarés de -2,7% en 2007 et le secteur du commerce une hausse de +9,8% sur la même période. Le nombre de bénéficiaires déclarés s'est accru de +4,4% sur 2007 (après +52,9% en 2006 du fait de l'abaissement du seuil de déclaration).

3. LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Le secteur public local représente un encours total de risques bancaires de 1,6 milliard d'€ à fin décembre 2007, soit 18,6% de l'ensemble des risques déclarés à fin décembre 2007 auprès du SCR de la Banque de France, pour 69 bénéficiaires. La progression sur douze mois est en forte croissance (+21,8% en 2007 après +8,2% en 2006 et +10,7% en 2005).

La forte progression des encours de risques sur ce secteur, qui est observée depuis mi-2006, peut s'expliquer par le financement des grands travaux engagés par les collectivités locales réunionnaises.



Risques déclarés sur le secteur des collectivités locales

en millions d'€	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	Var. 07/06
Risques totaux	1 065,1	1 179,5	1 276,3	1 554,8	21,8%
Poids des crédits à terme	98,4%	98,5%	99,6%	98,1%	
Nb de bénéficiaires	66	65	69	69	0,0%
Encours moyen par bénéficiaires	16 138	18 146	18 496	22 533	21,8%

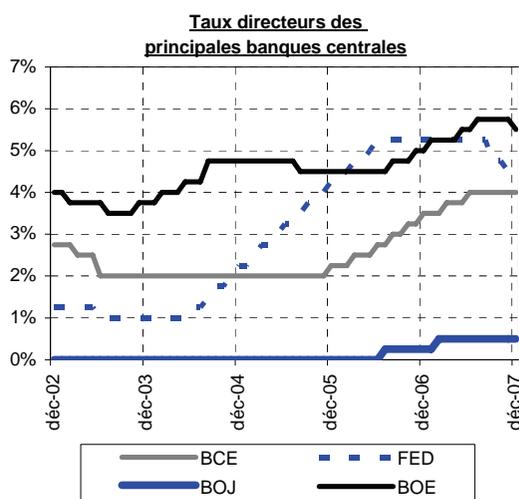
Section 3

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

§ 1. LES TAUX D'INTERET

1. LES TAUX DIRECTEURS

L'actualité monétaire de l'année 2007 a été particulièrement riche. Au cours du premier semestre, jusqu'à la crise financière de l'été 2007, les autorités monétaires des principales puissances ont maintenu des politiques monétaires restrictives dans la continuité de l'année 2006 pour lutter contre la hausse de l'inflation. La crise financière survenue au mois d'août 2007 a profondément modifié le contexte d'intervention des banques centrales. La crise de confiance sur les marchés monétaires et la crainte d'une propagation à l'économie réelle ont conduit à d'importantes interventions exceptionnelles¹ des autorités monétaires américaines, européennes et japonaises pour maintenir la liquidité sur les marchés monétaires, marqués par des tensions sur les taux. Les autorités monétaires ont ensuite mis fin au mouvement de relèvement de leurs taux directeurs avant de procéder aux premières baisses (FED, BOE) qui se sont amplifiées en début d'année 2008 face aux risques de récession économique, en particulier aux Etats-Unis.



La Banque Centrale Européenne a ainsi relevé à deux reprises (de 25 points) ses taux directeurs au premier semestre 2007 (en mars et en juin), portant le taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement (REPO) de 3,50% en

¹ La Banque Centrale Européenne a ainsi injecté massivement des fonds sur le marché monétaire européen à compter d'août 2007 (94,8 milliards d'euros injecté le 9 août pour refinancer les banques de l'euro système) jusqu'à la fin de l'année (la dernière opération de refinancement a porté sur 348,6 milliards d'€ le 18 décembre). Des opérations similaires avaient été menées entre août et décembre 2007 par le comité d'open market du Système Fédéral de Réserve américain (FOMC), par la Banque d'Angleterre ou par la Banque centrale du Japon.

décembre 2006 à 4% et les deux autres taux directeurs encadrant le taux de soumission minimal¹ à 3% et à 5%. Depuis juin 2007, la Banque Centrale Européenne a maintenu ses taux directeurs inchangés, ce qui, en raison de l'abaissement des taux directeurs des principales autres banques centrales, a favorisé l'appréciation de l'euro contre les autres monnaies, notamment le dollar américain. Pour mémoire, la Banque Centrale Européenne avait engagé à partir du 6 décembre 2005 un cycle de resserrement monétaire pour contenir les risques d'inflation à moyen et long termes au sein de la zone euro. Le premier relèvement est intervenu le 6 décembre 2005, suivi de 5 autres de 25 points chacun en 2006.

Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

	08/03/06	15/06/06	09/08/06	11/10/06	13/12/07	14/03/07	13/06/07
Taux de soumission REPO	2,50%	2,75%	3,00%	3,25%	3,50%	3,75%	4,00%
Facilité de prêt marginal	3,50%	3,75%	4,00%	4,25%	4,50%	4,75%	5,00%
Facilité de dépôt	1,50%	1,75%	2,00%	2,25%	2,50%	2,75%	3,00%

Source : Banque Centrale Européenne

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système Fédéral de Réserve américain (FOMC), qui avait procédé en 2006 à quatre resserrements de 25 points pour porter le taux des "federal funds" à 5,25% (au 29 juin 2006), a engagé dès le début de la crise financière de l'été 2007 une politique d'abaissement de ses taux directeurs. Le FOMC les a ainsi abaissés à trois reprises au cours du deuxième semestre 2007 pour ramener le taux des "federal funds" à 4,25% le 11 décembre 2007.

De même, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE), qui avait relevé à quatre reprises en 2006 son "bank rate" pour le porter à 5,25% à fin décembre 2006, a poursuivi cette politique au premier semestre 2007 pour porter son "bank rate" à 5,75% en juillet 2007, avant de procéder à une baisse de 25 points le 5 décembre 2007.

La Banque Centrale du Japon (BOJ), qui avait pour sa part abandonné en 2006 sa politique de taux zéro initiée en 2001 et destinée à lutter contre la déflation, a relevé son taux directeur le 21 février 2007 pour le porter de 0,25% à 0,50%. Depuis cette date, la BOJ n'a pas modifié ses taux directeurs.

Enfin, la Banque Populaire de Chine (PBOC), qui avait maintenu ses taux directeurs inchangés à 5,58% depuis 2004 jusqu'à avril 2006, a procédé depuis le début de l'année 2007 à six relèvements² de son principal taux d'intervention (taux de prêt à un an) pour le porter à 7,29% en septembre 2007. En effet, la Chine se trouve confrontée à une surchauffe économique ainsi qu'à une envolée de ses marchés boursiers, qui se traduit par une poussée inflationniste importante que la banque centrale tente de contenir par un relèvement des conditions de crédit.

¹ Il s'agit du taux de la facilité de dépôt et celui de la facilité de prêt marginal.

² Par ailleurs, la PBOC a procédé depuis 2006 à de nombreux relèvements de ses taux de réserves obligatoires, qui atteignent à fin décembre 2007 un taux de 14,5% sur les ressources (contre 9% à fin décembre 2006).

2. LES TAUX CREDITEURS

La fixation des taux de rémunération des placements réglementés avait été fortement modifiée par le règlement n° 2003-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière du 24 juillet 2003, avec date d'application au 1er août 2003 et au 1er juillet 2004. Depuis le 1er juillet 2004, les taux de rémunération des placements réglementés ne sont plus fixés par décision du Gouvernement et du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, mais dépendent de l'évolution des taux de marché et du niveau de l'inflation enregistré en France. Les taux d'intérêt servis ont sensiblement progressé au cours des années 2007 et 2008 (+25 points de base en août 2007 et +50 points de base en février 2008) en liaison avec le renchérissement observé des taux de marché, suite aux relèvements successifs des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne, et à la remontée persistante de l'inflation en fin d'année 2007.

La hausse des taux d'intérêt des placements à taux réglementés aurait même dû être plus élevée que celle proposée au 1er février 2008 en application des méthodes de calcul automatique. Toutefois, une hausse significative du taux du livret A aurait renchéri de manière trop importante le financement du logement social et les pouvoirs publics français ont choisi de limiter la revalorisation de la rémunération du livret A à +50 points de base.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	01/08/05	01/02/06	01/08/06	01/08/07	01/02/08
Livret A	2,00%	2,25%	2,75%	3,00%	3,50%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,25%	1,50%	1,75%	2,00%	2,25%
Plan d'épargne-logement (PEL) **	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	3,00%	3,25%	3,75%	4,00%	4,25%
Livret de développement durable ***	2,00%	2,25%	2,75%	3,00%	3,50%

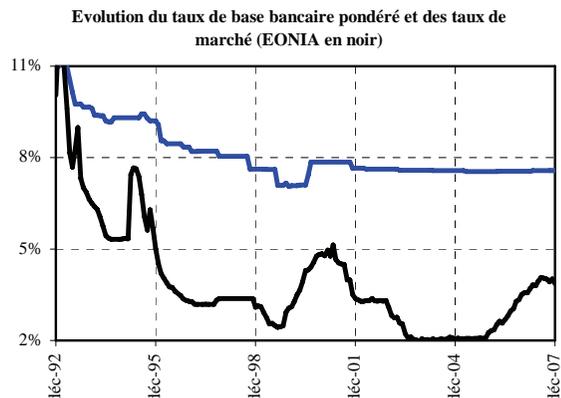
* hors prime de l'Etat ** hors prime de l'Etat depuis le 1er août 2004

3. LES TAUX DEBITEURS

3.1 Le taux de base bancaire

Le taux de base bancaire est un taux minimum de référence fixé librement par chaque établissement pour servir de base à la détermination du taux de rémunération d'un certain nombre de crédits octroyés à leurs clients.

Le taux de base bancaire pondéré des cinq banques locales (Banque de la Réunion, BNP Paribas



Réunion, BFC Océan Indien, BRED-BP et Caisse régionale du crédit agricole mutuel de la Réunion) n'a pas évolué au cours de l'année 2007. La dernière évolution des taux de base des banques (à la hausse) remonte ainsi à l'année 2000, où les banques avaient renchéri leurs conditions débitrices de base en liaison avec la remontée des taux enregistrée à cette période. Ce taux de référence, même s'il a perdu de son importance, est encore utilisé pour la tarification d'environ un tiers des crédits à court et moyen terme consentis aux entreprises. Les légères évolutions observées ces dernières années (7,57 % en décembre 2007 contre 7,5% en décembre 2006 et 7,54% en décembre 2005) proviennent simplement de la réactualisation de la pondération utilisée dans le calcul.

A fin 2006, les taux de base des différents établissements de crédit locaux se situent dans une fourchette allant de 6,60% à 8,65%. L'écart de taux constaté à cette date entre la Réunion et la métropole s'élevait à 1 point (6,60%)¹.

Evolution du taux de base bancaire moyen pondéré entre 1997 et 2007

en %

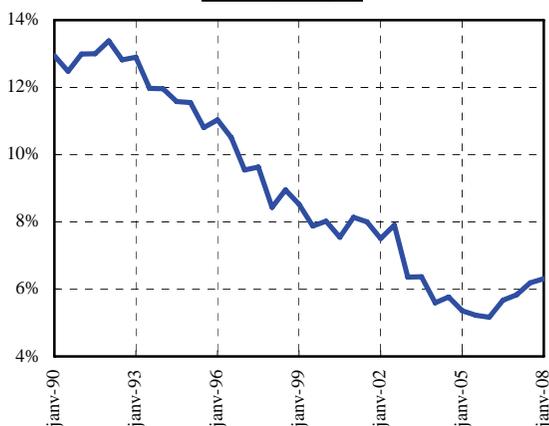
déc-97	déc-98	déc-99	déc-00	déc-01	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07
8,05	7,62	7,05	7,86	7,65	7,62	7,59	7,57	7,54	7,55	7,57

3.2 Le coût du crédit aux entreprises

L'Institut d'émission réalise une enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises au cours des mois de janvier et juillet de chaque année. Cette enquête concerne les cinq principales banques de la place (Banque de la Réunion, BNP Paribas Réunion, Banque française commerciale-Océan Indien, Banque régionale d'escompte et de dépôts - Banque Populaire et Caisse régionale du crédit agricole mutuel de la Réunion) et a pour objectif de suivre l'évolution des conditions débitrices offertes à la clientèle des entreprises. Il convient de préciser que sont exclus du champ de l'enquête les crédits aux collectivités, le crédit-bail, les prêts participatifs, les engagements par signature et tous les crédits bonifiés.

Le taux moyen pondéré global de l'ensemble des crédits octroyés aux entreprises à la Réunion atteint 6,31% en janvier 2008, en hausse de +48 points de base par rapport à l'année précédente (5,83% en janvier 2007). Le coût du crédit aux entreprises s'inscrit ainsi pour la

Evolution du coût du crédit (global) aux entreprises à la Réunion (5 banques)



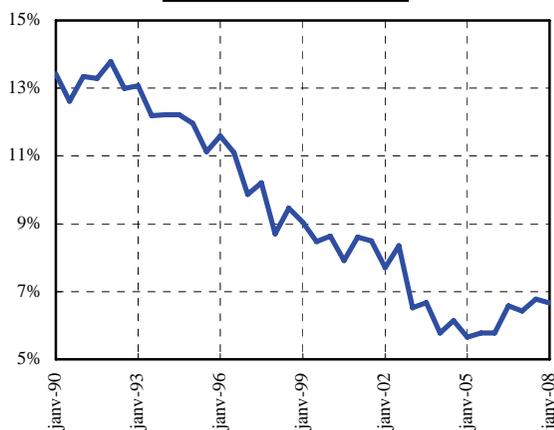
¹ Taux de base en France métropolitaine également inchangé depuis 2001 – même si l'augmentation des taux (+80 points de base) pratiquée en juillet 2000 a été suivie d'une baisse en octobre 2001 (-50 points de base), appliquée par un seul établissement à la Réunion.

deuxième année consécutive en hausse (+115 points de base au total). Cette remontée s'explique notamment par le renchérissement des conditions de refinancement sur le marché monétaire au cours de la période (+200 points de base en moyenne pour l'EONIA ou l'EURIBOR sur 2006 et 2007).

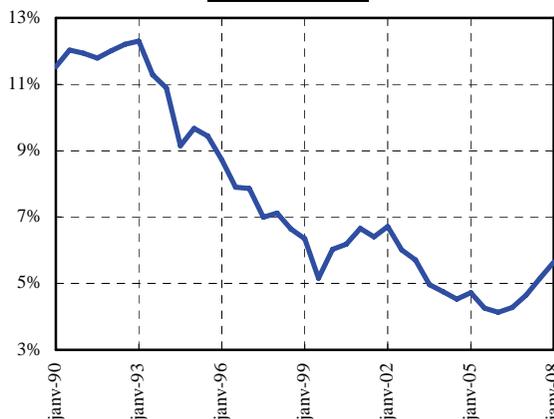
Coût du crédit aux entreprises - Evolution du taux moyen pondéré global							en %
	janv-03	janv-04	janv-05	janv-06	janv-07	juil-07	janv-08
Taux moyen pondéré global	6,36	5,59	5,36	5,16	5,83	6,19	6,31
Taux moyen à court terme	6,52	5,78	5,65	5,78	6,43	6,78	6,67
Taux moyen à terme	5,71	4,75	4,72	4,13	4,64	5,16	5,64

Ce mouvement de renchérissement des taux de crédit s'observe logiquement sur les conditions débitrices à court terme des cinq principales banques de la place (+24 points de base entre janvier 2007 et janvier 2008 après +65 points de base l'année précédente). Le taux moyen pondéré des crédits à court terme s'établit ainsi à 6,67% en janvier 2008. Cependant, si les taux appliqués à l'escompte commercial et aux autres crédits à court terme s'inscrivent en hausse sensible (respectivement +89 et +98 points de base entre janvier 2007 et janvier 2008), les découverts en compte refluent sur la même période (-71 points de base) après leur forte augmentation de l'année précédente (+160 points de base entre janvier 2006 et janvier 2007).

Evolution des taux de crédit aux entreprises à court terme à la Réunion (5 banques)



Evolution des taux de crédit aux entreprises à terme à la Réunion (5 banques)



Les taux appliqués aux financements à moyen et long terme par les cinq banques évoluent également à la hausse (+100 points de base entre janvier 2007 et janvier 2008 après +51 points de base au cours de l'année précédente) pour atteindre 5,64% en janvier 2008 (contre 4,64% en janvier 2006).

En métropole, les conditions débitrices appliquées aux crédits aux entreprises se sont également sensiblement renchériées au cours des années 2006 et 2007, avec des augmentations de plus de 100 points

de base pour certains types de crédits. Il peut ainsi être observé un nouveau resserrement des écarts entre les taux des crédits consentis dans le département avec ceux octroyés en métropole. La différence, comprise entre +167 points de base pour les découverts en compte et +55 points de base pour les crédits à terme, demeure toutefois défavorable aux entreprises réunionnaises. L'importance de ces écarts doit toutefois être appréciée avec prudence dans la mesure où les échantillons étudiés par la Banque de France incluent des entreprises de taille plus importante avec des crédits d'un montant plus élevé. Par ailleurs, les échantillons sur lesquels travaille l'IEDOM sont également plus restreints que ceux de la Banque de France, tant en nombre d'établissements interrogés, qu'en nombre de concours analysés (1 000 à 1 500 déclarations par enquête IEDOM contre plus de 20 000 déclarations pour celles de la Banque de France).

Evolution des taux moyens pondérés du crédit aux entreprises

en %

Taux moyens		Janv. 2002	Janv. 2003	Janv. 2004	Janv. 2005	Janv. 2006	Janv. 2007	Janv. 2008
Escompte	Réunion	7,90	6,40	5,58	5,98	5,56	5,69	6,58
	Métropole	5,14	4,82	4,18	3,79	3,79	4,34	5,35
	<i>Ecart</i>	2,76	1,58	1,40	2,19	1,77	1,35	1,23
Découvert	Réunion	8,22	6,65	6,22	5,52	6,06	7,67	6,96
	Métropole	4,94	4,84	3,53	4,14	3,57	4,68	5,29
	<i>Ecart</i>	3,28	1,81	2,69	1,38	2,49	2,99	1,67
Autres crédits à court terme	Réunion	5,94	6,32	4,23	5,49	5,64	5,35	6,33
	Métropole	4,11	3,88	3,17	2,91	2,85	4,07	5,13
	<i>Ecart</i>	1,83	2,44	1,06	2,58	2,79	1,28	1,20
Crédits à moyen et long terme	Réunion	6,71	5,71	4,75	4,72	4,13	4,64	5,64
	Métropole	5,12	4,65	3,42	3,46	3,03	4,32	5,09
	<i>Ecart</i>	1,59	1,06	1,33	1,26	1,10	0,32	0,55

NB : Les taux moyens pour la métropole sont calculés par la Banque de France et publiés chaque trimestre.

4. LES TAUX DE L'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Certaines de ces dispositions ont été récemment modifiées par la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME :

- L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.
- L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

Catégories de crédit		Plafonds de l'usure applicables à compter de				
		janv-07	avr-07	juil-07	oct-07	janv-08
Particuliers	Prêts immobiliers					
	- Prêts à taux fixe	6,39%	6,27%	6,41%	6,63%	7,12%
	- Prêts à taux variable	6,12%	6,24%	6,53%	6,72%	7,05%
	- Prêts relais	6,21%	6,35%	6,48%	6,53%	7,00%
	Autres prêts					
	- Prêts d'un montant < ou = à 1.524 euros *	20,76%	20,33%	20,39%	20,49%	20,88%
	- Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1.524 euros	8,44%	8,72%	8,93%	9,04%	9,39%
- Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament > à 1.524 euros (*)	19,07%	19,25%	19,85%	19,80%	20,16%	
Prof.	- Découverts en compte (**)	14,19%	14,44%	14,48%	14,61%	14,71%

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Conformément aux attentes du législateur, un rapport récent de la Banque de France¹ révèle que la suppression du régime des taux d'usure pour les entreprises (à l'exception des découverts) a exercé une incidence globalement favorable sur le financement des PME et qu'elle n'a pas produit les effets pervers que d'aucuns pouvaient redouter.

- elle a facilité l'accès au crédit des PME, et plus particulièrement des très petites entreprises et des unités de création récente, ce dont témoigne l'évolution du nombre de crédits consentis comme des montants octroyés ;
- elle a conduit prêteurs et emprunteurs à délaisser les solutions palliatives précédemment utilisées pour revenir aux crédits traditionnels ;
- elle a favorisé l'élargissement de l'accès des entreprises au crédit sans pour autant accroître, comme cela pouvait parfois être craint, le risque de défaut supporté par les

¹ La loi du 2 août 2005 avait chargé la Banque de France d'évaluer les incidences de cette réforme sur les modalités de financement des entreprises. Le rapport datant de décembre 2006 remis au Parlement est consultable sur le site de la Banque de France : « Les incidences de la réforme de l'usure sur les modalités de financement des petites et moyennes entreprises »

http://www.banque-france.fr/fr/stat_conjoncture/telechar/stat_mone/rapport_bdf_28_12_2006.pdf

banques : celles-ci ont en effet continué dans l'ensemble à gérer avec rigueur leur risque de crédit et ont par ailleurs maintenu un niveau de concurrence élevé sur le marché du crédit aux PME, dans un contexte, il est vrai, où la demande de crédit des entreprises a été tempérée par un recours accru à l'autofinancement ;

- elle a permis aux établissements de crédit de mieux sélectionner les emprunteurs et de tarifier leurs crédits en prenant mieux en compte le coût marginal du risque ; les réponses aux enquêtes ont en outre montré que la réforme n'a pas fait augmenter significativement le taux de défaut des PME les plus risquées.

La Banque de France note que cette évolution est intervenue dans un contexte où la préparation de la mise en œuvre de l'accord de Bâle II a permis aux établissements bancaires de mieux évaluer leur risque de crédit.

Selon le rapport de la Banque de France, ce constat laisse à penser que si la déréglementation de l'usure devait être poursuivie, ou le dispositif actuel assoupli, ce pourrait être sur des segments de marché déjà très concurrentiels ou en accompagnant ces mesures de dispositions visant à renforcer la concurrence. Si les leçons tirées du financement des PME ne sont pas directement transposables aux crédits aux particuliers (d'autres critères que des considérations purement économiques doivent être également pris en considération : solidarité, coût humain de l'exclusion financière, surendettement...), une réflexion sur ce thème pourrait être conduite, qui pourrait notamment concerner des financements tels que les crédits à l'habitat ou les prêts de petits montants assortis de taux effectifs globaux (TEG) élevés dont des signatures solvables sont aujourd'hui écartées du fait de la contrainte exercée par les seuils d'usure. L'avis du Comité consultatif du secteur financier du 16 mai 2006 évoque à cet égard quelques axes de réforme.

§ 2. LA SITUATION AGREGÉE DES BANQUES ET L'ANALYSE DES RISQUES

Les données publiées dans cette troisième section sont différentes de celles utilisées dans la deuxième section sur le suivi des actifs financiers collectés et des crédits consentis à la clientèle. En effet, la situation agrégée des banques cumule les bilans de seulement six établissements bancaires de la place¹, alors que le suivi des dépôts collectés et des crédits consentis à la clientèle s'appuie sur les données de l'ensemble des établissements de crédit intervenant à la Réunion (zone ou hors zone). La présente analyse est établie sur la base des documents territoriaux propres au département, dans l'attente de l'approbation des bilans publiables.

Progression du total de bilan agrégé des banques

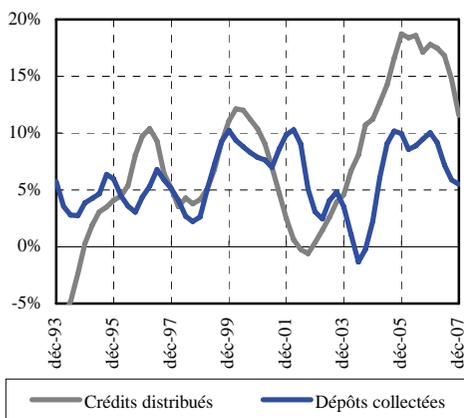
en millions d'€

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	07/06
3 banques commerciales	2 637	2 726	3 332	3 719	4 129	4 665	13,0%
3 banques mutualistes	2 981	3 376	3 990	4 676	5 255	6 087	15,8%
Ensemble des banques	5 618	6 102	7 322	8 394	9 384	10 752	14,6%

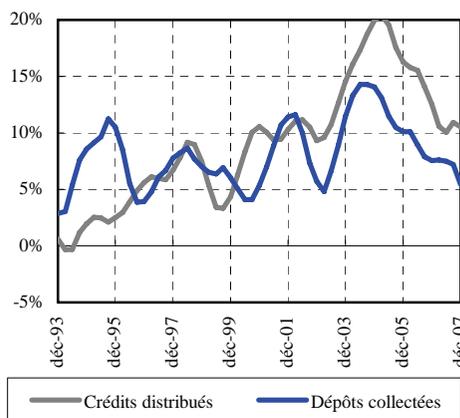
Au 31 décembre 2007, le bilan agrégé des six banques locales affiche une hausse de +14,6%, supérieure à celle enregistrée l'année précédente (+11,8% en 2006) mais comparable à celles des années précédentes (+14,7% en 2005 et +20,0% en 2004). Les graphiques ci-dessous retracent l'évolution des encours de crédits distribués et des ressources collectées pour les deux familles d'établissements (banques commerciales et mutualistes).

Evolution lissée en glissement annuel

**Concours consentis et dépôts collectés (3
banques commerciales)**



**Concours consentis et dépôts collectés (3
banques mutualistes)**



¹ A savoir trois banques commerciales (Banque de la Réunion, BNP Paribas Réunion, Banque française commerciale-Océan Indien) et trois banques mutualistes (Caisse régionale du crédit agricole mutuel de la Réunion, BRED Banque Populaire et Caisse régionale de crédit maritime mutuel d'Outre-Mer).

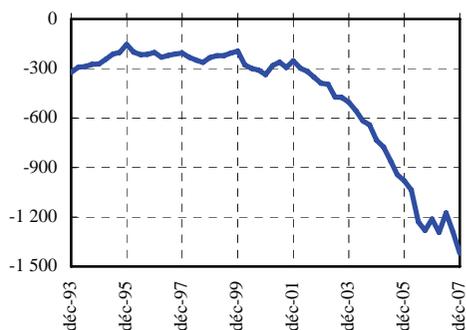
Les deux groupes d'établissements bancaires présentent au cours de ces dernières années des rythmes de progression des crédits consentis régulièrement supérieurs à ceux des dépôts collectés. Il est intéressant de relever la nette décélération de la hausse des encours de crédits intervenue depuis 2005 où le rythme de progression se situait à près de +20% en glissement annuel, ramené à environ +10% à fin 2007. La comparaison des évolutions des concours consentis et des dépôts collectés permet également d'observer la forte corrélation existant entre ces deux variables.

La progression observée de l'écart entre les dépôts collectés et les crédits consentis a démarré en début d'année 2002 pour les banques mutualistes, et en fin d'année 2003 pour les banques commerciales. En effet, jusqu'au début de la décennie, le déficit des opérations avec la clientèle demeurait limité pour les deux groupes d'établissements, en deçà de 300 millions d'€. D'autre part, il est utile de préciser que les dépôts collectés dont il est question, ne correspondent qu'aux ressources inscrites au bilan des établissements de crédit (ainsi que l'épargne collectée par le Crédit Agricole pour le compte de la CNCA). Les titres boursiers, les OPCVM détenus par les agents économiques dans le cadre de PEA ou de comptes-titres, ainsi que les placements sous forme d'assurance-vie, ne sont pas intégrés dans cette analyse, ainsi que dans les analyses qui suivent. Ces placements ne correspondent en effet pas à des ressources à la disposition des établissements de crédit pour équilibrer les crédits qu'ils consentent à leur clientèle. De même, les opérations de titrisation réalisées par les établissements de crédit étudiés (l'encours de crédits titrisés s'établit à 254 millions d'€ au 31 décembre 2007) ne sont pas réintégrées dans ces analyses (ils ont cependant été retenus pour le seul suivi de l'évolution des concours en variations annuelles).

**Ecart entre collecte et crédits
(3 banques commerciales)**



**Ecarts entre collecte et crédits
(3 banques mutualistes)**



1. LA STRUCTURE DU BILAN AGREGÉ

L'analyse de la structure du bilan agrégé fait ressortir la prépondérance des opérations avec la clientèle, aussi bien à l'actif (75,6% en 2007) qu'au passif (53,4%), traduisant une forte activité d'intermédiation.

Structure du bilan agrégé des banques

en millions d'€

ACTIF					PASSIF			
2004	2005	2006	2007		2004	2005	2006	2007
16,0%	15,4%	13,6%	16,8%	Opérations de trésorerie	26,1%	29,5%	31,5%	35,7%
75,1%	76,8%	78,1%	75,6%	Opérations avec la clientèle	61,5%	59,1%	57,4%	53,4%
8,9%	7,8%	8,3%	7,6%	Autres opérations	12,4%	11,4%	11,1%	10,9%
7 322	8 394	9 384	10 752	Total	7 322	8 394	9 384	10 752

Par comparaison, pour l'ensemble des établissements de crédits de la métropole, les opérations avec la clientèle à l'actif (emplois) représentaient 33% du total de bilan à fin 2003, ce rapport atteignant près de 50% pour les seules banques mutualistes. La différence essentielle de structure de bilan provient des opérations sur titres (titres de transaction, de placement ou d'investissement détenus ou prêtés) qui représentaient 30% de l'actif et 33% du passif pour l'ensemble des établissements de crédit de métropole en 2003, contre moins de 1% pour les banques réunionnaises.

En ce qui concerne le poids plus faible des opérations avec la clientèle sur le total du passif (ressources), l'écart croissant observé entre l'épargne collectée et les crédits octroyés au niveau des deux groupes d'établissements implique un recours croissant aux refinancements interbancaires, le plus souvent apportés par les groupes auxquels ces établissements bancaires appartiennent. Le poids des opérations interbancaires au bilan de ces six banques est ainsi passé de 17,0% en 2001 à 26,1% en 2004 et 35,7% en 2007 ; les opérations avec la clientèle au passif étant ramenées au cours de la même période de 69,5% (2001) à 53,4% (2007).

S'agissant des opérations de hors bilan, le volume des engagements et des garanties donnés à la clientèle a continué de progresser en 2007 (+9,5% après +32,9% en 2006 et +16,9% en 2005) pour atteindre 1,7 milliard d'€.

Engagements et garanties de hors bilan

en millions d'€

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Donnés à la clientèle	834,7	922,6	1 018,4	1 190,7	1 582,4	1 732,6	9,5%
(dt) Ouverture de crédit	50,2%	56,2%	59,7%	58,9%	57,7%	52,1%	-
(dt) Garanties données	49,8%	43,8%	40,3%	41,1%	42,3%	47,9%	-
Banques commerciales	46,4%	50,5%	52,8%	49,9%	49,3%	49,5%	-
Banques mutualistes	53,6%	49,5%	47,2%	50,1%	50,7%	50,5%	-

2. LE SOLDE PAR TYPE D'OPERATIONS

Comme précédemment indiqué, les six établissements bancaires étudiés présentent une insuffisance des ressources bilancielle (hors titres et assurance vie) collectées par rapport aux crédits consentis, en raison notamment de leur effort en matière de distribution de concours à la clientèle. Le déficit des opérations avec la clientèle s'établit à -2,4 milliards d'€ à fin 2007 contre -1,9 milliard d'€ à fin 2006. Il en résulte une hausse parallèle du recours aux

refinancements interbancaires, dont le solde passe de 1,7 milliard d'€ en 2006 à 2,0 milliards d'€ en 2007.

Solde par type d'opération (six établissements bancaires)						en millions d'€
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Opérations de trésorerie	249	366	739	1 180	1 677	2 039
Opérations avec la clientèle	-431	-583	-999	-1 480	-1 941	-2 396
Autres opérations	182	216	260	300	264	357
Ressources (+), Emplois (-)						

Les trois banques mutualistes présentent un déficit des opérations avec la clientèle (-1,4 milliard d'€ en 2007 contre -1,2 milliard d'€ en 2006) plus prononcé que les trois banques commerciales (-1,0 milliard d'€ en 2007 contre -0,7 milliard d'€ en 2006).

Les sociétés non financières affichent le plus important déficit des opérations à la clientèle en 2007 (-1,6 milliard d'€ contre -1,2 milliard d'€ en 2006), qui représente les deux tiers du déficit total pour tous les agents économiques. Les particuliers présentent pour leur part un déficit de -0,2 milliard d'€ en 2007 (en amélioration par rapport à 2006 où il atteignait -0,3 milliard d'€). L'amélioration concerne tout particulièrement les banques mutualistes, en raison d'opérations de titrisation de crédits à l'habitat sur la clientèle des particuliers réalisées au cours de l'année 2007.

(dt) Solde des opérations avec la clientèle par agent économique						en millions d'€
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Trois banques commerciales	-42	-78	-264	-501	-729	-976
Trois banques mutualistes	-389	-505	-735	-980	-1 212	-1 420
Sociétés non financières	-677	-727	-899	-1 021	-1 237	-1 556
Entrepreneurs individuels	-184	-157	-251	-343	-307	-315
Particuliers	489	352	243	-28	-326	-209
Autres agents économiques	-59	-50	-92	-89	-71	-315
Ressources (+), Emplois (-)						

Les banques commerciales, qui étaient prêteuses nettes sur le marché interbancaire jusqu'en 2003, sont emprunteuses nettes à hauteur de 0,7 milliard d'€ en 2007 (après 0,5 milliard d'€ en 2006). S'agissant des trois banques mutualistes, leur position emprunteuse nette continue de s'accroître à 1,4 milliard d'€ en 2007 (1,2 milliard d'€ en 2006).

Détail du solde des opérations de trésorerie (marché interbancaire)						en millions d'€	
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Banques commerciales	-11	-148	-71	120	290	499	669
Banques mutualistes	207	397	438	619	890	1 178	1 369
Ressources (+), Emplois (-)							

Le financement du déficit des opérations clientèle, qui atteint 19,0% du total du bilan agrégé en 2007 (contre 17,9% en 2006 et 14,1% en 2005), a été assuré en 2007 à la fois par un recours plus important aux emprunts interbancaires et de trésorerie auprès des établissements installés hors du département (sièges, succursales et réseaux), dont les encours progressent de

+9,4% (en 2007) pour atteindre 2,2 milliard d'€ (après +45,2% en 2007 et +64,9% en 2005), et à la fois par une diminution du refinancement des autres établissements de crédit du système bancaire local.

Composition du solde des opérations de trésorerie en millions d'€

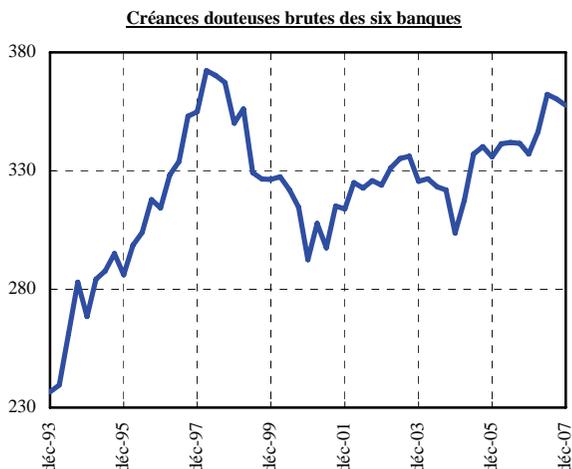
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
- avec les EC locaux	20	27	4	-66	-199	-13
- avec les EC hors zone	327	443	820	1 074	1 593	1 945
- avec siège et succursales	18	22	28	324	437	277
- caisse & réserves obligatoires	-116	-125	-113	-152	-155	-169
- refinancement IEDOM	0	0	0	0	0	0
Solde des opérations de trésorerie	249	366	739	1 180	1 677	2 039

Ressources (+), Emplois (-)

3. L'EVOLUTION DES RISQUES

Les créances douteuses brutes portées par les six banques étudiées ont légèrement augmenté (+6,1%) au cours de l'année 2007 pour atteindre 358 millions d'€ (contre +0,3% seulement en 2006), avec une dégradation un peu plus marquée pour les trois banques mutualistes (+8,1%) que pour les trois banques commerciales (+5,0%).

Les six banques étudiées portent une proportion de 68% des créances douteuses brutes totales détenues par le système bancaire local, alors qu'elles consentent 72% du total des concours bruts octroyés. Les trois banques commerciales étudiées supportent pour leur part 63% des créances douteuses brutes portées par les six banques, et 43% du total des créances douteuses brutes du système bancaire local (pour 33% des crédits consentis). Les trois banques mutualistes étudiées en portent quant à elles 25% (pour 39% des crédits consentis).

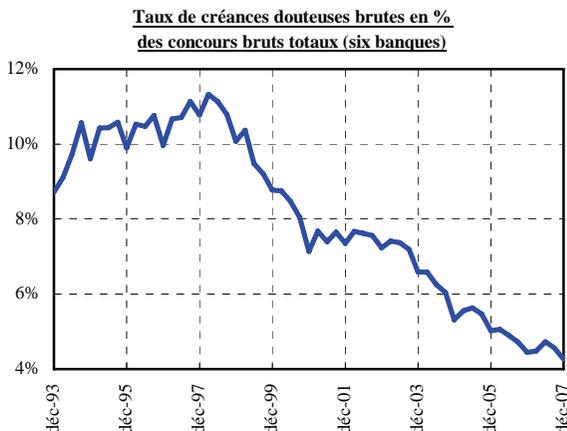


Evolution des créances douteuses des six banques

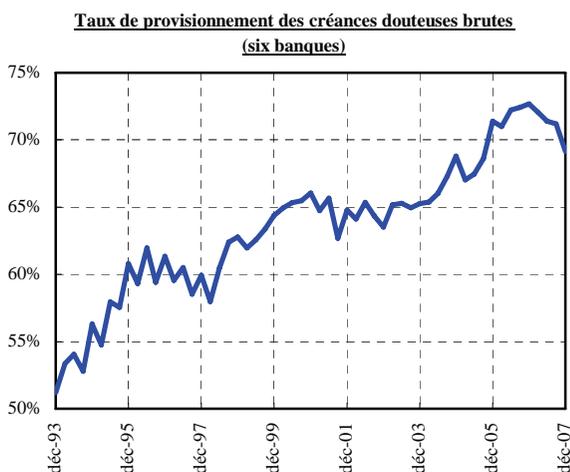
en millions d'€

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Ensemble des Banques							
Créances douteuses brutes	324	326	304	336	337	358	6,1%
Taux de provisionnement	63,5%	65,3%	68,8%	71,4%	72,7%	69,2%	-
Douteux bruts / Concours bruts totaux	7,2%	6,6%	5,3%	5,0%	4,4%	4,3%	-
Trois Banques Commerciales							
Créances douteuses brutes	228	225	207	212	213	224	5,0%
Taux de provisionnement	59,0%	60,7%	65,5%	70,0%	71,1%	65,1%	-
Douteux bruts / Concours bruts totaux	10,7%	10,0%	8,2%	7,2%	6,3%	5,9%	-
Trois Banques Mutualistes							
Créances douteuses brutes	95	101	97	124	124	134	8,1%
Taux de provisionnement	74,4%	75,4%	75,8%	73,7%	75,3%	75,9%	-
Douteux bruts / Concours bruts totaux	4,1%	3,7%	3,0%	3,3%	3,0%	2,9%	-

Rapporté aux concours bruts consentis, le poids des créances douteuses brutes des six banques étudiées continue de décroître en 2007 pour atteindre 4,3% contre 4,4% en décembre 2006 et 5,0% en décembre 2005. Cet agrégat, appelé taux de créances douteuses ou compromises, traduit le niveau du risque de contrepartie encouru par la place bancaire. Celui-ci diminue ainsi régulièrement depuis plusieurs années après avoir atteint un maximum de 11,3% en mars 1998. Pour mémoire, le taux de risque de l'ensemble de la place (tous établissements de crédit locaux) ressort à 4,5 % au 31 décembre 2007.



Le taux de provisionnement des créances douteuses brutes, qui reflète la couverture du risque encouru par des provisions pour défaut de paiement, s'est détérioré en 2007 pour atteindre 69,2% (contre 72,7% en 2006 et 71,4% en décembre 2005) après de nombreuses années d'amélioration pratiquement continues. Cette dégradation de ce taux de provisionnement concerne uniquement les trois banques commerciales, pour lesquelles ce taux recule de 6 points pour s'établir à 65,1% contre 71,1% à fin décembre 2006. Les trois banques mutualistes affichent toujours un taux de provisionnement beaucoup plus élevé que leurs consœurs commerciales, qui atteint 75,9% à fin 2007, en amélioration de 0,6 point par rapport à l'année précédente.



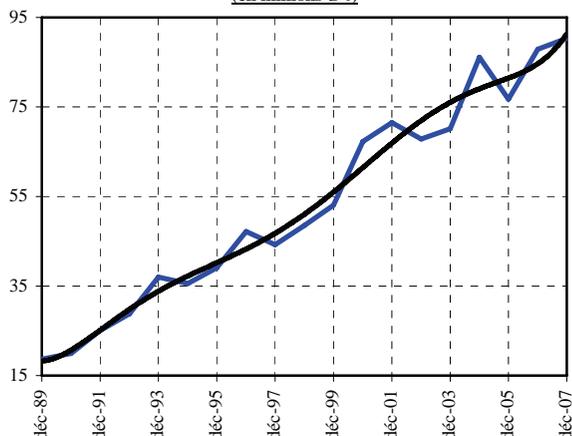
§ 3. LA SITUATION FINANCIERE DES BANQUES LOCALES

Avertissement : Les résultats des banques au 31 décembre 2007 ont été établis à partir de documents provisoires dans l'attente de l'approbation des comptes publiables. Les mêmes six établissements de crédit¹ sont retenus pour cette étude.

Les six banques locales ont dégagé un résultat net après impôt de +90,4 millions d'euros sur l'exercice 2007, en hausse de +2,8% par rapport à l'exercice 2006 (87,9 millions d'€) contre +14,5% précédemment.

La rentabilité affichée par les six banques locales réunionnaises est restée satisfaisante en 2007, mais en stagnation par rapport à l'année précédente sur un certain nombre d'indicateurs. Le produit net bancaire (PNB) s'inscrit ainsi en léger recul (-0,3%) en 2007 pour la première fois depuis de nombreuses années, de même que le résultat d'exploitation (RE) ou le résultat courant avant impôt (RCAI). Les six banques locales demeurent confrontées à un 'effet de ciseaux' entre un coût de leurs ressources en forte hausse et un rendement de leurs emplois en stagnation ou en faible croissance. Par ailleurs, les résultats des six banques locales demeurent marqués par un effort de provisionnement et par un coût du risque élevés.

Résultat net des six banques locales
(en millions d'€)



Soldes intermédiaires de gestion du compte de résultat des banques

(millions d'€)	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Produit Net Bancaire	292,4	310,3	340,7	346,9	381,7	380,7	-0,3%
Résultat Brut d'Exploitation	111,0	123,1	136,0	135,7	153,1	161,5	5,5%
Résultat d'exploitation	103,4	110,1	137,7	94,7	137,8	135,2	-1,9%
Résultat courant avant impôt	103,5	113,7	131,2	90,9	131,3	127,9	-2,6%
Résultat Net	67,8	70,1	86,1	76,7	87,9	90,4	2,8%

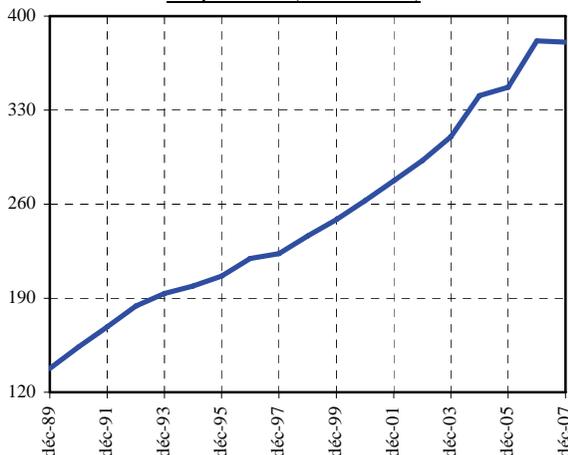
¹ A savoir trois banques commerciales (Banque de la Réunion, BNP Paribas Réunion, Banque française commerciale-Océan Indien) et trois banques mutualistes (Caisse régionale du crédit agricole mutuel de la Réunion, BRED Banque Populaire et Caisse régionale de crédit maritime mutuel de la Réunion). La CEPAC Réunion, la Banque Postale et Groupama Banque ne sont pas intégrées dans cette étude ; leurs comptes de résultat n'étant pas disponibles ou n'intégrant pas certaines charges de structure.

1. L'ANALYSE DE LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE

1.1 L'évolution récente du produit net bancaire

Dans l'histoire du système bancaire local, 2007 représente l'une des rares années (la première depuis 1990) où le produit net bancaire (PNB), qui correspond à la marge brute dégagée par les activités bancaires, a diminué (-0,3%). Dans le passé récent, de faibles progressions du PNB avaient été enregistrées en 2005 (+1,8%) et en 1997 (+1,6%). Pour mémoire, en 2006, le PNB des six banques locales avait progressé de +10,0%.

Produit net bancaire des six banques locales (en millions d'€)



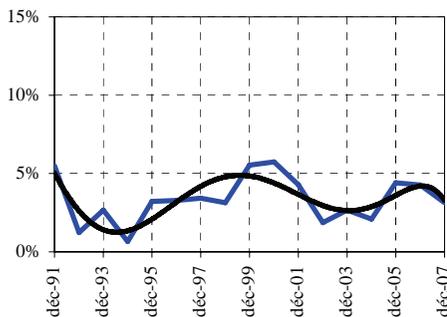
Evolution du produit net bancaire

(millions d'€)	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Produit Net Bancaire	292,4	310,3	340,7	346,9	381,7	380,7
Variation annuelle	5,4%	6,1%	9,8%	1,8%	10,0%	-0,3%
(dt) Banques commerciales	52,6%	49,3%	48,3%	47,2%	45,6%	48,8%
(dt) Banques mutualistes	47,4%	50,7%	51,7%	52,8%	54,4%	51,2%

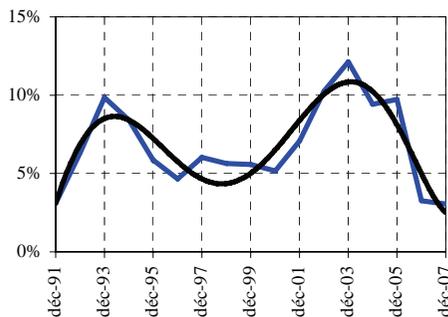
Le PNB des trois banques mutualistes, qui avait fortement progressé en 2006 (+13,3%), a enregistré un net recul en 2007 (-6,2%). A l'inverse, les trois banques commerciales ont affiché un taux de croissance stable de leur PNB au cours des deux dernières années (+6,8% en 2007 et +6,4% en 2006) après une légère baisse en 2005 (-0,5%).

Croissance du PNB en glissement annuel (évolution sur encours lissés en moyenne mobile d'ordre 3)

Banques commerciales



Banques mutualistes



Il est intéressant d'observer que sur les dernières années, les trois banques mutualistes ont régulièrement enregistré des taux de variation de leur PNB largement supérieurs à celui des trois banques commerciales. Il peut également être noté une déconnexion dans les évolutions du PNB de ces deux groupes d'établissements ; les phases rencontrées par ces établissements étant inversées jusqu'en 2007, où le PNB des deux groupes a tendance à ralentir simultanément.

La diminution du produit net bancaire des six banques locales enregistrée en 2007 trouve son explication dans la progression extrêmement rapide des charges d'exploitation bancaire sur opérations avec la clientèle et interbancaires (+68 millions d'€ soit +39,2% en 2007 après +26,0% en 2006 et +21,8% en 2005) en comparaison de celle des produits d'exploitation bancaire sur les mêmes opérations (+61 millions d'€ soit +13,5% après +11,7% en 2006 et +10,9% en 2005).

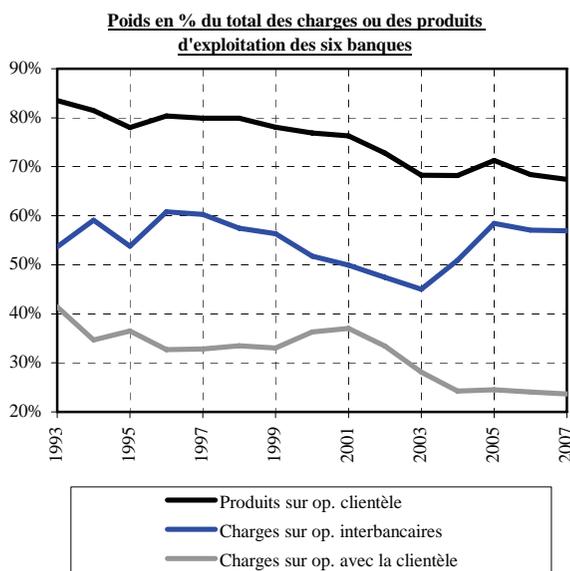
Décomposition de l'évolution du produit net bancaire

(millions d'€)	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Produits d'exploitation bancaire	426,3	449,8	477,4	501,4	576,2	664,4	15,3%
(dt) Op. interbancaires et clientèle	341,4	340,2	362,2	401,6	448,5	509,2	13,5%
Charges d'exploitation bancaire	137,3	149,1	148,1	163,5	212,2	297,5	40,2%
(dt) Op. interbancaires et clientèle	114,0	109,8	112,4	136,9	172,5	240,1	39,2%
Autres produits & charges	3,4	9,5	11,4	9,0	17,7	13,8	-22,1%
Produit Net Bancaire	292,4	310,3	340,7	346,9	381,7	380,7	-0,3%

1.2 La structure du produit net bancaire

Les produits générés sur les opérations avec la clientèle représentent la principale composante des produits d'exploitation bancaire (67,4% en 2007 après 68,4% en 2006 et 71,3% en 2005). Pour mémoire, ils constituaient 83,5% du total des produits d'exploitation bancaire en 1993 soit une diminution de -16,1 points.

En ce qui concerne les charges d'exploitation bancaire, les charges sur les refinancements interbancaires en constituent le plus important poste (57,0% en 2007 et en 2006 contre 45,0% en 2003). Inversement, le poids des charges sur les opérations clientèle (rémunération des placements de la clientèle) dans



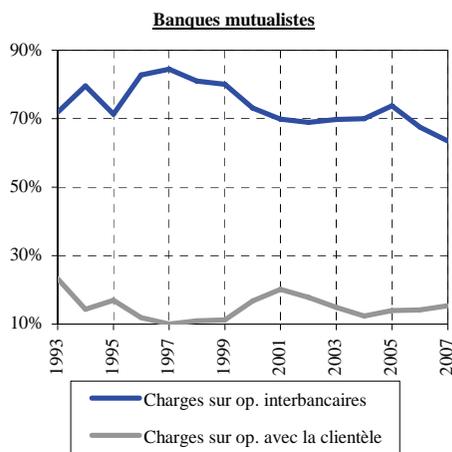
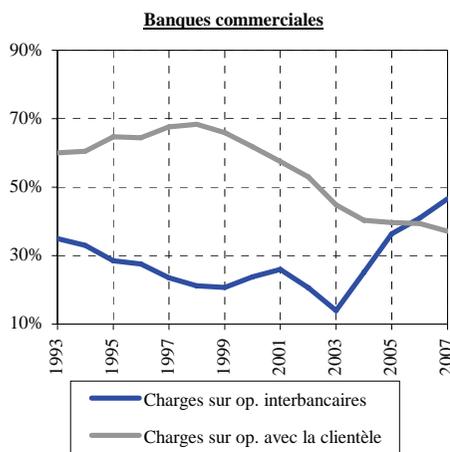
le total des charges d'exploitation a sensiblement diminué entre 2001 et 2004 (24,2% en 2004 contre 37,0% en 2001) pour se stabiliser depuis (23,7% en 2007). Ces évolutions s'expliquent à la fois par le recours croissant des six banques à des refinancements interbancaires, en substitution des dépôts collectés auprès de la clientèle, mais également par l'effet de la remontée des taux d'intérêt sur le coût du refinancement.

Structure du produit net bancaire

Charges					Produits			
2004	2005	2006	2007		2004	2005	2006	2007
50,9%	58,4%	57,0%	57,0%	Opérations interbancaires	5,7%	7,2%	7,0%	7,7%
20,0%	19,7%	17,6%	17,0%	Opérations avec la clientèle	68,2%	71,3%	68,4%	67,4%
4,2%	4,8%	6,4%	6,6%	Opérations sur titres	3,2%	1,8%	2,0%	2,5%
24,9%	17,1%	18,9%	19,4%	Opérations diverses	22,9%	19,8%	22,6%	22,4%
149,6	165,1	212,8	297,8	Total	490,3	512,0	594,5	678,5

Les trois banques commerciales et les trois banques mutualistes présentent d'importantes différences au niveau du poids de ces deux types de charges dans le total des charges d'exploitation bancaire, qui s'expliquent notamment par des différences de structure de collecte d'épargne et d'importance du déséquilibre entre crédits et collecte. Le poids des charges sur opérations avec la clientèle a ainsi toujours été faible mais stable pour les trois banques mutualistes (15,3% en 2007) alors qu'il a été historiquement élevé pour les trois banques commerciales (68,3% en 1998) mais s'inscrit en baisse constante depuis lors (37,1% en 2007). A l'inverse, les charges sur opérations interbancaires sont élevées pour les trois banques mutualistes (63,4% en 2007) mais s'inscrivent en baisse tendancielle tandis que leur poids progresse sensiblement pour les trois banques commerciales depuis 2003 passant de 13,9% (en 2003) à 46,6% (en 2007).

Poids des charges sur opérations interbancaires et sur opérations avec la clientèle en % du total des charges d'exploitation



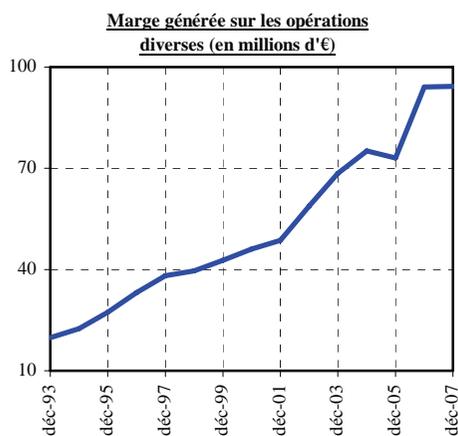
La diminution du PNB au cours de l'année 2007 s'explique ainsi notamment par l'accroissement significatif du coût des refinancements interbancaires, dont le solde total se

dégrade de -38,2 millions d'€ entre 2006 et 2007 pour les six banques locales (de -79,5 millions d'€ en 2006 à -117,7 millions d'€ en 2007).

Evolution des soldes par type d'opérations

Banques commerciales					Banques mutualistes			
2004	2005	2006	2007		2004	2005	2006	2007
3,3	-2,8	-13,2	-29,2	Opérations interbancaires	-51,5	-57,1	-66,3	-88,6
132,7	146,6	167,5	187,4	Opérations avec la clientèle	171,6	185,8	201,6	219,2
1,0	0,3	-4,5	-5,4	Opérations sur titres	8,4	0,8	2,6	2,8
27,4	19,4	24,3	33,0	Opérations diverses	47,8	53,7	69,8	61,3
164,5	163,6	174,0	185,9	Produit net bancaire	176,2	183,3	207,7	194,8

Les produits nets sur les opérations diverses et sur les opérations sur titres atteignent +91,8 millions d'€ sur l'ensemble de l'exercice 2007 pour les six banques locales, soit une légère baisse de -0,3% par rapport à 2006 où ils atteignaient +92,1 millions d'€ (en hausse de +24,1% par rapport à 2005). Leur recul explique ainsi pour partie la diminution du PNB au cours de cet exercice.



Une autre différence de structure du PNB entre les trois banques commerciales étudiées et les trois banques mutualistes concerne le poids de ces produits nets sur opérations diverses, qui représentent 18% du PNB pour les trois banques commerciales et 31% pour les trois banques mutualistes.

Poids des commissions et des prestations diverses dans le produit net bancaire

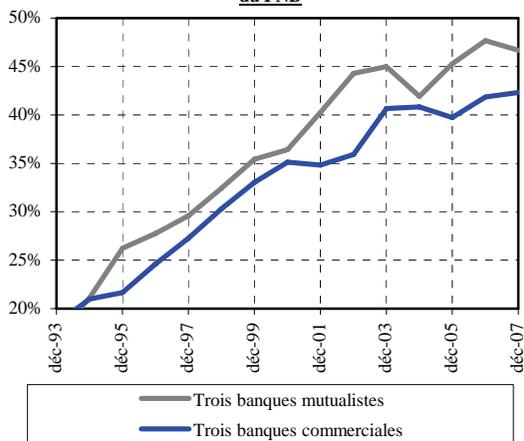
(millions d'€)	Banques commerciales			Banques mutualistes		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Produit Net Bancaire	163,6	174,0	185,9	183,3	207,7	194,8
Commissions nettes	45,6 (28%)	48,5 (28%)	45,6 (25%)	29,3 (16%)	29,2 (14%)	29,7 (15%)
Produits nets divers	19,4 (12%)	24,3 (14%)	33,0 (18%)	53,7 (29%)	69,8 (34%)	61,3 (31%)

Ces produits nets divers regroupent essentiellement les produits et charges issus de l'activité des services financiers (monétique, frais de tenue de compte, commissions sur opérations de change et taux ...) ainsi que les commissions sur les opérations d'assurance décès sur crédits.

S'agissant des commissions nettes perçues sur les crédits, qui sont intégrées dans les produits sur opérations avec la clientèle (ainsi que celles concernant les opérations interbancaires), celles-ci s'inscrivent en baisse entre 2006 et 2007 de -3,2% à 75,3 millions d'€, après de nombreuses années de progressions ininterrompues (+3,9% en 2006 et +13,7% en 2005). Cette baisse des commissions nettes a touché essentiellement les trois banques commerciales.

Au total, l'ensemble des commissions et prestations diverses facturées par les six établissements bancaires s'élève à 169,6 millions d'€ en 2007, en baisse de -1,3% par rapport à 2006 (contre +16,1% en 2006 et +5,0% en 2005). Ces commissions et prestations diverses représentent ainsi une proportion de 44,6% du produit net bancaire des six banques étudiées (contre 45,0% l'année précédente), soit 42,3% pour les trois banques commerciales (41,8% en 2006) et 46,7% pour les trois banques mutualistes (47,7% précédemment).

**Commissions et marge sur opérations diverses en %
du PNB**



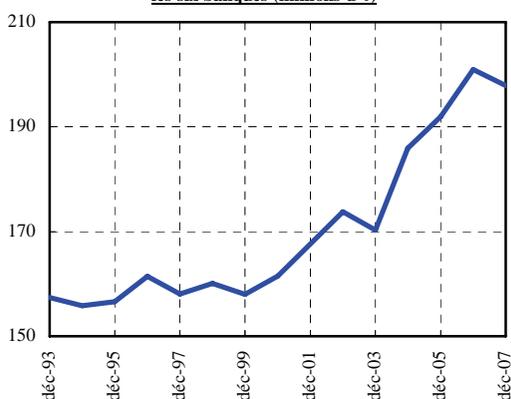
1.3 La formation du produit net bancaire

a) L'évolution de la marge sur intérêts

Le produit net bancaire peut également s'analyser en tenant compte de l'évolution de ces trois principales composantes :

- la marge sur intérêts, qui se mesure par différence entre les intérêts perçus en rémunération des crédits consentis (à la clientèle non financière ou aux autres établissements de crédit) et les intérêts versés en rémunération des dépôts de la clientèle ou des prêts contactés auprès d'autres organismes financiers,
- les commissions facturées nettes des charges de même nature,
- les autres produits bancaires diminués des charges correspondantes.

**Marge entre intérêts perçus et intérêts versés par
les six banques (millions d'€)**



La marge entre les intérêts perçus et versés (sur opérations interbancaires et avec la clientèle) dégagée par les six banques locales s'établit ainsi à 197,9 millions d'€ en 2007, en retrait de -3,0 millions d'€ par rapport à 2006 (-1,5%, contre une hausse de +4,7% en 2006 et de +3,2% en 2005).

Décomposition du produit net bancaire

(millions d'€)	2004		2005		2006		2007	
Marge sur intérêts	185,9	54,6%	191,9	55,3%	200,9	52,6%	197,9	52,0%
Commissions facturées	111,6	32,8%	121,0	34,9%	134,6	35,3%	127,7	33,6%
Autres produits	43,2	12,7%	33,9	9,8%	46,1	12,1%	55,0	14,4%
Produit net bancaire	340,7		346,9		381,7		380,6	

Les intérêts totaux perçus par les six banques locales (sur les crédits à la clientèle et sur les prêts interbancaires) atteignent 430 millions d'€ sur l'exercice 2007, en hausse de +17,1% par rapport à 2006 (après +13,3% l'exercice précédent) tandis que les intérêts versés (sur les dépôts de la clientèle et sur les emprunts interbancaires) par les six établissements augmentent plus rapidement (+39,5% en 2007 après +25,9% en 2006) pour atteindre 232 millions d'€. Les deux groupes d'établissements enregistrent des évolutions assez proches¹.

Décomposition de la marge entre intérêts perçus et versés

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Intérêts perçus	281,9	274,0	293,7	324,0	367,2	429,8	17,1%
(dt) sur crédits clientèle	261,5	254,2	269,6	292,7	331,3	384,0	15,9%
(dt) sur prêts interbancaires	20,4	19,8	24,1	31,2	35,9	45,8	27,6%
Intérêts versés	108,1	103,7	107,8	132,0	166,2	231,9	39,5%
(dt) sur dépôts clientèle	42,8	37,9	34,0	38,1	48,0	66,0	37,4%
(dt) sur emprunts interbancaires	65,3	65,8	73,7	93,9	118,2	165,9	40,4%
Marge sur intérêts	173,8	170,3	185,9	191,9	200,9	197,9	-1,5%

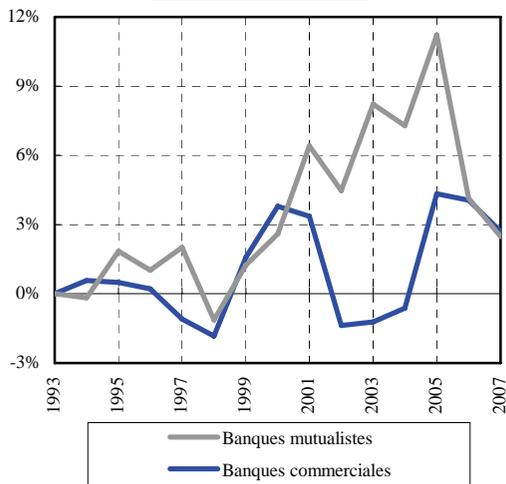
Ce renchérissement du coût des ressources a touché dans les mêmes proportions les dépôts de la clientèle (+18 millions d'€ soit +37,4% sur 2007) que les emprunts interbancaires (+48 millions d'€ soit +40,4%). Ces derniers représentent toujours 71% de l'ensemble des intérêts payés par les six banques étudiées en 2007 comme en 2006.

Le suivi de l'évolution de la marge entre intérêts perçus et intérêts versés permet notamment d'expliquer de manière relativement satisfaisante l'évolution du PNB sur ces dernières années, puisque la diminution de cette marge sur intérêts enregistrée en 1997, en 2003 et en 2007 a accompagné les stagnations du PNB.

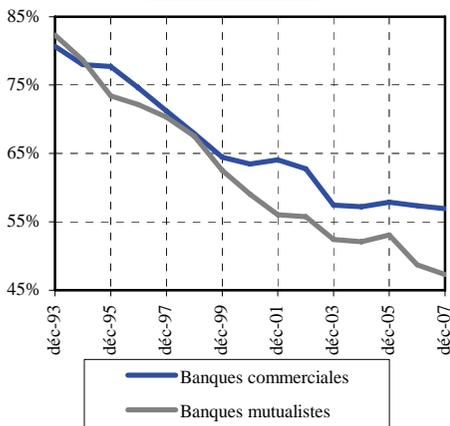
¹ Les trois banques commerciales enregistrent une hausse des intérêts perçus de +20,2% entre 2006 et 2007 et subissent une hausse du coût de leurs ressources de +42,1%, tandis que les trois banques mutualistes affichent une hausse des intérêts perçus de +14,5% et un coût des ressources de +37,9%.

Cette marge représente une proportion de 52,0% du produit net bancaire (contre 52,6% en 2006 et 55,3% en 2005). Cette proportion est plus élevée pour les trois banques commerciales (56,9% du PNB en 2007 après 57,3% en 2006) que pour les trois banques mutualistes (47,3% du PNB en 2007 après 48,7% en 2006). Pour mémoire, les deux groupes d'établissements bancaires affichaient des taux comparables en 1998 (proche de 67,5%), mais la croissance du PNB des banques mutualistes fut largement supérieure sur la période à celle des banques commerciales, malgré une croissance de la marge sur intérêt également plus rapide pour les banques mutualistes. Cette évolution s'explique par la généralisation des facturations de commissions de service, qui représente une proportion croissante du PNB des banques, encore plus visible pour les trois banques mutualistes.

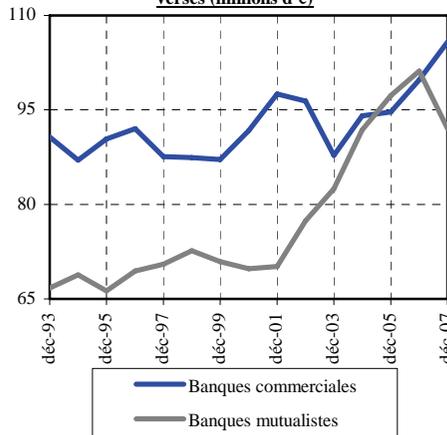
Evolution lissée en glissement annuel de la marge sur intérêts des six banques



Evolution de la marge sur intérêts en proportion du PNB



Evolution de la marge entre intérêts perçus et versés (millions d'€)

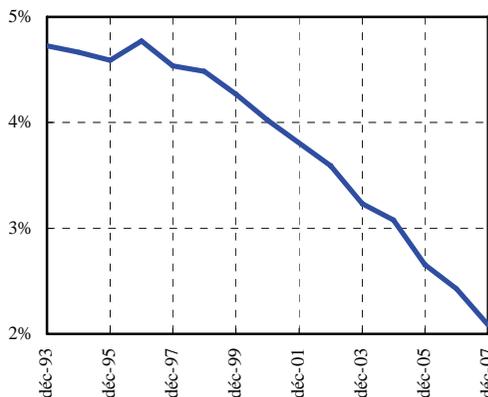


b) L'évolution de la marge globale d'intermédiation bancaire

Au-delà de l'analyse de l'évolution de la marge sur intérêts, la rentabilité des six banques locales peut également être approchée en termes de coût moyen des ressources et de rendement moyen des prêts. La marge globale d'intermédiation bancaire correspond à cette différence, entre d'une part, le rendement moyen de l'ensemble des crédits consentis (à la clientèle ou entre établissements de crédit) et d'autre part, le coût des ressources empruntées pour les financer (emprunts interbancaires ou dépôts de la clientèle).

Pour la onzième année consécutive, la marge globale d'intermédiation dégagée par les six banques locales s'oriente à la baisse (-35 points de base) en 2007, s'établissant à 2,08% contre 2,43% l'année précédente (elle atteignait 4,77% en 1996). Les trois banques commerciales présentent toujours une marge globale d'intermédiation un peu plus élevée (2,44% en 2007 en baisse de -20 points de base par rapport à 2006) que leurs consœurs mutualistes (1,81% en baisse de -45 points de base).

Evolution de la marge globale d'intermédiation bancaire

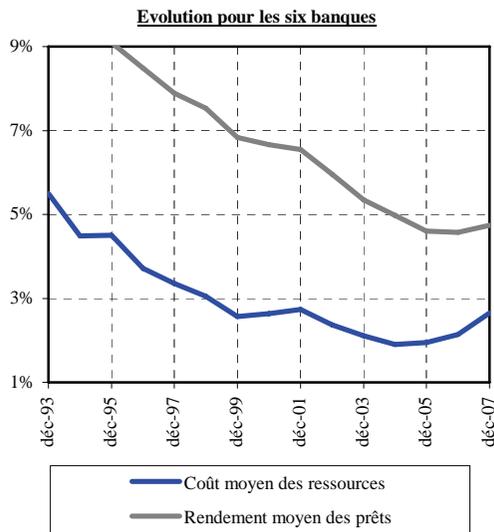


Analyse en terme de coût et rendement moyen

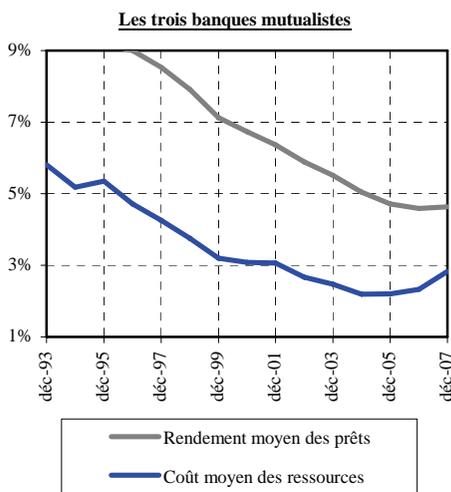
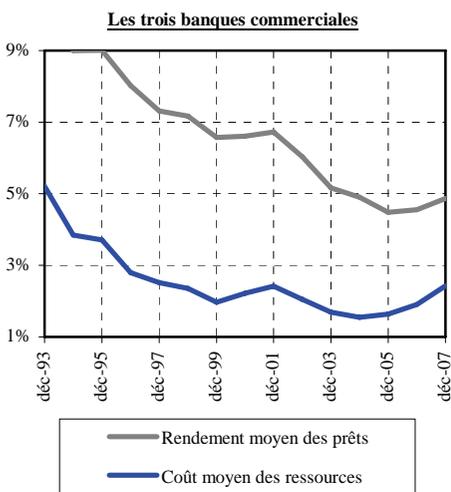
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
(1) Opérations interbancaires						
Coût moyen des emprunts	3,92%	3,52%	3,03%	2,96%	3,16%	3,82%
Rendement moyen des prêts	3,14%	2,67%	2,62%	2,53%	2,86%	3,03%
(2) Opérations avec la clientèle						
Coût moyen des dépôts	1,48%	1,25%	1,05%	1,06%	1,20%	1,50%
Rendement moyen des crédits	6,41%	5,80%	5,41%	5,04%	4,89%	5,08%
(3) Ensemble des opérations						
Coût moyen des fonds empruntés	2,37%	2,11%	1,90%	1,95%	2,14%	2,65%
Rendement moyen des fonds prêtés	5,96%	5,34%	4,98%	4,60%	4,57%	4,74%
Marge globale d'intermédiation	3,59%	3,23%	3,08%	2,66%	2,43%	2,08%

Cette poursuite de la dégradation de la marge globale d'intermédiation a été enregistrée au cours d'une période de renchérissement des taux de refinancement, suite aux relèvements des taux directeurs de la Banque centrale européenne qui étaient immédiatement répercutés sur les taux de marché.

Le coût moyen global de refinancement des six banques locales s'est ainsi renchéri de +51 points de base en 2007 (2,65% contre 2,14% en 2006), faisant suite aux +19 points de base supplémentaire enregistrés l'année précédente. Cette hausse a concerné aussi bien les refinancements interbancaires (+66 points de base à 3,82%) que les dépôts de la clientèle (+30 points de base à 1,50%). Les six banques ont ainsi emprunté 8,7 milliards d'€ à un taux moyen de 2,65% (contre 7,8 milliards d'€ en 2006 à un taux moyen de 2,14%) pour financer des emplois à hauteur de 9,1 milliards d'€ à un taux moyen de 4,74% (contre 8,0 milliards d'euros à un taux moyen de 4,57%).



Il doit toutefois être noté que les six banques locales ont inversé l'évolution du rendement moyen de leurs crédits à la clientèle, qui a progressé de +19 points de base en 2007 après avoir continué de décroître en moyenne l'année dernière (-15 points en 2006) en dépit de la remontée des taux de crédit et des taux de refinancement, du fait de l'importance des stocks d'encours de crédits à taux faible dans les bilans des banques. Malgré tout, le taux de rendement moyen des crédits à la clientèle a été pratiquement divisé par deux entre 1994 et 2007 (9,94% contre 5,08%) pour des encours de prêts à la clientèle qui ont triplé sur la même période (7,5 milliards d'€ en 2007 contre 2,5 milliards d'€ en 1994).



Le système bancaire réunionnais demeure confronté en 2007 à un effet de ciseau entre des prêts à la clientèle consentis à des taux qui demeurent faibles, du fait notamment d'une

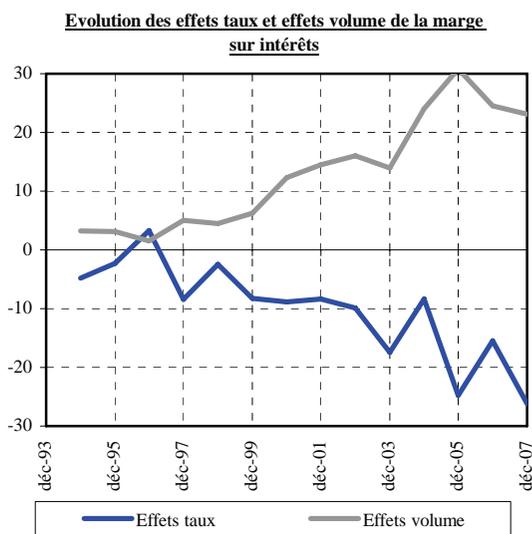
concurrence importante sur certains segments du marché (notamment les prêts à l'habitat) et un coût de la ressource qui continue de se renchérir sensiblement en 2007 et qui pourrait encore croître en année pleine en 2008. Dans ces conditions, le maintien de la rentabilité a continué en 2007 comme en 2006 de reposer essentiellement sur l'augmentation des volumes prêtés et sur la poursuite du développement de la facturation à la clientèle de prestations accessoires, qui représentent maintenant pratiquement la moitié du produit net bancaire (et plus de la moitié de leur PNB pour les banques mutualistes).

La baisse continue du niveau de la marge globale d'intermédiation présente toutefois des risques pour les banques de la place en limitant leur capacité de résistance face à une dégradation du risque de contrepartie que pourrait provoquer le retournement conjoncturel qui pourrait survenir. De même, en cas de ralentissement du marché du crédit, en liaison avec la hausse des taux actuellement observée, les établissements bancaires ne pourraient plus compter sur l'effet volume pour soutenir la croissance de leur PNB, sachant que les autres gisements de revenus (commissions et prestations) commencent à être pleinement exploités.

c) Décomposition de la marge d'intérêt entre effets de taux et effets de volume

L'évolution nominale de la marge sur intérêts des six banques locales en 2007 (-1,5% à 197,9 millions d'€), en liaison avec la poursuite de la dégradation de leur marge globale d'intermédiation, peut être analysée en terme d'effets de taux (variation de la marge sur intérêts due à la baisse ou à la hausse du taux moyen des ressources et des emplois) et d'effets de volume (variation de la marge sur intérêts liée à la baisse ou à la hausse des encours des ressources empruntées et des prêts consentis)¹.

Comme au cours des années précédentes, les six banques locales subissent un fort impact dû à la hausse des taux de refinancement sur le coût



¹ Les effets taux et les effets volumes sont calculés sur la base de la formule suivante :

Pour les effets de taux : [(taux crédits année N) - (taux crédits année N-1)] x (encours crédits année N-1) - [(taux ressources année N) - (taux ressources année N-1)] x (encours ressources année N-1)

Pour les effets de volumes : [(encours crédits année N) - (encours crédits année N-1)] x (taux crédits année N) - [(encours ressources année N) - (encours ressources année N-1)] x (taux ressources année N)

La marge sur intérêts (intérêts perçus - intérêts versés) correspond en effet à la formule : (encours crédits année N) x (taux crédits année N) - (encours ressources année N) x (taux ressources année N)

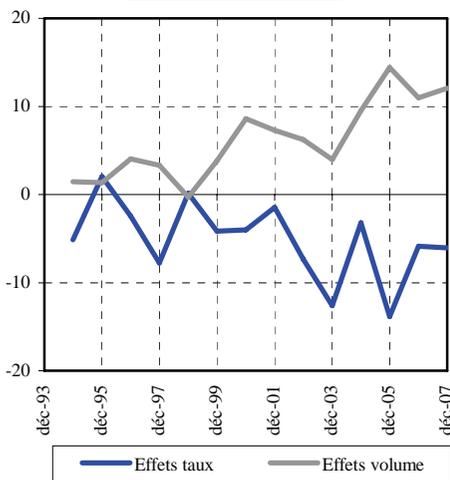
de leurs ressources¹, compensée partiellement en 2007 par la hausse du rendement moyen de leurs emplois² (alors qu'en 2006, ces deux effets se combinaient). Les effets 'taux' totaux atteignent -26,2 millions d'€ en 2007, soit le montant le plus élevé enregistré au cours de la dernière décennie. Il doit être noté que les effets 'taux' ont pratiquement toujours été négatifs depuis 1994, hormis en 1996.

Décomposition de la marge sur intérêts entre effet taux et effet volume

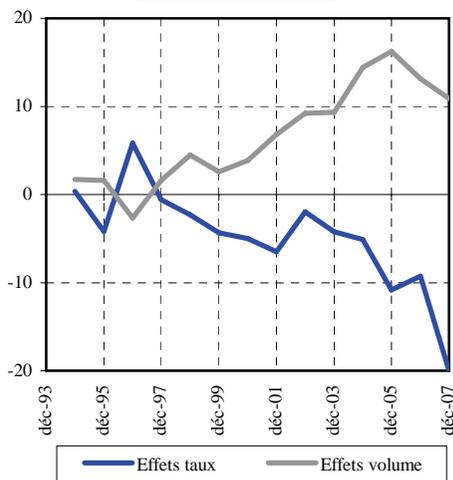
(en millions d'€)	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Ressources empruntées	4 566	4 910	5 670	6 782	7 757	8 738
Coût moyen des ressources	2,37%	2,11%	1,90%	1,95%	2,14%	2,65%
Emplois prêtés	4 730	5 127	5 900	7 039	8 032	9 069
Rendement moyen des emplois	5,96%	5,34%	4,98%	4,60%	4,57%	4,74%
Marge sur intérêt	173,8	170,3	185,9	191,9	200,9	197,9
Variation de la marge sur intérêt	6,1	-3,5	15,6	6,0	9,0	-3,1
(dt) Effet taux	-9,9	-17,4	-8,4	-24,8	-15,5	-26,2
(dt) Effet volume	16,0	13,9	24,0	30,8	24,5	23,1

A l'inverse, la marge sur intérêt des six banques locales se renforce grâce à la croissance toujours forte de leurs encours de crédits consentis. Ainsi les effets 'volume' totaux s'établissent à +23,1 millions d'€ en 2007, en légère baisse par rapport aux années précédentes (+24,5 millions d'€ en 2006 et +30,8 millions d'€ en 2005).

Effets taux et volume pour les banques commerciales (millions d'€)



Effets taux et volume pour les banques mutualistes (millions d'€)



¹ Le renchérissement de +51 points de base du coût des ressources empruntées a notamment impacté très fortement la marge sur intérêts d'un effet 'taux' négatif à hauteur de -39,7 millions d'€ pour les six banques locales en 2007 (contre -13,3 millions d'€ en 2006 et -2,6 millions d'€ en 2005).

² La hausse du rendement moyen des emplois des six banques locales entraîne un effet 'taux' positif de +13,5 millions d'€ en 2007 (contre -2,2 millions d'€ en 2006 et -22,2 millions d'€ en 2005).

Pour mémoire, les effets 'volume' ont toujours été positifs depuis 1994. Dans le détail, l'effet 'volume' sur les emplois consentis a un impact positif de +49,1 millions d'€ en 2007 sur la marge sur intérêt (après +45,4 millions d'€ en 2006 et +52,4 millions d'€ en 2005) qu'il convient de diminuer de l'effet 'volume' sur les ressources empruntées, dont le niveau atteint -26,0 millions d'€ en 2007 (après -20,9 millions d'€ en 2006 et -21,6 millions d'€ en 2005).

Pour la première fois depuis plus d'une décennie, les effets 'volume' positifs ne suffisent pas à compenser les effets 'taux' négatifs en 2007, entraînant une baisse de -3,1 millions d'€ de la marge sur intérêts (qui s'était accrue de +9 millions d'€ en 2006).

2. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

2.1 Le résultat brut d'exploitation

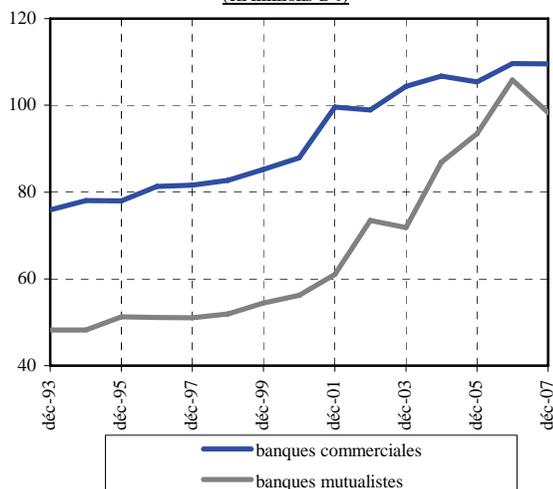
Le résultat brut d'exploitation (RBE) s'obtient à partir du PNB, en déduisant de ce dernier les frais généraux au sens large. Il correspond à la marge dégagée sur l'ensemble des activités bancaires, après prise en compte des frais de structure.

Evolution du résultat brut d'exploitation

(millions d'€)	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Produit net bancaire	292,4	310,3	340,7	346,9	381,7	380,7	-0,3%
(dt) Charges de personnel	98,7	101,8	113,8	115,0	121,3	116,9	-3,6%
(dt) Quote part des frais de siège social	2,5	4,0	7,7	14,4	21,8	14,4	-33,9%
(dt) Services extérieurs	64,6	64,8	66,2	63,0	65,4	69,8	6,7%
Résultat brut d'exploitation	111,0	123,1	136,0	135,7	153,1	161,5	5,5%
(dt) Banques commerciales	44,5%	34,6%	36,6%	36,3%	36,1%	41,7%	-
(dt) Banques mutualistes	55,5%	65,4%	63,4%	63,7%	63,9%	58,3%	-

En dépit de la légère baisse enregistrée par leur produit net bancaire, le résultat brut d'exploitation (RBE) des six banques locales, progresse nettement en 2007 (+5,5%), bien que de manière plus mesurée que l'année précédente où il avait cru de +12,9% (après -0,2% en 2005). Plusieurs postes importants de charges des six banques se sont en effet inscrits en baisse entre 2006 et 2007, tout particulièrement les frais de personnel (-3,6% en 2007 contre +5,5% en 2006) mais aussi les refacturations de frais de siège (-33,9% en 2007 contre +51,0% en 2006). En revanche, les services

Evolution des frais généraux
(en millions d'€)



extérieurs enregistrent une hausse de +6,7% en 2007 (après +3,9% en 2006).

Dans le détail, les banques commerciales affichent une forte hausse de leur résultat brut d'exploitation en 2007 (+21,6% à 67,3 millions d'€), à l'inverse des banques mutualistes qui présentent une baisse (-3,7% à 94,2 millions d'€). Les deux groupes d'établissements enregistrent toutefois la même évolution de leurs postes de charges, avec une baisse de leurs frais de personnel (-3,1% pour les trois banques commerciales et -4,3% pour les trois banques mutualistes) et une hausse des services extérieurs (+5,0% pour les trois banques commerciales et +8,9% pour les trois banques mutualistes). L'évolution divergente du résultat brut d'exploitation de ces deux groupes d'établissements s'explique ainsi essentiellement par les variations de leur produit net bancaire, en hausse de +6,8% pour les trois banques commerciales, contre une baisse de -6,2% pour les trois banques mutualistes.

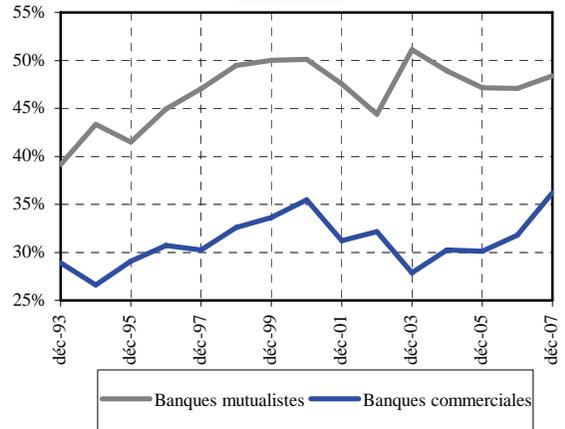
Au final il est intéressant de relever que le poids des frais généraux rapporté au PNB demeure plus élevé pour les banques commerciales (63,8% du PNB) que pour les banques mutualistes (51,6 %). Enfin, compte tenu d'un volume d'activité plus important, ces dernières affichent un résultat brut d'exploitation encore supérieur de 26,9 millions à celui des trois banques commerciales.

2.2 Le résultat d'exploitation

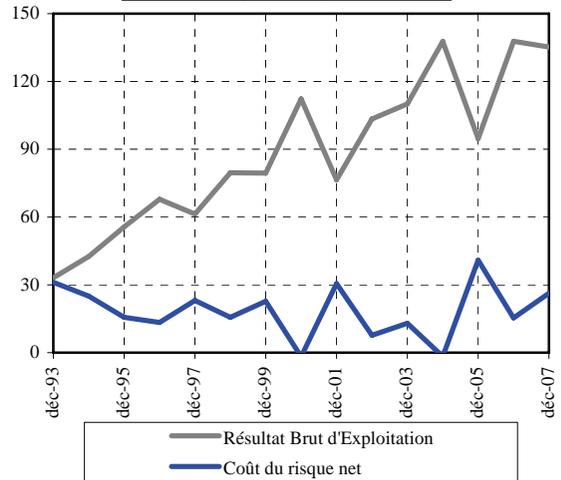
Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du RBE, après prise en compte du coût du risque. Le coût du risque comprend le provisionnement en capital des créances ou des engagements de hors bilan douteux et litigieux, du provisionnement des risques pays et du provisionnement pour risques et charges.

Le résultat d'exploitation dégagé par les six banques locales s'établit à 135,2 millions d'€ sur l'exercice 2007, en léger recul par rapport à l'année précédente (-1,9%).

Poids du résultat brut d'exploitation en % du PNB



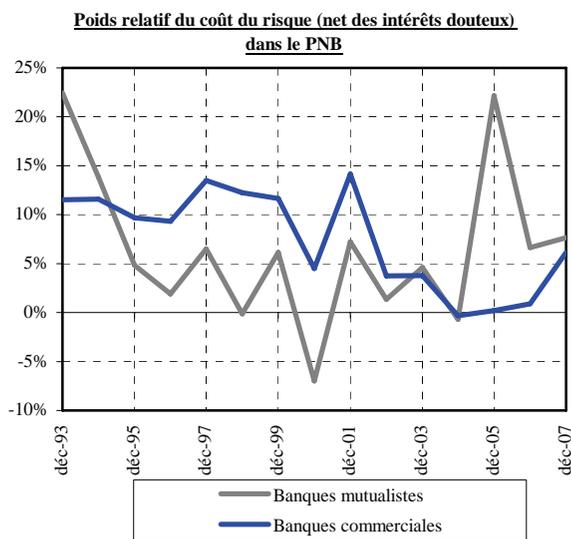
Coût du risque (net des intérêts douteux) et résultat d'exploitation (en millions d'€)



Décomposition du résultat d'exploitation

(millions d'€)	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Résultat Brut d'Exploitation	111,0	123,1	136,0	135,7	153,1	161,5	5,5%
(-) Dotations aux provisions	-2,2	5,9	-12,6	42,4	14,3	9,2	-36,2%
(-) Pertes sur créances irrécupérables	20,7	14,9	20,7	11,3	14,1	31,1	120,8%
(+) Intérêts sur douteux	10,9	7,8	9,9	12,7	13,1	14,0	6,6%
Résultat exploitation	103,4	110,1	137,7	94,7	137,8	135,2	-1,9%

La légère dégradation du résultat d'exploitation en 2007 enregistrée malgré la nette progression du résultat brut d'exploitation (+5,5% par rapport à 2006), s'explique par la dégradation du coût du risque (net des intérêts sur créances douteuses) pour les six banques locales. Il s'établit ainsi à 26,3 millions d'€ en 2007, en hausse de +11,0 millions d'€ (+71,9% par rapport à 2006) après avoir enregistré une nette baisse l'année précédente (-25,6 millions d'€ soit -62,6% par rapport à 2005). Les deux groupes d'établissements étudiés supportent en 2007 un coût du risque net comparable (+11,4 millions d'€ pour les trois banques commerciales et +14,9 millions d'€ pour les trois banques mutualistes). Cette situation diverge par rapport aux deux années précédentes où les banques mutualistes enregistraient un coût du risque plus élevé (+54,3 millions d'€ en 2005 et 2006) que les trois banques commerciales (+1,9 millions d'€ au cours des mêmes années).



Evolution du coût du risque net des intérêts sur créances douteuses (million sd'€)

(millions d'€)	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Coût du risque net	15,6	22,7	-1,8	30,6	7,6	13,0	-1,7	40,9	15,3	26,3
(dt) Bq. commerciales	15,8	15,8	6,5	21,6	5,8	5,8	-0,5	0,3	1,6	11,4
(dt) Bq. mutualistes	-0,1	7,0	-8,3	9,0	1,9	7,2	-1,2	40,6	13,7	14,9

Dans le détail, l'évolution enregistrée par le coût du risque s'explique par une forte croissance des pertes pour créances irrécupérables (+17,0 millions d'€ entre 2006 et 2007) principalement constatées par les trois banques commerciales (+13,0 millions par rapport à 2006). Les autres postes du coût du risque demeurent relativement stables, avec une hausse

mesurée des dotations nettes aux provisions sur créances douteuses (+2,7 millions d'€) et un recul des dotations nettes des provisions pour risques et charges (-7,9 millions d'€).

L'évolution différenciée du coût du risque entre les banques commerciales et mutualistes (respectivement +13,3 millions d'€ et +69,2 millions d'€ entre 2005 et 2007) doit être rapprochée du niveau moins élevé de provisionnement des créances douteuses brutes de ces deux groupes d'établissement (65,1% à fin décembre 2007 pour les trois banques commerciales contre 75,9% pour les trois banques mutualistes). A titre d'information, le complément de provisions qui serait nécessaire pour que le taux de provisionnement des créances douteuses des trois banques commerciales égale celui des trois banques mutualistes s'élèverait à +24,2 millions d'€.

2.3 Le résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt (RCAI) s'obtient à partir du résultat d'exploitation, en déduisant de ce dernier les gains ou pertes sur actifs immobilisés. Il s'agit de la marge dégagée sur l'ensemble des activités courantes, par opposition aux éléments exceptionnels.

Le résultat des cessions sur immobilisations incorporelles, corporelles et financières (nettes des dotations et reprises sur immobilisations financières) demeure négatif en 2007 à -7,3 millions d'€ (après -6,5 millions d'euros en 2006 et -3,9 millions d'euros en 2005), en raison de la comptabilisation d'importantes dotations nettes aux provisions pour dépréciation d'immobilisations financières (et de moins-values sur cessions d'immobilisations financières). Le résultat courant avant impôt s'établit à +127,9 millions d'€, en baisse de -3,4 millions d'€ (-2,6%) par rapport à 2006 (après une hausse de +44,5% entre 2005 et 2006).

Décomposition du résultat courant avant impôt

(millions d'€)	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Résultat exploitation	103,4	110,1	137,7	94,7	137,8	135,2	-1,9%
(+) Résultat net sur cessions d'immobilisations	0,1	3,6	-6,5	-3,9	-6,5	-7,3	12,1%
Résultat courant avant impôt	103,5	113,7	131,2	90,9	131,3	127,9	-2,6%
(dt) Banques commerciales	42,2%	33,9%	33,3%	50,6%	36,2%	38,1%	-
(dt) Banques mutualistes	57,8%	66,1%	66,7%	49,4%	63,8%	61,9%	-

2.4 Le résultat net

Le résultat net des six banques s'est inscrit en hausse de +2,8% en 2007 (après +14,6% en 2006), en raison notamment d'un résultat net exceptionnel équilibré en 2007 (+0,1 millions d'€ contre -3,8 millions d'€ en 2006), de dotations nettes au fonds pour risques bancaires généraux en baisse (3,0 millions d'€ en 2007 contre 4,5 millions d'€ en 2006) et enfin d'une charge d'impôts sur le bénéfice en légère diminution (-0,5 million entre 2006 et 2007). Les deux groupes d'établissements étudiés enregistrent des variations comparables de leurs résultats nets (+1,5 millions d'€ entre 2006 et 2007 pour les trois banques commerciales et +0,9 millions d'€ pour leurs homologues mutualistes).

Décomposition du résultat net

(millions d'€)	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Résultat courant avant impôt	103,5	113,7	131,2	90,9	131,3	127,9	-2,6%
(+) Produit net exceptionnel	-3,0	-4,8	-4,9	-7,9	-3,8	0,1	n.s
(-) Dotations nettes au FRBG	3,8	10,2	13,4	-24,0	4,5	3,0	-32,9%
(-) Impôts sur les bénéfiques	28,1	29,5	26,6	29,4	35,6	35,1	-1,4%
Résultat net	67,8	70,1	86,1	76,7	87,9	90,4	2,8%
(dt) Banques commerciales	41,8%	39,1%	45,7%	42,4%	40,9%	41,6%	-
(dt) Banques mutualistes	58,2%	60,9%	54,3%	57,6%	59,1%	58,4%	-

3. LES INDICATEURS DE RENTABILITE

3.1 Le coefficient net d'exploitation

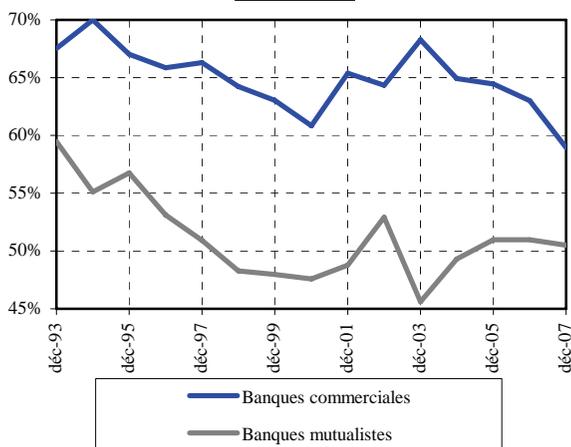
Le coefficient net d'exploitation, qui mesure l'importance des frais généraux en regard du produit net bancaire, s'est sensiblement amélioré en 2007 pour atteindre 54,6% contre 56,5% l'année précédente, en raison notamment du recul important des frais généraux, et tout particulièrement des frais de personnel, et en dépit de la diminution enregistrée par le PNB des six banques locales en 2007.

Mesures de la rentabilité d'exploitation

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Coefficient net d'exploitation	58,9%	56,8%	56,8%	57,3%	56,5%	54,6%	-1,8 pt
Frais généraux / effectif	110,7	110,5	115,2	116,4	125,6	121,2	-3,5%
Charges de personnel / PNB	33,7%	32,8%	33,4%	33,2%	31,8%	30,7%	-1,1 pt
Charges de personnel / effectif	63,4	63,8	67,7	67,3	70,8	68,2	-3,6%

L'évolution du coefficient net d'exploitation est différente pour les banques commerciales et les mutualistes. Celui des trois banques mutualistes se dégrade légèrement depuis 2004, en liaison notamment avec une hausse des refacturations au titre des frais de siège. A l'inverse, les trois banques commerciales enregistrent une amélioration de leur coefficient net d'exploitation sur les trois dernières années, dépassant le niveau qu'elles avaient atteint en 2000. Cependant, malgré la réduction de l'écart au

**Evolution des coefficients net d'exploitation par réseaux
(en % du PNB)**



cours de ces dernières années (8,4 points en 2007), les banques mutualistes affichent un coefficient net d'exploitation très inférieur à celui des banques commerciales.

Mesures de la rentabilité d'exploitation par réseaux

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Evolution du coefficient net d'exploitation							
Banques commerciales	64,3%	68,3%	64,9%	64,4%	63,0%	58,9%	-4,1 pt
Banques mutualistes	52,9%	45,6%	49,3%	51,0%	51,0%	50,5%	-0,5 pt

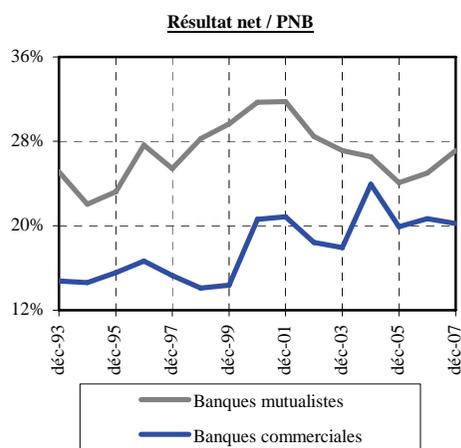
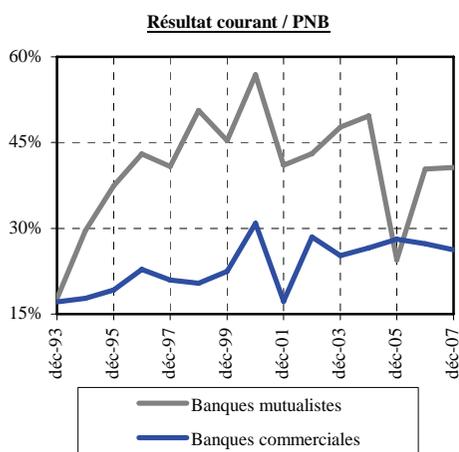
3.2 La rentabilité financière

Le résultat courant avant impôt rapporté au produit net bancaire des six banques locales étudiées ressort à 33,6% en 2007, en diminution de -0,8 point par rapport à 2006, en raison d'une diminution plus forte du RCAI (-2,6%) que du PNB (-0,3%). Ce ratio est toutefois différent pour les banques commerciales et les mutualistes. En effet, ces dernières présentent une rentabilité très supérieure à celle de leurs homologues commerciales (40,7% contre 26,2% en 2007, soit 14,5 points de plus).

Mesures de rentabilité financière

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Résultat courant avant impôt / PNB	35,4%	36,6%	38,5%	26,2%	34,4%	33,6%	-0,8 pt
Résultat net / PNB	23,2%	22,6%	25,3%	22,1%	23,0%	23,7%	0,7 pt

Le résultat net rapporté au produit net bancaire pour les six banques locales s'élève pour sa part à 23,7% en 2007, en amélioration de 0,7 point par rapport à 2006. La différence de rentabilité entre les banques commerciales et leurs consœurs mutualistes est moins sensible que pour le ratio précédent (6,9 points d'écart) mais il a eu tendance à s'accroître légèrement au cours des trois dernières années (il n'était que de 2,6 points en 2004).



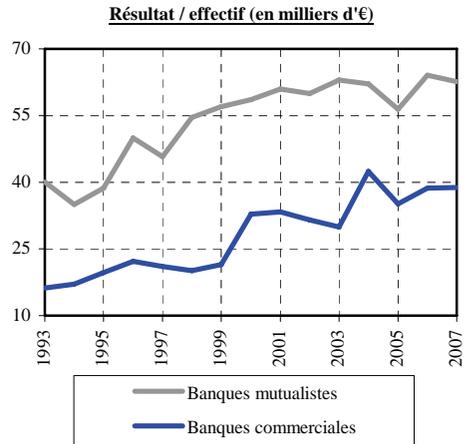
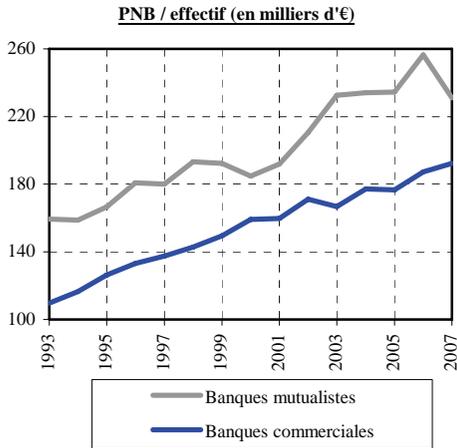
3.3 La productivité

En comparaison des autres départements d'outre-mer, les six banques réunionnaises affichent des ratios de productivité par agent légèrement plus élevés, que ce soit en terme de rentabilité, avec un rapport PNB/effectif qui atteint 210.300 € en 2007 contre 197.200 € en 2006 pour la Martinique, ou en terme de concours consentis (4,8 millions d'€ par agent en 2007 à la Réunion contre 2,7 millions d'€ en 2006 en Martinique) ou de dépôts collectés (4,5 millions d'€ par agent en 2007 à la Réunion contre 3,7 millions d'€ en Martinique).

Mesures de rentabilité économique

en milliers d'€	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Produit net bancaire / effectif	187,8	194,7	202,7	203,1	219,4	210,3	-4,1%
Résultat net / effectif	43,6	44,0	51,2	44,9	50,5	49,9	-1,2%
Concours bruts / effectif	2 916	3 140	3 466	3 972	4 408	4 786	8,6%
Dépôts collectés / effectif	3 277	3 499	3 664	4 006	4 293	4 462	3,9%

Les trois banques mutualistes affichent des ratios de productivité beaucoup plus élevés que les trois banques commerciales, en raison d'une activité et d'une rentabilité supérieure, réalisées avec des effectifs moins nombreux.



4. LE COMPTE DE RESULTAT AGREGE DES SIX BANQUES LOCALES

(millions d'€)	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Produit net					
Opérations de trésorerie et interbancaires	(48,2)	(59,8)	(79,5)	(117,7)	-48,1%
Opérations à la clientèle	304,4	332,4	369,1	406,6	10,1%
Opérations sur titres	9,4	1,2	(2,0)	(2,5)	-28,9%
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	0,0	0,0	0,0	0,1	-n.s-
Opérations de financement à long terme	4,2	6,5	8,1	8,4	4,1%
Opérations de change	2,4	1,0	12,5	2,1	-83,2%
Opérations de hors bilan	2,2	9,6	3,6	6,0	65,1%
Opérations de services financiers	41,1	35,5	40,8	44,4	8,8%
Autres opérations d'exploitation bancaire	13,8	11,5	11,4	19,6	71,9%
Produits accessoires et divers net	11,6	9,0	17,6	13,1	-25,5%
Dotat° nettes aux provisions sur titres de l'activité de portefeuille	0,0	0,1	(0,1)	0,0	-n.s-
Dotat° nettes aux provisions pour dépréciat° des titres de placement	0,2	(0,1)	(0,0)	(0,7)	-n.s-
Produit Net Bancaire	340,7	346,9	381,7	380,7	-0,3%
Frais généraux	185,9	184,4	193,7	193,5	-0,1%
Dotations aux amortissements	15,9	17,6	17,0	16,6	-2,0%
Dotations nettes aux prov. sur immobilisations	(0,0)	0,0	0,2	0,0	-n.s-
Quote part des frais de siège social	7,7	14,4	21,8	14,4	-33,9%
Quote part / opérations d'exploitat° non bancaires faites en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	-n.s-
Charges refacturées	4,8	5,2	4,1	5,4	32,5%
Résultat Brut d'Exploitation	136,0	135,7	153,1	161,5	5,5%
Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	1,4	18,9	3,8	6,5	70,2%
Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	0,0	0,0	(0,0)	0,0	-n.s-
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(14,0)	23,5	10,5	2,6	-74,9%
Pertes nettes sur créances irrécupérables	20,7	11,3	14,1	31,1	-n.s-
Intérêts sur créances douteuses	9,9	12,7	13,1	14,0	6,6%
Résultat d'exploitation	137,7	94,7	137,8	135,2	-1,9%
Plus values nettes de cession sur immobilisat° corporelles et incorp.	(0,9)	(1,6)	(0,0)	(0,2)	-n.s-
Plus values nettes de cessions sur immobilisations financières	(0,1)	1,2	(4,6)	(1,8)	60,9%
Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	5,4	3,5	1,8	5,3	-n.s-
Résultat courant avant impôt	131,2	90,9	131,3	127,9	-2,6%
Produit net exceptionnel	(4,9)	(7,9)	(3,8)	0,1	-n.s-
Dotations nettes au fonds pour risques bancaires généraux	13,4	(24,0)	4,5	3,0	-32,9%
Dotations nettes aux provisions réglementées	0,3	0,8	(0,5)	(0,4)	11,6%
Impôts sur les bénéfices	26,6	29,4	35,6	35,1	-1,4%
Résultat Net	86,1	76,7	87,9	90,4	2,8%

Section 4

La circulation fiduciaire

Les signes monétaires, billets et pièces, qui ont cours légal dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte sont ceux qui circulent en France métropolitaine et dans la zone euro.

Ils sont mis en circulation dans chaque département et collectivité, par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer agissant pour le compte de la Banque de France pour les billets et pour le compte du Trésor pour les pièces métalliques.

§ 1. LES BILLETS

Au cours de l'année 2007 à la Réunion, 94,2 millions de billets euros (contre 92,5 millions en 2006) ont été émis et 89,8 millions retirés de la circulation (87,9 millions en 2006), soit une émission nette de 4,4 millions de billets représentant une valeur totale de 268 millions d'€, toutes coupures confondues.

Emissions, retraits et circulation de billets libellés en euros

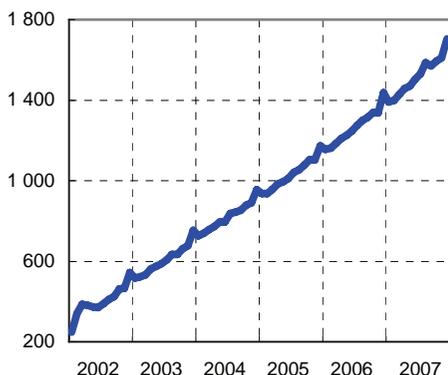
	2003	2004	2005	2006	2007	07/06
Billets émis (en milliers)	84 434	86 915	88 498	92 530	94 227	1,8%
En Billets retirés (en milliers)	81 924	84 259	85 620	87 906	89 840	2,2%
nb. Emission nette annuelle	2 510	2 656	2 879	4 624	4 387	-5,1%
Circulation en fin d'année	14 988	17 644	20 523	25 146	29 534	17,4%
Billets émis (en millions d'€)	2 669	2 815	2 936	3 107	3 161	1,7%
En val Billets retirés (en millions d'€)	2 459	2 614	2 719	2 843	2 893	1,7%
eur Emission nette	210	202	217	264	268	1,8%
Circulation en fin d'année	754	956	1 173	1 437	1 705	18,7%
Emission nette cumulée par habitant (en €)	1 000	1 247	1 515	1 830	2 150	17,5%

A la fin de l'année 2006, l'émission nette cumulée de billets atteint ainsi 29,5 millions de coupures (25,1 millions à fin 2006) pour une valeur cumulée totale de 1.705 millions d'€ (1.437 millions d'€ l'année précédente). L'émission cumulée nette par habitant se chiffre ainsi à 2.150 € à la Réunion en 2007 contre 1.830 € en 2006, soit une augmentation de +17,5% sur un an (après +20,8% en 2006 et +21,0% en 2005). Il convient de préciser que ces montants ne sauraient être considérés comme représentatifs des billets effectivement en circulation dans

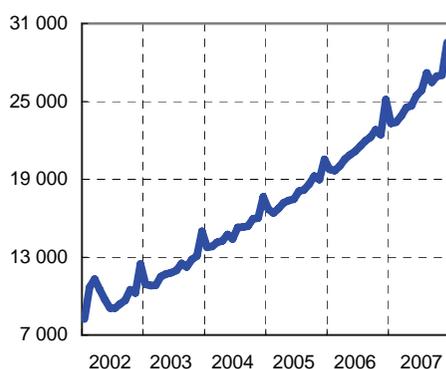
le département. En effet, aux émissions nettes comptabilisées par l'Institut d'émission viennent s'ajouter ou doivent être retranchés, les billets « importés » ou « exportés », à l'occasion des mouvements de voyageurs entre les pays de la zone Euro et la Réunion, mouvements qui ne peuvent être recensés.

Emissions nettes cumulées de billets

en millions d'euros



en milliers d'unités



La répartition des émissions nettes entre les différentes coupures suit une tendance comparable aux années précédentes. La coupure la plus utilisée (en nombre) à la Réunion et qui enregistre les plus fortes progressions reste le billet de 50 € (+26,1% entre 2006 et 2007 après +29,8% l'année précédente). Les coupures de 100 €, 200 € et 500 € font également l'objet de variations importantes en 2007 (respectivement +17,0%, +14,0% et +12,8%), comme les années précédentes.

Nombre de coupures mises en circulation à la Réunion (en milliers de billets)

	500 €	200 €	100 €	50 €	20 €	10 €	5 €	Total
Emission nette cumulée en nombre de coupures								
Année 2002	159	198	1 621	2 973	4 413	2 107	1 008	12 479
Année 2003	243	251	2 483	4 447	4 188	2 286	1 081	14 979
Année 2004	306	296	3 286	6 060	4 100	2 425	1 162	17 635
Année 2005	368	343	4 110	7 925	4 179	2 373	1 215	20 513
Année 2006	430	396	4 951	10 285	4 934	2 796	1 346	25 138
Année 2007	485	452	5 794	12 965	5 373	3 015	1 442	29 525
Variation 2007 / 2006	12,8%	14,0%	17,0%	26,1%	8,9%	7,8%	7,1%	17,5%
Emission nette annuelle supplémentaire en nombre de coupures								
Année 2003	84	53	862	1 474	-225	180	73	2 500
Année 2004	63	45	803	1 613	-89	139	82	2 656
Année 2005	62	48	824	1 865	80	-52	52	2 879
Année 2006	62	53	841	2 360	755	422	131	4 624
Année 2007	55	55	843	2 680	439	219	96	4 387

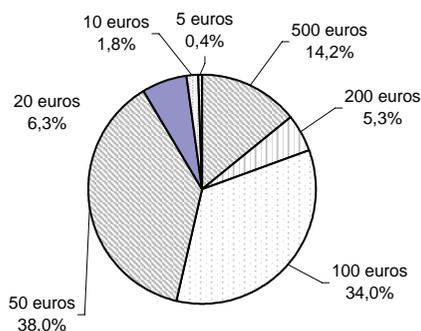
La prédominance de la coupure de 50 € dans le département est une particularité par rapport à la situation en métropole où cette coupure ne représente qu'une faible proportion des volumes nets émis (8,7 % du volume total en 2005 en métropole contre 43,9% à la Réunion en 2007).

L'importance des coupures de 50 et 100 € à la Réunion tient notamment à la pratique du versement des prestations sociales en espèces aux guichets de la Poste, à la distribution majoritaire par les distributeurs de billets de coupures de 50 € (en métropole, les DAB distribuent le plus souvent des billets de 10 et 20 €), à l'existence d'une tradition fiduciaire dans les échanges commerciaux (éventuellement liée à l'économie informelle), sans oublier une possible re-thésaurisation locale ou régionale (après le passage du franc à l'euro).

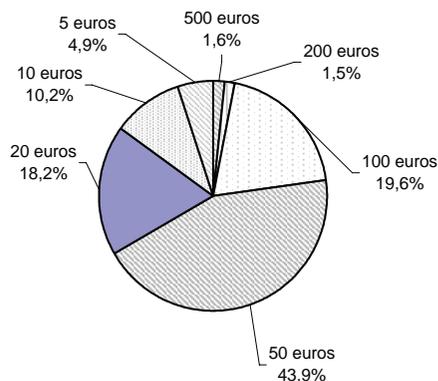
Le retrait des billets en francs s'est poursuivi en 2007 à la Réunion mais demeure marginal avec un montant de 0,5 million d'€ retourné en 2007 aux guichets de l'IEDOM (après 0,3 million d'€ en 2006, 0,5 million d'€ en 2005, 0,8 million d'€ en 2004 et 1,4 million d'€ en 2003). Depuis le passage à l'euro fiduciaire (1er janvier 2002), les montants de billets francs retirés se sont élevés à 330,1 millions d'€.

Répartition par coupure de l'émission nette cumulée de billets euros au 31 décembre 2007

Répartition en valeur



Répartition par quantité



Concernant les billets libellés en francs en circulation au moment du passage à l'euro, ils sont échangeables à l'IEDOM jusqu'au mois de février 2012.

§ 2. LES PIÈCES

En 2007, à la Réunion, 33,9 millions de pièces euros ont été émises (33,7 millions en 2006) et 9,4 millions ont été retirées de la circulation (12,0 millions en 2005), ce qui représente une émission nette de 24,6 millions de pièces pour une valeur de 2,2 millions d'€ sur la période.

Emissions, retraits et circulation de pièces en euros

		2003	2004	2005	2006	2007	07/06
En nb.	Pièces émises (milliers)	29 560	26 361	29 330	33 660	33 984	1,0%
	Pièces retirées (milliers)	6 180	6 384	9 210	11 960	9 406	-21,4%
	Emission nette annuelle	23 380	19 977	20 120	21 700	24 578	13,3%
	Circulation en fin d'année	96 900	116 877	136 997	158 697	183 275	15,5%
En val eur	Pièces émises (millions d'€)	5,5	4,8	6,4	7,9	7,9	-0,8%
	Pièces retirées (millions d'€)	4,0	2,7	4,4	6,0	5,6	-6,1%
	Emission nette annuelle	1,5	2,1	2,0	1,9	2,2	15,5%
	Circulation en fin d'année	19,0	21,1	23,1	25,1	27,3	9,0%
Nb. d'habitants		753,8	766,2	774,4	785,2	793,0	
Emission nette cumulée par habitant (en €)		25	28	30	32	34	7,9%

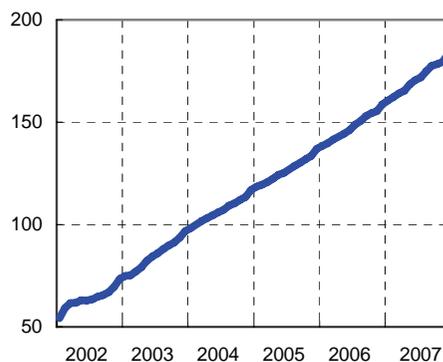
Au 31 décembre 2007, le montant cumulé des émissions nettes s'élève ainsi à 183,3 millions de pièces euros pour une valeur cumulée de 27,3 millions d'€. L'émission nette cumulée de pièces par habitant ressort à 34 € à la Réunion.

Emissions nettes cumulées de pièces

en millions d'euros



en millions d'unités



Concernant la répartition des pièces par coupure, il convient de noter la forte proportion de pièces de 1 et 2 centimes dont le taux de retour aux guichets de l'IEDOM est pratiquement nul.

Nombre de pièces mises en circulation à la Réunion (en millions de pièces)

émission nette cumulée en nombre	2 €	1 €	0,50 €	0,20 €	0,10 €	0,05 €	0,02 €	0,01 €
----------------------------------	-----	-----	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Emission nette cumulée en nombre de pièces

Année 2002	3,7	4,4	4,5	7,4	8,5	10,9	17,1	17,0
Année 2003	4,4	5,0	5,2	8,9	10,3	15,2	25,3	22,9
Année 2004	4,8	5,0	5,0	9,7	11,9	17,9	31,8	31,1
Année 2005	5,1	5,3	5,5	10,4	13,5	22,0	37,3	37,5
Année 2006	6,4	5,5	5,8	11,4	15,3	25,9	43,5	44,4
Année 2007	6,9	5,8	6,2	12,4	16,9	30,1	49,9	52,2
Variation 2007 / 2006	7,9%	5,1%	6,0%	8,8%	10,7%	16,1%	14,8%	17,6%

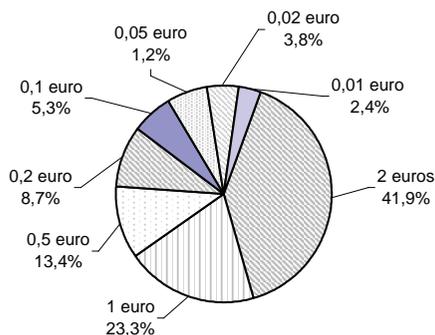
Emission nette annuelle supplémentaire en nombre de pièces

Année 2003	0,7	0,6	0,7	1,5	1,8	4,3	8,2	5,9
Année 2004	0,4	0,0	-0,2	0,8	1,7	2,7	6,6	8,2
Année 2005	0,3	0,3	0,5	0,7	1,6	4,1	5,5	6,4
Année 2006	1,3	0,2	0,4	1,0	1,7	3,9	6,2	7,0
Année 2007	0,5	0,3	0,4	1,0	1,6	4,2	6,4	7,8

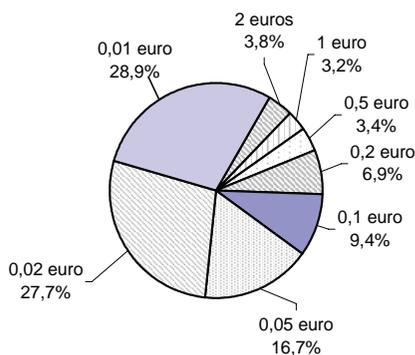
Comme toujours, ce sont les pièces de 1 centime jusqu'à 10 centimes qui progressent le plus rapidement en 2007. En volume, elles représentent 82,6% du nombre total de pièces en circulation au 31 décembre 2007 (contre 81,6% en décembre 2006 et 80,7% en décembre 2005).

Répartition par coupure de l'émission nette cumulée de pièces euros à fin décembre 2007

Répartition en valeur



Répartition par quantité



Les anciennes pièces en francs sont privées de cours légal depuis le 17 février 2005. A cette date, 13,5 millions d'euros de pièces en francs avaient été retirés de la circulation, soit 54% de la circulation estimée au 31 décembre 2001 (25,1 millions d'euros).

Perspectives

Les moteurs de l'économie réunionnaise sont toujours en action pour soutenir la croissance. Dans un environnement marqué par le défi d'un accroissement de la population, ce dynamisme relève d'une part, et en grande partie, de la mobilisation de fonds publics pour le financement des grands travaux, qui se poursuivront avec le démarrage du chantier du tram-train suivi de celui de la nouvelle route du littoral, et d'autre part de l'investissement privé à travers les mécanismes de défiscalisation.

Si la signature des documents de programmation avec l'Etat et avec l'Union Européenne donne une visibilité aux financements attendus, une attention particulière devra être portée à l'articulation dans le temps de ces grandes opérations pour éviter toute baisse d'activité. La nouvelle loi programme pour l'Outre-mer en préparation, qui prévoit notamment de réorienter la défiscalisation vers le logement social et suscite quelques interrogations au sein de certaines branches, devrait, une fois votée courant 2008, constituer un cadre législatif stable favorisant l'investissement. La dynamique induite par sa mise en application favorisera également le succès de la démarche de développement durable dans laquelle la Réunion s'est résolument engagée.

2008 verra se poursuivre la négociation des Accords de Partenariat Economique avec l'Union Européenne. Se substituant aux accords de Cotonou, ils ouvriront les frontières de l'Europe - et donc de la Réunion - aux produits des pays ACP. Leur issue peut influencer la stratégie économique de l'île en l'encourageant à s'orienter encore davantage vers les produits à forte valeur ajoutée.

Dans l'immédiat, la conjoncture du début de l'année semble bien orientée : à l'exception du secteur primaire qui fléchit, les activités industrielles, le BTP ainsi que le commerce et le tourisme affichent une activité à la hausse qui se traduit sur les chiffres de l'emploi en amélioration constante. Parallèlement les indicateurs de consommation et d'investissement progressent. Seule ombre au tableau, l'inflation pourrait demeurer élevée à court terme.

Indépendamment des aléas climatiques et épidémiologique qui ont, dans un passé récent, révélé certaines des fragilités d'une économie insulaire comme celle de la Réunion, les interrogations actuelles portent sur les répercussions éventuelles de la crise financière internationale, mais également et de façon plus immédiate, de la forte hausse des prix des matières premières et alimentaires sur l'économie locale. Par ailleurs, l'évolution du marché de l'immobilier, dont les prix ont fortement augmenté au cours des dernières années et pour lequel un « atterrissage en douceur » apparaît souhaitable, devra être suivie avec attention.

CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'ANNEE 2007

Janvier

- ♦ Le décret n°2006-1623 du 19 décembre 2006, définit les contours de la Zone Franche Urbaine (ZFU) créée le 28 juillet 2006 qui regroupe les communes de Saint-André, Bras-Panon et Saint-Benoît.
- ♦ Signature d'un accord cadre de partenariat entre l'Union Européenne et les Seychelles prévoyant un plan régional de surveillance de la pêche dans le sud-ouest de l'Océan Indien.
- ♦ Le financement de la nouvelle route du littoral et du tram-train est finalisé. L'Etat investira 725 millions d'€. La participation croisée de l'Etat et de la Région à ces deux projets permettra de mobiliser près de 2 milliards d'€. Si l'on ajoute à cela le chantier de la route des Tamarins, l'investissement consenti dans les 20 ans à venir pour ces infrastructures de transports s'élève à plus de 3 milliards d'€.
- ♦ Signature d'un protocole d'accord transférant les routes nationales à la Région.

Février

- ♦ Visite de Nicolas Sarkozy et de Dominique Voynet à la Réunion.
- ♦ Création d'une réserve naturelle marine d'une superficie d'environ 3 500 hectares sur les communes de Saint-Paul, Trois-Bassins, Saint-Leu, les Avirons et l'Etang-Salé.
- ♦ Visite de François Baroin, Ministre des Dom, venu soutenir les réunionnais après le passage du cyclone intense Gamède. Les dégâts matériels sont considérables : l'état de catastrophe naturelle est déclaré sur le Département suite au deuxième passage de Gamède sur l'île.
- ♦ Le recensement au 1er janvier 2006 donne une population de 784 200 habitants. La Réunion reste le plus peuplé des DOM. Le taux de fécondité est de 2,47 enfants par femme, le taux de natalité de 18,8 %, et le taux de mortalité de 5,5 %.

Mars

- ♦ François Bayrou et Marie-George Buffet sont en déplacement dans l'île et présentent chacun les grandes lignes de leur projet présidentiel.
- ♦ Afin de prévenir les abus éventuels liés aux problèmes d'approvisionnement créés par le passage du cyclone Gamède, le Préfet décide de bloquer les prix des produits alimentaires du 28 février au 7 mars. En outre, un arrêté préfectoral du 5 mars déclare l'ensemble de la Réunion zone sinistrée au titre des calamités agricoles.
- ♦ Ouverture du Palm Hôtel & Spa à Grand Anse qui a généré l'un des plus importants recrutements de personnel de l'année 2007 à la Réunion. Ce sera le cinquième hôtel 4 étoiles de la Réunion.
- ♦ L'équipe de chirurgie cardiaque du CHD Félix Guyon a réalisé la pose d'un cœur artificiel le 21 février 2007 sur une fillette de 12 ans. L'intervention qui a duré près de 20 heures s'est déroulée sous la supervision d'une équipe de l'hôpital parisien de la Pitié-Salpêtrière.

Avril

- ♦ Création d'un Parc National de 105 000 hectares, par décret n° 2007-296 du 5 mars 2007. C'est le 9ème parc national français. L'île de la Réunion entre dans le cercle des territoires exceptionnels avec le classement de ses espaces naturels des Hauts et ses îlets.
- ♦ L'usine du Gol a présenté, durant la semaine du développement durable, une nouvelle technologie (unique au monde) qui permettra une économie d'énergie de 15 %. Le nouveau système baptisé « sixième effet » a demandé six ans de recherche et développement. L'investissement est de 4,5 millions d'€.
- ♦ La lutte anti-vectorielle est revue à la baisse, après l'annonce par les Ministres de la Santé et de l'Outre-mer de l'entrée en phase inter-épidémique du chikungunya. Les autorités sanitaires estiment qu'une « reprise épidémique n'est plus à craindre dans l'immédiat ».

Mai

- ♦ Bilan positif pour le 19ème salon de la maison dont le four solaire a été l'une des grandes attractions.

- ♦ Le sud et l'ouest de l'île ont été durement touchés par la forte houle générée par une tempête en Antarctique. Deux marins sont portés disparus en mer et les plaisanciers font l'état des lieux des dégâts occasionnés. Une vingtaine d'embarcations ont été complètement détruites.
- ♦ Parution au Journal Officiel du 3 mai 2007 sous le numéro 2007-662 du décret d'application de l'Observatoire des prix et des revenus dont le rôle est d'analyser le niveau des prix et des revenus afin d'informer les réunionnais et d'éclairer les pouvoirs publics sur la conduite de la politique économique et de cohésion sociale.

Juin

- ♦ La création de l'entreprise RVE qui recycle les déchets électriques et électroniques en fin de vie a nécessité un investissement de 300 000 € financé en partie par l'Union Européenne, le Conseil Régional et l'Ademe.
- ♦ Air Austral accueille un groupe de professionnels du tourisme thaïlandais pour promouvoir l'ouverture de sa ligne sur Bangkok.
- ♦ Implantation à la Réunion de l'enseigne « Paul » avec l'ouverture prévue de deux boulangeries sur Saint-Denis avant fin 2008.

Juillet

- ♦ Le Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, Christian Estrosi, a annoncé la création de zones franches globales d'activité dans les départements d'Outre-mer en 2008. Chaque département fera l'objet d'un traitement spécifique.
- ♦ Les trois communes de la ZFU de l'Est (Saint-Benoît, Saint-André et Bras-Panon) révisent leur Plan Local d'Urbanisme. Environ 70 Ha de foncier devraient se libérer et constituer une opportunité réelle pour les entreprises qui souhaitent profiter des exonérations fiscales.
- ♦ Démarrage difficile de la campagne sucrière.
- ♦ « Bourbon », qui recentre ses activités dans les services maritimes, a vendu ses 30 % restants dans le capital de Vindémia au profit du groupe Casino après lui avoir cédé respectivement 33,3 % et 36,7 % de ses parts en 2001 et 2005. Casino détient la totalité du capital des enseignes Jumbo Score et Score.

Août

- ♦ Les projets de « ports secs » à St André et Pierrefonds relancent le débat sur la réception et le transport des marchandises à la Réunion avec le spectre, toujours agité, d'une obligation de circuler la nuit pour les 2 500 camions qui utilisent quotidiennement les routes de la Réunion.
- ♦ Michèle Alliot-Marie a choisi la Réunion pour son premier déplacement Outre-mer en tant que Ministre de l'Intérieur et de l'Outre-mer afin de rencontrer les acteurs politiques et économiques de l'île dans le cadre de la préparation de la loi-programme pour l'Outre-mer dont le vote est programmé début 2008.
- ♦ Hausse de 20% et 30 % du prix de l'engrais partiellement compensée par des aides de l'Etat. La SIER, qui importe, conditionne et distribue l'engrais dans l'île gèlera ses prix durant la campagne sucrière.
- ♦ Le groupe mauricien Naïade Resorts fait partie du pool d'actionnaires ayant racheté les hôtels de Bourbon. Il assure dorénavant la gestion des Villas du lagon, des Villas du récif et des Créoles.
- ♦ Implantation du premier cyclotron de la Réunion. Cet équipement, qui sera opérationnel à compter de janvier 2008, permet notamment de diagnostiquer les cancers via un système d'imagerie nucléaire.

Septembre

- ♦ Visite de Michel Barnier, Ministre de l'agriculture et de la pêche, rejoint par Joë Borg, Commissaire européen à la pêche. Les questions des RUP et de la politique maritime européenne ainsi que l'exploitation des richesses de la mer (quotas de pêche) et notamment des ressources halieutiques sont à l'ordre du jour.
- ♦ Les assises du foncier agricole ont réuni les agriculteurs et les élus afin de préserver l'agriculture cannibalisée par l'urbanisation.

- ♦ Aval de la commune de Saint-Pierre pour l'implantation de deux cliniques. L'une sera spécialisée dans la psychiatrie et l'autre dans les soins de suite et de rééducation. Le projet est évalué à 13 millions d'€.
- ♦ Tenue du 3^{ème} séminaire CEROM (Comptes Economiques Rapides pour l'Outre-mer) organisé par l'AFD, l'INSEE et l'IEDOM.

Octobre

- ♦ Visite de Christian Estrosi puis de Fadela Amara, Secrétaire d'Etat, chargée de la Politique de la ville, qui projette d'élaborer un « Plan banlieues » visant à désenclaver les quartiers difficiles.
- ♦ Le Conseil Général met en place un Contrat unique d'insertion (CUI) à la Réunion. Il remplacera tous les types de contrats aidés déjà en vigueur.
- ♦ Présentation du projet baptisé « Réunion île verte » dont l'objectif est un nouveau modèle de développement durable, dans lequel s'intègrent les secteurs à fort potentiel afin de gagner un point de croissance par an et de faire baisser de 10 points le chômage en 10 ans.
- ♦ 330 personnes ont participé à la réunion régionale du Grenelle de l'Environnement.
- ♦ Vindémia cède ses murs et ses galeries commerciales pour une valeur de 363 millions d'€ afin de mobiliser des ressources financières pour dynamiser ses projets de développement.

Novembre

- ♦ La Réunion prépare l'arrivée à échéance fin 2007 des accords de Cotonou qui régissent depuis 2000 les échanges commerciaux entre 79 pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) et l'Union Européenne. Ils seront remplacés par des Accords de Partenariat Economiques (APE) – temporaires dans un premier temps - dont l'une des caractéristiques sera de supprimer les barrières douanières.
- ♦ Présentation des nouveaux programmes opérationnels européens pour la période 2007-2013. Ils totalisent une enveloppe de 1,9 milliard d'€ répartie dans différents fonds.
- ♦ L'état de catastrophe naturelle suite à la forte houle des 12 et 13 mai derniers a été reconnu par un arrêté publié au Journal Officiel.
- ♦ Le revenu de solidarité active (RSA) va être expérimenté à la Réunion pendant trois ans à partir du 1er janvier 2008. Les bénéficiaires des minima-sociaux sont les principaux concernés.
- ♦ Réouverture de la route du Grand Brulé (RN2) après une coupure de sept mois liée à l'éruption volcanique d'avril 2007 qui a provoqué une coulée de lave jusqu'à l'océan. La nouvelle coulée devrait constituer une réelle attraction touristique, enrichie par la mise en valeur de curiosités géologiques.
- ♦ La Banque de la Réunion se réorganise et souhaite recentrer une partie de ses services administratifs vers sa maison mère la « Financière Océor » située en métropole. Parallèlement la banque investira 12 millions d'€ entre 2008 et 2012 afin de développer son réseau commercial.

Décembre

- ♦ A son arrivée à la Réunion, Roselyne Bachelot, Ministre de la Santé, a annoncé la baisse en 2008 du prix des médicaments dans les DOM, actuellement majorés de 30 % à 40 % par rapport à la métropole.
- ♦ Lancement du projet de recherche d'énergie géothermique sur le site de la Plaine des sables. Le conseil scientifique du Parc national des hauts a émis un avis très défavorable compte tenu de son impact sur le site que la France souhaite voir classé au patrimoine mondial de l'Unesco.
- ♦ La campagne sucrière s'est achevée le 30 novembre à l'usine de Bois Rouge et le 5 décembre à l'usine du Gol. Elles ont traité ensemble un peu plus de 1 576 milliers de tonnes de cannes (-15,5 % par rapport à l'année précédente). Confrontée aux aléas climatiques, la campagne est qualifiée de catastrophique.
- ♦ Air France affiche sa volonté de bâtir à partir de la Réunion un réseau régional avec deux Airbus A 320 basés à Gillot. Air Austral, qui vient de prendre une participation de 48% dans la compagnie mauricienne Catovair, va également renforcer le sien avec deux ATR 72.
- ♦ Le groupe Caillé rachète le groupe Dindar (Dindar Auto, Connexion, Conforama...) avec comme objectif de renforcer ses positions sur le marché tout en réduisant les charges.

Annexe

LISTE DES PUBLICATIONS DE L'IEDOM

<u>A. Publications périodiques</u>		€
- La lettre mensuelle de l'IEDOM (abonnement 12 mois)	par Internet	Gratuit
	envoi papier	45,00
- Le Bulletin trimestriel de conjoncture	par Internet	Gratuit
fascicule géographique		8,00
abonnement annuel à un fascicule géographique (4 numéros)		30,00
six fascicules géographiques reliés		40,00
abonnement aux six fascicules géographiques reliés (4 numéros)		100,00
- Le rapport annuel	par Internet	Gratuit
fascicule géographique		12,50
collection complète (six fascicules géographiques + rapport d'activité de l'IEDOM)		65,00

<u>B. Les Notes de l'Institut</u>		
- Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises OM ? <i>(décembre 2007)</i>		8,00
- Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2006 <i>(décembre 2007)</i>		
- Le secteur des transports dans les DCOM <i>(décembre 2007)</i>		
- Compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional <i>(décembre 2007)</i>		
- La formation du produit net bancaire dans les DOM <i>(octobre 2007)</i>		
- Enquête typologique 2005-2006 sur le surendettement dans les DOM <i>(juillet 2007)</i>		
- Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2005 <i>(janvier 2007)</i>		
- L'énergie électrique dans les DCOM <i>(décembre 2006)</i>		
- La grande distribution en Martinique <i>(juillet 2006)</i>		
- Les relations entre la Guyane et ses pays frontaliers <i>(mai 2006)</i>		
- Panorama de l'immobilier dans les DOM <i>(décembre 2005)</i>		

<u>C. Les notes express</u>		
N° 49 – Le tourisme à la Réunion <i>(janvier 2008)</i>		Gratuit
N° 48 – Le développement urbain et interurbain en Martinique <i>(décembre 2007)</i>		
N° 47 – Les coopératives agricoles de Guyane <i>(novembre 2007)</i>		
N° 46 – Dean à la Martinique : impact sur le tissu économique <i>(novembre 2007)</i>		
N° 45 – Le transport de marchandises en Guyane <i>(octobre 2007)</i>		
N° 44 – Les transports à Mayotte <i>(octobre 2007)</i>		
N° 43 – Le commerce extérieur à Mayote de 2002 à 2006 <i>(septembre 2007)</i>		
N° 42 – La filière rizicole en Guyane <i>(septembre 2007)</i>		

<u>D. Les Etudes sectorielles</u>		
Profils sectoriels de sociétés dans les DOM en 2004 (Industrie – BTP – Commerce)		8,00

Ces études sont disponibles à l'agence IEDOM de Saint-denis : 4, rue de la compagnie des indes - 97487 Saint-Denis cedex - tél. : 02.62.90.71.00 – mel : agence@reunion-iedom.fr et à la division réseau au siège de l'IEDOM à Paris : 5, rue Roland Barthes - 75598 Paris cedex 12 - tél. : 01.53.44.41.55. Pour des téléchargement gratuits, consulter le site : www.iedom.fr

Ont collaboré à cet ouvrage :

Frédéric Arhan
Nicolas Aulezy
Yann Caron
François Dallier
Christine Lebreton
Jérôme Schmeitzky
Nicole Taochy

Directeur de la publication : Y. BARROUX
Responsable de la rédaction : François DALLIER
Editeur : IEDOM
Imprimé par GRAPHICA
Achévé d'imprimer : juin 2008 – Dépôt légal : juin 2008
Prix : 12,50 € - ISSN 1632-420X
ISBN : 978-2-916119-25-0
